



3 1761 07839530 8

HANDBOUND  
AT THE



UNIVERSITY OF  
TORONTO PRESS











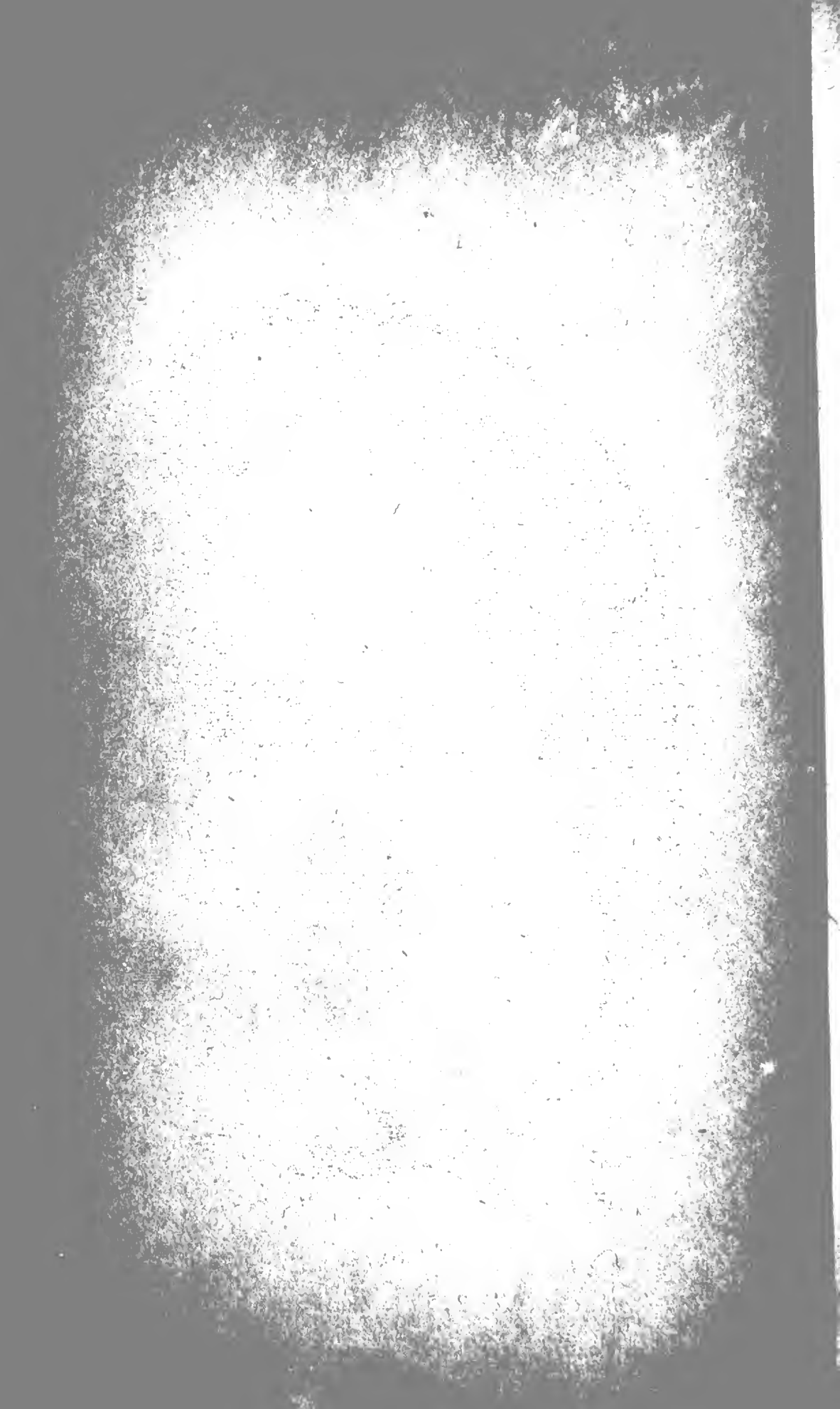
2871

—  
—  
—

LA QUERELLE DE MABILLON

ET DE L'ABBÉ DE RANCÉ

111





DOM JEAN MABILLON

( 1632 - 1707. )

CHANOINE HENRI DIDIO

VICE-RECTEUR DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE

---

LA

QUERELLE DE MABILLON

ET DE

L'ABBÉ DE RANCÉ

---

*J'estime que M. de la Trappe et le  
Révérénd Père D. Mabillon ont raison  
tous deux d'exhorter les religieux tant  
à la solide dévotion qu'à la véritable  
science.*

LEIBNITZ.

---

AMIENS

IMPRIMERIE GÉNÉRALE, ROUSSEAU-LEROY

48, Rue Saint-Fuscien.

—  
1892

BX  
2431  
D5



784192



(3)

LETTRE DE MONSEIGNEUR BAUNARD,

RECTEUR DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE.

---

*Monsieur le Vice-Recteur,*

*J'ai lu avec un véritable intérêt votre ouvrage solidement documenté sur la querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé relativement aux études dans les monastères bénédictins.*

*Je ne puis admirer assez, Monsieur le Vice-Recteur, comment au milieu des incessantes occupations auxquelles vous appliquez votre dévouement si connu à l'œuvre de l'Université catholique de Lille, vous avez pu encore vous créer et réserver des heures de recueillement pour des recherches savantes sur un tel sujet. J'en suis d'autant plus porté à vous exprimer publiquement notre reconnaissance pour le zèle que vous déployez auprès de nos étudiants, à qui vous donnez par là un exemple supérieur du travail intellectuel, mais en considérant le ministère de leurs âmes comme le premier ouvrage auquel votre zèle apostolique subordonne tout le reste.*

*Vous racontez avec complaisance, dans une préface intime et presque confidentielle, que c'est du sol de votre ville natale de Munster, de cette vallée baignée par les eaux de la Fecht et du Mulbach, et dont le nom historique de « Grégorienthal » évoque le souvenir d'un grand Pape qui fut aussi un grand moine et un docteur de l'Eglise, que sont montés à votre cœur l'inspiration et le désir de compléter cette page de la vie de Dom Mabillon, comme pour rendre en bons procédés au savant bénédictin la visite qu'il fit jadis à la célèbre abbaye de votre chère Alsace.*

*Ce n'est pas assurément que vous vous soyez dissimulé, Monsieur le Vice-Recteur, que la cause que vous plaidez était gagnée d'avance. Il ne vient plus à l'esprit de personne aujourd'hui que le travail de la pensée est moins religieux que le travail des mains. Et, s'il est vrai, comme disaient les anciens cénobites, que travailler c'est prier, l'étude bien comprise n'est-elle pas excellemment, elle aussi, une ascension de notre âme vers Dieu? D'ailleurs, tant de savants travaux bénis, encouragés, préconisés par l'Eglise dont ils sont une des forces, ont créé en faveur des études monastiques une prescription glorieuse. Et s'il faut regretter quelque chose au temps présent, c'est qu'une pareille évolution du travail monastique ne se tourne pas spécialement vers les sciences modernes, et que quelque grand ordre, bénédictin ou autre, ne se voue pas collectivement à élaborer ainsi la solution chrétienne de tous les problèmes scientifiques qui inquiètent les esprits de nos jours.*

*Et d'autre part, aujourd'hui comme au XVII<sup>e</sup> siècle, comme toujours et plus que jamais, n'avons-nous pas be-*

soin de l'édification d'une grande vie de prière, de pénitence, d'austérité, qui soit l'exemple du monde, le contrepoids de nos orgueils et la rançon des âmes? Même n'est-ce pas là la primordiale et toujours fondamentale conception de la vie monastique? Ne nous apprenez-vous pas, Monsieur le Vice-Recteur, que dans cette querelle fameuse c'est à cette préférence qu'inclinait, comme l'illustre abbé de la Trappe son ami, le génie pourtant si cultivé de Bossuet? Et que de fois, n'est-il pas vrai? — las des âpres ou stériles contentions de l'esprit — on ouvre délicieusement le livre d'un moine d'autrefois, « l'Imitation de Jésus-Christ, » et on se surprend à donner raison à ces premiers chapitres où l'ascétisme religieux triomphe si éloquemment de la science orgueilleuse, pour établir le règne unique de la sainteté et de l'amour?

Telle était au fond, me semble-t-il, la question qui se posait, il y a deux cents ans, entre les deux hommes illustres que vous montrez aux prises. L'un, le gentilhomme, le converti, le réformateur, l'ascète, y déploie plus d'éloquence, de fougue, d'ardeur, d'entraînement, avec une manière de dire, de penser et d'agir qui sent davantage le grand siècle et le grand monde. L'autre, le savant, l'érudit, met au service de sa cause plus de raison, de sagesse, de modération et de savoir. Lequel des deux y montre plus d'amour de l'Eglise et plus d'esprit chrétien? En vérité, cher Monsieur, après vous avoir lu, je ne saurais le dire.

Quant au dernier mot de l'affaire, il est dans ces lignes judicieuses de Leibnitz à un savant de l'époque: « J'estime que M. de la Trappe et le R. P. Mabillon

ont raison tous les deux d'exhorter les religieux tant à la solide dévotion qu'à la véritable science. L'abbé de la Trappe paraît ne parler que des religieux qui veulent vivre en ascètes, et le Père Mabillon parle de ceux à qui leur institut permet, tout en servant Dieu, de servir aussi les hommes, à la faveur de la science. Il est bon qu'il y ait ces deux sortes d'états dans l'Eglise ; cette variété est belle ! »

Qu'il ait fallu presque vingt ans de controverses et de divisions, et le tumulte d'un si grand nombre de lettres et d'écrits, signés des plus beaux noms pour arriver à la simplicité de cette solution et de cette distinction, on pourra en être surpris. Et cependant aucun de ceux qui auront lu votre livre, Monsieur le Vice-Recteur, n'estimera que ce fut là une querelle stérile. Elle aura servi d'une part à mettre dans un haut relief l'estime que l'Eglise faisait alors comme toujours des choses de l'esprit ; et, d'autre part, à montrer quel prix supérieur elle attache néanmoins à l'unique nécessaire et à la sanctification des âmes religieuses. Les savants trouveront là une consécration et une glorification authentique de leurs travaux, fournie par la plume d'un des plus autorisés de leurs devanciers. Les historiens vous sauront gré d'avoir apporté votre pierre aux annales littéraires du dix-septième siècle, et d'avoir éclairé d'une nouvelle lumière la physionomie de deux de ses grands hommes. Enfin les amis du beau et du grand vous rendront grâces de ce que vous les aurez fait vivre, par cette étude rétrospective, au sein de cette société et de ce siècle incomparables, où l'on ne monte pas sans y respirer le grand air des nobles sentiments et des hautes pensées, et, d'où ont dé-

*coulé sur le pays et sur le monde tant d'œuvres immortelles de génie et de foi.*

*Recevez, cher Monsieur le Vice-Recteur, mes meilleurs vœux pour le livre, et pour l'auteur les sentiments de mon dévouement reconnaissant et fidèle,*

L. BAUNARD,

*Recteur des Facultés Catholiques.*

*Lille, Hôtel académique, en la fête de Saint-Louis,  
25 Août 1892.*

---



## PRÉFACE.

---

Après les nombreux travaux qui ont été déjà publiés sur la querelle qui, au 17<sup>e</sup> siècle, mit aux prises, devant l'Europe religieuse et savante, l'abbé de la Trappe et Mabillon, pourquoi venons-nous à notre tour la raconter et secouer, de nouveau, une poussière qu'il eût été peut-être plus à propos de laisser tranquille sur les rayons des bibliothèques où elle dort ?

A cela nous pourrions répondre qu'en dehors de la variété des points de vue particuliers à chaque écrivain, — cette cause inépuisable de rajeunissement des sujets en apparence les plus épuisés, — il est certaines questions, et celle des études monastiques est de ce genre, qui ne cessent jamais d'être actuelles, et se trouvent par suite perpétuellement à l'ordre du jour.

La question des études monastiques a, en effet, une beaucoup plus grande portée qu'on ne l'imagine. Elle n'est rien moins que la question du partage normal des occupations de l'homme, à l'effet d'accomplir son triple développement physique, intellectuel et moral, et de déployer ainsi toutes ses énergies. A ce point de vue, le plus large de tous, c'est donc une question de discipline individuelle et sociale, où il s'agit de chercher la part qu'il faut faire tour à tour aux travaux de l'âme et à ceux du corps.

C'est à quoi a pourvu admirablement la règle de saint Benoît, qui, selon la saison et les époques de l'année ecclésiastique, prescrit les heures que les moines devront successivement donner à la prière, au travail des mains, à l'étude et au repos, pour mener à bien l'œuvre de leur sanc-

tification, le grand objet auquel ils doivent tout rapporter.

Avec quelle sagesse le grand législateur des moines d'Occident a ordonné l'emploi de ces heures qui, par la succession alternative du travail des mains et de l'étude, combinée avec celle de la prière et du repos, équilibre si utilement pour chaque religieux en particulier, comme pour la communauté en général, l'emploi du temps. on pourra le voir, en lisant, à l'appendice, le 48<sup>e</sup> chapitre de cette règle magistrale, qui est comme la charte de la vie monacale, et qui pourrait, en plus d'un point, servir de modèle à la société laïque.

Mais nous avons eu, nous devons le reconnaître, des raisons plus personnelles pour entreprendre le récit de la querelle des deux moines les plus illustres du grand siècle; querelle qui n'était au fond qu'une question d'interprétation de la règle du saint fondateur de l'ordre des bénédictins, mais qui, par la solution qu'elle recevrait, devait justifier ou condamner la pratique suivie depuis des siècles par la famille bénédictine, dont le nom était devenu le nom même de la science la plus profonde et la plus étendue, en même temps que la plus consciencieuse. Et à qui apprendrons-nous que c'est aux fils spirituels de saint Benoît que l'Europe doit le sauvetage des plus beaux monuments de l'antiquité grecque et latine, et la France l'histoire de ses origines?

Nous abusons-nous? Mais il nous semble qu'il y avait pour nous comme une préparation, disons le mot, comme une vocation à cette entreprise, dans cette circonstance que nous sommes né dans un des pays, où l'influence bénédictine s'est le plus heureusement exercée, au double point de vue du défrichement des intelligences comme de celui de la terre.

Nous avons vu le jour et nous avons grandi à l'ombre d'une des plus anciennes abbayes de bénédictins, à Munster, en Alsace, notre cher et à jamais regretté pays, à Munster, dont le nom seul dit l'origine comme de tant d'autres villes, qui ont pris naissance et se sont épanouies autour des monas-



tères. On sait, en effet, que quelques disciples de saint Grégoire-le-grand, qui, avant de monter sur la chaire de saint Pierre, avait été bénédictin, ayant quitté Rome, traversèrent les Alpes, s'arrêtèrent d'abord dans les Vosges (1), et vinrent se fixer, vers l'an 634, dans le val de Munster « sur le confluent des deux ruisseaux qui ont leurs sources dans les montagnes des Vosges, et dont l'un s'appelle *Müllbach* et l'autre *Fachina* (2). »

Autour de l'abbaye qu'ils fondèrent, après avoir vécu d'abord « dans une vaste et affreuse solitude (3) », une petite ville à laquelle le monastère, en allemand *Munster*, donna son nom, ne tarda pas à s'élever et à bénéficier de tous les avantages qu'amenait partout où ils allaient, la présence des moines. C'est à dire qu'avec la religion et la piété, ils y apportèrent l'agriculture, les lettres, les sciences, les arts, et les métiers, tout ce qui fait enfin le fond même de la civilisation.

Entre autres illustrations de ce monastère, qui donna six évêques à l'église de Strasbourg (4), un à celle de Besançon (5), avec Bobolénus, estimé comme hagiographe (6), saint

(1) *Histoire de l'abbaye de Munster, en Grégorienthal* (vallée de Grégoire), par dom Calmet, publiée par M. F. Dinago, avocat de St-Dié (1882), p. 8.

(2) Idem, *ibid.*, p. 19. Mabillon dit également : « Monasterium et ex eo urbem et totam vallem Gregorianam ideo dictum volunt, quod a duobus Gregorii magni discipulis ibidem in ejus honorem conditum fuerit ; in loco qui antea *confluentes* dicebatur ob Müllbachi et Fechinæ rivulorum, seu potius torrentium concursum. » *Iter litterarium in Alsatiam et Lotharingiam*. — Ouvrages posthumes de D. Jean Mabillon et D. Thierry Ruinart, par D. Vincent Thuillier, t. III, p. 464.

(3) Dom Calmet, *op. cit.*, p. 9.

(4) Voici, d'après dom Calmet, le nom de ces évêques : saint Juste, saint Maximin, Ansoalde, Etho ou Hedo, saint Remy, Rachio ou Ratho.

(5) « Wichard, 22<sup>e</sup> abbé de Munster, fut nommé évêque de Besançon. » *Ibid.*, p. 77.

(6) Bobolénus écrivit, dès le 7<sup>e</sup> siècle, la vie de saint Germain.

Juste comme exégète (1), dom Sinsart comme théologien (2), il faut citer particulièrement le savant auteur du *Dictionnaire historique et critique de la bible*, de *l'Histoire de l'ancien et du nouveau testament*, et de *l'Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, l'illustre dom Calmet qui y fut quelque temps sous-prieur (3), Mabillon enfin, comme il nous l'apprend lui-même dans son *Iter litterarium in Alsatiam et Lotharingiam*, visita l'abbaye de Munster (4).

On peut penser si notre enfance, qui, comme nous le disions plus haut, grandit à l'ombre de ces souvenirs, aimait à les évoquer, et particulièrement celui qui rappelait qu'un roi de la première race, un Dagobert, avait donné sa couronne royale « à l'abbaye, à sa mort, avec son sceptre et son épée, avec ce privilège que l'abbé de Munster officiant pontificalement porteroit à l'alternative cette couronne avec sa mitre, et cela dans l'église de son abbaye et dans celle de Colmar, lorsqu'il y célébreroit ; et que quand il se serviroit de cette couronne il auroit deux officiers qui porteroient le sceptre et l'épée de Dagobert (5) ». A vivre ainsi dans l'at-

(1) « On assure que saint Juste étoit habile dans les lettres saintes et qu'il laissa même un savant commentaire sur le Cantique des Cantiques. » Dom Calmet, *op. cit.*, p. 14.

(2) Dom Sinsart a composé un traité sur l'éternité des peines de l'enfer.

(3) En 1704 et 1705. C'est en raison des services qu'il rendit à l'abbaye de Munster qu'il fut nommé abbé de Senones, dans les Vosges.

(4) « Per vallem Gregorianam progressi, ad Monasterium pervenimus, quod ab ea nomen obtinuit, estque Congregationi sancti Vitoni subjectum, ubi solitam erga nos R. R. P. P. ejusdem Congregationis humanitatem experti sumus a R. P. Priore aliisque ejus monasterii cœnobitis exhibitam. » Mabillon, *op. cit.*, p. 466.

(5) Dom Calmet, *op. cit.*, p. 24. L'auteur ajoute : « Ces présens étoient des monuments de la vénération qu'il avoit pour nos abbez et pour la maison ; on y conserve encore aujourd'hui la couronne de ce prince, et l'abbé de Munster la porte alternativement avec sa mitre, dans son entrée solennelle dans la ville de Munster. »

Parmi les souvenirs qui se rattachent à l'abbaye de notre ville na-

mosphère de ces souvenirs, nous nous serions cru volontiers de la famille bénédictine.

Aussi comment dire notre tristesse, lorsqu'il y a quelques années, voulant, comme pour nous rapatrier, visiter les *bénédictins de Solesmes*, nous vîmes les vénérables héritiers de Mabillon et de tant d'autres savants célèbres chassés de leur cloître et de leur chapelle, et réduits à loger, par groupes de deux ou trois, dans diverses maisons de la localité, sans pouvoir se réunir aux heures réglementaires, pour chanter l'office divin, que dans la petite église du village et pour prendre leurs repas, que dans une espèce de hangar!

Qu'il nous soit donc permis à nous, leur humble élève et leur admirateur, de leur payer l'hommage de reconnaissance qui leur est dû pour tant de bienfaits, en racontant, à notre tour, avec un sentiment filial qu'on n'aura pas de peine à comprendre après nos explications, une querelle au cours de laquelle le plus illustre d'entre eux à gardé une si modeste, en même temps qu'une si digne et si noble attitude.

Ce qui d'ailleurs a achevé encore de nous encourager et de nous affermir dans notre entreprise, c'est le hasard heureux, ou plutôt, pourquoi ne pas le dire comme nous le pensons?

tale, nous aimons encore à rappeler que, lors de la discussion qui éclata entre les bénédictins et les augustins au sujet de l'auteur de *l'Imitation de Jésus-Christ*, les bénédictins français, « pour confondre leurs adversaires, en appuyant leur opinion personnelle sur l'antériorité de certains manuscrits, firent venir d'Allemagne, par l'entremise du Père de l'Escale, prieur de l'abbaye de Munster, plusieurs exemplaires fort anciens de *l'Imitation*, dont les plus remarquables, datant de 1431 et de 1434, appartenaient aux monastères de Mœlck et de Weingarten. Comme les bénédictins Allemands firent beaucoup de difficultés pour se dessaisir de ce qu'ils appelaient les plus précieux trésors de leur bibliothèque et afin de les y décider, le prince abbé de Munster fut obligé de leur donner une garantie sur tous les biens, meubles et immeubles de son abbaye, il s'en suivit une longue correspondance entre ce monastère et Saint-Germain-des-Près, qui s'en servait comme d'intermédiaire pour communiquer avec les couvents d'outre-Rhin. » Dantier, *Rapports sur la correspondance inédite des Bénédictins de Saint-Maur* (1857).

c'est la circonstance providentielle qui a voulu que, transporté à la suite de nos malheurs de 1870, sur le territoire de Belfort, ce dernier lambeau de terre alsacienne laissé à la France, nous ayons commencé à travailler à notre livre, dans le voisinage d'un homme qui possède la plus riche et la plus complète collection des ouvrages des bénédictins de Saint-Maur, qu'ait jamais réunie la vénération la plus sympathique pour ces dignes religieux ; je parle de M. Henri Wilhelm, qui avec une obligeance et une courtoisie dont nous sommes heureux de lui exprimer ici notre plus profonde gratitude, a mis à notre disposition son vaste savoir sur le sujet même de notre étude, et sa magnifique bibliothèque. Que de fois nos entretiens sur la science de Mabillon, sur l'austérité de l'abbé de la Trappe nous ont-ils consolés de nos tristesses patriotiques et des ennuis de l'exil !

M. Wilhelm nous a de plus, indication des plus précieuses, signalé à la bibliothèque communale de Grenoble, l'existence d'une copie de la dernière réponse faite par l'abbé de Rancé à Mabillon, réponse qui est restée inédite jusqu'à nos jours et dont M. Léon de la Sicotière possède le texte original.

Et pour n'omettre aucune de nos dettes à cet égard, nous n'exprimons pas moins vivement notre reconnaissance à M. le chanoine Hanauer, notre ancien et vénéré collègue, — si justement appelé le bénédictin alsacien, — pour ses excellents et lumineux conseils, à MM. Léopold Delisle et Ulysse Robert, aux savantes et bienveillantes indications desquels nous devons d'avoir pu trouver, à la bibliothèque nationale, quelques pièces inédites, très importantes, se rapportant à la querelle dont nous avons entrepris de raconter l'histoire.

Et maintenant puisse notre travail, en rappelant que l'étude, après la prière, a toujours été la plus belle parure de nos monastères, concilier l'affectueuse estime à des religieux, qui, les premiers, ont raconté à la France son histoire, et élevé, dans la *Gallia christiana*, un monument immortel : qui ont rallumé, pour éclairer leurs veilles, la lampe des Mabillon, des Montfaucon et de tant d'autres savants béné-

dictins ; qui, à l'exemple de leurs pères, sanctifient, dans l'ombre, citoyens utiles et sans reproche, leur travail, par la méditation au pied du même autel ; qui n'ont, en définitive, contre eux que leur habit et l'exercice de la prière en commun, à laquelle ils doivent toutes les vertus et les œuvres immortelles, dont notre pays a tiré honneur et profit.

HENRI DIDIO.

*Lille, Hôtel académique, en la fête de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, notre Mère bien-aimée à tous, et la Patronne vénérée des ordres religieux, le 16 Juillet 1892.*

---

1. The first part of the report deals with the general situation of the country and the position of the various groups. It is a very interesting and well-written account of the country and its people. The author has done a great deal of research and has gathered a wealth of material. The report is a valuable contribution to the knowledge of the country and its people.

### 2. The second part of the report deals with the economic situation of the country. It is a very interesting and well-written account of the economic situation of the country and its people. The author has done a great deal of research and has gathered a wealth of material. The report is a valuable contribution to the knowledge of the country and its people.

3. The third part of the report deals with the social situation of the country. It is a very interesting and well-written account of the social situation of the country and its people. The author has done a great deal of research and has gathered a wealth of material. The report is a valuable contribution to the knowledge of the country and its people.

# INTRODUCTION



Quand, à l'occasion du Quiétisme, Bossuet publia son livre de *l'Instruction sur les états d'oraison*, « il n'y eut homme, ni femme à la cour, dit Saint-Simon, qui ne se fit un plaisir de le lire et qui ne se piquât de l'avoir lu, de sorte qu'il fit longtemps toutes les conversations de la cour et de la ville (1). »

Au dix-septième siècle, en effet, la théologie était à la fois un goût sérieux et une mode (2). Elle formait, sinon le complément obligé, du moins le glorieux couronnement de l'éducation libérale. Les questions religieuses défrayaient les entretiens des salons comme la littérature et la politique. Du moment qu'une discussion s'élevait sur une vérité de foi, sur un principe de morale, chacun se croyait le droit d'intervenir directement dans la lutte. Confesser son incompetence en pareil cas eût été se reconnaître un homme arriéré

(1) *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon*, t. I, ch. xxvii, p. 267. Edit. Hachette.

(2) Nisard, *Histoire de la littérature française*, liv. III, ch. xiiii, p. 285 (3<sup>e</sup> édit.).

et étranger à la bonne compagnie, et l'on montrait pour les querelles théologiques cet entraînement. cette passion que le satirique latin reprochait malicieusement à son siècle d'apporter à la poésie et aux vers :

*Scribimus indocti doctique poemata passim* (1).

Si nous ajoutons, avec un historien (2), qu'au siècle de Fénelon, « l'aspiration trop grande vers l'idéal dans la perfection » était le caractère d'un grand nombre d'âmes, nous aurons indiqué les principales causes de l'intérêt si vif que les contemporains de Pascal et de Bossuet prirent aux débats fameux du Jansénisme et du Quiétisme, débats qui troublèrent si profondément la paix de tant de cœurs, et provoquèrent un emportement et des excès de langage que la passion explique, mais que la raison et la justice condamneront à jamais.

Pour n'avoir pas fait autant de bruit que ces deux célèbres querelles, la lutte qui s'éleva entre l'abbé de Rancé et Mabillon, au sujet des études monastiques, n'en a pas moins son importance.

Il s'agissait de trancher une question à laquelle la religion et la science sont également intéressées, à savoir si l'étude peut s'allier avec le cloître, et si les distractions qu'amènent les travaux intellectuels sont ou ne sont pas incompatibles avec cet esprit de re-

(1) Horace, liv. II, ép. II, v. 117. — Cet entraînement était si général, qu'il n'était pas jusqu'à La Fontaine, l'indifférent, l'épicurien La Fontaine qui, au fort de la querelle des Molinistes et des Jansénistes, ne se mêlât d'intervenir, et de prendre parti contre Escobar.

(2) Laurentie, *Histoire de France*, t. VII, ch. VII, p. 401.



cueillement et de prière, qui est l'essence même de la vie monastique.

Cette question, devenue bientôt irritante, n'était nouvelle ni quant au fond, ni même quant à la forme.

Comme toutes les disputes religieuses du dix-septième siècle, elle avait ses antécédents dans le passé, et ne devait pas être vidée complètement par ces deux illustres champions. Elle retrouvera un écho dans des polémiques modernes, dont le souvenir est à peine effacé.

Tantôt l'interdiction des études en général, ou des études profanes en particulier, est étendue à la société chrétienne tout entière : tantôt elle n'atteint, d'une manière spéciale, que les hommes voués à l'état religieux.

Dans l'antiquité païenne déjà, des philosophes voulaient que l'homme concentrât toute son attention sur son perfectionnement moral, et ne perdît pas son temps dans des études qui tendent plus à orner l'esprit qu'à former les mœurs.

Sans parler de Platon qui bannissait de sa République, avec Homère et les poètes dramatiques, toute poésie qui ne tendait pas exclusivement à inspirer l'amour de la vertu, « il n'y a, suivant Sénèque, qu'une seule étude qui soit vraiment libérale et digne de l'homme; c'est celle de la sagesse, cette étude noble, courageuse et sublime; les autres sont mesquines et puériles..... Ne regarderiez-vous pas, dit le philosophe, comme répréhensible un homme qui ferait collection d'objets tout à fait inutiles, et qui étalerait avec pompe dans sa maison le spectacle de ces coûteuses superfluités? Eh bien! quel est-il cet homme, si ce n'est celui qui amasse un fonds inutile de littérature? Il y a une sorte d'intempé-

rance à vouloir savoir plus qu'il n'est besoin (1). »

Disons cependant que Sénèque, tout en prétendant que les arts libéraux ne donnent nullement la vertu, est néanmoins forcé d'avouer « *que ces arts disposent l'âme à la recevoir*. De même, dit-il, que la première littérature, pour me servir de l'expression des anciens, c'est-à-dire les notions élémentaires données aux enfants, ne leur enseignent pas les arts libéraux, mais les y préparent; de même ces arts sans conduire l'âme à la vertu, lui en fraient la route (2). »

Si des philosophes païens ont pu ne voir dans la littérature qu'un dangereux amusement, trop propre à détourner l'homme, vraiment digne de ce nom, de la grandeur morale qu'il doit poursuivre, peut-on s'étonner que cette pensée se retrouve chez les chrétiens qui aspiraient, avant tout, à imiter les grandes vertus dont le Christ leur avait donné l'exemple, et qui professaient un souverain mépris pour le monde et ses vanités ?

Certains esprits, que Clément d'Alexandrie ne craignait pas d'appeler *ignorants* et *timides* (3), n'hésitaient pas à prétendre que le chrétien ne doit se livrer « qu'à l'étude des choses les plus nécessaires et qui ont pour objet les vérités éternelles, qu'il doit négliger les choses étrangères et superflues, qui nous consomment en vain et nous arrêtent à des soins complètement inutiles au salut (4). » D'autres affirmaient « que la philosophie n'est entrée dans le

(1) *Ep. LXXXVIII ad Lucilium*.

(2) *Ibid.*

(3) *Stromat.*, lib. I, cap. 1. Migne, *Patr. græc.*, t. VIII, col. 708.

(4) *Idem, ibid.*

monde que pour le malheur des hommes, qu'elle a été inventée par quelque esprit malin (1). »

Un décret des *Constitutions apostoliques*, ouvrage qui tout apocryphe qu'il est, représente néanmoins l'opinion d'un certain nombre de fidèles d'une époque très reculée (2), disait même formellement : « Chrétiens, abstenez-vous des livres des païens ! vous n'avez pas besoin de ces lois, de ces maximes, de ces études étrangères... Abstenez-vous absolument de ces ouvrages profanes et diaboliques (3) ! »

Dans la seconde moitié du iv<sup>e</sup> siècle et au v<sup>e</sup>, quelques passages des œuvres de saint Grégoire de Nazianze (4) et de Cassiodore (5) nous prouvent également que des chrétiens ont élevé des doutes sur la légitimité de l'étude des auteurs païens.

On signale encore comme hostiles à la littérature profane saint Grégoire le Grand, qui reprenait avec force Didier, évêque de Vienne, d'enseigner la grammaire (6) ; saint Ouen, qui demandait à quoi sert pour

(1) Idem, *ibid.* Certains Athéniens du temps de Platon n'en pensaient guère mieux. « Lorsque je vois, dit Calliclès, dans le *Gorgias* un vieillard qui philosophe encore et n'a point renoncé à cette étude, Socrate, je tiens digne du fouet cet homme-là. »

(2) On n'est d'accord ni sur l'auteur de ces Constitutions, ni sur le temps où elles ont été publiées. Mansi prétend qu'elles ont paru entre l'an 309 et l'an 325.

(3) *Const. Apost.*, lib. I, c. vi.

(4) « L'ignorance et la sottise, dit le saint évêque, peuvent seules inspirer les adversaires des lettres humaines ; ils voudraient couvrir la faiblesse de leur esprit sous des ténèbres universelles, et échapper par là au reproche de ne rien savoir. » Migne, *Patr. græc.* t. XXXVI, col. 508.

(5) *De institutione divinarum litterarum*, c. xxviii. Migne, *Patr., lat.*, t. LXXVI, col. 1142.

(6) M. le chanoine Leblanc a victorieusement démontré combien peu saint Grégoire a été l'ennemi des lettres humaines, dans la thèse latine intitulée : *Utrum B Gregorius Magnus litteras humaniores et ingenuas artes odio persecutus sit.*

un chrétien l'étude des philosophes, des orateurs et des poètes de l'antiquité (1) ; Alcuin lui-même, le grand inspirateur de Charlemagne, qui interdit à ses élèves la lecture de Virgile (2), et écrit à Rigbod, l'archevêque de Mayence : « Plaise au ciel que les quatre livres de l'Évangile, et non les douze livres de l'Enéide remplissent votre cœur (3) ! »

Mais ces attaques restèrent sans grand effet : car, ou bien elles étaient d'une exagération manifeste, dont les esprits éminents et le bon sens public faisaient promptement justice, ou bien elles ne visaient qu'une prédilection trop prononcée pour les auteurs profanes, qui leur sacrifiait les études plus importantes de la théologie et des lettres saintes (4).

Les mêmes excès provoquèrent de nouvelles protestations à l'époque de la Renaissance.

Les études grecques et latines furent reprises avec une ardeur extraordinaire ; la poésie chanta des sujets chrétiens avec le style, le mètre et tous les ornements païens (5) ; les formes du paganisme firent invasion jusque dans les brefs de la cour de Rome, rédigés

(1) Vita Beati Eligii, *Prologue* vers la fin. *Spicilegium d'Achery*, t. V, p. 149 ; et Migne, *Patr. lat.*, t. LXXXVIII, col. 480.

(2) « Sufficiunt vobis divini poetæ nec egetis luxuriosa sermonis Virgilii vos pollui facundia... » Mabillon, *Acta SS. O. S. B. IV S.*, p. 156.

(3) « Utinam Evangelia quatuor non Æneades duodecim pectus compleant tuum. » Ép. CLXIX. Migne, *Patr. lat.*, t. C., col. 442.

(4) Voir l'ouvrage de Mgr Landriot, *Recherches historiques sur les écoles littéraires du Christianisme*, dans lequel le savant prélat prouve d'une manière magistrale, combien peu l'Église a été hostile à l'étude des belles-lettres et des auteurs profanes. Voir aussi la belle thèse de M. le chanoine Leblanc, *Essai historique et critique sur l'étude de l'enseignement des lettres profanes dans les premiers siècles de l'Église*.

(5) Voir surtout le poème *de Partu Virginis* de Sannazar et la *Christiade* de Vida.

par des humanistes raffinés ; le cardinal Bembo, pour qui aucun mot n'était latin, s'il ne se trouvait pas dans Cicéron, déclarait ouvertement qu'il eût préféré parler comme l'orateur romain que d'être pape (1) ; un religieux récitait, dit-on, son office dans la langue d'Homère, de peur de se gâter le goût en lisant le latin de la Vulgate et du Bréviaire romain (2).

L'influence du paganisme se fit sentir également dans les beaux-arts, qui ne s'inspirèrent plus que des chefs-d'œuvres antiques.

La peinture et la sculpture mythologiques envahirent les musées et les jardins ; les divinités païennes vinrent orner les fontaines, peupler les parcs et les promenades ; les temples et les autels du vrai Dieu ne furent plus en sûreté contre elles. Trouvé près des Thermes de Titus, le groupe de Laocoon fut introduit dans la ville éternelle, avec une pompe qui rappelait celle des anciens triomphateurs : on jetait des fleurs et des couronnes à la statue, qui traversait les rues, aux applaudissements de la cité toute entière ; la tête couronnée de lierre, le cardinal Sadolet célébrait cette précieuse découverte avec autant d'enthousiasme qu'il eût chanté une victoire des armées chrétiennes (3).

Si la Renaissance s'était contentée d'imiter ce goût exquis, cette fleur d'élégante et noble simplicité, qui nous charme dans les lettres et les arts des siècles de Périclès et d'Auguste, si elle ne s'était servie de la forme admirable des anciens que pour donner à l'idée moderne plus de grâce, plus de vigueur, un corps plus

(1) Nicéron, *Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres de la république des lettres*, t. XXXIX, p. 193.

(2) Le curé Thiers, *Apologie de M. l'abbé de la Trappe*, p. 340.

(3) Audin, *Histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de Luther*, t. II, p. 9 et 10.

capable de frapper l'imagination et d'entraîner les cœurs, ses aspirations eussent été légitimes et ses tendances irréprochables.

Mais cette passion de la forme et même de la pensée païenne, ce dédain systématique pour tout ce qui ne portait pas le cachet de l'antiquité, cette injustice à l'endroit des siècles chrétiens et modernes, alarma nécessairement certains esprits et leur parut, à bon droit, arrêter le développement progressif des idées du christianisme. Plus d'un, comme le Père Possevin, comprit qu'il y avait dans ce culte exagéré du paganisme, dans cet enseignement presque exclusif des auteurs profanes, un danger sérieux pour les intelligences et les âmes. « Quelle pensez-vous, s'écriait l'illustre Jésuite, que soit la cause formidable qui précipite de nos jours les âmes dans le gouffre de la volupté, de l'injustice, du blasphème, de l'impiété, de l'athéisme ? Assurément c'est parce que, dès l'enfance, dans les écoles qui sont les pépinières de l'Etat, on leur enseigne tout, sauf les auteurs chrétiens ; ou, si l'on y parle un peu de religion, cela se mêle avec les choses les plus impures et les plus lascives du paganisme, véritable perte des âmes. A quoi peut servir, je vous le demande, de verser dans un vaste tonneau un verre de vin délicieux, bien dépouillé, et d'y verser également des torrents de vinaigre et de vin gâté?... Si vous voulez sauver votre république, portez sans délai la cognée à la racine du mal ; bannissez de vos écoles les auteurs païens, qui, sous le vain prétexte d'apprendre à vos enfants la belle langue latine, leur enseignent la langue de l'enfer (1). »

(1) *Ragionamento àel modo di conservare lo stato e la libertà, ai Lucchesi*, p. 2.

Cette protestation si énergique ne semble pas avoir trouvé grand écho dans le monde, ni même dans la pieuse et savante compagnie, à laquelle appartenait le Père Possevin. On se contenta de retrancher des auteurs païens, qu'on mettait entre les mains des jeunes gens, ce qui pouvait souiller leur imagination (1) : on ne voulut point les priver de cette littérature antique, qui forme si bien le goût, et développe si admirablement le sentiment du beau.

Le même sort était réservé à une tentative analogue, qui fut faite de nos jours.

La thèse du Père Possevin fut reprise par M. l'abbé Gaume (2), et défendue par des hommes de foi et de talent, comme Louis Veuillot et Montalembert.

(1) Quand Quintilien lui-même, par respect pour son jeune auditoire, n'aurait pas voulu expliquer le poète Horace, dans toutes ses parties, *Horatium in quibusdam nolim interpretari*, (*Inst. orat.*, lib. I, c. VIII), des prêtres chrétiens pourraient-ils se montrer moins sévères ?

(2) « M. l'abbé J. Gaume avait déclaré la guerre aux auteurs classiques, dans un livre fameux dont le titre était habilement choisi pour piquer l'attention. Ce livre, intitulé le *Ver rongeur*, fit plus de bruit qu'il n'eut de lecteurs ; mais la hardiesse de l'auteur égalait son talent et le paradoxe ne déplait pas en Franche-Comté, dans la patrie des Fourier, des Proudhon, des Courbet, où l'on n'a pas assez de souplesse pour reculer devant les conséquences d'un faux principe. En faisant dans le *Ver rongeur* le procès à l'éducation publique, M. l'abbé J. Gaume donnait à sa critique l'autorité d'un nom connu et d'un caractère sacerdotal fort honorable. Mais il était difficile de persuader que l'univers catholique avait fait fausse route depuis la Réforme jusqu'à la Révolution française, et que tous les maux de la Société venaient de l'étude des auteurs païens. C'était condamner toutes les corporations religieuses qui avaient pris part à l'enseignement et faire la leçon aux papes qui en avaient été les guides... M. l'abbé Gaume s'aperçut bien qu'il était allé trop loin, et il protesta qu'il n'avait jamais souhaité autre chose que de voir les auteurs classiques plus expurgés et l'étude de l'antiquité chrétienne mêlée dans une plus large mesure à l'étude du paganisme. Ainsi



Mais elle échoua devant la résistance qu'elle devait rencontrer dans les évêques les plus distingués, qui la combattirent au nom de la raison et de la pratique séculaire de l'Eglise (1).

Assurément les griefs de l'abbé de Rancé étaient contenus en germes dans les protestations que firent entendre les adversaires des études profanes.

Car, s'il y a pour le simple fidèle une défense de cultiver la science, d'étudier les auteurs païens, cette défense existe à plus forte raison pour le moine, obligé par sa vocation et son état à une perfection plus grande que les autres.

La querelle qui s'éleva entre l'abbé de Rancé et Mabillon était assez grave, les personnages qui y prirent part trop importants pour qu'elle passât inaperçue (2).

Aussi la plupart des faits sur lesquels nous attirons l'attention sont-ils connus du public.

réduite la question était déjà résolue. Après trente ans d'études sérieuses faites dans les collèges tenus par l'Eglise, de 1850 à 1880, les heureux résultats qu'on a obtenus par l'explication chrétienne des auteurs païens, permettent de dire que la cloche d'alarme, sonnée par l'auteur du *Ver rongeur*, a rendu les maîtres plus vigilants, mais qu'ils sont pleinement justifiés d'avoir gardé leurs classiques et leurs programmes.» — Mgr Besson, *Vie de Son Eminence Monseigneur le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon*. t. II, p. 25-31.

(1) Pie IX, dans l'Encyclique *Inter multiplices*, adressée aux Evêques français en date du 21 mars 1853, autorisa l'enseignement « des écrivains païens les plus célèbres, après qu'ils auront été complètement expurgés. »

(2) Parmi les auteurs contemporains, qui ont raconté cette querelle, citons surtout M. l'abbé Dubois, *Histoire de M. l'abbé de Rancé*, et M. Emmanuel de Broglie, *Mabillon et la Société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*.



Il restait toutefois à saisir ce débat dans toute son étendue, en montrant quelles racines et quels antécédents il avait eus dans le passé ; il s'agissait de réunir dans une composition spéciale tous les documents épars qui s'y rattachaient, de les compléter par ceux qui n'ont point encore été publiés, de les coordonner, de les fondre, en un mot, dans un récit exact et précis : c'est la tâche que nous nous sommes imposée.

Nous avons, en conséquence, suivi le monachisme depuis son origine jusqu'au moment où le supérieur de la Trappe interdit l'étude dans son monastère ; nous avons voulu éclairer la question de toutes les traditions du cloître.

Un coup d'œil sur la vie des deux adversaires s'imposait à nous. Le plus souvent, les opinions, les préjugés d'un homme s'expliquent par le milieu dans lequel il a vécu, par les événements qui ont traversé son existence.

Nous avons analysé aussi tous les travaux des deux polémistes, et de ceux qui, de loin ou de près, ont pris part à la lutte : nous leur avons fait de larges emprunts, afin que le lecteur pût juger, par lui-même, non seulement de la valeur des arguments, avec lesquels chacune des deux opinions a été soutenue, mais encore du style et des procédés respectifs des divers personnages qui interviennent dans le débat.

Car la question des études monastiques, déjà si pleine d'intérêt par elle-même, ne l'est pas moins encore par le caractère de ceux qui, à quelque titre que ce soit, y ont touché ; et ce sera peut-être, nous voudrions le croire au moins, un des mérites de ce récit de présenter aux lecteurs tous les tenants de cette lutte dans leur naturel et leur vérité : naturel et vérité qui font la vie de l'histoire.

Enfin, nous avons résumé quelques documents nouveaux et inédits, nous en avons publié intégralement plusieurs, et tiré de l'histoire de la querelle quelques déductions, qui seront comme la synthèse de toute notre étude sur Mabillon et l'abbé de Rancé.

---

# LA QUERELLE DE MABILLON

## ET DE L'ABBÉ DE RANCÉ

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

#### L'ÉTUDE DANS LES CLOITRES

Le monachisme. — Saint Benoit et sa règle. — Le travail manuel. — L'étude. — Les écoles et les bibliothèques monastiques. — Réclamations en faveur du travail manuel. — Robert, abbé de Saint-Michel, à Tonnerre. — Les Cisterciens et les Clunistes. — Saint Bernard et Pierre le Vénérable. — Les Prémontrés et Rupert de Deutz. — Les Dominicains. — Leurs luttes avec l'Université de Paris. — Guillaume de Saint-Amour et saint Thomas d'Aquin. — Gerson. — Trithème. — Les Jésuites et leurs collègues. — La Congrégation de Saint-Maur.

L'homme est né pour vivre en société : sa nature physique, intellectuelle et morale l'exige impérieusement.

C'est par la société qu'il peut remédier à sa faiblesse corporelle et triompher des obstacles qu'il rencontre autour de lui. C'est par elle que sa raison s'épanouit et se développe, aidée qu'elle est des lumières de l'humanité et de ce travail incessant des siècles, que Pascal comparait à celui d'un homme « qui subsisterait toujours et qui apprendrait continuellement ». C'est dans la société, enfin, qu'il lui est donné de satisfaire ce

besoin d'aimer et d'être aimé, qui constitue son bonheur et sa grandeur morale.

Et cependant cette même société, si nécessaire à l'homme pour cultiver son esprit et former son cœur, devient pour lui, à certaines heures, une cause de tentations et de périls, une source d'ennuis et de déceptions.

Ses plaisirs et ses fêtes attisent en nous le feu de la concupiscence, suite fatale de la déchéance primitive ; ses distinctions et ses honneurs, outre qu'ils sont soumis à tous les caprices du sort, à toutes les vicissitudes de la fortune, ne laissent souvent après eux que l'amertume et le dégoût.

Aussi s'est-il rencontré, dans tous les siècles, des âmes qui, désireuses de ne point souiller leurs ailes au contact des passions humaines, ou fatiguées des jouissances et des grandeurs terrestres, se sont retirées dans la solitude pour travailler, d'une manière plus efficace, à la perfection de leur être (1).

Si la Judée a eu ses Esséniens et ses Thérapeutes, les régions de l'Inde comptent, depuis trois mille ans, leurs ascètes et leurs fakirs. Au sein de la Grèce antique, Pythagore et ses disciples étaient appelés du nom de Cénobites (2), et même, jusque sous le règne de Néron, il s'est trouvé un philosophe qui prétendait que pour rester homme il fallait éviter les hommes. « J'avoue mon faible, disait Sénèque : jamais je ne

(1) « Çakya-Mouni a fait de fréquentes stations au désert, dans les années de sa vie pénitente et dans son voyage à travers Mogadha. Zoroastre a vécu longtemps retiré sur une montagne, se nourrissant de laitage. Mohammed a cherché un refuge dans ses luttes intérieures sur la montagne d'Hirâ, non loin de la Mecque. » — R. P. Didon, *Jésus-Christ*, I, p. 157.

(2) Jamblique, *de Vita Pythag.*, 5.

reviens des grandes sociétés tel que j'y étais entré : il y a toujours quelque passion que j'avais assoupie, qui se réveille, qui revient... La conversation d'un grand nombre de personnes nous est contraire ; on rencontre toujours quelqu'un qui favorise le vice, qui nous l'imprime ou qui nous l'insinue ; et plus il y a de gens, plus il y a de périls..... Oui, je reviens plus avare, plus ambitieux et moins homme que je n'étais pour avoir été parmi les hommes (1). »

Cette pensée du philosophe païen devait surtout inspirer la conduite des chrétiens.

Redoutant les dangers auxquels ils étaient exposés dans un monde que Tacite lui-même ne craignait pas d'appeler *corrompu et corrupteur* (2), éclairés par les paroles de la sagesse divine qui leur avait dit : « Qui-conque abandonnera, à cause de moi et de mon Evangile, sa maison, ses frères, ses sœurs, son père, sa mère, ses enfants, ses domaines, en sera récompensé au centuple (3) », ils quittaient en foule la société, dès le troisième siècle, emportant pour toute richesse leur pauvreté volontaire, ambitionnant pour tout honneur le désir d'être méconnus, n'aspirant à d'autre satisfaction qu'à celle de s'immoler pour leur Dieu.

C'est en Egypte que le monachisme chrétien a pris naissance. C'est là que se rencontrent saint Paul l'er-mite, saint Antoine, saint Pacôme qui rédigea la première règle pour les moines.

La vie cénobitique fut ensuite répandue en Palestine,

(1) *Epistola VII ad Lucilium*. — L'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ fait allusion à ces paroles de Sénèque : « Dixit quidam : quoties inter homines fui, minor homo redii. » (Liber I, c. xx, n° 2.)

(2) « Corruptere et corrumpi sæculum vocatur. » *Germania*, xix.

(3) Saint Marc, ch. x, v. 29 et 30.

par saint Hilarion et saint Jérôme ; en Mésopotamie, par saint Ephrem ; dans le Pont, par saint Basile, ses deux frères Grégoire de Nysse et Pierre de Sébaste, par son condisciple et ami saint Grégoire de Nazianze ; en Afrique, par saint Augustin.

Saint Basile est l'auteur d'une règle qui devint bientôt la loi commune de tous les religieux d'Orient ; le premier il soumit les moines à des vœux formels (1).

De son côté, saint Augustin écrivit, pour des femmes qu'il dirigeait, un code plein de sagesse et de piété, que les chanoines réguliers devaient plus tard adopter pour leur règle (2).

Ozanam croit que le monachisme s'établit, en Occident, sous le patronage de saint Athanase, exilé à Trèves, vers l'an 336.

Quelques années plus tard, saint Martin fondait les couvents de Ligugé et de Marmoutiers ; saint Honorat l'abbaye de Lérins : saint Victor celles de Marseille et de l'île Barbe, près de Lyon, « tandis que Vitricius peuplait de moines les dunes et les sables de la Flandre. Dès le commencement du cinquième siècle, toutes les frontières que les milices romaines avaient abandonnées et que menaçaient les barbares sont gardées par les colonies d'une autre milice, d'une autre Rome, par des colonies qui arrêteront les barbares, les retiendront, les fixeront ; et c'était beaucoup pour commencer à les civiliser (3). »

Saint Césaire, transporté de Lérins sur le siège épiscopal d'Arles, rédigea pour ses moines une règle en 26

(1) Migne, *Patr. græc.*, t. XXXI, col. 890-1428.

(2) *Epistola cxxi*, regulam sanctimonialibus præscriptam continens. Migne, *Patr. lat.*, t. XXXIII.

(3) Ozanam, *La Civilisation au ve siècle*, 12<sup>e</sup> leçon.

articles (1), et une autre plus célèbre et plus détaillée pour les communautés de femmes (2). Cette dernière prescrivait aux religieuses d'écouter, pendant les repas et le travail fait en commun, celle des sœurs qui lisait à haute voix, et de consacrer, chaque jour, à la lecture deux heures de la matinée (3).

Mais le véritable législateur des moines d'Occident est saint Benoît.

Né à Nursie, ville de la Sabine, en 480, Benoît fut envoyé, à l'âge de douze ans, à Rome pour y faire ses études. Craignant pour son âme les délices et les dangers de cette ville, il se retira dans la solitude, en 494, afin de ne plus vivre que pour Dieu. Après avoir passé quelques années de retraite à Subiaco, il dirigea plusieurs communautés d'hommes et se fixa enfin au Mont-Cassin, le berceau de la grande famille bénédictine.

Persuadé que pour prévenir tout relâchement dans la discipline monastique, il ne fallait rien laisser à l'arbitraire, à l'interprétation individuelle, il s'attacha à régler, jusque dans ses moindres détails, l'organisation de ses couvents et la vie de ses religieux (4).

(1) Migne, *Patr. lat.*, t. LXVII, col. 1098.

(2) Idem, *ibid.*, col. 1103.

(3). . . . 16. « Sedentes ad mensam taceant, et animum lectioni intendant.

17. » . . . . Omni tempore duabus horis, hoc est a mane usque ad horam secundam, lectioni inserviant.

18. » . . . . Reliquis vero in unum operantibus, una de sororibus usque ad tertiam legat; de reliquo meditatio verbi Dei et oratio de corde non cesset. »

(4) *S. P. Benedicti Regula*. Voir spécialement les chapitres suivants: *De officiis divinis in noctibus* (c. VIII). *Qualiter divina opera per diem agantur* (c. XVI). *De disciplina psallendi* (c. XIX). *Quomodo dormiant monachi* (c. XXII). *Si quid debeant monachi proprium habere* (c. XXXIII). *De mensura ciborum* (c. XXXIX). *De mensura potus* (c. XL).

Depuis le portier jusqu'à l'abbé, il prescrit les devoirs à chaque fonctionnaire : novices, vieillards, enfants, infirmes, hôtes, personne n'échappe à sa sollicitude (1). Tout est prévu, réglé avec la plus minutieuse prévoyance.

Dans les monastères bénédictins, comme l'avaient déjà fait les solitaires de la Thébaïde, on se livrait aux travaux des champs.

Le moine cultivait la terre pour en tirer sa nourriture, et pour avoir les moyens de soulager l'indigence de ses frères.

Soutenu dans son travail par la pensée qu'il accomplissait la volonté divine, et qu'il contribuait au bien de ses semblables, le moine ne se laissait rebûter par aucune difficulté : il puisait dans le sacrifice de la veille la force d'accomplir celui du lendemain. Aussi c'est lui qui a défriché les solitudes les plus désertes, desséché les marais, assaini leur voisinage, converti les fleuves en routes de commerce ; et le grand panégyriste de la vie monastique n'a pas craint de dire : « S'il y a quelque part une forêt touffue, une cime majestueuse, une onde pure, on peut être sûr que la religion y a laissé son empreinte par la main des moines (1). »

*Quibus horis oporteat reficere fratres* (c. xli). *De opere manuum quotidiano* (c. xlviij). *De Quadragesimæ observatione* (c. xlix). *Si debeat monachus litteras suscipere* (c. liv). *De vestiario et calciario fratrum* (c. lv). *De ordine Congregationis* (lxiii).

(1) Voir les chapitres : *Qualis debeat esse abbas* (c. ii). *De mensa abbatis* (c. lvi). *De ordinando abbate* (c. lxiv). *De decanis monasterii* (c. xxi). *De cellerario monasterii qualis sit* (c. xxxi). *De septimanariis coquinæ* (c. xxxv). *De infirmis fratribus* (c. xxxvi). *De senibus vel infantibus* (c. xxxvii). *De hebdomadario lectore* (c. xxxviii). *De artificibus monasterii* (c. lvii). *De disciplina suscipiendorum fratrum* (c. lviii). *De monachis peregrinis* (c. lxi). *De præposito monasterii* (c. lxxv). *De ostiariis monasterii* (c. lxxvi).

(2) Montalembert, *Les moines d'Occident*, Introduction, ch. 1.



L'agriculture, si négligée pendant les derniers temps de l'empire romain, si compromise par les dévastations des barbares, fut remise partout en honneur par l'exemple des moines. Ennobli par eux, le travail manuel cessa d'être exclusivement réservé aux esclaves et fut repris par les hommes intelligents et libres.

A la culture de la terre se joignait l'exercice de certains métiers, indispensables à des communautés agricoles, éloignées le plus souvent des centres populeux.

Le monastère devait renfermer des charrons, des forgerons, des maréchaux-ferrants, des charpentiers, des tailleurs, des boulangers, des cordonniers, des corroyeurs, voire même des barbiers et des baigneurs (1).

Mais le travail des mains ne remplissait pas toute la journée du bénédictin qui était, avant tout, un homme d'oraison et de prière.

Outre la récitation du saint office et la méditation des vérités célestes, des heures entières étaient consacrées à la lecture de la Bible et des auteurs de la vie spirituelle. Souvent aussi les religieux se réunissaient pour conférer ensemble sur les vérités contenues dans les livres sacrés, exposer leurs doutes et chercher dans les conseils de leurs confrères une lumière pour leur intelligence, une force pour leur cœur.

L'étude s'imposait encore au prieur, aux doyens des monastères, auxquels, dans les communautés nombreuses, l'abbé confiait une partie de ses soins, et qui

(1) « Monasterium autem, si potest fieri, ita debet constitui, ut omnia necessaria, id est, aqua, molendinum, hortus, pistrinum, vel artes diversæ, intra monasterium exerceantur, ut non sit necessitas monachis vagandi foras, quia omnino non expedit animabus eorum » — *S. P. Benedicti Regula*, c. LXVI.

devaient se distinguer également par la sagesse de leur vie et de leur doctrine (1).

Enfin, l'étude s'imposait aux confesseurs, chargés de réformer, d'éclairer les consciences de leurs frères et des étrangers.

Ainsi les moines, même ceux qui dans le monde avaient reçu une éducation plus ou moins développée, étaient pour ainsi dire tenus de se livrer, dans la retraite, à certaines études. Que dire de ceux qui ne possédaient aucune instruction à leur entrée dans le monastère, des maîtres chargés d'enseigner les enfants que la piété des premiers chrétiens consacrait à Dieu, dès leurs plus tendres années (2), et que les règles monastiques désignaient sous le nom d'*oblats* ?

En dehors de ces enfants, les couvents en élevaient encore d'autres, qui étaient destinés à rentrer dans la société, mais que leurs parents avaient voulu soustraire aux dangers auxquels leur innocence et leur foi étaient exposées dans les écoles publiques.

De là, surtout dans les communautés importantes, deux sortes d'écoles : les unes, appelées *claustrales*, étaient réservées aux seuls *oblats* ; les autres, dites *externes* ou *canoniques*, s'ouvraient à la jeunesse séculière, qui venait se former, sous la direction des moines, à la science et à la piété (3).

(1) « ... Non eligantur per ordinem, sed secundum vitæ meritum et sapientiæ doctrinam. » — *S. P. Benedicti Regula*, c. XXI.

(2) « S. Placide, Fauste et Gordien furent reçus à six ou sept ans par S. Benoît lui-même. S. Bertulfe et le vénérable Bède, S. Samson, S. Boniface n'avaient que cinq ans ; il y a même des exemples d'âge inférieur, de trois ans, de deux ans et même d'un an : S. Willibrord était à peine sevré. » — Dom Pitra, *Histoire de saint Léger*, p. 100.

(3) « Traduntur post breve tempus Marcello *scholæ claustris* cum beato Notkero et cæteris monachici habitus ; *exteriores* vero, id

Ces dernières écoles comprenaient elles-mêmes deux catégories d'élèves : ceux qui logeaient au couvent même, les *nutriti*, et ceux qui venaient du dehors suivre les leçons des scolastiques (1).

Dans les monastères d'Orient, on n'enseignait guère que les lettres saintes aux enfants : « Il faut accommoder, disait saint Basile, l'étude des lettres au but de l'éducation des enfants. Qu'ils se servent de termes empruntés à nos livres sacrés ; qu'au lieu de fables, on leur raconte les histoires des faits admirables de la Bible ; qu'on leur fasse apprendre par cœur les maximes du Livre des Proverbes... (2). »

En Occident, les moines empruntèrent aux Romains leur plan d'enseignement, qu'ils couronnèrent par l'étude de la théologie.

C'était le programme tracé déjà, au v<sup>e</sup> siècle, par le rhéteur africain Martianus Capella, et qui a passé à travers tout le moyen-âge sous le nom de *Trivium* et de *Quadrivium*.

est *canonicæ Isoni cum Salomone et ejus comparibus.* » — Ekkehardus, *in vita Notkeri*, c. vii. — « Les abbayes, dit M. Léon Maître, ne tardèrent pas à s'apercevoir que ce mélange et le tumulte inséparable d'une grande influence d'étudiants nuisaient au recueillement nécessaire des jeunes gens voués à la vie claustrale. On jugea donc à propos de faire deux catégories. La séparation radicale fut même décrétée publiquement et imposée comme un devoir par le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817. *Ut schola in monasterio nan habeatur nisi eorum qui oblati sunt.* » (Concil. Aquisgr., p. 817). » — *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident, depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste*, ch. iv, p. 193.

(1) Dom Pitra, *loc. cit.*

(2) Δεῖ δὲ καὶ τὴν τῶν γραμμάτων μελέτην οἰκείαν εἶναι τῷ σκοπῷ ὥστε καὶ ὀνόμασιν αὐτοὺς τοῖς ἐκ τῶν Γραφῶν κεχρησθαι, καὶ ἀντὶ μύθων τὰς τῶν παραδόξων ἔργων ἱστορίας αὐτοῖς διηγεῖσθαι, καὶ γινώμεις παιδεύειν τὰς ἐκ τῶν Παροιμιῶν... *Regulæ fusius tractatæ*, XV. Migne, *Patr. græc.*, t. XXXI, col. 934.

Le *Trivium* comprenait la grammaire, la rhétorique, la dialectique.

« La grammaire, disait Cassiodore, est l'aptitude de parler élégamment, acquise par l'étude des poètes illustres et des orateurs. Sa tâche est de nous fournir une diction irréprochable en prose et en vers (1). » Elle s'occupait des parties du discours, de l'orthographe, de l'accentuation, de la ponctuation, des figures de mots et de la prosodie, de la connaissance de la fable et de l'histoire (2).

La rhétorique comprenait les principes de l'art oratoire, tels que Cicéron et Quintilien nous les ont exposés. « Cet art, disait saint Isidore de Séville, a été inventé par les Grecs, par Gorgias, Aristote, Hermagoras, et ces préceptes ont été traduits en latin par Cicéron et Quintilien, mais avec une abondance et une variété telle, que nous pouvons les admirer mais non les embrasser dans toute leur étendue (3). »

La dialectique apprenait à raisonner avec justesse :

(1) « Grammatica est peritia pulchre loquendi ex poetis illustribus oratoribusque collecta. Officium ejus est sine vitio dictionem prosalem metricamque componere. Finis vero eliminatæ locutionis vel scripturæ, inculpabili placere peritia. » — M. Aurelii Cassiodori *de Artibus ac disciplinis liberalium artium*, c. 1. — Migne, *Patr. lat.*, t. LXX, col. 1152.

(2) « Divisiones autem grammaticæ artis a quibusdam triginta numerantur, id est : partes orationis octo, vox articulata, littera, syllaba, pedes, accentus, posituræ, notæ, orthographia, analogia, etymologia, glossæ, differentiæ, barbarismi, solæcismi, vitia, metaplasmî, schemata, tropi, prosæ, metra, fabulæ, historia. » — Sancti Isidori Hispalensis episcopi *Etymologiarum*, lib. I, c. v. Migne, *Patr. lat.*, t. LXXXII, col. 81 et 82.

(3) « Hæc disciplina a græcis inventa est a Gorgia, Aristotele, Hermagora, et translata in latinam a Tullio videlicet, et a Quintiliano, sed ita copiose, ita varie, ut eam lectori admirari in promptu sit, comprehendere impossibile. » — Idem, *ibid.*, lib. II, c. 11. Migne, *ibid.*, col. 124.

c'était cette partie de la philosophie que nous appelons logique. « Elle est à la rhétorique, disaient Cassiodore et saint Isidore de Séville, en empruntant la comparaison de Varron, ce que le poing fermé est à la main ouverte. L'une résume les arguments dans une diction brève ; l'autre parcourt les champs de l'éloquence avec un langage abondant ; l'une serre la pensée, l'autre la développe (1). »

Le *Quadrivium* se composait de l'arithmétique, de la géométrie, de l'astronomie, de la musique.

Ces sciences, à l'exception toutefois du comput ecclésiastique et de la musique si intimement liée à la beauté des offices, ne faisaient pas l'objet d'une culture spéciale dans les écoles des monastères : on n'y voyait qu'autant de degrés qui devaient conduire à la théologie et à l'explication des livres sacrés. « Ainsi le but de la grammaire était de mieux lire l'Écriture sainte et de la transcrire plus correctement ; celui de la rhétorique et de la dialectique, d'entendre les Pères de l'Église et de réfuter les hérésies ; celui de la musique, de mieux chanter les mélodies religieuses, et ainsi des autres. Le véritable mérite de l'écolâtre était, comme le dit Trithème, en parlant de Raban Maur, de faire tourner toutes les sciences profanes au profit des divines Écritures. *Quid aliud in sole et luna et sideribus consideramus et miramur nisi sapientiam Creatoris et cursus illorum naturales ?* » (Alcuini *Ep.* XLIII) (2).

(1) « Dialecticam et rhetoricam Varro in novem Disciplinarum libris tali similitudine definivit : Dialectica et rhetorica est quod in manu hominis pugnus astrictus et palma distensa : illa brevi oratione argumenta concludens, ista facundiæ campos copioso sermone discurrens ; illa verba contrahens, ista distendens. » M. Aurelii Cassiodori *de Artibus ac disciplinis liberalium litterarum*, c. III. Migne, *Patr. lat.*, t. LXX, col. 1168.

(2) Léon Maître, *op. cit.*, p. 210.

Dans les écoles monastiques on donnait donc la préférence aux livres sacrés, aux œuvres des Pères, surtout à celles d'Hilaire, de Cyprien, d'Ambroise, de Jérôme et d'Augustin (1); on y ajoutait les innombrables écrits des Pères grecs (2).

Les moines initiaient également leurs élèves à l'étude du droit canon; ils n'auraient pas voulu qu'ils ignorassent les règles données par Denys-le-Scythe (3), celles des synodes d'Éphèse, de Chalcédoine (4), les encycliques, c'est-à-dire les lettres des papes, confirmant l'autorité de ces synodes (5). Enfin, l'étude du droit canon entraînait celle du droit civil (6).

(1) M. Aurelii Cassiodori *de Institutione divinarum litterarum*, c. xxviii, Migne, *Patr. lat.*, t. LXX, col. 1142.

(2) « Multosque alios innumerabiles græcos ». Idem, *ibid.*

(3) « Ne videamini tam salutare ecclesiasticas regulas culpabiliter ignorare. » Idem, *ibid.*

(4) Idem, *ibid.*

(5) Idem, *ibid.*

(6) « Les écoles intérieures des moines, et les écoles extérieures destinées à la jeunesse, embrassaient à divers degrés des objets variés de culture intellectuelle. On y étudiait, avec la grammaire et la rhétorique, la loi romaine, les canons de l'Église; quelquefois même on y recueillait les textes des lois ou coutumes germaniques. En Auvergne, où, selon le témoignage de Grégoire de Tours, plusieurs monastères s'ouvrirent dès les premiers temps, saint Bonitus, évêque, qui devint chancelier de Clotaire II, fut formé, vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle, non seulement aux leçons des grammairiens, mais à la connaissance des lois théodosiennes, dans lesquelles il surpassait ses contemporains, dit un auteur de sa vie. *Grammaticorum imbutus initiis necnon Theodosii edoctus decretis cæteros excellens.* (*In actis S. Januarii*, t. I, p. 1070. » Ita Savigny, *Hist. du droit romain au moyen âge*, t. I, p. 297.) Saint Priest, quelques années plus tard, reçut la même instruction dans l'école du monastère d'Issoire, situé dans la même province. (Mabillon, *Acta Sanct. ord. sancti Bened. sæc. II*, p. 647.) Saint Léger, évêque d'Autun, le collègue de saint Eloi et de saint Ouen dans un conseil de régence vers l'an 656, l'adversaire courageux d'Ebrouin, maire du palais, et l'auteur du



Est-il besoin de dire que la culture intellectuelle n'était pas le but principal que poursuivaient les moines dans les écoles ? Avant tout ils cherchaient à former le cœur de leurs élèves à la vertu et à l'honneur. Aussi, avec quelle touchante sollicitude ils veillaient sur ces tendres fleurs, qu'un souffle eût pu ternir (1) ! Saint Basile déjà indiquait aux maîtres la manière de fournir aux enfants de beaux exemples pour le bien, à un âge, disait-il, en empruntant la comparaison d'Horace, où ils prennent, comme une cire molle, l'empreinte qu'on donne à leur âme (2), et leur montrait, en même temps, comment il faut corriger leurs défauts naissants (3) ;

premier recueil de canons épiscopaux connu sous le nom de *Canones Augustodunenses*, reçut une instruction forte et variée dans le monastère de Saint-Hilaire de Poitiers, *selon l'usage des puissants du siècle*, dit un ancien texte recueilli par Mabillon. *Cumque a diversis studiis* QUIBUS SÆCULI POTENTES STUDERE SOLENT, *de plene in omnibus, disciplinæ lima esset politus.* (Mabillon, *Acta Sanct. ord. sancti Bened. sæculi II*, p. 681. Voir aussi M. Ampère, *Hist. litt.*, t. III, p. 4). — Le moine Marculfe, au VII<sup>e</sup> siècle aussi, puisa dans un monastère du diocèse de Paris, la tradition des coutumes nationales et des formules dont il nous a transmis le précieux document. Les recueils des lois germaniques et romaine, des formules diverses, des constitutions et décrétales, dont nous possédons encore les nombreux manuscrits, ont été, pour la plupart, transcrits dans les abbayes à partir du VIII<sup>e</sup> siècle jusques et y compris le XI<sup>e</sup>. Cette tradition du droit et des coutumes, entretenue par l'étude et la transcription des manuscrits dans les monastères, explique la conduite des religieux qui s'employaient dans les assemblées et les plaids pour les affaires temporelles : ils étaient les principaux légistes des temps. » — Laferrière, *Histoire du droit français*, t. IV, p. 189-191.

(1) Voir dans l'ouvrage déjà cité de Léon Maître le chapitre iv. *Condition des écoliers*, p. 193-204.

(2) Εὐπλαστον οὖν ἔτι οὖσαν καὶ ἀπαλὴν τὴν ψυχὴν, καὶ ὡς κηρὸν εὐεϊκτον, ταῖς τῶν ἐπιβαλλομένων μορφαῖς ῥαδίως ἐκτυποῦ μένην, πρὸς πᾶσαν ἀγαθῶν ἀσκησιν εὐθὺς καὶ ἐξ ἀρχῆς ἐνάγεσθαι χρῆ. — S. Basilii Magni *Regulæ fusius tractatæ*, interrog. 15. Migne, *Patr. græc.*, t. XXXI, col. 956.

(3) Idem, *ibid.*, col. 953.

dès l'origine des écoles monastiques, on aurait été en droit de dire qu'aucun fils de rois ne pouvait être entouré de plus de soins que le dernier des enfants élevés dans les couvents (1).

Grâce à ces efforts, les abbayes, — qui n'étaient d'abord que des asiles contre la séduction du monde, où le travail des mains réhabilité par le dévouement et l'abnégation remettait en honneur la culture des champs et les arts industriels — devinrent, de bonne heure, des foyers de science et de lumière (2). Qui ne sait que ces hommes éminents, que l'Église vénère, sous le nom de grands docteurs, les Basile, les Grégoire de Nazianze, les Chrysostôme, les Jérôme, les Augustin, les Grégoire le Grand avaient fait profession de vie religieuse? Qui ne sait qu'au V<sup>e</sup> siècle les abbayes de Saint-Victor et de Lérins étaient les écoles philosophiques du christianisme, où étaient débattues les plus hautes questions de théologie et de métaphysique, qui préoccupaient alors le plus vivement les esprits (3)? Au témoignage de Sulpice-Sévère, il n'y avait pas de ville qui ne voulût avoir un évêque du monastère de Saint-Martin de

(1) « Sæpenumero videns quo studio diu noctuque custodiantur, dixi in corde meo difficile fieri posse ut nullus regis filius majore diligentia nutriatur in palatio, quam puer quilibet minimus in Cluniaco. » (*Consuet. Clun. apud Spicileg. d'Achery. t. 1, p. 690*) — De fait, Thierry de Chelles, Pépin le Bref, et plus tard Lothaire, fils de Charles-le-Chauve, Robert le Pieux et une foule d'autres princes et rois furent élevés dans les monastères. — Dom Pitra, *op. cit.*, p. 104.

(2) « Les écoles monastiques avaient l'éclat et la foule d'auditeurs des écoles antiques. Saint Médard avait cinq cents élèves et Mici cinq mille. (*Gallia christiana, éd. n. t. IV, p. 734*). » — Dom Pitra, *op. cit.*, p. 104.

(3) Voir la belle thèse, *Lérins au cinquième siècle*, soutenue devant la Faculté des Lettres de Paris (1856), par M. l'abbé Goux, ancien élève de l'école des Carmes, aujourd'hui évêque de Versailles.



Tours ; et saint Césaire félicitait hautement l'abbaye de Lérins d'avoir élevé tant de religieux d'un mérite si distingué, et d'avoir fourni tant d'excellents prélats : *Hæc est quæ eximios nutrit monachos, et præstantissimos per omnes provincias nutrit sacerdotes* (1). C'est de cette illustre abbaye que devaient sortir les Honorat, les Hilaire, les Césaire, les Eucher, les Loup, les Fauste qui portèrent successivement sur les sièges épiscopaux d'Arles, de Lyon, de Troyes, de Riez, l'éclat de leurs vertus et de leurs talents. C'est également des couvents que partirent ces missionnaires intrépides qui allèrent planter la foi chrétienne en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Allemagne et jusque dans les steppes éloignées de la Russie (2).

Aussi, lorsque, sur la fin du V<sup>e</sup> siècle, les invasions fréquentes des barbares renversèrent les écoles jadis si florissantes des Gaules, et étouffèrent dans la société toute culture intellectuelle, les monastères seuls arrêtaient la ruine complète des lettres et, selon la pittoresque expression d'un écrivain moderne, les moines furent réellement les vestales qui entretenirent le feu sacré de la science (3). « L'esprit humain, dit M. Guizot, proscrit, battu de la tourmente se réfugia dans les églises et les monastères ; il embrassa en suppliant les autels pour vivre sous leur abri et à leur ombre, jusqu'à ce que des temps meilleurs lui permirent de

(1) *Cæsarii Homilia* 33.

(2) « A l'exemple de saint Benoist, plusieurs missionnaires zélés sont sortis des monastères, et c'est à nos religieux que l'Angleterre, l'Allemagne, la Suède, le Danemarck, la Hongrie, la Boëme et la Pologne sont redevables de leur conversion à la Foy chrétienne. » Mabillon, *Traité des études monastiques*, II<sup>e</sup> partie, ch. 17.

(3) Laforêt. *Alcuin, restaurateur des sciences en Occident sous Charlemagne*, p. 9.

reparaître dans le monde et de respirer en plein air (1). »

Sans doute, les abbayes ne furent pas complètement à l'abri de ces bouleversements de la société, et elles en subirent elles-mêmes le contre-coup. Mais elles résistèrent néanmoins mieux que toutes les autres institutions, puisque même au VII<sup>e</sup> siècle, qu'on a appelé le point le plus bas où l'esprit humain soit descendu (2), les moines s'appliquent avec le plus grand zèle à la culture intellectuelle, dans les célèbres écoles monastiques de Luxeuil, de Fontenelle, de Jumièges, de Sithiu (Saint-Omer), de Saint-Vincent à Laon, de Saint-Germain à Auxerre (3). On voit à la même époque les moines de Manlieu réfuter, d'une manière remarquable, les hérésies renouvelées de Novatien et de Jovinien (4).

Ce ne fut que vers le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle que la nuit de l'ignorance enveloppa de ses ténèbres la Gaule. Quand les Sarrasins, dit Ozanam, brûlaient les villes du Midi, et que les Saxons forçaient la frontière du Nord, quand Charles Martel, entouré de prêtres concubinaires et simoniaques, leur abandonnait les dépouilles de l'Eglise ; quand, selon l'expression d'Hincmar, le christianisme semblait aboli, comment tant de désordres n'auraient-ils pas troublé le recueillement de l'étude ? En même temps qu'un soldat tout couvert de sang prenait possession du siège épiscopal de Mayence, les revenus de l'abbaye de Fontenelle servaient à équiper des hommes d'ar-

(1) *Histoire de la civilisation en France*, t. I, IV<sup>e</sup> leçon, p. 123. Paris, 1856.

(2) Guizot, *ibid.*, t. II, XXII<sup>e</sup> leçon, p. 162.

(3) *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 437-442.

(4) *Idem*, p. 432.

mes. Ces grands monastères, accoutumés au murmure studieux des écoliers, qui se pressaient autrefois sous leurs cloîtres, n'entendaient plus que le hennissement des chevaux, les aboiements des meutes et le sifflet des dresseurs de faucons. En plusieurs lieux, le déclin de l'enseignement en vint à ce point, que le prêtre ne comprenant plus les paroles sacramentelles, on doutait de la validité des baptêmes (1). »

Hâtons-nous de dire que si les évènements politiques étouffaient la culture des lettres dans les monastères du continent, elles trouvaient un asile plus pacifique et plus sûr dans ceux de l'Angleterre et de l'Irlande.

La célèbre école de Cantorbéry, entre autres, fondée par les moines Adrien et Théodore, ces successeurs d'Augustin dans la conversion de l'Angleterre, qui étaient venus dans ce pays, apportant avec eux les œuvres de *Flave Joseph* et d'Homère, était un pays d'érudition (2) : un grand nombre d'élèves parlaient le grec et le latin, avec autant de facilité que leur langue maternelle (3). C'est encore dans les cloîtres d'Angle-

(1) *La civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. ix, les Écoles.

(2) Convertis à la foi chrétienne par les missionnaires, « les rois d'Angleterre fondèrent un grand nombre de monastères où la civilisation se mit pour ainsi dire à l'abri. Ces monastères furent réellement la planche qui sauva les sciences et les lettres, au milieu du naufrage de toutes choses... Dans leurs écoles, les enfants des puissants comme des faibles, des riches comme des pauvres, venaient indistinctement recevoir une instruction solide. Ces pieux solitaires employaient leurs loisirs à se familiariser avec les poètes et les philosophes de Rome et de la Grèce ; avec une patience qu'on ne saurait trop admirer, ils reproduisirent de nombreuses copies de leurs immortels ouvrages, et dérobaient ainsi les chefs-d'œuvre du génie aux outrages du temps. » — Laforêt, *op. cit.*, p. 30.

(3) Bède, *Hist. Eccles. Angl.*, lib. 4, c. 2. « Indicio est quod usque

terre que furent élevés le savant Bède, la gloire de son siècle ; Egbert, son élève ; Albert, élève d'Egbert. C'est là enfin, dans le monastère d'Yorck, qu'Alcuin reçut le vaste et scientifique enseignement, qu'il a caractérisé lui-même, dans les termes suivants :

« Le docte Albert abreuvait, aux sources d'études et de sciences diverses, les esprits altérés : aux uns, il s'empressait de communiquer l'art et les règles de la grammaire ; pour les autres, il faisait couler les flots de la rhétorique ; il savait exercer ceux-ci aux combats de la jurisprudence et ceux-là aux chants d'Aonie ; quelques-uns apprenaient de lui à faire résonner les pipeaux de Castalie, et à frapper d'un pied lyrique les sommets du Parnasse ; à d'autres, il faisait connaître l'harmonie du ciel ; les travaux du soleil et de la lune, les cinq zônes de la voûte céleste, les sept planètes, les lois des astres, leur apparition et leur déclin, les mouvements de la mer, les tremblements de la terre, la nature des hommes, du bétail, des oiseaux et des habitants des bois ; les diverses espèces et combinaisons des nombres ; il fixait les solennités sacrées par le retour de la Pâque, et il expliquait les sublimes mystères de la sainte Ecriture (1). »

hodie supersunt de eorum discipulis qui latinam græcamque linguam æque ut propriam, in qua nati sunt, norint. » — Migne, *Patr. lat.*, t. XCV, col. 174.

- (1) « Ille ubi diversis sitientia corda fluentis  
 Doctrinæ et vario studiorum rore rigabat :  
 His dans *grammaticæ* rationis graviter artes,  
 Illis *rhétoricæ* infundens refluamina linguæ.  
 Illos *juridica* curavit caute poliri,  
 Illos *Aonio* docuit concinnere cantu ;  
*Castalia* instituens alios resonare cicuta,  
 Et juga *Parnassi* lyricis percurrere plantis.  
 Ast alios fecit præfatus nosse *magister*

Tout emphatique qu'elle est, cette description nous prouve qu'aucun des sept arts libéraux n'était négligé dans l'école monastique d'Yorck, et qu'Alcuin y trouvait toutes les ressources nécessaires pour enrichir son esprit de connaissances nombreuses et variées.

Cet illustre moine, que M. Ampère appelle le *lieutenant*, l'*aide de camp* (1) de Charlemagne dans sa *glorieuse campagne contre la barbarie*, arriva auprès de l'empereur en 782.

Charlemagne, on le sait, avait pris vivement à cœur de restaurer les lettres dans son empire : il s'était entouré successivement de Pierre de Pise, des moines Paul Warnefride, de Théodulfe et de Leitrade.

L'influence d'Alcuin se fit bientôt sentir.

Placé à la tête de la célèbre école palatine, fondée par Charlemagne, et qui a été considérée comme le berceau de l'Université de Paris, Alcuin inspira à l'empereur la circulaire qui parut en 787 et qui obligeait tous les évêques et abbés d'ouvrir autour d'eux des écoles, et de choisir, parmi leurs clercs, « des hommes qui eussent la volonté et la possibilité d'apprendre et d'instruire les autres (2). » En 789, un autre capitulaire ordonnait que, dans l'enceinte des chapitres et

Harmoniam cœli, solis lunæque labores,  
 Quinque poli zonas, errantia sidera septem,  
 Astrorum leges, ortus simul atque recessus.  
 Aerios motus pelagi, terræque tremorem,  
 Naturas hominum, pecudum, volucrumque ferarum,  
 Diversas numeri species, variasque figuras.  
 Paschaliq̄ue dedit solemnia certa recursu,  
 Maxima Scripturæ pandens mysteria sacræ. »

Alcuin, *des Pontifes et des Saints de l'Eglise d'Yorck*, v. 1433-1447. — Migne, *Patr. lat.*, t. CI, col. 841.

(1) *Histoire littéraire de la France sous Charlemagne*, 3<sup>e</sup> édition, page 58.

(2) Baluze, *Capit. regum*, t. I, col. 201.

des monastères, des écoles fussent établies, dans lesquelles « les enfants apprendraient la lecture, le psautier, le comput, le chant et l'écriture (1). »

Dans une autre circulaire, donnée en 788, Charlemagne s'était occupé de la correction des livres sacrés et des textes liturgiques. « Nous ne pouvons souffrir, disait-il, que, dans les lectures divines, au milieu des saints offices, il se glisse de discordants solécismes, et nous avons résolu de réformer lesdites lectures... Nous avons chargé de ce travail le diacre Paul, notre client familial. Nous lui avons ordonné de parcourir avec soin les œuvres des Pères catholiques, de choisir, dans ces fertiles prairies, quelques fleurs, et de former, pour ainsi dire, des plus utiles une seule guirlande (2). »

Cet appel fut entendu. Alcuin s'occupa lui-même de la révision des saintes Écritures, et quand il eut terminé son travail, il l'offrit à l'empereur. « Rien de plus digne de vous, lui disait-il, que les livres divins, que j'envoie à votre très illustre autorité, réunis en un seul corps et corrigés très soigneusement »

En même temps les monastères s'efforcent de compléter leurs bibliothèques par la copie des ouvrages qui leur manquaient.

La copie des manuscrits avait été, de tout temps, considérée comme le travail le plus utile et le plus nécessaire pour un moine. On disait de l'antique abbaye de Saint-Martin de Tours, que les religieux ne s'y livraient à aucun art qu'à celui de transcrire les livres. « *Ars ibi, exceptis scriptoribus, nulla habebatur* (3). » Cassiodore ne savait comment faire ressortir tous les

(1) Idem, *ibid.*, col. 203.

(2) Idem, *ibid.*

(3) Sulp., *in Vita S. Martini*, c. 7.



avantages de cet exercice : « J'avoue, disait-il à ses moines de Viviers, que de tous les travaux corporels qui peuvent vous convenir, celui de copier les livres a toujours été plus de mon goût que tout autre. On s'instruit par la lecture des textes sacrés et on répand partout les préceptes du Seigneur. Heureuse invention, glorieuse fatigue que celle qui permet de prêcher aux hommes, par la main aussi bien que par la voix, de substituer les doigts à la langue ; d'entrer en relation avec le reste du monde, sans sortir du silence, et de combattre, avec l'encre et la plume, les suggestions du démon ! Car, chaque mot des saintes Ecritures, transcrit par un copiste, est une blessure faite à Satan... (1). » En même temps, Cassiodore donnait à ses moines les premiers éléments de l'art de la reliure ; il voulait qu'ils apprissent à orner les manuscrits, afin qu'à l'exemple des convives du banquet céleste, que le Sauveur couvre de la robe nuptiale, les livres saints fussent rehaussés par l'éclat d'une riche couverture (2).

(1) « Ego tamen fateor votum meum, quod inter vos quæcumque possunt corporeo labore compleri, antiquariorum mihi studia non immerito forsitan plus placere ; quod et mentem suam relegendis Scripturas divinas salubriter instruant, et Domini præcepta scribendo longe lateque disseminent. Felix inventio, laudanda sedulitas, manu hominibus prædicare, digitis linguas aperire, salutem mortalibus tacitam dare, et contra diaboli subreptiones illicitas calamo atramentoque pugnare. Tot enim vulnera Satanas accipit quot antiquarius Domini verba describit. » M. Aurelii Cassiodori, *op. cit.*, c. XXX, Migne, *Patr. lat.*, t. LXX, col. 1144 et 1145.

(2) « His etiam addidimus in codicibus cooperiendis doctos artifices, ut Litterarum sacrarum pulchritudinem facies desuper decora vestiret : exemplum illud dominicæ figurationis ex aliqua parte forsitan imitantes, qui eos quos ad cœnam æstimavit invitandos, in gloria cœlestis convivii stolis nuptialibus operuit. » Idem, *ibid.*

Grâce à la noble émulation que ces pieuses pensées devaient exciter et entretenir dans les monastères, les bibliothèques ne tardèrent pas à s'enrichir de tous les trésors des sciences sacrées et profanes. Dans celle de l'Eglise d'Yorck, confiée à la garde d'Alcuin, on trouvait, à côté des Pères de l'Eglise latine et grecque Trogue-Pompée, Pline l'ancien, Aristote, Cicéron, Virgile, Stace, Lucain, etc (1). « Un cloître sans livres, disait-on, est un château sans arsenal (2). »

Ces livres ne dormaient pas oisifs dans les armoires ferrées auxquelles ils étaient souvent enchaînés. Tous les ans, au commencement du carême, chaque religieux faisait choix d'un auteur qui devenait, pendant l'année, l'objet particulier de ses études. Les constitutions de l'abbaye de Farfa nous ont conservé la liste des ouvrages qui furent ainsi distribués, en l'année 1009, aux religieux. On y rencontre, non seulement les diverses parties de l'Ancien et du Nouveau Testament, des commentaires faits par les Pères de

- (1) « Illic invenies veterum vestigia patrum,  
 Quidquid habet pro se *latio romanus* in orbe,  
*Græcia* vel quidquid transmisit clara *latinis* ;  
 Quidquid et *Athelmus* docuit, quid *Beda* magister,  
 Quæ *Victorinus* scripsere, *Boetius*, atque  
 Historici veteres, *Pompeius*, *Plinius*, ipse  
 Acer *Aristoteles*, Rhetor quoque *Tullius*, ingens ;  
 Quidquid quoque *Sedulius*, vel quid canit ipse *Juvenus*  
*Alcimus*, et *Clemens*, *Prosper*, *Paulinus*, *Arator*,  
 Quid *Fortunatus*, vel quid *Lactantius* edunt.  
 Quod *Maro Virgilius*, *Stattius*, *Lucanus* et *Auctor* :  
 Artis grammaticæ vel quid scripsere magistri...

Alcuin, *des pontifes et des saints de l'Eglise d'Yorck*, v. 1535-1555.  
 Migné, *Patr. lat.*, t. CI, col. 843-844,

- (2) « *Clastrum sine armario quasi castrum sine armentario.* »  
 (*Thes. anecd.* Martène, t. I, p. 502) — « Le lieu qui renfermait les livres était désigné plus souvent par *armarium* que par *bibliotheca*, dont le sens semble alors avoir été très restreint. » — Léon Maître, *op. cit.*, p. 271.



l'Eglise ou par de savants exégètes sur les livres saints, des traités de théologie dogmatique, ascétique ou morale, mais une foule d'autres ouvrages d'une portée moins exclusive. On y lit, par exemple, des mentions comme celles-ci : « Au Frère Gérard, l'Histoire de Josèphe ; au Frère Etienne, les Etymologies d'Isidore ; au Frère Hubert, l'Histoire Ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée ; à Pierre, l'Histoire de Tite-Live, etc. (1). »

Ces bibliothèques étaient de précieuses ressources pour les écoles monastiques, qui se rouvrirent ou se développèrent de toutes parts, sous la puissante et chrétienne impulsion du nouvel empereur d'Occident.

Alcuin releva lui-même l'école de Tours, à laquelle se forma le savant Raban Maur, qui devint plus tard, à Fulde, le maître de Loup de Ferrières, de Walafrid Strabon, d'Ottfried de Wissembourg.

Citons encore, sans insister sur des noms trop connus, les sanctuaires que la science posséda, dans ces temps de barbarie, à Reichenau, à Corbie, à Saint-Gall (2), à Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, à Condat, etc, mais surtout à Reims, où enseigna l'illustre Gerbert, et à Bec, où Lanfranc et saint Anselme préparèrent tant d'élèves, aussi distingués par leur instruc-

(1) « F. Wirardus historiam Josephi. F. Steph. Isidori Etymologias. F. Ubertus Historiam ecclesiasticam Eusebii Cæsariensis. Petrus historiam Titi Livii.... » — *Guidonis Disciplina Farfensis et Monasterii S. Pauli Romæ* ; c. LI, de Brevi librorum quod fit in capite quadragesimæ. Migne, *Patr. lat.*, t. CL, col. 1285.

(2) « Ce qui fait surtout honneur aux moines de Saint-Gall, c'est que l'amour des livres était porté chez eux à un très haut degré. Beaucoup de personnes prévenues contre le monachisme seront sans doute étonnées si on leur apprend que la bibliothèque de Saint-Gall comptait déjà au ix<sup>e</sup> siècle quatre cents volumes catalogués. On aurait en vain parcouru l'Europe et visité la cour de Charlemagne pour en trouver autant. » — Léon Maître, *op. cit.*, p. 56.

tion que par leurs vertus, non seulement pour l'Eglise mais aussi pour la société.

A cette esquisse rapide, que nous venons de tracer des origines et du développement du monachisme, nous pourrions ajouter, avec Montalembert et d'autres historiens, le tableau des services sans nombre que les moines ont rendus à la civilisation et aux lettres. Qu'il nous suffise de faire remarquer, dès maintenant, dans l'intérêt de notre thèse, qu'il n'y a aucune branche des connaissances humaines qui n'ait été cultivée, et le plus souvent, avec le plus grand succès, par eux. L'histoire surtout leur doit ses plus précieuses et ses plus vastes recherches. « Tous les peuples chrétiens, dit Montalembert, peuvent leur rendre le témoignage que ne craignait pas de leur accorder un protestant anglais, en présence des puritains du dix-septième siècle : *Sans les moines, nous n'en saurions pas plus que des enfants sur notre histoire nationale* (1). » Pour ne pas sortir de notre pays, est-ce que les récits et chroniques des Abbon, des Flodoard, des Aimoin, des Raoul Glaber, des Hugues de Flavigny, n'ont pas servi de base « aux premiers monuments nationaux et populaires de notre histoire, aux célèbres *Chroniques de Saint-Denys*, qui, rédigées très anciennement en latin, traduites en français au commencement du *treizième siècle*, et renfermant comme l'essence des traditions historiques et poétiques de l'ancienne France, contribuèrent particulièrement à constituer, aux yeux des rois et de leurs principaux vassaux, le tribunal de la postérité (2)? »

(1) *Les moines d'Occident*, t. VI, chap. IV, p. 223. — L'auteur anglais que cite Montalembert est Jean Marsham (Προπύλαιον in *Monastic. Anglican.*, t. I.)

(2) *Idem, ibid.*, p. 226 et 227.

Une part si large donnée dans les cloîtres aux études littéraires, auxquelles la règle de saint Benoît ne faisait que de vagues allusions, devait frapper certaines âmes timorées.

Sous prétexte de réformer les ordres religieux et de les ramener à la pureté de leur origine, elles se crurent appelées, sinon à protester contre cette culture intellectuelle, du moins à réclamer en faveur du travail manuel.

Certains abus, trop réels d'ailleurs, les confirmaient sans doute dans ces prétentions sévères.

Dans bien des endroits le luxe avait envahi les églises des monastères (1); les apprêts dans les mets, la recherche dans le costume, tout indiquait une diminution de cet esprit primitif de simplicité et d'austérité, qui avait été le cachet distinctif des communautés religieuses. Beaucoup de couvents même, à la fin du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècles, étaient tombés par suite de leurs richesses dans de grands écarts (2).

Ému de cette grave situation, Robert, abbé de Saint-Michel à Tonnerre, et puis à Molesme, résolut d'y porter remède.

Ce saint abbé, après avoir longtemps étudié la règle de saint Benoît, voulut engager ses religieux à l'observer à la lettre; à rejeter, dans le costume et le régime, certaines innovations introduites pendant le cours des siècles; en particulier, à renoncer aux dîmes et à tout revenu ecclésiastique, pour ne plus vivre que du tra-

(1) Voir *S. Bernardi Abbatibus Apologia ad Guillelmum*, c. XII. Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXXII.

(2) Roberti de Torinneo, abbé du Mont Saint-Michel, *De Immutatione ordinis monachorum*, c. VII. « Propter abundantiam divitiarum nimium dissoluta erant. » Migne, *Patr. lat.*, t. CCII., col. 1313.

vail de leurs mains. Ses efforts n'aboutirent point. Il quitta donc son couvent avec 21 religieux, qui s'attachèrent à lui, et alla fonder, non loin de Dijon, un monastère, qui fut appelé *Cîteaux*, à cause d'anciennes citernes qu'on avait trouvées, dit-on, en creusant les fondements (1). Là, Dieu répandit tant de bénédictions sur l'œuvre de Robert que, de l'année 1098, date de la fondation, jusqu'à l'année 1152, la réforme de Cîteaux s'étendit sur près de 500 abbayes, soit nouvelles, soit ralliées (2).

Ces abbayes se trouvaient toutes à la campagne, souvent même dans des déserts, pour que les moines pussent se livrer à la culture des champs, sans être distraits de leur vie de piété et de recueillement. Le travail manuel était leur principale ressource; si elles possédaient des dîmes ou des revenus ecclésiastiques, on en faisait quatre parts : l'une pour l'évêque du diocèse; une seconde pour le curé de la paroisse; la troisième pour les pauvres, et la quatrième pour l'entretien de l'église.

Une pareille discipline était évidemment la condamnation indirecte de la conduite des autres monastères. Cependant, ni dans la *Charta Caritatis* (3), première règle de Cîteaux, rédigée vers l'an 1107, ni dans *les Usages de l'Ordre de Cîteaux* (4), on ne trouve aucun grief articulé contre eux.

Mais cette réserve, gardée par les supérieurs des nouveaux monastères, ne fut pas toujours imitée par leurs disciples: de là des reproches, des récriminations,

(1) Hélyot, *Dictionnaire des ordres religieux*, t. I, p. 923.

(2) Roberti de Torinneo, *op. cit.*, c. I.

(3) Migne, *Patr. lat.*, t. CLXVI, col. 1377-1384.

(4) *Ibid.*, col. 1384-1502.

des querelles, qui troublaient, sans cesse, la paix de ces maisons.

Les religieux qui blâmaient les Cisterciens étaient surtout ceux de Cluny.

Enrichie par la libéralité des rois et des princes, cette abbaye avait perdu beaucoup de sa sévérité primitive et contrastait avec l'austérité des Cisterciens. On accusa même saint Bernard — qui, après avoir vécu quelque temps à Cîteaux, avait fondé l'abbaye de Clairvaux — d'avoir attaqué directement les religieux de Cluny.

L'illustre moine, sur les instances de l'abbé Guillaume de Saint-Thierri, composa alors son *Apologie* (1), dans laquelle cet esprit vraiment supérieur cherche à ramener les deux partis à des sentiments plus chrétiens de charité et de concorde. Tout en condamnant dans les abbayes de Cluny le luxe qui s'était introduit dans l'ornementation des églises, dans le chant, dans les vêtements et même dans la table de ces religieux (2), il reproche aux Cisterciens, ses frères, de s'attacher, avec trop d'acharnement, à certaines distinctions de détails qui n'ont qu'une importance secondaire : il ne craint même pas de mettre le travail manuel, tout en le recommandant aux religieux, bien au-dessous des œuvres spirituelles : « Pourquoi, leur dit-il, vous glorifiez-vous de travailler des mains, lorsque le Sauveur lui-même a blâmé l'activité de Marthe et loué le repos de Marie, lorsque saint Paul dit clairement que *le travail du corps n'a qu'une importance secondaire*, tandis que la piété est utile à tout?... Mais quoi, me direz-vous, voulez-vous nous

(1) Sancti Bernardi Abbatis *Apologia ad Guillelmum, Sancti Theodorici abbatem*. Migne. *Patr. lat.*, t. CLXXXII, col. 896 918.

(2) Idem, *passim*.

recommander les occupations spirituelles au point de condamner les occupations corporelles, prescrites par notre règle ? Telle n'est pas ma pensée. Il faut faire les unes et ne pas négliger les autres. Mais quand il est nécessaire d'abandonner les unes ou les autres, il faut abandonner plutôt celles du corps que celles de l'esprit. Car, autant l'esprit est plus noble que le corps, autant les occupations spirituelles sont plus élevées et plus fructueuses que les occupations manuelles. Et vous qui travaillez des mains, et qui condamnez ceux qui ne travaillent pas, ne faites-vous pas voir que vous êtes un prévaricateur de la règle (1) ? »

Les critiques que le saint abbé de Clairvaux adressait aux moines de Cluny, étaient fondées : nous en trouvons la preuve dans les réformes que Pierre le Vénérable, leur chef, fit voter, en l'année 1132, dans une assemblée générale, à laquelle prirent part 200 prieurs et 1212 religieux (2).

Mais, ni le langage si élevé et si chrétien de saint

(1) « ... Jam vero de labore manuum quid gloriamini, cum et Martha laborans increpata, et Maria quiescens laudata sit (Luc X, 41 et 42); et Paulus aperte dicat : *Labor corporis ad modicum valet, pietas autem ad omnia ?*... (I Tim. IV, 8) Quid ergo, inquis? Siccine illa spiritualia persuades, ut etiam hæc, quæ ex regula corporalia damnes? Nequaquam : sed illa oportet agere, et ista non omittere. Alioquin cum aut ista omitti nec esse est aut illa, ista potius omittenda sunt quam illa. Quanto enim spiritus corpore melior est, tanto spiritualis quam corporalis exercitatio fructuosior. Tu ergo cum, de horum observatione elatus, aliis eadem non observantibus derogas, nonne te magis transgressorem Regulæ judicas?... » — Idem, *ibid.*, col. 907.

(2) Orderici Vitalis *Historia ecclesiastica*, pars tertia, lib. XIII, § IV, ad annum 1132.... « Ille (Petrus Venerabilis) vero subjectis auxit jejunia, abstulit colloquia, et infirmi corporis quædam subsidia, quæ illis moderata Patrum hæcenus permiserat reverendorum clementia. » Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 935.

Bernard, ni les réformes adoptées par les Clunistes, ne mirent un terme à ces dissentiments, comme nous le voyons par une lettre que Pierre le Vénérable adressait à l'abbé de Clairvaux, vers l'année 1140 (1). Il y répond non pas à l'illustre saint, auquel l'assemblée de 1132 avait donné pleine satisfaction, mais à des rumeurs, que certains esprits plus étroits ne cessaient de répandre dans le monde. Il se plaint que quelques Cisterciens continuent à attaquer les Clunistes : « Cette règle, disent-ils, que vous prétendez suivre, vous ne l'observez pas fidèlement, comme le prouve votre conduite : vous vous en écarterez pour rentrer dans des voies inconnues et détournées. De votre propre chef, vous établissez des lois nouvelles. Vous revendiquez pour elle une autorité vénérable, lorsque vous abandonnez les préceptes des Pères pour leur substituer des traditions particulières. Vous vous faites, chose monstrueuse, maîtres et disciples (2). »

Parmi ces griefs, la plupart futiles, qu'énuméraient les Cisterciens, se trouve la question du travail manuel, qui avait été, sans cesse, en usage parmi les saints ermites et les anciens moines, par lequel les apôtres s'étaient procuré, pour eux et pour les autres, la nourriture journalière, et que Dieu lui-même a imposé à l'homme, comme expiation de sa faute, en

(1) *Petri Venerabilis abbatis Cluniac. IX. Epistolarum lib. I, ep. XXVIII.* Migne, *Patr. lat.* CLXXXIX, col. 112-159.

(2) « *Objiciunt itaque nostris, quidam vestrorum. Non, inquiunt, vos regulam, cujus rectitudinem sequi proposuistis, ut ipsis operibus monstratur, sequimini : imo distortis gressibus ignotas semitas et devia quæque sectamini. Proprias namque leges ipsi vobis, prout libuit, componentes, has sacrosanctas dicitis, Patrum præcepta pro vestris traditionibus abjicitis, in eadem re (quod monstruosum videtur) magistri et discipuli existitis.* » *Idem, ibid.* Migne, *loc. cit.*, col. 112-113.



lui disant : Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front (1). »

Dans cette question, il semble à Pierre le Vénérable qu'il s'agit de voir, non pas *ce que la règle recommande au sujet du travail manuel, mais pourquoi elle le prescrit*. D'après la règle, l'oisiveté est l'ennemie de l'âme : « Mais répondez, dit le moine de Cluny, si, par d'autres travaux, on arrive à éviter l'oisiveté, ne vous semble-t-il pas que la règle soit bien observée ? Si les religieux parviennent à occuper l'espace de toute la journée par d'autres bonnes œuvres, *aliis bonis operibus*, (car il en existe, outre le travail manuel), n'échappent-ils pas à la violation de la règle, puisque celle-ci ne leur ordonne le travail manuel que pour ne pas être paresseux ? Oui, cela est ainsi, que nos adversaires le veuillent ou non. Du moment qu'on évite l'oisiveté, la règle est observée par n'importe quel exercice utile, *quocumque bono exercitio, otiositate fugata, regula custodiatur* ; personne en s'y livrant ne peut être appelé transgresseur de la loi, et cette calomnie ne nous atteint nullement. Si les travaux de l'agriculture étaient les seuls agréables à Dieu, pourquoi aurait-il dit aux Juifs : Travaillez non pas pour avoir la nourriture qui périt, mais celle qui demeure pour la vie éternelle (2). »

Pierre le Vénérable justifie ensuite la conduite des

(1) « *Opus manuum, quo sancti Patres eremitæ et antiqui monachi semper usi sunt, quo ipsi apostoli victum sibi et aliis ministrabant, de quo Deus reatum primi hominis hac quoque pœna plectens, ait : In sudore vultus tui vesceris pane (Gen. III) ...ita abjecistis, ut nec istæ omnes auctoritates ad operandum vos cogere possint, nec obedientia, quam, juxta Regulam, Deo vos exhibere promisistis, delicatas otio manus de sinu ad opus extrahere valeat.* » Migne, *loc. cit.*, col. 114.

(2) *Idem, ibid.*, col. 128-129.



Clunistes par les mêmes autorités, qu'avait déjà invoquées Rupert de Deutz — dont nous allons parler — c'est-à-dire par les paroles que Notre Seigneur adresse à Marthe et par l'exemple de saint Maur, le disciple immédiat de saint Benoît.

Dans une autre lettre, écrite à saint Bernard, en l'année 1143, Pierre le Vénérable revient au même sujet : « Je vois, dit-il, quelques-uns tant de notre bercail que du vôtre, se faire une guerre acharnée : je les vois, eux qui devraient vivre en concorde, dans la maison du Seigneur, s'écarter des règles de la charité mutuelle.... Unis par le nom de chrétiens, associés dans une même profession monastique, je ne sais quel dissentiment caché et néfaste les sépare et les éloigne de cette union sincère des cœurs qui devrait les confondre... (1) »

« Pour vous, dit-il, en s'adressant à son saint correspondant, vous envisagez toutes ces questions d'un œil simple et pur, vous qui avez laissé de côté, en partie, le travail manuel, parce que vous êtes placé non dans les forêts, ni dans les déserts, mais au milieu des villes et des bourgades. Vous vivez dans des centres populeux, qui ne vous permettraient pas de vous rendre à la campagne, sans risquer de rencontrer une multitude d'hommes et de femmes, dont le contact ne laisserait pas d'offrir plus d'un danger pour la discipline monastique. D'ailleurs, vous ne

(1) « Cerno aliquos, tam de nostris ovilibus quam de vestris, adversum se invicem jurata bella suscepisse, et eos, qui in domo Domini habitare unanimes debuerant, a charitate mutua descivisse... Et cum eos Christianum nomen conjungat, cum monastica professio uniat, sola eos mentium nescio quæ occulta, et nefanda varietas separat, et ab illa sincera cordium unitate, in quam videntur congregati, disgregat. » Idem, *ibid.*, *Epistola XVII*; Migne, *loc. cit.*, col. 324.

possédez pas de terres où vous puissiez vous livrer facilement à ces sortes de travaux. Mais vous prenez vos mesures pour que l'oisiveté, si funeste aux religieux, ne soit pas pour vous une source de dangers : lorsque le temps et les lieux vous le permettent, vous travaillez des mains ; quand ils vous ne le permettent pas, vous le compensez par des travaux spirituels et variés (1). »

Pendant que se développait la lutte des Cisterciens et des Clunistes, et avant que Pierre le Vénérable n'eût adressé à saint Bernard les lettres que nous venons d'analyser, Rupert, avait dû défendre ses religieux accusés également par les Prémontrés de négliger le travail manuel.

L'ordre des Prémontrés avait été fondé en 1120, par saint Norbert, qui s'était retiré du monde après avoir mené une vie légère et frivole.

Soumettant ses religieux à une discipline austère, il avait vu se presser en foule autour de lui des religieux qui, dans leur enthousiasme, ne pouvaient peut-être pas assez se défendre de ce penchant trop naturel à l'homme de s'élever en rabaissant les autres. A croire quelques-uns d'entre eux c'en était fait des monastères : de même que le royaume de Babylone,

(1) « *Simplici oculo et tu uteris, qui hoc opus manuum ex parte postposuisti, quia non in silvis, nec in desertis, sed in medio urbium et castrorum constitutus, et undique populis circumseptus, nec toties et toties ire ac redire horum causa operum, per promiscuam utriusque sexus multitudinem absque aliquo vel plurimo periculo potes ; nec insuper opportuna loca, ubi talibus exerceri operibus possis, plerumque possides. Sed ne inimica religiosi otiositas te vacante locum tibi nocendi inveniatur, aut ubi et quando potes, manibus operaris, aut ubi non potes, opus hoc manuum operibus divinis per vices variando compensas...* »  
Idem, *ibid.*, Migne, *loc. cit.*, col. 329.

après avoir pris un grand développement, était tombé pour céder la place à celui des Perses et des Mèdes, auquel devait succéder ensuite celui des Macédoniens, de même les monastères, jusqu'ici si prospères, surtout ceux de Cluny, devaient disparaître pour être remplacés par un ordre humble encore et à peine naissant (1).

En attendant que la succession fût ouverte, ils accusaient les Bénédictins d'empiéter sur les droits des clercs, et leur défendaient de prêcher, de baptiser, d'entendre des confessions, d'administrer les sacrements. Ils troublaient la conscience des jeunes religieux : « Vous ne pouvez vous sauver ici, leur disaient-ils, parce que vous ne vivez pas du travail de vos mains, selon la règle et les préceptes de saint Benoît. (2). »

L'abbé de Deutz, l'un des hommes les plus actifs et les plus instruits de cette époque, prit la défense des Bénédictins. Il protesta de son profond respect pour la pauvreté et le travail manuel ; « mais, il faut bien examiner, dit-il, si ce travail est par lui-même recommandé par la règle, comme nécessaire au salut, ou s'il est prescrit pour d'autres motifs. *Utrum propter semetipsam jussa sit tanquam necessaria salutis, an propter aliud admissa tanquam solatium latura necessitati* (3). » Saint Benoît prescrit le travail à ses moines pour subvenir à leurs besoins et pour combattre l'oisiveté. Saint Maur, le

(1) Rupertus abbas Tuitiensis, *in quædam capitula Regulæ sancti Benedicti*, lib. IV, c. 13. Migne, *Patr. lat.*, CLXX, col. 535 et 536.

(2) Idem, *ibid.*, lib. III, c. 2. « Non potes hic salvari, quia de labore manuum tuarum non vivis secundum regulam vel præcepta beati Benedicti. » Migne, *loc. cit.*, col. 511.

(3) Idem, *ibid.*, lib. III, c. 4. Migne *loc. cit.*, col. 513.

disciple du saint fondateur, le confident de sa pensée intime, envoyé par lui en France pour y établir le premier monastère bénédictin, aurait-il accepté des rois des terres considérables, dont les revenus pouvaient subvenir aux besoins de cent-quarante frères, aurait-il fixé à ce chiffre le nombre des religieux, sous prétexte que ces domaines ne pouvaient suffire à une communauté plus considérable, si le travail des mains devait être la ressource ordinaire de ses moines ? Certes, il est bon d'échapper à l'oisiveté par le travail manuel, mais mieux vaut encore cette vie contemplative, recommandée par le Sauveur lui-même, quand il disait à la sœur de Marie : « Marthe, Marthe, vous vous agitez pour bien des choses, une seule est nécessaire. » Cette chose nécessaire, c'était pour Marthe de s'asseoir aux pieds du Seigneur et d'écouter les paroles qui sortaient de sa bouche. Pour nous, c'est de nous agenouiller au pied du tabernacle, où nous trouvons le souvenir de sa passion, de sa résurrection ; c'est de méditer les saintes Écritures (1).

Quant aux moines élevés au sacerdoce, c'est la règle bénédictine elle-même qui ordonne à l'abbé de choisir dans sa communauté ceux qui lui paraîtraient dignes d'être ordonnés diacres ou prêtres. C'est un moine, saint Jérôme, qui écrivait au moine Rusticus : « Si tu es chatouillé par le désir d'arriver à la cléricature, apprends pour que tu puisses enseigner un jour, pour que tu offres à Dieu un sacrifice intelligent. Ne veuille pas devenir soldat, avant d'avoir été conscrit, maître, avant d'avoir été élève. » (2).

L'ordination des moines comme prêtres n'a donc

(1) Idem, *ibid*, c. 4-8. Migne, *loc. cit.*, col. 513-519.

(2) Idem, *ibid*.

rien de contraire à la règle de saint Benoît et aux traditions des anciens monastères (1).

La religion n'a eu qu'à se féliciter de cette conduite : il suffit pour s'en convaincre de rappeler les illustres noms de saint Martin, de saint Grégoire le Grand, de saint Benoît. « S'il n'avait pas été permis aux moines de prêcher, l'Eglise ne serait pas aussi puissante aujourd'hui, car, les moines, dit-on, convertirent presque la moitié de l'univers et toutes les histoires sont là pour le prouver... Il serait long d'énumérer, en détail, les moines devenus évêques, qui ont prêché la parole divine dans toutes les parties du monde, converties par leurs prédications (2). »

De leur côté, certains moines, s'appuyant sur la sévérité de la discipline monastique, dépréciaient les clercs séculiers et même les chanoines réguliers, et revendiquaient pour eux-mêmes un rang plus élevé et plus parfait dans l'Eglise (3).

Mais, dans les deux camps, les esprits vraiment supérieurs, qui ne se laissaient point émouvoir par de mesquines jalousies, prêchaient la concorde. A leurs yeux, moines et clercs, réguliers et séculiers n'étaient

(1) Idem, *ibid.*, lib. III, c. 4-9, passim.

(2) « Si monachis hoc non licuisset, minime Ecclesia tam valida fuisset, nam monachi dicuntur convertisse pæne dimidium orbem terrarum, quod ita esse probatur auctoritate omnium scripturarum... Longum est singulariter evolvere quanti monachi episcopi, prædicavere et quot mundi partes sua prædicatione convertere. » — Idem, *de Vita vere apostolica*, lib. III, c. 4. Migne, *loc. cit.*, col. 635 et 636.

(3) Anselmus Havelberg, *Liber de ordine Canoniorum regularium. Epistola ad Ecbertum, abbatem Huysborgensem, contra eos qui importune contendunt monasticum ordinem digniorem esse in Ecclesia quam canonicum*. Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 1119-1140.

tous que des champions d'une même cause, quoique marchant sous des bannières différentes (1).

On voit même des chanoines réguliers réclamer, avec instances, l'appui et le concours des moines.

Gerhoh, prévôt de Reichersperg, dans son ouvrage *de Ædificio Dei*, après avoir établi que la vie des clercs n'était pas inférieure à celle des moines, demande que ceux-ci interviennent activement dans le ministère ecclésiastique. « Autrefois, dit-il, les religieux consentaient difficilement à recevoir les ordres et plus difficilement encore à exercer des fonctions ecclésiastiques (2). » On n'élevait alors des moines à la cléricature « que lorsque leur vertu jetait tant d'éclat qu'ils semblaient dignes, non seulement de devenir des clercs, mais de diriger, comme chefs, la milice cléricale (3). » Aujourd'hui, il n'en doit plus être de même : « qu'ils le veuillent ou non, il faut les obliger et les contraindre au ministère sacré... La pénurie des clercs réguliers le rend nécessaire (4). »

Ces luttes furent moins fatales aux études monastiques que la fondation des universités. Les écoles perdirent alors de leur importance et de leur popularité : « les religieux même ne voulurent plus recevoir

(1) Arno præpositus Reicherspergensis, *Scutum Canonorum. Ibid.*, col. 1494-1528. — *De diversis ordinibus Ecclesiæ a quodam anonymo sæculi XII. Ibid.*, t. CCXIII, col. 844-850.

(2) «... Sancti quondam monachi difficile consenserunt se promoveri ad ordinem clericalem, difficilium vero ad militiam clericalem... » Gerhohi, præpositi Reicherspergensis, *liber de Ædificio Dei*, c. XXVIII. Migne, *Patr. lat.*, t. CXCIV, col. 1268.

(3) «... Ut non immerito videretur, non solum clericali ordine insigniendus, sed in ipsa quoque clericali militia dux et princeps constituendus. » Idem, *ibid.*

(4) « Sed velint, nolint, omnino ad hoc trahendi et compellendi sunt monachi sancti et bene regulares ; sicut repellendi sunt omnes clerici acephali et irregulares. » Idem, *ibid.*

chez eux de jeunes enfants et, par ce moyen, leurs écoles commencèrent à se refroidir et à passer insensiblement chez les séculiers (1). »

Mais, au moment où les bénédictins semblent s'effacer, d'autres moines se lèvent pour continuer, dans les universités elles-mêmes, la mission des écolâtres bénédictins.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, le monachisme entre dans une phase nouvelle.

Confesser, catéchiser, prêcher, enseigner, telle est la mission que reçoivent ces milliers de religieux, qui se pressent autour de saint Dominique et de saint François, et qui ne tardent pas à envahir toute l'Europe chrétienne.

Pour eux, l'étude n'était plus seulement une ressource contre l'oisiveté, un moyen de nourrir leurs méditations : elle était une stricte obligation, un devoir d'état, la condition même du succès de leur apostolat.

Le travail manuel était complètement écarté : les nouvelles milices ne devaient vivre que des aumônes des fidèles.

De pareilles innovations ne pouvaient s'établir sans rencontrer une vive opposition.

Mais celle-ci ne sera pas inspirée, comme la polémique des Clunistes, par le désir de ramener les moines aux traditions de leur institution primitive.

Elle ressemble plus aux attaques des clercs réguliers que Rupert de Deutz avait eus pour adversaires.

Elle s'appuie surtout sur de mesquines questions de rivalité, et a pour but d'éloigner les nouveaux venus, comme des intrus, du ministère sacré.

(1) Mabillon, *Traité des Études monastiques*, II<sup>e</sup> partie, ch. XVI.



Des hommes qui, nés souvent dans les palais des grands, ou dans les demeures non moins splendides de la riche bourgeoisie, renonçaient aux douceurs du foyer paternel et à l'avenir brillant qui les attendait dans le monde, pour revêtir une bure grossière et accepter les privations de toute espèce, les humiliations, les dégoûts d'une vie de religieux mendiants ; des hommes qui, par leur naissance et la nature de leur esprit, étaient souvent les égaux des premiers de ce monde et qui, par la simplicité de leur vie, ne différaient point des pauvres et des déshérités des biens de la terre, des pareils hommes devaient rencontrer partout un accueil sympathique.

Cet accueil s'explique d'autant mieux qu'à l'époque dont nous parlons, « une portion trop notable du clergé séculier se trouvait au-dessous de sa tâche, soit par défaut de science, soit par défaillance de conduite (1). »

Les âmes pieuses aimaient à leur confier la direction de leurs consciences : même les autres s'adressaient plus volontiers à eux pour la confession qu'à leurs propres prêtres (2).

Entourés de l'auréole de la sainteté, qu'ils devaient à leur vie d'abnégation, formés à la parole par des études spéciales et par une pratique journalière, ils obtenaient dans la chaire chrétienne des succès aux-

(1) *Études sur les temps primitifs de l'Ordre de Saint-Dominique*, par le P. Antonin Danzas, t. III, p. 248.

(2) « Multi igitur, præcipue nobiles et nobilium uxores, spretis propriis sacerdotibus et prælatis, ipsis Prædicatoribus confitebantur : unde non mediocriter viluit ordinariorum dignitas et conditio, et de tanto sui contemptu, non sine magna confusione, doluerunt, nec sine evidenti causa. » — Matthæi Pâris monachi Albanensis angli *historia major*.



quels les prêtres séculiers, à talent égal, ne pouvaient prétendre (1).

Dans les chaires de l'Université (2), ils apportaient des leçons plus profondes, plus solides, méditées dans le silence de leurs cellules; et aucune distraction mondaine ne venait troubler la sollicitude et le dévouement qu'ils portaient à leurs élèves (3).

De là, entre ces religieux et leurs collègues, soit dans l'enseignement, soit dans le ministère sacré, des comparaisons souvent désagréables pour ces derniers; de là, des froissements de toute nature, des jalousies sans cesse renaissantes.

De leur côté, peut-être, les disciples de saint Dominique et de saint François ne ménageaient-ils pas as-

(1) « A propos de ce texte: *defecerunt oculi mei in eloquium tuum*, Hugues de Saint-Cher remarque que les clercs sont devenus impropres à la prédication, peu ayant la science nécessaire pour annoncer la divine parole, et ceux qui l'ont se montrant répréhensibles dans leur vie. » — P. Antonin Danzas, *op. cit.*, p. 248.

(2) L'Archevêque de Paris accorda deux chaires de théologie aux Dominicains en 1229, les maîtres et les élèves de l'université ayant quitté la capitale à la suite d'une rixe qui avait éclaté entre des bourgeois et des élèves. — Du Boulay, t. III, p. 133-135.

(3) « La science, en un temps où l'on avait pour ses attraits des enthousiasmes sans pareils, était la voie des honneurs et des gros profits. Les Maîtres, choyés par l'opinion et richement rétribués, se livraient volontiers au faste et à la dissipation. Les habitudes studieuses et recueillies, les veillées à la lampe devenaient difficiles, après des soirées prolongées dans les fêtes et les festins, tandis que, au contraire, la vie austère et réglée des Frères-Prêcheurs et Mineurs, leur permettait de préparer leurs leçons avec le soin voulu. Cette remarque est de Thomas de Champré, qui, écrivant sous le coup des événements, ne peut en imposer à l'opinion de ses lecteurs. Il ajoute : *La bonne chère, d'ailleurs, émousse la pointe de l'esprit, et c'est chose rare que d'entendre un homme adonné à la mollesse de la vie, s'exprimer avec la force nécessaire.* — *Mirum est aliquid fortiter dici ab homine mollitiem professo.* » — P. Antonin Danzas, *op. cit.*, p. 237 et 238.

sez les susceptibilités trop naturelles de leurs rivaux. Le zèle du bien surtout dépasse si facilement les bornes de la prudence : les hommes, même les plus saints et les plus pieux, ont tant de peine à se défendre de cet esprit de corps, qui veut non seulement que le bien se fasse, mais qu'il se fasse par eux ou par leurs amis (1).

Ces rivalités, d'abord sourdes, éclatèrent bientôt, d'une manière terrible, dans les conversations publiques, dans les chaires des professeurs, dans des pamphlets plus ou moins virulents : en 1253, l'Université priva même de leurs chaires les deux professeurs dominicains, parce qu'ils avaient refusé d'adopter différentes mesures, prises par les docteurs séculiers (2).

Saisi de la question, Innocent IV se montra très favorable à l'Université (3).

(1) « Et se ingerentes nimis impudenter, rogabant singulos etiam sæpe viros religiosos, *esne confessus* : quibus si responsum fuisset *etiam* ; a quo : a sacerdote meo. Et quis ille idiota : nunquam theologiam audivit, nunquam in Decretis vigilavit, nunquam unam quæstionem didicit enodare. Cæci sunt et duces cæcorum : ad nos accedite, qui novimus lepram a lepra distinguere ; quibus ardua, quibus difficilia, quibus Dei secreta patuerunt. Nobis confitemini imperterriti quibus tanta ut jam videtis et auditis concessa est potestas. » — Matth. Paris, *ibid.*

(2) Entre autres celle de cesser toutes les leçons, lorsque les maîtres ou les élèves de l'Université seraient molestés par les bourgeois, sans obtenir satisfaction. — Crevier, *Histoire de l'Université*, t. I, p. 400.

(3) Crevier, *op. cit.* p. 408. — Par la bulle *Etsi animarum*, du 21 novembre 1254, Innocent IV retirait la plupart des privilèges accordés jusqu'alors aux ordres mendiants. « D'après certains témoignages, il fut frappé d'apoplexie immédiatement après l'avoir souscrite. Ce qui est hors de doute, c'est que seize jours plus tard, c'est-à-dire le 8 décembre, il allait rendre compte à Dieu des responsabilités du sacerdoce suprême. » — P. Antonin Danzas, *op. cit.*, p. 270.

Alexandre IV, au contraire, qui lui succéda, révoqua toutes les bulles de ses prédécesseurs, qui avaient été données contre les Dominicains, et se prononça notamment par la bulle *Quasi lignum*, en faveur des religieux (1).

Les docteurs laïques et séculiers essayèrent en vain de changer l'opinion du pape.

Alexandre IV maintint sa décision et alla jusqu'à priver de leurs dignités et de leurs bénéfices les professeurs de l'Université qui se montraient les plus actifs et les plus ardents dans leur lutte contre les Dominicains (2).

Parmi ces professeurs se trouvait le fameux Guillaume, né à Saint-Amour, en Franche-Comté, d'abord chanoine de Beauvais, puis docteur et professeur à la Faculté de théologie de Paris (3). C'est lui qui composa l'ouvrage *de Periculis novissimorum temporum*, ou du moins qui en fut un des principaux collaborateurs (4).

(1) Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. III, p. 528.

(2) Du Boulay, t. III, p. 299.

(3) « On ne saurait aujourd'hui se faire une idée de l'importance du rôle que joua Guillaume de Saint-Amour à son époque. La Sorbonne, l'Université, la Cour, les ordres et même la cour de Rome, il occupa tout; rappelant l'effet que produisit en France et à l'étranger le livre de M. Lamennais sur *l'Indifférence en matière de religion*. Ce fut à peu près la même impression, non universelle, non moins profonde. » Jubinal, *Œuvres complètes de Rutebeuf*, t. III, p. 85. — Voir les deux poésies de Rutebeuf, p. 84-102, Idem, *ibid.*

(4) « On a considéré jusqu'ici cet ouvrage comme étant l'œuvre de Guillaume de Saint-Amour seul : c'est une opinion inexacte. Voici comment lui-même explique qu'il n'en fut que l'un des collaborateurs: « Les prélats de France, sollicités de préserver l'Église gallicane, qui leur était confiée, *des périls des derniers temps* qui doivent arriver par les *prédicateurs fourbes et pénétrant dans les maisons*, ayant chargé les maîtres parisiens de recueil-

Dans ce livre (1), on prétend que la hiérarchie chrétienne, établie par Dieu lui-même, ne comprend que deux rangs : les évêques et les prêtres (2). Les moines, comme tels, ne diffèrent pas du commun des fidèles : ils appartiennent à l'*ordre inférieur*, à celui des hommes qui doivent être dirigés et conduits à la perfection, *perficiendorum* (3); ils ne sont point membres des classes dirigeantes, *perficientium* (4). Si donc ils prêchent, s'ils administrent les sacrements, ils le font sans mission : ce sont des *pseudo-prédicateurs* ou bien des *pseudo-prophètes*, ces hommes annoncés par saint Paul qui doivent troubler l'Église dans les derniers temps. Plus ils ont de sainteté et de science, plus ils sont dangereux, plus ils justifient la lettre de ces prophéties : « *Il y aura des hommes s'aimant eux-mêmes, avides, arrogants, orgueilleux... ayant toutefois une apparence de piété, mais en repoussant la réalité* (5)... *Ils pénètrent dans les maisons, comme dit encore l'Apôtre ; ils surprennent par la confession les secrets des familles ; ils traînent captives, selon la parole de saint Paul, de jeunes femmes chargées de péchés* (6). » Les fidèles qui n'auront pas prévu ces périls, et qui ne pourront pas leur résister,

lire et de traduire dans leurs écrits les passages de la divine Écriture et des canons qui parlaient de ces choses, plusieurs maîtres et moi, après avoir réuni toutes ces autorités, nous les avons placées en un seul volume sous certains titres. » — Jubinal, *Œuvres complètes de Rutebeuf*, t. III, p. 74.

(1) Nous avons consulté à la bibliothèque communale de Besançon ce livre, qui est devenu très rare.

(2) *De periculis novissimorum temporum*, c. II.

(3) Idem, *ibid.*

(4) Idem, *ibid.*

(5) Idem, c. III.

(6) Idem, c. V.

périront (1). Le règne de ces séducteurs, il est vrai, ne durera pas longtemps : toutefois il est temps de les découvrir et de les combattre (2). Ils ne se trouvent point parmi les païens et les ignorants, mais parmi ceux qui se couvrent des dehors de la piété, et parmi ces lettrés *qui*, comme le dit la sainte Ecriture, *apprennent toujours et n'arrivent jamais à la connaissance de la vérité* (3). Il y a d'ailleurs des marques infaillibles (4), auxquelles on peut distinguer ces faux prophètes : outre les défauts qu'on leur a déjà reprochés, ils ont encore ceux de se glisser auprès des grands, de convoiter les biens temporels de ceux auxquels ils annoncent la parole de Dieu, de dédaigner la simplicité de l'Evangile dans leurs sermons et de les orner de toutes les fleurs de la rhéorique, de vouloir vivre de leur ministère, et non pas du travail de leurs mains, etc. (5).

Quoique écrit selon toutes les règles de la scolastique alors à la mode, bien qu'il ne procède que par déductions et par syllogismes, ce livre ne présente que des arguments spécieux. A l'objection que la mission donnée aux religieux par les papes et les évêques suffit pour les autoriser, il ne répond que par des subtilités évasives et se hâte de passer à d'autres thèses (6).

Il ne nous offre pas même ces insinuations méchantes, ces attaques personnelles qu'on s'attend à rencontrer dans un pamphlet de ce genre, et se borne à des accusations vagues et banales. Peut-on, par exemple, s'empêcher de sourire, quand on rencontre

(1) Idem, c. VI.

(2) Idem, c. VII.

(3) Idem, c. VIII.

(4) L'auteur en énumère jusqu'à quarante-et-une.

(5) Idem, c. XIII.

(6) Idem, c. II.

des arguments de ce genre : *Les vrais Apôtres n'étudient pas l'éloquence ou la composition des mots : nos pseudo-prédicateurs font le contraire ; donc ce ne sont pas de vrais Apôtres* (1), — *Les vrais Apôtres sont d'abord mal accueillis, puisque le Sauveur a dit : Vous serez haïs de tous les hommes, à cause de mon nom ; mais, à la fin ils triomphent. Ceux donc qui se réjouissent, au début de leur mission, et sont bien reçus, ne paraissent pas être de vrais Apôtres* (2).

Une pareille argumentation n'était pas difficile à réfuter et, sans peine, saint Thomas en montra le néant, dans la *Somme théologique*, et dans un opuscule qu'il composa, à la prière du Pape Alexandre IV, et qu'il intitula : *Contra impugnantes Dei cultum et religionem*.

L'illustre Docteur s'attache à montrer que les ordres mendiants ont le droit de confesser, de prêcher, d'étudier, d'enseigner, de vivre d'aumônes, toutes choses que leur avait contestées Guillaume de Saint-Amour.

On comprend que les limites de notre étude ne nous permettent pas de le suivre dans tous ses développements : nous ne nous arrêterons qu'aux points qui se rapportent plus directement à notre but.

Le travail des mains, d'après saint Thomas, tel que l'Apôtre saint Paul et plusieurs Pères de l'Eglise le recommandent, n'est pas un *précepte*, autrement il atteindrait tous les membres de la société, prêtres ou laïques, aussi bien que les moines ; les raisons qui y obligent sont communes à tous les hommes : les besoins de la vie, la fuite de l'oisiveté et l'aumône que nous devons faire au prochain (3).

Nécessaire à ceux qui n'ont pas d'autres ressources

(1) Idem, c. XIV.

(2) Idem, *ibid.*

(3) S. Thomas, *Summa theologica*, 22. q. 187, art. 3.



pour vivre, le travail manuel cesse de l'être pour des religieux, qui trouvent dans la richesse de leurs monastères, dans les services spirituels qu'ils rendent à la société, des moyens suffisants de subsistance, ou le droit à un salaire légitime (1).

Considéré comme un remède contre l'oisiveté, l'orgueil, les tentations de la chair, le travail manuel ne serait une obligation que si l'étude et les exercices spirituels ne fournissaient pas d'autres armes contre les mêmes passions (2).

Enfin, si les religieux ont d'ailleurs de quoi faire l'aumône, dans le cas où elle est rigoureusement prescrite, ils ne sont pas plus tenus au travail manuel que les autres fidèles (3).

L'étude est nécessaire aux ordres contemplatifs. Elle écarte les erreurs et les dangers auxquels sont exposés ceux qui se livrent à la méditation des grandes vérités du salut, sans connaître suffisamment les saintes Ecritures ; elle illumine l'intelligence du religieux et seconde son essor vers les choses célestes. Elle nous fait triompher plus facilement des tentations de la chair : « Aimez la science des Ecritures, dit saint Jérôme, et vous n'aimerez pas les vices charnels. » Elle sert également à détruire en nous l'amour des richesses et des biens périssables ; elle nous enseigne l'obéissance et y dispose notre cœur (4).

(1) Idem, *ibid.*

(2) Idem, *ibid.*

(3) Idem, *ibid.*

(4) Idem, *ibid.*, 2. 2, q. 188, art. 5. — *Contra impugnantes Dei cultum et religionem*, c. XI. Dans son zèle à défendre l'étude pour les religieux, saint Thomas dit, dans ce chapitre, que ceux qui veulent la leur interdire ne sont pas les auteurs de cette pensée, mais bien Julien l'Apostat : « *Hujus autem cogitationis ipsi auctores non sunt, sed Julianus Apostata, qui ut Ecclesiastica narrat His-*

L'étude est nécessaire aux ordres actifs. Ce n'est que par elle qu'ils sont à la hauteur de leur mission. Sans elle, ils sont incapables d'établir, avec force, la vérité, et de la défendre contre les attaques de ses adversaires ; sans elle, ils ne confessent ni ne prêchent avec fruit, et exposent leur doctrine et leur vie au mépris du monde (1).

Personne d'ailleurs n'est mieux préparé à l'étude que le moine. Par son triple vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, il se dégage de tout souci, de toute affection terrestre, et procure à son âme cette liberté d'esprit et de calme, si favorable à l'étude (2).

On prétend que l'étude enfle : cela n'est vrai que quand on s'y livre sans esprit de charité. S'il fallait éviter tout ce qui peut porter l'homme à des pensées de vanité, il faudrait renoncer aussi aux bonnes œuvres, car saint Augustin dit que l'orgueil leur dresse des pièges pour les faire périr (3). Sans doute, le religieux, plus que tous les autres, est tenu à l'humilité : mais, ce qui est contraire à cette vertu, ce n'est pas de posséder les honneurs que peuvent procurer l'étude et l'enseignement, mais d'en tirer vanité. Saint Grégoire-le-Grand a-t-il perdu quelque chose de l'humilité parfaite, parce qu'il a été élevé au faite de la hiérarchie ecclésiastique (4) ?

Si Notre Seigneur interdit à ses disciples de se faire appeler *Maîtres*, il ne voulait que condamner l'or-

*toria, servos Christi a studio litterarum coercuit ; cujus imitatores se ostendunt qui religiosi studium interdunt, manifesta contra Scripturæ auctoritatem loquentes. »*

(1) Idem, *Contra impugnantes Dei cultum et religionem, Proœmium* — *Summa theologica*, 22, q. 188, art. 5.

(2) Idem, *Contra impugnantes Dei cultum et religionem*, c. XI.

(3) Idem, *ibid.*

(4) Idem, c. II.



gueilleux emploi que les Juifs faisaient de ce titre. Saint Paul n'hésite pas à se donner lui-même le nom de *Docteur des nations* (1).

Quoique séparé du monde par sa profession particulière, le moine investi du droit d'enseigner n'a rien qui puisse l'exclure d'un collège de docteurs. Réguliers ou séculiers, ces docteurs, comme tels, n'ont, en effet, qu'une même mission, que les mêmes devoirs. Tous sont appelés, au même titre, par la même autorité, à défendre et à commenter le même corps de doctrines : soldats d'une même armée, ils sont placés sous les ordres suprêmes d'un même chef, le Vicaire de Jésus-Christ (2).

Si donc les règles monastiques ne parlent pas du droit qu'ont les religieux d'étudier et d'enseigner, il ne s'en suit nullement que ceux-ci ne possèdent pas ce droit : car, on doit regarder comme permis tout ce qui, bon en soi, n'est défendu par aucune loi. *Illud intelligitur concessum quod nulla lege prohibitum invenitur* (3).

Saint Thomas reconnaît, il est vrai, que ceux qui sont soumis à une règle, où le travail manuel se trouve recommandé, ne sauraient s'en affranchir pour des études privées. Mais il excepte de cette obligation ceux qui se livrent à des œuvres spirituelles pour le bien des autres, telles que la prédication, la composition d'ouvrages : d'abord, parce que ces sortes d'œuvres doivent entièrement les absorber ; ensuite, parce que ceux en faveur de qui ils les accomplissent, leur doivent en échange les choses nécessaires à la vie. *Illi qui præ-*

(3) Idem, *ibid.*

(4) Idem, *ibid.*, c. III.

(1) Idem, *ibid.*, c. II.

*dictis operibus spiritualibus vacant, excusantur per hujusmodi opera spiritualia ab opere manuali* (1).

On dit encore que les religieux devraient suivre l'exemple de saint Benoît, cette brillante lumière de l'ordre monastique, qui renonça aux études et fit, pour ainsi dire, profession solennelle d'ignorance : *scienter nescius et sapienter edoctus*.

Or, qui ne sait que le fondateur de l'ordre monastique en Occident quitta les études non pour elles-mêmes, mais à cause des dangers auxquels il était exposé dans la compagnie de ses jeunes condisciples de Rome, dont la plupart étaient adonnés au vice. Il se retira donc du monde pour conserver intact le trésor de son innocence, comme le dit saint Grégoire, et nullement en haine de la science (2).

Les arguments de saint Thomas n'ont naturellement pour objet direct que la défense des ordres mendiants : toutefois la plupart d'entre eux conservent toute leur valeur, appliqués aux disciples de saint Benoît.

A la même époque, saint Bonaventure, Albert-le-Grand, Humbert de Romans, Hugues de Saint-Cher, réfutèrent Guillaume de Saint-Amour dans « des mémoires séparés, qui, sauf les opuscules du premier, ont péri dans un naufrage commun (3). »

(1) Idem, *Summa theologica*, 22. q. 187, art. 3.

(2) Idem, *Contra impugnantes Dei cultum et religionem*, c. XI.

(3) P. Antonin Danzas, *op. cit.*, t. III, p. 317. Les opuscules de saint Bonaventure ont pour titre : *Liber apologeticus in eos qui fratribus Minoribus adversantur, de paupertate Christi contra magistrum Guillelmum. Utrum pauperes validi et maxime regulares ad opera manualia universaliter sint adstricti*. — Ses arguments au sujet du travail manuel des moines ne sont que la reproduction, sous une autre forme, de ceux qu'avaient déjà fait valoir saint Thomas et tous ceux qui avaient soutenu la légitimité de l'étude pour les religieux.

Nous ne quitterons point l'école dominicaine sans citer une des plus belles pages qui aient été écrites, par un de ses membres, sur les avantages que la science procure aux religieux :

« Le premier avantage, dit Humbert de Romans, est un certain relief qu'ils acquièrent parmi les autres corps monastiques. Car, si la perfection religieuse est un bien, et l'étude des saintes Lettres un autre bien, il résultera de leur réunion un bien plus grand encore. Les chérubins, nom qui signifie *plénitude de la science*, non seulement sont éclairés des splendeurs de la majesté divine, mais les communiquent par un acte qui leur est propre. Ainsi les ordres qui unissent à la sainteté, laquelle est une immanence divine, les illuminations de la science, sont préférables à ceux qui n'offrent que la sainteté, et ils sont considérés en conséquence. *Accueille la sagesse*, dit l'Ecclésiaste, *et elle t'exaltera*. Le second avantage de la science dans un corps religieux est d'attirer les esprits d'élite : il en est beaucoup qui ne seraient pas entrés dans cet ordre, si l'on ne s'y livrait pas à l'étude, et beaucoup d'autres, qui sont entrés obscurs, s'y sont rendus illustres par suite de leurs travaux. Le troisième avantage est la dévotion du monde envers ce même Ordre. Il est naturel d'accorder son estime aux personnes lettrées et de rendre hommage à leur doctrine. C'est pourquoi le Sage dit : *La science rendra mon nom glorieux devant les peuples, et les vieillards m'honoreront*. Le quatrième avantage est l'utilité du prochain : de sages ouvriers produiront plus de fruit que des hommes simples, quoique saints. Ce qui fait dire à saint Jérôme : *La sainte rusticité n'est utile qu'à elle-même; il n'en est pas ainsi de la justice éclairée*

*par la science ; c'est elle qui soumet les hommes aux lois de l'éternelle justice.* Le cinquième avantage consiste dans la dette contractée par les peuples à l'égard d'un ordre qui répand la science du salut ; on lui est évidemment plus redevable qu'aux ordres purement contemplatifs. *Si, dit saint Paul, nous avons semé pour vous les choses spirituelles, faudra-t-il s'étonner que nous recueillions en échange les temporels ? — Le Seigneur, est-il dit encore, a ordonné que ceux qui annonçaient l'Évangile vivaient de l'Évangile.* Le sixième avantage est la force puisée dans l'étude contre les tentations : pour de pareils combats la sagesse est le plus grand des secours ; beaucoup succombent par suite du défaut de science. *La sagesse, dit l'Écriture, triomphe de la malice.* Le septième avantage est la formation de l'homme intérieur. Les règles et les constitutions ont accès sur l'homme extérieur : les Écritures révélées vont à l'homme intérieur. Elles l'expriment elles-mêmes en ces termes : *La sagesse enseigne la sobriété, la prudence, la justice et la force, trésors sans pareils donnés à l'homme pour son pèlerinage d'ici-bas.* Le huitième avantage est la préservation des erreurs où l'on tombe faute de lumière, telles que la simonie et autres écarts. *Ils n'ont pas su, dit le psalmiste, ils n'ont pas compris, ils marchent dans les ténèbres ; danger auquel ne sont pas exposés les hommes imbus de la science des Écritures. Votre parole, Seigneur, est la lumière qui éclaire mes pas.* Le neuvième avantage est le secours que trouve notre infirmité dans l'étude : beaucoup ont faibli et sont tombés, parce qu'ils ne savaient sur quoi appuyer leur fragilité. Platon lui-même disait : *Les lettres sont à l'esprit ce que le bâton est à l'in-*

*firme*. Le dixième avantage est de rendre supportables les labeurs de la vie. Que d'hommes qui tombent d'inanition sur le chemin ! Mais les études sacrées sont une manducation du pain de la parole. *Le pain*, est-il écrit, *confirme le cœur de l'homme*. Enfin, onzième et dernier avantage, l'étude est un moyen de progresser en toute espèce de biens : car on avance en proportion de l'accroissement de la charité. Or, la connaissance de Dieu, que l'on acquiert de plus en plus en étudiant, fait avancer dans son amour : car, plus on connaît, plus on aime (1). »

Pendant que les disciples de saint Dominique et de saint François revendiquaient si énergiquement, pour eux et pour les ordres religieux en général, le droit de porter haut le drapeau de la science, les Bénédictins voyaient se continuer chez eux la décadence des études monastiques.

Elle s'accroît encore davantage au XIV<sup>e</sup> siècle.

C'est pour réagir contre cette torpeur, dont il gémit, que Gerson composa son traité *de Studio monachorum*. Malheureusement cet ouvrage est perdu pour nous. Nous n'en possédons que la préface (2), mais elle suffit comme le remarque judicieusement Ellies du Pin, le plus complet de ses éditeurs, pour nous prouver que l'illustre chancelier de l'Université de Paris, soutenait la même thèse que Mabillon devait reprendre (3).

(1) P. Antonin Danzas, *op. cit.*, t. II, p. 67-70.

(2) *Joannis Gersonii doctoris et Cancellarii Parisiensis proœmium operis cujusdam de studio monachorum*. — Éd. Ellies du Pin, Antwerpiae, 1706, t. II, p. 693.

(3) « Agitata est nostris temporibus et magnis quidem studiis, inter duo vitæ asceticæ lumina, quæstio de studio Monachorum, quam Gersonius jam olim præviderat, iisque verbis propo-

Ailleurs, répondant aux scrupules des Célestins et des Chartreux, il encourage les moines à s'occuper de la transcription des livres de piété, même les jours de fête, comme de l'œuvre la plus utile pour leur propre édification et pour l'instruction de la société chrétienne, et comme un moyen d'éviter la paresse, qu'il appelle *l'affreuse et abominable sentine de tous les vices* (2).

Enfin, comme le remarque encore E. du Pin, Gerson expose son opinion au sujet des études monastiques dans un troisième ouvrage.

Un chartreux lui avait demandé s'il pouvait quitter le chœur et abréger la récitation de l'office divin pour vaquer à la lecture et à la méditation (3).

Le chancelier lui répondit que l'assistance au chœur passe avant l'étude, mais que le religieux doit consacrer au travail intellectuel tout le temps dont son règlement lui permet de disposer, et il lui indiqua, en même temps, les livres qu'il lirait avec le plus de fruit.

Sous l'influence du mouvement intellectuel provo-

nit, quæ neotericæ omnino conveniunt ; *Utrum litterarum studium, præsertim Sacrarum, sit expediens religiosis : et omisso interim sermone de Fratribus Mendicantibus, qui se ad doctrinam et prædicationem constitutos dicunt, coarctare verbum nostrum ad Cælestinos et Carthusienses : quorum loco si Benedictinos et Cistercienses reposueris, hæc est ipsissima quæstio, quæ inter Armandum Butilierum Abbatem de Trappa, et RR. Mabillonium Congregationis S. Mauri monachum pietate et eruditione celebrem ventilata est. . . . » Idem, *ibid.*, t. I, lib. I, p. LI.*

(2) *De laude scriptorum ad fratres Cælestinos et Carthusienses*. T. II, p. 694-703. « . . . Quatenus otium vitet, quod omnia vitia docet, quod eorum sentina est abominabilis et horrenda. »

(3) *Joannis Gersonii apologetica sive responsiva ad quemdam Monachum domus Carthusiæ Majoris, quærentem : Utrum licitum foret pro studio lectionis et exercitii spiritualis conventum et prolixitatem Divini Officii dimittere*. T. II, p. 704-711.



qué par la renaissance, quelques âmes d'élite cherchèrent à ramener la grande famille bénédictine dans la voie qu'elle avait autrefois si glorieusement parcourue.

Placé, jeune encore, à la tête de l'abbaye de Spanheim, le savant Trithème crut que l'étude était le remède le plus efficace aux désordres que l'oisiveté et l'ignorance avaient introduits dans les monastères. L'imprimerie multipliait, depuis vingt ans déjà, les monuments de l'esprit humain : il n'en recommande pas moins la copie des livres, comme le meilleur des travaux manuels pour les moines. « Contemplons, disait-il, les anciens abbés de notre ordre et les moines qui ont été les colonnes de notre institution, Cassiodore, Bède, Alcuin, Raban-Maur, Réginald, Pierre Damien et les autres ! Avec quel zèle n'ont-ils pas copié les ouvrages des anciens ! aucun travail ne leur paraissait trop pénible, aucune dépense trop considérable pour augmenter leurs trésors littéraires (1). » Il n'excepte pas les ouvrages profanes, « qu'il faut aimer, dit-il, parce que leur science est nécessaire pour arriver à une véritable connaissance des saintes Ecritures (2). »

Dans ces chapitres solennels, où les chefs des monastères bénédictins discutaient périodiquement les

(1) « Intueamur antiquos nostri ordinis abbates et monachos nostræ religionis columnas, Cassiodorum, Bedam, Alcuinum, Rabanum, Reginonem, Petrum Damianum et cæteros, quanta diligentia libros veterum descripserunt ! quibus nullus labor durus, nullæ expensæ graves videbantur, quibus augere potuissent bibliothecarum suarum ornatum. » — *De laude scriptorum. Tractatus Domini Johannis Trithemii, abbatis Spanhemensis, ordinis sancti Benedicti*, cap. IV.

(2) « ... Sed nec sæcularium litterarum codices recusamus, imo diligimus : quorum scientia ad intelligentiam sanctarum Scripturarum nobis valde necessaria est. » Idem, *ibid.*, cap. X.

graves intérêts de leur ordre, Trithème tient le même langage. Écoutons, avec quelle ardeur, il recommande l'étude à ses moines, dans la réunion générale de son ordre, tenue en 1496 : « O vous, disait-il, qui prétendez que les moines ne doivent lire que ce qui concerne les quatre fins dernières de l'homme ; vous qui, dès qu'un moine étudie un auteur profane, ou cherche à publier un poème, vous écriez : Que veut ce fou ? A-t-il la prétention d'être poète ? vous qui regardez comme un sacrilège de connaître Prudence, dites-moi donc ce que c'est qu'un poète, si vous le savez?... Il y a eu un grand nombre de très saints personnages qui étaient poètes, tels que Prudence qui, pour éclairer notre foi, a écrit bien des choses en vers ; Sedulius, Avitus, Bède, Raban, Adelman, et une foule d'autres dont nous ne connaissons même pas le nom. O mes pères, mes pères ! telle n'était pas jadis la conduite de nos abbés ! ils se réjouissaient, au contraire, d'avoir des moines versés dans toutes les sciences. C'est ainsi que le poète Marc, le disciple intime de saint Benoît, a chanté dans un poème héroïque la vie et les miracles de notre fondateur, pendant que celui-ci était encore en vie. Je pourrais vous citer ici bien d'autres moines qui, par leur science, ont brillé dans toutes les branches des connaissances, d'illustres philosophes, de célèbres orateurs, des astronomes, des poètes, des musiciens, des mathématiciens. C'est une œuvre louable pour les moines que d'imiter ces pères et ces docteurs, et ils doivent y travailler de toutes leurs forces. Il ne faut pas non plus interdire aux religieux la lecture des ouvrages profanes, sans le secours desquels ils ne comprendraient facilement ni la sainte Ecriture, ni les œuvres des saints



Pères.... En lisant, avec une intention pure, les livres des auteurs païens, les moines doivent se rappeler la parole de saint Augustin : Tout ce qui a été dit de bon par les philosophes, il faut le revendiquer comme notre bien, détenu par des possesseurs injustes (1). »

Les efforts de Trithème ne demeurèrent sans doute pas stériles : la Réforme d'ailleurs et les polémiques ardentes qu'elle provoqua, ne tardèrent pas à réveiller partout, dans les monastères comme dans le monde, l'activité individuelle.

Mais, nulle part, ni comme corps enseignant, ni comme théologiens et littérateurs, les Bénédictins ne marchent, au XVI<sup>e</sup> siècle, à la tête de ce mouvement.

Un ordre nouveau, institué sous l'influence même des besoins et des passions de l'époque, ne tarda pas à prendre le premier rang.

Voués, comme les Dominicains et les Franciscains, à la prédication et à la direction des âmes, les Jésuites se proposèrent, avec une prédilection spéciale, d'agir sur la société par l'enseignement de la jeunesse et par la presse qui, dès lors, exerçait sur les esprits sa puissante influence.

De toutes parts s'élevèrent des collèges, où des

(1) « ..... Neque sæcularium scriptorum volumina monachis interdicenda sunt : sine quorum ministerio et lectione sacræ Scripturæ sanctorumque Patrum opuscula nemo facile intelligit.... Monachis igitur sæcularium libros recta intentione legentibus beati Augustini sententia patrocinium præstat : Quæ bene a profanis dicta in nostrum usum tanquam ab injustis possessoribus vindicanda confirmat. » Idem, *Oratio de duodecim excidiis observantiæ regularis in monasterio Reinhartzbornensi in Hircynia silva, V. Kalendas septembris. Anno Domini MCCCCVI.*

milliers de jeunes gens (1) se groupaient autour de maîtres aussi remarquables par la variété et la profondeur de leurs connaissances que par leur habileté à gagner les cœurs, et à inspirer aux esprits le goût de la science.

Les études elles-mêmes, dépouillées d'une partie des épines dont le pédantisme et la routine les avaient hérissées, subirent d'heureuses réformes et furent graduées, d'après un plan méthodique et rationnel, qui devait traverser les siècles et se conserver jusqu'à nos jours.

À côté des Jésuites vinrent se ranger d'autres milices, moins célèbres, moins puissantes, moins fécondes dans leur action, mais qui méritent cependant d'être signalées. Tels sont les Doctrinaires, les Oratoriens, les Lazaristes ou Pères de la Mission, etc.

Tout en conservant une place importante à côté de ces congrégations plus ou moins consacrées à l'éducation de la jeunesse, les Bénédictins surent bientôt se frayer une voie nouvelle, où ils trouvèrent des imitateurs, mais sans jamais être surpassés ni même égalés.

Quarante-neuf monastères français avaient adopté la réforme que Dom Didier de la Cour avait introduite dans l'abbaye de Saint-Vanne à Verdun, en 1600, et formèrent, à partir de 1621, une branche particu-

(1) « La confiance publique entourait les Jésuites d'une telle vogue qu'ils se développèrent avec une rapidité prodigieuse, au point que, dès 1627, dans la seule province de France (Paris), le nombre de leurs élèves s'élevait à 13,195... En ne donnant à chacune des quatre autres provinces que la moitié de celle de Paris (et ce n'est certes pas une exagération), nous obtiendrions le chiffre formidable de 39,583, et cela dès 1627. » L'abbé Charles Martin, *de l'Instruction publique en France, dans le passé et dans le présent* (1884), p. 46.

lière de l'ordre bénédictin sous le nom de Congrégation de Saint-Maur (1).

L'abbaye de Saint-Germain-des-Près, à Paris, était la plus célèbre de toutes et comme le centre commun de la Congrégation.

Outre les exercices de piété et le travail manuel réduit, il est vrai, dans des proportions considérables, des religieux, auxquels leurs supérieurs reconnaissaient de grandes aptitudes pour les études, devaient se livrer à des travaux d'érudition dont la publication a immortalisé leur ordre.

L'Écriture sainte, les commentaires de la parole sacrée, les actes et les canons des conciles, les histoires et les vies des saints, les traités de philosophie et de théologie, occupaient naturellement la première place dans ce programme.

Mais les vues de la nouvelle Congrégation embrassaient un horizon plus vaste encore : elle se proposait de publier un texte irréprochable, en rapport avec les exigences de la critique moderne, de ces génies qui, chez les Grecs et les Latins, avaient illustré les premiers siècles de l'Église.

Elle se proposait, de plus, de dissiper les ténèbres qui enveloppaient le berceau des plus antiques abbayes, et les origines obscures des nations modernes : la littérature et l'histoire devenaient ainsi ses clientes de prédilection.

(1) Le bref du pape Grégoire XV, qui érige la Congrégation de Saint-Maur en France, est daté du 17 mai 1621. « Le Pape Urbain VIII, informé de la piété, de l'union et de la régularité des premiers Pères de cette Congrégation naissante, la confirma et lui accorda de nouvelles grâces, par sa bulle datée du douzième des calendes de Février, c'est-à-dire, du 21 Janvier 1627. » Dom Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, préface, p. 4.

Pour atteindre ce but, les Bénédictins de Saint-Maur s'adressèrent à tous les hommes érudits de l'Europe, leur demandèrent des manuscrits et des documents que réclamaient leurs études. « De là, une vaste correspondance engagée sur les questions les plus importantes de théologie, d'histoire, d'exégèse, de philologie, et sur les détails les plus compliqués de deux sciences, dont les Bénédictins français ont fixé les bases, à savoir la diplomatique et la chronologie (1). » De là, des voyages entrepris pour explorer les bibliothèques et les archives étrangères et établir les relations les plus utiles aux travaux de la compagnie (2).

Quelques années s'étaient à peine écoulées, et le monde savant saluait, avec enthousiasme, le *liber sacramentorum* du Pape saint Grégoire (3), l'Epître de

(1) Alphonse Dantier, *Rapports sur la correspondance inédite des Bénédictins de Saint-Maur*, p. 2.

(2) Il faut lire dans Dom Tassin et dans la correspondance de Mabillon et de Montfaucon, publiée par Valéry, avec quelle patience, quelle gaieté même, ces religieux supportaient les privations et les fatigues de leurs odyssees littéraires. Ici, c'est dom Blampin, qui, envoyé par ses supérieurs dans les Pays-Bas avec un autre moine, voyageait à pied, jeûnant et faisant dix lieues par jour. Son compagnon de route succomba à la fatigue. On oblige dom Blampin « de prendre un cheval et d'interrompre ses jeûnes dans ses voyages, qu'il n'entreprenait que dans les plus urgentes nécessités, telles que celle de consulter les manuscrits dont il avait besoin. » Là, c'est dom Michel Gervais qui se contente, en riant, pour souper, « de choux dont il n'a pu goûter, de noix et d'une pomme », et pour dormir « d'un lit misérable, lit plein de puces et de punaises. » A la bibliothèque de Lucques, il consulte et feuillette « trois cents manuscrits, en buvant étrangement de poussière. Tous ceux qui le regardaient faire, le prenaient quasi pour un cordelier, tant ses habits étaient gris de poussière. » Ailleurs encore c'est dom Constant « qui allait toujours à pied, vendait pour les pauvres les exemplaires des livres que lui donnait la congrégation. »

(3) Un vol. in 4. D. Hugues Ménard (1642).

saint Barnabé (1), les œuvres complètes du bienheureux Lanfranc (2), etc.

En même temps, d'autres ouvrages (3), dignes de ces prémices, s'élaboraient avec cette sage lenteur qu'apportaient des hommes qui n'avaient pas à compter avec le temps, qui savaient que si la mort venait à les frapper, leur entreprise n'en serait pas moins poursuivie avec la même ardeur et la même prudence.

Tel était le mouvement littéraire qui entraînait avec une égale puissance tous les monastères de la nouvelle Congrégation, et qui de là s'était étendu en dehors de la France à tous les membres de la grande famille bénédictine, lorsque parut le traité *de la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique*.

Mais il nous manquerait pour apprécier cette œuvre, aussi remarquable par la sévère beauté de sa forme que par l'inflexibilité de ses principes, un élément es-

(1) Un vol. in-4. D. Hugues Ménard (1645).

(2) Un vol. in-fol. D. Luc d'Achéry (1648).

(3) En 1655, D. Luc d'Achéry publia les premiers volumes du *Spicilegium*. « Les *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti* du P. d'Achéry et du P. Mabillon suivirent le *Spicilegium*; puis vinrent les annales de l'Ordre de saint Benoît, le *vetera analecta*, et la Diplomatique, publiés par le même Mabillon; les *Concilia Rothomagensis provinciæ*, de D. Bessin; le *Thesaurus anecdotorum* et l'*Amplissima collectio*, par Martène et Durand; les anciens rits de l'Eglise, par D. Martène seul; le recueil des lettres des papes, par D. Constant; le *Gallia christiana* par le P. de Sainte-Marthe et ses continuateurs; l'Antiquité expliquée, avec le supplément, et les Monuments de la Monarchie française, par Bernard de Montfaucon; la *Bibliotheca bibliothecarum*, par le même; la nouvelle édition du Glossaire de Ch. Du Cange, avec le supplément par D. Dantine et D. Carpentier; l'Histoire littéraire de la France, par D. Rivet et ses continuateurs; le Nouveau Traité de Diplomatique, par D. Toustain et D. Tassin; le Recueil des Historiens de la Gaule et de la France, par D. Bouquet et ses continuateurs. » M. Guérard, *Discours prononcé pour l'ouverture du cours de première année à l'Ecole des Chartes, France littéraire*, 1832, t. I.

sentiel, si nous ne disions un mot de la vie et des précédents de l'auteur, Armand-Jean le Bouthillier de Rancé. Le lecteur trouvera dans l'histoire de l'homme l'application des principes parfois exagérés de l'écrivain.

---

## CHAPITRE II

### L'ABBÉ DE RANCÉ ET LE TRAITÉ DE LA SAINTETÉ ET DES DEVOIRS DE LA VIE MONASTIQUE

Naissance de Rancé. — Son éducation. — Sa vie dissipée dans le monde. — Sa conversion. — Son entrée dans l'abbaye de la Trappe. — Comment l'abbé de Rancé fut amené à composer le *Traité de la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique*. — Histoire des cahiers manuscrits, arrachés aux flammes. — Part que Bossuet a prise à la publication de l'ouvrage de l'abbé de Rancé. — Du plan et du style de cet ouvrage.

L'abbé de Rancé naquit à Paris le 9 janvier 1626, « d'une famille qui occupait les premières charges de l'Église et de l'État (1) » ; il eut pour parrain le cardinal de Richelieu.

« Notre Seigneur, dit un de ses biographes, qui le destinait à de grandes entreprises, pour sa gloire et le bien de son Eglise, prit un singulier plaisir de l'orner des plus riches dons de la nature. Il lui donna un corps bien fait, un esprit vif, pénétrant, solide, délicat et capable des plus grandes choses ; un cœur droit, une âme noble, généreuse, candide, franche ; une humeur douce, qui lui gagnait tout le monde, et un naturel honnête, tendre et fidèle, autant désintéressé que libéral, ne lui étant pas possible de rien refuser à per-

(1) L'abbé de Marsollier, *Vie de dom Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé*, t. I, p. 1.



sonne ; en sorte qu'à peine avait-il atteint l'âge de sept ans que la reine Marie de Médicis, surprise de cet agrément ordinaire qu'elle remarquait dans cet enfant, voulut toujours l'avoir auprès de sa personne, lui donnant de nouvelles preuves de sa bonté royale (1). »

Le cœur et l'esprit du jeune enfant furent cultivés avec les plus grands soins. Son père l'entoura de trois précepteurs : le premier devait développer, dans son âme, les sentiments religieux et le former à la pratique des vertus chrétiennes ; le second lui enseignait le grec, et le troisième, la langue latine (2).

Dès l'âge de huit ans, il fut destiné à être chevalier de Malte. Mais, à la mort de son frère aîné, il fut tonsuré afin de pouvoir recueillir les bénéfices ecclésiastiques de ce dernier. Et c'est ainsi qu'à l'âge de douze ans, il était chanoine de la métropole de Paris, et abbé commendataire de cinq abbayes (3).

Ses progrès dans les études furent rapides : à douze ans, il traduisit Anacréon et fit une édition de ce poète, qu'il offrit à Richelieu, avec une dédicace, des notes et des scholies, le tout en langue grecque (4). « L'on trouve encore un petit traité qu'il composa, à l'âge de treize ans, sur l'excellence de l'âme, où il

(1) Dom Le Nain, *la Vie de dom Armand Jean Le Bouthillier de Rancé*, t. I, pp. 2-3. (Ed. 1719).

(2) Idem, *ibid*, p. 3.

(3) C'étaient les abbayes de Notre-Dame du Val, de l'ordre de Saint-Augustin ; celle de Saint-Symphorien de Beauvais ; celle de la Trappe ; le Prieuré de Boulogne, proche de Chambord, de l'ordre de Grammont, et celui de Saint-Clément, en Poitou. — Dom Le Nain, p. 3 et 4.

(4) A l'âge de 68 ans, l'abbé de Rancé écrivait à son ami, l'abbé Nicaise : « Il faut que je vous avoue que vous m'avez fait souvenir, en me souhaitant de vivre autant que Nestor et au-delà, de quatre paroles, que je mis dans une épître dédicatoire au Cardinal de Richelieu, à la tête d'un commentaire grec que j'avais fait sur



réfute les opinions des anciens philosophes sur ce qui touche la substance de l'âme, et prouve qu'ayant été créée immédiatement de Dieu, elle ne peut trouver qu'en lui seul son repos et sa béatitude (1). »

Les lettres n'occupèrent pas seules son esprit. Il étudia même quelque temps l'astrologie et s'adonna ensuite, avec ardeur, à la théologie, science que rendaient nécessaire les projets ambitieux de sa famille. A son examen de licence, il l'emporta sur celui qui devait être un jour le grand Bossuet, et contracta avec son illustre rival une de ces liaisons que le temps, loin d'affaiblir, ne fait que resserrer davantage.

A ce goût pour l'étude se joignait un goût, non moins vif, pour les plaisirs du monde. Il aimait la société même la plus frivole, et savait s'en faire aimer. Les dîners, les soirées, ne connaissaient pas de plus agréable compagnon : il avait surtout un penchant extraordinaire pour la chasse.

Voici le portrait que trace de lui, à cette époque, un de ses contemporains : « Il était à la fleur de son âge, n'ayant qu'environ 25 ans ; sa taille était au-dessus de la médiocre, bien prise et bien proportionnée ; sa physionomie était heureuse et spirituelle ; il avait le front élevé, le nez grand et bien tiré, sans être aquilin ; ses yeux étaient pleins de feu, sa bouche et tout le reste du visage avait tous les agréments qu'on peut souhaiter dans un homme. Il se formait de tout cela un certain air de douceur et de grandeur qui prévenait agréablement et qui le faisait aimer et respecter tout ensemble. Au reste, il était d'une complexion si déli-

Anacréon. — Voilà les termes : Τὰ τοῦ Νέστορος σάμματα ὑπερπηδῆσαι. » Lettre du 12 janvier 1695. — Gonod, *Lettres de Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé*, p. 249.

(1) Dom Le Nain, t. I, p. 10 (Éd. 1715.)

cate que le moindre vent suffisait pour l'enrhumer ; on avait peine à comprendre comment il pouvait résister à la fatigue de la chasse et de l'étude (1). »

Mais, telle était l'ardeur de son tempérament, telle était son activité que, plus d'une fois, après avoir chassé toute la matinée, il arrivait, de douze ou quinze lieues, en poste, le même jour, et soutenait, le soir, une thèse en Sorbonne, ou prêchait dans une des églises de Paris, sans que ses traits ou sa voix trahissent la moindre fatigue (2).

Ordonné prêtre, moins pour travailler à la gloire de Dieu et au salut des âmes que pour obéir à sa famille qui voulait, à tout prix, le faire succéder un jour à son oncle, l'archevêque de Tours, l'abbé de Rancé continua (3), comme par le passé, à se livrer à cette vie tumultueuse si peu en rapport avec la gravité du ministère sacerdotal.

« La mort de son père, avec toutes ses richesses et ce naturel si porté au plaisir, lui donnèrent le moyen de s'engager fort avant dans les belles compagnies et de goûter les plaisirs du monde, suivant en tout les inclinations de la jeunesse. Il fréquentait avec plus de

(1) L'abbé de Marsollier, p. 20 et 21.

(2) « L'abbé de Rancé pensait plus alors à se divertir qu'à devenir un saint ; la chasse faisait encore sa passion dominante. De là cette plaisante réponse qu'il fit un jour à l'abbé de Chavalon qu'il rencontra dans les rues de Paris, « Où vas-tu, Abbé ? lui dit celui-ci, que fais-tu aujourd'hui ? — Ce matin, dit l'abbé de Rancé, prêcher comme un ange, ce soir, chasser comme un diable. » Dom Gervaise, *Jugement critique, mais équitable de la vie de feu M. l'abbé de Rancé*, p. 56 et 57.

(3) Dom Gervaise fait cependant une exception pour l'année qui suivit son ordination : « On peut assurer, dit-il, avec vérité, que la vie qu'il menait depuis sa retraite à Saint-Lazare, et qu'il continua toute l'année qu'il prit les Ordres, était assez régulière. » *Jugement critique*, p. 73.

liberté les compagnies dangereuses et se trouvait à tous les divertissements des personnes de sa qualité. Bref, sa vie était tellement sensuelle que se mettant au lit durant l'hiver, il ne fallait pas seulement chauffer ses draps, mais encore le bois de son lit (1). »

L'abbé de Rancé était prêtre depuis cinq ans lorsqu'eut lieu une assemblée générale du clergé de France (1655-1657), à laquelle il fut envoyé comme député du second ordre.

Chargé de plusieurs travaux épineux par cette assemblée, il montra, en toutes circonstances, un esprit supérieur, une âme franche et loyale, incapable de transiger avec ce qu'il regardait comme son devoir.

Il eut le courage, si rare à cette époque, de faire entendre une parole libre et indépendante, et prit, avec une grande énergie (2), la défense du cardinal de Retz que Mazarin, tout-puissant alors, voulait déposer.

Sa noble attitude lui valut la haine du rancuneux ministre : pour la première fois peut-être dans sa vie, il dut apprendre qu'il est difficile de réussir dans le monde quand on ne sait pas se plier à toutes les exigences de la politique, et que rarement on arrive à concilier les intérêts de sa fortune avec les inspirations de la justice et de l'honneur.

Mais, le coup qui changea le plus les sentiments de son cœur et provoqua son retour à une vie plus

(1) Dom Le Nain, p. 6 et 7 (Ed. 1719).

(2) « L'abbé de Rancé soutint les intérêts du cardinal de Retz avec beaucoup de force et d'éloquence ; ce qui fit dire au cardinal Mazarin : *que si on en croyait l'abbé de Rancé, il falloir aller avec la croix et la bannière au-devant du Cardinal.* » Maupeou, *La Vie du Très Révérénd Père dom Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé*, t. 1, p. 63.

chrétienne, ce fut la mort presque subite de la duchesse de Montbazon.

L'auteur d'un libelle diffamatoire contre l'abbé de Rancé — nous en parlerons dans le chapitre suivant — a fait courir sur cette mort des bruits d'un caractère dramatique et romanesque, qui ressortent plus de la légende que de l'histoire.

« L'abbé, dit-il, qui alloit de tems en tems dissiper ses chagrins à la campagne y estoit lorsque cette mort imprévue arriva. Ses domestiques qui n'ignoroient pas sa passion prirent soin de luy cacher ce triste évènement, qu'il apprit à son retour d'une manière fort cruelle. Car montant tout droit à l'appartement de la duchesse où il luy estoit permis d'entrer à toute heure, il y vit pour premier objet un cercueil qu'il jugea estre celui de cette dame, en remarquant sa teste toute sanglante qui estoit par hasard tombée de dessous le drap dont on l'avait couverte avec beaucoup de négligence, et qu'on avoit détachée du reste du corps afin de gagner la longueur du col, et éviter ainsi de faire un nouveau cercueil qui fut plus long que celui dont on se servoit, et dont on avait si mal pris la mesure, qu'il se trouvoit trop court d'un demy-pied (1). »

Le silence de tous les biographes sérieux de l'abbé de Rancé à l'endroit de ce récit (2), et le démenti formel qu'en donne le duc de Saint-Simon, qui l'appelle

(1) *Les véritables motifs de la conversion de l'abbé de la Trappe, avec quelques réflexions sur sa vie et sur ses écrits, ou Entretiens de Timocrate et de Philandre sur un livre qui a pour titre : Les saints devoirs de la vie monastique*, p. 26-28.

(2) On s'étonnerait davantage de le trouver dans la *Vie de l'abbé de Rancé* par Châteaubriand, si l'on ne connaissait pas l'amour de ce dernier pour le roman, et le peu de soin qu'il a mis à composer la vie du Supérieur de la Trappe.

*un conte* (1), nous autorisent à le reléguer parmi les fables.

La vérité est que madame de Montbazon mourut de la rougeole, presque entre les bras de l'abbé de Rancé, et que ce fut lui-même qui la prépara à une mort chrétienne (2). On ne peut nier d'ailleurs qu'elle lui avait été chère : il la voyait souvent, et avec une intimité que la malignité trouvait déplacée entre un prêtre et une femme mondaine. Rien ne nous prouve cependant que cette affection ait eu jamais quelque chose de coupable : toutefois, elle avait jeté dans son cœur de profondes racines, et cela suffit pour nous faire comprendre quel vide, et par suite quels regrets cette perte dut laisser dans son âme sensible et passionnée.

Il se retira alors dans sa terre de Véretz, en proie à la douleur la plus violente. « Une sombre et noire mélancolie prit la place de cet air gay et agréable qui l'avoit toujours accompagné jusqu'à ce fatal moment. Ses nuits lui étoient insupportables ; il passoit les jours dans une continuelle amertume, courant seul, çà et là dans les Bois, sur le bord des Rivières et des Étangs, appelant souvent par son nom celle qui n'étoit plus en état de lui répondre, après qu'une mort précipitée l'avoit enlevée de ce monde (3). »

Mais, lorsque le temps eut cicatrisé un peu les plaies de son cœur, lorsque le calme et la tranquillité furent

(1) *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon*, t. I, p. 375. Edit. Hachette. — *Dom Gervaise*, après avoir raconté la mort chrétienne de la duchesse de Montbazon, ajoute : « Voilà au vrai comment les choses se sont passées. Tout ce que les historiens précédens y ont ajouté ne sont que des fables qui n'ont pas le moindre fondement. » *Jugement critique*, p. 160.

(2) *Dom Gervaise*, *op. cit.*, p. 158.

(3) *Idem*, p. 160 et 161.

revenus à son esprit, il se mit à réfléchir et sur le néant des vanités humaines et sur les égarements de sa vie passée.

L'exemple de la duchesse, qui avait passé comme l'herbe des champs, lui disait bien haut sur quel fondement ruineux reposent toutes nos espérances terrestres.

Sa foi qui n'avait jamais été complètement éteinte, mais qui s'était rallumée plus vive à la lueur des cierges qui entouraient le lit funèbre de la duchesse, lui faisait maintenant un impérieux devoir de mettre ordre aux affaires de sa conscience, et de réparer, par une conduite plus chrétienne et plus sacerdotale, les scandales qu'il avait pu donner.

Secondé par les Pères de l'Oratoire auxquels il ouvrit son cœur, aidé des lumières et des conseils d'Arnauld d'Andilly (1) auprès duquel il fit un court séjour et qui lui servit, pendant quelque temps, de guide spirituel, il réforma entièrement sa conduite.

La prière, la méditation des vérités éternelles, les études sacrées, prirent la place de la chasse et des divertissements frivoles auxquels il s'était livré jusqu'alors.

Cette vie sérieuse répondait si bien aux besoins de son cœur converti que, malgré les instances de son oncle qui voulait le forcer d'aller à Paris pour chercher une position en rapport avec son rang, malgré

(1) Sur les rapports de l'abbé de Rancé avec Port-Royal et les Jansénistes, voir deux articles du P. Le Lasseur (*Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, liv. de sept. et d'oct. 1876), que le savant auteur termine par les mots suivants : « L'abbé de Rancé ne fut pas un janséniste de doctrine, au moins depuis 1661 ; qui oserait dire qu'il ne fut pas un janséniste de parti et des plus dangereux, presque jusqu'à sa mort? »

les avances que lui faisait, d'autre part, Arnauld pour l'attirer à Port-Royal, il persista à rester dans sa retraite de Véretz.

Cependant, ce n'était là que sa première étape dans son retour à Dieu.

Bientôt il lui sembla que ce Dieu, qui l'avait appelé de si loin, exigeait de plus grands sacrifices encore de sa part. « Mes pensées d'abord, dit-il, n'allèrent pas plus loin qu'à mener une vie innocente dans une maison de campagne que j'avais choisie pour ma retraite ; mais, Dieu me fit connaître qu'il en fallait davantage, et qu'un état doux et paisible, tel que je me le figurais, ne convenait pas à un homme qui avait passé sa jeunesse dans l'esprit, les égarements et les maximes du monde (1). »

Se défiant de lui-même, il consulta successivement

(1) M. Sainte-Beuve, dans son ouvrage sur Port-Royal, dit, après avoir cité ces paroles de l'abbé de la Trappe : « Rancé dans son redoublement de zèle, avait raison : car, prenez garde ! ce Véretz avec ses ombrages, avec son mélange d'étude, de conversation grave et de pieux désirs, qu'est-ce autre chose que de méditer toujours la régénération et de ne l'accomplir jamais ? Qu'est-ce, sinon de vouloir concilier l'exil d'ici-bas et le grand voyage, les douceurs de la traversée et la hâte d'arriver au port ? Prolongez un peu cette situation, faites un établissement de ce qui ne devait être que le prélude, et vous avez un Tibur chrétien, tel que les Atticus de toutes les doctrines se le choisirent. Vous pouvez être un homme heureux et un homme sage : vous n'êtes plus le généreux athlète moral, le grand cœur brûlant et immolé.... Tout cœur humain, saisi de repentir à une certaine heure ; a plus ou moins ce que j'appelle son Véretz, son premier moment sur la colline. Mais, ce n'est pas tout. S'arrêter à Véretz, s'y asseoir et s'y oublier, c'est faire de la première étape le but du pèlerinage, c'est risquer souvent de redescendre. Oh ! qu'il a bien plutôt hâte de gravir, celui qui se croit fermement en marche pour voir se lever le grand soleil de l'Eternité ! » — (*Port-Royal*, t. III<sup>e</sup>, l. IV<sup>e</sup>, p. 539 et 540.)



les évêques de Châlons, de Comminges et de Pamiers.

Ce fut d'après leurs conseils qu'il résigna ses abbayes, sauf celles de la Trappe et de Boulogne, vendit le château de Véretz et ses autres propriétés patrimoniales. L'argent qu'il en retira fut distribué aux pauvres ou employé en fondations pieuses, qui devaient réparer, autant que possible, l'emploi profane que son père et lui avaient fait des revenus ecclésiastiques.

L'évêque de Comminges, Gilbert de Choiseul, aurait voulu qu'il se fit abbé régulier d'un couvent; mais, l'abbé de Rancé, qui ne s'était senti jusqu'alors que de la répugnance pour la vie monastique, fut presque révolté par ce conseil : « Moi, me faire frocard ! » lui répondit-il avec dédain (1).

Résolu néanmoins de se donner plus pleinement à Dieu, il se retira dans l'abbaye de la Trappe (2), pour y jouir, dans une liberté entière, des bienfaits de la solitude et de la retraite.

Fondée en 1140 par Rotrou, comte du Perche, cette abbaye fut longtemps célèbre par les vertus et la piété de ses religieux et de ses abbés (3). Les guerres des An-

(1) Maupeou, *op. cit.*, t. I, p. 107.

(2) « Cette abbaye est située dans le diocèse de Séez, au milieu d'un grand vallon, sur les frontières du Perche et de la Normandie. Les bois et les collines qui l'entourent, sont disposés de telle sorte qu'elles semblent la vouloir cacher au reste du monde. On voit dans ce vallon des terres labourables, des plants d'arbres fruitiers et des pâturages; onze étangs qui sont autour de cette abbaye en rendent l'air malsain, et les approches si difficiles, qu'il est mal aisé d'y arriver sans le secours d'un guide. » L'abbé de Marsollier, t. I, liv. II, p. 158.

(3) « Le comte Rotrou mit à la Trappe des religieux de l'abbaye du Breuil-Benoît, de l'ordre de Savigny; en 1148, le bienheureux Serlon, quatrième abbé de Savigny, ayant réuni cet ordre à celui de Cîteaux, l'abbé de la Trappe passa en même temps dans l'ordre de Cîteaux. » Idem, *ibid.*, p. 159 et 160.



glais et surtout la commende lui furent excessivement nuisibles (1).

L'abbé de Rancé la trouva dans un état de délabrement complet ; mais, les ruines morales que l'oubli de tous les devoirs de la vie religieuse y avait faites étaient plus affreuses encore que les ruines matérielles. On en jugera aisément par ce seul fait : quand il parla de réforme, « les religieux qui n'en avoient que le nom et qui en portoient à peine l'habit (2), » menacèrent de le poignarder ou de le jeter dans les étangs de l'abbaye (3).

Grâce à son énergie et à son courage (4), il parvint à son but ; il offrit une pension aux plus récalcitrants et appela de l'abbaye de Perseigne quelques moines qui firent refleurir à la Trappe les vertus monastiques.

Dans cette œuvre réformatrice, il dut payer de sa personne ; joignant l'exemple aux préceptes, il se soumit lui-même à la règle, édifia la communauté par sa piété et son abnégation, et, sans être religieux, pratiqua dans toute leur rigueur les vertus de la vie religieuse.

Il ne restait plus qu'un pas à franchir.

Ses dernières hésitations furent détruites en grande partie, et par un accident qui faillit mettre sa vie en

(1) Idem, *ibid.*, p. 161-163.

(2) Idem, *ibid.*, p. 163.

(3) Idem, *ibid.*, p. 166.

(4) Dom Le Nain (Ed. 1719), p. 43. — « L'abbé qui avait mis toute sa confiance en Notre Seigneur, ne s'étonna point de toutes leurs menaces : il refusa même l'offre que M. de Saint-Louis, brigadier des Armées du Roi et colonel de cavalerie, lui fit, de lui rendre en cette occasion tous les services qui dépendroient de lui. »

danger (1), et par l'exemple d'une de ses nièces qui se retira chez les Carmélites, renonçant à tous les avantages que lui assuraient dans le monde sa jeunesse, son rang et sa fortune.

Il se rendit donc au couvent de Perseigne, se mit au nombre des novices, et, après une année d'épreuve, il fut solennellement installé en qualité d'abbé régulier de la Trappe (2).

L'abbé de Rancé était arrivé au poste que la Providence lui avait assigné, il avait répondu à tous les appels de la grâce. Dorénavant, une seule idée, une seule passion dominera sa vie : celle d'inspirer sa communauté du plus pur esprit de saint Benoît et de saint Bernard.

Il s'appliquait à cette belle œuvre depuis six mois à peine, lorsque des événements inattendus vinrent l'arracher à ses chers religieux.

Dans son abbaye, il avait adopté, en renchérissant encore sur elle (3), la règle de l'*étroite observance* (4), que plusieurs communautés s'étaient donnée quelques années auparavant.

(1) « Enfin je vous dirai qu'il faillit hier à m'arriver le plus grand des accidens du monde ; je faisais rebâtir mon logis dans mon abbaye, il étoit achevé, je montois pour le voir, mais au moment que j'en fus sorti, la chambre que je quittois tomba à cause d'une poutre du plancher d'en haut qui se rompit en un instant. Si Dieu ne m'eût préservé, j'étois mort sans respirer, la poutre et le plancher étant tombés tout à la fois ; un de mes gens qui étoit au pied du mur ne fut que légèrement blessé par la même protection : voilà ce que c'est que la vie. » Dom Le Nain, t. I, liv. I, ch. VII, p. 46 (Ed. 1719).

(2) Idem, *ibid.*, ch. VIII, p. 56.

(3) Marsollier, t. I, liv. II, ch. VII, p. 215-220.

(4) Dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, les supérieurs des abbayes de Clairvaux, de Châtillon et de l'Aumône, touchés des désordres qui s'étaient introduits dans les monastères de l'ordre de Cîteaux, résolurent d'y faire revivre l'esprit primitif de leur institution. Un grand nombre de couvents adoptèrent leur réforme, qui fut appelée l'*étroite observance*, tandis que ceux où elle ne fut

Les supérieurs de ces maisons se réunirent à Paris pour défendre ensemble leur réforme contre les abbayes qui avaient gardé la *commune observance*.

L'abbé de Rancé, appelé à cette conférence avec l'abbé du Val-Richer, fut chargé d'aller plaider, à Rome même, leur cause.

Quoiqu'il lui en coûtât excessivement de se séparer de son couvent, il dut partir pour l'Italie.

Là, il édifia tous ceux qui l'approchaient, par l'austérité de sa vie et sa profonde piété (1).

Toutefois, ni le prestige de ses vertus, ni l'habileté diplomatique qu'il avait pu conserver de sa vie mondaine, ne parvinrent à triompher des lenteurs traditionnelles de la cour romaine et des intrigues de ses adversaires.

Au bout d'une année de démarches infructueuses, il perdit patience et quitta Rome brusquement.

Mais, à Lyon, il fut rejoint par des lettres, et de France et d'Italie, qui le blâmaient sévèrement d'avoir renoncé à la lutte, et le suppliaient de la reprendre au plus tôt (2).

Le devoir l'emporta, encore une fois, sur ses répugnances personnelles et il retourna à Rome.

Il n'y fut pas plus heureux que dans son premier voyage, malgré le généreux appui que lui prêta le cardinal de Retz, qui était arrivé à Rome (3); il partit donc, de nouveau, sans autre satisfaction que le sentiment du devoir accompli (4).

pas établie étaient désignés sous le nom de monastère de la *commune observance*. Voir Dom Le Nain, t. I, liv. II, ch. I, p. 62 (Ed. 1719). Marsollier, t. I, liv. II, ch. VIII, p. 223-228.

(1) Marsollier, t. I, liv. III, ch. III, p. 345-355.

(2) Idem, *ibid.*, liv. II, ch. XIV, p. 307.

(3) Idem, *ibid.*, liv. III, ch. I, p. 319-326.

(4) Le procès, dans lequel l'abbé de Rancé continua à jouer le plus grand rôle, ne devait se terminer que douze ans après, au profit des monastères qui avaient conservé la *commune observance*,

Il rentra à la Trappe le 10 mai 1666, et reprit la direction de son monastère, « après une absence de vingt mois, qui lui avaient paru des siècles entiers, tant il avait d'amour pour les cavernes et les mazures de la Trappe (1). »

Par ses devoirs de supérieur, l'abbé de Rancé était amené à faire de fréquentes exhortations à ses religieux sur les devoirs de la vie monastique.

Il n'écrivait pas ses instructions ; mais, par respect pour les divines Écritures et les saints Pères, qu'il voulait reproduire avec la plus scrupuleuse fidélité, il copiait sur de petits papiers carrés les textes qu'il leur empruntait, afin de les fixer plus facilement dans sa mémoire.

Les grandes pensées, a dit un moraliste, viennent du cœur.

Épris, au souverain degré, de l'amour de Dieu, ne désirant rien tant que d'entretenir dans ses religieux la flamme céleste qui dévorait son âme, l'abbé de Rancé trouvait dans son cœur, détaché de toutes les affections terrestres, des accents qui remuaient profondément sa communauté, et l'entraînaient dans la voie de la sainteté et de la perfection.

Connaissant tout le fruit qu'ils retiraient des excellentes paroles de leur supérieur, les religieux de la Trappe le suppliaient souvent, avec les plus vives instances, de mettre par écrit ses instructions.

Mais, leurs prières n'obtenaient aucun succès : la modestie de l'abbé de Rancé s'alarmait à la seule

mais avec certaines réserves, qui maintenaient aux monastères réformés une partie de leur autonomie. — Voir Marsollier, t. I, p. 383-418 et t. II, p. 1-27. — Dom I.e Nain, t. I, p. 92-95 et 145-172.

(1) Maupeou, t. I, liv. II, p. 233-234.

pensée de devenir auteur ; il craignait d'ouvrir à la vanité le moindre accès dans son cœur.

Un jour, Claude le Maître, nouvellement élu abbé du monastère de Châtillon, arriva à la Trappe, pour se préparer, par une retraite, aux saintes fonctions qui venaient de lui être imposées.

Il assista aux conférences que l'abbé de Rancé adressait à son chapitre, et en fut si vivement touché qu'il le pria, comme il s'obstinait toujours à ne point vouloir composer d'ouvrage, de ne lui faire qu'un simple catéchisme de la vie monastique (1).

C'était le moyen de lui permettre de méditer, dans la solitude de sa cellule, ses devoirs de supérieur, d'inspirer à ses religieux le désir de cette profonde piété, qui animait la communauté de la Trappe.

Quelque fondés que fussent les motifs de Claude le Maître, l'abbé de Rancé ne voulut point les prendre en considération.

La maladie obtint du supérieur de la Trappe, ce que n'avaient pu faire les conseils de l'amitié.

Avec les années étaient venues les infirmités, et, plus d'une fois, celles-ci empêchèrent l'abbé de Rancé d'adresser à ses religieux ses instructions habituelles.

Son secrétaire, Dom Rigobert, qui se trouvait avec lui à l'infirmerie, profita de l'occasion. Il lui représenta que si ses exhortations étaient écrites, un autre pourrait les lire aux frères assemblés, et que si la mort venait à l'enlever un jour à sa chère communauté, celle-ci pourrait toujours continuer à l'entendre, à se pénétrer de ses sages et pieuses leçons (2).

(1) L'abbé de Marsollier, *op. cit.*, t. II, p. 108 et 109. — Dom Le Nain, *op. cit.*, t. I, p. 207.

(2) L'abbé de Marsollier, *op. cit.*, p. 109 et 110.

Vaincu par ces considérations, l'abbé de Rancé commença par recueillir les passages des saintes Écritures et des saints Pères qu'il avait copiés, afin de les citer plus fidèlement, et qui devaient former comme la base de son travail.

Même avec ce secours, la tâche était laborieuse.

Il s'agissait de retrouver les commentaires, dont il accompagnait les textes sacrés, les conclusions pratiques qu'il en avait tirées, de ressaisir, chose plus difficile encore, ces mille inspirations, ces pensées fugitives qui s'étaient pressées sur ses lèvres, alors qu'il rompait le pain de la parole à ses religieux dans le silence de la retraite.

Déjà il se repentait d'avoir cédé aux instances de son secrétaire; il désespérait du succès de ses efforts, quand on vint lui apprendre qu'un religieux avait pris, au chapitre, des notes nombreuses, pendant qu'il parlait à sa communauté.

Ces notes lui permirent d'avancer son travail avec suite et sécurité, et il dicta à Dom Rigobert un certain nombre de pages.

Mais, pendant qu'il ne cherchait qu'à faire revivre d'anciens souvenirs, il lui survenait des aperçus nouveaux, des considérations sur la vie religieuse, qu'il n'avait pas encore développées. Il se décida donc à élargir le cadre qu'il s'était d'abord tracé, et bientôt sortit de ses mains un traité complet sur *la Sainteté et les Devoirs de la vie monastique*, avec tous les développements que comportait et méritait un pareil sujet (1).

Quelle ne dut pas être l'émotion qu'éprouvèrent les bons religieux de la Trappe, quand ils trouvèrent fixée,

(1) Dom Le Nain. t. I, liv. III, ch. V, p. 208.

dans une copie fidèle, cette parole si pieuse et si suave qui, jusque-là, ne se faisait entendre qu'à des intervalles réguliers, trop rares à leur gré ; quand ils purent lire, méditer, savourer, sans entraves, ces pages émues, où leur vénéré supérieur montrait, avec tant d'onction et une si grande hauteur de vues, toute l'excellence et toute la sainteté de la vie monastique !

Un regret cependant traversa leur joie : c'était la défense que, par modestie, leur faisait l'abbé de Rancé de communiquer à des personnes étrangères à la communauté une œuvre si profitable, non-seulement aux âmes consacrées à Dieu, mais même à tout fidèle, désireux d'arriver à la perfection chrétienne (1).

L'abbé de Rancé crut néanmoins devoir faire une exception en faveur de M. Favier, son ancien précepteur, qui, de passage à la Trappe, avait entendu parler de *la Sainteté et des Devoirs de la Vie monastique* (2).

Mais, en lui permettant la lecture de son manuscrit, l'abbé de Rancé exigea de lui la promesse formelle de garder le secret le plus profond.

On s'imagine aisément, avec quel bonheur, celui qui avait guidé la jeunesse du supérieur de la Trappe, et qui l'avait initié à la pratique de la piété, dut lire l'ouvrage de son élève devenu, à son tour, un maître éminent dans le grand art de la sanctification des âmes. Aussi, en entendant la cloche qui appelait les religieux au réfectoire, M. Favier fut-il obligé de se faire une vraie violence pour se détacher d'une lecture qui l'absorbait en entier. Dans sa préoccupation, il négligea de serrer le manuscrit, confié à sa garde, et même de

(1) Maupeou, *op. cit.*, t. II, p. 23 et 24.

(2) Idem, *ibid.*, p. 24. — Dom Le Nain, *op. cit.*, t. I, p. 208.

fermer la porte de la chambre des hôtes, qu'il occupait (1).

Cette distraction de M. Favier donna lieu à des incidents excessivement curieux, que les historiens de l'abbé de la Trappe ont eu soin de nous raconter avec les plus minutieux détails (2).

A cette époque, on construisait dans le couvent de la Trappe une brasserie, dont l'installation avait été confiée à un maître brasseur de Caen. C'était un protestant, nommé de Bonnefoy, qui ne manquait pas d'une certaine culture littéraire.

M. Favier venait de quitter sa chambre, quand de Bonnefoy, passant dans le corridor, vit la porte ouverte et le manuscrit, oublié sur la table. Une indiscrete curiosité le poussa à pénétrer dans l'appartement et à jeter un coup d'œil sur les pages, qui s'étaient étalées devant lui, comme pour le tenter. « O le beau livre, s'écria-t-il, après en avoir pris un peu connaissance, sur la sainteté des moines et contre leurs dérèglements ! » Cette exclamation venait de lui échapper, quand il aperçut l'abbé de Rancé, arrivé à l'improviste sur le seuil de la porte. « Je n'ai jamais rien lu d'aussi beau et de si admirable ! continua-t-il alors en s'adressant au supérieur de la Trappe, sans se déconcerter : le livre de l'*Imitation* n'est pas plus touchant ! »

Ces paroles firent craindre au supérieur de la Trappe que cet homme n'allât répandre le bruit que son travail était plutôt une critique des dérèglements des moines qu'un tableau des vertus qu'ils devaient pratiquer. Pour empêcher que son manuscrit ne tombât dorénavant en d'autres mains, il l'emporta et vint le jeter au

(1) Maupeou, *op. cit.*, p. 25-29.

(2) Dom Le Nain, *op. cit.*, t. 1, p. 208-209.



feu, dans l'appartement de son secrétaire, Dom Rigobert, et le regarda brûler, le sourire sur les lèvres.

Les flammes avaient déjà dévoré une partie du manuscrit, lorsque survint M. Favier, auquel Dom Rigobert fit comprendre par gestes, l'acte que l'abbé de Rancé venait de commettre.

M. Favier se précipita alors sur le manuscrit et parvint à sauver du feu quatre-vingts ou cent pages. Son émotion fut si vive, qu'il se permit d'adresser quelques paroles très sévères à l'abbé de Rancé, le menaçant même des châtimens du ciel, s'il ne cherchait pas à réparer le mal qu'il venait de faire.

Les reproches de M. Favier, joints aux supplications des religieux de la Trappe, déterminèrent l'abbé de Rancé à recomposer son manuscrit.

Mais, pendant qu'il essayait de reconstituer son œuvre, à l'aide des notes qu'il avait conservées de son premier travail et des pages sauvées du feu, de nouvelles hésitations troublèrent son esprit, et la pensée lui vint de brûler, une seconde fois, sa composition (1).

Il n'en fit rien toutefois et dicta presque en entier son travail à M. Maine, qui, sans être religieux, demeurait au couvent de la Trappe, et lui servait souvent de secrétaire.

Il l'autorisa même à en faire plusieurs exemplaires, destinés à ses religieux.

En dehors des inquiétudes que lui inspirait son humilité, une autre préoccupation tourmentait encore le supérieur de la Trappe.

Quoique, dans tout le cours de son travail, il se fût appuyé sur l'autorité des saints Pères et des Conciles, il craignit d'avoir exposé plutôt ses idées personnelles que la doctrine de l'Église.

(1) Idem, *ibid.*, p. 209.

Il résolut donc de soumettre son œuvre au jugement d'un homme éclairé et de s'en remettre, avec la plus entière confiance, à ses décisions.

Il n'hésita pas longtemps sur le choix de ce juge. Bossuet, qui se trouvait alors l'arbitre de toutes les questions religieuses, était, en même temps, un des plus fidèles amis de l'abbé de Rancé (1).

Il lui écrivit et fut fort étonné d'apprendre que l'évêque de Meaux, par une indiscretion, sans doute, de M. de Maine, possédait déjà une copie de son travail. « On m'a mis, lui disait le prélat, il y a déjà assez longtemps, entre les mains, l'ouvrage dont vous me parlez. L'assemblée (2) m'avait chargé de l'examen de la morale, et une occupation si importante, et d'ailleurs si vaste, remplissait tout mon temps. Depuis la séparation de l'assemblée, j'ai commencé cette lecture, et j'avoue qu'en sortant des relâchements honteux et des ordures des casuistes, il me falloit consoler par ces idées célestes de la vie des solitaires

(1) Bossuet et l'abbé de Rancé s'étaient rencontrés dans leur jeunesse, *sur les bancs* de la Sorbonne. Ils avaient concouru ensemble pour la licence en théologie, et ce fut l'abbé de Rancé qui obtint la première place. Très liés pendant leur jeunesse, ils se perdirent ensuite de vue : mais, plus tard, ils renouèrent les liens qui les avaient unis. Ces deux hommes « étoient faits pour s'aimer et s'estimer malgré le contraste de leurs goûts et de leurs mœurs... Pendant le cours de son épiscopat, Bossuet a fait, à différentes époques, huit voyages à la Trappe. Il disoit que *c'étoit le lieu où il se plaisoit le plus après son diocèse*. Il assistoit à tous les exercices de la communauté. Il étoit le premier levé pour les matines pendant les huit jours que duroit ordinairement son voyage de la Trappe. Il montra la même assiduité jusqu'à l'âge de soixante-neuf ans, quoiqu'il joignît à ses veilles toute l'austérité d'un religieux; ce ne fut qu'à l'un de ses derniers voyages qu'il se permit de faire usage d'un peu de vin. » — Cardinal de Bausset, *Histoire de Bossuet*, livre I, chap. XXIV, et livre VII, ch. II.

(2) L'assemblée générale du clergé de France en 1682.

et des cénobites. J'espère achever dans peu cette lecture : je la fais avec une sensible consolation..... Je vous en dirai mon sentiment en toute sincérité, quand j'aurai tout lu ; et, comme je reprends, après la séparation de l'assemblée, le dessein que vous aviez agréé de vous aller voir, nous pourrons traiter tout cela ensemble (1). »

Deux mois environ après avoir écrit cette lettre, Bossuet arrivait à la Trappe, et, dès sa première entrevue avec le supérieur, il entreprit de lui montrer quels fruits heureux résulteraient et pour les ordres religieux et pour toute l'Eglise, de la publication de son ouvrage : il alla jusqu'à le menacer de faire lui-même cette publication, s'il s'y refusait. « Comment, Monseigneur, lui dit alors l'abbé de Rancé, moi, qui me suis consacré à la retraite et au silence ; moi, qui n'ai écrit ce livre que pour le mettre entre les mains de mes religieux après ma mort, comme mon testament, il sera dit que j'aurai eu la démangeaison de paraître auteur et de vouloir réformer les autres ? Non, Monseigneur, je ne consentirai jamais à cela ; plutôt à Dieu que je l'eusse brûlé tout-à-fait, prévoyant le malheur qui en arriverait, si je le laissais en son entier ! — Vous avez beau vous fâcher, lui répondit Bossuet en souriant, il vous faut laisser conduire là-dessus, et vous n'en serez point le maître : vous y penserez devant Dieu (2). »

Dans un autre entretien, l'abbé de Rancé eut recours aux instances les plus vives pour obtenir de Bossuet qu'il lui remît son manuscrit. « Très volontiers, lui dit le prélat ; mais, j'ai à vous dire que je l'ai fait

(1) Lettre XCVI.

(2) Dom Le Nain, *op. cit.*, t. I, p. 208.

copier ; ainsi, vous ne gagneriez rien d'avoir votre manuscrit. Vous feriez mieux de le revoir, et de le mettre tout-à-fait en état de paraître en public. — Mon Dieu ! Monseigneur, reprit l'abbé de Rancé, est-ce que vous ne comprenez pas le trouble, les disputes et toutes les suites fâcheuses que cette impression causera à ma solitude ? Suis-je fait pour cela, et pour passer le reste de mes jours à répondre aux écrits qu'on fera de toutes parts contre moi ? — Je répondrai pour vous, répliqua Bossuet ; j'entreprendrai votre défense : demeurez en repos (1). »

Voyant qu'il ne parvenait pas à fléchir Bossuet, l'abbé de Rancé demanda à communiquer d'abord son manuscrit à l'évêque de Grenoble, dans l'espoir secret de lui faire partager ses appréhensions (2). Il crut aussi devoir soumettre son œuvre, par déférence pour leur position, aux archevêques de Paris et de Reims.

Bossuet se rendit à ses désirs ; il lui offrit de parler de l'affaire à l'archevêque de Paris et d'envoyer le manuscrit à l'évêque de Grenoble.

De plus, dès qu'il fut de retour à Paris, il s'occupa de l'impression des *Devoirs de la vie monastique*. En même temps, il soumettait le texte à un examen rigoureux, notant, avec soin, les pensées et les expressions sur lesquelles il voulait appeler l'attention de l'auteur.

« Quand nous saurons son sentiment (de l'évêque de Grenoble), écrivait-il à l'abbé de Rancé, le 30 octobre 1682, nous procéderons à l'impression sans retardement, et je mettrai l'affaire en train. Je vous enverrai de Meaux toutes mes remarques. On ne peut avoir un plus grand désir que celui que j'ai de voir publier tant

(1) Idem, *ibid.*, p. 208 et 209.

(2) Idem, *ibid.*, p. 210.

de saintes et adorables vérités, capables de renouveler l'ordre monastique, d'enflammer l'ordre ecclésiastique, et d'exciter les laïques à la pénitence et à la perfection chrétienne (1). »

Dans une lettre datée du 6 Février 1683, il rend compte à l'abbé de Rancé de la conférence qu'il a eue avec l'archevêque de Paris au sujet des *Devoirs de la vie monastique*, de la satisfaction que cet ouvrage cause à l'archevêque de Reims, et lui témoigne, en même temps, son inquiétude de n'avoir rien reçu de la part de l'évêque de Grenoble :

« Hier, Monsieur, lui écrit-il, j'entretins amplement M. l'archevêque de Paris de la commission que vous m'aviez donnée pour lui. Je lui dis que j'avais eu le livre sans votre participation, et que j'avais cru absolument nécessaire de l'imprimer, tant pour le bien qu'il pouvait faire à l'Église et à tout l'ordre monastique, que pour éviter les impressions qui s'en seraient pu faire malgré vous. Par là, il entendit la raison pour laquelle vous n'aviez pas pu lui communiquer cet ouvrage; et cela se passa bien. Je lui ajoutai que vous parliez avec toute la force possible de la perfection de votre état retiré et solitaire, mais, avec toutes les précautions nécessaires pour les mitigations autorisées par l'Église, et pour les ordres qu'elle destinait à d'autres emplois: tout cela se passa bien.....

» Pour ce qui est de M. l'archevêque de Reims, n'en soyez point en peine; il est pénétré de la bonté et de la grandeur de l'ouvrage; il en souhaite l'impression autant que moi. Ses remarques ne vont à rien de considérable; et comme il ne fera rien sur ce sujet-là qu'il ne me le communique, vous pouvez vous assu-

(1) Lettre XCIX.

rer que je ne laisserai rien affaiblir, s'il plaît à Dieu.

» Nous sommes ici un peu en inquiétude de n'avoir rien appris, sur ce sujet, de M. de Grenoble. Mandez-nous, Monsieur, je vous en prie, le plus tôt qu'il se pourra, quand vous aurez ses remarques, et ce que vous croirez devoir faire après les avoir vues ; afin qu'on change au plus tôt ce que vous croirez devoir changer sur ses avis, et qu'on ne soit obligé de faire que le moins que l'on pourra de cartons.....

» Je suis venu ici pour ajuster, avec M. Félibien et avec l'imprimeur, l'endroit des carrosses, conformément à votre lettre du 31 janvier, parce que cet endroit avait déjà passé dans l'impression. Tout cela sera très bien, et entièrement sans atteinte aussi bien que sans faiblesse, et conforme à votre intention. Je vois avec plaisir avancer l'impression de cet ouvrage ; mais, pressez, au nom de Dieu, M. de Grenoble (1). »

Les observations de ce dernier arrivèrent enfin (2), et le 20 mars 1683 l'impression était terminée.

(1) Lettre CII.

(2) « Depuis quelque temps déjà, Le Camus, l'évêque de Grenoble s'entretenait avec son ami de Luçon de l'ouvrage de l'abbé de Rancé sur *la Sainteté et les Devoirs de la vie monastique*. L'ouvrage avant d'être lancé dans le public avait été envoyé au premier, et communiqué au second, pendant un séjour qu'il fit à la Trappe, à son retour de Paris où la mort de sa mère l'avait appelé. » *C'est un livre admirable*, dit-il dans ses Confessions et Le Camus lui en écrivait, le 24 janvier : *J'écrirai à notre saint abbé sur son ouvrage que je trouve admirable. Je l'ai lu entièrement. S'il faut une approbation en forme je vous l'enverrai. S'il n'en faut faire qu'une que nous signions tous, envoyés en moi une copie et je vous la renverrai signée.* C'est au premier parti qu'on s'arrêta. et le 24 février Le Camus envoyait son approbation à Barillon (l'évêque de Luçon) en lui disant : *Vous pourrez ajouter ou retrancher ce que vous jugerez à propos dans mon approbation.*

« Quant à celle de l'évêque de Luçon qui louait l'orthodoxie du livre de Rancé, elle parut le 3 mars, signée collectivement par lui,

En tête du livre, on lisait une approbation signée collectivement par les évêques de Luçon et de Meaux, ainsi que par l'archevêque de Reims, mais dont le style nous autorise à croire qu'elle est tout entière de la main de Bossuet. « Cet ouvrage, disait l'approbation, contient une doctrine orthodoxe soigneusement tirée de l'Écriture et de la tradition des saints. La lecture en découvrira aux moines les obligations et la perfection de l'état angélique auquel ils sont appelés; elle ne sera pas moins utile au reste des chrétiens, qui apprendront à connoître dans les exercices de la pénitence et des humiliations religieuses, ce que c'est que la corruption où nous sommes nés, combien la malignité en a pénétré le fond de nos cœurs, et combien sont violents et continuels les efforts qu'il faut faire contre soi-même quand on entreprend non-seulement d'en empêcher les malheureux fruits, mais encore d'en arracher jusqu'à la racine. Les hérétiques seront confondus en voyant une si solide explication des institutions monastiques, qui n'ont fait l'objet de leur aversion, que parce qu'elles ont passé de trop loin leur capacité; et ils seront trop opiniâtres, s'ils ne se sentent forcés à confesser que Dieu est véritablement dans le saint monastère où cette éminente doctrine est non-seulement enseignée avec tant de force, mais encore si parfaitement réduite en pratique (1). »

L'évêque de Grenoble, dans une approbation particulière, exprimait, en termes non moins élogieux, son admiration pour l'écrit de l'abbé de Rancé, et terminait sa lettre en émettant le vœu que « tous les re-

par Bossuet et par l'archevêque de Reims. » — *Archives de l'Évêché de Luçon*, publiées par le P. Ingold, prêtre de l'Oratoire, p. 15 et 16.

(1) Le 3 mars 1683.

ligieux le lussent pour puiser dans des sources si vives et si pures des règles de la conduite, que demande d'eux l'état de pénitence et de retraite dont ils font profession (1). »

Ces approbations, toutes flatteuses qu'elles étaient, n'altérèrent en rien la modestie de l'abbé de Rancé, pas plus que les félicitations qu'il reçut des personnes les plus capables de juger de la valeur de son ouvrage (2). Les instances d'ailleurs qu'il avait faites auprès de Bossuet pour en empêcher la publication, nous ont prouvé déjà qu'il n'avait aucune prétention au titre d'auteur et qu'il redoutait jusqu'à l'ombre de la moindre célébrité.

La même modestie avait guidé l'abbé de Rancé dans la composition de son œuvre : de là cette manière simple qu'il avait adoptée de procéder par questions et par réponses, afin de donner à son livre plutôt la forme d'un catéchisme, que celle d'un traité proprement dit ; de là, le naturel et la simplicité de son style, qui frappe tous ses lecteurs et qui n'est pas un des moindres mérites de son ouvrage.

Il se compose de deux parties bien distinctes.

Dans la première, l'auteur donne d'abord la notion d'un véritable religieux (3), puis il traite de l'institution, de l'origine, de l'essence et de la perfection de l'état monastique (4).

A ses yeux, le véritable religieux est « un homme qui ayant renoncé, par un vœu solennel, au monde et à tout ce qu'il y a de sensible et de périssable, ne vit que pour Dieu et n'est plus occupé que des choses

(1) Le 22 février 1683.

(2) Maupeou. *op. cit.*, t. II, p. 34-41.

(3) Ch. I.

(4) Ch. II-V.



éternelles (1). » Ce renoncement doit être si total et si absolu que le religieux est à l'égard du monde, comme s'il n'était plus, qu'il ignore tout ce qui s'y passe, que ses évènements et ses révolutions ne viennent point jusqu'à lui ; les noms mêmes de ceux qui le gouvernent, ajoute-t-il avec une indifférence superbe, lui seraient inconnus, s'il ne les apprenait par les prières qu'il adresse à Dieu pour la conservation de leurs personnes. Mais, tout mort qu'il est au monde, le moine, s'il est à la hauteur de sa vocation, peut lui obtenir les plus grandes grâces du ciel : « dans le fond de sa solitude, il soutient, par l'ardeur de ses prières, par la sainteté de sa vie, la vérité de la foi et la gloire de l'Église, et sauve des états et des royaumes entiers, et personne ne s'en aperçoit, parce qu'on ne voit pas les dépendances et les liaisons que ces grands évènements peuvent avoir avec la cause qui les produit (2). »

Cette institution si pure et si grande de la vie monastique a pour auteur non les hommes, mais Dieu lui-même.

C'est lui qui voulant être glorifié, d'une manière plus proportionnée à son infinie grandeur, qu'il ne l'avait été dans l'antique alliance, établit, pour les chrétiens, une loi nouvelle, dont l'excellence et la perfection consiste principalement dans le mépris et le renoncement des richesses, des plaisirs, et de tous les autres biens, que les Juifs avaient considérés comme la seule récompense de leur fidélité à la loi, et l'unique objet de leurs espérances (3).

(1) Ch. I, q. I.

(2) Ch. VII, q. II.

(3) Ch. III, q. I.

Les apôtres et les martyrs embrassèrent les premiers cet état si pur et si parfait (1).

Après les persécutions, le relâchement s'étant introduit dans l'Église, l'esprit de Dieu se répandit sur les anachorètes et les cénobites (2).

Les anachorètes tendent à la perfection, « en se séparant des personnes du monde et de toutes les choses de la terre, par une abnégation totale d'eux-mêmes, par un dégagement entier de tout ce qui n'est point Dieu, et par une application immédiate et continuelle de cet objet infini, avec le seul secours de Jésus-Christ et l'assistance de ses saints Anges... Ils s'abandonnent à sa Providence pour le soin de leurs corps comme pour celui de leurs âmes... Ce sont ces hommes admirables qui, emportés dans les solitudes les plus profondes par l'Esprit Saint qui conduisit autrefois Jésus-Christ dans le désert, n'ont plus que le même Esprit pour guide, et pour règle de leur vie, et les Anges pour témoins de leurs combats. Ce sont ces chastes colombes du Prophète, qui, étant soutenues sur les ailes d'une foi vive et d'une espérance constante, s'envolent du milieu du monde, pour chercher et pour trouver tout ensemble une nouvelle terre, de nouveaux cieux, et un autre soleil qui ne change point, qui les éclaire et les console d'une lumière invariable. Ce sont eux qui, ayant consumé par le feu d'une charité toute brûlante jusqu'aux moindres inclinations de la nature, ont tellement caché leur vie en Jésus-Christ, selon les paroles du saint Apôtre, que si l'on voyait leurs actions, on n'y remarquerait rien qui ne fût digne de ce divin Sauveur, et qu'il n'y eût

(1) *Ibid.*

(2) *Ibid.*

opéré lui-même par la plénitude de son esprit ; ou plutôt, on ne verrait en eux qu'une seule action. Car, ayant comme perdu tout sentiment et le souvenir des choses visibles et passagères, ils ne font plus que soupirer après la jouissance de cette majesté infinie, de laquelle ils contemplent par avance les beautés ineffables, jusqu'à ce que ce jour bienheureux arrive, auquel Dieu, selon ses promesses, doit les combler de ses consolations, et établir en eux sa demeure pour jamais (1). »

Les cénobites vont à Dieu « par le crucifiement de leur volonté, par les travaux et les exercices d'une conversation exacte et réglée, dans la société des frères, soutenus de leurs prières et de leurs exemples, sous l'obéissance et la conduite d'un supérieur.....

» Quoique l'état des anachorètes par lui-même soit supérieur à celui des cénobites, cependant les cénobites se sont souvent élevés à la sainteté des anachorètes. C'est dans les travaux, dans les sueurs, dans les combats, dans les mortifications, dans l'obéissance, et dans les autres exercices qui s'y pratiquent, que l'on acquerrait les dispositions nécessaires pour vivre saintement dans le désert. Les monastères sont des champs d'une fécondité admirable, où l'on élevait ces divines plantes, où elles se cultivaient, et où elles prenaient leur accroissement et leur perfection avant que d'être transplantées dans les déserts (2). »

On se tromperait donc étrangement, « on réduirait un édifice d'une magnificence et d'une beauté rare à ses simples fondements (3), si l'on s'imaginait que la vie

(1) Ch. IV, q. I.

(2) Ch. IV, q. II.

(3) Ch. V, q. III.

religieuse consiste dans la pratique des trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, pris d'une manière littérale et grossière. »

En effet, « la chasteté à laquelle un religieux est obligé, ne dit pas moins qu'une conversation irrépréhensible ; elle s'étend sur toute sa conduite, et elle ne souffre rien de ce qui peut en altérer la pureté. Comme il se donne entièrement à Jésus-Christ, et qu'il n'y a plus ni d'action, ni de parole, ni de pensées, ni d'instants de sa vie qui ne lui appartiennent, il faut qu'il remplisse tout seul la capacité de son cœur ; tout ce qui peut y être qui n'est point Jésus-Christ, ou qui n'y est pas en son nom, par son ordre ou par l'amour de lui, doit être mis au nombre des choses qu'il en doit exclure, et qu'il n'y peut retenir, à moins que de blesser cette chasteté parfaite, dans laquelle il doit vivre (1). »

La pauvreté du religieux consiste dans une totale abnégation de toute chose. « Celui qui veut posséder cette vertu, doit se dépouiller de tout, sans réserve ; se mettre, le premier, au nombre des choses dont il faut qu'il se sépare ; que rien de créé et de périssable ne tienné la moindre place dans son cœur, qu'il suive Jésus-Christ dans un désintéressement si parfait qu'il puisse dire, avec ce grand martyr : *Jam Christi incipio esse discipulus, nihil earum quæ sunt in mundo desiderans* (2). »

L'obéissance, dans un religieux, c'est le renoncement complet à sa volonté propre. « Il est dans la main de son supérieur pour toute sa conduite, ses actions, et toutes les circonstances de sa vie ; il doit recevoir avec une soumission entière, toutes les choses qui lui sont

(1) *Ibid.*

(2) Ch. V, q. V.

commandées dans l'étendue de sa profession, pour sa perfection, et selon l'esprit de sa règle ; quand même elles lui paraîtraient impossibles, si ce n'est qu'elles se trouvassent évidemment contraire aux commandements de Dieu..... Il faut qu'il s'élève à cette obéissance parfaite, qui ne sait point se prescrire de bornes et de limites, et que sans faire réflexion sur ce qu'il peut, ou qu'il ne peut pas, il embrasse dans une foi vive, comme étant la volonté de Dieu même, tout ce qui lui peut venir de la part de ceux qui tiennent sa place... C'est l'obéissance, lorsqu'elle est parfaite, qui forme et qui constitue le religieux dans son état ; c'est par elle qu'il se consacre, qu'il s'immole à Dieu ; c'est elle qui lui donne le coup de cette mort bienheureuse, par laquelle il cesse de vivre de la vie du monde, pour ne plus vivre que de celle de Jésus-Christ (1). »

Mais, comment les religieux réaliseront-ils cet idéal du moine ?

L'abbé de Rancé leur indique seize moyens, qui doivent les conduire à la perfection. Leur énumération et leur développement forment l'objet de la seconde partie de son ouvrage.

Les moines doivent être fervents dans l'amour de Dieu ; regarder leur supérieur comme leur père ; avoir en lui une confiance entière ; observer vis-à-vis de leurs frères tous les devoirs de la charité ; être assidus à l'oraison ; aimer l'humiliation de l'esprit ; conserver la pensée de la mort et des jugements de Dieu ; vivre dans la retraite, dans le silence, dans l'austérité de la vie et la mortification des sens ; se livrer aux

(1) Ch. V, q. VI.

travaux corporels, aux veilles ; garder une pauvreté exacte et supporter les maladies dans une disposition digne de la sainteté de leur état (1).

L'abbé de Rancé développe ces différents moyens de sanctification en montrant combien ils ont été recommandés par les Pères de la vie spirituelle et ordonnés par les règles monastiques.

C'est en traitant la question du travail manuel, qu'il interdit l'étude aux moines — ou, du moins, semble la leur interdire — d'une manière absolue.

D'après lui, il n'y a point d'exercice de pénitence, qui ait été ni plus pratiqué, ni plus conseillé par les moines, que le travail des mains.

Il en démontre l'impérieuse nécessité par l'exemple du Christ qui travaillait, dans la maison et du métier de son père nourricier, par celui des Apôtres qui vivaient du travail de leurs mains, par les textes des docteurs de l'Église et par ceux des constitutions monastiques. (2)

Il indique ensuite les raisons qui ont déterminé les religieux à établir le travail manuel, et à en donner des règles si étroites et si générales.

Le travail manuel est un remède contre la paresse ; c'est un moyen de soulager l'indigence des pauvres, des pèlerins, des voyageurs, qui visitent les couvents ; c'est une leçon donnée aux gens du monde pour les engager à fuir l'oisiveté et à employer utilement leur temps ; enfin, le travail manuel humilie surtout le corps et produit, par cette humiliation corporelle, celle de l'esprit. « Il abaisse ceux qui pourraient être considérables dans le monde par leur qualité ou par leurs ri-

(1) Ch. VI.

(2) Gh. XIX, q. I.

chesses, en les rendant semblables à une infinité de personnes d'une condition vile et ravalée ; il fait qu'ils n'ont plus de mémoire de ce qu'ils ont été auparavant leur conversion ; et pour ceux qui ne sont rien et par leur pauvreté et par leur naissance, il leur remet incessamment leur néant devant les yeux ; il empêche que l'orgueil ne les élève, et qu'ils ne perdent le souvenir de leur première bassesse (1). »

C'est en raison de ces motifs que l'obligation du travail manuel subsiste toujours pour les moines, quoique la charité des fidèles leur ait donné des revenus et pourvu à leurs besoins (2).

L'abbé de Rancé n'admet pas non plus qu'il serait plus utile à des religieux d'employer leur temps à la lecture et à l'étude : « Car, dit-il, les moines n'ont pas été destinés pour l'étude, mais pour la pénitence ; leur condition est de pleurer et non d'instruire, et le dessein de Dieu en suscitant des solitaires dans son Église, n'a pas été de former des docteurs, mais des pénitents, et s'il y en a eu parmi eux d'une érudition aussi bien que d'une sainteté éclatante, ça été par une conduite de Dieu toute particulière, lequel étant le maître des hommes, en fait tout ce qu'il lui plaît, sans s'assujettir aux lois communes.

» ... Il y a peu de personnes capables d'une étude qui soit grande et assidue ; et on ne trouvera guère de religieux, qui puissent donner à la lecture dans tous les jours de leur vie, le temps qu'ils ont de reste ; lorsqu'ils ne seront point occupés du travail. L'étude par nécessité leur deviendra désagréable, ce sera pour eux un exercice d'amertume et de dégoût, et il

(1) Ch. XIX, q. II.

(2) Ch. XIX, q. III.



arrivera que cette occupation qui ne leur aura été donnée que comme un moyen pour les conserver dans la sainteté de leur état, fera un effet tout contraire; soit que, s'en trouvant accablés comme d'un poids insupportable, ils cherchent à se désennuyer et à soulager leurs peines dans les divertissements qui sont incompatibles avec la pureté de leur profession : ou bien qu'ils se laissent aller à l'abattement et à l'oisiveté, qui est la ruine assurée des cloîtres. C'est sans doute ce qu'a voulu nous apprendre le synode de Verneuil, tenu dans l'année 844. Les Pères de ce concile se plaignant au roi de la décadence et de la désolation de l'état monastique, disent que les moines sont sortis de leurs voies, et se sont perdus dans les lieux saints, les uns par l'étude, quelques-uns par la paresse... *In locis sanctis, hoc est monasteriis, alios studio, nonnullos desidia... a sua professione deviare comperimus... (1).* »

A ceux qui craindraient que les moines en ne s'appliquant pas à l'étude, ne tombassent dans une ignorance grossière et ensuite dans le dérèglement, l'abbé de Rancé répond que cet inconvénient n'aura jamais lieu si les moines savent ce que leur profession les oblige à savoir et s'ils demeurent invariablement attachés à leur institut (2).

En effet, la vraie science des religieux, c'est « de savoir ce que c'est que d'aimer Jésus-Christ, de porter sa croix, de le suivre et de lui plaire (3). »

Cette science, « auprès de laquelle toutes les connaissances et les lumières des docteurs ne sont que

(1) Ch. XIX, q. IV.

(2) Ch. XIX, q. V.

(3) *Ibid.*

ténèbres » ne se peut acquérir par l'étude. C'est Jésus-Christ qui en est le Maître et le Docteur, c'est de lui que les moines devront l'apprendre, et il la leur communiquera, s'ils s'acquittent avec zèle et avec fidélité de tous les devoirs de leur état. Ils l'acquerront encore par la lecture de la Bible et des ouvrages des saints moines, par la méditation de la loi divine, toutes choses prescrites par les règles monastiques, et qui fournissent un aliment suffisant à leur esprit.

Ces mêmes règles ont si bien partagé la journée du moine, qu'il ne s'y rencontre ni vide, ni confusion et qu'il n'est nullement besoin du secours de l'étude pour soutenir les religieux, et pour prévenir les désordres dans les cloîtres. Au contraire, l'étude, sauf de rares exceptions, ne peut être qu'excessivement funeste aux moines.

Cette dernière assertion, le supérieur de la Trappe cherche à l'établir, avec une insistance toute particulière : « Soyez persuadés, dit-il, mes frères, que l'application aux sciences est ennemie de l'esprit qui doit animer toute la conduite des solitaires; et que quoiqu'il y ait eu de saints moines, et qu'il y en puisse encore avoir d'une érudition éminente qui ont servi l'Église par leur doctrine, ce serait s'opposer directement à l'esprit d'une profession si sainte, que de faire une règle générale de ces exemples, et de considérer l'étude comme un point de régularité.

» Si la science cause de l'élévation, comme nous l'apprenons de l'Apôtre, se peut-il faire que l'étude soit un exercice ordinaire pour des gens qui doivent vivre dans une abjection et dans une pratique d'humilité continuelle? Et quelle apparence que la simplicité, la douceur, la componction, et le recueillement qui doivent régner dans les cloîtres, soient compa-

tibles avec la curiosité, la dissipation, la vanité et les contestations qui se rencontrent dans les écoles. Nous savons quelle est l'utilité et la nécessité de la science. Nous savons que les plus grands maux de l'Église ont été causés par l'ignorance de ses ministres ; mais, nous savons aussi que c'est aux ecclésiastiques que Jésus-Christ a donné la charge d'instruire les peuples ; que c'est à eux à porter la lumière par la prédication de la parole ; qu'ils ont reçu de Dieu la clef de la science ; que leur condition les engage à savoir les questions de la théologie et à pénétrer la profondeur des dogmes et des secrets de la tradition...

» Pour ce qui est des solitaires, ce n'est pas par l'étude et par les sciences, mais par le silence, par la retraite et par leurs travaux, qu'ils sont obligés d'édifier et de servir l'Église ; et toutes les fois qu'ils sortent de cet état, à moins que ce ne soit par un ordre de Dieu tout évident, et par une nécessité pressante, comme ils tentent Jésus-Christ, et que par là ils sont indignes qu'il les protège, il n'y a point aussi de dérèglements dont ils ne soient menacés, ni de désordres dans lesquels ils ne méritent de tomber (1). »

Dans un siècle, où les travaux de l'esprit occupaient une si large part dans les préoccupations des moines eux-mêmes, les principes de l'abbé de la Trappe devaient assurément apparaître comme une nouveauté. « Il semblait, dit Dom Piolin, que l'on entendît la voix de l'un de ces anciens solitaires des déserts de la Thébaïde ou des rivages du Jourdain, qui descendaient en de certaines circonstances dans les villes les plus fameuses pour leur prédire la ruine et prêcher au peuple étonné le néant de tout en ce monde : cette parole

(1) *Ibid.*

impérieuse et passionnée, venant taxer de frivolité le goût des études les plus austères, au milieu de la société la plus lettrée qui fût jamais, avait un accent d'une singulière puissance. C'était un de ces appels solennels qui, par leur véhémence même, font impression et remuent les consciences (1). »

Écrit avec cette élégante et exquise simplicité, que les auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle possédaient à un si haut degré, le livre de l'abbé de Rancé a un mérite littéraire très-réel. Quoiqu'il excelle à présenter une pensée de différentes manières, jamais on ne surprendra chez lui aucun écart d'imagination ou de langage : tout est marqué, sous le rapport de la diction, au coin du bon goût et de l'exacte raison.

On est frappé, dès le début de l'ouvrage, de la netteté avec laquelle l'auteur définit le vrai caractère du moine et des vœux monastiques ; on admire la clarté avec laquelle il expose l'origine et l'institution de la vie religieuse ; on suit, avec un intérêt toujours croissant, le développement des moyens qu'il donne aux moines pour arriver à la perfection de leur état.

Chacune de ses thèses est développée avec ordre et méthode, se relie parfaitement à celle qui précède, pour former un ensemble, un tout dont les diverses parties se répondent.

Cet ordre et ce naturel n'excluent pas dans le style de l'abbé de Rancé un certain éclat et des couleurs, si sévères d'ailleurs qu'elles soient. Doué d'une brillante imagination, dévoré du désir de faire avancer ses religieux dans la perfection monastique, profondément convaincu des vérités qu'il enseigne, il communique à tout ce qu'il dit une onction, une chaleur qui rappelle

(1) *L'abbé de Rancé et Jean-Baptiste Thiers*, p. 7.

la parole de Pascal : « la vraie éloquence se moque de l'éloquence. »

« Il semble, disait un de ses contemporains, que l'éloquence soit née avec lui ; il la sait conduire ; il ne dit que ce qu'il faut ; il le dit en son lieu ; il le dit d'une manière claire, aisée, intelligible et élevée tout ensemble. Il sait abaisser la vérité jusqu'à nous et nous élever jusqu'à elle. Il a appris de Pline le jeune qu'un discours ne doit pas toujours être élevé, et que, comme dans la peinture, il n'y a rien qui relève davantage l'éclat d'un tableau que les ombres qui s'y rencontrent, de même il faut en parlant ou en écrivant, tantôt s'élever et tantôt s'abaisser, selon la diversité des sujets : *Nec vero affectanda sunt semper elata et excelsa. Nam ut in pictura lumen non alia res magis quam umbra commendat, ita orationem tam submittere quam attollere decet* (1).

» .... C'est comme un fleuve qui ne sèche et ne tarit jamais. Il s'insinue dans les esprits avec adresse pour y régner en souverain. Ses paroles laissent dans l'âme, de vives impressions de lumière et un perçant aiguillon qui en pénètre la profondeur. Il combat toujours avec des armes brillantes. Il poursuit le désordre et le dérèglement des moines jusque dans son dernier retranchement, et il ne le laisse point en repos jusqu'à ce qu'il l'ait terrassé. Il crie, il gronde agréablement. La vie monastique est victorieuse, dans sa bouche, de l'injustice et de la calomnie de ceux qui la condamnent, et elle n'a point eu depuis plusieurs siècles un défenseur plus éloquent, plus zélé, ni plus universel. Ses efforts sont justes et réglés ; il ne tombe et ne se dément point ; il se soutient toujours par une profonde suffisance, et

(1) Lib. I, ep. 13.

quoiqu'il parle à des hommes qui conversent sur la terre, il paraît que c'est du ciel qu'il a tiré son éloquence, parla méditation continuelle des plus divines vérités(1).»

Nourri de fortes études, habitué, dès son enfance, à lire les chefs-d'œuvre de Rome et d'Athènes, l'abbé de Rancé traduit souvent, avec une perfection rare, les textes des Docteurs de l'Église et des auteurs de la vie spirituelle, et les nombreuses citations, qu'il leur emprunte, cadrent si bien avec son propre récit, et se fondent si bien dans son langage, qu'on a de la peine à les en distinguer et que, loin de fatiguer, elles reposent au contraire agréablement l'esprit du lecteur.

Écoutons, avec quelle élévation de pensées et avec quel naturel de style, il montre aux religieux comment ils doivent s'acquitter du grand précepte de l'amour divin ; entendons les pieux accents, avec lesquels il les exhorte à se plonger dans cet amour, et à fermer

(1) *Apologie de M. l'abbé de la Trappe*, par le curé Thiers, p. 326-328. — Citons encore les paroles suivantes du même auteur : « La simplicité et la majesté règnent dans les écrits de M. de la Trappe. En se rendant intelligible aux plus simples, il conserve une grandeur de génie qui le rend admirable aux plus doctes ; et j'ai ouï dire plus d'une fois à M. Ménage, qui étoit un excellent maître en notre langue, ce qu'on a mis dans le *Menagiana* au grand déplaisir de beaucoup de moines : *Je ne lis jamais les ouvrages de M. l'Abbé de la Trappe qu'avec admiration. C'est l'homme du Royaume qui écrit le mieux. Son stile est noble, sublime, inimitable ; son érudition profonde en matière de régularité, ses recherches curieuses ; son esprit supérieur ; sa vie irréprochable ; sa réforme un ouvrage du Très-Haut : et je dis de lui ce vers que le comique Philémon dans Diogène Laërce, a dit de Zénon :*

Πεινῶν διδάσκει, καὶ μαθητὰς λαμβάνει :

*Esurire docet, et Discipulos invenit.*

On apprend dans son Abéie à mourir de faim, et il ne laisse pas d'y avoir un grand nombre de disciples et de religieux. » P. 327 et 328.

entièrement leur cœur au bruit et aux vanités de ce monde :

« Si vous voulez accomplir, dit-il, ce précepte; *diligens Dominum...*, aimez Dieu comme les enfants aiment leur père ; unissez-vous à lui par l'aspiration, par le désir de votre cœur ; n'y laissez rien entrer qui n'ait rapport à la gloire de son nom. Faites autant que la fragilité et l'inconstance humaine le peut permettre, qu'il soit l'objet unique ou principal de toutes vos pensées, la fin de vos paroles et de vos actions. Ne négligez rien des choses qu'il vous a prescrites, soit dans son Évangile, soit dans votre Règle ; faites que le soin que vous aurez d'obéir à ses volontés, n'ait point d'autre but que celui de lui plaire. Ayez-le devant les yeux, comme vous ordonne l'Apôtre, dans les choses même les plus naturelles et les plus nécessaires : *Sive ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite*. Joignez le cœur à vos œuvres, l'esprit à la lettre de votre obéissance ; vous vous garantirez par là de l'aveuglement de ceux qui se figurent, et qui disent qu'ils aiment Dieu, et qui cependant se dispensent de l'observation de ses préceptes, et ne donnent aucune marque sensible de leur amour. Vous éviterez l'inconvénient opposé, dans lequel se trouvent ceux qui multiplient leurs actions ; qui sont exacts dans l'accomplissement des devoirs d'une piété toute extérieure ; et qui font consister l'obligation d'aimer Dieu dans une justice purement légale, sans croire qu'il soit nécessaire de l'aimer par le mouvement du cœur . . . . .

» Ce qui fait que l'amour de Dieu est si rare dans les hommes, c'est qu'ils sont ou partagés, ou emportés par d'autres amours. Ce nombre presque infini d'objets qui les environnent, tend incessamment des pièges à





Lith. Ed. Boldoduc. Lille.

ARMAND-JEAN LE BOUTHILLIER DE RANCÉ

Abbé Réformateur de la Trappe

{ 1626 - 1700 . }



leur fidélité. Tout ce qui frappe leurs sens, frappe leur esprit, et entre presque toujours dans leur cœur ; le penchant qu'ils ont aux créatures est si grand et si continuel, qu'ils se laissent gagner par leurs moindres attraits, comme s'ils étaient sans force et sans défense. Si on échappe aux attaques de l'ambition, on ne résiste pas à celles de l'avarice ; si on méprise les plaisirs, on se laisse aller au désir de la réputation et de la gloire ; et souvent la paresse abat ceux qui ont surmonté les passions les plus vives et les plus violentes.

» Pour vous, mes frères, Dieu vous a levé tous ces obstacles, et vous a préservés de ces sortes de tentations, en vous retirant dans la solitude. Vous êtes à l'égard du monde, comme s'il n'était plus ; il est effacé dans votre mémoire, comme vous l'êtes dans la sienne ; vous ignorez tout ce qui s'y passe, ses évènements et ses révolutions les plus importantes ne viennent point jusqu'à vous ; vous n'y pensez jamais que lorsque vous gémissiez devant Dieu de ses misères ; et les noms mêmes de ceux qui le gouvernent vous seraient inconnus, si vous ne les appreniez par les prières que vous adressez à Dieu pour la conservation de leurs personnes. Enfin vous avez renoncé, en le quittant, à ses plaisirs, à ses affaires, à ses fortunes, à ses vanités, et vous avez mis tout d'un coup dessous vos pieds, ce que ceux qui l'aiment et qui le servent ont placé dans le fond de leur cœur. Ainsi, mes frères, que rien ne vous empêche de donner le vôtre à Jésus-Christ, d'une manière qui soit digne de l'obligation que vous lui avez. Répondez à l'excès de sa bonté par la plénitude de votre amour ; que votre âme soupire sans cesse après lui, qu'elle aille à lui par de continuels efforts ; et qu'elle ressente, s'il est possible, cette bienheureuse défaillance dont parle le Prophète, quand il dit : *Concupiscit et deficit ani-*

*ma mea in atria Domini.* En un mot, rendez toutes vos actions si pures et si saintes dans l'usage que vous ferez de votre pauvreté, de votre solitude, de votre silence, de votre austérité, et de tant d'autres dons que vous avez reçus de Jésus-Christ, qu'elles soient à ses yeux comme autant de sacrifices d'une louange immortelle pour toutes les miséricordes qu'il vous a faites (1). »

Mais là où l'abbé de Rancé excelle surtout c'est comme moraliste chrétien et religieux. Peu de maîtres de la vie spirituelle ont analysé avec plus de profondeur et de vérité les mobiles secrets du cœur humain. « On sent en lui, dit M. Sainte-Beuve, le grand médecin intérieur, l'homme du monde qui en a savouré tous les dégoûts, le pénitent touché qui est arrivé au port, et qui, du sein de ces cavernes du désert, a vu plus à nu l'azur du ciel (2). »

Pas plus que l'historien de Port-Royal nous ne résistons au plaisir de citer le passage de l'abbé de Rancé sur les *humiliations* (3) : il renferme comme dans un cadre abrégé toutes les nuances, toutes les beautés particulières à son style.

(1) Chapitre VII, question II.

(2) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 548 et 549.

(3) S'appuyant de l'autorité de saint Jean Climaque, le Supérieur de la Trappe avait l'habitude, sous prétexte d'humilier et de mortifier ses moines, de leur imposer des pénitences, parfois très rudes, pour des fautes supposées ou présumées, qu'il leur reprochait publiquement, sans qu'ils pussent se justifier. Par exemple, un religieux faisait la lecture au réfectoire, avec distinction ou avec gravité : l'abbé de Rancé l'en reprenait, devant toute la communauté, en lui disant qu'il mettait de la vanité, de la présomption.

M. le Roy, abbé commandataire de Haute-Fontaine, ayant passé à la Trappe fit observer au supérieur qu'il réprouvait ce genre d'humiliations et, sur la demande de l'abbé de Rancé, il composa une *Lettre à un abbé régulier, ou dissertation sur le sujet des humiliations et autres pratiques de religion*. Ce travail déplut au supérieur de la Trappe, qui le réfuta d'une manière très vive et très aigre, dans une

« On me dira que les personnes qui sont dans le monde ont d'autres moyens pour devenir humbles que ceux des mortifications, et qu'il s'ensuit de là qu'elles ne sont pas nécessaires. J'avoue que les gens qui sont dans le siècle acquièrent l'humilité par d'autres voies que par celle des mortifications religieuses, et qu'elle n'est point en eux l'effet de ces sortes d'exercices. Mais il faut demeurer d'accord que lorsque Dieu les veut sanctifier, et leur donner cette vertu fondamentale de la vie évangélique, sans laquelle personne, à ce que dit l'Apôtre, ne le verra dans l'Éternité, il prend un soin particulier de les exercer par mille autres sortes de mortifications proportionnées à leur état, par des affaires factieuses, des pertes de biens, des embarras domestiques, des revers de fortune, par l'infidélité de leurs amis, par l'ingratitude de ceux qu'ils ont comblés de bienfaits, par des injures, par des outrages : enfin les hommes avec lesquels ils passent leur vie sont des instruments dont Dieu se sert pour les humilier, et ils ont souvent plus de mortifications à souffrir dans le milieu du monde, et dans un seul instant, qu'il n'en peut arriver à un moine dans la retraite, pendant toute sa vie.

» Les monastères sont des abris et des ports; comme l'on y est séparé de tout commerce, et qu'on n'y a nulle

lettre qu'il adressa à l'évêque de Châlons. Celui-ci la communiqua à M. le Roy, qui se contenta d'y mettre des apostilles et la renvoya à l'abbé de Rancé. La réfutation de ce dernier ayant été publiée à son insu, M. le Roy se proposait de faire imprimer également sa *dissertation*. Mais, sur l'avis de Bossuet, il renonça à son projet: « Laissez courir cette lettre (celle du supérieur de la Trappe), lui avait écrit l'illustre prélat, puisque Dieu a permis qu'elle vit le jour. Il arrivera, sans doute, qu'elle donnera occasion de blâmer et vous et M. l'abbé de la Trappe : vous, qu'on verra accusé par un si saint homme ; et lui, pour avoir accusé si sévèrement un ami, dont le nom est grand parmi les gens de piété et de savoir. »  
Lettre L.

communication avec les gens du monde, on ne peut être exposé à tous les accidents qui leur arrivent. Les différents évènements qui traversent leur vie ne regardent point les solitaires; ils vivent à couvert des tempêtes et des agitations du siècle; la séparation même qu'ils gardent entre eux par l'exactitude du silence, empêche jusqu'aux moindres émotions, et fait que leur tranquillité n'est jamais troublée.

» Ils n'ont donc rien à souffrir ni de la part du monde, ni de la part de leurs frères, avec lesquels, comme dit saint Basile, ils conservent une parfaite intelligence. De quelque côté que vous les regardiez, vous les trouverez également exempts de contradictions, et rien ne se présente à eux qui leur en puisse faire la moindre. Ainsi leur condition serait bien misérable, si un Supérieur par une disposition charitable, n'avait une application particulière à leur procurer par toutes les voies de mortifications et d'humiliations qu'il juge les plus utiles et les plus convenables, ce que Dieu opère dans les gens du monde par les diverses rencontres que nous venons de remarquer.

» Le cœur de tous les hommes est un champ d'une fécondité surprenante pour les mauvaises choses. L'orgueil y a poussé de profondes racines, elles s'y trouvent presque partout, quoique souvent elles soient imperceptibles; quelque bonne que soit la semence que vous y avez jetée, ne vous y fiez pas : pour peu que celui qui doit cultiver le champ, lui refuse son travail, et le secours de sa main, il ne sera pas longtemps sans se couvrir de ronces et d'épines, et il arrivera qu'un solitaire, dont la vie n'aura point été exercée par les saintes pratiques des mortifications, la passera toute entière dans une fausse sécurité, et sera dans sa cellule, selon les paroles d'un grand saint, *un*

*homme bouffi d'orgueil et de présomption, comme un dragon enflé de venin dans sa caverne.*

» Enfin, mes frères, l'orgueil qui est justement ce qu'il y a de plus opposé à la condition d'un moine, est une enflure qui ne guérit point si elle n'est piquée ; et comme la matière n'en tarit jamais entièrement, il s'y forme incessamment de nouvelles tumeurs, auxquelles, quoi qu'on puisse dire, on ne peut guère remédier qu'en se servant de la pointe des humiliations. Mais ce qui fait qu'elles sont presque toujours nécessaires, est que le mal renaît dans tous les temps et dans tous les âges ; et que bien loin d'épargner ni la vieillesse ni la vertu, il n'est jamais plus à craindre que lorsqu'elle est plus parfaite ; et c'est pour cela que le démon de l'orgueil se réjouit lorsqu'il voit multiplier les vertus.

» Cet usage est donc très-saint, très-utile et très-nécessaire ; il n'est devenu méprisable parmi les moines, que lorsqu'ils ont commencé d'avoir du mépris pour la bassesse de leur profession, et l'abjection de leur état. Pendant qu'ils ont conservé la simplicité et l'innocence ils n'ont trouvé aucunes raisons pour le quitter ; et il n'y a eu que le péché et la cupidité qui leur ait ouvert les yeux, et qui les ait portés à condamner ce qui n'était pas condamnable. . . . .

» Je suppose qu'un supérieur doit se conduire dans les mortifications d'une manière prudente, charitable ; avec distinction des temps, des choses et des personnes ; et en exclure les emportements, les violences, les paroles indécentes, les railleries, et de semblables excès qui peuvent se rencontrer en des humiliations indiscrètes (1). »

(1) Chapitre XII, question III.



### CHAPITRE III.

#### POLÉMIQUE SOULEVÉE PAR L'OUVRAGE DE M. L'ABBÉ DE RANCÉ.

Réclamations de diverses congrégations religieuses. — Opuscule du protestant Daniel Larroque. — Observations de Mabillon. — Réponse de l'abbé de Rancé. — Ses *Eclaircissements*. — L'abbé Nicaise. — On accuse les Bénédictins de vouloir faire censurer, à Rome, l'ouvrage de l'abbé de Rancé. — Commentaire de dom Mège sur la règle de Saint-Benoît. — Intervention de Bossuet, qui obtient que ce commentaire soit retiré. — Explication de la Règle de Saint-Benoît par l'abbé de Rancé. — Dom Martène. — Querelle des chanoines réguliers avec les bénédictins sur la préséance aux Etats de Bourgogne.

On raconte que M. de Malézieux, à qui La Bruyère communiqua ses *Caractères*, avant de les publier, lui dit : « Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs et beaucoup d'ennemis (1). » Les ridicules, en effet, et les vices que le spirituel écrivain avait retracés et flagellés, dans son livre, armèrent contre lui une foule d'hommes, qu'il avait désignés ou qui s'y crurent désignés :

.....Dolere cruento  
Dente laccessiti (2).

(1) M. Suard, *Notice sur la personne et les écrits de La Bruyère*.

(2) Horace, liv. II, ép. 1, v. 150 et 151.

L'abbé de Rancé prévoyait qu'un pareil sort était réservé à son ouvrage : « Monseigneur, avait-il répondu à Bossuet, qui insistait auprès de lui pour qu'il le fit imprimer, vous m'allez mettre tous les ordres religieux à dos (1). »

Les événements justifèrent les paroles de l'abbé de la Trappe. Comme le remarque un de ses biographes, « on vit une infinité de gens, sous des raisons différentes, s'élever contre cet ouvrage, et se faire une religion d'en combattre les vérités les plus importantes (2). »

Divers ordres religieux, tels que les Cisterciens, les Prémontrés, les Chartreux, se plainquirent que l'abbé de Rancé les eût représentés comme déçus de leur ferveur primitive.

C'est à ces plaintes que Boileau fait allusion, dans ces vers du second chant du *Lutrin*, que prononce la Mollesse :

Moines, abbés, prieurs, tout s'arme contre moi.  
Par mon exil honteux, la Trappe est ennoblie,  
J'ai vu dans Saint-Denys la réforme établie ;  
Le Carme, le Feuillant s'endurcit aux travaux,  
Et la règle déjà se remet dans Clairvaux (3).

L'émoi fut même si grand parmi les Chartreux, que plusieurs visiteurs défendirent dans leurs monastères la lecture de l'ouvrage de l'abbé de la Trappe « comme contenant une méchante doctrine, et firent brûler quelques collections et quelques remarques, que plusieurs particuliers y avaient faites pour leur utilité (4). » Le supérieur général des Chartreux, dom Le Masson,

(1) Dom Le Nain. t. I, liv. III, ch. V, p. 209. (Éd. 1719.)

(2) Idem, *ibid.*, p. 207.

(3) *Lutrin*, chant II<sup>e</sup>, v. 148-152.

(4) Dom Le Nain, t. I, liv. III, ch. VI, p. 218 (Éd. 1719).

crut devoir rééditer les statuts de son ordre, afin de réfuter, comme il le disait dans la préface, ceux qui prétendaient que les Chartreux avaient dégénéré de l'observance de leur règle (1).

Le curé Thiers, dont le nom reparaitra, plus d'une fois encore, dans ce travail, après avoir *goûté jusqu'au ravissement* (2) le livre de l'abbé de la Trappe, en conçut bientôt d'autres sentiments. Il composa même une critique assez passionnée de cet ouvrage, mais, comme il n'obtint pas de M. le chancelier la permission de la faire paraître, il écrivit au supérieur de la Trappe. « Il fut si surpris des marques de bonté, d'amitié et de cordialité qu'il en reçut, qu'il changea parfaitement d'avis, et se croyant trop heureux d'être admis au nombre des amis d'un si saint personnage, non-seulement il lui mit entre les mains sa critique, mais il composa depuis un ouvrage pour la défense de l'abbé de la Trappe (3). »

De toutes les critiques qui furent faites contre les *Devoirs monastiques*, une seule vit le jour : c'était un opuscule, plein de fiel et de mensonge, publié par le protestant Larroque et intitulé : *Les véritables motifs de la conversion de l'abbé de la Trappe, avec quelques réflexions sur sa vie et sur ses écrits, ou Entretiens de Timocrate et de Philandre sur un livre qui a pour titre : LES SAINTS DEVOIRS DE LA VIE MONASTIQUE* (4).

(1) « Tertia denique causa est, opinio quæ quorundam animos subintravit de diminutione Observantiæ Cartusianæ quam degenerasse putant a primævo instituti Cartus proposito ». — *Annales Ordinis Cartusiensis, tribus tomis distributi. Correrix, 1687.*

(2) Dom Le Nain, p. 217.

(3) Idem, *ibid.*, p. 218.

(4) Cologne, Pierre Marteau (1686). — Nous avons pu nous procurer cet opuscule, qui est devenu très rare. — Voici ce qu'en dit Chardon, de La Rochette : « Cet écrit satirique sorti des presses

L'auteur met en scène deux interlocuteurs: *Timocrate*, qui critique la conduite et l'ouvrage de l'abbé de Rancé, et *Philandre*, qui le défend, mais si faiblement qu'il est visible qu'il doit être battu sur tous les points.

de Pierre Marteau, consacrées dans le XVIII<sup>e</sup> siècle aux libelles de toute espèce, est ordinairement attribué à Daniel de Larroque, mais, j'ai trouvé sur deux exemplaires de ce livre dont l'un appartient à la bibliothèque de Carpentras, et l'autre avait appartenu au président Bouhier, deux notes que je dois consigner ici. On lit sur celui de Carpentras : *Ce libelle a été fait par les auteurs suivants : M. Thiers, curé ; le P. Joseph Mège, bénédictin ; un jésuite, précepteur des enfants de M. de Cressy ; le père Boissard, sacristain des Chartreux de Paris qui a manqué une abbaye de S.-Bernard, qu'il avait demandée. Il faut d'abord, ce me semble, rayer de cette liste Thiers, auteur de l'Apologie de l'abbé de la Trappe contre les lettres à M. l'abbé de la Trappe, Amsterdam, 1692, qu'on sait être du P. Denys de Ste-Marthe, mort général des Bénédictins de la Congrégation de S.-Maur en 1725. Ensuite, si les autres ecclésiastiques nommés dans cette note ont véritablement prêté la main à cette œuvre d'iniquité, il faut avouer qu'ils employaient leur temps d'une manière peu édifiante. Voyons à présent la note du Président Bouhier. Ce livre est ordinairement attribué au Sieur Daniel de la Roque, alors protestant, fils du célèbre ministre Mathieu de la Roque. Cependant dans la réfutation qui en parut la même année sous ce titre : *La conduite et les sentiments de M. de la Trappe... et que j'ai vu attribuer à M. Thiers, il est dit page 159 que l'auteur de ces entretiens est un solitaire sur la table duquel on les a vus manuscrits avant l'imprimerie, et page 307, il est ajouté que ce solitaire est un moine blanc, qui avait poursuivi avec une chaleur scandaleuse un bénéfice, ce qui l'avait fait appeler l'abbé B... Le père Bouhours fut accusé d'être l'auteur de ce livre, sur quoi il écrivit à un de ses amis : on ne peut imputer un tel ouvrage qu'à un homme dont la conscience est sans honneur. Journal de Trévoux. 1733, page 786. Ce moine blanc qui poursuit un bénéfice est probablement le P. Boissard de la note précédente. Prosper Marchand dans une note sur la 106<sup>e</sup> lettre de Bayle (*Lettres choisies de Bayle*, Rotterdam, 1714, t. 1, p. 392) attribue également cet écrit à La Roque fils, mais il ajoute avec l'impudence dont cet écrivain était coutumier : *Je tiens de l'illustre M. Baluze, contemporain de l'abbé de la Trappe et qui sait parfaitement son histoire, que les faits rapportés dans ces entretiens sont très certains et très fidèlement rapportés. Credat Judæus Apella,***

Véritable pamphlétaire, Larroque fait une peinture exagérée des égarements dans lesquels est tombé le supérieur de la Trappe, pendant la première partie de sa vie (1) ; il dénature l'histoire de ses démêlés avec le Cardinal Mazarin (2) ; il raconte, sans l'appuyer sur aucune preuve, la fable de la tête coupée de la duchesse de Montbazon (3).

Ne croyant pas ou feignant de ne pas croire à la sincérité de la conversion de l'abbé de Rancé, il le représente comme un ambitieux vulgaire, qui n'ayant pas réussi à dominer dans le monde, l'a quitté pour « régner sur ceux qui se sont soumis volontairement à lui, et qui, sous le prétexte de piété, voile qui sert à tout couvrir, cherche le plaisir d'estre obéi (4). »

Il est possible que l'abbé de Rancé ait eu l'œuvre de Larroque en vue, lorsqu'il écrivait à son ami, l'abbé Nicaise, en date du 28 octobre 1685 : « Je ne doute pas que n'avez ouï parler de la critique qui court le monde. Je m'imagine, si vous l'avez lue, que vous n'en

*(Mélanges de critique et de philologie de Chardon de la Rochette, t. III. p. 279-283. Paris, 1812).* » — Assurément les paroles prêtées par Prosper Marchand à Baluze sur le compte de l'abbé de la Trappe sont une impudente invention. Il ne nous semble pas que ce savant ait une grande sympathie pour l'abbé de Rancé, et dans la querelle des études monastiques il s'est certainement rangé du côté de Mabillon, dont il était l'ami. Mais, il respectait le supérieur de la Trappe. Nous en avons une preuve dans une lettre qu'il écrivit, le 6 novembre 1700, à M. Du Verdier, conseiller au présidial de Tulle. Elle se termine ainsi : « Vous aurez sans doute appris, Monsieur, la mort de feu M. l'abbé de la Trappe, arrivée le 27 octobre, âgé de 76 ans, 36 ans de conversion et de pénitence. » — Lettres inédites de Baluze à M. Melon Du Verdier, publiées par René Fage, page 153, Tulle, 1883.

(1) P. 17 et 18.

(2) P. 18-24.

(3) P. 25-28.

(4) P. 55.

aurez pas fait grand cas ; c'est une plume qui est autant destituée de vérité et de bon sens qu'elle est remplie de fiel et de venin (1). »

Il semble désigner le même opuscule dans la lettre qu'il adressait au même abbé Nicaise, le 28 Mars 1686 : « ... Il est vrai que la critique dont vous me parlez ne m'a ni ému, ni touché ; j'ai eu plus de compassion de celui qui l'a écrite, que d'envie de lui répondre, et quand on me dira des injures, je n'oublierai pas, s'il plaît à Dieu, que ma profession veut que je les souffre en patience, et même que je prie Dieu pour ceux qui me les disent (2). »

Toutefois, quelque peu sensible que l'abbé de Rancé ait été aux calomnies et aux injures que Larroque avait débitées contre lui, dans son libelle, et quelque décidé qu'il ait été d'abord à ne pas lui répondre, il eut l'idée de se justifier par quelques paroles, qui devaient paraître en tête de la seconde édition des *Éclaircissements*, ouvrage dont nous parlerons plus loin (3).

(1) Gonod, *Lettres de Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé*, p. 113.

(2) Idem, *ibid.*, p. 117. — Le trait suivant nous dépeint admirablement les sentiments de l'abbé de Rancé à l'égard de Larroque : « Il se préparait un jour, raconte Maupeou, à dire la messe, lorsqu'on luy apporta le livre intitulé : *Les véritables motifs de la conversion de M. l'abbé de la Trappe*, qui venoit d'être imprimé contre luy. On luy en lut quelques lignes, il jetta les yeux sur le reste, et il en vit assez pour comprendre que la satire s'étoit épuisée pour le composer. « On ne pouvait, dit-il alors, m'apporter rien qui fût plus propre pour me disposer à dire la Messe ; car plus on me déchire et on me traite avec injustice, plus je sens mon cœur attendri pour ceux qui tiennent à mon égard cette conduite, plus je me sens porté à leur pardonner et à prier pour eux, et plus j'ai confiance que Dieu me fera miséricorde. » — Maupeou, *La vie du très-révérend dom Père Armand-Jean le Bouthillier de Rancé*, t. II, liv. VI, p. 96 et 97.

(3) Idem, *ibid.*, p. 104.

Mais il renonça bien vite à son projet et supprima tout ce qu'il avait écrit pour sa défense (1).

Ayant appris que l'abbé Maupeou, son ami, avait composé une réfutation de l'œuvre de Larroque, il le supplia, dans les termes les plus pressants, de ne pas la faire paraître. « Il fut si allarmé, dit l'abbé Maupeou lui-même, du détail où j'estois entré, sur ce qu'on luy en écrivit avant que de l'avoir vu, qu'il ne cessa point de m'en écrire que je ne luy eusse promis de l'empêcher de paroître ; ce que la tendresse que j'avois pour luy m'obligea d'accorder à son humilité (2). »

Soit que l'abbé Maupeou ait manqué à sa parole, soit que son imprimeur ait réellement agi à son insu, il parut une réfutation solide et ingénieuse du pamphlet de Larroque, avec ce titre : *La conduite et les sentiments de M. l'abbé de la Trappe, pour servir de réponse aux calomnies de l'auteur des Entretiens de Timocrate et de Philandre sur le livre de la Sainteté et des devoirs de la vie monastique* (3).

Le but particulier de cette étude nous fait une loi de glisser rapidement sur ces diverses critiques : nous nous arrêterons davantage à l'attitude que prirent les bénédictins de Saint-Maur, et aux divers incidents qui pré-

(1) Idem, *ibid.*, p. 104. :

(2) Idem, *ibid.*, pp. 103 et 104.

(3) Il ne saurait être douteux que Maupeou ait été l'auteur de cette réfutation. En effet, après avoir montré combien l'abbé de Rancé, loin de se justifier des calomnies qu'on répandait contre lui, les supportait, au contraire, avec joie ; il ajoute : « Il inspiroit autant qu'il luy estoit possible cette conduite à tous ses amis, et on estoit forcé de céder à ses prières, et de supprimer des écrits où il se trouvait trop bien justifié. C'est ce qui m'arriva à moy-même, lorsque pour répondre aux *Entretiens de Timocrate et de Philandre*, je fis imprimer en 1685 le livre qui a pour titre *La conduite et les sentiments de M. l'abbé de la Trappe, pour servir de réponse à l'auteur*, etc. — Maupeou, *op. cit.*, p. 103.



cédèrent la grande controverse sur les études monastiques.

La congrégation de Saint-Maur — nous l'avons dit — avait remplacé le travail manuel par l'étude et défrichait le vaste champ de la science, avec l'ardeur que les bénédictins des siècles passés avaient mise à cultiver le sol de l'Europe.

Les critiques que l'abbé de Rancé faisait, dans son ouvrage, de l'étude dans les cloîtres l'atteignaient donc directement ; l'honneur et le besoin de rassurer les consciences timorées lui imposaient de ne pas rester sous le coup qui lui était porté.

Pour éviter cependant toute imprudence et pour ne pas donner trop d'éclat à cette réponse, on en chargea Mabillon, un des Pères les plus modérés et les plus érudits de la congrégation.

Le savant bénédictin se contenta d'adresser à l'abbé de Rancé de courtes observations (1).

Après quelques réflexions générales, où il relève les exagérations et la trop grande sévérité du supérieur de la Trappe, il entre dans des détails plus précis.

Voici, sur la question des études, un résumé sommaire, qui contient en germe cette grande controverse, qui devait prendre, dans la suite, des développements si considérables. « Il semble, disait Mabillon, que le retranchement des études est contre l'esprit des anciens et de l'Église, puisque le Concile de Trente l'ordonne dans les monastères, que, de tout temps, on en a eu l'usage dans l'ordre de Saint-Benoist, que les écoles extérieures n'étaient que pour les séculiers,

(1) Nous avons trouvé à la Bibliothèque nationale (F. R. 23497, Portefeuille *Corbie* 41) ces observations de Mabillon, et les réponses faites par l'abbé de Rancé. Les deux pièces sont inédites, et nous les donnons intégralement à la suite de notre thèse.

mais que les intérieures estaient pour les religieux et pour les enfans, que sans ce secours les enfans seraient demeurés sans savoir lire, puisqu'ils estaient reçus à l'état monastique dès l'enfance, que le mot de *studio* dans le concile de Verneuil, pag. 294 du 2<sup>e</sup> tom. ne se doit pas entendre de l'étude mais de l'inclination et du penchant aux désordres, que les conciles de ces tems là portent les moines à l'étude, que l'esprit d'oraison et de travail a besoin de ce secours, surtout lorsque la première ferveur est passée, et que l'exactitude extérieure ne peut subsister sans cet esprit comme il s'est vu à l'égard des jeunes chez nos anciens moines. »

L'abbé de Rancé lui répond en peu de mots et sans faire aucune concession : « La pensée, disait-il, que l'on a sur les études est entièrement selon la règle de Saint-Benoît, puisque comme on a remarqué dans la distribution du temps, ce saint ne donne pas un moment pour l'étude. Il est pourtant vray que comme on recevait pour lors des enfans dans les monastères, il leur fallait donner des instructions ; mais elles n'estaient pas assez profondes pour leur donner le nom d'étude, on n'est pas présentement en ces cas là, car on n'y reçoit plus personne qui n'ayst quelque littérature. On ne prétend point défendre toute instruction puisqu'on a rapporté le sentiment de saint Basile qui en permet, mais à la vérité bien différentes de celles qui sont aujourd'hui en usage : on ne voit pas comme on peut donner un autre sens au mot de *studium* dans le Concile de Verneuil que celui d'étude et on ne peut pas s'imaginer comment on le peut entendre autrement. Il a bien fallu qu'en certains temps l'église ait porté les moines à l'étude, les ayant vus dans une inutilité et oisiveté profondes, sans travail et sans

occupation. Et pour ce qui est de conserver l'esprit d'oraison, rien n'y peut contribuer davantage que les lettres saintes, soit de l'Écriture, soit des Saints PP. ; il n'est rien plus capable de le dissiper que les lectures théologiques.

« On ne disconvient pourtant pas qu'il n'y ait des religieux qui puissent saintement pour eux et utilement pour l'Église s'employer à l'étude, mais on a seulement annoncé qu'on ne peut en faire un exercice régulier ny une règle générale. Personne ne s'est avisé depuis longtemps de contester aux moines la liberté d'étudier. Je voudrais bien demander s'ils en sont plus saints et plus amateurs de leur règle. Ce n'est point assez de remplir son esprit de lumières et de science, si l'on ne remplit son cœur de piété et d'humilité, ce qui n'est pas ordinairement le fruit de l'étude... »

Cet échange d'idées entre Mabillon et l'abbé de Rancé n'avait qu'un caractère complètement privé : le public n'en fut point saisi.

L'abbé de la Trappe reçut encore d'autres critiques manuscrites, plus ou moins développées (1). Il hésita quelque temps sur l'accueil qu'il devait leur faire : « Je ne refuserai jamais, écrivait-il à l'abbé Nicaise, le 9 décembre 1683, de donner les éclaircissements qu'on pourrait me demander sur les choses que j'ai avancées dans le livre de la vie monastique. Comme il y a beaucoup de vérités pressantes, il est bien difficile que ceux qu'elles regardent particulièrement, et qui n'ont pas envie de les pratiquer, ne s'en chagrinent. Je ne pense pas que pour éviter leur mauvaise humeur, je dusse m'abstenir, en parlant d'une profession très sainte, d'en parler dans le sentiment et selon les

(1) Comme celle du curé Thiers, dont nous avons parlé plus haut.

maximes des saints. Il y a grande apparence qu'après qu'on se sera plaint, et que l'on aura grondé, il échappera quelque chose à la plume de quelqu'un qui se trouvera plus piqué et plus échauffé que les autres. Je ne crois pas que cela ébranle la solidité de l'ouvrage, étant appuyé comme il est, sur la pierre ferme (1). »

En d'autres moments, il semble reculer devant une polémique, qui pouvait dégénérer en lutte ardente et passionnée (2).

La réflexion toutefois lui fait comprendre que si certaines objections étaient inspirées par l'intérêt personnel, par l'amour-propre froissé, par la répugnance à embrasser une vie plus parfaite, il y en avait d'autres qui reposaient sur des principes plus sérieux et plus capables d'infirmier l'autorité de son livre.

Aussi, le 16 juin 1685, paraissait une réponse aux différentes objections qui avaient été faites contre son livre, intitulée : *Eclaircissements de quelques difficultés que l'on a formées sur le livre de la sainteté et des devoirs de la vie monastique*.

Cet ouvrage avait une double approbation : la première signée par l'archevêque de Reims et Bossuet ; la seconde par les évêques de Grenoble et de Luçon.

« Bien qu'il se soit trouvé quelques religieux, disaient ces derniers, qui ont murmuré contre le livre des *Devoirs de la vie monastique*, qui l'ont décrié en

(1) Gonod, *Lettres de Armand-Jean le Bouthillier de Rancé*, pp. 99 et 100.

(2) « Pour moi, écrivait-il à l'abbé Nicaise, le 28 janvier 1684, il faudra de puissants motifs pour m'obliger de répondre autrement que par le silence à ceux qui attaqueront le livre de la vie monastique ; et à moins qu'il ne paraisse visiblement que Dieu veuille que j'en sorte, il ne m'arrivera pas de faire un trait de plume pour soutenir les maximes que j'ai avancées. » — *Idem, ibid.*, p. 103.

secret et qui ont été fâchés de ce qu'en découvrant si clairement l'étendue de leurs obligations, on faisait connaître au public combien ils s'étaient relâchés de l'esprit primitif de leur règle, néanmoins il n'y en a eu aucun qui ait osé s'élever publiquement contre un livre approuvé si universellement de toutes les personnes désintéressées, et qui donne une si haute idée de la vie religieuse.

» Cependant, l'auteur de ce savant ouvrage a bien voulu prévenir toutes les difficultés que la critique la plus impitoyable pouvait former contre son livre. Il l'a fait avec tant de netteté et de solidité dans ces éclaircissements, qu'il y a lieu d'espérer que les plus opiniâtres se rendront, et conviendront que jamais aucun n'a traité avec plus de force et d'éloquence des obligations de la vie religieuse, comme il n'y a point de solitaire en nos jours, qui en ait rempli tous les devoirs avec plus d'exactitude et d'édification que celui dont nous approuvons l'ouvrage (1). »

Cette approbation prouve que loin de modifier les doctrines qu'il avait soutenues dans son premier travail, l'abbé de Rancé cherchait, au contraire, à leur donner une force nouvelle. Son but, en effet, dans les *Éclaircissements*, était de montrer, une fois de plus, combien ces doctrines sont en harmonie avec la Sainte Écriture, la tradition des Pères et le témoignage de tous les siècles chrétiens. « Comme le troisième livre, avait-il écrit à l'abbé Nicaise (2), qui commence à paraître, ne contient rien qu'un éclaircissement, ou plutôt

(1) *Éclaircissements de quelques difficultés que l'on a formées sur le livre de la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique.* — Approbation de Messieurs les évêques de Grenoble et de Luçon. (15 avril 1685).

(2) Le 22 avril 1685.

une confirmation de ce qui est dans les deux autres, et comme ce sont des vérités constantes, qui ont été prises dans les sources naturelles, je veux dire dans la parole de Dieu et dans l'instruction de ses saints, je n'ai pas cru qu'on y dût rien changer. Ainsi, nous n'avons rien fait que de répondre aux choses que l'on nous imputait avec beaucoup d'injustice..... (1). »

Dans ces *Éclaircissemens*, l'abbé de Rancé ne pouvait pas ne pas s'expliquer sur la question de l'étude, qui avait ému si fortement les religieux de Saint-Maur, et l'on peut dire que c'est un des points qu'il a traités avec le plus de détails.

Il cherche d'abord à établir qu'on aurait tort de présenter son opinion concernant le travail manuel comme opposée à celle de saint Augustin. L'illustre docteur, en effet, a largement prouvé dans son traité, *De opere monachorum*, composé contre les Massaliens, que les moines ne doivent pas se livrer exclusivement à la prière, mais aussi au travail. La seule dissidence d'opinion qu'il y a entre saint Augustin et lui, c'est que l'évêque d'Hippone permet des adoucissements au travail manuel pour ceux des moines auxquels leur naissance ou leur éducation rendrait ce travail trop pénible. Car, s'il en exempte les prêtres, ce n'est nullement à cause de la dignité de leur vocation sacerdotale, mais à cause de la multiplicité de leurs fonctions, qui absorbent tous leurs instants (2).

Après avoir repoussé cette première accusation, l'abbé de Rancé essaie de détruire l'objection de ceux qui prétendaient que l'étude est suffisante pour tirer les moines de l'oisiveté, et « même pour mortifier

(1) Gonod, *op. cit.*, p. 409.

(2) *Éclaircissemens*, p. 334-349.

leurs corps et dompter leurs passions, et qu'ainsi elle leur peut tenir lieu de travail manuel (1). » Selon lui, si l'étude est capable de devenir pour quelques esprits d'élite un remède contre la paresse, elle ne saurait l'être pour tous les moines — et ils forment l'immense majorité des communautés — qui n'ont pas les aptitudes spéciales que réclament les travaux littéraires. Encore moins peut-on trouver dans l'étude la mortification des sens et l'humilité du cœur, sans laquelle il n'y a ni piété, ni religion dans les cloîtres. « Qui ne sait, dit-il, que naturellement et par elle-même, l'étude dissipe, qu'elle dessèche, qu'elle distrait, qu'elle rend les hommes superbes et causeurs ; qu'elle les remplit de pensées vaines. Elle cultive l'esprit, mais elle ne dit rien au cœur ; elle apprend les vérités, mais elle ne donne pas de sentiments ; elle éclaire, mais elle n'échauffe point ; et les âmes toutes remplies des images et des idées des choses qu'elles en ont reçues, et qu'elles ont goûtées, ont peine à avoir cette pureté si nécessaire pour offrir à Dieu des prières qui soient dignes de lui être présentées, et elles se trouvent souvent incapables de recevoir les opérations divines que l'esprit de componction produit en celles qui sont véritablement pénitentes (2). »

Ce tableau des inconvénients de l'étude pour les moines, peint de si austères couleurs, était de nature à effrayer les religieux qui se livraient aux travaux intellectuels, et l'abbé de Rancé l'adoucit, il est vrai, par les réflexions suivantes : « Je sais, dit-il, que la science est utile, qu'elle est nécessaire, et que ceux d'entre les religieux qui seront appelés de Dieu, soit

(1) Idem, p. 349.

(2) Idem, p. 356 et 357.



par la nature de leur institut, soit par une vocation particulière et légitime, pourront s'y sanctifier, et sanctifier les autres, parce que Dieu qui les engage dans cette occupation, ne manquera pas de les couvrir de sa main contre toutes les tentations et les différents dangers qui l'accompagnent. Mais d'en faire une règle générale, et de vouloir l'établir sur la ruine du travail, et y obliger les solitaires que Dieu n'y a point destinés, c'est les pousser dans les inconvénients que nous avons marqués, comme en autant de pièges et de précipices.

» Quand il plaira à l'Église (ce que je ne pense pas qui arrive jamais) de commander l'étude aux moines, et de leur interdire le travail, nous n'aurons que du respect et de la soumission pour ses ordonnances. Nous croyons que le Saint-Esprit qui lui aura inspiré de le faire, y joindra ses bénédictions et ses grâces, sans nous donner l'autorité d'en examiner les raisons et les motifs ; mais jusques à ce que cela soit, nous demeurerons dans la simplicité de notre Institut, et dans la religion de nos Pères, et nous nous montrerons inébranlables dans la manutention des Règles et des instructions qu'ils nous ont laissées (1). »

Pendant que l'abbé de Rancé défendait son ouvrage contre les communautés de France, on écrivait de Rome à l'abbé Nicaise que certains religieux de la capitale du monde chrétien étaient loin d'approuver les principes et les maximes des *Devoirs de la vie monastique* (2).

(1) *Ibid.*, p. 360.

(2) « Je ne suis point surpris de ce qu'on vous a mandé de Rome touchant le livre de la sainteté monastique. Comme les Réguliers y forment un corps considérable, et que l'ouvrage contient des principes et des maximes qui ne sont pas en usage parmi

L'abbé Nicaise s'était lié avec le réformateur de la Trappe, lors du voyage que celui-ci fit en Italie, et devint, dans la suite, un de ses confidants les plus intimes.

Membre ou correspondant de presque toutes les académies d'Europe, en relation avec un grand nombre de savants et d'artistes de tous les pays, ce prêtre, que Basnage a qualifié de *Antiquitatis perscrutator antiquissimus*, aimait passionnément les antiquités, et consacrait, avec une singulière complaisance, la majeure partie de son temps à sa vaste correspondance, à laquelle il doit sa célébrité.

Dévoué de cœur et d'âme au supérieur de la Trappe, il recommanda chaleureusement son ouvrage à Mgr Sluse, référendaire de l'une et de l'autre signature, et secrétaire des brefs.

Le prélat romain entra complètement dans les vues de son correspondant et fit les plus grands éloges des *Devoirs monastiques*.

L'approbation de Mgr Sluse causa une vive joie à l'abbé de Rancé, et il remercia sincèrement l'abbé Nicaise du service qu'il lui avait rendu : « Vous ne vous contentez pas, lui écrivait-il, d'aimer vos amis, mais vous voulez que vos amis les aiment ; les bons offices que vous m'avez rendus auprès de Mgr Sluse en sont des marques ; je ne saurais, quoi que je fasse, vous en témoigner trop de reconnaissance ; il n'y a point as-

eux, il est malaisé qu'on les approuve ; elles n'en sont pas pour cela ni moins véritables, ni moins constantes. Il ne faut point douter qu'il n'y ait toujours des âmes mieux intentionnées, et plus favorisées de Dieu que les autres, qui ne laissent pas d'y trouver de l'utilité, et d'en goûter les sentiments et les règles. » — *Lettre de l'abbé de Rancé à l'abbé Nicaise*, le 26 août 1683 ; Gonod, p. 97 et 98.

surément de cas qu'on ne doive faire de l'approbation d'une personne de son mérite (1). »

Toutefois, malgré la confiance qu'inspiraient à l'abbé de Rancé ces suffrages, il était inquieté par des rumeurs au sujet des dispositions de la congrégation de Saint-Maur et des démarches qu'elle ne ménageait pas, disait-on, à Rome, pour faire mettre son ouvrage à l'Index (2).

On accusa de ce projet d'abord le Père Estiennot (3), procureur-général de la Congrégation à Rome, puis le père Michel Germain (4).

Dom Estiennot avait, à ce qu'il paraît, laissé échapper dans une lettre quelques paroles dont on abusa (5). Mais il protesta avec beaucoup de calme et déclara qu'il n'avait *seulement pas pensé* à faire condamner les *Devoirs de la vie monastique* (6). Dom Tassin nous a conservé, en effet, un fragment de lettre de ce père, qui nous prouve qu'il avait des sentiments tout opposés à ceux qu'on lui prêtait : « Il faut, écrivait-il quelques années plus tard à Mabillon, vivre en paix avec ceux qui ne le veulent pas. Et c'est dans ces sentiments qu'un

(1) *Lettre de l'abbé de Rancé à l'abbé Nicaise*, 28 janvier 1684; Gonod, *op. cit.*, p. 101 et 102.

(2) « On me donne avis qu'il y a des moines qui font ce qu'ils peuvent pour exciter Rome contre le premier ouvrage. Mgr Sluse vous en écrivit si bien que j'ai peine à m'imaginer que l'on prenne des sentiments contraires. J'ai des amis en ces pays-là, qui bien loin de me mander rien de semblable, m'écrivent qu'on l'y ferait approuver, s'il était traduit en latin..... » — *Lettre de l'abbé de Rancé à l'abbé Nicaise*, 23 octobre 1685; Idem, *ibid.*, p. 113.

(3) Valéry, *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, t. I, p. 157.

(4) Idem, *ibid.*, p. 183.

(5) Idem, *ibid.*, p. 184.

(6) Idem, *ibid.*, p. 157

général d'Ordre m'étant venu offrir de faire censurer les livres de l'abbé, et particulièrement sa réponse, je l'ai prié de ne pas le faire, et lui ai déclaré que non seulement je ne voulais pas contribuer à ce qu'ils le fussent, mais que je ferais mon possible pour l'empêcher, quand je saurais qu'on les examinerait (1). »

Dom Michel Germain fut bien plus irrité que Dom Estiennot des soupçons et des accusations de l'abbé de Rancé. Il s'en plaignit à deux de ses confrères, dans un langage assez peu mesuré : « Voici une nouvelle histoire en France, écrivit-il à dom Claude Bretagne. M. Diroys vint hier ici, et me dit en ami que le bruit avait couru que c'était le Procureur ou moi qui avions agi pour faire censurer le livre de M. l'abbé de la Trappe. Je rejetai cette badi-nerie comme elle le méritait, et je dis à M. Diroys que M. Félibien avait raison de lui écrire que j'étais trop honnête homme pour faire ces sortes de démarches..... Il me paraît bien de la légèreté dans le procédé de M. l'abbé de la Trappe, s'il est vrai qu'il tintamarre sur un bruit aussi faux et aussi badin que celui-là, qui est sans aucun fondement tant soit peu apparent. Je suis mal édifié de sa conduite, et si la chose en valait la peine, je lui écrirais en droiture une bonne lettre, dans laquelle, en lui gardant tout le respect dû à son caractère, je lui apprendrais, tout grand saint et grand seigneur qu'il est, à être un peu moins chaud et moins crédule à ce qu'on dit qu'on fait contre lui..... Au reste, mon Révérend Père, c'est une pure folie que cette accusation, car il ne m'est jamais arrivé de dire ici un mot, ni en bien ni en mal, de M. de la Trappe. Je n'ai

(1) Dom Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 179.

jamais songé à lui, ni à son livre, depuis que je suis hors de France; bien loin que j'en aie écrit en France ou ailleurs pour le faire condamner. Pour moi, je tiens cela une bagatelle..... et quand ce paquet sera fermé, je n'y songerai plus, à moins que je n'apprenne que M. de la Trappe ne continue à en mal user..... (1). »

Cette circonstance ne tarda pas à se présenter encore une fois. « Nous n'avons rien reçu cet ordinaire, écrivait-il quelques semaines après à un autre père, que huit lignes, que dom Antoine a fourrées dans le paquet du P. procureur, pour me donner avis des bruits que M. de la Trappe fait courir, avec menace que, si son livre est censuré à Rome, on s'en prendra à la Congrégation. Sur quoi je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai écrit il y a bien un mois, que ce qu'a dit le prélat de la cour romaine qui sait le plus, c'est à savoir qu'avant que M. de la Trappe eût écrit, il l'estimait beaucoup; que quand son premier ouvrage a paru, il a beaucoup diminué de l'estime qu'il avait de sa personne; et enfin que quand sa défense a été publiée, il a perdu presque tous les sentiments avantageux qu'il avait de lui. Ce prélat sait l'injure que M. de la Trappe nous fait; il sait encore mieux notre innocence; et, dans une bonne rencontre, il rapporta une parole, prononcée autrefois par le cardinal Bona à un Procureur-général d'une réforme considérable : « La ferveur de cet abbé semble avoir quelque chose de la fureur. » Voilà ce que l'on gagne à calomnier les gens (2). »

Malgré l'aigreur qui perce dans ces lignes et qui emportait, sans doute, dom Germain au-delà de sa pensée, on voit que l'accusation lancée contre les bé-

(1) Valéry; *op. cit.*, t. I, p. 183 et 184.

(2) Idem, *ibid.*, p. 209 et 210.

nédicins de Saint-Maur ne reposait sur aucun fondement sérieux.

Voici deux lettres écrites, vers la même époque, par dom Durand, qui nous semblent exprimer les véritables sentiments de ces religieux sur la personne et sur les écrits de l'abbé de Rancé.

Après avoir apprécié avec autant de justesse que de sévérité l'ouvrage de Larroque, dans des termes que nous ne saurions qu'approuver, dom Durand continue ainsi : « J'ai lu pour mon édification le livre de M. l'abbé de la Trappe, et j'y ai remarqué la véritable idée de la vie monastique. Je le lis encore de temps en temps, et je m'estimerais heureux si je pouvais régler ma conduite sur de si beaux sentiments. Ce n'est pas qu'il n'y ait quelques endroits un peu trop poussés, et qu'on pouvait modérer, mais on lui doit la même justice qu'on rend ordinairement à tous les grands auteurs, quand on trouve dans leurs ouvrages quelque chose de moins châtié : on excuse ces petits défauts par les grandes vérités qu'on y découvre partout (1). »

Cette lettre était datée du 4 décembre 1685 et adressée à dom Bulteau ; trois jours après, il manifestait, dans une autre lettre au même père, les sentiments des religieux de Saint-Maur, avec encore plus de netteté et de précision.

« J'ai commencé à lire les *Éclaircissemens* de M. l'abbé de la Trappe. Il ne m'appartient pas de juger de ces sortes de livres, aussi n'en avais-je pas besoin en mon particulier pour être persuadé de la droiture des intentions de M. de la Trappe et de la sainteté de ses sentiments. Il s'est plaint que quelqu'un de nos pères qui sont ici travaille à faire censurer ses livres ;

(1) Idem, *ibid.*, p. 176 et 177.

j'en ai lu la lettre écrite de sa propre main. Mais assurément M. l'abbé de la Trappe est très mal informé ; ce ne peut être que sur les rapports de quelques personnes malintentionnées qu'il a formé ce sentiment. Nous sommes tous très éloignés d'avoir la moindre pensée de pouvoir procurer la moindre flétrissure à de si excellents ouvrages. Nous les lisons avec soin, nous tâchons de nous en édifier et d'en tirer profit, bien loin de les faire censurer. Il ne tiendra pas à moi qu'on ne traduise ces ouvrages en italien, quoique je n'y aie autre intérêt que la gloire de Dieu et l'édification des moines d'Italie. J'en ai déjà parlé à plusieurs : il y en a un très sage et très éclairé qui s'y est comme engagé. Voyez, Monsieur, après cela, si c'est avec raison qu'on nous accuse de vouloir procurer la censure d'un livre que nous tâcherons de faire connaître au plus de monde que nous pouvons (1). »

La paix semblait refaite depuis quelque temps entre l'abbé de Rancé et les pères de la congrégation de Saint-Maur, lorsque le bruit se répandit que ces derniers préparaient un travail sur la règle de Saint-Benoît, qui réfuterait les *Devoirs de la vie monastique*.

A cette nouvelle, l'abbé de Rancé se hâta de recueillir tout ce que lui-même avait déjà écrit sur cette règle, et, avant la fin de l'année 1687, son ouvrage se trouva terminé (2).

Le livre qui excitait les alarmes de l'abbé de Rancé était le *Commentaire sur la règle de Saint-Benoît*, du père Mège (3).

(1) Idem, *ibid.*, p. 187 et 188.

(2) Dom Le Nain, *la Vie de dom Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé*, (éd. 1719), t. I, p. 122.

(3) Voici le titre de l'ouvrage : *Commentaire sur la règle de Saint-*



Ce religieux ne semble avoir nourri aucune animosité personnelle contre le réformateur de la Trappe : il en parle même avec beaucoup d'éloges.

S'élevant contre l'injustice que commettaient les monastères riches, en exigeant des pensions des filles qu'ils recevaient à la profession :

« Après cela, dit-il, je renvoie ceux et celles qui peuvent profiter de ce que je viens de dire à ce qu'en a écrit depuis peu un excellent et très savant abbé, en traitant *de la Sainteté et des devoirs de la vie monastique* : c'est dans le chapitre 21, dans la 9<sup>e</sup> question où il traite cette matière avec toute la force et l'érudition possibles (1). »

Mais, sans le nommer, il combat l'abbé de la Trappe sur trois points d'une haute importance : le silence, les humiliations, les études.

Tout en admettant avec l'abbé de Rancé que les religieux doivent parler rarement et s'interdire toute conversation oiseuse et ridicule, tout en reconnaissant que des abus peuvent se glisser dans les distractions les plus innocentes, le père Mège le blâmait de demander un silence si exact et si continu que les solitaires ne conversent jamais ensemble, et de leur interdire toute espèce de récréations. Cette défense si rigoureuse lui semblait contraire à l'esprit de leur saint législateur et à la pratique observée dans l'Ordre depuis son établissement, et plutôt nuisible que favorable à la piété des religieux. « Tous ceux qui ont écrit sur la

*Benôit, où les sentiments et les maximes de ce saint sont expliqués par la doctrine des Conciles, des SS. Pères, des plus illustres solitaires, et des principaux auteurs qui ont traité de la discipline monastique, par dom Joseph Mège, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Paris 1687.*

(1) P. 691 et 692.

vie spirituelle, disait-il, et tous ceux qui en ont quelque expérience en ce point conviennent que l'excès du silence et de la retraite rend l'esprit incapable d'une parfaite application. Il n'appartient qu'aux anges d'estre toujours actuellement appliquez ; c'est un avantage des âmes séparées et bienheureuses, dont nous ne jouirons que dans le ciel ; car tandis que nos esprits seront dans cette chair mortelle, ils auront besoin de divertissement et de repos ; parce que si l'esprit est prompt, la chair est infirme, celle-ci appesantit l'esprit plus que l'esprit n'élève la chair. Et il est très constant que les inconvénients du silence perpétuel sont bien plus grands que les biens qu'il peut produire ; et les avantages de la conversation sont bien plus grands que les maux qu'on en craint, et qu'on peut éviter. Il faut donc conclure qu'il ne faut pas retrancher toutes les conversations des solitaires (1). »

Après avoir réfuté avec autant de vivacité que de développement les idées du supérieur de la Trappe sur les humiliations à imposer aux religieux (2), dom Mège traite, avec plus de calme et de brièveté, le travail manuel des moines.

L'abbé de Rancé en faisait un précepte rigoureux ; le père Mège soutenait que « les religieux de l'ordre de Saint-Benoît étaient dispensés de cette obligation de conscience, parce que les causes de cette obligation n'en sont plus... La règle, continuait-il, ne donne que deux causes pour lesquelles elle ordonne le travail des mains. La première c'est la pauvreté ou la nécessité du lieu. La deuxième, c'est pour éviter l'oisiveté... Ces deux causes ne sont plus à présent,

(1) P. 189.

(2) P. 290-316.

puisque les monastères sont suffisamment rentez pour nourrir leur communauté, qui est plus grande ou plus petite à proportion du revenu de la maison. Et pour ce qui regarde l'oisiveté qu'il faut toujours éviter, les solitaires ne seront jamais oiseux faute d'occupation ; l'office divin les occupant durant une bonne partie du jour et de la nuit, la prière, l'étude et les autres exercices réguliers leur laissent si peu de temps qu'à peine un religieux bien exact en a-t-il assez pour donner à son corps et à son esprit le repos et le soulagement qui leur est absolument nécessaire (1). »

Le père Mège appuyait ensuite sa thèse sur l'autorité de Pierre le Vénérable, de saint Bernard, sur celle des Souverains Pontifes Innocent III et Clément V, « qui, disait-il, ont fait des règlements pour les moines noirs, c'est à dire pour les Bénédictins, et qui ne les obligent point au travail des mains, non plus que le pape Benoît XII (2). » Entrant dans le détail de la vie des religieux, il ajoutait : « Toutes les personnes équitables qui voudront s'instruire de ce qui se passe dans les monastères bien réglés, et voir la suite des exercices, seront persuadées que toutes les heures y sont bien remplies, et qu'il ne reste pas un moment qui ne soit employé saintement. Car quand un solitaire s'est levé le matin à deux heures après minuit et quelquefois plutôt, qu'il a chanté au chœur, ou prié jusqu'à quatre heures, qu'il est retourné à cinq heures pour faire oraison et dire prime ; et qu'il n'en est sorti qu'à sept heures ; qu'ensuite il a travaillé des mains jusqu'à huit, ou qu'il a lu et étudié jusques à neuf heures ; qu'après cela il est au chœur pour la grande

(1) P. 584.

(2) P. 586.

Messe, et qu'il y demeure jusqu'à l'heure du repas. Qu'il prend une heure pour se récréer, ou en silence tout seul, ou dans une honnête conversation avec ses confrères ; qu'il emploie le reste du temps jusqu'à vêpres, à l'étude et à l'oraison ; et qu'après vêpres il en fait autant jusqu'à complies, après quoi il est obligé de se retirer et de garder un silence fort étroit, on n'aura pas sujet de dire qu'il est fainéant et qu'il devrait travailler des mains (1). »

Enfin, non content de prouver que les Bénédictins avaient eu le droit de remplacer le travail manuel par l'étude, le père Mège établissait la nécessité de celle-ci, en montrant que la règle de Saint-Benoît oblige les religieux à lire la Sainte Écriture et les Saints Pères, comme un des moyens les plus sûrs pour arriver à la perfection : or, sans l'étude, on ne parviendra jamais à les comprendre. « Il n'y a donc, concluait-il, point de genre d'étude digne d'un ecclésiastique et d'un chrétien, qui ne doive occuper les solitaires. Il faut qu'un moine bénédictin étudie et sache l'Écriture sainte, que pour l'entendre il lise et étudie les Saints Pères, l'histoire de l'Église, les Conciles et les saints Canons. Et pour s'y rendre plus habile, il faut qu'il étudie les langues et les subtilitez de l'école. La philosophie et les arts libéraux ne sont pas indignes de lui. L'exemple de mille de nos pères qui ont étudié et qui ont enseigné toutes ces sciences et tous ces arts avec tant de mérite pour eux, de gloire pour l'Ordre, et d'utilité pour toute la république chrétienne, nous y doit exciter. »

Le commentaire du père Mège était imprimé, mais

(1) *Ibid.*

(2) P. 587.

il n'avait pas encore été répandu dans le public, lorsque Bossuet apprit et son existence et les attaques qu'il renfermait contre le réformateur de la Trappe.

La part si large que ce prélat avait prise à la publication des *Devoirs de la vie monastique*, et l'intérêt si affectueux qu'il portait à l'abbé de Rancé lui faisaient un devoir de ne pas abandonner son ami dans la nouvelle lutte qui se préparait pour lui.

Il usa de tout son crédit et de toute son influence pour le soutenir.

Il écrivit immédiatement au père prieur de Saint-Germain, qu'il lui semblait « que cet ouvrage ferait tort à la piété en général et en particulier à la congrégation de Saint-Maur et il le pria de donner avis de cette affaire au père général, afin qu'il en empêchât le cours (1). »

Le père général pria dom Claude Martin « de lire, retoucher et corriger cet ouvrage, après quoi on en ferait une seconde édition, et l'on supprimerait la première (2). »

Bossuet se rendit, de plus, en personne à l'abbaye de Saint-Germain où le père Mège vint le voir. « Nous convînmes, écrit l'évêque de Meaux à l'abbé de Rancé, qu'après que les pères de la congrégation, qui doivent revoir son ouvrage, auront fait les changements qu'il faudra, on me fera voir le tout ; et que nous tâcherions par ce moyen de finir cette affaire à l'amiable (3). »

La correction du commentaire du père Mège fut faite par dom Martin, mais la première édition n'en parut pas moins dans le public, soit que l'auteur rassuré par le crédit dont il jouissait auprès du père général crût

(1) Lettre CIII.

(2) Dom Tassin. *op. cit.*, p. 134.

(3) Lettre CXLI.

pouvoir passer outre, soit que, comme il s'en excusa auprès de Bossuet, l'expédition des exemplaires en province fût le fait de son libraire (1).

Bossuet, auquel l'abbé de Rancé venait de soumettre son *Explication de la règle de Saint-Benoît*, lui promit qu'il ne se paierait pas de l'excuse du père Mège, et qu'il se plaindrait, de nouveau, au père général (2). En même temps il pria son ami de ne pas tarder à faire paraître son ouvrage : « Ce qu'il y a de meilleur à faire, lui écrivait-il, c'est d'imprimer au plus tôt votre *Explication* : je ne perdrai pas de temps à la voir, si vous êtes toujours dans la pensée que je l'approuve (3). »

Il aurait préféré que les juges ordinaires donnassent leur approbation au commentaire de l'abbé de la Trappe (4) : son intimité avec ce dernier enlevait une partie de leur prix aux éloges qu'il décernait à ses ouvrages.

Avant la fin de l'année 1687, — on l'a vu, — l'abbé de Rancé avait terminé son travail : mais cet ouvrage ne put être imprimé qu'en 1689, retardé, tant par des discussions, que provoquèrent certains passages, que par la maladie de l'archevêque de Reims, qui devait joindre sa signature à celle de Bossuet (5). « ... Dieu, disait l'approbation, rédigée par l'évêque de Meaux, ouvre les yeux à ceux qui le cherchent, et ils découvrent dans sa lumière ce qu'il faut faire pour

(1) Lettre CXLII.

(2) Lettre CXLII.

(3) Idem.

(4) « Il est à propos, pour des raisons qui assurément ne me regardent pas, que le Commentaire paraisse plutôt avec les approbations ordinaires qu'avec la mienne. » — Lettre CXLIII.

(5) Lettre CLI<sup>e</sup> de Bossuet.

être sauvé, qui est la grande science. Selon ces principes, la règle de Saint-Benoît, où les moines doivent apprendre la volonté de Dieu sur leur état, ne pouvait trouver un meilleur interprète que l'auteur de ce commentaire, dans lequel il n'y a rien qui ne soit conforme à la foi catholique, apostolique et romaine, et qui ne ressente l'esprit de ces anciens Solitaires, dont le monde n'était pas digne (1). »

Dans ce commentaire, l'abbé de la Trappe s'efforçait surtout de ressusciter l'esprit primitif de la règle de Saint-Benoît et de montrer combien les congrégations religieuses, à travers les siècles, s'étaient peu à peu écartées de cet esprit. Il s'était inspiré, comme il le faisait entendre, dans la préface, des mêmes principes qui l'avaient guidé dans la composition du *Traité des Devoirs de la vie monastique*, dont ce commentaire n'était pour ainsi dire que la continuation. Il était visible également qu'il avait en vue de répondre à dom Mège sur les différents points, où celui-ci l'avait attaqué. Il répète avec une force et une verve toute nouvelle que l'étude a de graves inconvénients pour la vie religieuse (2), qu'elle a, de tout temps, occasionné

(1) *La Règle de Saint-Benoist, nouvellement traduite et expliquée selon son véritable esprit, par l'auteur des Devoirs de la vie monastique.* Paris, 1689.

(2) « La science des dogmes, dit-il, et des questions de théologie a de grandes utilitez ; elle est même nécessaire ; cependant si un solitaire s'y applique, s'il la goûte, s'il s'y adonne, s'il se propose d'en pénétrer les difficultez, elle desséchera son cœur, elle le jettera dans la dissipation, elle affoiblira sa piété, elle lui donnera du mépris pour la lecture des choses de sa profession, elle l'élèvera par une opinion fausse qu'il se formera de lui-même, elle lui fera oublier qu'il est destiné pour vivre dans le silence, elle lui persuadera qu'il doit instruire, elle étouffera en lui l'esprit de componction, elle détruira cette humilité profonde qui lui est si essentielle, et sans laquelle il n'est religieux que de nom et



les plus grands désordres dans les cloîtres et que si, pour des motifs extraordinaires, on peut la permettre à quelques moines, on ne saurait accorder cette dispense qu'avec la plus grande réserve. C'est ainsi qu'après avoir cité les paroles des Pères, réunis au concile de Soissons en 902, qui gémissaient sur la décadence monastique, il ajoute : « Quelle peut être la cause de ce désordre si profond et si universel ? si ce n'est parce que ces hommes si doctes et si habiles refusoient à l'instruction de leurs frères, et au régime de leurs communautés le temps et l'application qu'ils donnoient à l'étude ; ou parce qu'ils étoient remplis d'une science qui, n'étant pas celle de leur profession, étoit inutile à ceux qui étoient sous leur conduite ; ou parce qu'à leur exemple les moines de ce siècle ayant abandonné les exercices réguliers, par le moyen desquels ils pouvaient passer les journées dans une occupation sainte, comme dans le travail des mains, ils sont tombez dans l'inutilité, dans la paresse et dans tous les excès qui en sont, comme nous l'avons déjà dit, et les suites et les conséquences. Et c'est ce qui arrivera toutes les fois que dans les observances que Dieu a destinées au silence, au recueillement, à la retraite et à la solitude, on prendra l'exception pour la règle, on établira et on regardera l'étude comme une obligation principale. Vous trouverez cette question traitée dans le livre de la vie monastique ; toutes les difficultez que l'on y peut former, ont été éclaircies avec beaucoup de soin. Mais ne soyez pas surpris, mes frères, si on en fait renaître incessamment de nouvelles : les foudres, les tonnerres ne cessent point

d'habit ; et ainsi le dépouillant de toute la vertu de son état, elle lui en ôtera le mérite devant Dieu et devant les hommes. » *Idem* ; t. II, pp. 292 et 293.

depuis la création du monde de gronder contre les montagnes les plus élevées ; cependant elles subsistent toujours sur leur propre solidité, et leur fermeté n'en a point été ébranlée, C'est ainsi que les erreurs et les opinions fausses attaquent les vérités les plus constantes, sans qu'elles puissent ni les affaiblir ni les détruire en elles-mêmes, quoiqu'elles soient souvent altérées dans la conduite, comme dans la bouche des hommes (1). »

Au moment où il applaudissait à la publication de l'abbé de la Trappe, Bossuet, qui n'aimait point les scandales inutiles, condamnait au silence une satire vive et mordante, que le curé Maupeou avait déjà composée, en partie, contre le commentaire du père Mège. « ... Les pères de Saint-Maur, lui écrivait-il, qui, comme vous le remarquez vous-même, n'ont pas approuvé ce livre, sont disposés à faire plus et à le défendre et désavouer publiquement... Je vous prie en attendant, pour ne rien aigrir, de tenir votre réponse en suspens : je crois que vous devez cela à la charité (2). »

La congrégation de Saint-Maur ne tarda pas, en effet, à accorder la satisfaction promise à Bossuet : dans l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> août 1689, le Commentaire de dom Mège fut supprimé et sa lecture interdite (3). En même temps, on chargeait dom Martène de composer quelque chose de plus correct sur la règle de Saint-Benoît.

Dès son entrée dans la congrégation de Saint-Maur, ce religieux avait conçu l'idée de composer un Commentaire sur cette règle et, à cet effet, il s'était appli-

(1) *Ibid.*, pp. 298, 299.

(2) Maupeou, *op. cit.*, t. II, p. 60.

(3) Dom Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 134.

qué à recueillir les passages ascétiques des auteurs de la vie spirituelle, qui s'y rapportent.

Appelé à Saint-Germain-des-Prés pour seconder les religieux qui travaillaient aux éditions des Saints Pères, « dom Martène découvrit parmi les manuscrits de cette abbaye quelques anciens commentaires de la Sainte Règle, qui n'avaient jamais été imprimés et qu'il ne crut pas pouvoir trouver ailleurs. C'est ce qui le détermina à mettre la main à la plume pour exécuter son projet. Lorsqu'il en eut fait quelques cahiers, il les fit voir à dom Claude Martin, et par son avis au père Brachet, vicaire général de la Congrégation. Son travail fut approuvé et D. Mabillon l'ayant examiné, exhorta dom Martène à continuer. Il lui remit même entre les mains plusieurs commentaires manuscrits qu'il avait fait copier, pour les faire imprimer en forme de chaîne (1). »

Ce religieux, on le voit, était préparé, de longue main, pour l'œuvre qu'on attendait de lui, œuvre qui est aussi remarquable par l'élévation des pensées, la précision et la netteté de sa vaste érudition que par l'inaltérable modération de son langage (2).

Il se trouve naturellement amené à parler des modernes, qui interdisent l'étude aux moines, d'une manière absolue et qui apportent une si grande ardeur dans leur prétention, « qu'ils semblent se battre pour leurs autels et leurs foyers (3). » Il affirme qu'il n'a

(1) *Ibid.*, p. 543.

(2) *Commentarius in Regulam S. P. Benedicti, litteralis, moralis, historicus; ex variis scriptorum, commentationibus, actis sanctorum, monasteriorum ritibus aliisque monumentis, cum editis cum manuscriptis concinnatus*. Opera et studio domni Edmundi Martene, Presbyteri et Monachi, etc. — Migne, *Patr. lat.*, t. LXVI, col. 219-932.

(3) « ... ut quasi pro aris et focis illis decertandum esse diceres. » — Idem, *ibid.*, col. 717.

pas l'intention d'intervenir dans cette brûlante polémique, se bornant à résumer les arguments des deux parties adverses : mais, il ne peut cependant dissimuler ses sympathies intimes. « De tout temps, dit-il, dès le début même de la vie cénobitique, les études des saintes lettres ont fleuri chez les moines... dès que les livres de ces critiques, du reste pleins de piété et d'une grande érudition virent le jour, les hommes les plus instruits les ont désapprouvés, sur ce point, d'un accord presque unanime, à la pensée de toute l'utilité que l'Eglise a retirée de la science des moines, surtout des Bénédictins (1). »

Ses sympathies se manifestent encore dans la brièveté, avec laquelle il résume en une colonne les huit arguments, présentés par les ennemis des études monastiques, tandis qu'il en consacre dix-neuf aux raisons de leurs défenseurs.

Quels sont ces adversaires des études monastiques? Il ne les nomme pas ; mais, il est facile de deviner qu'il s'agit de l'abbé de la Trappe, et les arguments, que dom Martène énumère, avec autant de clarté que de précision, sont ceux que nous avons indiqués nous-mêmes dans l'analyse des *Devoirs de la vie monastique*.

Il serait plus difficile de dire quels sont les apologistes de ces mêmes études, qu'il prétend résumer ensuite. En dehors de dom Mège, personne n'avait encore pris leur défense, par la voie de la presse ; il

(1) « Horum libros, pietate licet et eruditione plurima refertos, ut primum prodierunt in lucem, improbraverunt hac in re viri doctissimi pene omnes, qui quantum ex monachorum et maxima Benedictinorum doctrina utilitatis accesserit Ecclesiæ recolentes, tam necessario eos interdicere exercitio piaculum duxerunt. » — Idem, *ibid.*

avait sans doute en vue les écrivains du douzième siècle, qui avaient traité la question *ex professo* ; il se rappelait les remarques que les historiens, comme Baronius et dom Mabillon, avaient faites, sans aucune pensée de controverse, sur les hommes et les institutions des siècles passés ; sans doute aussi, il s'inspirait des discussions passionnées que les publications de l'abbé de Rancé avaient excitées contre lui.

Mais la source à laquelle il dut puiser le plus largement, sans l'indiquer, fut évidemment le travail, si étendu et si approfondi, auquel son confrère et ami, dom Mabillon mettait, en ce moment même la dernière main.

Les arguments, en effet, sur lesquels s'appuient, d'après dom Martène, les partisans du travail intellectuel dans les cloîtres, sont ceux-là mêmes que Mabillon développera dans son *Traité des Études monastiques*. Les voici, en résumé :

1° Le travail manuel n'est pas de l'essence de la vie religieuse, car il y a eu des moines remarquables par leur piété et par leurs vertus, qui s'en sont abstenus entièrement. Tels furent, en Orient, le saint abbé Paul, Julien Saba, l'abbé Athanase. En Occident, saint Martin de Tours n'obligeait ses religieux à aucun travail ; si ce n'est à celui de copier des livres ; saint Maur, grâce aux libéralités qu'il reçut en France, fonda des monastères où les moines ne s'adonnaient qu'à la prière et à la méditation (1).

2° Les anciennes règles de la vie monastique ne sont nullement hostiles à l'étude ; elles fournissent même des arguments en sa faveur. Écoutons d'abord saint Pacôme : « Il n'y aura personne dans le monastère

(1) Idem, *ibid.*, ccl. 718.

qui n'apprenne à lire, et qui ne sache quelque chose de l'Écriture sainte, au moins le Nouveau Testament et le Psautier (1). » — « Le soin d'élever les enfants, dit la règle de saint Isidore, appartiendra à un religieux recommandable par sa sainteté, par sa sagesse et par son âge : il formera non seulement l'intelligence des enfants par l'étude, mais aussi leur cœur par l'exemple de ses vertus (2). » Le même saint désire encore qu'avant complies les moines discutent sur certaines questions des divines Écritures (3). — Les petites règles de saint Basile fournissent également quelques témoignages en faveur des études monastiques. Interrogé, en effet, s'il convient qu'il y ait parmi les religieux des maîtres chargés d'instruire les enfants étrangers au monastère, l'illustre auteur de ces règles répond affirmativement : d'où il nous est permis de conclure que si les moines cultivaient l'intelligence des séculiers, à plus forte raison devaient-ils former, par la science, l'esprit des jeunes novices, afin que, plus tard, ils fussent capables, eux aussi, d'instruire les autres (4). Ajoutons à toutes ces règles celle des solitaires, dans laquelle nous lisons les paroles suivantes : « Le moine doit être docteur, et ne pas avoir besoin d'être enseigné : il doit être sage et instruit dans la loi divine, pour être à même de tirer de son trésor des choses nouvelles et anciennes. La science est nécessaire au religieux, d'abord, pour déjouer les ruses et les fourberies

(1) « Omnino nullus erit in monasterio qui non discat litteras, et de scripturis aliquid teneat, quod minimum est usque ad Novum Testamentum et Psalterium. » *Regula sancti Pachonii*. (Art. 80).

— Idem, *ibid.*, col. 719.

(2) *Regula sancti Isidori*, c. 19. — Idem, *ibid.*

(3) C. 7. — Idem, *ibid.*

(4) *Inter.* 292. — Idem, *ibid.*

du démon, par lesquelles celui-ci a l'habitude de s'introduire dans l'âme des ignorants; ensuite, pour verser dans les cœurs arides et desséchés les eaux vivifiantes d'une doctrine salutaire. C'est dans ces cas et d'autres encore que la science des Écritures rend de grands services à un solitaire, car, s'il se contente de vivre saintement, il n'est utile qu'à lui-même. Mais, s'il joint la science à la sainteté, il peut instruire les autres, et réfuter et combattre les hérétiques, soit les juifs, soit les autres adversaires de la religion, qui, s'ils ne sont confondus, pervertiront facilement les cœurs des hommes simples. Il faut également que le langage du solitaire soit pur, naturel, sincère, plein de gravité, d'honnêteté, de douceur et de grâce. En effet, son principal emploi est de traiter des mystères de la Loi, de l'enseignement de la foi et de la morale, de lire les saintes Écritures, de parcourir les canons, d'imiter les exemples des saints (1). » Enfin, il ne saurait être douteux que l'intention de saint Benoît ait été que les moines s'appliquent à l'étude des lettres : car, parmi les qualités qu'il exige de l'abbé, qui doit être élu par ses frères, il demande qu'il soit docte, afin qu'il sache *d'où il tirera des choses nouvelles et anciennes* (2); il veut également que les doyens du monastère ne soient point choisis d'après l'ancienneté, mais d'après le degré d'instruction (3). Ensuite, il ordonne qu'on reçoive, au couvent, des enfants de cinq, de sept ans, ou guère plus âgés, qu'il se charge d'instruire, ce qui s'observait également dans les monastères de saint Pacôme et de saint Basile (4). En outre, il recommande

(1) Idem, *ibid.*, col. 719 et 720.

(2) *Regula S. Benedicti*, c. 64.— Idem, *ibid.* col. 720.

(3) C. 21.— Idem, *ibid.*

(4) C. 59.— Idem, *ibid.*



que les religieux malades ou d'une santé délicate se livrent à un travail ou à un art proportionné à leur faiblesse, pour qu'ils ne restent pas oisifs, et qu'ils ne soient pas non plus accablés par un excès de travail (1). Par le mot art, *ars*, Hildemare, un des plus anciens commentateurs de la règle de saint Benoît, entend le chant, la grammaire, et les autres arts, qui sont utiles à un monastère, et que le religieux qui les possède doit enseigner aux autres (2). Remarquons aussi que si saint Benoît et saint Augustin se prononcent si formellement pour le travail manuel des moines, c'est que le premier vivait à une époque où les livres et les prêtres étaient très rares dans les couvents, et que le second voulait réfuter l'erreur des Massaliens, qui prétendaient que le travail est non-seulement inutile, mais entièrement contraire aux paroles de l'Évangile (3).

3° L'étude des lettres a toujours fleuri dans les monastères, comme le prouve la tradition de tous les siècles (4).

4° L'exemple du Christ et des Apôtres, qui, dit-on, ne se sont pas livrés au travail manuel, ne saurait être invoqué contre l'étude des religieux, puisque le Sauveur et ses premiers disciples avaient la science infuse, et que les moines renonceraient, eux aussi, à l'étude, si cette science leur était accordée (5).

5° Le désœuvrement est la ruine des communautés religieuses. Or, l'étude, en occupant notre corps et en réfrénant notre imagination, est un remède plus effi-

(1) C. 48.— Idem, *ibid.*

(2) Idem, *ibid.*, col. 720.

(3) Idem, *ibid.*, col. 720 et 721.

(4) Idem, *ibid.*, col. 721-729.

(5) Idem, *ibid.*, col. 729 et 730.

cace encore contre le péché que le travail manuel : celui-ci, en effet, astreint notre corps, mais laisse à notre esprit le loisir d'errer où il veut (1).

6° Nous pouvons mortifier notre corps non-seulement par le travail, mais aussi par l'étude, par les veilles, par les flagellations, par les jeûnes, etc. (2).

7° L'étude et la connaissance des choses divines nous donnent une idée plus exacte et plus juste de Dieu et de ses perfections infinies, et fournissent ainsi un nouvel aliment à notre piété. Aussi, a-t-on toujours remarqué que la piété des hommes instruits et cultivés est plus solide que celle des hommes ignorants et grossiers (3).

8° Comme l'humilité consiste surtout à nous mépriser nous-mêmes, par la connaissance que nous avons de nos imperfections, et que l'étude contribue à nous découvrir le fond de misères dont se compose la nature humaine, l'étude est un des moyens les plus sûrs de nous perfectionner dans cette vertu. L'expérience ne nous prouve-t-elle pas que les moines les plus savants sont généralement les plus humbles, et qu'ils méritent cet éloge, que Cassiodore faisait déjà de Denys le Petit : « Il alliait la simplicité à la sagesse, l'humilité à la science et une modeste discrétion à une haute éloquence (4) ? » D'ailleurs saint Benoît lui-même reconnaît que le travail manuel est capable également de nous inspirer de la vanité : car, dans sa règle, en parlant des artistes qui peuvent se trouver dans les monastères, il ordonne que si l'un d'eux se prévaut de son adresse et des services qu'il rend à ses

(1) Idem, *ibid.*, col. 729 et 730.

(2) Idem, *ibid.*, col. 730.

(3) Idem, *ibid.*

(4) Idem, *ibid.*

frères, on lui retire son office et qu'on ne lui permette plus de s'y livrer.

9° Ceux qui prétendent que l'étude a ruiné la discipline monastique ne font pas une médiocre injure aux réformateurs des ordres religieux, qui s'en sont précisément servis pour rétablir l'observance dans les couvents. Il faut attribuer les désordres qui ont éclaté dans les cloîtres, à l'ignorance, aux guerres civiles, aux invasions des Normands, qui ont spolié les monastères, dispersé les religieux. C'est à tort aussi que, pour bannir l'étude des couvents, on voudrait s'appuyer sur un décret du concile de Verneuil. Ce décret a été tronqué et il doit être formulé ainsi : « In locis sanctis, hoc est monasteriis, alios studio, nonnullos desidia, multos necessitate victus et vestimenti a sua professione deviare comperimus (cap. 12). » Dans ce canon, le mot *studium* est opposé à *necessitas* : or, comme la nécessité est le contraire de la libre détermination, le mot *studium* ne peut pas s'entendre dans le sens d'étude, mais de disposition, de penchant aux désordres. C'est ainsi qu'un homme érudit, qui naguère a publié une dissertation sur l'hémime bénédictine, a traduit le canon du concile de Verneuil. Il dit (dans sa réponse à l'objection, n. 6.) : « Le concile de Vernon (1), tenu sous Charles-le-Chauve, témoigne qu'encore de son temps quantité de moines estoient sortis de leur voye, les uns par un dessein formé, les autres par pure négligence, et la pluspart faute d'avoir seulement de quoy vivre et de se vêtir (2). »

(1) Il y a ici une erreur : ce concile a été tenu à Verneuil-sur-Oise, en latin *concilium Vernotiense*. L'abbé de Rancé a faussement traduit *Vernotiense* par *Vernon*, qui se trouve dans le même arrondissement qu'un autre Verneuil. Cette confusion n'a pas toujours été faite par lui : car, ailleurs, il attribue le même texte au concile de Verneuil. Voir p. 126.

(2) Idem, *ibid.*, col. 730-732.

10° Comme la plupart des moines sont revêtus de la dignité du sacerdoce, et que la principale étude des prêtres et des religieux doit être celle de l'Écriture sainte, ils ont besoin du secours des autres sciences, sans lesquelles, ils ne sauraient acquérir une pleine et entière connaissance du texte sacré, comme le prouve jusqu'à l'évidence saint Augustin, dans son grand ouvrage de *Doctrina christiana* (1).

Tels sont les dix arguments que dom Martène attribuait aux partisans de l'étude dans les couvents ; après les avoir cités, il concluait dans les termes les plus charitables : « Nous laissons chacun libre d'embrasser quelle opinion il voudra, de telle sorte néanmoins que ceux qui se sont proposés de se livrer à l'étude, ne méprisent pas les autres comme des ignorants et des idiots, parce qu'un *paysan humble est préférable à un philosophe orgueilleux, qui, sans se soucier des intérêts de son âme, considère le cours des astres.* (Lib. I, de *Imit. Christi*, c. 2). D'un autre côté, que ceux qui préfèrent le travail manuel à l'étude, ne regardent pas ceux qui étudient comme des hommes fiers et superbes, gâtés quant à l'esprit et au cœur. Car, selon la parole de l'empereur Justinien, « si quelqu'un veut devenir un moine parfait, il a besoin de la science des divines paroles, d'un langage irréprochable, afin qu'il soit à la hauteur d'une si belle vocation (*Novell.* 5). » Il est d'ailleurs prouvé qu'il n'y a aucun poison qui tue plus violemment l'âme et le corps des moines que l'ignorance des lettres et des sciences, comme disent les religieux Camaldules. (*Hist. Camald.* lib. III, cap. 6.) (2). »

(1) Idem. *ibid.*, col. 732 et 733.

(2) Idem, *ibid.*, col. 733.

L'attitude de dom Martène qui, sans se prononcer ouvertement, manifeste cependant ses préférences pour les études monastiques, nous rappelle celle de Fénelon, dans la célèbre querelle des anciens et des modernes.

Son sentiment n'est pas douteux, mais sa modestie, et le désir de ne pas froisser ceux qui ne partageaient pas son opinion, ne lui permettent pas de trancher la question. Comme l'illustre archevêque de Cambrai, il aurait pu terminer son étude en répétant le vers de Virgile :

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Les bénédictins de Saint-Maur offrirent un exemplaire de l'ouvrage de dom Martène à Bossuet, comme nous le voyons par ce passage d'une des lettres du prélat à l'abbé de Rancé : « Je ne vous parlerais point, lui écrivait-il, le 2 janvier 1690, du commentaire latin de la règle de Saint-Benoît des bénédictins, n'étoit qu'en me disant qu'ils vous l'avoient envoyé, ils m'ont dit en même temps qu'on y attaquoit le père Mège, et qu'on y défendoit vos saintes maximes et vos saintes pratiques. Je n'en sais encore rien ; car je ne l'ai pas vu, et je crains de n'avoir pas sitôt le temps de le voir. C'est un gros ouvrage, qui sans doute sera fort savant. Je souhaite que la piété l'ait inspiré et je veux le croire, car l'auteur paroît fort humble et fort mortifié (1). »

De son côté, l'abbé de Rancé, qui avait reçu également le commentaire de dom Martène, écrivit à l'auteur une lettre pleine de déférence et d'affection, dans laquelle il ne faisait pas la moindre allusion à toutes les

(1) Lettre CLVIII.

polémiques, qu'il avait eues avec les religieux de Saint-Maur : « Je reçois, disait-il, le présent que vous avez la bonté de me faire, avec toute la reconnaissance que je vous dois. Je ne doute point que l'ouvrage ne soit digne de vous, et que ceux qui le liront n'y trouvent ce qui y doit être : je veux dire l'édification et l'instruction tout ensemble. Votre humilité peut vous fermer les yeux et vous empêcher de voir ce que vous êtes, mais elle ne fera pas le même effet sur les autres ; et quoique vous en puissiez penser, on vous rendra la justice que vous méritez. Je vous avoue que ce me sera une consolation d'y reconnaître l'esprit de notre bienheureux Père, et il ne se peut que ce que vous en aurez écrit ne trouve beaucoup de créance pour le confirmer et même pour le rétablir dans les lieux où l'on en a perdu toute idée, toute connaissance. Je vous suis tout à fait obligé de la grâce que vous m'avez faite de vous souvenir de moi (1). »

Ainsi fut écarté l'incident, qui faillit mettre en lutte l'abbé de Rancé et la congrégation de Saint-Maur : il ne tarda pas à être suivi d'un autre, qui était de nature à refroidir de nouveau les rapports entre les deux partis.

Les chanoines réguliers de Châtillon-sur-Seine, de Saint-Symphorien d'Autun et d'Oigny, qui avaient entré aux États de la province de Bourgogne, étaient mécontents depuis longtemps de ce que les Bénédictins eussent le pas sur eux dans ces Etats.

Un de leurs chanoines publia, en 1681, un mémoire qui avait pour titre : *Remontrance des chanoines réguliers de la province de Bourgogne, se plaignant*

(1) Nous avons trouvé cette lettre à la Bibliothèque nationale, F. F. 25538.

*d'être troublés dans leur préséance sur les Bénédictins aux États de Bourgogne (1).*

Dans ce mémoire, « plus remarquable par les invectives que par les raisons, » l'auteur représentait que « les chanoines réguliers étant sur le chandelier et les moines sous le boisseau, des oliviers sauvages, entez sur l'olivier franc, ils avoient tort de s'élever contre les branches naturelles, n'ayant rien d'ailleurs dans leur nom, leurs emplois, leurs actions, que de bas et de ravalé, et qu'ainsi ils dispuoient témérairement la préséance aux chanoines réguliers qui avoient bien des prérogatives dont les moines ne pouvoient se glorifier (2). »

Les bénédictins laissèrent ce mémoire sans réponse pendant sept ans. Mais, fatigués des récriminations des chanoines réguliers, ils chargèrent Mabillon de réfuter leurs adversaires (3).

Les chanoines répondirent par la plume de leur confrère le P. d'Antécourt, et dans leur réplique ils opposaient au mémoire des bénédictins les écrits du supérieur de la Trappe. « On ne peut mieux, disaient-ils, finir cet article que par le témoignage d'un des plus illustres abbés que l'Ordre monastique ait présentement dans l'Église, lequel, ayant une parfaite connaissance des devoirs et de la sainteté de cet état, nous en peut mieux instruire que personne, et ce qu'il avoue à ce sujet détruit entièrement toute la seconde partie de

(1) Dom le Cerf, *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 268 et 269. — Cette pièce et les suivantes se trouvent à la bibliothèque de Dijon, où nous les avons consultées.

(2) Idem, *ibid.*, p. 269

(3) *Réponse des religieux Bénédictins de la province de Bourgogne à un écrit des chanoines réguliers touchant la préséance dans les États.*



l'écrit des religieux bénédictins. Il ne faut que comparer les paroles de ce grand homme avec celles de l'auteur de l'écrit, pour voir que la nuit et le jour ne sont pas plus opposés que les sentiments de l'un et de l'autre.....

» Il est vrai que quelques anonymes ont hasardé de le contredire ; qu'on a composé des explications sur la règle de Saint-Benoît, où l'on voulait faire passer ce savant abbé pour un bonhomme, et dont le zèle avait plus de chaleur que de vraie lumière ; peut-être même que plusieurs croiront avoir raison de douter si l'apologiste des religieux Bénédictins n'a pas eu dessein d'attaquer la doctrine si sainte, si pure, de ce grand homme, surtout quand on considèrera l'opposition surprenante qu'il y a entre les principes et toutes les conclusions de l'un et de l'autre (1). »

Ce mémoire des chanoines provoqua un nouvel écrit de Mabillon, dans lequel, répondant à ces insinuations malveillantes, il disait : « Examinons l'induction que l'on tire des écrits de l'illustre abbé contre les bénédictins ; car, ce n'est pas assez à notre adversaire d'avoir tâché de commettre les bénédictins avec Messieurs du clergé, il faut qu'il s'efforce de les opposer à cet illustre abbé, dont la vie et la communauté font aujourd'hui tant d'honneur à l'Église et à la profession monastique. Voilà comme pour donner quelque relief à sa cause, on ne craint pas d'interpréter les intentions des gens d'une manière désobligeante, afin de les rendre odieux à une personne dont on respecte les écrits (2). »

(1) *Réponse des chanoines réguliers à un écrit des religieux Bénédictins touchant la préséance aux États.*

(2) *Réplique des religieux bénédictins au second écrit des chanoines réguliers.*

Jusqu'ici l'abbé de Rancé ne se trouvait mêlé à cette querelle qu'indirectement et à son insu. Une indiscretion le mit en scène lui-même.

L'abbé Nicaise lui avait envoyé le second mémoire des chanoines : le supérieur de la Trappe répondit en blâmant à la fois ces derniers et les bénédictins : « J'ai lu, lui écrivait-il, le *factum* que vous m'avez adressé. Les hommes me font compassion : à quoi passent-ils leur temps ? *O curas hominum* ? En vérité, un moine est bien mieux dans un cloître que dans les assemblées publiques. Ne leur persuadera-t-on jamais que leur gloire est de se cacher et de ne se mêler de rien, et leur honte de se montrer et de se mêler d'affaires ? Les chanoines réguliers ont fait intervenir le livre de la *Vie monastique* en leur faveur ; il y a bien de la peine à désabuser les hommes, et il se peut dire que les vieilles erreurs sont incurables (1). »

On comprend la pensée de l'abbé de Rancé, et les bénédictins la comprenaient eux-mêmes, car ils s'excusent plus d'une fois de l'insistance qu'ils mettent à défendre leurs droits : « ..... Si l'histoire, disaient-ils, dans une autre pièce du même procès (2), ne nous fournissait pas de fameux exemples qui autorisent les religieux à soutenir le rang qui leur appartient, et si les *supplians* avaient pu se résoudre à abandonner aux nouveautez un ordre, qui par la perfection de sa règle ou par le droit d'aînesse a toujours passé pour le premier dans l'Occident, ils ne se seraient point engagez dans une dispute de préséance après avoir renoncé au monde et aux vains honneurs par des vœux solennels. »

(1) Lettre du 3 juin 1688. Gonod, p. 150.

(2) *Au Roy et à N.-S., les Commissaires nommez par S. M. pour examiner les affaires des États de la province de Bourgogne.*

Il est dans la nature humaine que des hommes, pleins d'abnégation et d'humilité, qui feraient bon marché de leurs avantages personnels, deviennent très susceptibles et se défendent avec opiniâtreté, quand il s'agit des privilèges ou des prétentions du corps auquel ils appartiennent ou dont la défense leur semble confiée. Ils pensent sur ce point comme saint Fulgence, disciple de saint Augustin, qui dit quelque part : « Locum quem persona meruit, libenter cedimus, quem Ecclesia, acriter defendimus. »

La lettre de l'abbé de Rancé à M. Nicaise, que celui-ci communiqua à ses amis, était de nature à froisser vivement les bénédictins. Elle était surtout bien dure pour le père Mabillon, qui s'était fait l'avocat de ses confrères, et qui, comme on l'a vu plus haut, n'avait parlé du réformateur de la Trappe qu'avec la plus profonde vénération. Il est possible que le sentiment pénible qu'il dut éprouver, l'engagea à hâter la composition et la publication de son *Traité des Études monastiques*, qui réfutait, sans le nommer, l'auteur des *Devoirs de la vie monastique*.

---

## CHAPITRE IV

### MABILLON ET LE TRAITÉ DES ÉTUDES MONASTIQUES.

Jeunesse et éducation de Mabillon. — Il entre à l'abbaye de Saint-Remy. — Il est envoyé à Saint-Germain-des-Prés. — Vertus de Mabillon. — Sentiments que dût lui inspirer le traité *de la Sainteté et des Devoirs de la Vie monastique*. — Mabillon est chargé de faire à l'abbé de Rancé quelques observations. — Le *Traité des Etudes monastiques*. — Division et analyse de cet ouvrage. — Mabillon est un des grands écrivains du xvii<sup>e</sup> siècle. — Accueil fait, en France et à l'étranger, au *Traité des Etudes monastiques*.

Par ses origines et le milieu où il avait grandi, comme par son caractère et l'emploi de sa jeunesse, Mabillon — ainsi que nous allons le voir — ne ressemblait en rien à l'abbé de la Trappe.

Il naquit à Saint-Pierremont, petit village du diocèse de Reims, en l'année 1632 (1). Ses parents étaient d'honnêtes cultivateurs, qui vivaient du travail de leurs mains, et qui donnaient à leurs enfants l'exemple de toutes les vertus domestiques. « Comme s'ils eussent eu un pressentiment de la destinée future de leur fils, ils eurent cette ambition, déjà si fréquente autrefois, de faire de leur fils un homme instruit, et ne négligèrent pas son éducation (2). »

(1) Dom Thierrî Ruinart, *Abrégé de la vie de Dom Mabillon*, p. 7.

(2) Emmanuel de Broglie, *Mabillon et la Société de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, p. 4.

Un des oncles de Mabillon, curé dans le voisinage de Saint-Pierremont, lui apprit les éléments de la langue latine. On l'envoya ensuite à l'Université de Reims ; M. Boucher, prévôt de l'église métropolitaine, abbé de Tenailles et aumônier du roi, se fit son protecteur : il le logea dans sa maison et pourvut généreusement à tous ses besoins (1).

Au collège de l'Université, comme dans son humble village, Mabillon fut un des meilleurs élèves. « Il avait, nous dit un de ses contemporains, l'esprit le plus vif, il estoit fort pieux, sobre, obéissant à ses maîtres et leur rendoit des services sans rétribution par humilité ; il estoit sans malice, gaillard, respectueux à tout le monde et avoit toujours des bons mots latins en sa bouche ; il estoit bon orateur et éloquent ; il composoit fort bien des vers en seconde et rhétorique (2) »

De si belles qualités concilièrent au jeune Mabillon l'estime et l'affection de ses maîtres et de ses condisciples. « On crut, dit dom Ruinard, qu'un sujet si rare ne devoit point être négligé ; ce qui fit prendre dès lors quelques mesures pour tâcher de l'attacher au service du diocèse (3). »

Reims possédait, depuis un siècle, le premier séminaire, qui avait été fondé en France par le cardinal de Lorraine, à son retour du concile de Trente (4).

Mabillon y obtint une bourse en 1650, après sa rhétorique. Il étudia la philosophie, pendant deux ans, après lesquels il fut reçu maître ès-arts, puis il fit encore une année de théologie à l'Université (5).

(1) Idem, *ibid.*, p. 10.

(2) Lettres de Rémois sur D. Mabillon, citées par M. Henri Jadart, *Dom Jean Mabillon*, p. 178.

(3) *Ibid.*, p. 12.

(4) Idem, *ibid.*, p. 13.

(5) Idem, *ibid.*

Tout en ornant son esprit de connaissances et en poursuivant, avec le plus grand zèle, le cours de ses études, Mabillon s'efforçait surtout de former son cœur à la piété (1).

Une de ses plus douces jouissances était d'assister aux offices de la métropole, auxquels on envoyait, à tour de rôle, les jeunes clercs du séminaire, et il s'appliquait, avec le plus grand soin, à étudier les règles de la liturgie et des cérémonies sacrées (2), goût qui lui inspira, sans doute, dans la suite, plusieurs de ses travaux les plus remarquables.

Il aimait aussi à visiter, à Reims, les tombeaux des saints, les lieux devenus célèbres et par les assemblées que les premiers chrétiens y avaient tenues, et par le sang dont les martyrs les avaient arrosés. Son esprit, déjà si avide de connaître les antiquités chrétiennes, trouvait dans ces endroits un aliment non moins que sa piété (3).

Mais un attrait tout particulier attirait Mabillon vers les monastères, ces asiles privilégiés de la prière et du travail.

A l'époque des vacances, il se rendait assidûment dans les couvents de Mont-Dieu et de Belval (4).

Pendant l'année scolaire, il allait fréquemment à

(1) « Il y a lieu de croire qu'il a conservé jusqu'à la mort l'innocence qu'il a reçue dans le sacrement de Baptême. La pureté de toute sa vie, l'estime qu'il a toujours eue pour cette insigne faveur de la miséricorde de Dieu, avec l'attention particulière, qu'il avait dans toutes les occasions, pour que les enfants ne la perdissent, m'ont toujours donné ce sentiment. » Dom Thierrî Ruinart, *ibid.*, p. 7.

(2) Idem, *ibid.*, p. 14.

(3) Idem, *ibid.*, p. 16.

(4) M. Henri Jadart, *Dom Jean Mabillon*, p. 15.

l'abbaye de Saint-Remy, et il ne laissait passer aucun jour sans invoquer avec ferveur l'illustre apôtre de la France (1).

« Ce fut en visitant souvent le tombeau de ce grand saint, dit dom Ruinard, qu'il sentit les premiers mouvements de sa vocation à la vie religieuse ; car comme il alloit de temps en temps en la célèbre abbaye où l'on conserve ce précieux depost, il fut si édifié de la vie exemplaire qu'on y menoit, que dès lors il conçût le dessein de l'imiter (2). Il admiroit surtout la ferveur et la modestie des moines ; et une certaine tendance de dévotion naissante, qui paroissoit en ces jeunes religieux, le toucha si fortement, à ce qu'il m'a répété plusieurs fois, qu'il résolut de se joindre à eux, et de quitter tout-à-fait le monde pour entrer dans notre congrégation (3). »

Il entra, en effet, le 29 août 1653, à l'abbaye de Saint-Remy, à Reims, et fit de si grands progrès dans la vertu et dans la piété, qu'après sa profession religieuse, on l'y laissa encore quelques années pour servir à l'édification des jeunes novices, et leur tenir lieu de modèle. On lui confia leur direction spirituelle : mais des excès de zèle et de ferveur, auxquels il se livra, altérèrent si profondément sa constitution, qu'il dût même renoncer à réciter l'office sacré.

(1) Dom Ruinart, *op. cit.*, p. 17.

(2) « Cette abbaye, où la réforme de Saint-Maur, introduite depuis 1627, était encore dans toute sa ferveur, présentait le spectacle d'une vie claustrale avec toutes les austérités et les joies mystérieuses du sacrifice volontaire, jointes au labeur intellectuel le plus actif et le plus fécond. Prier, souffrir, travailler, tel était le fond de la règle qu'observaient fidèlement les Bénédictins de Saint-Remy. » Emmanuel de Broglie, *op. cit.*, p. 7.

(3) *Abrégé de la vie de dom Mabillon*, p. 17 et 18.



Ses supérieurs alarmés l'envoyèrent, pour lui faire respirer un air plus pur, dans les abbayes de Saint-Maurice, de Saint-Thierry et de Saint-Bâles.

Bientôt on vit que l'opiniâtreté de son mal devait être combattue par des remèdes plus énergiques, par un éloignement plus complet de tout travail intellectuel. Il fut donc placé dans les monastères de Nogent et de Corbie, où on lui donna des fonctions infimes et presque mécaniques : successivement il fut portier, dépositaire et cellérier (1).

Sa santé s'étant rétablie, ses supérieurs l'envoyèrent à Saint-Denis, « où il se rendit vers le mois de juillet 1663. Il fit le voyage à pied, et pour ne pas coucher hors du monastère, il fit dix-sept lieues le jour où il arriva à Saint-Denis, portant lui-même dans un sac toutes les petites hardes qui étaient à son usage. Il passa une année entière dans cette abbaye à montrer le Trésor et les tombeaux de nos Roys (2), à faire des instructions et des catéchismes en public, et à revoir les ouvrages de saint Bernard sur les manuscrits

(1) « Il lui fallait ainsi quitter ses études pour entrer dans les plus minces détails de l'administration domestique, l'achat des provisions de bouche, l'inspection de la basse-cour et des écuries, la visite journalière de la cuisine et de la dépense, de la cave, de la fruiterie, de l'infirmerie, pour voir si partout le temps était utilement employé, les provisions sobrement consommées. On ne voit guère le futur auteur de la *Diplomatique*, allant à la cave chercher du vin, et nul doute que, malgré toute sa bonne volonté, il ne fut jamais qu'un médiocre sommelier. » Emmanuel de Broglie, *op. cit.*, p. 9.

(2) « Si l'on s'en rapporte au *Nouveau Dictionnaire historique portatif, par une société de Gens de Lettres, D. Mabillon ayant heureusement pour lui cassé un miroir qu'on prétendait avoir appartenu à Virgile, il en prit occasion pour quitter cet emploi, qui demandoit un homme moins vrai que lui. Ce récit a tout l'air d'un conte fait à plaisir. Du moins n'est-il appuyé d'aucune preuve.* » — Dom Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 207.

pour rendre service à D. Claude Chantelou, qui avait entrepris une nouvelle édition de ce Père de l'Eglise (1). »

Il avait passé une année à Saint-Denis, lorsque Dom Luc d'Achéry « se voyant âgé et d'une santé fort faible, » demanda un auxiliaire, qui pût le seconder dans ses travaux.

Le choix tomba sur Mabillon, qui vint à Saint-Germain-des-Prés, au mois de juillet 1664.

C'était là la place que la Providence avait assignée à son activité intellectuelle ; c'était là qu'il allait passer les années les plus pleines et les plus fécondes de sa vie ; c'était là qu'il devait couronner sa carrière d'éru-dit par la publication de ces œuvres qui ont immortalisé son nom ; c'était de là qu'il devait partir pour entreprendre ces voyages scientifiques en France, en Flandre, en Allemagne, en Italie, qui n'avaient d'autre but que d'élargir le cercle de ses connaissances et de recueillir tout ce qui pouvait rendre service à la science sacrée et profane.

Rien n'égalait l'ardeur qui animait Mabillon pour le travail. « Il se levait ordinairement, dit Dom Tassin, dès deux heures du matin, et il continuait ses études jusqu'à l'heure du dîner, sans autre interruption que celle de la prière, de la sainte messe, et de l'office divin. Le reste de la journée n'était pas moins rempli, et il poussait son application à l'étude quelquefois bien avant dans la nuit, sans vouloir se donner aucun relâche (2). »

Cet éloge de l'activité intellectuelle de Mabillon renferme, en même temps, celui de sa piété : car, quelque

(1) Dom Tassin, *ibid.*

(2) *Ibid.*, p. 208.

opiniâtreté qu'il mît à creuser le sillon de la science, ce travailleur infatigable conserva, pendant toute sa vie, le culte de la règle monastique, au plus haut degré.

Religieux, dans toute l'acception du mot, il ne permettait jamais à l'étude d'entreprendre sur ses exercices spirituels, dont il s'acquittait, dans ses voyages, avec la même exactitude que dans le cloître. C'était dans la prière, dans la méditation, que cet esprit supérieur puisait la force et la lumière nécessaires pour persévérer dans les grandes œuvres qu'il avait entreprises, et pour les mener à bonne fin.

« Il avait coutume, quand il voulait composer quelque ouvrage, d'aller devant le Saint Sacrement pour demander à Dieu la grâce de s'en acquitter chrétiennement ; il y portoit ensuite la première feuille de l'impression, comme pour faire hommage à Jésus-Christ des prémices de son travail ; et jamais dans sa cellule il ne commençoit rien, sans avoir fait quelque prière auparavant : car elle étoit sa principale ressource en toutes choses (1). »

Une autre vertu qui distinguait encore Mabillon et qui, dans un savant de son mérite était d'autant plus touchante, c'était sa profonde humilité : on peut dire que cette vertu formait comme le fond de sa nature.

Cet homme auquel Colbert confiait la glorieuse mission d'aller recueillir, en Allemagne, les documents épars de notre histoire, et que les monastères de Saint-Benoît se disputaient l'honneur de posséder et de fêter ; cet homme que les plus illustres congrégations romaines admettaient, avec bonheur, dans leur sein, et qui, dans son voyage en Italie, à Florence, à Naples,

(1) Idem, *ibid.*, p. 194 et 195.

à Padoue, à Ravenne recevait les hommages des personnages les plus célèbres (1); cet homme que Maurice de Tellier présentait à Louis XIV comme le plus savant religieux de France (2), et auquel le Pape donnait des marques particulières de son estime; cet homme, enfin, qui avait rempli le monde du mérite de ses travaux, poussait à un degré héroïque l'abnégation de lui-même, l'amour de la pauvreté, le pardon des injures, la soumission et la docilité envers ses supérieurs, la bonté et la condescendance envers ses confrères. C'est lui-même qui a écrit ces admirables réflexions, « qu'il dut relire souvent à ce moment où un rayon de gloire humaine venait comme éclairer sa cellule de moine : « Est-il possible que je puisse avoir  
 « aucun mouvement de vanité, moi qui n'ai jamais fait  
 « aucun bien, mais une infinité de péchés, et faut-il  
 « que je recherche l'estime des hommes après m'être  
 « rendu si souvent digne de la dernière confusion ? Que  
 « suis-je en comparaison d'une infinité de personnes qui  
 « sont incomparablement meilleures que moi ? Si Saint  
 « Paul s'est cru le plus grand pécheur de la terre pour  
 « avoir persécuté un peu de temps l'Eglise par un faux  
 « zèle, quel sentiment dois-je avoir de moi-même, après  
 « Vous avoir livré une guerre perpétuelle depuis que je  
 « suis au monde, en violant si souvent vos lois et vos  
 « règles?..... Mon Dieu, faites en sorte que je n'estime

(1) Idem, *ibid.*, pp. 112-116.

(2) Sa Majesté ayant souhaité de voir D. Mabillon, il lui fut présenté par M. Le Tellier, archevêque de Reims, et M. Bossuet évêque de Meaux. M. le Tellier dit au Roi : *Sire, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le plus savant homme de votre royaume.* M. Bossuet, qui crut que ce que M. le Tellier avait dit était pour le piquer, dit de son côté : *Sire, M. l'Archevêque de Reims devoit ajouter et le plus humble.* » Dom Tassin, p. 210.

« que Vous, et que je ne sois sensible qu'au sentiment  
« que Vous aurez de moi, lorsque je serai jugé de Vous  
« au dernier moment de ma vie (1)! »

Cette profonde humilité de Mabillon était fondée sur sa persuasion intime que tous nos avantages nous viennent de la main libérale de Dieu, et qu'il y aurait injustice de notre part à nous en attribuer le moindre mérite. Il aimait à répéter que « sans Dieu nous ne sommes capables que de tout gaster (2). »

Vrai et sincère à l'égard de lui-même, il ne l'était pas moins à l'égard des autres, et avait une horreur instinctive pour la duplicité et le mensonge. Volontiers il aurait dit avec le poète :

Rien n'est beau que le vrai : le vrai seul est aimable.

Jamais il n'aurait consenti à écrire un mot qui eût été contraire à la vérité, alors même que les intérêts de sa congrégation, qu'il aimait avec passion, eussent été en jeu. Grande et noble qualité, que Cicéron déjà proclamait la première de toutes dans un historien (2), et que personne n'a possédée, à un plus haut degré, que notre écrivain.

Amené par ses études à découvrir que quelques saints qu'on avait toujours rangés dans la famille bénédictine, n'en avaient pas fait partie, et qu'on s'appuyait à tort sur un prétendu décret de saint Grégoire-le-Grand afin de soutenir que ce pape avait défendu l'usage de la règle de saint Basile et de toutes les

(1) Emmanuel de Broglie, *op. cit.*, p. 105.

(2) « Quis nescit primam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat? deinde ne quid veri non audeat? » Cicéron, *De oratore*, lib. II, 15.

autres règles monastiques dans l'Église latine, pour n'y autoriser que celle de saint Benoît, Mabillon s'éleva avec force contre ces erreurs historiques, malgré les plus vives réclamations de quelques-uns de ses confrères (1). « Quoi, disait-il, on voudrait séparer la piété d'avec la vérité ? Peut-il donc y avoir contre la vérité une piété véritable et sincère ? Ou est-il permis d'en proposer une qui ne soit pas véritable ?... J'ay toujours été persuadé que les Religieux ne péchent pas moins contre la modestie chrétienne et religieuse, en attribuant à leur Ordre ce qui ne luy convient pas, qu'un particulier en s'arrogeant ce qui ne luy est pas dû : car de prétendre que cette première attribution est permise, en ce que l'on ne la rapporte pas directement

(1) « Cette querelle, par la raison qu'elle se renferma dans le sein de la famille bénédictine, ne fit pas autant de bruit dans le monde lettré que celle qui fut soutenue tour à tour au sujet de l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* ou du traité des *Études monastiques*. Mais elle n'en causa pas moins d'amers déplaisirs à l'illustre auteur des *Acta Sanctorum*, en ce qu'elle eut momentanément pour conséquence de le représenter, aux yeux de tous ses confrères, comme un prévaricateur qui avait porté atteinte aux titres les plus glorieux des enfants de Saint-Benoît, en retranchant un certain nombre de saints du catalogue de l'ordre, et en écrivant la préface du IV<sup>e</sup> siècle bénédictin. Accusé par les pères Bastide, Mège et Gerberet, d'avoir énoncé des faits aussi contraires à l'édification des religieux qu'à la vérité historique, Mabillon, comme l'atteste le procès-verbal du chapitre général de Fleury-sur-Loire, fut mis en demeure de répondre aux attaques dirigées contre son honneur et sa sincérité. Il présenta sa défense avec toute la force que lui donnait son érudition et toute la confiance qu'il puisait dans la bonté de sa cause, qui était celle de la vérité. » Dantier, *Rapports sur la correspondance inédite des Bénédictins de Saint-Maur*, p. 8 et 9. Voir dans le savant auteur : 1<sup>o</sup> *Réponse de D. Jean Mabillon aux remarques que le R. P. Bastide a faites sur la préface du IV<sup>e</sup> siècle Bénédictin* ; 2<sup>o</sup> *Mémoire composé par D. S. Mabillon, touchant l'approbation de nostre règle qui commence : Ego Gregorius. etc.*

à soy-même, mais à l'honneur commun de l'Ordre, il me semble que ce n'est qu'un prétexte spécieux pour pallier la vanité. Je vous avoue, ajoutait-il, qu'encore que je sois sujet à beaucoup de vices, j'ay toujours eu de l'aversion pour celuy-cy (1). »

On tracerait donc de Mabillon un portrait bien incomplet, on jetterait sur sa figure un jour qui n'est pas celui de la réalité, si l'on se contentait de le représenter comme un moine érudit, faisant de la science sa principale et instante préoccupation. Car, quiconque lira les pages, si simples et si touchantes, du plus autorisé de ses biographes, quiconque descendra dans les détails intimes de sa vie, verra que le saint religieux était, avant tout, soucieux de pratiquer les vertus de son état, fidèle, avec la plus scrupuleuse exactitude, à s'acquitter de tous les exercices de sa communauté, et que son âme si pure et si humble, si étrangère à toute pensée de vaine gloire, ne cherchait dans l'étude qu'un moyen de se sanctifier et d'arriver à la perfection monastique.

Il est facile maintenant de concevoir quel trouble dut un instant agiter l'âme de Mabillon, en apprenant que l'abbé de Rancé voulait bannir l'étude des cloîtres, sous prétexte qu'elle est incompatible avec l'humilité, la modestie, l'esprit de recueillement, qui doivent animer les vrais enfants de saint Benoît. C'était l'emploi de sa vie entière qui était mis en question, et non seulement de sa vie à lui, mais encore de celle de ses frères ; c'était la tradition des Bénédictins depuis des siècles qui était incriminée et condamnée.

Son premier mouvement fut, sans doute, de se demander si l'étude a forcément les inconvénients que le

(1) Dom Ruinart, *op. cit.*, 62 et 118.



supérieur de la Trappe lui attribue. Certes *la science enfle*, comme l'Apôtre lui-même nous en avertit : mais, de quoi l'homme n'est-il pas capable de tirer vanité ? S'il fallait renoncer à tout ce qui peut être une occasion d'orgueil, jamais un moine ne devrait accepter les charges d'abbé, de prieur, de maître de novices, ces fonctions si nécessaires à l'existence des monastères.

Il interroge ensuite son cœur, avec une inquiète sollicitude : quel est le but qu'il poursuit dans ses études ? Est-ce le plaisir de se faire valoir, d'exciter l'admiration, ou n'est-ce pas plutôt le désir bien sincère de travailler à la gloire de Dieu, à l'exaltation de l'Eglise, au salut de ses frères ? Néglige-t-il, à cause des travaux intellectuels, ses devoirs de religieux, ses exercices de piété ? Ses voyages littéraires ont-ils diminué en lui la ferveur monastique ou réveillé l'amour du monde ? S'est-il jamais prévalu de ses publications pour réclamer ou usurper quelque privilège nuisible à la concorde, à l'égalité, à l'union, qui doit régner entre les frères d'une même communauté ?

Craignant que l'amour-propre, qui nous aveugle si facilement sur nous-mêmes ne lui fasse accepter, avec trop d'indulgence, le témoignage de sa conscience, il regarde autour de lui ceux de ses confrères qui, comme lui, se vouent à l'étude et cherchent à dissiper les ténèbres qui enveloppent les souvenirs du passé. Sont-ils les membres les moins pieux, les moins humbles, les moins réguliers de la congrégation ? En consacrant à Dieu, par l'offrande de la prière, les travaux de l'esprit, en les unissant au sacrifice du Christ, par une intention droite et pure, ne peuvent-ils pas acquérir les mêmes mérites que s'ils se livraient à un travail manuel ?

Mabillon interroge même les siècles passés, que ses

études lui avaient rendus si familiers. Saint Benoît et les réformateurs des règles monastiques ont-ils condamné l'étude dans les cloîtres? Lors de l'invasion des barbares, où la science a-t-elle trouvé un asile plus sûr que dans l'Eglise, et derrière les murs des monastères? Aux époques les plus brillantes de la vie religieuse, aux époques où les plus belles fleurs de vertu se sont épanouies dans les couvents, l'étude n'a-t-elle pas été en honneur parmi les moines? Et loin de les blâmer, l'Eglise dans ses conciles, les Souverains Pontifes dans leurs bulles, n'ont-ils point, par leurs encouragements et leurs félicitations, imprimé le plus vigoureux essor à l'activité littéraire des religieux? D'ailleurs, les hérésies modernes qui ont essayé d'ébranler les fondements mêmes du christianisme, n'imposent-elles pas à l'Eglise l'impérieuse obligation d'avoir à son service un corps d'auxiliaires intelligents et dévoués, toujours prêts à la défendre contre les objections que la fausse science voudrait élever contre la foi catholique? Quels arguments victorieux ne fournissent pas à la science sacrée les religieux de Saint-Maur, par la publication des œuvres des Pères, par celle des actes des martyrs et celle de la vie des Saints? En explorant ainsi le vaste champ de l'histoire, ne rendent-ils pas à l'humanité des services aussi réels et aussi considérables que ceux de leurs Pères qui ont défriché le sol de l'Europe?

Le résultat de cette enquête fut rassurant: elle lui prouva que l'étude peut parfaitement s'accorder avec le cloître, et qu'en voulant l'interdire aux religieux, l'abbé de Rancé s'était laissé emporter par un excès de zèle, sur lequel il n'aurait peut-être pas de peine à revenir, du moment qu'on lui aurait prouvé, l'histoire

à la main, combien son opinion était contraire à la tradition monastique.

Aussi Mabillon dût-il accepter, avec empressement, la mission que lui confièrent ses supérieurs de défendre les pratiques de la congrégation, et de rassurer ceux de ses confrères, qui auraient pu être troublés comme lui.

Ses vertus aussi bien que sa science l'avaient désigné pour cette tâche : si personne ne pouvait commenter, avec plus d'autorité, les textes des règles bénédictines et les traditions séculaires, personne aussi ne devait le faire avec plus de douceur et de mansuétude, avec plus d'égards pour le caractère de l'abbé de la Trappe, qui rachetait aujourd'hui, par une vie de pénitence et d'austérité, les égarements de sa jeunesse.

Toutefois, comme on a pu s'en convaincre dans un de nos précédents chapitres, Mabillon, dans sa première réponse à l'abbé de Rancé, ne traita la question des études monastiques que d'une manière sommaire, et ne lui donna pas plus d'étendue qu'aux autres points, dans lesquels le supérieur de la Trappe lui semblait avoir outrepassé la règle de Saint-Benoît.

Ennemi du bruit et des contestations, Mabillon se serait peut-être contenté de ces premières observations, malgré toute l'amertume que devaient lui laisser au fond du cœur les sentiments de l'abbé de Rancé au sujet du travail intellectuel des moines.

Mais les tiraillements et les disputes que provoqua le livre de *la Sainteté et des Devoirs de la Vie monastique*, l'attitude de l'abbé de la Trappe qui, loin de faire la moindre concession à ses adversaires, leur lançait, pour ainsi dire, de nouveaux défis, enfin et surtout la volonté formelle des supérieurs de Saint-Maur, qui désiraient voir la question du travail intel-

lectuel dans les cloîtres entièrement élucidée, amena la publication du *Traité des Etudes monastiques*.

Mabillon commence son livre par une touchante et modeste dédicace, adressée à ses jeunes confrères de la congrégation de Saint-Maur. « Il y a déjà longtemps, dit-il, que nos supérieurs me pressent de mettre par écrit certains avis, qu'ils croient nécessaires à ceux qui commencent à étudier. Mais, après avoir différé plusieurs années d'exécuter ce projet, il s'est enfin présenté une occasion qui m'a déterminé à l'entreprendre. On a vu naître depuis peu une espèce de contestation parmi les gens de lettres et de piété, dont quelques-uns prétendent que les solitaires ne peuvent s'appliquer aux études (1). »

Il se propose de s'expliquer sur cette matière et, en même temps, d'indiquer aux jeunes religieux la voie qu'ils doivent suivre dans leurs études, ainsi que les dispositions qu'il est nécessaire d'y apporter.

Il leur parlera de toutes les connaissances qui conviennent à des ecclésiastiques : « Je ne doute pas, ajoute-t-il, que ce plan ne surprenne plusieurs personnes, qui s'imagineront peut-être que je le propose tout entier à chaque solitaire en particulier. Mais ce n'est là nullement mon dessein. Je sçay que comme il y en a très peu qui soient capables d'une si vaste étude, il y en a très peu aussi que Dieu y appelle. Il y a même bien souvent plus de curiosité et de vanité dans ces sortes d'entreprises, que de solide amour de la vérité. Mais comme tous les hommes n'ont pas les mêmes talents, et que les uns sont propres à de certaines études, qui ne conviennent nullement à d'au-

(1) *Traité des Études monastiques*, aux jeunes religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

tres: il a fallu parler de différentes sciences, pour donner à chacun le moyen de s'appliquer à celle qui serait plus de sa partie. C'est à la prudence des supérieurs que les religieux doivent laisser le choix de celle qui sera plus conforme à leurs talents, et plus avantageuse à l'Eglise, ou à l'Ordre auquel ils se sont engagés (1). »

Mabillon termine sa dédicace en exhortant ses jeunes confrères à ne point se laisser enfler par la science et à considérer les études, même celle des auteurs profanes, comme un moyen de se sanctifier et d'arriver à la perfection monastique (2).

Vient ensuite un avant-propos, dans lequel l'auteur expose sommairement les difficultés de son entreprise, témoigne de son estime pour l'abbé de Rancé et indique la division de son ouvrage.

Le *Traité des Etudes monastiques* comprendra trois parties.

« Dans la première, dit Mabillon, je ferai voir que les études bien loin d'être absolument contraires à l'esprit monastique sont en quelque façon nécessaires

(1) *Idem, ibid.*

(2) Il faut rapprocher de cette dédicace la touchante exhortation que Mabillon fait aux jeunes religieux de sa Congrégation pour les engager à se sanctifier par l'étude, et qui a pour titre: *De monasticorum studiorum ratione ad juniores studiososque congregationis Sancti Mauri monachos D. J. Mabillonius.* « Elle n'est adressée, dit Dom Thuillier, qu'aux jeunes étudiants de la Congrégation de St.-Maur; mais il n'y aura personne qui n'y puise d'excellentes leçons pour étudier chrétiennement. Cette pièce fut faite pour être mise à la tête d'une nouvelle édition de Sulpice Sévère, l'historien favori de D. Mabillon, et devoir tenir lieu d'épître dédicatoire. Je ne sais si elle est antérieure au *Traité des Etudes monastiques*, ou postérieure; mais elle en doit être regardée comme un juste précis, au moins par rapport à tout ce qui peut sanctifier les Etudes. » — *Œuvres posthumes de D. Jean Mabillon et de D. Thierry Ruinart*, par D. Vincent Thuillier, T. I. Préface.

pour la conservation des communautés religieuses. Dans la seconde, j'examinerai quelles sortes d'études peuvent convenir aux solitaires, et de quelle méthode ils se peuvent servir pour s'en rendre capables. Enfin, dans la troisième, quelles sont les fins qu'ils se doivent proposer dans ces études, et quels sont les moyens qu'ils doivent employer pour les rendre utiles et avantageuses (1). »

Dès le début de son livre, l'auteur écarte une opinion, soutenue au siècle précédent, qui faisait des premières communautés monastiques des académies de science (2). Ceux qui se retiraient dans la solitude renonçaient au monde tout entier, *richesses, réputation, santé et sciences mêmes*, comme le disait saint Grégoire de Nazianze. Ils n'admettaient qu'une seule étude, celle de l'Écriture sainte, encore s'y livraient-ils moins pour l'approfondir que pour y puiser des règles de conduite, des préceptes et des conseils (3).

Quoique les études n'aient jamais été dans les monastères le principal but des solitaires, on peut dire néanmoins que, sans leur secours, ces communautés « n'eussent pu conserver longtemps l'ordre et l'économie que les premiers auteurs de cette profession y avaient établis dès le commencement (4). » Dans les monastères de l'Égypte, en effet, (et Mabillon insiste beaucoup sur ce point) comme dans ceux de l'Orient, les supérieurs adressaient aux religieux de nombreuses instructions; en outre, on recevait dans ces monastères des enfants, des jeunes gens, qu'on instruisait dans les sciences sacrées; enfin, les religieux

(1) Idem. *Avant-Propos*.

(2) Idem. Première partie, ch. I.

(3) Idem, *ibid.*

(4) Idem, ch. II.

eux-mêmes s'appliquaient à lire l'Écriture sainte, les Pères, et faisaient entre eux des conférences spirituelles, qui souvent renfermaient « une doctrine et une érudition qui n'étaient pas communes (1). »

Nous ne suivrons pas notre docte bénédictin dans les développements auxquels il se livre pour prouver, à l'aide de l'histoire, que l'étude a toujours fleuri dans les monastères. Nous avons été amené, dans la rapide esquisse, que nous avons tracée nous-même des institutions monastiques, à rappeler que l'étude a été nécessaire aux supérieurs des couvents pour diriger les religieux, et à ceux-ci pour faire avec fruit les lectures prescrites par la règle. Nous avons parlé également des écoles et des bibliothèques qui, dès les premiers siècles, ont existé dans les abbayes, du soin que les religieux ont mis à transcrire les livres, des moines qui, par leur science et leur érudition, ont été les oracles de l'Église et les plus brillantes lumières de leur temps (2). On nous permettra de glisser rapidement sur ces divers points, afin d'éviter d'inutiles répétitions. Nous ferons remarquer cependant que, pour justifier l'étude dans les cloîtres, Mabillon s'appuie surtout sur l'exemple de saint Benoît. En effet, ce saint a prêché et fait prêcher l'Évangile par ses moines aux habitants du Mont-Cassin ; il a ouvert des écoles dans ses couvents ; il oblige ses religieux à la lecture de la Bible et des Pères, toutes choses qui demandent nécessairement une intelligence cultivée par la science. Mabillon invoque aussi le témoignage du Maître, dont la règle n'est qu'un commentaire de celle de saint Benoît. « Cet auteur, dit-il, qui vivait un siècle après nostre

(1) Idem, *ibid.*

(2) Voir notre chapitre I.



bienheureux Père, ordonne qu'aux heures destinées pour la lecture, les jeunes religieux soient instruits par un maistre habile, *ab uno litterato litteras meditentur* (Regula Mag., c. 50): et que ceux qui estoient plus avancez s'appliquassent jusqu'à l'âge de cinquante ans à l'étude des lettres, *Ad quinquagenariam ætatem litteras meditari.....* Ce mesme auteur veut que pendant le travail la lecture se fasse dans quelque livre par un religieux habile, *Ab uno litterato*. De plus selon luy les religieux divisez en bandes dix à dix, devoient employer tout le temps qui restoit entre None et Vespres, à enseigner ou à apprendre quelque chose, *Alii litteras discant et doceant*: et chacun devoit rendre compte à l'abbé de ce qu'il avait appris par cœur. On voit les mesmes ordonnances dans les règles des saints Aurélien, Ferreol et Isidore, et surtout dans la règle des Solitaires au chapitre XX où Grimlaïcus demande dans un Solitaire une science exacte de l'écriture, de la doctrine de la Foy, de la discipline et des Canons: en sorte que non seulement il n'ait pas besoin du secours d'autrui pour son instruction, mais mesme qu'il puisse instruire les autres (1). »

Les études sont, d'après Mabillon, si nécessaires à la vie monastique, que celle-ci est entrée en décadence chaque fois que les moines perdaient de leur ardeur pour les travaux intellectuels (2). En effet, elle repose, avant tout, sur la prière et sur le travail. Or, l'oraison et la contemplation ont besoin d'être nourries et entretenues par de pieuses pensées et de saintes affections, que l'on puise dans la lecture: *Fomenta Dei de scripturarum interlectione* (Tertullien, lib. 2

(1) Idem, ch. VII.

(2) Idem, ch. VIII.

ad uxorem). « Sans ce secours, l'oraison est sèche et languissante et devient ennuyeuse, la retraite et le silence insupportables (1). » Aux esprits surtout qui ont plus d'étendue, il faut une nourriture plus forte et plus relevée, et il n'y a que l'étude jointe à la piété qui puisse les soutenir. « Lorsque cette étude, dit Mabillon, s'est affaiblie dans les Monastères, on y a vu suivre la dissipation, les vains entretiens, le commerce avec le monde ; et de ce commerce on a vû naistre la ruine totale de l'Esprit monastique. C'est ce qu'ont remarqué la plupart de ceux qui ont traité de la décadence de nostre Ordre. Deux choses, dit l'abbé Trithème, ont contribué à la gloire de nostre Ordre, la sainteté, et la science des Ecritures saintes ; mais ces deux choses ayant esté négligées, l'Ordre est tombé dans le désordre: *Hæc ubi neglecta sunt, mox Ordinem ad ima deduxerunt*. Dans cette mer orageuse où les vents des tentations soufflent de toutes parts, dit ce grand homme, nous avons pour barque la science des Ecritures. Quiconque ne se veut pas servir de cette barque est submergé dans l'abysme des eaux. Or par la science des Ecritures cet auteur entend non seulement l'Ecriture Sainte, mais mesme toutes les autres connoissances qui peuvent nous aider à l'intelligence de l'Ecriture Sainte (2). »

Aussi dans les différentes réformes, qui se sont faites de l'ordre de saint Benoit, s'est-on d'ordinaire empressé d'y rétablir les études : témoin les Capitulaires de Charlemagne, les règlements de Benoît d'Aniane, de saint Bernon et de saint Odon (3). Les

(1) Idem, *ibid.*

(2) Idem, *ibid.*

(3) Idem, ch. IX.

Cisterciens n'ont pas remis, il est vrai, le travail intellectuel en honneur : mais au début de leur réforme (1), ils ne se sont pas récriés contre les études des Clunistes, quoiqu'ils leur aient adressé quantité de reproches de s'être départis de l'exacte pratique de la règle. Comment d'ailleurs l'auraient-ils fait, puisqu'ils reprirent eux-mêmes l'usage de transcrire les livres, et permirent au jeune prince Othon d'aller étudier à l'Université de Paris, après sa profession ?

Saint Etienne, 3<sup>e</sup> abbé de Citeaux, ne s'est-il pas appliqué à corriger la Bible, même avec le concours de plusieurs habiles juifs, saint Bernard ne s'est-il pas prononcé formellement en faveur de l'étude, dans un de ses sermons sur les Cantiques des Cantiques, saint Anselme n'a-t-il pas conseillé à Maurice, son disciple, de lire Virgile et les auteurs profanes, « exceptez ceux où il se trouvait des endroits contraires à la pureté et à l'honnêteté (2) ? » Enfin, l'ordre si sévère des Chartreux n'excluait lui-même pas l'étude, et nous voyons Guigne, qui le premier a rédigé les statuts de cet ordre, écrire à Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, pour lui demander plusieurs ouvrages des Pères, même ceux qui n'avaient été composés que pour la défense de la religion chrétienne (3).

Si ces communautés religieuses avaient fait fausse route en cultivant l'étude, l'Eglise, cette gardienne incorruptible de la vérité, établie par Dieu pour surveiller les ordres monastiques, n'aurait pas manqué de les rappeler à leur devoir : mais, loin de défendre le travail intellectuel aux moines, les conciles et les

(1) *Idem, Ibid.*

(2) *Idem, ch. X.*

(3) *Idem, ibid.*

Papes n'ont cessé de les y exciter, comme le prouvent le concile général de Vienne, tenu en l'année 1312, les ordonnances de Benoît XII, le concile de Bâle, l'an 1346, le concile provincial de Cologne en 1536, le concile de Trente, qui demande « que dans les Monastères où on le pourra commodément, il y ait une étude réglée de l'Écriture sainte, et que les Abbez qui négligeront de le faire, y seront contraints par les Evêques des lieux (Concil. Trid. Sess. 5, c. I.) (1). »

Gardons-nous cependant de croire que le zèle de Mabillon à défendre les études dans les cloîtres lui fasse méconnaître l'obligation du travail manuel pour les moines : comment, en effet, oublier que toutes les règles monastiques le commandent d'une manière si formelle ?

Mais ce travail est-il d'une nécessité si absolue qu'on ne puisse pas le suppléer par un autre exercice ? et, dans le cas où cela soit permis, ne peut-on pas le remplacer par l'étude ?

Ici nous touchons au nœud même de la question, débattue entre Mabillon et l'abbé de Rancé, et nous la voyons résolue par le savant Bénédictin avec ce bon sens et cette hauteur de vue, qui caractérisent la plupart de ses jugements.

Le travail, d'après lui, est une obligation rigoureuse pour le moine, et, sauf quelques cas exceptionnels, déjà prévus par saint Augustin (2), il ne saurait s'en

(1) *Idem*, ch. XII.

(2) « Il y a de certains cas, auxquelles on peut dispenser quelques particuliers du travail. Saint Augustin réduit ces occasions à deux ou trois chefs, qui sont, le défaut de temps, causé par d'autres exercices et par des occupations nécessaires : la trop grande faiblesse et la maladie : et enfin la délicatesse des personnes qui auraient été considérables dans le siècle par leur naissance. » *Idem*, ch. XIV.

dispenser. « Il faut, dit-il, que la main preste son secours à la prière, à la lecture, et à l'étude : autrement ces exercices, qui sont d'ailleurs si saints, seront languissants et incapables de calmer les agitations et les passions du cœur. On ne ruine gueres davantage la prière en disant qu'on ne doit jamais prier, qu'en osant le travail de la pénitence, qui est comme le fondement qui la soutient, et comme le pain qui la nourrit (1). »

Mabillon est donc d'accord avec l'abbé de Rancé sur la nécessité du travail pour le moine : mais, contrairement au supérieur de la Trappe, il soutient que des études réglées, imposées par des autorités légitimes et entreprises pour la gloire de Dieu, le bien de l'Eglise et de la société, peuvent, dans certains cas, remplacer le travail manuel. Il exempte encore de ce travail les maîtres qui enseignent, et les écoliers qui s'instruisent.

« Toutefois, ces cas, dit-il, ne regardent que des particuliers, et non pas tout le corps de la Communauté, qui doit continuer le travail à l'ordinaire (2). » De plus, il faut que ceux des religieux qui, par ordre de leurs supérieurs, se livrent à des études de longue haleine, suppléent au défaut du travail manuel « par l'humilité et par l'estime de ce travail : et qu'ils protestent sincèrement avec saint Augustin, qu'ils aimeroient mieux, pour leur avantage propre, donner certaines heures au travail des mains, à l'oraison et à la lecture comme font les bons Religieux, que d'estre obligez de vacquer à ces sortes d'estudes (3). »

S'appuyant ensuite sur un texte de Guillaume de

(1) Idem, *ibid.*

(2) Idem, *ibid.*

(3) Idem, *ibid.*

Saint-Thierry, *grand ami de saint Bernard*, et sur l'exemple de plusieurs communautés religieuses, Mabillon montre que, parmi les différentes sortes de travaux manuels, les moines doivent choisir de préférence « ceux qui ont plus de rapport aux exercices spirituels, tels que seroit celui d'écrire des livres (1). » En effet, « si on examine, dit-il, un peu de près la peine qu'il y a non seulement à écrire, mais dans certains ouvrages qu'on fait pour le public, comme de composer, de revoir et conférer les ouvrages des saints Pères et autres auteurs Ecclésiastiques, de corriger des épreuves, etc, on tombera aisément d'accord, que cela peut tenir lieu de travail manuel, pourvû qu'on le fasse dans un esprit de religion, d'humilité, et de pénitence, en ne cherchant que la gloire de Dieu, et l'utilité de l'Eglise et du prochain. Car ces sortes d'occupations sont pénibles. C'est un moyen honneste de gagner son pain et d'éviter l'oisiveté ; de faire l'aumône spirituelle, et mesme corporelle, et ce travail qui se fait dans le repos et en silence, peut estre aussi un bon moyen pour calmer les passions, pourvû qu'on ne s'y recherche pas soy-mesme (2) »

On ne saurait donc nier que, dans les cloîtres le travail intellectuel ne puisse parfois remplacer le travail manuel : quelles sont maintenant les études que le moine cultivera de préférence ?

Toute étude qui convient à de vertueux ecclésiastiques peut aussi convenir aux religieux : tel est le principe général que Mabillon pose en tête de la seconde partie de son ouvrage, et sur lequel il s'appuie pour tracer un vaste programme, où, en dehors des

(1) Idem, *ibid.*

(2) Idem, *ibid.*

sciences proprement dites, toutes les sciences viennent se grouper autour de la théologie, pour éclairer et nourrir la piété du jeune religieux.

C'est d'abord l'Écriture sainte, étudiée non seulement dans l'Évangile et les Psaumes, mais dans toutes ses parties, par ceux qui ont « des vues plus étendues et plus de disposition (1) », étudiée avec toutes les lumières, que la connaissance des langues hébraïque et grecque, de l'histoire, de la géographie, de la science exégétique peuvent jeter sur le sens mystique ou littéral du texte sacré.

Ce sont les Pères de l'Église, particulièrement ceux qui ont traité de la vie et de la discipline monastiques : puis, selon son goût, sa capacité et la volonté de ses supérieurs, le moine se familiarisera aussi avec les Pères qui se sont occupés de l'explication des Écritures, des dogmes de la foi, de la morale chrétienne, de la discipline ecclésiastique. Il les étudiera, autant que possible, dans leur langue originale, dans des textes corrigés soigneusement, avec une critique judicieuse et modeste, qui, suivant le précepte de Quintilien, doit craindre plutôt de condamner trop facilement les esprits supérieurs que de se laisser entraîner par l'autorité des grands exemples : *omnia eorum legentibus placere, quam multa displicere maluerim* (2).

C'est l'histoire des conciles, « qui expose le développement du dogme et de la discipline de l'Église (3); » le droit canonique et même le droit civil, qui a servi au premier de modèle et de base ; la théologie scolastique, qui coordonne et établit, dans un ensemble sys-

(1) Idem, II<sup>e</sup> partie, ch. II.

(2) Idem, II<sup>e</sup> partie, ch. III.

(3) Idem, II<sup>e</sup> partie, ch. V.



tématique, les vérités de la foi (1); la morale théorique et, dans une certaine mesure et avec une prudente réserve, la casuistique elle-même (2).

Pour arriver à ces sciences supérieures, le moine ne doit point négliger les sciences inférieures : il étudiera donc aussi l'histoire sacrée et profane, sans laquelle on ne saurait avoir « une parfaite intelligence des Pères, ni de la théologie (3), » la philosophie, qui est utile, non seulement pour former le raisonnement et le jugement, mais aussi » pour défendre la religion contre les subtilités et les surprises des sophistes (4); » les belles lettres, qui polissent l'esprit, fortifient et perfectionnent la raison, forment le bon goût et le jugement (5).

A l'étude des belles-lettres Mabillon joignait la connaissance des anciens manuscrits, des inscriptions, des médailles, et il en parle en homme *qui a passé une partie de sa vie dans cet exercice*. Constater, par l'écriture ou par des indices de diverses natures, l'âge, la valeur, l'authenticité d'un document original, le reproduire avec une inquiète et pieuse fidélité, est à ses yeux plus qu'une œuvre de critique consciencieuse.

(1) Idem, *II<sup>e</sup> partie*, ch. VI.

(2) Idem, *II<sup>e</sup> partie* : ch. VII. — Mabillon traite sévèrement les casuistes. « Bien loin, dit-il, que l'étude des Casuistes soit un bon moyen pour apprendre la morale chrétienne, il n'y a presque rien au contraire de plus dangereux que de les lire tous indifféremment : et on se met en danger de se gâter l'esprit et le cœur, si on ne sçait distinguer les bons et les mauvais. Il y a beaucoup plus de profit à lire les Offices de Cicéron, qu'à étudier certains Casuistes, lesquels outre qu'ils sont d'une longueur infinie, ne sont bien souvent capables que de jeter dans de plus grands embarras, ou de donner de méchantes règles pour en sortir. »

(3) Idem, *II<sup>e</sup> partie*, ch. VIII.

(4) Idem, *II<sup>e</sup> partie*, ch. IX.

(5) Idem, *II<sup>e</sup> partie*, ch. XI.

« Il ne faut pas, dit-il, que ceux qui s'appliquent à ce travail, s'imaginent que ce soit un temps perdu, ou que cette application soit de peu d'utilité. Elle est très avantageuse à l'Eglise ; et ceux qui veulent bien en prendre la peine, en retirent d'autant plus de fruit et de mérite devant Dieu, que ce travail ne paroît pas d'une manière sensible aux yeux des hommes, et qu'il ne détache pas les religieux de leur solitude, qui leur doit estre si chère. Il est à la vérité épineux et n'a rien de fort agréable ; mais il n'est pas encore si pénible que celui de copier des livres, dont nos anciens Pères se sont acquittez avec tant d'avantages (1). »

La science des médailles a aussi ses utilités. Toutefois, « elle sied mieux, dit Mabillon, à des séculiers qu'à des religieux ; comme les solitaires communément ne sont pas en place pour avoir l'usage de ces sortes de cabinets, ils peuvent se dispenser de cette étude, qui est trop engageante, qui peut détourner de meilleures choses, lesquelles ont plus de rapport à nostre estat (2). »

Pour ne pas être exposé à perdre le fruit de son travail, Mabillon conseille beaucoup au moins de faire des collections ou recueils, dans lesquels il notera comme la fleur des pensées et des expressions, qui l'auront spécialement frappé dans ses lectures (3).

Il désire aussi, dans l'intérêt des études, qu'on rétablisse l'usage des conférences monastiques, dans lesquelles on traiterait, en présence de toute la communauté, des sujets se rapportant à l'Ecriture sainte, aux Pères, à l'histoire ecclésiastique (4).

(1) Idem, *II<sup>e</sup> partie*, ch. XII.

(2) Idem, *ibid.*

(3) Idem, *II<sup>e</sup> partie*, ch. XIV.

(4) Idem, *II<sup>e</sup> partie*, ch. XVI.

Nous venons d'énumérer les études, auxquelles, d'après Mabillon, peuvent se livrer les religieux qui se contentent d'une science médiocre : pour ceux que leurs supérieurs appelleraient à *étudier la doctrine de l'Eglise par les originaux*, et qui auraient besoin de connaissances plus étendues, le savant Bénédictin trace un chapitre spécial (1). Il leur indique, dans quinze grandes pages, quels sont les compilateurs, les commentateurs, les écrivains qui leur fourniront les matériaux nécessaires. A ceux qui seraient tentés de s'effrayer d'une nomenclature aussi considérable, Mabillon répond, en nous donnant en même temps le secret de ces œuvres colossales de la science bénédictine, dont une existence isolée est incapable : « Si un seul moine n'est pas suffisant pour un dessein si vaste, on en pourroit assembler cinq ou six qui auroient les talents nécessaires pour cette étude. En ce cas ils pourroient partager entre eux les lectures qui seraient à faire entre eux dans chaque siècle l'un après l'autre, et faire chacun des remarques sur leurs lectures... Ensuite ils pourroient s'assembler deux ou trois fois la semaine pour conférer ensemble de leurs difficultés, et rapporter en commun leurs observations, que l'on écriroit dans un livre destiné à cet usage (2). »

Le dernier point de la thèse de Mabillon c'est la fin que les religieux doivent se proposer dans leurs études (3). Quelle est cette fin ? La vérité et la charité, répond le pieux bénédictin. Nous sommes faits pour la vérité, nous sentons, comme le dit Cicéron, « un ardent désir de sçavoir et de connoître ; nous trou-

(1) Idem, II<sup>e</sup> partie, ch. XX.

(2) Idem, *ibid.*

(3) Idem, III<sup>e</sup> partie, ch. I.

vons qu'il n'y a rien de plus beau que d'exceller dans quelque science ; et qu'il n'y a rien au contraire de si misérable, ni de si honteux, que d'estre dans l'ignorance ou dans l'erreur, de se méprendre, ou de se laisser imposer. » Qu'un religieux s'efforce donc, avant tout, « d'éclairer son esprit des vérités qui lui sont nécessaires, mais principalement de celles qui ont rapport aux mœurs et à la volonté... La science est cette machine, qui, selon saint Augustin, doit servir à élever l'édifice de la charité. Si on ne la rapporte pas à cette fin, non seulement elle ne sert de rien, mais elle devient mesme très pernicieuse. Entassons donc tant que nous voudrions des vérités dans nostre esprit : si nous n'avons pas soin de croistre autant en charité qu'en science, ces vérités mesme deviendront en nous un sujet d'illusion et d'égarement en cette vie, et de condamnation en l'autre (1). »

Tel est, autant qu'une pâle analyse peut en donner une idée, le *Traité des Etudes monastiques* de Mabillon, véritable encyclopédie de science religieuse et profane, aussi remarquable par la vaste et sûre érudition de l'auteur, que par ce parfum exquis de piété et de dévotion, que respire chacune de ses pages (2).

L'écrivain, dans cet ouvrage, n'est pas inférieur à l'érudit ; le style, le plus souvent, est à la hauteur de la science.

A notre sens, on a trop oublié, dans les jugements portés sur Mabillon, l'écrivain correct, le prosateur

(1) Idem, *ibid.* — Bossuet exprime la même idée dans son traité *De la Connaissance de Dieu et de soi-même* (c. 4 § 10) : « Malheur à la connaissance stérile qui ne se tourne point à aimer, et se trahit elle-même ! C'est donc là mon exercice, c'est là ma vie, c'est là ma perfection, et tout ensemble ma béatitude, de connaître et d'aimer celui qui m'a fait. »

accompli, pour concentrer toute son admiration sur le savant, sur le critique consommé, sur le créateur de la *Diplomatique*, dont il a posé les principes, avec une science si sûre, que son livre est arrivé, du premier coup, à la perfection et restera toujours le manuel indispensable de tous ceux qui étudient l'histoire dans ses sources originales.

Certes, loin de nous la pensée de dépouiller Mabillon de cette auréole, devant laquelle tous les corps savants s'inclinent avec respect. Nous voudrions, au contraire, y ajouter un rayon de plus, en lui donnant résolument la place qu'il doit occuper parmi nos grands prosateurs.

Nous sommes trop habitués, en France, à n'admirer que nos auteurs classiques, et Mabillon, le grand Mabillon reste relégué au milieu des in-folios, que les savants de profession seuls connaissent et remuent.

N'y a-t-il pas là une vraie injustice ? et peut-on lire quelques-uns des ouvrages de l'immortel religieux, sans être frappé de l'élégance, de la clarté, de la souplesse et — selon les besoins du sujet qu'il traite — de la grâce supérieure de la langue française, qu'il manie avec une aisance si naturelle. C'est surtout quand il enchâsse dans un de ses exposés quelque trait, emprunté à l'antiquité monastique, qu'on peut dire qu'il est un des maîtres de notre langue, et un modèle achevé du vrai style chrétien, qui dégénère si souvent, de nos jours surtout, en afféterie et en coquetterie littéraires. Voici, par exemple, deux récits, qui ont pour but de montrer la supériorité de la charité sur le jeûne, que Fleury n'eût certes pas mieux écrits. Parlant des sujets de piété qui peuvent faire l'objet des conférences monastiques, l'agréable auteur s'exprime ainsi :

« Il n'y a point d'action si mince dont on ne puisse tirer du fruit : et il faudroit de tems en tems demander aux jeunes religieux ce qu'ils pensent de certains faits des anciens Pères, lesquels, quoique fort simples en apparence, sont bien souvent les effets d'une sagesse toute céleste, et d'une prudence très-éclairée. Il en faut donner quelques exemples.

» Il y en a un dans la vie du Saint Solitaire Marcien, rapporté par Theodoret, qui me paroist remarquable(1). Un autre Solitaire, appelé Avitus, penetré d'estime pour sa vertu, estant venu luy rendre visite, Marcien le voulut obliger de prendre sa réfection après None. Avitus s'en excusa sur ce qu'il ne l'avoit jamais fait avant Vespres, et que souvent mesme il ne prenoit rien du tout pendant deux ou trois jours. *Hé bien*, luy répondit Marcien, *faites aujourd'huy cette petite débauche pour l'amour de moy, car estant infirme comme je suis, je ne peux attendre jusqu'à Vespres*. Mais Avitus n'en ayant rien voulu faire, le saint commença à jeter un profond soupir : *Hélas vous avez bien perdu vostre tems*, dit-il à son hôte, *d'estre venu de si loin pour voir un gourmand*. Avitus fut tellement frappé de ce discours, qu'il avoua que ce luy auroit esté une chose plus supportable de manger de la chair. Alors le saint vieillard lui répliqua : *Je vis comme vous, mon cher Frère, et je garde la mesme règle pour les heures de repas. Je fais tout le cas que je dois du jeûne, mais je sçai aussi que la charité luy est préférable*. C'est ainsi que ce sage et vertueux solitaire vouloit faire voir, qu'il y a de certaines rencontres, où l'on doit se relâcher de quelques pratiques religieuses, pour éviter l'éclat, et

(1) Theodor, *Philot.*, c. 3.

pour pratiquer d'autres vertus qui sont plus estimables, quoy qu'elles ayent moins d'apparence.

» A cet exemple j'en ajouteray encore un autre du bien-heureux Solitaire Zenon, qui s'estoit fait une loy d'aller querir fort loïn l'eau dont il avait besoin pour sa boisson. Un jour comme il revenait de la fontaine portant deux seaux d'eau, une personne de piété l'ayant rencontré, le pria de souffrir qu'il en portât un pour le soulager. Zenon l'en remercia d'abord, disant qu'il ne pouvait se résoudre à boire de l'eau qu'un autre luy aurait apportée. Mais enfin voyant que ce refus faisait de la peine à cette personne, il luy donna un de ses seaux à porter jusqu'à sa cellule, qui estoit sur une montagne. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il versa ce seau d'eau à terre, et en alla querir un autre. Il faut quelquefois donner quelque chose à la complaisance, pour ne pas chagriner et choquer les personnes avec qui l'on a à vivre : et on trouve toujours assez d'occasions et de moyens de se dédommager, quand on le fait par vertu, et non point par une molle complaisance. (1). »

A la suite de son ouvrage, Mabillon indique aux religieux qui voudront « lire les originaux pour apprendre la doctrine de l'Eglise » *la liste des principales difficultés qui se rencontrent dans la lecture des Conciles, des Pères et de l'Histoire ecclésiastique, par ordre de siècles.*

A cette liste, il ajoute *un catalogue des meilleurs livres avec les meilleures éditions pour composer une bibliothèque ecclésiastique.* « Cette espèce de plan de bibliothèque religieuse est très remarquable

(1) Idem, *II<sup>e</sup> partie*, ch. XVI. — Voir aussi le *Traité de la Mort chrétienne*, de Mabillon, et son *Instruction sur le Renouvellement de Vie.*



par la large simplicité avec laquelle Mabillon y place même des livres faits par des protestants, comme devant être lus par celui qui veut se tenir au courant des questions et être à même d'y répondre. On sent qu'il veut faire de son disciple un champion armé de toutes pièces pour la défense de la vérité, et qu'il est frappé de l'infériorité relative où se trouvaient les apologistes catholiques à l'égard de leurs adversaires protestants, qui, usant sans scrupule des travaux des catholiques, avaient sur eux l'avantage de pouvoir puiser à d'autres sources qu'à celles de l'érudition purement sacrée. Il y avait là, pour celui qui prétendait défendre la bonne cause, une nécessité presque absolue. Pour pouvoir attaquer ou se défendre, il faut bien savoir les points faibles de ses adversaires ou ceux qui sont l'objet de leurs attaques, et pour cela il faut les connaître. Mabillon savait bien que cette liberté ne serait pas du goût de plusieurs, mais l'amour de la vérité l'emporta sur toute autre préoccupation, et tout en gardant sur ce point toutes les règles ordinaires prescrites par l'Eglise, et en en posant de particulières pour les religieux afin de préserver leur foi, il rédigea son plan de bibliothèque de façon à y comprendre tous les ouvrages qui pouvaient être utiles à la formation complète de l'esprit et à faire acquérir les connaissances les plus étendues (1). »

Le livre de Mabillon fut reçu en France « avec des applaudissements infinis (2). »

L'abbé Fleury, les solitaires de Port-Royal, malgré leur admiration pour les austérités de l'abbé de la Trappe, se déclarèrent pour lui. Huet, le savant évêque

(1) Emmanuel de Broglie, *op. cit.*, p. 120.

(2) Dom Thuillier, p. 367.

d'Avranches, lui adressa la lettre suivante : « Je suis ravi que vous aïez entrepris de désabuser ceux à qui on a voulu persuader depuis quelques années, que l'ignorance est une qualité nécessaire à un bon Religieux. Je suis dans un lieu où j'ai vû soutenir cette maxime, si favorable à la fainéantise des Cloîtres, qui est la mère du relâchement. J'ai beau alléguer vôtre exemple et celui de tant d'illustres Confrères que vous avez, si dignes de l'habit et du titre qu'ils portent. Vôtre ouvrage les pourra désabuser, si je puis obtenir qu'ils le veuillent lire : mais quand on aime son mal on en fuit les remèdes (1). »

Les cardinaux d'Aguirre, Colloredo et Casanata écrivirent également à Mabillon des lettres très élogieuses : en Italie toutefois on ne fit pas partout au *Traité des Etudes monastiques* « un accueil tout-à-fait si obligeant. Le Père Ceppi, Religieux Augustin en aiant voulu traduire la seconde partie en Italien, trouva pour l'impression de grandes difficultez chez le Maître du Sacré-Palais. On n'y goûta point le conseil que D. Mabillon donnoit de lire les Livres hérétiques, quelque adoucissement qu'il y eût mis ; la Chronologie d'Ussérius étant l'ouvrage d'un hérétique, on trouva mauvais que l'Auteur l'appellât la plus assurée ; on se plaignit du retranchement des questions scolastiques qui regardent le *Quomodo* ; l'éloge de Theodoret passa pour une injure faite aux autres Pères grecs ; l'exemple de Ticonius Donatiste, quoique pris de S. Augustin fut improuvé, parce qu'il porte à lire les livres hérétiques. On ne vouloit pas qu'on regardât l'Histoire et la Chronologie profane comme nécessaire pour l'intelligence de l'écriture Sainte. Enfin, le nom d'imposteur que D. Ma-

(1) Idem, p. 392.

billon donnait à Annius de Viterbe irrita fort les Dominicains. Le Maître du Sacré-Palais poussa la délicatesse de conscience jusqu'à dire qu'il feroit censurer ce Livre par le S. Office. Cependant sur les justes remontrances du R. Père Massolié, le P. Ceppi obtint enfin un *imprimatur*, mais à condition qu'il ne mettroit rien sur les Livres défendus, dont son Original conseillait la lecture (1). »

L'ouvrage n'avait pas encore paru que Dom Michel Germain, qui était loin d'avoir la délicatesse et la mesure de Mabillon, l'annonçait au savant Magliabecchi, dans les termes suivants : « Dom Mabillon achève l'édition d'un volume français in-4, — *des Etudes monastiques*. Cette pièce servira autant aux ecclésiastiques et aux autres savants, qu'à nos confrères auxquels elle est particulièrement destinée. A la fin notre Père y a mis un catalogue des principales difficultés qui se rencontrent dans chaque siècle sur l'histoire et la tradition de l'Eglise, et ce serait bien de quoi faire exercer messieurs vos *virtuosi*, s'ils avaient le goût tourné à savoir à fond la religion, et la doctrine de l'Eglise, comme nous autres Français en faisons nos délices et le capital de nos applications. Vos grands génies rendraient un service incomparable à l'Eglise et se rendraient aussi vénérables à toute la terre, s'ils pouvaient se captiver depuis l'âge de quinze à seize ans jusqu'à soixante pour approfondir ces matières, dont les hérétiques, les libertins et les esprits forts abusent étrangement, lorsque vos messieurs payés la plupart pour cela, c'est-à-dire revêtus de

(1) Idem, p. 367 et 368. — « En Allemagne, le Traité fut traduit en latin par le R. P. Uldaric Staudigle, religieux bénédictin de l'Abbaye de Saint-Andechs, et imprimé à Campten en 1702. » — Idem, p. 368.

bons bénéfices, songent à toute autre chose qu'à soutenir par ces armes fortes et solides, les intérêts de leur mère qui les a rendus si grands et si illustres. Mais cet avis porte avec soi de la peine, peu d'avantage temporel et la privation des plaisirs de cette vie, chose difficile à persuader à bien des gens (1). »

(1) Valéry, t. 2, p. 318.— La lettre de Dom Michel Germain est datée du 12 mars 1691.

---

## CHAPITRE V.

### RÉPONSE DE L'ABBÉ DE RANCÉ AU TRAITÉ DES ÉTUDES MONASTIQUES.

Impression que fait sur le supérieur de la Trappe l'ouvrage de Mabillon. — La duchesse de Guise. — Elle conseille à l'abbé de Rancé de ne pas répondre à Mabillon. — Le parti de la guerre l'emporte. — Analyse de la réponse de l'abbé de Rancé. — Approbations que reçoit cet ouvrage. — Les ennemis du supérieur de la Trappe font une satire mordante contre lui. — Il explique à ses amis les motifs qui l'ont déterminé à réfuter Mabillon.

Quelques jours avant la publication du *Traité des Études monastiques*, l'abbé de Rancé écrivait à son ami Nicaise : « ... On attend avec impatience l'ouvrage du P. M. sur les études. Je ne doute point qu'il n'y ait beaucoup d'érudition. On peut montrer que, dans presque tous les temps, il y a eu des solitaires habiles et savants ; mais pour un de cette qualité, il y en a cinquante mille qui ont vécu avec les seules connaissances qui convenoient à leur profession et qui étoient capables de les sanctifier. Je ne mérite point le bien que vous dites qu'il a écrit de moi. Il est cependant vrai qu'il m'a toujours témoigné de la considération, et que j'ai toujours rendu justice à sa piété et à son mérite dans les sciences (1). »

(1) Lettre du 3 juin 1691. Gonod, p. 199.

Lorsque l'ouvrage de Mabillon parut, le supérieur de la Trappe fut quelque temps sans le lire.

Les opinions qu'il avait émises dans le *Traité de la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique* lui paraissaient si solidement établies qu'il lui semblait impossible que son adversaire eût pu trouver des arguments sérieux pour les combattre.

Même quand l'abbé Nicaise lui eut laissé entrevoir le mérite du *Traité des Études monastiques*, il lui écrivait encore : «... Je ne puis croire que l'auteur quelque grande érudition qu'il puisse avoir, prouve solidement ce qu'il avance, et il y a, selon moi, une infinité de raisons pour le détruire, et pour soutenir le contraire. L'ouvrage est beau, sans doute, par le nombre des faits et des citations qui marquent sa doctrine, et la profondeur de sa lecture ; mais il faut qu'il convienne, et tous les gens de bon sens avec lui, que quand les moines et les religieux solitaires de profession seront observateurs de leur règle, et vivront dans l'esprit de leurs instituteurs et de leurs Pères, ils n'ont que faire de l'étude, si ce n'est de celle qui concerne leur profession (1). »

Avec de telles dispositions, avec une foi si profonde dans l'excellence de sa cause, l'abbé de Rancé ne pouvait qu'être froissé par les arguments du savant bénédictin. Aussi sa première impression fut-elle très pénible : « ... Je [ne vous dirai rien, écrit-il au même correspondant, du livre du P. Mabillon, si ce n'est que je voudrais bien qu'il eut employé son temps et sa plume à quelque autre chose. On ne manquera pas d'user mal de ce qu'il a dit (2). »

(1) Lettre du 18 juillet 1691. Gonod, p. 200 et 201.

(2) Lettre du 30 août 1691. Gonod, p. 203.



Des esprits malveillants, plutôt faits pour irriter les querelles que pour les calmer, allèrent même jusqu'à prétendre qu'il s'exprima sur son adversaire en termes injurieux et blessants. Mais la vivacité avec laquelle il s'en défend ne permet pas de s'arrêter à cette imputation calomnieuse (1).

Cependant, tout en critiquant son adversaire, le supérieur de la Trappe en parle avec assez de modération, dans une lettre à l'abbé du Val-Richer ; il semble même hésiter à continuer la lutte : « ... Le P. Mabillon, lui écrivait-il, porte les études trop loin : il veut qu'on instruisse les moines, comme des ecclésiastiques. Je sçai bien qu'il y en a que Dieu appelle aux fonctions ecclésiastiques ; mais c'est une distinction personnelle, dont il ne faut point faire de règle générale, car ce seroit tout gâter... En vérité, on peut donner à des moines des lectures fort utiles et fort étendues, sans les jeter dans l'embarras et dans la confusion où ce père les met ; je ne sçai comment un religieux de sa vertu et de son mérite a pu tomber dans ces excès-là ; on dit que c'est sa congrégation qui l'a désiré de lui. J'avois envie d'y répondre, peut-être même que je le ferai (2). »

(1) « ... Vous m'avez rendu justice, écrit-il à l'abbé Nicaise, quand vous avez pris mon parti sur le sujet de l'expression que l'on m'impute ; c'est un terme dont je n'ai jamais usé. Il ne convient ni à moi, ni à celui auquel on veut que je l'aie appliqué. On ne parle pas comme cela des gens de son érudition et de sa vertu. J'ai bien dit qu'on pouvoit répondre à tout ce qu'il avoit avancé dans son livre sur les études, et c'est mon sentiment ; mais cela est bien éloigné de ce qu'on me fait dire, et vous savez vous-même de quelle manière je me suis expliqué sur son sujet, dans quelques lettres que je vous ai écrites. » — Lettre du 26 novembre 1691. Gonod, p. 206.

(2) Lettre du 5 novembre 1691 — *Maupeou*, Vie du Révérend Père Dom Armand-Jean le Bouthillier de Rancé, t. I, p. 536.



Ses amis n'étaient pas d'accord sur la conduite qu'il devait tenir. Les uns, comme l'abbé du Val-Richer et le vénérable Simon Gourdan, chanoine régulier de Saint-Victor, lui conseillaient fortement de réfuter Mabillon (1) ; d'autres, comme le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas et la duchesse de Guise, qui n'aimaient pas voir un dissentiment entre deux hommes d'une piété et d'une science si éminentes, essayèrent de le détourner de cette entreprise.

Nous venons de nommer une princesse qui fut une des figures les plus originales de la société du dix-septième siècle.

Elle avait d'ailleurs de qui tenir en fait de bizarrerie : fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, si célèbre par ses intrigues et la versatilité de son esprit, sœur, mais d'un autre lit, de M<sup>lle</sup> de Montpensier, la grande Mademoiselle, comme on l'appelait, celle qui fit, pendant la Fronde, tirer le canon sur les troupes royales, qui, après avoir voulu épouser publiquement Lauzun, finit sur le refus de Louis XIV par se rabattre à l'épouser secrètement, la duchesse de Guise n'était pas moins singulière que son père et sa sœur, si l'on en juge par le portrait qu'en a tracé St-Simon, portrait vivant et frappant, comme tous ceux qu'a burinés le grand écrivain.

Nous ne pouvons mieux faire que d'en reproduire les traits les plus saillants.

« Bossue, nous dit l'auteur des Mémoires, contre-faite à l'excès, M<sup>mo</sup> de Guise avoit mieux aimé épouser le dernier duc de Guise, que de ne point se marier... Tous les respects dus à une petite-fille de France

(1) *Vie du vénérable Simon de Gourdan, chanoine régulier de Saint-Victor*, p. 98 et 104.

lui furent conservés : M. de Guise n'eut qu'un ployant devant M<sup>me</sup> sa femme ; tous les jours, à dîner, il lui donnoit la serviette, et, quand elle étoit dans son fauteuil et qu'elle avoit déployé sa serviette, M. de Guise debout, elle ordonnoit qu'on lui apportât un couvert, qui étoit toujours prêt au buffet ; ce couvert se mettoit en retour au bout de la table ; puis elle disoit à M. de Guise de s'y mettre, et il s'y mettoit. Tout le reste étoit observé avec la même exactitude, et cela recommençoit tous les jours... M. de Guise mourut de la petite vérole à Paris, et ne laissa qu'un seul fils, qui ne vécut pas cinq ans... M<sup>me</sup> de Guise fut affligée jusqu'à en avoir oublié son *Pater*...

« ... C'étoit une princesse très pieuse et toute occupée de la prière et des bonnes œuvres. Elle passoit six mois d'hiver à la cour, fort bien traitée du roi et souvant tous les soirs au grand couvert, mais passant les Marlis à Paris. Les autres six mois, elle les passoit à Alençon, où elle régentoit l'intendant comme un petit compagnon et l'évêque de Sées, son diocésain, à peu près de même, qu'elle tenoit debout des heures entières, elle dans son fauteuil, sans jamais l'avoir laissé asseoir, même derrière elle, en un coin. Elle étoit fort sur son rang, mais du reste savoit fort ce qu'elle devoit, le rendoit, et étoit extrêmement bonne (1). »

Il résulte de ce portrait si parlant que cette princesse étoit toute passion. Cet entêtement des prérogatives de son rang, qui ne lui faisoit voir dans son mari, le descendant d'une famille souveraine pourtant, qu'une sorte de vassal, assujetti à son égard à toutes les servitudes de ce rôle, la hauteur avec laquelle elle

(1) *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon*, t. I, p. 196 et 197. Edit. Hachette.

traitait l'évêque de Séez, dont elle était, pendant ses séjours à Alençon, la diocésaine, jusqu'à le faire tenir debout, des heures entières, devant elle, la violence de sa douleur, lors de la mort de son fils, perte à la suite de laquelle elle faillit devenir folle, l'ardeur avec laquelle elle se jeta dans les exercices de piété et les bonnes œuvres, tout montre une nature généreuse de fond, mais portée aux extrêmes.

Dans le séjour qu'elle faisait, tous les ans, pendant l'été à Alençon (1), elle avait eu occasion de connaître l'abbaye de la Trappe, qui était dans le voisinage, et son célèbre réformateur, l'abbé de Rancé dont elle vénérât la profonde piété.

« Il est facile de comprendre qu'entre cette personne distinguée plus encore par la vertu que par le rang, entre une veuve, une mère désolée, qui cachait sous la rigueur de sa vie une incurable douleur, et le solitaire de la Trappe des rapports fréquents ne devaient pas tarder à s'établir. C'est ce qui arriva en effet. La princesse, usant du privilège d'entrer dans les couvents cloîtrés, que lui conférait sa qualité de descendante de saint Louis, vint à la Trappe, franchit une fois le seuil du monastère, et conçut pour son saint fondateur une estime et un respect qui ne tardèrent pas à se changer en une vénération enthousiaste. Sans devenir absolument son directeur, M. de Rancé devint son ami et son conseiller (2). » Aussi lorsque parut le traité des Études monastiques, qui combattait le supérieur de la Trappe sur plusieurs points, la princesse

(1) « En allant et revenant d'Alençon elle passait toujours quelques jours à la Trappe, et coupoit son séjour d'Alençon pour y faire un voyage exprès. » — Idem, *ibid.*, p. 197.

(2) Emmanuel de Broglie, *Mabillon et la société de l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, t. II, p. 126 et 127.

prit un intérêt passionné à la querelle de Mabillon et de Rancé : elle s'y jeta toute entière et y joua d'ailleurs, il faut le dire, un rôle fort honorable, celui de conciliatrice.

Regrettant, en effet, de voir ces deux illustres religieux entrer en lutte ouverte, elle conseilla à ce dernier de ne pas répondre à son adversaire (1).

Mais le parti de la guerre l'emporta.

L'abbé de Rancé était d'ailleurs poussé dans cette voie « par sa propre conscience. » De plus, car les âmes les plus détachées de ce monde, ne sont pas toujours au-dessus des faiblesses humaines, il se trouvait piqué par les termes, dans lesquels un des Docteurs avait motivé son approbation de l'ouvrage de Mabillon, comme nous le voyons par cette lettre, qu'il adressait à un de ses amis : « Deux choses m'ont fait écrire, l'une est que j'ai été persuadé que le livre du P. Mabillon combat et renverse le principal principe sur lequel tout l'ordre monastique a été fondé, je veux dire la sainteté et la simplicité, et qu'étant pénétré comme je

(1) « Le Père abbé prenant pour conviction l'enthousiasme où il avoit jetté quelques lecteurs de ses amis et des louanges flatteuses pour des témoignages rendus à la vérité, ne pensoit plus qu'à l'impression. Ce dessein aiant bientôt éclaté, quantité de personnes éclairées et qui entendoient le mieux ses intérêts, lui représentèrent, qu'il feroit mienx de ne laisser lire sa réponse qu'à ses frères, puisque ce n'étoit qu'à eux qu'elle étoit adressée ; que mise au grand jour elle lui attireroit des critiques... qu'un entretien sur cette matière avec D. Mabillon produiroit un bon effet, que l'on devoit cela à l'édification publique, au lieu qu'une contestation entre deux personnes religieuses ne manqueroit pas de scandaliser... Le P. Abbé avouoit dans une de ses Lettres que ces avis lui venoient de plus de vingt endroits. Madame de Guise entre autres lui écrivit fortement sur ce sujet : mais c'étoit pour lui une affaire de conscience, et l'on sait que la conscience s'est fait une loi de ne suivre d'avis que ceux qu'elle approuve. » — Dom Thuillier, *op. cit.*, p. 380.

l'étois de ce sentiment, ma conscience m'empêchait de l'étouffer et de la supprimer, et que la volonté de Dieu n'étoit pas que je gardasse le silence sur une matière de cette nature et de cette importance... L'autre raison est que j'ai cru que ma conscience et l'édification publique vouloient que je fisse connoître que je n'avais rien écrit qui ne fût conforme à la conduite de toute l'antiquité et, selon les instructions que les saints Pères nous ont laissées, ou par leurs exemples ou par leurs écrits et d'empêcher par là que ma personne et ma mémoire ne fussent flétries par un des docteurs qui ont approuvé le livre du P. Mabillon, en me qualifiant de novateur, d'extravagant, d'ignorant et d'homme qui enseigne des opinions erronées, opinions que quatre des plus fameux prélats de ce siècle ont approuvées... (1). »

Le docteur, auquel il fait allusion, est le docteur du Bois, un des cinq qui avaient approuvé le *Traité des Études monastiques*. Celui-ci après avoir félicité Mabillon d'avoir travaillé « à guérir une des plus dangereuses maladies du siècle où nous vivons (2) », rappelait que « le plus éloquent des docteurs de l'Église faisant le panégyrique de saint Bazile-le-Grand, son ami, se plaignait que de son temps, par une extravagance

(1) Lettre au curé de Saint Jacques du Haut-Pas, le 7 avril 1592, Gonod, p. 389 et 390.

(2) « Et nous devons sans doute bénir la Providence divine d'avoir suscité en nos jours ce sçavant homme pour travailler à guérir une des plus dangereuses maladies du siècle où nous vivons, qui est l'opinion, ou plutôt l'erreur dans laquelle plusieurs sont tombés, que les études et les sciences sont non seulement inutiles, mais même nuisibles, à ceux qui vivent dans la solitude et qui dans leur état sont engagés plus étroitement à la pratique des vertus chrétiennes. » — Approbation de M. du Bois, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. Cette approbation se trouve en tête du *Traité des Études monastiques*.

insupportable, et sous prétexte de dévotion, plusieurs chrétiens blâmaient les études et rejettoient les sciences comme dangereuses et opposées à la véritable piété, et ce grand Saint emploie toute la force de son éloquence et de son zèle pour exhorter les fidèles à bien prendre garde de ne pas tomber dans cette erreur, et dans un égarement d'esprit si funeste ; nous assurant que comme les sciences et les études sont le premier des biens, dont Dieu a voulu favoriser l'homme, on ne doit regarder que comme des entestés et des ignorants ceux qui les rejettent ou les méprisent de la sorte (1). »

Un blâme, exprimé avec si peu de mesure, était fait pour blesser l'abbé de la Trappe, atteint à la fois et dans sa personne et dans ce qu'il regardait comme l'essence de la vie religieuse. Aussi ces petits froissements dont le pieux abbé ne se rendait peut-être pas lui-même compte, semblent n'avoir pas été étrangers au ton, rempli d'amertume et d'aigreur, que l'on rencontre dans la réplique du supérieur de la Trappe. « Pour ce qui est de l'approbation du docteur, écrivait-il après la publication de sa réponse, celui qui l'a faite mérite une répréhension publique... Si quelqu'un m'avait dit que le P. Mabillon enseigne des erreurs, je n'aurois pas voulu l'écouter, et, pour rien du monde, je n'aurois pas voulu recevoir une approbation qui l'auroit traité comme je l'ai été. S'il ne pouvoit obliger ce docteur à rabattre de son chagrin et de son aigreur, pour ne pas dire quelque chose de pis, il devoit laisser son approbation, il en avoit assez d'autres. Tout ce qu'il y a de gens d'honneur et de piété en sont scandalisés (2). »

(1) *Idem.*

(2) Lettre au curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, 7 avril 1692. Gonod. p. 391 et 392.



Une autre de ses lettres nous prouve encore combien l'approbation intempestive du docteur Du Bois contribua à la continuation de la polémique de l'abbé de Rancé. « Je ne sçais, écrivait-il, à la duchesse de Guise, si j'ai mandé à V. A. R. qu'un des approbateurs du P. Mabillon nommé M. Du Bois ne fait point scrupule de me traiter d'homme qui a des opinions erronées, d'extravagant, d'ignorant, d'entêté. Le P. Mabillon auroit pu ne pas se servir d'une telle approbation, non-seulement si injurieuse à ma personne, mais à la vérité même : et cela seul méritoit une réplique (1). »

On s'explique, en effet, difficilement que Mabillon, si mesuré à l'égard des personnes, eût laissé en tête de son livre une approbation aussi offensante dans les termes pour l'abbé de Rancé, à moins de supposer que ce furent les supérieurs de Mabillon qui exigèrent que cette approbation y restât telle quelle.

La réplique de l'abbé de la Trappe parut dans les derniers jours de février 1692, sous le titre de *Réponse au Traité des Etudes monastiques*. « Elle ne lui coûta, dit Meaupou, que ses heures de loisir de quatre mois (2). »

La rapidité même, avec laquelle l'abbé de Rancé avait composé son nouvel ouvrage, lui donne un élan, un entrain, qui n'a pas échappé à dom Thuillier, un des plus chauds partisans de Mabillon. « Il n'est pas surprenant, dit-il, que cet éloquent abbé se soit gagné certains esprits à une première lecture de cet ouvrage. Il traite son sujet avec tant de véhémence et d'impé-

(1) Lettre à la duchesse de Guise, sans date. Idem, p. 302, 303.

(2) *Op. cit.*, t. II, p. 77.



tuosité, tant d'agrément et de vivacité, et il donne à tout ce qu'il dit un si grand air de mystère et de conséquence, qu'à moins de savoir résister aux impressions sensibles, il ne mène pas seulement, il entraîne partout où il veut. C'est un torrent de paroles, qui vous emporte sans vous donner le loisir de réfléchir sur les raisons (1). »

L'ouvrage est précédé d'un *Avant-propos*, dans lequel l'abbé de Rancé proteste de son estime pour Mabillon et expose les motifs qui l'ont déterminé à lui répondre.

Il lui en coûte d'entrer en lice avec un auteur « qui s'attire une recommandation particulière par sa vertu comme par sa doctrine (2) » : mais sa conscience lui fait un impérieux devoir de prémunir les religieux, dont le Christ lui a confié la charge et le gouvernement, contre la funeste impression que pourrait faire sur eux l'ouvrage de Mabillon, si jamais il venait à tomber entre leurs mains.

Il apprécie les idées de Mabillon avec une exagération évidente, qui prouve combien, dans les discussions humaines, les esprits, même les plus sincères, sont facilement entraînés à dénaturer les opinions de leurs adversaires. D'après lui, Mabillon soutient « qu'il faut que les moines étudient les lettres profanes, la philosophie, les langues ; qu'ils entrent dans le fond de la théologie et de la science ecclésiastique ; qu'ils sachent l'histoire de l'Eglise, sa discipline, ses ca-

(1) *Histoire de la contestation sur les Etudes monastiques, entre le R. P. Armand-Jean-Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe, et D. Jean Mabillon, religieux de la Congrégation de Saint-Maur*. D. V. Thuillier, Œuvres posthumes de Mabillon, t. I, p. 365.

(2) *Réponse au Traité des Etudes monastiques*, par M. l'abbé de la Trappe. Avant-propos. Paris, 1692.

nons ; qu'ils lisent avec application tout ce que les Pères et les auteurs ont écrit sur ces sortes de matières ; enfin, qu'ils s'appliquent même à la connaissance des inscriptions, des manuscrits et des médailles (1). »

Après cette déclaration, contre laquelle Mabillon protestera vivement, l'abbé de Rancé termine son avant-propos, en renversant par une exécution sommaire, toutes les preuves données par son adversaire en faveur du travail intellectuel des moines.

Dans le corps de l'ouvrage, il suit Mabillon pied à pied, et discute, chapitre par chapitre, tous les arguments du *Traité des Etudes monastiques*.

Il s'arrête d'abord, avec complaisance, sur la pensée du savant Bénédictin que les premières communautés n'ont pas été établies pour être des académies de science mais de vertu, et il lui semble, quand Mabillon trace plus tard le programme des études monastiques, qu'il le fait *contre sa propre conviction* (2), parole qui provoquera une protestation chaleureuse, on pourrait dire presque indignée, de la part de Mabillon. Il n'admet pas que l'organisation des anciens monastères ait demandé l'étude (3). Les instructions, que saint Pacôme et les supérieurs des premières communautés adressaient à leurs religieux, n'étaient pas, d'après lui, très élevées et, le plus souvent, ne différaient guère des catéchismes qu'on fait aux enfants et aux habitants des campagnes (4). De même, l'insstruction que la jeunesse recevait dans les monastères de saint Basile « étoit simple et sainte tout ensemble (5) » et

(1) *Ibid.*

(2) P. 3.

(3) P. 7 et 8.

(4) P. 9.

(5) P. 16.

ne demandait pas de vastes connaissances de la part des maîtres. Enfin les conférences spirituelles, sauf celles de Cassien, ne roulaient généralement pas sur des sujets de haute théologie, et ne supposent pas une grande culture intellectuelle (1).

Aussi, la science qu'il faut aux supérieurs des communautés, celles que les anciennes règles exigent de lui, c'est la science des choses de Dieu : il la puisera, non dans les études profanes, mais dans la lecture des livres sacrés, surtout dans ceux du Nouveau Testament, dans les Pères, qui ont traité de la vie spirituelle (2). Cette science suffira également aux moines revêtus du sacerdoce, qui sont appelés à diriger et à éclairer la conscience de leurs confrères (3).

Assurément on ne saurait nier que des hommes éminents n'aient fleuri dans les abbayes. Personne non plus ne pourrait révoquer en doute que des moines aient été appelés à siéger dans les conciles, que d'autres aient été élevés à l'honneur de l'épiscopat. Mais, outre que beaucoup de ces religieux, célèbres par leurs écrits, comme saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostôme, saint Athanase, saint Jérôme, saint Grégoire-le-Grand se sont formés ailleurs que dans les cloîtres et n'étaient pas des moines dans la vraie acception du mot, outre que ceux qui ont été tirés de leur couvent pour occuper un rang éminent dans l'Eglise, ou donner leur avis dans les conciles, n'étaient le plus souvent choisis que par égard pour leur piété et la sainteté de leur vie, on peut dire que, pour quarante ou cinquante qui ont brillé par leur science ou qui ont été distingués de leurs

(1) P. 10 et 17.

(2) P. 21 et 23.

(3) P. 32 et 33.

confrères, des milliers d'autres ont vécu sans cesse dans l'obscurité de leurs solitudes, ne travaillant au salut des âmes que par leurs larmes et leurs prières (1).

Quant aux services que les moines érudits ont rendus à la société, par leurs études et par leurs ouvrages, ils ne compensent hélas ! pas les scandales que certains religieux instruits ont donnés par leur orgueil et leurs dérèglements. Est-ce que les plus grandes hérésies qui ont éclaté dans l'Eglise, depuis Nestorius jusqu'à Luther, ne sont pas venues des moines, qui avaient fait profession de sciences et d'études (2) ?

On dit qu'il y avait des bibliothèques dans les anciens monastères, que Cassiodore, entre autres, en avait fondé une très riche dans son abbaye, et que, de tout temps, les moines se sont adonnés à l'art de copier les livres. Mais, on aurait tort de conclure de ces faits à l'existence du travail intellectuel dans les cloîtres. Car, tout amas de livres de n'importe quelle nature porte le nom de bibliothèque, et la plupart des

(1) *Idem*, ch. V.

(2) *Idem*, *ibidem*. « Voilà, mes Frères, les effets que les Études et la science ont produit parmi les Moines, les impressions et les ravages qu'elles ont fait dans ces âmes orgueilleuses qui ont voulu se donner un essort qui ne leur convenoit pas ; qui, étant destinées par leur état à vivre dans le silence, dans la soumission, dans l'humilité, dans la bassesse, ont eu la témérité d'usurper dans l'Eglise des places et des fonctions qui ne leur appartenoient point. Je ne crains pas de vous le dire, mes Frères, toutes les fois qu'on voudra mettre les dommages que les moines ont causé à l'Eglise par l'abus qu'ils ont fait de la science, auprès de ce qu'ils y ont pû produire d'avantages et de biens par le bon usage, il n'y a personne qui ne demeure d'accord, qu'il eut beaucoup mieux valu pour la gloire de l'Eglise, pour le repos et la sanctification de ses enfans, qu'ils fussent demeurez dans l'oubli, dans l'obscurité de leur cloistre, et qu'ils se fussent contenus dans un perpétuel silence. » — P. 47 et 48.

anciens couvents ne possédaient que des livres ascétiques (1). Si les religieux en ont copié beaucoup, c'est que, pour les uns, c'était un moyen de gagner leur vie, pour d'autres, une manière d'occuper utilement leurs loisirs (2). Cassiodore était un courtisan qui, à son entrée en religion, voyant les religieux dans le désœuvrement, crut leur faire remplir plus dignement le vide de leurs journées en les chargeant de copier des livres (3).

Pour voir d'ailleurs si l'étude est un exercice propre ou non aux monastères, il ne faut pas en juger par ceux qui s'y sont appliqués. « C'est dans l'intention de ceux qui ont institué les Ordres et les observances monastiques qu'il faut le rechercher, c'est-à-dire dans les règles qu'ils nous ont données : parce que ce sont elles qui contiennent leur esprit et leurs sentiments (4). »

Or, « il n'y a pas un mot dans les règles anciennes qui marque l'étude, ni d'où l'on puisse inférer que les solitaires l'aient considérée comme une occupation régulière (5). »

La règle de saint Benoît, qui assigne à chaque exercice des moines son heure, n'en fixe aucune pour l'étude (6).

« Il est vrai qu'elle ordonne deux heures de lectures aux frères et trois en Carême : mais, pourrait-on s'imaginer que l'intention de saint Benoît ait été que ce temps fût employé à autre chose qu'à lire des livres de piété (7) ? » Les partisans de l'étude dans les

(1) Idem, ch. VI.

(2) Idem, *ibid.*

(3) Idem, *ibid.*

(4) Ch. I, p. 4.

(5) Ch. VII, p. 54.

(6) P. 55.

(7) *Ibid.*

cloîtres ne sont-ils pas forcés eux-mêmes de reconnaître que la règle de saint Benoît ne mentionne que l'Écriture sainte; quelques Pères de l'Église et des ouvrages ascétiques ?

« Saint Aurélien ne dit autre chose dans sa règle, sinon : *Omnes litteras discant*, c'est-à-dire, à proprement parler, que tous apprennent à lire.

« Saint Ferreole dit que tout homme qui veut porter le nom de moine doit apprendre à lire : *omnis qui nomen Monachi vult sibi vindicare, litteras ei ignorare non liceat*; et il ne luy demande pour toute connoissance que de sçavoir les Pseaumes par cœur : *Quin etiam totos Psalmos memoriter teneat* (1). »

Saint Isidore ne parle nullement de l'étude des sciences, mais des éclaircissements que les frères pourront demander à leurs supérieurs sur les difficultés qu'ils auront rencontrées dans la lecture de l'Écriture sainte ou des livres de piété (2).

Enfin, « pour ce qui est de la règle des solitaires, quoy qu'elle ne soit pas fort ancienne et qu'elle ait été faite pour les ecclésiastiques, plus que pour les moines, elle n'ordonne point d'autre lecture que celle de l'Écriture sainte. Et quand elle dit *qu'il faut qu'un moine soit docte, qu'il doit être capable d'instruire, et qu'il ne doit pas avoir besoin d'être instruit*, elle détermine les connaissances qui luy sont nécessaires à l'Écriture sainte. *Solitarius itaque debet esse doctor, non qui doceri indigeat : etiam debet esse sapiens, et doctor in lege divina....* En expliquant avec plus de détail, quelle doit estre l'étendue de la science des solitaires, elle marque qu'il faut qu'ils parlent des

(1) P. 63.

(2) *Ibid.*



mystères de la Loy, de la doctrine de la Foy, de la vertu de la Contenance, de la discipline de la Justice, qu'ils lisent les Ecritures divines, qu'ils parcourent les Canons, et qu'ils imitent les exemples des saints. *Tractare de mysterio legis, de doctrina fidei, de virtute Continentiæ, de disciplina Justitiæ, Scripturas divinas legere, percurrere Canones, exempla Sanctorum imitari.* On ne peut pas dire que cette Règle oblige à une connaissance exacte de la discipline et des Canons de l'Eglise, puisque le terme dont il se sert, *percurrere Canones*, ne marque qu'une notion superficielle, et une teinture fort légère. Mais quand l'expression seroit plus forte, c'est un prestre qui écrit dans un tems où l'Ordre monastique estoit dans un relâchement extrême (1). »

C'est donc à tort qu'on a essayé de s'appuyer sur les règles anciennes pour justifier le travail intellectuel des moines : c'est à tort aussi qu'on a signalé, parmi les causes de la décadence des couvents, le défaut de l'étude et de l'amour des lettres. En effet, « ce n'est point parce qu'on a cessé d'étudier dans les cloîtres, que les dérèglements s'y sont introduits ; mais, au contraire, on y a établi les études, lorsqu'on a commencé à y vivre dans le relâchement et le désordre. Pendant que les moines ont estimé leur état.... ils ont trouvé dans leurs exercices et dans l'exacte observation de leur Règle leur sanctification, et leur consolation tout ensemble.

» Mais lorsqu'ils se sont séparés de l'esprit des Instituteurs, qu'ils ont abandonné les régularitez qu'ils leur avoient prescrites, disons qu'ils se sont dégoutés de la solitude, de la retraite, du silence, de la prière, des

(1) P. 63 et 64.



saintes lectures, du travail des mains, des autres actions de discipline qui remplissaient leurs journées, et qui les préservent de cette oisiveté et de cette paresse malheureuse, qui est la ruine et le renversement des communautés les plus saintes, ... ils ont cherché dans la lecture ce qu'ils ne pouvaient plus recevoir des exercices et des régularités qu'on avoit abandonnées. L'Eglise même ensuite, pour empêcher la ruine entière des communautés monastiques ou pour relever en quelque façon celles qui estoient déjà tombées, a ordonné que les moines s'appliqueroient à l'étude (1). »

Mais cette mesure que l'Eglise a prise pour obvier aux dérèglements des religions n'a pas été générale, et il est faux de dire que, dans les différentes réformes, qui ont eu lieu dans l'ordre monastique, on a toujours eu soin d'établir les études (2) : en vain, pour établir ce fait, s'est-on appuyé sur la circulaire de Charlemagne aux abbés de ces monastères, sur l'exemple de Benoît d'Aniane et de Guigues, et sur celui des Clunistes et des Cisterciens.

En effet, l'ordonnance de Charlemagne ne prouve qu'une chose : c'est que, scandalisé des fautes nombreuses, que les moines faisaient dans leurs lettres, et les croyant dans l'impuissance de lire et de comprendre les saintes Ecritures, le grand empereur voulut qu'on leur apprît, de nouveau, à lire et à chanter le latin d'une manière exacte, « ce qui n'a ni proportion, ni rapport à cette science et à cette Etude profonde qu'on prétend établir dans les monastères (3). »

Il est certain que saint Benoît d'Aniane a cherché à

(1) Ch. VII, p. 66 et 67.

(2) Ch. IX.

(3) P. 82.

mettre la science en honneur dans les monastères, et que Guigues, qui a rédigé les statuts des Chartreux, insiste beaucoup pour que ses frères étudient l'Écriture sainte. Mais le premier vit dans le travail intellectuel le seul moyen de couper court à la fainéantise des moines (1), et le second ne recommande à ses religieux que la simple lecture de l'Écriture sainte, ce qui est bien différent de cette science ecclésiastique, dont Mabillon a tracé le programme (2).

La congrégation de Cluny a été assurément très célèbre dans l'Église et a produit des hommes remarquables par leur science : toutefois, « elle n'a pas cessé de se séparer de l'esprit de saint Benoist, et d'adoucir en quantité de points principaux l'austérité de la Règle. On ne lit d'ailleurs pas qu'on ait établi des Etudes dans son origine (3). »

Les anciennes coutumes de ce monastère, écrites par saint Walderic, moine de Cluny, prouvent « qu'il n'y avait dans cette bibliothèque que des livres d'Église, appelés d'Usage, c'est-à-dire, des Graduels, des Antiphonaires, des Sacramentaires, des Lectionnaires, des Bénédictionnaires, des Processionaux, des Rituels, et autres semblables. Et il est clair par là que les grandes Bibliothèques des Monastères ne sont pas une bonne preuve qu'on y cultivait les sciences, car la Bibliothèque de Cluni qui estoit un monastère célèbre en ce tems là, devoit estre considérable (4). »

Dans les premiers statuts des religieux de Citeaux « il n'y a pas un seul mot d'où on puisse inférer qu'ils

(1) P. 84.

(2) Ch. X. P. 107.

(3) Ch. IX, p. 84.

(4) P. 86 et 87.

s'appliquassent à l'Etude (1). » Aussi tous les faits qu'on a avancés pour établir que les Cisterciens étaient partisans du travail intellectuel ne sont pas des arguments sérieux : quelquefois ils prouvent même le contraire de ce qu'on veut en conclure. Ainsi, dire que l'abbé Etienne s'est occupé à corriger la Bible, c'est avouer que ce religieux consacrait son temps, non à des études profanes, mais à des études qui convenaient excessivement à un homme de sa piété et de sa profession (2). S'appuyer sur l'autorisation que les Cisterciens accordèrent au jeune Othon de se livrer à ses études, c'est indiquer une exception, que ces religieux ne firent que par considération pour la famille du prince et pour la maison d'Autriche (3). Rappeler l'éloge que, dans un de ses sermons sur le Cantique des Cantiques, saint Bernard consacre à l'étude, c'est oublier que, dans le passage auquel on fait allusion, l'illustre moine s'adressait moins à des religieux qu'à des laïques, qui auraient pu être scandalisés de la manière dont il s'élève, dans un autre de ses sermons, contre ceux de ses moines qui voudraient s'adonner à une autre lecture qu'à celle des livres sacrés (4). Enfin citer une Epître de saint Anselme, dans laquelle il conseille à son disciple Maurice de lire Virgile et les auteurs profanes, *excepté ceux où se trouvent des endroits contraires à la pureté et à l'honnêteté*, c'est raconter un fait plutôt digne d'être oublié que d'être rapporté (5). « Peut-on approuver, en effet, qu'un moine, qui, par sa Règle, est obligé d'avoir toujours

(1) Ch. X, p. 88.

(2) P. 101.

(3) P. 95.

(4) P. 104 et 105.

(5) P. 106.

les jugemens de Dieu presens, la teste panchée vers la terre, et de vivre dans une application continuelle à la garde de son cœur et de ses sens, puisse s'appliquer à la lecture de Virgile et des autres auteurs profanes, si capables de dissiper et de détruire cette attention si recommandée, et de donner des sentiments si contraires à ceux que saint Benoît essaye d'inspirer à ses disciples? Excepté ceux, ajoûte saint Anselme, où il se trouve des endroits contraires à l'honnesteté et à la pureté. Quelle exception? Premièrement, rien n'est plus capable d'exciter ces passions qu'on veut que l'on évite, que la lecture de Virgile, qui a pour fondement de son Ouvrage la plus grossière et la plus honteuse de toutes les passions. Et puis conte-t-on pour rien les vices de l'esprit, l'orgueil, la vanité, la cruauté, l'ambition, l'amour de la gloire? Enfin Virgile est un roman dont la lecture est pernicieuse : Comment est-ce qu'on peut la permettre à un moine (1). »

Mais quoi? La thèse du travail intellectuel dans les couvents n'est-elle pas établie, d'une manière victorieuse, et par les collèges que saint Benoît a fondés lui-même dans ces monastères, où, dans la suite, les études ont brillé du plus vif éclat, et par les ouvrages nombreux que, de tout temps, les moines ont composés?

Il est hors de doute que si l'on pouvait prouver par des arguments sérieux que les collèges créés par saint Benoît étaient des institutions, où les enfants parcouraient tout le cercle des études, la légitimité du travail intellectuel des moines serait incontestable. Toutefois personne n'ignore que les écoles, qui existaient dans les monastères du temps de saint Benoît,

(1) *Ibid.*

n'avaient pour but que de donner l'instruction la plus élémentaire aux enfants, qui venaient souvent dans les monastères avant même de savoir lire (1). De plus, « si en quelques endroits on a étendu cette liberté d'enseigner, jusqu'à l'Etude des Sciences, cela fait que la Règle de saint Benoît n'a pas été long-tems gardée dans toute son intégrité. Saint Maur, qui estoit un des premiers et des principaux de ses disciples, ne fut pas plutôt arrivé en France, qu'il la changea en quantité de points importants (2). » Enfin, cette science du siècle, cette érudition profane, dont les moines ont fait preuve et par les ouvrages qu'ils ont composés et par ceux qu'ils ont parfois introduits dans les monastères, est certes moins digne d'éloge que de blâme. « On loue, par exemple, Marc, disciple à ce que l'on dit, de saint Benoist de ce qu'il faisoit bien des vers. Quelle louange pour un Moine ! Loup de Ferrière « prie le pape Benoist III de luy envoyer *Tullium de Oratore*. Quelle demande pour un Moine à un Pape ! Voulait-il apprendre à devenir un Déclamateur ? Il ne s'en tint pas là : Il luy demande encore les douze Livres de Quintilien. Il y ajoute le Commentaire de Donat sur Térence. Ce Moine tout célèbre qu'il estoit, avait bien des heures de loisir pour en donner à ces sortes d'occupations. N'aurait-il pas mieux fait de gémir dans le fond de son Cloistre de ses propres péchez, comme de ceux du monde, et de soutenir ses Frères, qui dans ce siècle de fer avoient besoin d'estre secourus et d'estre consolez (3) ? » Et que dire de tant d'autres moines qui ont publié des travaux sur les matières, les plus vaines, les plus fu-

(1) Ch. XI, p. 114.

(2) Ch. XVI, p. 203.

(3) Ch. XI, p. 115.

tiles, témoin Hubald, religieux du monastère d'Elvon, qui composa un ouvrage de cent trente vers à la louange des chauves, dont tous les mots commençaient par la lettre C. « Est-ce le moyen de s'acquitter de ce précepte de la Règle, qui nous ordonne d'avoir incessamment la crainte de Dieu devant les yeux (1)? »

Il y aurait aussi une forte présomption à tirer, en faveur des études monastiques, un argument sérieux des statuts et des décrets que les Papes et les conciles ont donnés à l'ordre de Citeaux et à d'autres communautés. On sait, en effet, que si, dans ces statuts et ces décrets, l'Eglise autorise le travail intellectuel, c'est uniquement parce qu'elle se voyait dans l'impossibilité de faire remonter aux religieux le torrent, et de rétablir dans les monastères cet esprit primitif de simplicité et de ferveur, qui les avait animés aux beaux jours de leur fondation (2). Nous pouvons donc, en toute vérité, appliquer aux règlements de l'Eglise sur les études monastiques la parole du Sauveur : *Ad duritiam cordis... ab initio autem non fuit sic*. Ajoutons, du reste, que les concessions, qui ont été faites aux moines de cultiver la science, n'ont pas été couronnées par le succès qu'on en attendait, car, c'est précisément aux époques « où il y avoit tant d'hommes Doctes, tant de sçavants Ecrivains, qu'il y eut le plus de relâchement dans les Monastères, et il se peut dire qu'alors la décadence estoit complète et consommée (3). »

Ainsi, au neuvième siècle, on peut citer jusqu'à quarante-cinq moines (4) qui se sont livrés à l'étude, et cependant Trithème rapporte que « dès l'année 839

(1) P. 118.

(2) Ch. XII, p, 121.

(3) P. 123.

(4) P. 125-127.



ce grand Ordre de saint Benoist qui avoit esté si célèbre, qui s'étoit attiré le respect et la vénération de toute l'Europe, estoit tombé dans une confusion, et dans une désolation extrême : *Ordo Sancti P. N. Benedicti per totam Europam ubique quondam potens, gloriosus et venerabilis, ad nihilum pene redactus est; et quantum in numero Cœnobiorum et merito personarum olim crevisse legitur, tantum in utroque nostris temporibus pene quotidie invenitur deficere, et amissis turpiter Cœnobiis, jam cunctis Ordinibus esse miserabilior* (1). » Enfin, au dixième siècle, qui nous offre une quinzaine de moines très savants, entre autres, saint Odon, saint Mayeul, saint Odilon, « le mal est monté à son comble, et on a vu, pour ainsi dire, la consommation de l'iniquité dans le Sanctuaire (2). » Du reste, pourquoi chercher dans le passé des preuves à l'appui de notre thèse? « Il est permis, s'écrie ici, avec toute l'ardeur de son zèle, l'abbé de la Trappe, il est permis aujourd'huy à tous les Moines d'étudier, et rien ne les en empêche; les Livres sont communs : Pourquoi donc voit-on si peu de discipline, et de régularité dans les Cloistres? Pourquoi la piété solide y est-elle si rare? Pourquoi y remarque-t-on si peu cette simplicité première, cette vertu toute divine, qui a fait considérer des hommes mortels comme des Anges? Tout y est dans le mouvement, dans l'agitation; On s'y propose des affaires, on y a des desseins, on s'en occupe avec inquiétude; on y va, on y vient; on y parle, on y cabale; on y discute de sciences curieuses, et presque jamais de celles qui concernent le salut. En un mot, on trouve le secret

(1) P. 123-124.

(2) P. 128.



d'y faire revivre le monde dont on devroit estre séparé pour jamais. Cette vie parfaite, cette tranquillité sainte, que doit avoir devant les yeux tout homme qui se retire dans la solitude, ne s'y rencontre plus. Je dis cela en général, mais avec connaissance, et je m'abstiens d'en faire les applications (1). »

Chose singulière! l'auteur des Études monastiques prouve lui-même, par les raisons les plus pressantes, la nécessité du travail manuel, et néanmoins il passe « par-dessus toutes ces raisons, quelques décisives qu'elles puissent estre : il conte pour rien la tradition, le sentiment des Saints, et des Docteurs de l'Eglise ; il se fait des prétextes pour réduire à rien cet exercice qui a esté comme canonisé par un consentement si général (2). » C'est ainsi qu'il en dispense non-seulement les religieux qui donnent des missions et ceux qui se livrent à des travaux de longue haleine, mais encore les maîtres qui enseignent et les écoliers qui s'instruisent.

Certes on ne saurait blamer un moine qui, sur l'ordre d'un évêque, se voue à la prédication : « mais ces occasions sont rares dans un temps où l'Eglise abonde en Ministres capables, où il y a tant d'Ecclésiastiques habiles, et de Religieux qui ne sont point solitaires d'estat, dont elle se sert en ces sortes de fonctions (3). »

Il est également hors de doute que les supérieurs, quand ils ont des raisons légitimes, sont en droit de destiner des religieux à des études longues et réglées, et de les exempter du travail commun. « Et l'Eglise, ou la Communauté même pourrait tirer tant d'avanta-

(1) P. 133.

(2) Ch. XIV, p. 156.

(3) P. 160.

ges de leurs Etudes, et de leur application aux Lettres, qu'il y auroit une justice toute entière de les décharger d'une occupation, qui priveroit l'un et l'autre du service qu'ils seraient capables de leur rendre (1). »

Mais ce serait détruire le travail manuel dans les monastères que d'en dispenser les maîtres qui enseignent et les élèves qui étudient. Ces derniers, surtout s'ils doivent approfondir le vaste programme qu'on leur a tracé, lorsqu'ils « auront goûté la science, l'aimeront et ne pourront plus se passer d'un exercice agréable, auquel on les aura accoutumés dans leur jeunesse (2). »

Quelle étendue, en effet, n'a-t-on pas donnée au programme des études monastiques ?

On a oublié que le sacerdoce et l'état religieux sont deux professions entièrement différentes, et qu'un moine ne doit pas s'appliquer à toutes les études du prêtre (3).

La seule science, qui soit propre au solitaire, est celle qui lui enseigne les devoirs de son état : les seules lectures qui puissent lui être utiles sont celles qui parlent des obligations, soit comme religieux, soit comme chrétien (4).

La plus grande partie du désert s'est sanctifiée par la seule lecture du Nouveau-Testament : que le moine s'en tienne à cette lecture et à celle des Psaumes. Il ne faut lui permettre qu'avec discernement les autres parties de l'Écriture sainte (5).

A l'exemple des Antoine, des Hilarion, des Pacôme

(1) P. 157.

(2) P. 158.

(3) Seconde partie, ch. I, p. 224.

(4) P. 225.

(5) Ch. II, passim.

et de tant d'autres Pères du désert, le moine peut se passer des exégètes et des commentaires. Qu'il s'attache au corps de l'Écriture sainte, avec une foi et une confiance ferme dans Celui à qui il appartient de dissiper les ténèbres, d'éclaircir nos yeux, et à force de lire et de relire le texte sacré, il en pénétrera le sens. N'est-ce pas dans le texte même que saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Augustin ont pris ces vérités lumineuses qui brillent dans leurs écrits (1)? Il n'est pas nécessaire non plus que le moine connaisse les langues, dans lesquelles a été écrite l'Écriture sainte. Qui est-ce qui s'est servi de la parole de Dieu avec plus de fruit et de bénédiction que saint Augustin? qui est-ce qui en a saisi davantage le sens que saint Bernard? et cependant ces deux génies de l'Église ignoraient les langues orientales (2).

Vouloir que le moine étudie les Pères, les dogmes de la foi, la morale chrétienne, la discipline de l'Église, les apologies, qui ont été composées pour les défendre, ce serait le tirer de la simplicité attachée à son état, ce serait « exposer sur une mer d'une profondeur immense un homme destiné à vivre dans un repos et dans une tranquillité sainte (3). » On objectera peut-être que Cassiodore s'est livré à l'étude des Pères, que Cassien, saint Anselme, saint Bernard ont écrit sur des dogmes et sur des matières de théologie. Mais, « Cassiodore étoit un grand Seigneur, qui conservoit encore quelques restes des sentimens, et des idées qu'il s'estoit faites de la science, pendant qu'il estoit dans le monde (4). » Cassien « étoit un homme extraor-

(1) P. 241.

(2) P. 273 et 274

(3) P. 266.

(4) P. 260.

dinaire, qui avoit une vocation particulière pour écrire et pour instruire; saint Anselme estoit destiné pour estre Evêque, et Dieu l'avoit tiré de la voye commune. Pour saint Bernard, il ne fait point d'exemple. C'est un Saint envoyé d'en haut, qui a dominé, pour ainsi dire, sur les souverains Pontifes, sur les Empereurs et sur les Rois; qui a soutenu l'Eglise par ses conseils, comme par sa sainteté; qui a esté consulté comme l'Oracle de son tems; qui a eu les vertus, les dons et les qualitez Apostoliques (1), » et jamais on ne saurait établir de comparaison entre lui et « cette multitude de petits hommes, que nous voyons dans les Cloistres (2). »

Quant aux belles-lettres, à l'histoire, à la philosophie, aux manuscrits, aux inscriptions et aux médailles, il ne saurait en être question pour un moine (3). Qu'on lise, par exemple, « ce que les saints Pères ont écrit contre les auteurs profanes, et on verra combien les religieux doivent se garder de semblables lectures (4). Et « de quel usage leur peut estre l'Etude des

(1) P. 261.

(2) *Ibid.*

(3) Ch. VIII à XIV.

(4) Ch. XI, *passim*. — « Qu'est-ce que l'Etude de la Rhétorique, de la Philosophie, de la Critique, des Inscriptions, et toutes ces sciences curieuses ont de commun avec ces hommes, qui doivent vivre comme les Apostres, les Prophètes, les Anges et les Martyrs? Le moyen qu'ils se maintiennent dans cette simplicité, et cette abnégation des Apostres, dans cet attachement qu'ils ont à J.-C. dans ce mépris que les Prophètes ont témoigné pour toutes les choses périssables, dans ce détachement et cette constance des Martyrs, enfin dans cette pureté, cetté sainteté des Anges, et cette application invariable qu'ils ont à contempler les richesses, les grandeurs et les beautez de Dieu, parmi toutes ces occupations qui rempliront, quoy qu'on en puisse dire, leur imagination, leur mémoire, leur esprit et leur cœur; et qui à peine leur donneront un moment dont ils puissent disposer, pour s'acquitter de la plus importante de toutes les obligations? » — Ch. XII, p. 325.

manuscrits ? Qu'apprendront-ils par la connaissance des Inscriptions ? par celle des médailles, qui puisse les rendre plus parfaits, et les porter à ce degré de sainteté, auquel ils sont destinez par un ordre éternel de la divine Providence ? Quel rapport y a-t-il entre cette curiosité si étendue, et cette simplicité qui est attachée à leur estat ? Qui a jamais ouy dire que pour estre Moine, il fallût estre instruit dans la science des Inscriptions, des Manuscrits et des Médailles ? C'est ce que l'antiquité n'a jamais connu, et dont on ne s'estoit point encore avisé jusqu'à nos jours (1). »

Oui, mettons-nous devant les yeux un moine tel que les saints Pères nous en ont tracé le modèle, « un homme incessamment occupé de Dieu, de ses miséricordes, de ses jugements, vivant dans la componction, dans les larmes, dans la pratique d'une humilité continue, dans les abaissements, dans la fuite et dans l'éloignement de tout ce qui peut s'élever, et luy donner des sentimens avantageux de luy-même ; veillant sans cesse sur tous les mouvemens de sa volonté, sur toutes les circonstances de sa conduite, et obligé par un devoir essentiel de son estat, à tendre à une pureté parfaite, et à une sainteté consommée, Voilà précisément ce que doit estre un Solitaire, selon la pensée de tous les Saints...

» Joignez à cela ce qu'on appelle un Critique, un homme appliqué à la Rhétorique, à la Poësie, à la Grammaire, à la Philosophie, aux sciences profanes, ou curieuses, aux connaissances des Manuscrits, des Inscriptions et des Médailles, disons de l'Histoire, de la Discipline, des Canons, et des Règles de l'Eglise. En vérité un tel assemblage n'est-il pas une compo-

(1) Ch. XII, p. 303.

tion monstrueuse? Et peut-il y avoir rien de plus opposé, que les dispositions du premier homme, et les dispositions du second (1)? »

Aussi la vie d'un religieux, qui travaille à devenir un homme d'érudition, est-elle une vie « toute divertie, toute extérieure ; il est toujours hors de chez luy, et jamais, pour ainsi dire, l'Esprit de Dieu ne le trouve dans sa maison. Il ne connoist plus de retraite, plus de silence, plus d'oraison, plus de jeûnes, plus de veilles, plus d'assistance à l'Office ; il a besoin d'exemptions presque sur tous les points de sa Règle, et son estat n'est rien qu'une continuelle dispense (2). »

Et qu'on ne dise pas que ces inconvénients disparaîtront si les supérieurs veillent à ce que les religieux, qui se livrent au travail intellectuel, assistent exactement à tous les offices de la communauté, à l'exemple du vénérable Bède. Car, cet exemple n'est malheureusement « ni considéré, ni suivi. Les Religieux qui étudient s'exemptent sans scrupule des régularitez communes : Les supérieurs à qui ces dispenses ne coustent rien, les leur accordent sans peine, il n'y a pour eux ni exactitude, ni assujettissement ; et il se peut dire que dans les Communautés où l'on s'adonne aux Lettres, et où l'on fait profession d'étudier, c'est où les Règles ne sont ni bien connues, ni bien observées. Tout y est dans le mouvement ; au lieu du silence qui en doit faire le repos, la tranquillité et la paix, ce ne sont que commerces et communications.

L'auteur des Etudes monastiques est tout-à-fait dans le vrai quand il dit qu'un religieux doit, avant tout, se

(1) P. 326 et 327.

(2) Ch. XV, p. 341 et 342.

proposer, dans ses lectures et ses études, la connaissance de la vérité et de la charité. Mais il a tort de s'imaginer que certaines sciences peuvent fournir des sujets, pour faire de temps en temps des retours à Dieu. « Car, dit l'abbé de Rancé, on ne me persuadera jamais que l'Etude de l'Histoire, de la Philosophie, des Mathématiques, que la lecture de Cicéron, de Salluste, de Tacite, de Tite-Live, des Commentaires de César, que l'on permet, ou que l'on conseille aux Moines, puisse estre regardée comme une introduction à la prière. Et je vous confesse, mes Frères, que je me suis toujours trouvé sensible à ces grands évènements qu'on lit dans les Histoires profanes. Par exemple, toutes les fois que j'ay lû dans Tite-Live cette Conférence entre les deux plus grands Capitaines qui furent jamais, je veux dire Scipion et Annibal; et que je les ay vû se séparer sans avoir pû convenir des conditions de la paix qui estoit le sujet de leur entrevue, Scipion en ostant toute l'esperance à cet ennemi si redoutable, et luy parlant de la sorte; *Bellum parate, quoniam pacem pati non potuistis*: Cette circonstance, dis-je, si extraordinaire et si importante m'occupoit, me remplissoit l'esprit des journées entières. Et quand je considerois qu'elle estoit l'agitation et le mouvement de deux grandes Armées à la vuë d'un moment qui devoit décider de la fortune du monde, ce que l'Historien exprime en ces termes; *In castra ut est ventum, pronuntiant ambo, arma expedirent milites, animosque ad supremum certamen pararent non in unum diem, sed in perpetuum, si felicitas adesset victoriæ. Roma an Carthago jura gentibus daret, ante crastinam noctem scituros*: Il est question de sçavoir dans vingt-quatre heures, si Rome ou Carthage serait la maîtresse du monde. Je



prenois parti tantost pour le vainqueur, et tantost l'infortune du vaincu me touchoit: Et si de là il eût fallu me présenter à la prière, j'aurois fait d'étranges méditations (1).

» On me dira que ce sont des effets de ma faiblesse; j'en demeure d'accord. Mais je crois qu'elle m'est commune avec bien des gens (2). »

Le supérieur de la Trappe trouve également que Mabillon a eu tort de donner, dans son ouvrage, la liste des difficultés qui se rencontrent dans la lecture des conciles, des Pères, de l'histoire de l'Eglise, et le catalogue des livres pour composer une bibliothèque ecclésiastique.

Cette liste et ce catalogue, en effet, ne sont propres qu'à inspirer des regrets et des doutes à ceux des moines qui se voient dans l'impossibilité de se procurer ces livres ou qui, faute d'ouvrages, ne peuvent résoudre ces difficultés. Quant à ceux qui posséderont ces livres ou qui pourront résoudre les difficultés, leur condition n'en sera guère meilleure; ils ne pourront s'engager dans un travail si grand, si étendu et si profond, que ce ne soit aux dépens des régularités auxquelles ils doivent s'assujettir par leur profession (3). »

L'abbé de Rancé blâme surtout son adversaire de vouloir mettre entre les mains des moines « le *libellus Jamesii Hæretici*, qui a pour titre *Bellum Papale*, ce livre, dit-il, qui contient tant de choses qui leur peuvent nuire, et qu'ils doivent ignorer. Pour la Bible de Desmarets, c'est assez que cette version

(1) Il y a dans ce passage toute une révélation de la sensibilité littéraire de l'abbé de Rancé.

(2) Troisième partie, ch. III, p. 435 et 436.

(3) *Ibid.*, ch. V, p. 476.

soit hérétique, pour en avoir de l'éloignement, et pour s'en deffendre la lecture (1). »

On le voit, l'auteur cherche dans sa *Réponse* à Mabillon, à battre en brèche tous les arguments donnés par celui-ci en faveur de la légitimité et de l'utilité de l'étude dans les cloîtres.

Rien ne trouve grâce aux yeux de l'austère réformateur et, pour achever de démolir l'édifice si habilement construit par son contradicteur, il fait passer sous les yeux du lecteur dix tableaux, où sont dépeints, avec les plus fortes couleurs, et les prétendues plaies que le travail intellectuel, d'après lui, a faites au corps mystique des communautés, et les excès auxquels il les a conduites. « On ne serait pas tombé dans tous ces excès, dit-il — en louant et en blâmant à la fois les confrères de Mabillon — si on estoit demeuré dans la modestie et dans la modération, où se trouvoient il y a trente années les Pères de la Congrégation de Saint-Maur, lorsqu'ils mirent au jour un certain nombre de volumes, à qui ils donnèrent le nom de *Bibliothèque Ascétique*, qui ne contenoit rien, que quelques Ouvrages des Pères, dont la lecture ne peut servir qu'à donner aux Moines les sentimens qu'ils doivent avoir de leur estat, et les lumières dont ils peuvent avoir besoin en qualité de Chrétiens et de Solitaires. Mais il ne faut pas s'étonner si on n'a pas en cela conservé les mêmes veuës et le même esprit ; n'y ayant rien de plus rare, que de persévérer dans une situation constante, et de se préserver longtems de ces changemens, de ces affoiblissements qui sont inévitables, et que nous sçavons estre arrivez dans toutes les Observances les plus réglées et les plus saintes (2). »

(1) *Ibid.*, p. 478.

(2) 465 et 466.

Bossuet qui s'était intéressé si vivement à la publication de la *Sainteté et des Devoirs de la Vie Monastique*, ne ménagea pas les éloges au second ouvrage de l'abbé de Rancé. Il lui écrivit en date du 15 mars 1692 : « Je suis parfaitement touché de ce que vous dites des études. Vous parlez divinement des Ecritures divines et de leur plénitude. Vous attaquez la fausse critique qui est la maladie et la tentation de nos jours, avec une efficace invincible. L'esprit de la contradiction, ennemi de la curiosité et de la nouveauté, se fait sentir partout, et en un mot, l'ouvrage est parfait, quoique le monde, dont le goût est si bizarre et si injuste, en puisse juger (1). »

Malgré toute la satisfaction que la *Réponse au Traité des Etudes monastiques* donnait à l'Evêque de Meaux, ce traité ne fut revêtu que de l'approbation du docteur Blampignon, curé de Saint-Médéric.

L'abbé de Rancé s'était, sans doute, souvenu que lors de la publication de son Commentaire sur la Règle de saint Benoît, Bossuet lui avait dit qu'il jugeait à propos que le Commentaire parût plutôt avec les approbations ordinaires qu'avec la sienne.

L'abbé Nicaise, le P. Gourdan et plusieurs chefs de communauté écrivirent à l'abbé de Rancé des lettres non moins flatteuses que Bossuet, mais le supérieur de la Trappe dût surtout être sensible à celle qu'il reçut de M. Boileau, doyen de Sens, parce qu'au dire de dom Thuillier, ce dernier ainsi que M. Courcier avaient d'abord été choisis pour approuver l'ouvrage de l'abbé de Rancé, et *n'ayant rien voulu passer que d'honnête, rien que de vrai et de modéré, ils furent remerciés de leurs services et l'on en chercha d'au-*

(1) Maupeou, *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. II, p. 78.

*tres assez accommodans, pour ne rien changer et admirer tout* (1).

Trop faibles pour réfuter les opinions de la *Réponse au Traité des Etudes monastiques*, et trop lâches pour signer leurs productions, quelques ennemis de l'abbé de Rancé adressèrent au Cardinal d'Estrées une pièce de vers, aussi ridicule pour le fond que grossière dans la forme. On la refit même plusieurs fois, pour y ajouter plus de malice encore ; l'édition la plus méchante se terminait ainsi :

Réformer la réforme et lui donner des loix ;  
 Damner de sa pleine puissance  
 Tout Moine se flattant de faire pénitence,  
 Sans vivre comme lui de pain bis et de pois.  
 Par une austère pénitence ;  
 S'étudier à l'éloquence ;  
 En des termes purs et choisis  
 Parler de cilice et de chaîne ;  
 Prêcher sur un fauteuil assis  
 Le travail des mains et la peine.  
 Condamner les moindres défauts ;  
 Prêcher sans peine les travaux ;  
 Voilà, Monseigneur, le Portrait  
 De cet abbé, de ce saint Homme  
 Plus juste qu'autrefois à Rome  
 Le Camus ne vous l'avait fait (2).

(1) *Dom Thuillier, op. cit.*, p. 371.

(2) Vers cités par le curé Thiers dans son *Apologie de l'abbé de la Trappe*, p. 290 et 291. — « On dit que ces vers, qui ont été adressés à M. le Cardinal d'Estrées, sont du P. Morillon, le premier des Poètes Bénédictins. Mais si cela est, il faut que son esprit soit bien baissé, et sa poésie bien usée. Pour moi je ne le saurois croire. Ce que j'ai vu autrefois de lui, sa paraphrase du livre de Job et son Joseph, vaut incomparablement mieux. C'est assurément quelqu'autre de vos Poètes qui s'est diverti à rimailleur de la sorte. Car je sais que vous en avez dans votre Congrégation quand ce ne seroit

Quoique cette satire d'un nouveau genre ne méritât pas de réponse, on en fit néanmoins deux « pour servir, dit le curé Thiers, de rabat-joie au triomphe monacal (1). » Voici la fin de l'une d'elles :

Réformer la réforme en subissant ses lois,  
 Abandonner honneur, bien, fortune, puissance,  
 Pour faire pénitence,  
 Manger du pain bis et des pois,  
 Etre confiné dans les bois,  
 Imiter Saint Bernard, avoir son éloquence  
 Parler de son état en des termes choisis,  
 Porter toujours le cilice et la chaîne,  
 Et coucher sur la cendre, et sur la terre assis.  
 Sacrifier son corps au travail, à la peine.  
 Voilà, Monseigneur, le Portrait  
 De Rancé, de ce divin Homme  
 Qui mériterait bien qu'on fit pour lui dans Rome  
 Ce qu'Innocent pour Le Camus a fait (2).

Assurément l'abbé de Rancé avait trop de dignité pour s'occuper d'adversaires qui en montraient si peu : mais, il fut plus soucieux de répondre aux observations du curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas et de la duchesse de Guise, qui avaient vu avec déplaisir sa réfutation des Etudes monastiques.

Dans les lettres qu'il leur adresse, il proteste, avant tout, de son estime et de sa déférence, tant pour la société de Saint-Maur, en général, que pour le P. Mabillon, en particulier.

Mais en même temps il s'efforce de montrer, comme

que ce Soupprieur d'Argenteüil qui a fait de si beaux vers satyriques contre M. de Rez, curé d'Argenteuil. » — *Ibid.*, p. 290.

(1) *Ibid.*, p. 291.

(2) *Ibid.*, p. 292.

nous l'avons déjà fait voir, que sa conscience l'obligeait à s'élever contre des opinions qui, d'après lui, détruisaient l'essence même de la vie religieuse. Il ne se dissimule point le côté fâcheux de ces sortes de discussions, où l'on « ne saurait convaincre qu'en se servant d'expressions fortes, qu'on attribue souvent à l'humeur, qui n'y a point part (1). » Il avoue que « les contestations sont à éviter entre les personnes qui font une profession particulière d'être à Dieu (2); cependant, ajoute-t-il, il y a quelquefois des questions qu'il faut éclaircir, d'où il peut revenir des biens considérables; celle-ci en est une, et peut-être des principales, à cause de ses suites et de ses conséquences (3). »

Quelques jours après, il eut à se défendre contre ses ennemis qui l'accusaient d'avoir gardé peu de mesure dans une lettre à M. Chevalier, supérieur du séminaire de Séez. « Je n'ai rien écrit à Séez, disait-il à Madame de Guise, de ce que l'on a mandé à V. A. R. Il est vrai que, comme quelqu'un me dit qu'on faisait une réplique sanglante à la Réponse, je répartis que, si on me disait des injures, je demeurerais en silence, mais que si on attaquait les vérités que j'avais avancées, par des raisons capables d'imposer au monde, je serais obligé de les soutenir par de nouvelles preuves plus fortes que celles dont je m'étais servi, et par conséquent plus désagréables à ceux qui y auraient intérêt (4). »

En présence de cette querelle qui s'aigrissait tous

(1) Lettre à la duchesse de Guise, 21 avril 1692. *Gonod*, p. 393.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Lettre du 28 avril 1692. *Gonod*, p. 300.

les jours davantage, la duchesse de Guise ne vit plus d'autre moyen de faire cesser les hostilités qu'en convoquant les deux champions à un entretien, dans lequel ils s'expliqueraient de part et d'autre et cimenteraient ensuite la paix.

Elle en écrivit à l'abbé de Rancé, qui se montra disposé, disait-il, « à accepter tous les moyens que l'on voudra proposer pour pacifier toutes choses par un accommodement qui soit sincère et constant (1). »

La duchesse s'adressa également au père Mabillon et le pria de venir la trouver.

(1) *Ibid.*, p. 301.

---



## CHAPITRE VI

### RÉPLIQUE DE MABILLON A LA RÉPONSE DE L'ABBÉ DE RANCÉ.

Mabillon se propose de répondre à l'abbé de Rancé. — Sa visite à la duchesse de Guise. — Le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas et le comte de Charmel. — Mabillon refuse d'aller à la Trappe. — La duchesse de Guise décide le P. Lamy à s'y rendre. — Elle préside l'entrevue de l'abbé de Rancé et du P. Lamy. — Intervention de l'archevêque de Paris. — Mabillon obtient le privilège et publie les *Réflexions*, — Analyse de l'ouvrage. — Conclusion. — Mabillon adresse la réplique à la duchesse de Guise. — Réponse de la princesse.

Malade lorsque parut la *Réponse* de l'abbé de Rancé, Mabillon ne l'avait lue que pendant sa convalescence, et « avoit été vivement touché, dit dom Thuillier, des excès du censeur des Études (1). » Il avait même déclaré aux nombreux visiteurs, qui étaient venus le féliciter de sa guérison, qu'il ne laisserait pas le livre du supérieur de la Trappe sans réfutation.

Après son rétablissement, Mabillon se rendit avec quelques-uns de ses collègues auprès de la duchesse de Guise, qui fit tous ses efforts pour le déterminer à ne pas répondre à l'abbé de Rancé, mais à aller s'entendre avec lui à la Trappe. « Les Bénédictins repré-

(1) *Histoire de la Contestation sur les Etudes monastiques*, etc. D. V. Thuillier, œuvres posthumes de Mabillon, t. I, p. 371.

sentèrent à son A. R. que si les choses étoient encore en leur entier et sur le pied où elles étoient avant que la réponse aux Études parût, on accepteroit d'autant plus volontiers ce parti, qu'on l'avoit déjà pris dans le traité des Études, où l'on avoit soutenu son sentiment sans faire paroître que le P. Abbé l'eût attaqué ; mais que cet auteur ayant outragé l'ordre de saint Benoît par un écrit public, et refusant d'en faire une rétractation publique, on ne pouvoit trouver mauvais que les Bénédictins ne se laissassent pas condamner sans faire voir la justice de leur cause : qu'au reste la réplique seroit si prudente, si modérée et si sage qu'elle ne diminueroit en rien la haute idée que l'on avoit de la piété et du mérite du P. Abbé. Comme tout ceci fut assaisonné de termes respectueux, la Princesse ne crut pas la résolution des Bénédictins si irrévocable, qu'Elle perdit l'espérance de la faire changer et de résoudre D. Mabillon au voyage de la Trappe. Dans cette pensée elle les congédia et partit pour Alençon (1). »

La duchesse de Guise ne fut pas la seule à travailler dans ce sens.

« Quantité d'Abbez, une infinité de gens de la première distinction entrèrent dans les vues de la princesse et firent les mêmes démarches auprès des Supérieurs et de D. Mabillon (2). »

Un des amis de l'abbé de Rancé qui se donna le plus de peine pour engager les Bénédictins à se taire fut le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Après plusieurs tentatives infructueuses pour arranger les adversaires, il fit venir, un jour qu'il avait reçu la visite de Mabillon, le comte de Charmel.

(1) Idem, *ibid.*, p. 373 et 374.

(2) Idem, *ibid.*, 374.

Celui-ci redoubla d'instances auprès du bénédictin pour le déterminer à se rendre à la Trappe.

Mabillon réfuta toutes les raisons que lui donnait son interlocuteur, d'une manière si victorieuse, que le comte fut fort embarrassé. « Il tâcha de justifier le P. Abbé sur ses intentions et sur les lettres que plusieurs religieux lui avoient écrites, pour l'engager à publier ce qu'il avait avancé. D. Mabillon répondit modestement que s'il avoit voulu écouter tout ce qu'on lui avoit dit de la Trappe et recevoir les Mémoires d'un religieux de cette maison, qu'on lui avait offerts, il lui aurait été facile de rendre la pareille au P. Abbé, mais qu'il fermeroit toujours l'oreille et le cœur aux rapports et aux plaintes de ces sortes de gens. Il faut donc, reprit avec chaleur M. de Charmel, que ce soit un fripon caché dans la Trappe, car tout y respire la sainteté, j'en suis témoin, l'on doit m'en croire. Hé bien, Monsieur, lui dit D. Mabillon, il en est de même chez nous, il en a été de même dans le collège des Apôtres (1). »

Vaincu par les arguments de son adversaire, le comte de Charmel proposa alors de s'adresser à Bossuet, que l'on prierait de concilier les deux partis, par la publication d'un ouvrage, dans lequel le savant prélat s'expliquerait sur les études monastiques. Mais Mabillon lui montra que cette mesure ne satisferait ni le Père abbé, ni les Bénédictins, et provoquerait peut-être même une réplique de la part des ennemis de Bossuet. En outre, d'autres religieux de Saint-Maur seraient probablement dans le cas de répondre à l'abbé de Rancé et le feraient avec moins de modération.

On le voit, le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas

(1) Idem, *ibid.*, p. 374 et 375.

ainsi que le comte de Charmel ne réussirent pas mieux que la duchesse de Guise à faire changer Mabillon de résolution.

La princesse, arrivée à Alençon, revint à la charge.

« Je sais bien, écrivit-elle à Mabillon, que vos amis les savants vous détournent du voyage de la Trappe, et qu'il s'en trouvera parmi eux, qui seront ravis de vous voir écrire contre un homme du mérite, de la vertu et du savoir du P. Abbé, et que vous refusiez ce qu'il feroit s'il était à votre place. Je voudrois vous concilier et une visite le ferait. Il n'y va pas de votre honneur et ce seroit une chose qui édifierait le prochain. Croyez-moi, mon Père, venez me voir. Imitiez en cela l'esprit de votre P. saint Benoît qui était doux et humble. C'est aussi votre caractère. Suivez-le, je vous en prie, et l'avis d'une amie véritable (1). »

Malgré de si pressantes et de si pieuses supplications, Mabillon resta inflexible.

Il montra à la princesse qu'il ne lui était pas loisible de traiter les intérêts de son ordre sans la permission de ses chefs, qu'il était à craindre qu'il ne conclurait rien dans un voyage à la Trappe, et qu'en conséquence la situation deviendrait plus grave encore, parce que le public aurait attendu le plus grand succès de ce voyage et serait ainsi déçu dans ses espérances. Il prenait, encore une fois, l'engagement de garder la plus grande modération dans sa réponse (2).

La princesse s'adressa alors au P. Lamy, un des plus agréables savants, un des plus habiles dialecticiens du XVII<sup>e</sup> siècle (3), « qui faisait surtout admirer

(1) Idem, *ibid.*, p. 376.

(2) Idem, *ibid.*, p. 376.

(3) « Le P. Lami, dit Dom Tassin, brillait surtout dans la dispute. On l'a vu aux prises avec les plus beaux esprits de son tems,

son talent pour la discussion dans les conférences célèbres qui se tenaient plusieurs fois la semaine à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, entre les plus grands esprits de l'époque, parmi lesquels on distinguait surtout l'illustre évêque de Meaux (1). »

Quoique le P. Lamy se fût déjà plusieurs fois excusé auprès de la princesse du voyage de la Trappe, elle fit de si grandes instances, « qu'il ne crût pas pouvoir honnêtement s'en dispenser (2). »

Nous empruntons à Dom Thuillier le récit qu'il fait de l'entrevue que le collègue de Mabillon eut avec l'abbé de Rancé :

« Il se rendit donc, dit-il, à la Trappe auprès de son A. R. Elle avoit sans doute prévenu sur son chapitre le P. Abbé, car on ne peut pas plus d'égards, plus d'honnêteté, plus de soins et d'assiduité qu'il en reçut et de deux de ses Religieux. Après les premiers complimens son A. R. les fit asseoir dans une ruelle, l'un, dit-elle agréablement, à titre de goutte sciatique, l'autre à titre de pierre, et puis elle les obligea d'entrer en matière

qui avouèrent qu'il avoit un talent de parler sur le champ contre lequel ils ne pouvoient tenir. » *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 366.

(1) Dantier, *Rapports sur la correspondance inédite des Bénédictins de Saint-Maur*, p. 114. — Ce fut sur les instances de Bossuet que Dom Lamy publia le *Nouvel Athéisme renversé*, pour réfuter le système de Spinoza. Fénelon, qui correspondait très intimement avec l'auteur, lui adressa sur cet ouvrage une lettre qui fut insérée dans l'édition de Bruxelles. Il lui écrivit notamment, en termes fort touchants, pour le consoler de la mort de son ami Mabillon, auquel il rend ce dernier hommage : « Je regrette vivement le « P. Mabillon ; il étoit vénérable par sa piété, par sa douceur et sa « grande érudition. Il faut souhaiter que vos pères, qui ont tra- « vaillé avec lui, soutiennent la réputation qu'il s'étoit acquise. » Idem, *ibid.*, p. 117.

(2) Dom Vincent Thuillier, *op. cit.*, p. 376.

sur le grand différent des Études (1). Le P. Abbé commença par protester de la droiture de ses intentions dans tout ce qu'il avoit écrit, et par assurer qu'il n'avoit pas eû la moindre intention de blesser perscne et bien moins encore la Congrégation de Saint-Maur, pour laquelle il avoit beaucoup d'estime, non-seulement en général, mais même pour les Supérieurs généraux et pour D. Mabillon en particulier. D. Lamy lui répondit qu'il étoit chargé de l'assurer de la part de ces mêmes personnages de la vénération que l'on avoit pour lui, et que rien de ce qu'il avoit écrit n'avoit altéré la charité, quoiqu'il fallût convenir qu'il y avoit dans sa réponse des endroits fort blessants et pour tout le Monachisme, et pour la Congrégation de Saint-Maur. Le P. Abbé aiant prié qu'on lui en citât quelques-uns, D. Lamy lui en alléguâ un assez bon nombre, auxquels le P. Abbé ne para que par de nouvelles protestations de la droiture de ses intentions. Le Bénédictin lui dit que ses bonnes intentions étant cachées, et n'y aiant que ces endroits flétrissants qui parussent, ce qu'il avoit écrit produisoit de très mauvais effets, et qu'un Magistrat avoit dit que si les choses se passoient dans la Congrégation de Saint-Maur, comme M. de la Trappe le dit, il aimeroit mieux être soldat du Régi-

(1) « La scène dut être singulière : une petite-fille de Henri IV présidant ainsi à une entrevue entre deux moines de deux branches différentes de l'Ordre de Saint-Benoît, et servant pour ainsi dire d'arbitre entre celui dont le zèle ardent voulait bannir les études profanes du cloître, et ramener tous les moines à l'état des solitaires de la primitive Eglise, et l'un des défenseurs de la variété dans les voies de la perfection, ainsi que de l'utilité du travail intellectuel pour les âmes comme pour la défense de la vérité. C'étoit un étrange spectacle, et l'austérité du cadre donne à la scène une certaine grandeur. » Emmanuel de Broglie, *op. cit.*, p. 145.

ment des Gardes, que d'être dans ce corps. Le P. Abbé rougit à ce mot et se mit sur les éloges de la Congrégation de Saint-Maur ; et enfin après un détail d'observances dans lequel ils entrèrent, et que D. Lamy lui justifia n'être pas comme il les avoit dépeintes, on laissa là les manières de l'ouvrage et l'on traita du fond. En deux heures de tems que dura la conférence nos deux disputans battirent bien du païs. Ce n'est point ici le lieu d'en faire le détail. Tout ce que l'on peut en dire, est que si le P. Abbé ne se fût pas mieux défendu par écrit qu'il faisoit dans le tête-à-tête, ce n'auroit pas été un ennemi fort à redouter. Soit modestie, déférence, respect pour la princesse, soit que ce fut la faiblesse de sa cause, il est vrai qu'il pliait presque sur tout, qu'il ne tenoit sur rien, qu'il donnoit sans cesse le change, et enfin il se vit obligé de dire que si Dom Mabillon n'avait pas fait remonter les Etudes jusqu'à S. Pacôme, il n'aurait point répondu. En un mot, il accorda tant de choses que son A. R. en étant charmée et prenant ensuite D. Lamy à part (1) : « Hé bien, lui dit-elle, ne vous avais-je pas bien dit que M. l'Abbé était l'homme du monde de la meilleure composition et qu'il y avoit peu de différence dans le fond entre son sentiment et le vôtre. D. Lamy lui répondit que véritablement il n'eût pas cru qu'il se fût tant relâché, mais qu'il doutoit que le Père Abbé eût

(1) « Malgré le penchant de la princesse, dit Dom Tassin, pour l'abbé de la Trappe, elle ne put refuser le prix de la victoire au Père Lami. Il enleva aussi le suffrage de madame la Princesse Christine de Salm, chanoinesse de Remiremont qui assista à cette conférence. Cette princesse, dont l'esprit étoit vif, solide et éclairé, déclara depuis qu'elle ne comprenoit pas comment M. de la Trappe vouloit faire un procès aux Moines de leurs études, qui ont été d'un si grand secours à l'Eglise. » *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 366.



voulu entrer dans tous ces adoucissements par un écrit public. Il l'auroit fait, répliqua la princesse, si D. Mabillon fût venu et eût suspendu sa réponse. D. Lamy lui dit que sa réponse ne gêneroit rien et ajouta ensuite devant le P. Abbé que l'on n'y traiteroit que le fond de la question, sans répondre aux manières et sans user de reproches, ni de récriminations (1). Et en effet, continua-t-il, en se retournant vers le P. Abbé, n'y auroit-il pas moien d'agiter cette question d'une manière purement spéculative sans entrer dans les mœurs les uns des autres, et comme si nous n'y avions tous

(1) Dom Gervaise qui « a eu, après la mort de M. l'abbé de la Trappe, une délicatesse pour sa réputation, pour laquelle il était insensible tandis qu'il vivait (Dom Lecerf, *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur*, p. 476), » prétend que le récit de Dom Thuillier est entièrement mensonger. « Non, mon Père, dit-il, les choses ne se sont point passées, comme vous les racontez. J'en étois plus proche que vous ; vous qui à peine étiez au monde en ce temps-là. Il est vrai qu'on ne vit point le Père Abbé contester, crier, gesticuler, dire des duretés, s'emporter, défauts si ordinaires dans les disputes des Moines qui se piquent d'être *savants*. Après avoir exposé son sentiment et en avoir donné la raison avec beaucoup de douceur, il se taisoit : et si D. Lamy au lieu de s'y rendre s'opiniâtroit à soutenir le contraire, l'Abbé ne répliquoit rien, laissant à chacun la liberté d'abonder en son sens. C'est ainsi que disputent les gens sages, polis, et qui savent vivre. Eh ! de quoi auroit servi une plus grande contestation ? D. Lamy étoit-il muni de pleins pouvoirs de la part de D. Mabillon et de ses Supérieurs pour terminer le différent ? S'en seroient-ils rapportés à ce qui auroit été conclu dans cette conférence ? D. Lamy auroit-il même osé avouer sa défaite, supposé que l'abbé de la Trappe l'eût convaincu que le sentiment de son adversaire étoit excessif, et qu'il renversoit toute la piété des Cloîtres ? Il étoit donc de la prudence du P. Abbé de ne pas pousser les choses plus loin, et de ne pas faire une confusion à son Hôte en présence de Son Altesse Royale et de quelques autres personnes qui y étoient. L'abbé de la Trappe en usoit de même dans toutes les rencontres. Il ne savoit ce que c'est que de contester dans la conversation, ni faire sentir aux personnes à qui il parloit, qu'il

nul intérêt. Le P. Abbé dit que cela se pourroit fort bien, et témoigna approuver cette idée. Ensuite on se sépara avec les mêmes compliments de part et d'autre qui s'étoient faits au commencement (1). »

L'abbé de Rancé, nous croyons devoir à la vérité de le dire, semble être resté étranger à toutes les peines que se donnaient ses amis pour empêcher la publication de l'ouvrage de Mabillon. « Il est certain, dit un des plus autorisés biographes du supérieur de la Trappe, qu'ayant été consulté par les princesses, s'il ne faudrait pas arrêter cet ouvrage, il répondit « qu'on ne le pouvoit sans injustice, et qu'il était permis à chacun de dire ses pensées dans un point de dispute (2). »

Il ne restait donc plus à Mabillon que d'obtenir le privilège que M. le Chancelier lui avait déjà promis.

Il porta son ouvrage à M. du Bois de l'hôtel de Guise : mais ce savant, avant de donner son avis favorable, posa des conditions qui semblaient à Mabillon devoir retarder indéfiniment la publication de son livre (3).

Un dernier assaut fut livré à Mabillon par l'archevêque de Paris, lorsque déjà le Bénédictin de Saint-Maur, en dépit des agissements des amis de l'abbé de Rancé auprès de M. le Chancelier, avait eu la promesse

n'étoit pas de leur sentiment, lors même qu'il étoit persuadé que ce qu'elles disoient étoit faux. » (*Apologie pour feu M. l'abbé de la Trappe, D. Armand-Jean Bouthillier de Rancé, contre les calomnies et les invectives de D. Vincent Thuillier, religieux de la Congrégation de Saint-Maur, répandues dans son Histoire des Contestations sur les Etudes Monastiques, insérée dans son premier tome des OEuvres posthumes de D. Mabillon 1724. Paris, J. B. Claude Bauche, 1725.*

(1) Dom Vincent Thuillier, *op. cit.* p. 376-378.

(2) Maupeou, *Vie de l'abbé de la Trappe*, p. 85.

(3) Dom Thuillier, *op. cit.* p. 379.

de ce dernier qu'il obtiendrait le privilège de publier son ouvrage.

Appelé devant le prélat, Mabillon lui représenta que c'était moins sa personnalité que l'ordre de Saint-Benoît qu'il avait à cœur de défendre, et que la suppression des études dans les cloîtres lui paraîtrait excessivement regrettable. « Monseigneur l'Archevêque, continuait-il, était plus obligé que personne de soutenir les Etudes, parce qu'il avait eu la bonté d'en être le promoteur, et les Bénédictins lui avait l'obligation de tout ce qui était sorti d'utile à l'Église depuis que l'on s'employait dans la Congrégation à l'édition des Pères (1). »

Touché de ces raisons, l'archevêque de Paris promit d'intervenir lui-même auprès de M. le Chancelier pour que désormais rien ne s'opposât plus à l'expédition du privilège.

Il s'adressa donc directement au Chancelier, qui jugea que les *Bénédictins outrageusement attaqués* avaient le droit de se défendre. Toutefois, il recommanda, avec les plus vives instances, à Mabillon « d'épargner la personne de l'abbé de Rancé et l'observance de sa maison (2), » et lui accorda enfin le privilège, le 6 août 1692.

L'ouvrage était imprimé le 1<sup>er</sup> septembre suivant et avait pour titre : *Réflexions sur la Réponse de M. l'abbé de la Trappe au Traité des Études monastiques*.

Dans un *Avant-Propos* (3), Mabillon expose les mo-

(1) Idem, *ibid.*, p. 380.

(2) Idem., *ibid.*

(3) Nous avons trouvé à la Bibliothèque nationale (F. R. 17.700, Rés. St-Germain, p. 140, n° 6, B. D. Mabillon) deux Avant-propos, qui ont été composés avant celui que Mabillon a mis en tête de ses

tifs qui l'ont déterminé à répondre à l'ouvrage de l'abbé de Rancé.

Il s'étonne de l'émotion produite par son *Traité des Etudes monastiques*, si calme et si modéré cependant : il est peiné de voir son opinion dénoncée au monde religieux comme *dangereuse* et subversive de la discipline des cloîtres. S'il peut fermer les yeux sur ce qu'il y a de personnel dans ces attaques, il n'a pas le droit de sacrifier ce qui lui semble la vérité et l'honneur de son ordre ; il doit se défendre contre ce procès fait non seulement aux abus des études, mais aux études elles-mêmes, aux personnages les plus vénérables et les plus vénérés, qui avaient couvert les études monastiques de leur haut patronage.

Du reste, il se propose d'être aussi modéré que dans son premier ouvrage, et il a la confiance que lorsqu'il aura dissipé les malentendus qui existent entre son contradicteur et lui, ils ne seront pas fort éloignés de s'entendre.

Ses pensées sont bien différentes, en effet, de celles que lui suppose l'abbé de Rancé. A-t-il jamais prétendu, comme celui-ci veut le faire croire, que tous les membres d'une communauté soient obligés de se livrer aux sciences, et qu'on ne puisse pas être un bon moine sans s'appliquer à l'étude des médailles, des inscriptions ? N'a-t-il pas, au contraire, déclaré que les grands travaux historiques et littéraires ne doivent être le partage que de ceux que leurs supérieurs jugent aptes à ces sortes d'études, et n'a-t-il pas déconseillé formellement aux moines celle des médailles

*Réflexions.* Nous les donnerons dans notre Appendice pour montrer, une fois de plus, combien l'auteur a fait d'efforts pour conserver tous les égards dus à la personne de l'abbé de Rancé, tout en combattant ses idées au sujet des Études monastiques.

et des mathématiques? Et s'il désire que tous les jeunes religieux reçoivent une certaine culture, n'est-ce pas afin qu'ils soient, plus tard, capables de faire avec fruit les lectures prescrites par la règle? Un moine, sans études préliminaires, pourrait-il comprendre les livres que l'abbé de Rancé autorise lui-même dans ses couvents?

Ce n'est donc pas le sentiment de Mabillon au sujet des études monastiques que le supérieur de la Trappe a combattu, mais un adversaire fantastique, créé par d'injustes préventions. Ce n'est pas un tableau exact qu'il a tracé des couvents où la science est cultivée, mais une peinture mensongère « qui ne peut que donner, dit Mabillon, à tous ceux qui la verront, de l'horreur ou du mépris, même pour la profession monastique. » Puis élevant le ton: « Après une peinture si horrible, dit-il, des études et de la science, M. l'Abbé sans doute a grande raison de dire, que *c'est une conduite qui ne peut être approuvée ni de Dieu, ni des hommes, que d'introduire dans une condition qui appartient à Jésus-Christ par une consécration toute particulière, un exercice rejeté et condamné par le jugement de ses Saints.....* Et partant il faut absolument abandonner les études dans tous les monastères où elles sont en usage, ou fermer pour jamais ces monastères, c'est-à-dire tous généralement, excepté la Trappe et deux ou trois autres semblables, pour ne pas exposer de jeunes gens à un état non seulement dangereux, mais même inaliéable avec le salut. Car quelle espérance de salut peut-il y avoir dans des lieux, où l'humilité, la prière, la piété, le recueillement, la solitude, la simplicité, la pureté en sont entièrement bannies?... Où il n'y a plus ni de bon exemple, ni d'édification, ni de secours pour l'Eglise, ni

pour le public ? En un mot dans un état, où l'on est tiré de l'ordre de Dieu, où l'on agit contre ses dispositions éternelles ?

» Et qu'on ne dise pas qu'il y a des saints, quoiqu'en petit nombre, qui se sont sanctifiés dans les cloîtres par les études et par la science. Car comment est-il possible qu'on devienne saint sans humilité, sans prière, sans recueillement, sans pureté, sans édification ? Quelle apparence qu'on puisse être agréable à Dieu en se tirant de son ordre, et en agissant contre ses loix éternelles ? Cela est aussi impossible que d'allier le jour avec les ténèbres, le ciel avec la terre, Jésus-Christ avec Belial. Il faut donc dire que tous les moines sçavans que nous honorons comme saints, doivent être rayez du catalogue des saints, et mis au nombre des prévaricateurs. Il faut dire que l'Eglise, les Conciles et les Papes, qui ont obligé les Supérieurs d'établir des études dans les monastères pour les solitaires, les ont tirez de l'ordre de Dieu, et les ont mis dans un état qui est absolument contraire à ses loix éternelles, puisqu'il éteint l'esprit d'humilité, de prière, de recueillement. En un mot il faut dire qu'il vaut mieux se faire soldat, que de se faire religieux, excepté à la Trappe (1). »

L'abbé de Rancé a eu tort également d'insinuer que Mabillon a parlé *contre sa conviction* en exaltant les études, après avoir d'abord reconnu que les monastères n'ont pas été fondés pour être des académies de science. Il faut voir, avec quelle énergie pleine de dignité et de modestie à la fois, Mabillon protesta contre cette insinuation, qui devait être particulièrement pénible à un homme qui poussait à un si haut point le

(1) P. 50 et 51.

culte et l'amour de la vérité : « M. l'abbé, dit-il, ne me fait pas justice de croire que je sois capable *d'écrire contre ma propre conviction*. Je me sens fort éloigné de rien écrire contre ma pensée, et j'espère que Dieu ne m'abandonnera jamais jusqu'à ce point, que la complaisance ou la flatterie me porte à soutenir un sentiment *contre ma propre conviction*. Je puis tomber dans l'erreur, aussi bien que tous les autres hommes, je puis encore tomber dans des contradictions, mais que j'écrive *contre ma propre conviction*, j'espère qu'avec la grâce du Seigneur cela n'arrivera jamais (1). »

Telles sont les principales pensées que Mabillon développe avant de réfuter directement les preuves par lesquelles l'abbé de Rancé combat les Etudes monastiques.

Dans sa réfutation, au lieu de suivre son adversaire chapitre par chapitre, il groupe toutes ses idées autour de ces deux arguments : 1° le travail intellectuel a pour lui « l'autorité des règles, la tradition des études non interrompue dans les monastères, et, au défaut de ces deux, le changement de discipline introduit par un long usage, et par l'autorité de l'Eglise (2), » 2° les études *communes, ordinaires* et *extraordinaires* ont été, de tout temps, permises dans les cloîtres.

L'abbé de Rancé a eu tort de prétendre que les règles anciennes gardent le silence au sujet des études monastiques. Pour avancer une pareille proposition, le Supérieur de la Trappe compte sans doute « pour rien ce que dit saint Basile au chapitre 15 de ses Rè-

(1) P. 46 et 47.

(2) P. 53.



gles, où il prescrit la méthode dont on devait se servir pour enseigner les enfants (1); » il oublie que saint Jean Chrysostome « témoigne que cette instruction des jeunes enfans, que l'on élevoit dans les monastères pour être religieux, duroit quelquefois jusqu'à l'âge de vingt ans (2); » il ne prend pas garde que dans les règles de saint Pacôme, de saint Isidore de Séville, dans le livre de l'Œuvre des moines de saint Augustin, dans la vie de saint Fulgence, il est question des conférences, où les religieux expliquaient les difficultés de l'Écriture sainte (3); enfin, il semble méconnaître que la lettre de saint Jérôme à Rusticus, vraie règle de la vie monastique, donne d'excellents conseils aux moines sur la manière d'étudier (4). Mais il est surtout étonnant que l'abbé de Rancé ait dissimulé le témoignage du Maître, qui ordonne formellement que les jeunes religieux soient instruits par un moine habile, *ab uno litterato litteras meditentur*. Et ce mot *litteræ*, le supérieur de la Trappe ne saurait le traduire par lettres de l'alphabet, comme il l'a fait pour les paroles de la règle de saint Aurélien, *litteras omnes discant*. En effet, la règle du Maître veut que l'étude des lettres continue jusqu'à cinquante ans, *ad quinquagesimam ætatem litteras meditari*: or, il serait singulier que cette règle exigeât qu'on apprît à lire jusqu'à cet âge. D'ailleurs l'abbé de Rancé est-il en droit d'interpréter, comme il l'a fait, les paroles de la règle de saint Aurélien? Celui-ci en ne voulant pas qu'on reçoive quelqu'un dans les monastères au-dessous de dix ou douze ans, afin qu'on n'ait pas la peine

(1) P. 56.

(2) P. 57.

(3) P. 58.

(4) *Ibid.*

de la première éducation, ne suppose-t-il pas que les enfants savent déjà lire à leur entrée au couvent, et, par conséquent, n'est-ce pas à tort que le Supérieur de la Trappe traduit le mot *litteræ* par lettres de l'alphabet (1)? Enfin, comment dire que les règles gardent le silence sur les études, quand celle de Grimlaïcus demande formellement que le moine puisse enseigner les autres, « et n'ait pas besoin d'être enseigné lui-même, *Solitarius debet esse doctor, non qui doceri indigeat* (Grimlaïcus, c. 20) (2), » qu'il soit capable de réfuter les hérétiques et qu'il étudie les canons, *percurrere canones*. Sans doute, l'abbé de Rancé veut infirmer cette règle en prétendant qu'elle n'est pas ancienne, qu'elle a été faite pour des ecclésiastiques plus que pour les moines, qu'elle n'exige d'autre étude que celle de l'Écriture sainte et une teinture légère des canons, comme l'indique le mot *percurrere canones*, qui, d'après lui, signifie une connaissance superficielle. Mais il est croyable que cette règle a été écrite au neuvième siècle; il est certain qu'elle a été faite pour des cénobites, puisque nous lisons les paroles suivantes dans la préface: « *Suggessistis mihi ut regulam solitariorum, videlicet cœnobitarum describerem;* » il est évident qu'elle demande une étude sérieuse et approfondie de l'Écriture et des canons, puisqu'elle veut que le moine puisse réfuter par lui-même et sans le secours d'autrui les ennemis de la foi, et « que le mot de *percurrere* dans les auteurs du moyen-âge ne signifie pas toujours une notion superficielle, mais presque toujours une lecture entière et non imparfaite et tronquée. » Enfin, quand il serait vrai,

(1) P. 59 et 60.

(2) P. 62.

comme l'affirme le supérieur de la Trappe, que Grimlaïcus « a vécu dans un temps où l'ordre monastique étoit relâché, il faudroit faire voir par quelque texte formel, qu'il a été relâché lui-même. Car de prétendre qu'il a été relâché, parce qu'il a prescrit l'étude, c'est une pétition de principe qui n'est pas recevable (1). »

La règle de saint Benoît ne parle pas, il est vrai, d'une manière explicite, du travail intellectuel : mais elle garde le silence sur des choses plus importantes encore, comme, par exemple, le temps de la sainte messe, de la communion, de la méditation, des conférences (2). De plus, saint Benoît recommande à ses religieux la lecture de l'Écriture sainte et des Pères, pour les conduire *au comble de la doctrine et de la vertu*, auquel sont arrivés les anciens solitaires. Or, sans étude, on ne s'élèvera jamais à ce *comble de doctrine*. C'est donc entrer dans l'esprit de la règle de saint Benoît que de s'appliquer à acquérir les connaissances, qui seules nous donneront l'intelligence de l'Écriture et des choses de la religion (3). Mais le moyen d'atteindre ce but, lorsque la règle ne prescrit que deux heures de lecture par jour ?

Cette objection au sujet du manque de temps pour les études, Mabillon la réfute encore une fois, dans le cours de son travail, quand, répondant à ceux qui prétendent que les exercices réguliers, ordonnés par la règle, se suivent tellement les uns les autres, qu'ils « ne laissent aucun vuide dans la journée (4), » il montre qu'en dehors du travail des mains et de l'office

(1) P. 63 et 64.

(2) P. 68.

(3) P. 70.

(4) T. II, p. 106.

divin, on peut trouver, chaque jour, cinq ou six heures pour l'étude.

Voici le calcul de Mabillon, qui — nous le verrons dans la suite — sera l'objet d'une savante réfutation de dom le Vert :

1° Saint Benoît donne à chaque religieux, après Prime en hiver et, après le travail en été, deux heures de lecture et trois pendant le carême (1);

2° On peut assimiler à l'étude les lectures assez longues qui se font pendant le repas et avant Complies (2);

3° Il est loisible aux moines d'étudier durant le temps qui reste entre Matines et Laudes en hiver et entre le dîner et les Vêpres, depuis le mois d'Octobre jusqu'en carême, sans compter la méridienne en été (3);

4° Les jours de dimanche et de fête peuvent tous être consacrés à l'étude, après l'office divin et la prière (4);

5° Comme saint Benoît ne marque pas précisément l'heure pour se coucher, après le temps de Matines et Laudes, qui durent tout au plus trois heures, on peut encore prendre au moins deux heures sur le reste de la nuit (5).

Ces considérations sur la règle de saint Benoit sont suivies des différentes réponses faites par saint Thomas à Guillaume de Saint-Amour, qui lui aussi, nous l'avons dit, interdisait l'étude aux religieux et prétendait que le mépris et l'aversion de la science avaient déterminé le saint fondateur de l'ordre des

(1) T. I, p. 73.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) T. II, p. 118.

Bénédictins à quitter le monde. « Quelque mépris, dit Mabillon, que saint Benoît ait pu avoir pour les lettres humaines, il n'a pas laissé de cultiver son esprit par l'étude dans sa retraite. Il n'en faut point d'autre preuve que sa Règle, où il y a des endroits qui ne sont pas indignes de l'éloquence des premiers Pères, *sermone luculentam*, dit saint Grégoire ; et qui sont supérieurs à la capacité que pouvoit avoir acquise à Rome un jeune homme de treize à quatorze ans (1). »

Le savant bénédictin établit ensuite, avec non moins de science et d'érudition, que l'étude a toujours été en honneur chez les chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris, quoiqu'il n'en soit pas question, ni dans leurs premières et secondes constitutions, ni dans la règle de saint Augustin, qu'ils avaient adoptée. Comment croire, en effet, que le travail intellectuel ait été négligé dans l'illustre maison des chanoines de Saint-Victor, puisque Guillaume de Champeaux, qui en fut le fondateur, y enseigna avec le plus grand éclat, et que le cardinal Jacques de Vitry a dit que, « dès son origine, elle s'étoit rendue fameuse, par la vertu et le sçavoir de plusieurs doctes personnages, qui y avoient brillé comme des étoiles au firmament (2). » Si saint Augustin n'a pas mentionné l'étude dans sa règle, il en a parlé « dans le livre qui traite de l'Œuvre des moines, où il approuve le supplément que les fidèles ont fait de leurs biens aux monastères, pour fournir aux nécessités de ceux qui sont infirmes, ou qui sont appliquez aux fonctions ecclésiastiques, et à l'étude, *propter eruditionem doctrinæ salutaris*. Et pour faire voir qu'il parle d'une étude sérieuse, il ajoute ensuite

(1) T. I, p. 73.

(2) P. 82.

que ce supplément est juste, à cause que ceux qui sont occupez à cultiver leur esprit par l'étude, n'ont pas le temps de travailler (1). »

Il résulte donc de l'examen des règles monastiques, sur lequel Mabillon s'est étendu à dessein, puisque l'abbé de la Trappe en fait son argument capital, que « ces règles parlent assez clairement en faveur des études, et que celle de S. Benoist ne leur est pas moins favorable (2). »

Mais, quand même les règles *ne diraient pas un mot* du travail intellectuel, ce silence ne prouverait rien contre la tradition perpétuelle des ordres religieux et contre les exemples des anciens Pères (3).

La tradition d'un ordre, en effet, est le commentaire vivant de la règle : sanctionnée par les décisions des conciles et des Papes, elle a force de loi, comme la tradition de l'Eglise elle-même. Or, la tradition monastique est unanime au sujet des études : l'abbé de Rancé en convient lui-même, avec la restriction que les moines, en se livrant au travail intellectuel, ont agi *contre la disposition des règles primitives*. Donc, on a le droit de cultiver l'étude dans les cloîtres, puisque nous avons démontré que les règles ne sont pas en opposition avec elle (4).

D'ailleurs, en supposant même que les règles et la tradition ne soient pas entièrement favorables à l'étude, le seul changement de discipline serait suffisant pour autoriser les moines à les étudier (5).

Car, la discipline monastique ne doit être ni plus im-

(1) P. 84.

(2) P. 90.

(3) *Ibid.*

(4) P. 94-112.

(5) P. 113.

muable, ni plus privilégiée que celle de l'Eglise : or, celle-ci a eu ses changements et ses vicissitudes (1). L'abstinence du sang et des choses suffoquées, par exemple, prescrite par le concile de Jérusalem, la communion sous les deux espèces, la communion des enfants immédiatement après le baptême avec le précieux sang, l'âge requis pour l'ordination des prêtres, etc., tous ces décrets ont été ou abolis ou modifiés par de nouveaux règlements de l'Eglise elle-même (2).

« Je veux donc, conclut le savant bénédictin, que les études n'aient pas été prescrites par les premiers Instituteurs de l'Ordre monastique dans leurs Règles : je veux même qu'ils les aient interdites. Pourquoi ce silence ou cette défense auront-ils plus de force que les ordonnances de l'Eglise dans les Conciles pour sa discipline ? Pourquoi cette pratique ne pourra-t-elle pas se changer par le non-usage ? Combien a-t-on changé de choses aussi importantes dans la discipline monastique ? La table de l'abbé doit être à part du réfectoire commun, selon la Règle : on a depuis ordonné pour de bonnes raisons qu'elle seroit avec la communauté. Il n'y avoit point de cellules particulières, mais seulement un dortoir commun dans la Règle : on a donné à chaque religieux une cellule. La Règle permet de recevoir des petits enfants dans les monastères, et ils y étoient irrévocablement engagez par l'oblation qu'en faisoient leur père et mère : cet usage a été depuis défendu. On pourroit encore rapporter de semblables changements de discipline qu'on a faits dans la pratique de la Règle.

» Mais rien ne prouve mieux l'usage de ce change-

(1) P. 114.

(2) *Ibid.*



ment, que la manière qui se garde à présent dans l'observation des jeûnes. Saint Benoist ordonne que les jeûnes réguliers soient gardez jusqu'à none ; ce qui revient à peu près à nos trois heures après midy ; et ceux de carême jusqu'au soir. Cependant on n'observe presque en aucun endroit cette manière de jeûner, non pas même à la Trappe. Je ne prétens pas imputer cet usage ; mais on peut au moins inférer de ce seul exemple, que la coûtume peut autoriser des changements considérables, même dans de saintes observances. Pourquoi donc ne pourroit-on pas avoir fait la même chose touchant les études (1) ? »

Et qu'on ne dise pas que l'Eglise ne les a permises aux moines qu'à cause de la dureté de leur cœur, *ad duritiam cordis*, parce qu'elle se voyait dans l'impossibilité de les faire remonter aux sources de la vie monastique. Elle a, au contraire, regardé les études « comme l'appui et le soutien de la profession monastique (2) », comme le complément nécessaire, indispensable, des exercices spirituels, ainsi que le prouvent les ordonnances du concile général de Vienne, de Trente, des conciles provinciaux de Clif en Angleterre (747), de Cologne (1536), d'Augsbourg (1548), de Reims (1583). « Mais pour faire voir jusqu'à quel point l'Eglise souhaite qu'il y ait dans les monastères d'habiles gens pour y maintenir la science et la doctrine, c'est qu'elle a même fait des règlements pour établir, dans les villes où il y a des Universitez, des collèges pour y recevoir ceux des religieux que les Supérieurs jugeroient à propos d'y envoyer, en condamnant en même temps ceux qui demeuroient sous prétextes d'études dans ces Universitez hors de

(1) P. 114-116.

(2) P. 122.

ces collèges monastiques. On peut voir le Concile de Paris de l'an 1212, ceux de Cologne de l'an 1236, de Bude de l'an 1278, de Rouën de l'an 1581, et de Reims de l'an 1583 (1). »

Et, de tout ce qu'il vient de rapporter des décrets des conciles et des ordonnances des Papes, Mabillon conclut que loin de condamner les supérieurs et les religieux qui exécutent les règlements, « on les doit au contraire louer de ce qu'ils obéissent avec soumission aux ordres de l'Église ; et quiconque diroit que ce n'est qu'*ad duritiam cordis* que ces réglemens ont été faits, s'éloigneroit de l'intention des Conciles, qui assurent que le défaut d'étude et de doctrine dans les cloîtres est une chose digne de compassion et de larmes (2). »

Prenant ensuite l'offensive, lui qui jusque là n'avait fait que se défendre, il termine en disant que c'est à tort que l'on condamne comme funestes les études. Par ses Papes et ses Conciles, l'Église les a, en tout temps, non seulement recommandées, mais prescrites aux moines, et elle en a même regardé la suppression comme « digne de larmes, » sans compter que les règles, en somme, ne les ont jamais défendues.

Etablir la légitimité des études en s'appuyant sur l'autorité des règles, sur la tradition des monastères, sur le changement de discipline, tel est le premier point de la savante réplique de Mabillon : il justifie, en second lieu, l'étendue des études monastiques, en montrant que, de tout temps, on a permis des études *communes, particulières, extraordinaires* dans les couvents.

(1) P. 129.

(2) P. 131.

« Les études *communes* pour les jeunes gens, dit Mabillon, peuvent être des humanitez, (que l'on comprend d'ordinaire sous le nom de grammaire,) de la philosophie, et de la théologie, étendue ou abrégée suivant la capacité des sujets ; de la Positive ou de l'Écriture, et des langues saintes (1). »

Ces études, des moines tels que saint Benoît Biscope et saint Benoît d'Aniane les ont établies dans leurs monastères : or, comme du temps de saint Benoît déjà on instruisait des enfants dans les couvents, il est à présumer que ces deux saints, voisins de l'époque de l'illustre fondateur, n'ont pas voulu suivre une méthode différente de la sienne. Donc « ce que ces saints Abbez de ces premiers siècles de l'Ordre ont pratiqué, comme aiant été établi par saint Benoist même, doit être présumé avoir été établi et pratiqué par saint Benoît (2). »

Outre saint Benoît Biscope et saint Benoît d'Aniane, le fameux Théodore, moine grec, et Harduin, abbé romain, ont mis les études en honneur dans les monastères d'Angleterre, saint Boniface et saint Sturme dans la célèbre abbaye de Fulde en Allemagne, Paschase Radbert dans l'abbaye de Corbie, si louée par les Pères du Concile de Paris en 846, saint Aldric dans l'abbaye de Ferrières, saint Bernon et saint Odon dans celle de Cluny, Herluin, Lanfranc et saint Anselme dans celle du Bec.

Mabillon s'arrête avec bonheur devant ces grandes figures de l'ordre monastique : l'émotion le gagne quand il songe qu'on a représenté quelques-uns de ces religieux, qui ont cultivé l'étude, comme ayant été des prévaricateurs de la règle de saint Benoît, ou bien de

(1) P. 141.

(2) P. 158.

rare exemples, qui ne font aucune autorité ; il ne peut se faire à l'idée de proscrire des abbayes l'étude des belles-lettres, celle des exégètes et des commentateurs de l'Écriture sainte.

Saint Maur a eu tort, dit-on, d'abolir le travail manuel dans ses monastères. Mais sur quel fondement s'appuie-t-on pour faire ainsi le procès à cet éminent religieux ? Arrivé en France, et voyant ses monastères suffisamment rentés par la charité des fidèles, il crut qu'il lui était permis de dispenser ses religieux du travail manuel et de les appliquer uniquement aux exercices spirituels. Pourquoi l'incriminer en cela et ne pas supposer qu'il a cédé à des considérations très justes *de nécessité et d'utilité*. (1) ?

Le vénérable Bède est un exemple unique de l'étude dans les cloîtres ! Mais ce moine avait été instruit par d'autres religieux, puisqu'il est entré dans le couvent dès l'âge de sept ans. Apôtre de la science, il a communiqué, à son tour, les trésors de son savoir à ses moines, puisque sa vie s'est passée à enseigner, et qu'il est mort pour ainsi dire sur la brèche. « Il rendit le dernier soupir en dictant les derniers mots d'un commentaire sur saint Jean, après avoir dit, *consummatum est* (2). »

Cassiodore un courtisan ! Mais qu'on lise son livre sur les divines Écritures, et l'on verra si ce moine n'avait pas déposé ses idées mondaines avant d'entrer dans le cloître, et si son cœur n'était pas orné de toutes les vertus qu'un vrai religieux doit posséder (3).

On blâme Loup de Ferrières d'avoir demandé quelques livres profanes au Pape ! Mais, outre qu'il a fait

(1) P. 168-170, *passim*.

(2) P. 147.

(3) P. 170 et 171.

venir également de Rome des auteurs sacrés, comment jeter quelque ombre sur ce moine, si généralement estimé de tous ses contemporains, et si digne de l'être par sa piété et par sa science ?

On veut bannir les belles-lettres des couvents, on ne veut pas que des religieux lisent l'Ancien Testament ou qu'ils étudient les exégètes, les commentateurs de l'Écriture sainte ! Mais les saints Pères n'ont pas été animés d'un zèle aussi rigide que le supérieur de la Trappe : ni saint Basile, ni saint Grégoire de Nazianze n'ont songé à interdire aux religieux les belles-lettres ; et si les Hilarion, les Pacôme, les Antoine ont lu les livres sacrés sans commentaire, si les Chrysostome, les Augustin, les Bernard ont trouvé par eux-mêmes de magnifiques choses dans les Écritures, c'est que les uns étaient des Saints, comme il s'en rencontre rarement dans les cloîtres, et que les autres avant même de s'appliquer « à l'étude des livres sacrez, étoient excellents orateurs, philosophes, théologiens (1). »

« Que l'on me donne des Antoinés, s'écrie ici Mabillon, avec véhémence, et je ne leur demanderai pas d'autre étude ni d'autre science que la seule lecture des livres divins faite par eux-mêmes, ou qu'on leur aura faite, pour en acquérir l'intelligence : parce qu'il est vrai que, sans parler de la grâce particulière dont ce saint a été rempli, l'élévation et la capacité de ce vaste esprit, qui a donné tant d'admiration à Synésius lorsqu'il n'étoit pas encore chrétien, lui tenoit lieu de toute science : et on peut dire de lui ce qu'on a dit de Trajan, que sans étude il avoit tout ce que l'étude et les lettres peuvent donner.

» Mais après tout saint Antoine avoit étudié, si ce

(1) P. 238.

n'est en lisant lui-même, au moins en écoutant assidûment les lectures que ses disciples lui faisoient : et c'est de cette manière que les Dydimés et tant d'autres, de nos jours même, se sont rendus capables. C'est au moins en ce sens que nous lisons dans sa vie, que comme il imitoit tout ce qu'il remarquoit dans les autres solitaires digne d'admiration, il avoit ce même zèle pour imiter l'assiduité qu'il voioit dans quelques-uns pour la lecture, *alterius legendi œmulabatur industriam*. Il inspiroit la même émulation à ses disciples, et dans les monastères du Mont Saint Antoine, au rapport de saint Athanase, la lecture, qui peut à juste titre passer pour une étude, en faisoit un des principaux exercices. *Erant igitur in monte monasteria, tanquam tabernacula plena divinis choris, psallentium, legentium, orantium*. Cette lecture, cette étude étoit, si on le veut, principalement de l'Écriture Sainte : mais il falloit bien qu'elle fût solide et profonde, puisqu'elle étoit si ordinaire.

» Nous en pouvons juger par les conférences, que cet homme de Dieu avoit souvent avec ses frères, ou avec ceux qui venoient lui rendre visite. On y traitoit bien souvent des matières les plus hautes, les plus profondes et les plus cachées de la religion chrétienne, des prophéties de l'Écriture, comme il paroît par cette conférence qu'il eut avec ces grands hommes, dont il est parlé dans l'histoire de Rufin... (1). »

Quant aux *études particulières*, et Mabillon entend sous ce nom l'étude des Pères, des conciles, des canons de l'Église, de l'histoire ecclésiastique, des dogmes (2), pourquoi ne serait-il pas permis aux moines

(1) P. 234-236.

(2) P. 141.

de s'y livrer? Saint Benoît ne dit-il pas qu'il n'y a aucun livre des saints Pères qui ne soit capable de nous porter à Dieu, et n'exhorte-t-il pas ses religieux à les lire tous sans exception? *Quis liber sanctorum catholicorum Patrum hoc non resonat, ut recto cursu perveniamus ad Creatorem nostrum* (1)? Quoi! on accorde cette lecture aux laïques, et on l'interdit à ceux qui, par leur profession, sont tenus à méditer plus particulièrement les vérités augustes de notre sainte religion? On ne veut pas que ceux qui furent si souvent appelés à éclairer les conciles de leurs lumières ou à s'asseoir sur les sièges épiscopaux connaissent à fond l'histoire des conciles, des canons de l'Église? Il est vrai, l'abbé de Rancé a cherché à infirmer toutes les preuves, sur lesquelles Mabillon s'est appuyé pour établir que les études particulières ont toujours fleuri dans les monastères. Il nie que les abbayes aient jadis été des pépinières d'évêques ou de personnages distingués par leur savoir; il prétend qu'il est indigne pour des moines d'avoir composé certains ouvrages; il dresse des catalogues de religieux savants du 7<sup>e</sup>, du 8<sup>e</sup> et du 9<sup>e</sup> siècles, et il en tire la conclusion que ces religieux, malgré toute leur science et leur érudition, n'ont obvié à aucun désordre; il cite à l'appui de sa thèse un texte de Trithème; il n'admet pas que les bibliothèques des couvents et l'habitude qu'avaient les moines de transcrire les livres constituent une preuve en faveur des études monastiques.

Mabillon, on se l'explique sans peine, s'efforce de réfuter chacune de ces assertions du supérieur de la Trappe.

On a voulu prouver, dit-il, qu'il n'y a eu qu'un petit

(1) T. II, p. 3.



nombre d'évêques tirés des monastères : mais dût-on accorder cela, il faudrait toujours reconnaître que ces évêques ont acquis dans le cloître les connaissances qui leur étaient nécessaires pour remplir dignement leurs fonctions, puisque quelques-uns y ont été placés dès leur jeunesse, « et partant la conclusion seroit toujours juste, que les études, au moins particulières, étaient en usage dans les monastères (1). »

On prétend que d'illustres saints, comme saint Jean Chrysostome, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jérôme n'ont pas mené la vie monastique ? Mais a-t-on de meilleures preuves que saint Thomas, qui dit formellement qu'il n'est douteux pour personne que ces saints ont été moines, *nulli dubium est monachos fuisse* (2).

On reproche à un certain nombre de religieux d'avoir composé des ouvrages indignes d'eux ? Mais ces ouvrages peuvent être le plus souvent excusés, si on les rapporte « aux différentes occasions et aux différents motifs que ces auteurs ont eus de les écrire (3) : » de plus, il faut surtout considérer qu'ils les ont faits pour l'instruction de la jeunesse du dehors, dont l'éducation leur était confiée (4), et que la plupart, outre les ouvrages dont on les blâme, en ont composé d'autres, qui méritent qu'on ait une haute considération et une profonde estime pour eux.

Que prouvent encore ces catalogues de moines savants, d'ailleurs tracés avec peu d'exactitude ? — et Mabillon le démontre (5). Que ces religieux ont été la

(1) P. 27.

(2) P. 47.

(3) P. 81.

(4) *Ibid.*

(5) P. 71-73.

cause du relâchement, qui a pu se rencontrer dans les monastères de leur temps? Mais n'appartenaient-ils pas aux abbayes de Saint-Gall, de Fulde, de Corbie, de Ferrières, etc., estimées alors pour leur régularité autant que pour leur science? L'abbé de Rancé a-t-il le droit d'appliquer au IX<sup>e</sup> siècle un texte de Trithème, qui se rapporte au XVI<sup>e</sup>, et de prétendre que cet auteur attribue les dérèglements des moines à la science, lorsqu'il établit, au contraire, dans le même passage, que c'est grâce aux études qu'on voyait alors fleurir la vertu et la sainteté dans les monastères (1)?

Le supérieur de la Trappe n'est pas plus dans le vrai quand il affirme qu'on ne peut rien conclure de l'existence des bibliothèques dans les monastères, ni de l'habitude qu'avaient les moines de copier les livres. En effet, si des abbés ont formé, à grands frais et avec beaucoup de peine, de nombreuses bibliothèques, ce n'est assurément que dans le dessein que ces livres fussent lus par leurs religieux. Car, « des gens raisonnables ne font point de telles dépenses par la sotte vanité d'avoir des livres, sans avoir dessein qu'on les lise..... et ce seroit une honte aux religieux de n'en faire aucun usage, comme le dit expressément Cassiodore : *Magnæ verecundiæ pondus est habere quod legas, et ignorare quod doceas* (2). » En second lieu, les catalogues des plus anciennes bibliothèques monastiques prouvent « qu'elles renfermoient non seulement des volumes de l'Écriture Sainte, des expositions qui en ont été faites et de presque tous les ouvrages des Pères, mais encore d'historiens, de philosophes, de belles-lettres et enfin de toutes les sciences (3). »

(1) P. 77 et 78.

(2) P. 93.

(3) P. 103.

Comment, par conséquent, ne pas conclure de ces bibliothèques, que les religieux cultivaient à la fois les sciences sacrées et profanes?

Quant à l'habitude qu'avaient les moines de transcrire les livres, ils s'y livraient pour leur usage et très peu par trafic : ils copiaient des manuscrits de *toutes sortes de sciences* (1), preuve bien évidente que l'étude n'était pas négligée par eux. « Les plus saints moines, tels que saint Martin, saint Nil le Jeune, et une infinité d'autres en ont fait toute leur occupation : n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que M. l'abbé en parle maintenant d'une manière si peu respectueuse ? »

Nous avons donné jusqu'à présent la réfutation des faits généraux par lesquels le supérieur de la Trappe a essayé de diminuer l'importance des études monastiques : voici maintenant la réponse de Mabillon à une série de faits particuliers, cités par son contradicteur.

C'est à tort que l'abbé de Rancé dit que Benoît d'Aniane établit les études dans ses couvents parce qu'il vit dans le travail intellectuel le seul moyen de couper court à la fainéantise des moines. Car « rien de si facile que de remettre le bon ordre dans les monastères déréglez, sans y rétablir les études, supposé que Benoist d'Aniane les ait crû contraires au bon ordre : ou de ne les pas établir dans les nouveaux monastères, dont la discipline dépendoit absolument de lui. Cependant il n'a fait ni l'un ni l'autre, mais il a fait tout le contraire (2). »

C'est à tort que l'abbé de Rancé dit que Guigues, le cinquième général de la grande Chartreuse, ne recommande à ses religieux que *la simple lecture* de l'E-

(1) P. 99.

(2) T. I, p. 162.

criture sainte. Pourquoi, en effet, « voulut-il que la critique, qu'il avoit faite des lettres de saint Jérôme, fût mise à la tête de ces lettres dans tous les manuscrits des Chartreux, sinon afin que tous ses frères en fissent la lecture avec discernement ? Cette critique étoit-elle nécessaire pour des personnes, qui n'eussent point d'autres vûes que celle *d'une simple lecture* (1) ? »

C'est à tort que l'abbé de Rancé dit que, dans l'origine, Cluny ne s'est pas occupé d'études ; que les *anciennes coutumes*, écrites par saint Udalric (2), prouvent que la bibliothèque du monastère ne se composait que de *livres d'Église*, appelés d'Usage. En effet, l'abbé Bernon, qui fut le fondateur de la célèbre congrégation, « et qui avoit eu tant soin de cultiver les lettres, pendant qu'il étoit encore à Baume, n'en eut sans doute pas moins lorsqu'il fut à Cluni. » En second lieu, « s'il étoit vrai qu'il n'y eût en ce tems-là dans la Bibliothèque de Cluni que ces livres d'Usages, je demande, dit Mabillon, de quoi les religieux auroient-ils fait leurs lectures ? Car de dire qu'ils n'en fissent aucune, cela ne paroît pas supportable. De plus nous apprenons d'une épître de Pierre le Vénéral, (Petri Ven. lib. I, epist. 23) abbé de cette célèbre communauté, que Guigues, cet illustre Prieur de la grande Chartreuse, lui avoit demandé communication de plusieurs ouvrages de saints Pères, entr'autres de celui de saint Ambroise contre le Préfet Symmaque, de l'ouvrage de saint Prosper contre Cassien, et des épîtres de saint Augustin et de saint Jérôme, qui ne sont pas assurément des livres propres à lire dans un chœur.

(1) T. II, p. 140 et 141.

(2) Mabillon (t. I, p. 156) dit que l'abbé de Rancé a tort de le nommer Waldéric.

Basile, successeur de Guigues, demanda aussi au même abbé quelques ouvrages de saint Ambroise. Pierre en les lui envoyant, exige de lui un billet d'emprunt, suivant le règlement qu'avoit fait saint Hugues de ne prêter aucun livre sans billet. Il y avoit donc des livres de doctrine dans cette Bibliothèque du tems de saint Hugues. Outre cela Dom Luc d'Achery a imprimé dans le second tome du Spicilége une lettre des Pères du Concile de Constance, qui demandent aux religieux de Cluni, qu'on leur envoie incessamment plusieurs livres des saints Pères, et d'autres, avec promesse de les rendre aussitôt après le Concile, pour s'en servir contre les Hussites et les Bohémiens, qui s'y devoient rendre dans peu de tems. Ces livres sont : saint Ambroise *de paradiso animæ, de sacramentis, super Lucam, super Psalterio*, saint Fulgence, outre deux autres volumes de saint Augustin qu'on avoit envoyez auparavant, dont l'un contenoit les ouvrages de ce Père contre les Manichéens, contre les Donatistes et contre Fauste; et l'autre celui du Batême des petits enfans. Il falloit donc bien qu'il y eût des livres de doctrine, et non pas de seuls Usages dans la Bibliothèque de cette abbaye; et même que cette Bibliothèque fût alors fort fameuse, pour que les Pères du Concile de Constance y eussent recours.....

» Pourquoi donc saint Udalric ne parle-t-il pas d'autres livres que de ceux qui servoient au chœur? La réponse est bien facile. C'est que son principal dessein étoit de ne traiter que des cérémonies, et surtout de celles qui regardent l'Office divin. De plus, il y avoit dans les grandes abbayes, comme dans celles de Cluni, deux sortes de Bibliothèques : l'une pour le chœur, où étoient seulement les livres d'Eglise : l'autre pour la lecture des religieux, qui comprenoit les livres de

sciences et de piété. La première de ces Bibliothèques étoit confiée au chantre qui régloit les cérémonies de l'Eglise; la seconde à un Bibliothécaire particulier qui en avoit soin. Voilà tout le mistère; mais quand nous ne le sçaurions pas, les manuscrits qui restent à Cluni des débris de l'ancienne Bibliothèque, l'ancien catalogue, et tout le reste que je viens de dire, prouve assez que la Bibliothèque de cette célèbre abbaye étoit fort considérable pour ce tems-là (1). »

C'est à tort que l'abbé de Rancé dit qu'il n'y a pas un seul mot dans les statuts de Cîteaux d'où l'on puisse inférer que les moines s'appliquassent à l'étude. Est-ce que, dans les règlements faits par l'abbé Rainauld, il n'est pas « porté par l'article intitulé des écoliers, *de pueris litteras discentibus*, que le tems destiné pour enseigner les jeunes religieux et les novices est celui de la lecture, *quibus tempore lectionis discere liceat?* Le même règlement ajoute qu'on ne recevra aucun novice au-dessous de quinze ans, *nisi post quindecim ætatis suæ annos*. D'où l'on peut juger que cette étude n'étoit pas pour apprendre seulement à lire, ou pour les premiers élémens de la langue latine, que les enfans d'ordinaire sçavent déjà à cet âge, surtout lorsqu'ils ont dessein de s'engager à la religion (2)..... Jacques de Vitry parlant des religieux de cet Ordre, dans son Histoire Occidentale, dit que les uns excelloient dans l'intelligence de l'Ecriture, d'autres dans la prédication: *Alii Scripturarum intelligentia pollentes, alii gratia prædicationis et gratia ædificationis præpotentes* (3). »

C'est à tort que l'abbé de Rancé dit que le fait de

(1) T. II, p. 101-104.

(2) P. 116.

(3) P. 127.

saint Etienne, troisième abbé de Cîteaux, qui avait employé des Rabbins pour corriger les manuscrits de la Bible, *favorise son sentiment et fait voir que l'étude de cet abbé et son occupation particulière étoit l'étude des divines Ecritures*. Car, appeler dans son monastère un maître juif, auquel il ne falloit pas se fier sans discussion et sans examen pour le changement et la restitution du texte sacré, c'est évidemment s'occuper de critique (1), » et non pas seulement d'études religieuses.

C'est à tort que l'abbé de Rancé dit que l'exemple du jeune Othon, auquel les moines de Cîteaux permirent de faire ses études, *n'est d'aucune autorité, qu'on le fit uniquement à la considération que l'on eût pour Léopold son père, et pour la maison d'Autriche*. Car, « est-il possible que de si saints personnages tels qu'étoient les premiers Pères de cet Ordre, eussent voulu donner au respect humain une liberté qui pouvoit étouffer dans ce jeune Prince tous les sentiments de religion et de piété, suivant les principes de M. l'Abbé, et qu'ils eussent bien voulu faire une plaie si profonde à l'Ordre, eux qui dans des occasions qui ne regardoient pas directement leurs intérêts, parloient aux Princes avec tant de vigueur, comme dans le fait d'Estienne, évêque de Paris, à l'égard de Louis-le-Gros, et en cent autres occasions (2). »

C'est à tort que l'abbé de Rancé dit que saint Bernard, en expliquant que ce n'est pas son dessein de blâmer l'étude des sciences humaines, ne s'adressait, dans cette circonstance, qu'aux laïques et non aux moines. Si cet illustre saint « ne vouloit donner à per-

(1) P. 132.

(2) P. 132 et 133.



sonne sujet de scandale, il le devoit encore moins donner à ses religieux, qui pouvoient juger de cette explication, qu'il ne désapprouvoit pas même en eux l'étude des sciences humaines, puisqu'il disoit en général et sans restriction, qu'il n'improvoit pas cette étude. De plus, pourquoi leur parler dans ses sermons des erreurs de Gilbert de la Porée, des Hérétiques de Cologne, et de plusieurs autres? A quoi bon faire des longues réfutations de ces erreurs, s'il vouloit interdire l'étude des dogmes et des controverses aux moines? N'étoit-ce pas donner à des religieux un sujet de scandale (1)? »

C'est à tort que l'abbé de Rancé dit que la permission que saint Anselme accorda à son disciple Maurice de lire Virgile et les auteurs profanes est un fait plutôt digne d'être oublié que d'être rapporté. En effet, « il n'est pas difficile de sçavoir les raisons qu'a eues saint Anselme, si l'on veut prendre la peine d'examiner la lettre qu'il écrit à Maurice. Ce religieux étoit un jeune homme de grande espérance, auquel le saint a adressé quelques-uns de ses principaux ouvrages. Il lui avoit enseigné les premiers élémens de la langue latine. Maurice se mit ensuite sous la discipline d'un habile rétoricien, appelé Arnoul, pour apprendre à expliquer les Auteurs. Saint Anselme lui conseille de ne pas sortir de l'école de ce grammairien, qu'il n'ait appris à expliquer Virgile et les autres profanes, dont la lecture n'a rien qui choque la bienséance. Qui est-ce qui peut absolument blâmer cette conduite dans un jeune homme qui avoit des qualitez d'esprit telles que Maurice (2)? »

(1) P. 133 et 134.

(2) T. I, p. 186.

Pour achever l'analyse de la réplique de Mabillon, il nous reste maintenant à examiner son opinion sur *les études extraordinaires* des religieux.

Ces études sont : la composition des ouvrages, la révision des œuvres des Pères sur les manuscrits, la prédication, l'enseignement.

L'abbé de Rancé n'admettait aucune de ces occupations pour les moines.

Il permettait, à la vérité, aux moines de composer des livres, mais seulement *lorsqu'ils y seront déterminés par un Pape ou par des Evêques*. Or, répond Mabillon, n'est-ce pas vouloir l'impossible ? Le plus souvent, en effet, ce n'est ni le Pape, ni les Evêques qui connaissent les aptitudes des religieux, mais leurs supérieurs. C'est donc de ces derniers seuls « qu'ils en peuvent attendre la première vocation (1). » D'ailleurs, est-ce que saint Bernard, ce modèle des moines, n'a pas composé plusieurs ouvrages de son propre mouvement, et sans y être obligé par d'autres raisons que par celles de l'édification et de l'utilité publique (2) ? »

Dans la défense des manuscrits et de la révision des ouvrages des saints Pères, Mabillon — qui pourrait en douter ? — devait déployer le zèle le plus grand : c'était pour lui comme un plaidoyer *pro domo*.

Écoutons avec quelle hauteur de vues, avec quelle profonde conviction, il montre que cette occupation n'est nullement incompatible avec la profession monastique : « Si l'on prétendoit, dit-il, que l'étude des manuscrits, que nous faisons pour la révision des ouvrages des Pères, changeât le fonds de notre condi-

(1) T. II, p. 148.

(2) P. 147.

tion, j'en appelle au jugement du public, au jugement des Papes, je l'ose dire, des Cardinaux et des Evêques, qui nous ont témoigné souvent, que nous ne pouvions rien faire de meilleur, ni de plus utile pour l'Eglise, ni qui convint mieux à notre profession. Je pourrais produire sur cela leurs témoignages : mais il ne paroît pas nécessaire. Qu'y a-t-il dans la révision des Pères et dans la confrontation des manuscrits, qui ne soit pas convenable à notre profession ? Est-ce la lecture des Pères ? Elle nous est permise, ou même ordonnée par la Règle. Est-ce l'usage des manuscrits ? c'est le travail des mains de nos Pères : c'est un dépôt qu'ils nous ont confié, afin que nous nous en servions : c'est un fonds qu'ils nous ont laissé comme par héritage. Pourquoi nous sera-t-il défendu de nous en servir pour l'utilité publique ? Quoi donc ? Sera-ce enfin la confrontation des imprimés avec les manuscrits ? Qu'y a-t-il en tout cela qui ne soit aussi convenable à notre état, que de faire des ouvrages mécaniques pour l'usage des séculiers ? Disons ici avec saint Jérôme, que si nous faisons des paniers et des corbeilles avec du jonc, ou des tissus de feuilles de palmiers, on n'y trouveroit pas à redire, on nous applaudiroit de notre travail. Mais parce que nous nous appliquons à des ouvrages d'esprit pour le public, pour l'Eglise ; que nous tâchons de rendre correctes les éditions des Pères et des anciens auteurs ecclésiastiques : cela passe pour rien, pour une perte de tems ; nous ne faisons rien en cela qui soit convenable à nôtre état ; et Dieu veuille que d'autres ne disent pas encore pis.

*Si aut fiscellam junco texerem, aut palmarum folia complicarem, ut in sudore vultus mei comederem panem, et ventris opus sollicita mente pertractarem; nullus morderet, nemo reprehenderet. Nunc*

*autem quia, juxta sententiam salvatoris, volo operari cibum qui non perit, et antiquam divinorum voluminum viam sentibus virgultisque purgare, error mihi geminus infligitur : corrector vitiorum falsarius dicor, et errores non auferre, sed serere.* (Hieronymus, prol. 2 in Job.) Mais à l'exemple de ce grand Docteur nous continuerons nos ouvrages, quoiqu'on en puisse dire, tant que l'Eglise et le public ne les désapprouveront pas.

» Car enfin nous croions pouvoir faire cette révision à l'exemple des anciens Pères les plus saints de nôtre Ordre, qui se sont appliquez à ces sortes de travaux avant l'impression. Je me contenterai de rapporter l'exemple du B. Lanfranc et de saint Anselme. Le premier, comme nous l'apprenons de sa vie, corrigea les livres de l'Ecriture et des Pères, en conferant ensemble differens manuscrits, et il emploia à cette confrontation non seulement son travail, mais aussi celui de ses disciples : *Et hoc non tantum per se, sed etiam per discipulos suos fecit.* (Vita Lanfr. c. 15.) On en voit encore des preuves dans quelques manuscrits corrigez de sa main, comme celui de Cassien gardé à l'abbaye de saint Martin de Seez, où on lit ces mots à la fin de la dixième conférence : *Hucusque ego Lanfrancus correxi.* Il travailla aussi sur l'*Exaëmeron* de saint Ambroise, sur le livre des Sacrements, que l'on voit encore aujourd'hui dans l'abbaye de saint Vincent du Mans : il en fit autant en Angleterre.

» Saint Anselme à son exemple prenoit du tems sur son repos pour corriger aussi les manuscrits, sans rien diminuer pour cela de son application à Dieu, ni de ses autres obligations. Nous ferons toujourns gloire d'imiter ces grands hommes, aussi bien que saint Pas-case Radbert, et Cassiodore, qui sur la fin de ses jours

collationna la sainte Bible sur les manuscrits, *sub collatione priscorum codicum*, comme il le dit lui-même. Je ne puis m'empêcher de répéter encore une fois ce que fit saint Etienne troisième abbé de Citeaux, qui se servit même des Rabins pour conférer les exemplaires de la Bible avec les langues originales, ne doutant nullement que cette confrontation ne fust convenable à sa profession (1). »

Le zèle, que Mabillon déploie pour défendre *la science des manuscrits* dans les monastères, l'anime encore quand il se justifie de l'accusation d'avoir passé par-dessus toutes les raisons décisives, données par lui-même dans ses *Etudes monastiques* en faveur du travail manuel, et de l'avoir presque réduit à rien. Quels sont ceux, en effet, qu'il a exemptés de ce travail ? Ceux auxquels la faiblesse de leur tempérament, des fonctions publiques ou ecclésiastiques, des études extraordinaires, autorisées par l'Eglise ou par leurs supérieurs, ne permettent pas de s'y livrer : il en a dispensé encore les élèves qui étudient et les maîtres qui enseignent. Mais, en cela faisant, il s'est appuyé sur l'autorité de saint Augustin et l'abbé de Rancé lui-même a déclaré, d'une manière *plus nette et plus précise* (2) que Mabillon n'aurait pu l'exprimer, que si, par leurs études, certains religieux sont capables de rendre à l'Eglise ou à leur communauté des services d'une importance majeure, *il y aurait une justice tout entière à les décharger du travail manuel*. Quant aux élèves qui étudient et aux maîtres qui enseignent, l'accusation *de réduire à rien*, pour eux, le travail des mains serait vraie si Mabillon voulait qu'ils

(1) P. 153-155.

(2) P. 171.

étudiassent tous et *dans toute leur étendue la philosophie, la théologie et qu'on y joignît la science ecclésiastique* : mais c'est bien gratuitement qu'on lui prête une pareille opinion. Voici, en effet, sa défense :

« 1° Ce n'est pas mon sentiment, dit-il, que tous les solitaires doivent étudier la Philosophie et la Théologie dans toute leur étendue. Un abrégé de l'une et de l'autre, et même un catéchisme expliqué du Concile de Trente, pourroit suffire à plusieurs qui n'ont point de talent pour les sciences,... 2. Les autres sciences ne conviennent pas toutes à chacun de ceux qui ont même des dispositions naturelles pour les études. Une seule peut suffire à la plupart. 3. Comme ces études se font d'ordinaire en particulier, il n'est pas nécessaire d'accorder pour cela des exemptions à tous ceux qui s'y appliquent.

» Ces exemptions ne sont donc tout au plus que pour les maîtres et pour les écoliers, qui étudient en Philosophie et en Théologie dans des cours réglés. Ces cours se terminent tout au plus à cinq ans : après quoi tous ces écoliers sont obligés de faire une année, que nous appelons de recollection, qui peut passer pour un second noviciat, afin de reprendre pour le reste de leurs jours le train commun des exercices, sans aucune dispense, quelque étude particulière qu'ils entreprennent. Voilà comme on le pratique dans la Congrégation de Saint Maur, où de 180 monastères qui la composent, il n'y en a qu'environ vingt destinés pour les études communes, et un ou deux pour les études extraordinaires. Dans ces monastères même il y a de certains travaux réguliers, dont personne n'est dispensé, la lecture et le service de table, laver et balayer, (car enfin il faut rendre compte de toute nôtre vie) sans parler des petits emplois que l'on donne à chaque

particulier, et qui portent leur peine. Du reste, les autres sont occupez tous les jours à une heure de travail. Dans la Congrégation de saint Vannes les écoliers même n'en sont pas dispensez.

» Pour ce qui est des autres exercices, les écoliers ne sont dispensez qu'alternativement, c'est-à-dire, de deux jours l'un, de Matines, de Prime et de Complies, exceptez les jours de festes et de Dimanches, auxquels il n'y a point de dispense. Du reste, ils ne sont nullement exemts des autres exercices : ce qui n'est guères conforme à l'idée qu'en donne l'Auteur de la Réponse, quand il dit, que *lorsqu'ils ont fini le cours de leurs études, et qu'ils sont obligez de r'entrer dans les exercices du cloître, cette nécessité leur paroît toute nouvelle* : comme s'ils les avoient entièrement abandonnez pendant le cours de leurs études.

» Tout ceci, conclut Mabillon, fait bien voir que M. l'Abbé a été mal informé des choses, lorsqu'il a avancé des faits aussi importans que ceux-ci, et d'autres semblables, qui ne se trouvent pas conformes à la verité : et que en cas de dispense ne regardent tout au plus que quelques particuliers, et non pas toute la communauté où ils se trouvent, qui doit continuer le travail à l'ordinaire (1). »

Mabillon nous ouvre maintenant plus particulièrement le monastère de Saint-Germain-des-Prés, pour nous montrer combien il est peu exact d'affirmer que dans les couvents où les religieux sont employés par les supérieurs à des ouvrages importants, *ces religieux s'exemptent sans scrupule des régularités communes*, qu'il n'y a pour eux *ni exactitude, ni assujettissemens*.

(1) P. 172-174.



« Dire cela en général, dit-il, et sans distinction des monastères, c'est faire injure aux communautés, où ces études se font avec édification. Car pour ne parler que de nôtre Congrégation; il n'y a que très peu de monastères où l'on travaille pour le public, dont celui de saint Germain des Prez est le principal. De cinquante religieux qui composent la communauté, il n'y en a qu'environ douze qui soient occupez à ces sortes de travaux. De ces douze, il y en a quelques-uns qui ne s'exemptent d'aucun exercice, ni de jour, ni de nuit, quoique leur travail soit fort considérable : les autres n'ont point d'autres exemptions que les écoliers, c'est-à-dire, de Matines, de Prime et de Complies alternativement. Du reste ils n'ont aucune dispense des régularitez communes; et je puis bien dire, sans faire tort aux autres, et j'en prends à témoin tous ceux qui les connoissent, que ce ne sont ni les moins réguliers, ni les moins soûmis, ni enfin les moins édifiants de la communauté. Après cette déclaration, nous laissons aux personnes équitables le jugement qu'on doit porter d'une telle supposition (1). »

Sans doute, en la faisant, l'auteur de la *Réponse* n'a pas nommé formellement la congrégation de Saint-Maur. Mais qui ne voit que c'est elle qui est directement visée, puisque, dit Mabillon, « outre notre Congrégation il n'y en a pas eu jusqu'à présent d'autres qui se soient appliquées par une destination particulière à ces sortes d'ouvrages (2). » D'ailleurs un passage de la *Réponse*, indique clairement que « le sentiment de M. l'Abbé est que depuis trente ans la Congrégation de Saint-Maur est tombée dans de grands *changemens*

(1) P. 176 et 177.

(2) P. 177.

et *affaiblissements* : et que ce changement doit être attribué aux études extraordinaires, qu'ont entreprises quelques religieux pour le public (1). »

Sentiment peu charitable et sans fondement, que Mabillon repousse de toute l'énergie de son âme !

« Car, dit-il, pour avancer une proposition si choquante contre une Congrégation, qui a quelque réputation dans l'Eglise, il faudrait que M. l'Abbé se fût transporté dans plusieurs monastères de cette Congrégation avant trente ans : qu'il en eût examiné soigneusement les observances : et qu'il eût encore depuis peu fait la même perquisition, pour s'assurer de l'état auquel est présentement la discipline régulière de nos monastères, et du changement qui y est arrivé par rapport au temps passé. Or il n'a fait ni l'un ni l'autre. Comment donc peut-il porter un jugement public et par écrit, si désavantageux, et si capable de faire perdre à une Congrégation la réputation qu'elle s'est acquise dans l'Eglise ? Comment peut-il ôter à l'Eglise même un sujet d'édification, qu'elle croyait avoir dans cette Congrégation ; et qu'on veut persuader qu'il s'est trompé dans le jugement avantageux qu'il en portait ? Cette conduite serait-elle pardonnable dans un autre (2) ? »

En second lieu, il y a plus de trente ans que les pères de Saint-Maur se sont livrés à la publication de ces grands travaux à laquelle l'abbé de Rancé attribue le relâchement qui s'est introduit dans leurs monastères. Il y a plus de trente ans que dom Grégoire Tarisse a envoyé quelques religieux pour visiter les bibliothèques et en tirer tout ce qu'ils pourraient

y trouver d'utile pour la publication des œuvres bénédictines. Il y a plus de trente ans que les études réglées de philosophie, de théologie, des langues grecques et hébraïques ont été instituées dans les couvents de la congrégation. Il y a plus de trente ans que le père Ménard attribuait « à l'ignorance et à la multiplication des offices divins la principale cause des relâchements, qui sont anciennement arrivez dans les monastères (1).

» On n'a donc rien changé, dit Mabillon, depuis ce temps-là, sur ce sujet dans l'observance régulière ; on a gardé la même conduite qu'auparavant pour les études : et s'il y est arrivé du changement, il faut que nous nous en humiliions devant Dieu, et que nous tâchions de nous en corriger : mais je ne crois pas que l'auteur de la Réponse ait droit de nous en faire une confusion publique aux yeux de tout le monde, ni de l'attribuer aux ouvrages, auxquels une douzaine de religieux ont été employez depuis quelque temps pour le public.

» Il fallait au moins en avertir charitablement les supérieurs, afin qu'ils y puissent mettre ordre, avant que de faire un si grand éclat dans le monde. Car enfin plus l'autorité et la réputation que M. l'Abbé s'est si justement acquis par son mérite, sont grandes et considérables dans le monde ; plus grande aussi et plus profonde est la plaie qu'il fait à notre Congrégation par ses écrits : et on aura de la peine à persuader non-seulement à ceux qui l'estiment et le connaissent, mais encore plus à la postérité, que ce qu'il a dit de

(1) « Atque inde ignorantia, vitiorum mater et nutritrix, atque etiam ærugo animorum acedia ex ejusmodi rerum fastidio nata, universam monasteriorum disciplinam radicitus exstirparunt. » P. 181.

notre Congrégation ne soit pas exactement véritable et constant, et qu'il n'en ait une connaissance certaine.

» Cependant sur quoi est fondée cette connaissance ? Sur le rapport peut-être de trois ou quatre étourdis, qui lui auront fait entendre ce qu'ils auront jugé à propos, pour donner quelque couleur à leur désertion et à leur inconstance ; à quelques lettres peut-être, que quelques mécontents lui auront écrites furtivement. Sur cela il faut faire le procès par un écrit public à toute une congrégation, et la condamner sans l'avoir entenduë, comme relâchée et affaiblie dans son observance. Il faut condamner les supérieurs auxquels il ne coûte rien, dit-on, de donner des dispenses des exercices communs. Il faut enfin condamner des gens d'études comme des personnes qui n'ont aucune régularité. En vérité je suis fâché d'être obligé de relever toutes ces choses : Mais on aurait sujet de supposer que j'en demeurerais d'accord, si je n'en disais mot ; et l'amour que je dois avoir pour un corps, dont j'ay le bonheur d'être membre, m'oblige à soutenir son honneur, en épargnant, autant qu'il m'est possible, celui de M. l'Abbé de la Trappe, qui m'est aussi cher et aussi précieux, qu'à personne du monde (1). »

Mabillon avait répondu aux principaux griefs formulés par l'abbé de Rancé contre l'étude des cloîtres.

Il avait prouvé qu'elle n'est pas en opposition avec les règles monastiques, qu'elle s'appuie sur la tradition séculaire des couvents, enfin qu'elle est autorisée et prescrite par les décisions et les ordres de l'Eglise.

Pour couronner son travail, il trace, avec une habileté remarquable, un parallèle entre les inconvénients

(1) P. 181-183.

de la science et ceux de l'ignorance dans les monastères.

Avant de terminer ses *Réflexions*, le doux et pacifique bénédictin annonce au supérieur de la Trappe qu'il a fait rayer de la seconde édition des *Études monastiques* le nom de *Henry Estienne*. Car, puisque cet auteur, outre son *Apologie* d'Hérodote, que seule Mabillon a nommée, a encore composé une *Introduction* à son *Apologie*, flétrie par l'abbé de Rancé, dans les termes les plus vifs, le nom de *Henry Estienne* ne figurera plus dans les *Études monastiques*, de peur qu'on ne puisse croire qu'elles recommandent cette *maudite* introduction (1).

Mabillon supprime également du catalogue des livres, qu'il avait tracé pour composer une bibliothèque ecclésiastique, la bible de *Desmarets* et le *Bellum papale*, livres qui avaient paru au supérieur de la Trappe peu dignes du clergé, mais que l'auteur des *Études monastiques* n'avait placés dans son catalogue qu'en se conformant « à la conduite de toutes les communautés les plus religieuses, qui voulant garnir une bibliothèque, ne se contentent pas d'avoir des livres de piété, mais font un amas de livres de toutes sortes de sciences, sans omettre même ceux des hérétiques (2). » Toutefois pour donner satisfaction à

(1) P. 238-240.

(2) P. 265. — « Saint-Jérôme, continue l'auteur, dans son livre des Écrivains ecclésiastiques, qui est une espèce de modèle de Bibliothèque ecclésiastique, nous en a donné l'exemple, en mettant dans ce catalogue même des auteurs hérétiques. Saint Augustin ne trouve pas à redire qu'il en ait usé de la sorte : au contraire il souhaite sçavoir de lui, pourquoi il en a omis quelques-uns de ce nombre : mais il témoigne en même tems qu'il auroit souhaité, qu'il eût marqué qu'elles étoient les erreurs de ces hérétiques, afin qu'on pût les éviter. Cette conduite de Saint Jé-

M. l'Abbé, il consent que les deux ouvrages en question soient effacés de son catalogue « et je voudrais, dit-il, en pouvoir faire autant de ceux qui ne lui agréent pas »

Résumant ensuite toutes les preuves, sur lesquelles il s'est appuyé pour établir la légitimité des études dans les monastères, il termine son livre par cette conclusion, qui restera à jamais comme une des plus nobles images des qualités de son cœur :

« J'ay tâché de garder toutes les règles de la modération : mais je n'oserais me flater qu'il ne me soit rien échappé de contraire et que je n'aye trahi en cela mes intentions les plus pures et les plus droites. Je crains même que quelqu'un ne croie que j'aye voulu rendre le change à M. l'Abbé. Dieu qui voit la disposition de mon cœur, sçait qu'il n'y a rien de plus éloigné de mon dessein et de ma pensée. Mais les hommes ne voient pas ce cœur. Que puis-je donc faire que de leur exposer mes pensées dans cet écrit, et mon cœur à Dieu, par la sincérité de la charité que j'aye pour celui que je suis obligé de refuter ? *Quid faciam non invenio, nisi ut inspiciendum tibi sermonem meum offeram, animum Deo* (1).

» Que ne pouvez-vous donc voir mon cœur, mon Révérend Père (car permettez-moy de vous adresser ces paroles à la fin de cet ouvrage) pour y connoître les dispositions où je suis, et pour vôtre personne, et pour vôtre maison ! Je respecte les pratiques qui s'y observent et je suis bien éloigné de désapprouver la conduite que vous y gardez envers vos religieux touchant les études. Mais si vous les croiez assez

rôme peut servir à justifier celle que j'ay gardée en proposant la liste des difficultez. »

(1) August. op. 23.

fort pour s'en passer, n'ôtez pas aux autres un soutien dont ils ont besoin. Il viendra peut-être un jour que les vôtres en connaîtront et en sentiront le besoin eux-mêmes aussi bien que nous. Cependant qu'ils jouissent, à la bonne-heure de l'avantage qu'ils ont de posséder Dieu sans ces faibles ressources, dont les autres ne se peuvent passer.

» Que si vous jugiez à propos de répliquer à ces réflexions, je vous prie de prendre bien ma pensée, comme je me suis efforcé de prendre la vôtre, et d'exposer la mienne le plus clairement qu'il m'a été possible. Mais au nom de Dieu, demeurons-en dans les termes de nôtre contestation, sans nous jeter dans des matières éloignées du sujet, qui ne peuvent servir qu'à altérer la charité, et non pas à éclairer la question dont il s'agit. J'espère que Dieu me fera la grâce de n'entrer jamais dans ces sortes de détails, et quelques choses qu'on me puisse dire, ou que je puisse apprendre, je n'en ferai jamais aucun autre usage, que de les sacrifier à la paix et à la charité chrétienne : persuadé que le procédé contraire ne convient pas à nôtre état, et ne sert de rien pour terminer le fonds de nos contestations. C'est ce que dirent autrefois dans une semblable rencontre des séculiers à des évêques au Concile de Calcédoine, et c'est ce que ceux d'aujourd'hui pourraient aussi nous reprocher avec raison : *Clamores isti nec episcopos, disons nec monachos, decent, nec partes juvant* (1).

» Ecrivez donc si vous voulez contre l'abus que l'on peut faire de l'étude et de la science : je seray d'accord avec vous : mais épargnez en même tems, l'une et l'autre, parce qu'elles sont bonnes en elles-mêmes et

(1) *Concil. Calced. act. I.*



que l'on en peut faire un très bon usage dans les communautés religieuses. C'est la charité qui fait faire ce bon usage de la science. Il ne faut point rechercher l'une sans l'autre : mais il est permis, et il est même louïable de chercher l'une avec l'autre. C'est aussi cette charité qui apprend à faire un bon usage du défaut de science, lorsqu'elle est uniquement appliquée à ne se remplir que de Dieu. C'est cette charité qui fait que ceux qui étudient et qui ont de la science, ne méprisent pas ceux qui n'en font pas profession, dans le dessein de ne penser qu'à Dieu : et que ceux qui travaillent du corps, ne blâment pas ceux qui s'occupent de l'esprit. C'est elle enfin qui unissant les travaux des uns avec l'étude des autres par l'union de leurs cœurs, fait que ceux qui étudient participent au mérite du travail de leurs frères, et que ceux qui travaillent profitent des lumières de ceux qui étudient.

» Je souhaite de tout mon cœur que ce soit là nôtre partage aux uns et aux autres, afin que la paix et la bonne intelligence nous unissent ensemble d'un bien indissoluble. Heureux, si ce pouvait être là le fruit de nos disputes, et si nos sentimens étant partagez au sujet de la science, ils demeuroient réunis au moins dans l'esprit de la charité, qui songe plus à conserver la paix, qu'à faire la correction, au sentiment de saint Augustin, cet excellent modèle de paix, de charité, et de modestie, que l'on doit garder dans les disputes,

» Pardonnez-moy, mon Révérend Père, car il faut en finir avec les paroles de ce saint Docteur, pardonnez-moy si j'ay parlé avec quelque sorte de liberté ; et soyez persuadé que je ne l'ay fait par aucun dessein de vous blesser, mais par la seule nécessité de nous défendre ; et parce que j'ay crû que vous aviez trop de lumière et de bonne foy pour ne pas convenir, que

c'est vous qui m'avez mis dans cette nécessité. Néanmoins si je me suis trompé en cela même, je vous prie encore de me le pardonner. *Da veniam si quid liberius dixi, non ad contumeliam tuam, sed ad defensionem meam. Præsumpsi enim de gravitate et prudentia tua: quia potes considerari, quantam mihi respondendi necessitatem imposueris: aut si et hoc non recte feci, et hinc da veniam* (August. ep. 28, n° 29) (1). »

Le jour même où son ouvrage paraissait, Mabillon l'envoya à la duchesse de Guise, avec la lettre suivante :

« Madame,

» Il faut être autant persuadé que je le suis de votre bonté, pour oser présenter à votre Altesse Royale un Livre qui est écrit contre le sentiment de M. l'Abbé de la Trappe. La considération qu'Elle a pour son mérite, sans parler de la vénération particulière que j'ai pour lui, m'auroit sans doute empêché de rien dire contre son dernier Livre, si une juste nécessité de m'expliquer, et de justifier nôtre Ordre ne m'y avoit engagé. Si V. A. R. prend la peine de jeter les yeux sur ces Réflexions, j'espère qu'Elle verra bien que ce n'a été que comme malgré moi que j'ai été obligé d'écrire et que j'ai tâché de garder toute la modération qui m'a été possible. Je m'estimerai bien-heureux, Madame, si V. A. R. étant persuadée de la disposition où je suis pour cet illustre Abbé, Elle ne diminue en rien de ses bontés ordinaires pour nôtre Congrégation, qui a senti en tant de rencontres les effets de sa protection. C'est la grâce que je lui demande avec toute la soumission dont

(1) P. 271-275.

je suis capable, en la priant de trouver bon que je me dise avec toute sorte de respect, etc.

» A Paris le 1 septembre 1692 (1). »

Malgré le ton humble et modeste de cette lettre, malgré toute la modération et la condescendance que Mabillon avait mises dans ses *Réflexions*, la duchesse de Guise ne put lui pardonner de n'avoir pas accédé à ses désirs. Elle lui écrivit ces lignes, qui expriment bien tout son mécontentement, et qui prouvent qu'elle en voulait surtout à l'*Avant-propos* de Mabillon, quoique celui-ci l'eût refait plusieurs fois (2), pour en atténuer la portée et en adoucir les expressions ;

« J'achevai hier vôtre Livre, mon Père. Je voudrois pour beaucoup que vous eussiez fait le voyage de la Trappe devant. Je suis sûre que vous seriez convenu et que vous n'eussiez point mis l'*Avant-propos* qui est très aigre, et qui paroît l'être pour picquer simplement. Il y a aussi un trait dans le Livre de même que je croirois bien qu'il n'est pas de vous, mais que vous avez été poussé de mettre par ceux qui vous ont fait faire la réponse, qui se sont trouvez choquez sans sujet par les raisons fortes du P. Abbé de la Trappe. Il n'attaquoit que les Etudes profanes et étoit plein d'un esprit de charité comme S. Paul pour ses frères, et point autre chose. Ce n'est pas par prévention que j'en parle, mais c'est la vérité. Mais votre *Avant-propos* est d'un esprit qui se veut venger, qui est contre vôtre caractère : c'est pourquoi je ne le crois pas de vous. Je crois tout ce qui est d'antiquité que vous citez de vous. J'entrevois

(1) Dom Thuillier, *op. cit.* p. 404.

(2) Voir notre note de la p. 106.

même que vous voudriez convenir, et vôtre fin est d'une humilité telle que je vous la connois, si je ne vous estimois autant que je fais, je ne vous aurois rien écrit de ce que j'ai trouvé et d'autres que moi qui ne connoissent point le P. Abbé de la Trappe et qui auroient même plus panché pour vous : mais je vous estime trop pour vous celer ce qu'on y trouve à redire, et pourra même scandaliser et faire plus de tort à vôtre congrégation que ce que vous avez crû que le P. Abbé de la Trappe avoit dit, qui dans les esprits pleins de raison ne font tort qu'à ceux qui ne vivent pas comme vous autres. Une visite vous auroit unis de sentiment, et auroit empêché l'aigreur du Livre. Souvenez-vous de moi en vos saintes prières.

» D'Alençon le 18 Septembre 1692 (1). »

De son côté, l'abbé de Rancé avait une telle confiance dans le succès de sa cause « qu'il ne croyait pas que les Réflexions l'obligeraient à rompre le silence. (2) » Il écrivait au curé de St-Jacques du Haut-Pas : « Un homme d'un grand discernement et parfaitement instruit des choses monastiques trouve que Mabillon bat la campagne, mais qu'il ne détruit point les vérités que j'ai établies, et qu'elles subsistent malgré tout ce que lui et ceux qui l'ont aidé ont pu écrire, car ce n'est pas l'ouvrage d'un seul homme, soit pour le style, soit pour les raisons (3). » Il désignait ensuite spécialement Nicole comme ayant lu et « corrigé les *Réflexions* avec beaucoup de soin et d'application (4). »

(1) *Dom Thuillier*, op. cit., p. 406 et 407.

(1) *Lettre à l'abbé Nicaise*, du 3 septembre 1692. Gonod, p. 220.

(3) *Idem*, p. 221.

(4) Quelques notes trouvées et publiées par Dom Thuillier (*op. cit.*, p. 382-387) prouvent bien qu'Arnauld et Nicole ont eu communica-

L'impression que les *Réflexions* de Rancé, fut très pénible (1), et, cependant, il persista dans le projet de ne pas se battre avec son adversaire.

Il changea néanmoins d'avis et donna le titre de réplique, avec ce titre : *Réflexions que le R. P. Mabillon a faites sur son Traité des Etudes*.

Nous analyserons en détail ce que nous aurons fait connaître à nos lecteurs. Les personnages qui, à des titres différents, ont pris part à la querelle des Etudes monastiques

tion de cet ouvrage avant sa publication, nous a fait connaître nullement l'opinion de ceux qui prétendent que Mabillon a été inspiré directement aux *Réflexions*, et que Mabillon est tout simplement redevable de la forme élégante de son ouvrage à un religieux pieux, dit avec beaucoup de raison par Broglie, avoir l'âme trop scrupuleuse et trop respectueux son nom au bas d'une œuvre qui n'eût été sans en avertir le lecteur. » — *Mabillon et son temps*, Paris, Saint-Germain-des-Près, p. 168.

(1) « Je ne dirai rien davantage du livre de Rancé, car il est en soi-même en soi-même dégoûté ; il y en a d'autres qui le sont encore plus à l'abbé Nicaise du 28 septembre 1692. Go

## CHAPITRE VII

### PARTISANS ET ADVERSAIRES DES ÉTUDES MONASTIQUES

Le père Denys de Sainte-Marthe. — Analyse du pamphlet *Quatre-Lettres*. — Conduite admirable de l'abbé de Rancé. — La dame de Guise cherche à découvrir l'auteur du pamphlet. — Santeuil. — L'auteur des *Quatre-Lettres* écrit à Santeuil. — Un laïque les réfute. — Lettre anonyme du père de Sainte-Marthe à l'abbé de Rancé. — Une cinquième lettre. — Ennuis qu'occasionne au père de Sainte-Marthe son pamphlet. — Sa déposition. — Intervention de dom Claude de Vert sous le pseudonyme de Colomban. — Analyse de sa dissertation. — Le curé Thiers. — Son origine. — Histoire de son apologie de l'abbé de la Trappe. — Analyse de cette apologie.

Malgré certaines expressions un peu vives, par même blessantes, qui échappèrent à la plume de l'abbé de Rancé et à celle de Mabillon, au fort de la querelle sur les études monastiques, on leur rend cette justice qu'ils cherchèrent tous les deux à rester dans les limites dont un polémiste ne doit jamais sortir, surtout quand il a en face de lui un adversaire recommandable à la fois par la pureté de

Tel fut le caractère des publications de Sainte-Marthe et du fameux curé

Seul, dom de Vert saura intervenir avec cette attitude calme et digne d'un écrivain qui se respecte et qui veut porter la lumière dans une question

Issu d'une famille « dans laquelle des lettres et l'érudition étaient rares (1) », instruit et formé par les Maur, le père Denys de Sainte-Marthe dès sa quinzième année, dans la quelle il porta, pendant toute sa vie, un amour.

Successivement professeur de théologie, dans les abbayes de Saint-Germain-des-Près et de Saint-Denis du moyen, saintement avare qu'il était de composer, dans les loisirs que lui laissaient ses occupations professionnelles, des ouvrages remarquables par leur délicatesse et la solidité avec lesquels ils sont traités.

Ses supérieurs fondaient sur lui de grandes espérances et le nommèrent, en 1690, supérieur de Saint-Julien de Tours.

Nature ardente, le père de Sainte-Marthe n'eut pas cette modération et cette mesure que son père avait donné des preuves si nombreuses dans ses *Études monastiques*, et il en



## ET DE L'ABBÉ DE RANCÉ

Soit qu'il craignît d'être blâmé par ses supérieurs, soit qu'il comprît d'instinct qu'il ne pouvait pas donner ouvertement un libre cours à ses sentiments, il écrivit, sous le voile de l'anonyme, quatre lettres à l'abbé de Rancé, dans lesquelles employant tour à tour la violence, l'ironie et le persiflage, il censurait la personne et le caractère du supérieur de la Trappe, moins que ses principes et ses opinions (1),

L'abbé de Rancé n'opposa que le plus grand silence à ces diatribes, que le père de Sainte-Marthe publia sous le titre de : *Lettres à M. l'abbé de la Trappe sur l'on examine sa Réponse au Traité des Etudes monastiques, et quelques endroits de son Commentaire sur la Règle de saint Benoist* (2).

(1) Il n'y a plus lieu de douter aujourd'hui que le père de Sainte-Marthe ait été réellement l'auteur des *Quatre-Lettres* ; les bénédictins sont les premiers à l'avouer. Ainsi, trois ans après la publication de ces lettres, Gattola, le savant et aimable archidiacre de l'abbaye du Mont-Cassin, écrivait à Mabillon : « Toutes fois que vous pourrez m'envoyer quelque écrit de vos très éreignés confrères, vous me ferez le plus grand plaisir. Je désirerais spécialement avoir les lettres du Père de Sainte-Marthe contre l'abbé de la Trappe. » Valéry, *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon*, t. III, p. 84. — « Le Père de Sainte-Marthe, dit Tassin, naturellement vif, sans rien prendre sur les exercices de régularité, fit quatre lettres pleines de sel et de feu, dans lesquelles il n'épargne pas M. l'abbé de la Trappe, auquel il les adresse

Cet opuscule (1) est précédé d'un *Avertissement*, dans lequel l'auteur déclare « qu'il aurait souhaité ne pas rendre publiques ces lettres », mais qu'il a craint que l'abbé de Rancé ne les publiât lui-même, avec force commentaires, comme il l'a déjà fait pour d'autres lettres, qui lui avaient été adressées et qui n'étaient pas destinées à être imprimées. « On n'a pu apprendre sans quelque sorte d'indignation, ajoutait notre auteur, que cet Abbé, du fond de sa solitude, a sçû remuer toutes les Puissances, pour imposer silence à ses adversaires; que des Princesses du premier rang, et du plus grand mérite, s'en sont mêlées, avec des intentions aussi pures que celles de M. de la Trappe étoient intéressées; que l'on a tenté l'équité de Monseigneur le Chancelier par toute sorte de voyes; en sorte qu'il n'a pas été possible pendant plus de quatre mois de sçavoir au vray si le Père Mabillon répondroit, et si tant de sollicitations jointes à sa modestie et à son amour pour la paix, ne lui fermeroient point la bouche.

» Dans cette incertitude qui a continué presque durant tout le cours de l'impression, l'on a crû qu'il étoit à propos de suppléer pour le P. Mabillon, et de ne pas abandonner la cause des Bénédictins, à qui tous les sçavants ont de si grandes obligations... »

Les trois premières lettres (2) sont censées être la

(2) Il porte comme épigraphe ces paroles de l'Apocalypse (ch. 2) : *Angelo Ephesi Ecclesiæ scribe :.. Habeo adversum te quod charitatem tuam primam reliquisti. Memor esto itaque unde excideris, et age pœnitentiam.* »

(1) La première lettre est intitulée : *Lettre à M. l'Abbé de la Trappe, touchant sa Réponse au Traité des Etudes monastiques. Où l'on examine le style de cet ouvrage, de quelle utilité il peut estre, s'il est écrit avec assez de modération, les raisons générales et les principes qu'il y établit.*

relation d'un entretien qui a lieu entre l'auteur des *Quatre-Lettres*, un abbé de qualité, grand ami de l'abbé de Rancé, un docteur célèbre et de la morale la plus sévère, et un chevalier.

L'auteur et l'abbé ont l'air de prendre la défense du supérieur de la Trappe : mais, comme l'apologiste de Rancé, dans le pamphlet de Larroque, ils le font, le plus souvent, avec des raisons si futiles qu'on voit bien qu'ils ne sont là que pour être réfutés, d'une manière victorieuse, par les deux autres interlocuteurs.

Le style de la *Réponse* paraît admirable à l'abbé de qualité. « L'Abbé de Rancé, s'écrie-t-il, a le talent de dire presque toujours la même chose d'un tour si nouveau, qu'il n'ennuie point; son style ne vieillit point du tout, et ne se sent point de sa profession. M. Nicole n'a jamais mieux rencontré, que quand il l'a appelé un *style de qualité*. Rien n'est plus grand. Il est vif et perçant quand il veut reprendre ; ses descriptions sont pompeuses, ses portraits d'après nature. On trouve dans tous ses ouvrages une si grande abondance, que si saint Jérôme vivoit il compareroit son éloquence au Fleuve du Rhône (1). »

Le docteur met des restrictions à cet éloge. Selon lui, « un tour plus simple, une phrase moins enflée » plairaient davantage dans un homme, qui a fait profession d'une vie si austère. « Il faut, dit-il, que le discours se sente plus de ce qu'on est que de ce qu'on a esté (2). »

Le chevalier également critique certaines expressions du supérieur de la Trappe, puis on passe à l'examen de l'utilité que la *Réponse* a pu avoir.

D'après le docteur, cette *Réponse* était complète-

(1) *Lettres à M. l'Abbé de la Trappe*, p. 4.

(2) P. 3.

ment inutile, d'abord aux moines de la Trappe que, vu ses principes, leur supérieur n'aurait jamais dû initier à sa polémique ; ensuite, aux religieux de Saint-Maur, qu'il ne convertira jamais à ses sentiments, en leur disant des injures ; enfin, aux gens du monde, qui ne condamneront jamais les moines s'appliquant à l'étude, « pourvu que ce ne soit pas une étude vaine, curieuse, dangereuse (1). »

Le docteur ne trouve pas non plus que la *Réponse* de l'abbé de Rancé ait été assez modérée. « Tombez d'accord avec moi, dit-il, que quand même nôtre vertueux Abbé auroit été dans l'obligation d'écrire, il le devoit faire avec moins de chaleur et d'aigreur ;.... j'ajouterai qu'il devoit faire paroistre moins de confiance en soy-même. Partout il s'applaudit de ses triomphes sur le P. Mabillon, et l'on diroit qu'il prendroit plaisir à se couronner de ses propres mains. Je suis forcé de le dire, j'appерçois bien de l'amour-propre au travers de tout cela. »

Dans l'examen *des raisons générales et des principes de l'Abbé de la Trappe*, le docteur montre que, si les religieux s'appliquent à l'étude par l'ordre de leurs supérieurs, ils ont réellement cette vocation *extraordinaire* qui, au dire de l'abbé de Rancé lui-même est *suffisante* pour qu'ils puissent étudier légitimement. « Veut-on, dit-il, que les Papes, que les Evêques qui ne se mêlent pas de la conduite immédiate des Moines, viennent choisir dans les cloistres ceux qu'ils voudront faire étudier ? Ne se reposent-ils pas de ce soin sur la prudence des supérieurs réguliers, qui connaissent mieux leurs Religieux qu'ils ne pourroient faire (2) ? »

(1) P. 11.

(2) P. 17 et 18.

Le docteur cherche à prouver aussi que l'abbé de Rancé a tort de s'appuyer sur le silence de la règle de saint Benoît à l'endroit du travail intellectuel pour vouloir le bannir des cloîtres. Il y a, en effet des points plus importants que l'étude dont cette règle n'a point parlé ; elle laisse suffisamment de temps aux religieux pour étudier (1) ; et, du moment qu'elle ne défend pas pas formellement l'étude de la théologie, des Canons, de l'histoire ecclésiastique, cette étude est censée permise aux moines, d'autant plus qu'elle est autorisée par les traditions séculaires de l'ordre monastique, et qu'elle n'est pas incompatible avec le travail des mains, que les pères de Saint-Maur ont conservé dans une certaine mesure et dans ce qu'il y a de plus humiliant (2). De plus, l'étude des sciences théologiques profitera tout autant et plus encore aux religieux qu'aux clercs, auxquels le supérieur de la Trappe la permet, et qui d'ailleurs ne diffèrent en rien des moines en ce qui concerne les études, vu qu'il n'y a « jamais eu autrefois quelques études permises aux uns, qui aient été défendues aux autres (3). »

Le reste de la lettre est une critique acerbe et injuste de la conduite du supérieur de la Trappe. A la suite de Larroque, l'auteur insinue « que l'esprit de domination est le premier mobile de la réforme que l'abbé de la Trappe a faite, et que n'ayant pu obtenir l'Archevêché de Tours, qui luy auroit donné lieu de dominer

(1) P. 18 et 19.

(2) P. 27. — « Qu'on les aille voir à certaines heures, on les trouvera occupez tous, Supérieurs et Professeurs, sans nulle distinction, à balaiier, à écurer, à laver, et à tous les ministères les plus vils. Que M. de la Trappe en fasse autant ; on n'aura pas lieu de dire qu'il met sur les épaules de ses Frères des fardeaux insupportables, auxquels il ne touche presque pas du bout du doigt. »

(3) P. 34.

sur le clergé, il a voulu dominer sur les Moines, dont il s'est fait un peuple soumis qui tremble à sa parole (1). »

Il le représente comme un religieux qui n'a jamais « rien pratiqué de ce qui est plus rigoureux dans l'étroite observance de sa maison, le silence perpétuel, la séparation de toutes choses, des parents, des amis (2) », conservant, malgré les dehors d'une vie austère, toutes les prétentions d'un homme vaniteux.

Le début de la seconde lettre (3) est très dur également à l'endroit de l'abbé de Rancé, et, pour comble de méchanceté, l'auteur cède la parole à un des défenseurs du supérieur de la Trappe qui, sous un faux air de naïve candeur, le critique amèrement :

« .... Nous nous rassemblâmes, écrit l'auteur, jeudy dernier chez M. l'Abbé, qui nous avait fait prier tous de nous y rendre. Ce fut luy qui ouvrit le discours. Après avoir lû les premières lignes de vôtre Avant-propos ; *Comme Dieu m'a chargé, mes Frères, de veiller incessamment à la garde de vos âmes*, etc., il parla longuement de la force, de l'élévation de votre génie, et de cette étendue d'esprit qui vous fournit abondamment de quoy satisfaire à tout : Quand nous sommes avec luy, dit-il, nous croyons le posséder uniquement ; il semble qu'il ne soit que pour ses amis. Cela n'empêche pas néanmoins *qu'il ne veille incessamment à la garde des âmes* qui luy ont été confiées. En même temps il s'entretient encore, par lettres, avec cinq cents amis quoyque dispersez dans tous les endroits de la France. J'étois à la Trappe il y a six

(1) P. 44.

(2) P. 28.

(3) Elle a pour titre : *II<sup>e</sup> Lettre à M. l'abbé de la Trappe, où l'on examine l'Avant-propos, et les trois premiers chapitres de la Réponse.*

mois, ajouta-t-il. J'y étois en bonne compagnie ; aussi nôtre saint Abbé avoit à répondre à bien des personnes. Cependant il me sembloit qu'il ne manquoit jamais, je le trouvois par tout fort à propos. Une fois seulement il disparut pour un moment ; et quand il me rejoignit, il me dit d'un visage guay : *Je viens d'expédier 40 lettres, il ne me reste plus que 60 réponses à faire ; ainsi me voilà l'esprit en repos.* Vous pouvez penser, Messieurs, combien ce langage m'auroit surpris si je n'avois connu son admirable génie. En vérité, Messieurs, c'est dommage que la Trappe seule possède un si précieux trésor. Il falloit faire d'un si grand homme un des premiers Prélats du Royaume. Il ne mérite pas moins la pourpre, que son ancien amy le Cardinal le Camus. Ce n'est pas trop pour luy de la Tiare. Je luy croy la tête assez forte pour la porter, et pour soutenir le poids de toute cette sollicitude pastorale qui est nécessaire à un digne successeur de Saint Pierre.

» Au moins semble-t-il parler en pape dans son Avant-propos, répondit M. le Docteur. Je m'imagine lire quelque Bulle ou quelque constitution d'un Pape, contre une hérésie naissante. Vous avez ici le *grand Bullaire*. Je veux vous montrer que la plupart des Bulles commencent de même que l'Avant-propos de M. de la Trappe et débutent par cette vigilance pastorale qu'il s'attribüe, et d'où il tire l'obligation indispensable qu'il se fait de s'opposer à l'erreur du P. Mabilion et de ses sectaires. Lisez cette table : *Pastoralis officii. Sollicitudo pastoralis. Super specula. Supra gregem*, etc. De quoy s'est donc aperçu ce pasteur si vigilant, pour crier si haut et pour sonner ainsi l'alarme ? D'une nouvelle hérésie de cloître fort pernicieuse, puisqu'elle tend à l'extinction de toute humilité,



de toute régularité, de toute Religion ; comme il ne manque pas de l'insinuer peu de lignes après celles que vous venez de lire ; et c'est dans le *Traité des Etudes monastiques* du P. Mabillon, qu'il a découvert ce poison mortel (1). »

Le père de Sainte Marthe explique ensuite combien l'abbé de Rancé a présenté sous un faux jour l'opinion de Mabillon concernant les études monastiques, combien il a eu tort de découronner les ordres religieux, tantôt en cherchant à leur enlever leurs gloires les plus pures, tantôt en médissant des moines les plus célèbres par leur science. L'ensemble de la lettre n'est qu'une série de preuves tendant à établir que l'étude a toujours fleuri dans les cloîtres. Railleur et mordant toujours, l'auteur mêle à son érudition les traits les plus vifs contre l'abbé de Rancé : il ne craint même pas d'intercaler le fameux portrait en vers (2) qu'on avait fait du supérieur de la Trappe.

Dans la troisième lettre, comme le titre l'indique, l'auteur examine « les principales fautes qui sont répandues dans tout le reste de la Réponse (3). » Il prouve surtout à l'abbé de Rancé combien il est faux de vouloir attribuer aux études des moines les hérésies qui ont affligé l'Eglise, combien il est injuste de taire les nombreux avantages que les moines lui ont procurés. Il revient, encore une fois, sur le tort que le supérieur de la Trappe a eu de critiquer certains religieux, entourés à la fois de l'auréole de la science et de la sainteté, comme un saint Anselme, et tant d'autres ; il lui reproche d'avoir censuré, avec tant de sévérité, les bibliothèques monastiques. « Il y a long-

(1) P. 53-55.

(2) P. 84.

(3) P. 109.

temps, dit-il, qu'il a fait connaître que Saint Anselme n'estoit pas un saint comme il les veut, à cause de son extrême douceur. Notre Abbé veut qu'un Supérieur soit un Jupiter fulminant, toujours les éclairs dans les yeux, et les foudres dans les mains. Ce n'est pas l'humeur de Saint Anselme... Bien éloigné de la conduite de Saint Antoine qui visitait les cellules des moines, pour observer en eux tout ce qu'ils avoient de meilleur et de plus édifiant afin de s'en remplir, comme une abeille recueille le miel sur toutes sortes de fleurs, il ne perce dans l'intérieur des Cloistres, il n'examine la vie qu'on y mène, il ne feuillette les livres qu'on y a composés, que pour en tirer un poison mortel. Cependant tous les ouvrages qu'il censure et qu'il propose comme des exemples de l'inutilité des travaux des moines, sont bons, à l'exception de deux ou de trois (1). » Il est surtout injuste à l'endroit des religieux de Saint-Maur, puisque non-seulement on ne remarque pas chez eux cette agitation que le supérieur de la Trappe attribue à l'étude, mais que le travail manuel même y est en honneur.

Dans la quatrième lettre (2), la plus vive et la plus mordante de toutes, l'auteur s'adresse directement à l'abbé de Rancé, sans mettre en scène aucun personnage : « Je viens d'apprendre (3), dit-il, avec tout le déplaisir imaginable, que vous traitiez de persécution, la liberté que vos amis ont prise de vous avertir avec charité des excès où vous êtes tombé dans votre

(1) P. 143 et 144.

(2) Elle a pour titre : *IV<sup>e</sup> Lettre à M. l'abbé de la Trappe, où, après avoir fait voir l'injustice de son procédé, l'on découvre encore quelques fautes considérables de sa Réponse, et l'on fait un examen abrégé de son Commentaire sur la Règle de saint Benoist.*

(3) D'une lettre écrite par M. de la Trappe à une religieuse de ses amies (Note de l'auteur des *Quatre-Lettres*).

Réponse au P. Mabillon, et des lettres  
dont vous l'avez remplie. Comme  
font les Confesseurs et les mar-  
tyrs, vous ne tarderez guère sans doute  
à mériter la couronne du martyr. Mais prenez  
garde que vous ne vous en flattiez sans  
raison, et ne vous mécomptiez de beaucoup.

» Ne m'alléguez pas, Monsieur, que  
vous sont venus de ma part (il est  
facile de se faire connoître ; j'ay honte d'avoir  
rien de moi-même) ne m'alléguez pas, dis-je, que les  
autres, et ceux qui vous ont es-  
timés, et d'autres amis, vous ont fait plus de  
mortifications de la vie religieuse  
qu'on appelle un martyr. Je suis per-  
suaadé que votre cœur est plus  
propre aussi délicat que le vôtre  
a été longtemps des louanges les plus  
qui reviennent de toutes parts, et qui  
ont besoin d'être soignées par des retours  
de la même, n'ait eu beaucoup à souffrir  
d'égaremens que nous avons es-  
té obligés de mettre devant les yeux. Mais ce  
sont les souffrances seules qui font le martyr ;  
si la cause y soit jointe, et qu'elle les  
soit, elles tiennent lieu de peine et de souffrance.

Après ce début violent, l'auteur  
se Rancé d'avoir fait connaître au public  
l'Église de France, et de lui faire

d'une juste défense, qu'on nerefuse pas aux plus coupables. Cependant c'est ce que vous avez fait par vôtre crédit : on menaça de la Bastille quiconque oserait vous répondre... La belle victoire dont vous vous flattez de faire tenir la tête, les pieds, les mains à son ennemi par cinq ou six hommes des plus robustes, et puis de glorifier de luy avoir donné cent coups sans qu'il en pût en rendre un seul, n'est-ce pas une vanité ridicule ? Croyez-moy, Monsieur, cette victoire n'est pas si glorieuse pour vous : *nec habet victoria laudem*. Et vous reproche plutôt l'injustice de votre procédé (1).

L'auteur supplie donc l'abbé de Rancé de se retrancher (2), et lui déclare qu'il est lui même le docteur qu'il avait mis en scène dans les trois lettres précédentes (3). Il lui demande si un religieux qui travaille la terre n'est pas exposé comme celui qui étudie, à être distrait de l'attention qu'on doit avoir sur soi-même et de cette application actuelle à Dieu (4), » et l'abbé de Rancé exige des moines.

La seconde partie de la quatrième lettre est consacrée — le titre le dit — à l'examen du commentaire de l'abbé de Rancé sur la règle de saint Benoit.

Le père de Sainte-Marthe prétend que le supérieur de la Trappe a mal interprété l'esprit de cette règle, notamment sur la question des humiliations, du travail des mains, du silence (5), de la réserve à laquelle

oblige les moines vis-à-vis des hommes, la rigueur inflexible dont il veut être traité à l'égard de sa communauté. « Vous ne dites pas dit-il à ce sujet, qu'on vous accuse de tyrannie religieuse non pas comme vos Frères de l'Ordre des Esclaves. C'est peut-être en disant cela que certain que vous vous distinguez de vos confrères, vous les traitez d'une trop grande rigueur. Règlement pour le Chauffoir : Quand on va au *Chauffoir*, on en sort ; tous les jours ne peuvent pas souffrir que vos Religieux se cha

L'auteur critique également l'usage du mot *voir* cherché, dans certaines pratiques, un sens mystique là où il n'y en a pas, en contradiction avec lui-même. Hostile à la littérature profane, Trappe n'a pas craint, au sujet de la règle, de montrer, par des arguments tirés de la mythologie profane, et même de la mythologie religieuse, qu'elle agit sur les âmes ; ennemi déclaré des moines, il a néanmoins promis sa protection à une communauté de femmes, engagée dans une vie religieuse, alors que son intervention n'est que l'opinion des juges, par les considérations de sa personne et pour sa vertu. Passionné de l'état monastique, il a écrit un commentaire sur la règle de saint Benoît, affirmant que la littérature est

C'est après avoir redressé cette dernière erreur, le père de Sainte-Marthe arrive à la péroraison de ses lettres, dans laquelle il reproche, avec la dernière violence, à l'abbé de la Trappe d'avoir dit, dans son commentaire « qu'un moine ne saurait sortir de son convent sans perdre la pureté du cœur et du corps, sans s'exposer aux dangers qui, selon la parole de Tertullien, menaçaient les femmes allant aux spectacles publics.

» De bonne foy, dit-il en terminant, n'avez-vous peur de rougir, lorsque vous avez écrit ce que je viens de vous rapporter de votre Commentaire? N'avez-vous point de honte de cette comparaison, que vous faites d'un homme de femme du monde qui va aux spectacles profanes lesquels étaient pleins d'abominations et d'ordures du temps de Tertullien, avec un Religieux qui sort de son cloître après avoir imploré le secours de Dieu par quelques prières, après avoir demandé la bénédiction et les permissions de son supérieur, qui évite toutes les compagnies dangereuses, qui ne se montre que par nécessité, qui se tient par bien-séance, et qui a le soin de porter sa sollicitude au fond de son cœur, lors même qu'il la quitte avec tranquillité et avec joie?

» Mais la comparaison seroit juste de Tertullien à vous : l'un ou l'autre vous êtes des esprits véhéments qui outrez tous deux également les matières, et qui ne sauriez vous contenir dans de justes bornes.

à personne. J'ay crû pouvoir prendre la liberté de vous parler sans déguisement comme j'ay fait.

» Vous rebattez en cent endroits, que le devoir d'un Moine n'est pas d'enseigner, mais d'être enseigné. Si donc vous ne rougisiez pas de l'habit de Moine que vous portez, souffrez qu'on vous remontre votre devoir et qu'on vous l'enseigne, après que vous vous estes mêlé vous-même d'enseigner depuis si longtemps (1). »

L'abbé de Rancé ne répondit pas à ces *Quatre Lettres*.

Quelque violentes qu'elles fussent, « rien ne fut capable, dit dom Gervaise, dans ces conjectures, d'altérer la paix de l'âme du Saint-Homme. Il écoutoit avec une tranquillité admirable tout ce qu'on lui rapportoit de ces Lettres satyriques. Vous eussiez dit à le voir qu'on y parloit d'un autre que lui. *Quoi! Monsieur*, lui disoient quelquefois ses amis avec chaleur, *vous n'êtes pas indigné de tant d'outrages et de calomnies?* Il ne répondoit que par ces paroles de la Règle : *Omni vilitate vel extremitate contentus sit Monachus* (2). »

Une lettre qu'il adressa, à cette époque, à l'abbé Nicaise nous peint admirablement les dispositions de son âme à l'égard de l'auteur des *Quatre-Lettres* : « Il est vrai, lui écrivait-il, qu'on a fait non pas une réponse, mais une critique contre notre réplique au *Traité des Etudes*; elle est vive et violente. C'est un homme échauffé qui pose quantité de faits qui n'ont point de vérité. Je vous assure que je regarde cela avec beaucoup d'indifférence; Dieu m'a donné un cœur d'airain

(1) P. 227-229.

(2) Dom Gervaise, *Apologie pour feu M. l'abbé de la Trappe, D. Armand-Jean-Bouthillier-de Rancé contre, les Calomnies et les Invectives de D. Vincent Thuillier, etc.*, p. 52.



à l'égard de ces sortes de libelles... Je pardonne à la mauvaise humeur de ceux qui en sont les auteurs, et je leur souhaite du bien pour tout le mal qu'ils essaient de me faire depuis vingt-cinq-ans. Je ne vois autre chose que des satires que l'on fait contre moi, ou manuscrites ou imprimées. Quoique assurément on m'ait beaucoup imposé, il y a toujours à profiter, car si nous ne sommes pas tels que les hommes nous figurent, nous pouvons le devenir (1). »

Quelques-uns des adversaires de l'abbé de la Trappe — on se l'explique aisément — avaient accueilli les *Quatre-Lettres* avec une grande joie. « Tâchez, écrivait Dom Michel Germain à Gattola, de vous procurer le livre d'un certain anonyme français, c'est-à-dire les *Quatre-Lettres* en forme de dialogue adressées à l'abbé de la Trappe. Vous y verrez un homme peint sous ses véritables couleurs et avec des traits auxquels il n'est pas possible qu'il ne se reconnaisse lui-même. L'auteur a confondu l'insolence des Trappistes et ruiné leurs vains projets. Cet ouvrage mérite que vous en donniez une traduction italienne (2). »

(1) Lettre du 30 octobre 1692. Gonod, p. 222. — Quelques mois après, il écrivait encore à l'abbé Nicaise « .... Pour ce qui est de la critique, je la regarde toujours comme je vous ai dit, et je ne voudrais pas avoir donné au public une ligne sur cela pour ma justification. Il est bon pour tous ceux qui sont véritablement chrétiens, et particulièrement pour les gens de ma profession, qu'il leur arrive de ces sortes d'aventure, ou plutôt de ces coups de la Providence. Ce qu'ils peuvent faire de mieux dans ces occasions, est de dire comme le Prophète : « *Bouum est mihi, quia humiliasti me...* » Idem, p. 226 et 227. Lettre du 7 février 1693.

(2) Valéry. *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, t. II, p. 347. — « Ce fut vers ce même temps, dit dom Vincent Thuillier, qu'il tomba sur le Père abbé de la Trappe une main inconnue qui le frappa comme un coup de foudre par l'endroit le plus sensible, nous voulons parler des *Quatre-Lettres*, œuvre d'un écrivain vif, ingénieux, agréable, et en même temps savant et zélé pour les études bénédictines, répandant le sel à poi-

Les amis du supérieur de la Trappe essayèrent, de leur côté, par tous les moyens possibles, d'atténuer le mauvais effet qu'avaient produit les *Quatre-Lettres*.

Mme de Guise, si zélée pour défendre la réputation de l'abbé de Rancé chercha à découvrir quel en était l'auteur. « Le P. Denys de Sainte-Marthe, dit dom Thuillier, en ayant été violemment soupçonné, Madame de Guise, sur le bruit commun, lui en voulut un mal de mort, et n'omit rien pour venger son cher Abbé (1). » Elle envoya au supérieur de la Trappe des copies de plans et de réfutations, qui couraient le monde. Ce dernier se contenta de lui écrire : « Si j'avais toutes les apologies qui me regardent faites et à faire, je les mettrais dans le feu au moment qu'il est; j'attends ma justification de Dieu et non point des hommes. Mais de retenir la plume de celui qui a envie d'écrire, c'est ce qui ne se peut. Cela me donne de la

gnées sur tout ce qu'il connaissait d'humain dans le fameux réformateur. Ce livret fut un coup de foudre pour les partisans du Père Abbé. Il n'y eut point de mouvement qu'on ne se donnât pour en découvrir l'auteur. » — *Œuvres posthumes de D. Jean Mabillon et de D. Thierrri Ruinart*, par D. Vincent Thuillier, t. III<sup>e</sup>, p. 378 et 379. — Le père d'Avrigny dit avec plus de vérité : « Ces *Quatre-Lettres* auraient pleinement justifié ce que l'abbé de Rancé avançait touchant les études des moines, si celui qui le déchirait, avec une espèce de fureur, avait été avoué de ses supérieurs, où qu'il n'y eût pas eu plus de charité et de justice dans les autres particuliers. » — *Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'histoire ecclésiastique depuis 1600 à 1716*, t. IV, p. 182 et 183.

(1) Dom Thuillier, *op. cit.*, p. 379. — Dom Gervaise fait un crime à Dom Thuillier de ces paroles : « Est-il possible, dit-il, que vous n'ayez pas fait réflexion qu'il ne convient point à un jeune moine d'insulter ainsi à la mémoire d'une Auguste Princesse, dont la piété et la charité sans bornes, ont été admirées de toute la France, et que c'est manquer au respect que vous devez au sang royal et à la vertu ? Je m'étonne qu'on l'ait souffert parmi vous, et qu'on ne vous ait pas obligé à supprimer des expressions si insolentes, qui en donnent encore plus à penser qu'elles ne disent. » *Op. cit.*, p. 52 et 53.

peine, parce que chacun en jugera à sa fantaisie, les uns pour, les autres contre; la paix vaut mieux que tout cela (1). »

Parmi les amis du supérieur de la Trappe, qui lui écrivirent pour lui exprimer la peine qu'ils ressentaient de la publication des *Quatre-Lettres*, se trouva Santeuil.

Très sensible à l'attention du poète, l'abbé de Rancé lui répondit en ces termes, en date du 5 novembre 1652 :

« Il est vray, mon Révérend Père, comme on vous l'a dit et comme vous me le mandez, que bien des gens sont entrez en mauvaise humeur contre moy, sans que je leur en aye donné aucun sujet véritable. Ils croyent me faire beaucoup de mal, mais ils se trompent, car ils me font du bien : et je puis dire sur leur sujet, ces paroles du Prophète dans le sens de saint Augustin : *Tanquam novacula acuta fecisti dolum*. En un mot j'ay le plaisir et l'avantage tout ensemble, de leur pardonner l'injure qu'ils ont crû me faire, d'en effacer toute mémoire dans mon cœur, et de leur vouloir avec sincérité autant de bonheur et de bénédictions, qu'il paroist par tout ce qu'ils ont dit contre moy qu'ils ont envie de me nuire. Voilà ma disposition dans la circonstance présente : il ne me manque qu'à sçavoir le nom de l'Auteur, afin de l'en remercier moy-même.... (2). »

Santeuil ne tint point cette lettre secrète. Il la com-

(1) Lettre à la duchesse de Guise, 7 décembre 1693.

(2) *Recueil de quelques pièces qui concernent les Quatre-Lettres écrites à M. l'abbé de la Trappe*, p. 5 et 6. Cologne, Jean Sambix, 1693. — Nous avons trouvé cet opuscule, qui est devenu excessivement rare, à la bibliothèque nationale, Inventaire D. 49771.

muniqua à ses amis; des copies en furent faites et l'une d'elles arriva à l'auteur des *Quatre-Lettres*.

Celui-ci, irrité du calme et de la mansuétude de l'abbé de Rancé, convaincu peut-être aussi que, dans son pamphlet il avait dépassé les bornes de la modération et de la justice, écrivit une lettre anonyme au poète Santeuil, dans laquelle, tout en confirmant certains reproches qu'il avait adressés au supérieur de la Trappe, il semblait néanmoins lui faire des excuses pour d'autres moins fondés. Le début en était très méchant :

« Un de mes amis de Paris, écrivait-il, m'a envoyé une copie de la lettre que M. l'Abbé de la Trappe vous a écrite au sujet des quatre lettres qui courent contre la réponse au P. Mabillon. J'ay fait part de cette nouveauté à tout ce qu'il y a icy d'honnêtes gens qui aiment notre langue, et qui lisent avec plaisir ce qui porte le nom de M. l'Abbé de la Trappe. Ils m'ont témoigné qu'ils étoient édifiez d'apprendre par cette lettre qu'il n'a été nullement émû d'une réplique aussi vive que celle de l'auteur des quatre lettres; mais ils m'ont prié de vous mander, Monsieur, qu'ils l'auroient encore été davantage, si un autre que luy leur avait appris ces merveilles de patience, et de magnanimité chrétienne, que Dieu fait éclater en sa personne. On veut bien néanmoins l'en croire sur sa parole, quoique ce soit le langage ordinaire de ceux mêmes qui couvent dans leur cœur un chagrin mortel. Comme M. de la Trappe fait mention dans sa lettre du sens que saint Augustin donne à ces paroles du Prophète : *Tanquam novacula acuta fecisti dolum*, et qu'il ne rapporte point le passage de ce Père, nous avons eu la curiosité de le chercher, et nous n'avons trouvé que ces paroles qui puissent revenir au dessein de M.

l'abbé : *Ecce quid faciunt sanctis mali, capillos radunt* ; selon saint Augustin, le Prophète compare les méchants qui persécutent les Saints, à un rasoir qui ne fait que couper le poil, et emporter les superfluités, sans blesser, sans causer de douleur, parce que la vertu des Saints les rend invulnérables, et qu'ils sont à l'épreuve de toutes les entreprises des pécheurs.

» Vous voyez par là, Monsieur, que l'Abbé de la Trappe se met au rang des Saints, qui souffrent persécution ;..... et qu'il a la charité de rejeter parmy les méchants et les réprouvez, ceux qui ont écrit contre luy, ou pour me servir de sa comparaison, qu'il jette au feu les rasoirs qui luy ont fait le poil un peu rudement.

» Pour ce qu'il insinue touchant sa sainteté, on ne la luy conteste pas, Monsieur, et vous pouvez luy écrire en amy, qu'on est tout disposé à le croire saint, sans qu'il se donne la peine de nous dire si souvent qu'il l'est..... »

Après cet exorde, l'auteur prétend que, dans toute cette querelle au sujet des études monastiques, l'abbé de Rancé a été l'agresseur, et que, s'il y a quelque violence de langage dans les *Quatre-Lettres*, elle n'est que le reflet de cette sévérité, dont le supérieur de la Trappe a usé à l'égard des communautés religieuses, en dévoilant, sans aucun ménagement, leurs imperfections et leur faiblesse (1). L'auteur des

(1) « Il faut remarquer encore s'il vous plaît, Monsieur, que cet Abbé est l'agresseur, et que de gayeté de cœur il luy a plu d'attaquer des personnes qui n'avoient jamais témoigné que beaucoup de considération pour luy ; si on luy a répondu ce n'a été que par la nécessité de se défendre... Pour moy, Monsieur, je connais l'Auteur, je puis vous affirmer que ce n'est qu'en se faisant beaucoup de violence, qu'il a pris la résolution d'écrire contre M. de la Trappe, et que pour le pousser aussi vivement qu'il a fait, il a fallu qu'il

*Quatre-Lettres* souhaiterait même, « pouvoir se rétracter de tout ce qu'il a dit au désavantage de M. l'abbé de la Trappe, et il le ferait sans avoir nul égard à sa réputation, si le respect et l'attachement qu'il doit avoir pour la vérité ne s'y opposait (1). » Aussi est-il le premier à rejeter quelques inexactitudes, qui se sont glissées dans les *Quatre-Lettres*, et qu'on lui a prouvées comme telles. Quant à la raillerie (2), qu'on lui a reproché d'avoir employée, on n'a pas remarqué qu'elle n'offre rien de choquant, vu le caractère des personnages que l'auteur met en scène. De plus, Tertulien ne dit-il pas « qu'il est bien séant à la vérité de rire parce qu'elle est accompagnée de joie, » et « qu'il y a beaucoup de choses qu'on doit plutôt réfuter en raillant que sérieusement, de peur que cette application sérieuse à les réfuter ne les fasse passer pour des choses sans conséquence (3) ? » Pour montrer d'ailleurs de quelles dispositions pacifiques il est animé, l'auteur des *Quatre-Lettres* déclare qu'il regrette d'avoir mis, au frontispice de son ouvrage, les paroles de l'Apocalypse : *Angelo Ephesi scribe...* » bien que ces paroles

ait forcé son naturel. Il m'a dit qu'il ne se reconnaissait pas dans son ouvrage, qu'il faut qu'il ait pris insensiblement le style de son adversaire, à force de le lire, que c'est à luy qu'il doit toutes les expressions trop fortes, qu'il est fâché d'avoir employées. » P. 13-16.

(1) P. 17.

(2) « Il a sçu aussi que quelques personnes ont improuvé qu'il ait mêlé les railleries dans les Lettres. Mais ces critiques n'ont pas pris garde que la raillerie convenoit à quelques personnages qu'on a fait parler et qu'il n'auroit pas été à propos qu'un jeune Cavalier se fût exprimé en Caton ou en Docteur. Il n'est pas véritablement du caractère d'un auteur grave, de citer les Médecins de Molière, mais cela n'est pas blâmable pour un jeune homme d'épée. On se sert de cet exemple, parce que c'est le seul qui ait été critiqué en particulier... » P. 22.

(3) P. 23 et 24.

soient adressées par saint Jean à Timothée, le disciple bien-aimé de saint Paul (1). Il voudrait aussi « n'avoir point parlé des motifs de la conversion de M. de la Trappe et n'avoir point fait mention du petit Livre imprimé contre lui (2), il y a dix ou douze ans, quoy qu'il ait rejeté tout ce qu'il en a rapporté (3). » Passant ensuite, sans transition aucune, des excuses à de nouvelles récriminations, le prétendu ami de l'auteur des *Quatre-Lettres* reproche au supérieur de la Trappe d'avoir violé toutes les constitutions monastiques en se faisant bénir abbé régulier « immédiatement après son noviciat, qu'il avait fait étant toujours abbé commendataire, » et en conservant son abbaye, même après sa profession, alors que la Règle ordonne qu'on ne se réserve rien : *Nihil sibi reservent ex omnibus* (4) ; » puis il met hors de cause Mabillon et les autres pères de Saint-Germain-des-Près. « Si l'on s'est rencontré, dit-il, quelquefois avec le P. Mabillon, dans les mêmes réponses, les mêmes réflexions, les mêmes preuves, ce n'est pas qu'on ait eu communication de son ouvrage, qui n'a été achevé d'imprimer qu'après l'impression des Lettres, n'y qu'on ait consulté ce sçavant Religieux ou quelques Pères de Saint-Germain-des-Près. L'auteur n'a pas crû devoir le faire, ny leur communiquer son dessein, de peur de les embarrasser et de les exposer encore à la mauvaise humeur de M. de la Trappe. Il croit devoir leur rendre ce témoignage qu'il ne leur a point demandé de mémoires et qu'il n'en a point reçu de leur part, aimant mieux se priver de ces secours, qui lui auroient été néces-

(1) P. 25.

(2) *Ibid.*(3) *Ibid.*

(4) P. 25-28.



saires, que de leur attirer sur les bras tous les puissans amis de M. l'Abbé. Cette conformité vient donc de ce que l'on a travaillé sur la même matière et puisé dans les mêmes sources, qui fournissent assez souvent les mêmes pensées aux génies mêmes les plus disproportionnez (1). » Il a composé ses lettres dans la pensée que Mabillon ne répondrait pas lui-même. Mais dès qu'il a su que ce Père avait obtenu son privilège, il s'est écarté de la voie que ce dernier suivait : de là de nombreuses omissions. Ainsi, l'abbé de Rancé déclare, sur le témoignage de Sulpice-Sévère, que l'étude des sciences était bannie du monastère de saint Martin de Tours ; il affirme également que « saint Eucher, qui a parlé avec exactitude de la discipline qui s'observait à l'abbaye de Lérins, n'a rien dit de la science. » Or, voici tout ce que nous lisons dans saint Sulpice Sévère des occupations des moines de saint Martin de Tours : *Ars ibi, exceptis scriptoribus, nulla habebatur, cui tamen operi minor ætas deputabatur ;... majores orationi vacabant.* Il n'y avoit donc point de travail dans ce Monastère, que pour les plus jeunes, *minor ætas* ; encore ce travail ne consistoit-il qu'à transcrire des Livres (2). » Quant au silence que saint Eucher garde sur le travail intellectuel dans le monastère de Lérins, « ce silence ne signifie rien et le P. Mabillon y oppose des preuves positives, » auxquelles on pourra ajouter le beau passage de Vincent, moine de Lérins. « Ce grand homme, dans la préface de son Mémorial (*Commonitorium*), qui est une pièce achevée et le plus excellent traité de controverse que nous ayions, dit qu'il a esté porté à entreprendre cet ouvrage, non seulement par la consi-

(1) P. 31.

(2) P. 33.

dération du fruit qu'il produirait, mais aussi par celle du temps et par la circonstance favorable du lieu de sa demeure. » Comme, dit-il, le temps « emporte toutes les choses humaines par sa rapidité, il est juste d'en dérober quelque partie pour la consacrer à l'éternité, par quelque ouvrage qui nous en rende digne. Et le lieu nous invite à ce travail, parce que nous habitons dans la retraite du Monastère. La forme de nôtre Institut, nôtre manière de vie convient à ce travail, parce que nous sommes venus nous mettre à couvert dans le port assuré de la Religion, après avoir esté quelque temps engagez dans les troubles et les diverses agitations de la Milice séculière... Vincent de Lérins étoit donc bien éloigné de croire, que l'étude des Dogmes et la composition des ouvrages qui concernent cette matière fussent interdites aux Moines (1). »

L'auteur rectifie encore une erreur qu'a commise l'abbé de Rancé, dans son commentaire sur la Règle de saint Benoît, au sujet du vœu de *stabilité* ; puis il termine par cette pèroraison, qui — comme nous le montrerons dans le chapitre suivant — ne devait pas peu décider le curé Thiers à entrer en lice :

« Voilà, Monsieur, les éclaircissements que l'auteur des Lettres a crû devoir donner sur les endroits qu'on a critiquez, ou que luy-même a remarqué le premier avoir besoin d'explication. Si des personnes plus éclairées que luy découvrent d'autres fautes, et l'en avertissent avec charité, il recevra leurs avis avec plaisir et avec reconnaissance. On luy a mandé déjà plusieurs fois que M. Thiers travaille à luy répondre. Cette nouvelle l'a un peu surpris et luy paroît fort douteuse, parce qu'il croit que M. Thiers a résolu de se tenir

(1) P. 34 et 35.

désormais en repos. On dit même qu'un des articles de la paix qu'il a faite avec M. l'Évêque de Chartres, est qu'il s'abstiendra d'écrire : et l'on a remarqué que depuis ce temps là, il n'a rien donné au public, au lieu qu'auparavant on voyait tous les ans quelque chose de nouveau de sa part (1). »

Cette lettre était datée de Cologne, le 7 janvier 1693.

L'abbé de Rancé resta impassible, et ne répondit pas plus qu'il ne l'avait fait précédemment.

Quelques jours, après le 19 janvier, un laïque écrivit une longue et violente réponse aux *Quatre-Lettres*. On l'attribua à Maupeou, curé de Nonancourt, mais M. Thiers, qui est très au courant de tous les incidents, nie formellement que ce dernier en soit l'auteur (2).

L'abbé du Val-Richer avait reçu, un des premiers, une réfutation des *Quatre-Lettres* et s'était empressé de l'envoyer au supérieur de la Trappe, avec une lettre qui témoignait de la plus profonde estime pour lui (3).

(1) P. 39-41.

(2) « Que vous a fait M. Maupeou, dit le curé Thiers au père de Sainte-Marthe, que vous désignez sous le nom d'un curé voisin de la Trappe, qu'on dit être un gascon, tout de feu et de salpêtre, que vous a-t-il fait, dis-je, pour s'être attiré tant d'injures de votre part ? Vous le croyez auteur de la lettre qui vous fût écrite de Paris, le 19 janvier dernier, au sujet de vos *Quatre-Lettres*, et dans cette créance quelle affreuse peinture ne faites-vous point dans votre recueil et de sa personne et de cette Lettre ?... Vous lui faites porter la peine d'un péché qu'il n'a point commis, car il n'a aucune part à la lettre dont il est question ; je le sai de science certaine, je vous le certifie et vous pouvez conter sur ma parole. J'en connais très-assurément l'auteur, qui bien loin d'être Curé, n'a pas seulement la première tonsure. Voyez donc si vous avez raison de l'avoir si indignement outragé, si cruellement déchiré. » Apologie de M. l'abbé de la Trappe, p. 458 et 461.

(3) « ... J'ai lu cette lettre anonyme toute entière et avec application ; et s'il est vrai que l'auteur des *Quatre-Lettres* se soit échappé à écrire toutes les particularités que l'on réfute dans celle

L'abbé de Rancé était resté complètement étranger à cette publication, ainsi que son ami et défenseur, le curé Thiers. « ....Je n'ai point reçu, écrivait-il à M. Nicaise, cette lettre que vous dites que vous venez de recevoir, quoiqu'elle m'ait été envoyée ; on en a encore fait quelques autres à ce qu'on m'a dit, sur le même sujet... M. Thiers n'a point de part à tout cela, mais ce que je puis vous dire c'est qu'il regarde les choses de la manière du monde la plus équitable, et il sait bien que ce ne seroit pas me faire plaisir que d'écrire en cette occasion, et qu'il vaut mieux laisser aller le torrent que de prétendre en arrêter le cours (1). »

Cette réfutation — il ne pouvait en être autrement — fut connue du père de Sainte-Marthe ; il en reçut même cinq exemplaires.

Il y répondit par une lettre anonyme (2) adressée à l'abbé de Rancé, qui prouve, une fois de plus, qu'il n'était pas sans regret d'avoir été si agressif et si personnel dans ses *Quatre-Lettres*. « ...J'avoue, Monsieur, disait-il, que je vous ay écrit en des termes trop forts ; j'en ay beaucoup de chagrin. Je l'ai témoigné de vive voix et par écrit à mes amis, presque aussitôt que mes lettres parurent, et lorsque je n'en

qui a été faite pour votre défense, il est bien coupable... Votre réputation est trop bien établie pour recevoir la moindre atteinte : vous êtes trouvé digne d'endurer des calomnies pour la gloire de Jésus-Christ, et il ne fallait pas moins pour couronner votre vie et faire briller davantage votre vertu. » Maupeou, *Vie de l'Abbé de la Trappe*, t. I, p. 537.

(1) Lettre à l'abbé Nicaise, mars 1693. Gonod, p. 228 et 229.

(2) Voici le titre de cette lettre : *Lettre de l'Auteur des Quatre-Lettres écrites à M. l'abbé de la Trappe, au sujet de celle qui est adressée au R. P. de Sainte Marthe de la Congrégation de Saint-Maur*.

étois plus le maître ; et je l'ay fait marquer par un de mes amis dans une lettre qu'il a écrite à M. de Santeüil, religieux de Saint-Victor, dès le septième de Janvier... Mon dessein en cela, Monsieur, était de rendre publique la satisfaction que je souhaitais vous donner sur certains endroits de mes Lettres, ne doutant pas que M. de Santeüil ne fit courir des copies de la Lettre de cet amy, ce qui en effet est arrivé. . . .

» Voilà ma disposition à votre égard, Monsieur, mais vous devriez aussi reconnaître, ce me semble, que vous avez parlé d'une manière très injurieuse de la plupart des Moines. N'avez-vous pas dit de ceux qui étudient, c'est-à-dire de presque tous les Religieux, que parmy eux, *on ne connoît plus ny règle, ny régularité, ny constitution, ny discipline, ny édification, ny exemple; que leur cœur se corrompt, leur raison s'obscurcit et se couvre de ténèbres.* . . . . .

» ...Ne nous servons point, Monsieur, de deux poids et de deux mesures différentes, ce qui est abominable devant Dieu selon l'Écriture. Pourquoi voulez-vous persuader à tout le monde que tout ce que vous avez écrit contre les Moines, part d'un cœur brûlant de charité, et qu'on ne puisse vous avertir des excès où vôtre zèle vous emporte, sans blesser cruellement la charité ? . . . . .

» Assurez vos amis, Monsieur, que je n'ai pas besoin de leurs avis pleins d'emportemens, pour prendre la résolution de rétracter ce que j'ay dit de vous, si-tost que je connaîtray qu'on m'a donné de mauvais mémoires. Je n'en ay pris que de personnes dignes de foy. S'il est arrivé néanmoins qu'on m'ait surpris, je n'auray nulle peine à faire un aveu sincère de mon erreur, et je vous donneray une pleine satisfaction sur tout ce que j'auray dit mal à propos, pour édifier

ceux à qui j'aurois été une occasion de scandale . . . .

» Imposez silence à ces amis qui gâteront tout si vous n'y prenez garde : parlez vous-même, vous serez plus favorablement écouté (1). »

La fin de cette lettre montre combien le père de Sainte-Marthe eût désiré voir l'abbé de Rancé entrer directement en lutte.

Celui-ci n'en fit rien toutefois, et son silence provoqua une dernière lettre du père de Sainte-Marthe, dans laquelle celui-ci insistait de nouveau, et avec plus de détails encore que la première fois, sur la lettre qu'on prétendait avoir été composée par le Curé de Nonancourt. On remarquait surtout combien il avait à cœur de détruire l'opinion qu'il avait composé les *Quatre-Lettres*.

« Comment, dit-il, doit-on appeler la témérité avec laquelle l'apologiste suppose sur un bruit de ville, que le Père de Sainte-Marthe est l'auteur des *Quatre-Lettres*, quoiqu'il n'ignore pas qu'il les désavoue ; et qui, sur cette supposition, le charge en personne de toutes les injures les plus atroces, contre toutes les lois de la charité chrétienne, de l'honnêteté civile, de l'Eglise et de l'Etat, qui l'appelle calomniateur et imposteur public plus de cent fois ; qui l'accuse d'offrir tous les jours le Saint-Sacrifice avec une âme noircie d'un attentat, de vouloir exciter tous les moines contre l'abbé de la Trappe, afin de se venger en l'exterminant, de vouloir même soulever contre lui les démons avec les moines ?

» Si l'apologiste avait de quoi convaincre le P. de Sainte-Marthe, qu'il est l'auteur des lettres, que ne le produisait-il, au lieu de dire en l'air que la plume

(1) *Recueil de quelques pièces, etc.*, p. 42-40.

dont il sait qu'il s'est servi, portera sa condamnation, que certaines Religieuses de piété, à qui il s'est ouvert s'élèveront contre lui au jugement de Dieu et des hommes, et qu'il s'en est expliqué à ses amis (1)? »

Malgré tous ses efforts, le père de Sainte-Marthe ne parvint pas à détourner les soupçons de sa personne.

Nous avons trouvé à la bibliothèque nationale plusieurs lettres manuscrites de Mabillon, dans lesquelles l'illustre bénédictin parle des ennuis qu'occasionnait au père de Sainte-Marthe et à ses confrères la publication des *Quatre-Lettres*.

« Je croy vous avoir mandé, écrivait-il au R. Père Procureur général à Rome (2), que j'avois donné à M. l'Envoyé du Grand-Duc un exemplaire en blanc de notre dernier livre (3) pour vous le faire tenir par une voye extraordinaire, en attendant que quelques autres exemplaires que j'ay fait adresser à M. Th. vous soient rendus. M. l'abbé de la T. a écrit à plusieurs personnes et en particulier à M. de Meaux que l'on n'y répondroit pas. Je ne sçais si l'on doit conter absolument sur cela.

» Vous avez peut-estre ouy parler d'un autre petit livre écrit contre le même Abbé, en 4 lettres par forme de dialogues, où il y a quantité de faits qui sont forts déplysans pour luy. Madame de Guise qui y est désignée fait une recherche exacte de l'auteur. Le P. de Sainte-Marthe qu'on en accusoit fait ce qu'il peut pour s'en disculper. Il souhaite que cela ne vienne point

(1) Idem, *ibid.*, p. 56 et 57.

(2) La lettre est datée de Paris, le 27 octobre 1692.

(3) *Les Réflexions sur la Réponse de M. l'abbé de la Trappe.*



à révélation : car il en couteroit assurément quelque chose à l'auteur (1). »

Une autre lettre de Mabillon, adressée également de Paris, en date du 25 février 1693, au père procureur général à Rome, est plus explicite encore :

« .... Le P. Moris, écrivait-il, ne sera pas fâché d'apprendre que le livre du P. Harduin *de nummis Herodiadum* a été supprimé par ordre de ses supérieurs. Entre nous je ne sçais ce que deviendra ce pauvre religieux. On ne doute pas qu'il ne parte pas de Paris. On disoit plus hier, mais je n'en veux pas être le porteur. Je prie N.-S. qu'il soit son conseil. Le Père de Sainte-Marthe en a aussi bien besoin pour se tirer de l'affaire de M. de la Tr. auquel il a écrit par 2 fois qu'il n'étoit pas l'auteur des 4 lettres. Cependant voilà qu'on les luy attribue par un écrit public. Il faut parler, autrement son silence passera pour un aveu. Cela est embarrassant. Il a écrit 2 lettres qui ne sont que manuscrites sous le nom d'un ami pour se justifier et pour charger encore davantage son adversaire. Il est temps que cette petite guerre finisse (2).... »

Enfin, dans une lettre écrite de Marmoutiers à dom Thierry Rumart, Mabillon s'exprime ainsi :

«... Le Père de Sainte-Marthe, qui a été appelé ici une fois au sujet de l'Écrit que vous sçavez, donne un peu matière de chagrin à nos pères. Je ne sçais s'il pourra éviter la suppression quoiqu'elle doive être fort inutile, — y ayant déjà des exemplaires distribués. Je vous prie de ne pas trop divulguer ceci dans la commu-

(1) Bibliothèque nationale, F. R. 19.649. Rés. Saint-Germain, n° 16. D. Mabillon. Correspondance I. (inédit).

(2) Bibliothèque nationale, *loc. cit.*

nauté, de peur qu'on ne l'écrive au P. de Sainte-Marthe et que cela ne lui donne un nouveau sujet de chagrin..... (1) »

Écoutons avec quelle partialité regrettable dom Thierry Ruinart raconte l'issue de cette malencontreuse affaire :

« Madame de Guise pressa tant les Supérieurs, qu'on fût obligé de retirer le Père de Sainte-Marthe de Tours où il étoit Prieur de l'abbaye de St-Julien. De là on le transféra à St-Germain-des-Prez, punition qui ne plût pas à la Princesse, y aiant bien des Prieurs qui quitteroient volontiers leur place pour en avoir une de simple religieux dans cette Maison. Cela étoit vrai sur tout du P. de Sainte-Marthe, qui étant homme d'étude et détaché par conséquent de la supériorité, ne pouvoit être mieux placé selon ses désirs, que dans l'endroit du monde où l'on trouve plus de commoditez pour étudier. S'il étoit certain qu'il ne fût pas l'Auteur des quatre lettres, l'honneur qu'elles faisoient dans le monde à sa plume, car elles alloient alors de pair avec les Provinciales, et le poste qu'elles lui avoient procuré, devoient lui rendre la calomnie supportable. A sa place, tout autre moins modeste que lui, auroit craint que l'amour propre n'ôtât quelque chose au mérite de sa résignation (2). »

S'il faut en croire dom le Nain, les supérieurs du père de Sainte-Marthe l'obligèrent d'aller demander pardon à l'abbé de la Trappe ; « celui-ci non-seulement le lui accorda avec joye, mais le combla même de tant de marques de bonté et d'affection qu'il lui gagna le cœur et l'engagea dans les liens d'une union et

(1) *Idem.* Cette dernière lettre est datée du 8 mai 1693.

(2) Dom Thierry Ruinart, *op. cit.*, p. 379.

d'une amitié inviolable, qui s'est toujours conservée entre eux (1). »

Le père de Sainte-Marthe n'avait pas encore été déposé de son priorat de Tours, qu'un nouveau champion, mais plus calme et plus modéré, descendait dans la lice.

C'était dom de Vert, un des plus savants liturgistes du XVII<sup>e</sup> siècle, qui prit le pseudonyme de frère Colomban.

Ce religieux était entré dans le monastère des Clunistes à Li-Huns en Santerre (diocèse d'Amiens), en 1661. Dans un voyage qu'il fit à Rome, avec le consentement de ses supérieurs, il fut si frappé de la beauté et de la pompe du culte catholique, qu'il résolut d'en chercher l'origine : aussi son principal ouvrage a-t-il pour objet l'*Explication* simple, littérale et historique des cérémonies de l'Église (2)

Persuadé que Mabillon était allé trop loin en affirmant qu'on peut trouver tous les jours dans la *Règle de Saint-Benoist cinq ou six heures pour la lecture, hors le temps de l'office divin et du travail*, dom de Vert entreprit de le réfuter sur ce point qu'il appelait essentiel et décisif de la question qui partageait tant d'honnêtes gens de toute profession et de tout sexe (3) :

(1) Dom le Nain, édit. 1715, t. I, p. 339. — « Il eût été cependant à désirer, ajoute-t-il, pour la décharge de sa conscience qu'il eût fait une rétractation aussi publique que l'a été sa satire. »

(2) « On a reproché à dom de Vert d'avoir trop donné dans les conjectures de quelques modernes, d'avoir trop écouté les siennes, et que ces conjectures et quelques pratiques des bas siècles l'avoient déterminé à ne donner à toutes les cérémonies de l'Église que des origines physiques de commodité ou de nécessité, et à faire un système qui lui avoit fait prendre le change sur les vraies raisons d'institution. » — Le P. Lebrun de l'Oratoire, *Explication des prières et des cérémonies de la Messe*, préface, p. XVII et XVIII.

(3) *Explication du chapitre XLVIII de la Règle de saint Benoist*,

*pour tout le reste, il se déclarait presque d'accord avec lui.*

Voici quel était le raisonnement du savant religieux.

« Il n'y a, disait-il, que vingt quatre heures au jour, j'entends, au jour naturel ; et on voit bien que je parle ici d'heures égales, composées de 60 minutes. Or déjà, de compte fait par la Règle, il y en a d'assignées au travail cinq et demie l'hiver, et six et demie l'été ; c'est à-dire en faisant une compensation des deux saisons, six toute l'année ; il en faut bien autant pour les divins offices. L'auteur des Reflexions en avoue déjà trois pour Matines et Laudes. Il nous en passera bien encore trois pour le reste : surtout si l'on y comprend non-seulement les moments qu'il faut mettre pour se désoccuper ou de la lecture ou du travail avant l'office ; mais encore le temps de la lecture de devant Complies, qui durait environ une demi-heure. Voilà donc déjà douze heures d'employées. Mettons encore sept pour le sommeil, et l'auteur les met lui-même ; c'est dix-neuf. A cela ajoutons-en une pour le repas, on ne peut moins ; en voilà vingt. Maintenant que veut-il laisser pour l'Oraison mentale prescrite par la Règle ; pour la lecture de la Règle même qui se doit faire en commun ; et pour prévoir et apprendre par cœur ce que l'on doit dire et chanter à l'Eglise, savoir les Psaumes, les Capitules, les Répons, les Antiennes et les Versets et les Versicules ; car tel était l'usage, aux grandes leçons près, de tout apprendre et de tout chanter à l'Eglise par mémoire. Pour toutes ces occupations, il ne peut assurément moins accorder que deux

*pour servir d'éclaircissement à la question des Etudes monastiques.* P. 6 et 7. — Un exemplaire de cet opuscule, devenu excessivement rare, nous a été communiqué par l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Trappe du Port-du-Salut, près Laval.

heures. . Outre cela je demande du moins une demi-heure, pour les vides de la journée, les moments perdus (ce qui est inévitable), les allées et les venues, les nécessités indispensables ; reste donc au plus dans la journée une heure et demie de lecture, dix mois de l'année, deux et demie en carême : ce qui, comme l'on voit, est bien éloigné du compte de l'Auteur, qui n'en met pas moins de cinq ou six (1).»

Entrant ensuite *dans un plus grand détail* et suivant l'auteur des *Réflexions pied à pied*, dom de Vert tâchait de lui répondre mot pour mot.

Mabillon dit 1<sup>o</sup> : que *S. Benoist donne à chaque religieux après primes en hiver, et après le travail en été, deux heures de lecture, et trois en Carême.* « Oui, mais l'auteur ne voit pas, ou ne fait pas semblant de voir, que sur ce temps là, il faut nécessairement prendre celui de réciter primes en hiver et en carême, et sextes en été : et que comme on ne peut donner moins d'une demi heure pour chacun de ces offices, en comptant à l'égard de celui de sextes, le quart d'heure qu'on est obligé de mettre pour s'y préparer, il ne reste par conséquent l'hiver et l'été qu'une heure et demie de lecture, en Carême deux et demie. (2) »

En second lieu « la raison qui a obligé S. Benoît d'augmenter la lecture en Carême c'est qu'il regarde ce temps comme particulièrement consacré à la piété, ainsi qu'il s'en explique au chap. 49<sup>o</sup> où il veut que dans ces jours là on ajoute quelque chose aux pratiques accoutumées : *His diebus augeamus aliquid ad pensum servitutis nostræ.* S. Benoît veut donc qu'en ce saint temps destiné à une vie plus exacte et plus retirée on

(1) P. 4-6.

(2) P. 7.

s'occupe de Dieu davantage et que la lecture des choses saintes y ait plus d'étendue que dans le reste de l'année : ce qui fait voir nettement, pour le dire en passant, quelle est la qualité des livres et le genre de lecture que S. Benoît prescrit dans sa Règle (1). »

2° Mabillon *assimile à l'étude les lectures assez longues qui se font pendant le repas et avant les complies*. « Mais, répond dom de Vert, qu'ont de commun toutes ces lectures avec l'étude ? Car ce que l'Auteur appelle ici lecture, ailleurs il l'appelle étude. La lecture de table durait environ une demi heure ou trois quarts ; il étoit ou de saintes Ecritures, ou de quelques sermons des Pères. Celle qui précédoit complies et qui avoit à peu-près la même étendue, étoit précisément des Livres marqués par S. Benoît, comme des saint Pères, et des conférences de Cassien ou de quelqu'autre qui pût donner de l'édification, *aut certe aliquid quod œdificet audientes* : qu'on décide si telle lecture peut passer pour une étude, c'est-à-dire comme la définit l'Auteur même : une application sérieuse à quelque science ; surtout pendant le repas où il paraît que l'attention est un peu partagée (2). »

3° Mabillon prétend *qu'il est loisible aux moines d'étudier durant le temps qui reste entre matines et laudes*

(1) P. 12 et 13.

(2) P. 21 et 22. — « Enfin, M. F., on ne peut pas pousser plus loin l'envie que l'on a de trouver dans la Règle de St-Benoist ce qu'il n'y a pas mis, et qu'il n'a pas voulu qui y fût, qu'en nous faisant passer pour étude la lecture sainte qui se faisait pendant le repas, qui selon toutes les apparences étoit de l'écriture, ou au moins de quelques ouvrages des saints pères d'une particulière édification. Il ne manque plus qu'à nous donner pour étude les leçons du Bréviaire, et la chose sera consommée. » *Examen des Réflexions que le R. P. Mabillon a faites sur la Réponse à son Traité des Etudes*, p. 99 du manuscrit inédit de l'abbé de Rancé, dont nous parlerons plus loin.

*en hiver*. « Point du tout, répond dom de Vert, car ce temps était destiné à apprendre par cœur et à prévoir tout ce qui se devait dire et chanter à l'office, ainsi qu'il est précisément marqué dans le chap. 8 de la Règle: *quod vero restat post Vigiliis, a fratribus qui Psalteria vel lectionum aliquid indigent, meditationi inseruiatur* (1). Tout l'office sacré, en effet, psaumes, antiennes, répons et versets se chantait ou se récitait la nuit sans lumière : pour les leçons, S. Benoît avait ordonné expressément qu'excepté celles qu'on lisait sur le pupitre à Matines, toutes les autres seraient récitées par cœur (2). Mais encore fallait-il *prévoir* celles qu'on lisoit, s'exercer à les bien prononcer, à bien ponctuer, à bien accentuer : ce qui n'étoit pas aisé dans des livres écrits à la main, souvent fautifs, la plupart sans accents, sans points et virgules (3). Bien loin que les Moines pussent employer à l'étude des sciences et des lettres, comme le prétend Mabillon, l'intervalle qui se rencontrait l'hiver entre matines et laudes, ils n'avaient pas même assez de tout ce temps là, qui était environ d'une heure les fêtes et les dimanches, pour prévoir et pour apprendre leurs Psaumes et leurs leçons, en un mot leur office. Aussi S. Benoît est-il obligé de leur donner encore un supplément l'après-midi, depuis le premier octobre jusqu'en Carême, en sorte qu'il assigne à la préparation de l'office sacré deux grandes heures, pendant six mois de l'année (4).»

(1) P. 22 et 23

(2) P. 43.

(3) *Ibid.*

(4) P. 37 et 38. — « Le Maître, ajoute dom de Vert, en marque pour le moins trois. Il y avoit tels moines en effet (le Maître les appelle *duricordes*) à qui des années entières ne suffisaient pas pour apprendre seulement un certain nombre de psaumes. On



Quant à l'idée que Mabillon a émise *d'employer la méridienne à l'étude*, dom de Vert avouait qu'après le dîner, la Règle permet de lire, au lieu de dormir ; « Mais, ajoutait-il, outre que cette méridienne n'allait jamais au delà des 3 quarts d'heure les jours ordinaires, il est difficile de concevoir comment un religieux qui s'était levé à minuit ou une heure pour chanter Matines et Laudes en été ; qui ne s'est point ensuite recouché, et qui depuis Primes n'a cessé de travailler jusqu'à dix heures du matin, qui sort de table à midi et demi ou environ, après avoir été à jeûn pendant dix-huit heures, comment ce Religieux en cet état et dans ces circonstances, rempli des fumées des viandes, épuisé de travaux et de veilles, n'ait pas besoin, dans la grande chaleur du jour, de prendre du soulagement et du repos : qu'il puisse se passer de ce petit supplément du sommeil et de la nuit ; et qu'au contraire, il ait assez de force et de tête pour s'appliquer à une lecture sérieuse et attentive (1). »

4° *Les jours de dimanche et de fête*, avait encore dit Mabillon, *peuvent tous être consacrés à l'étude, après l'office divin*. « C'était, répond d'abord dom de Vert, une fort médiocre ressource pour l'étude que les Fêtes, du temps de Saint Benoît, car elles étoient fort rares (2). En second lieu, ces jours-là, aussi bien que

rapporte d'un Moine du Bec qu'il employa sept ans à étudier le Psautier, sans pouvoir le rendre ; c'étoit le terme pour dire, le réciter sans faute. On raconte d'un autre religieux du même monastère qu'il mit une année entière pour apprendre le *Cæli enarrant*, en sorte qu'il resta un temps infini dans le *cloître du Psautier* (un des côtés du Cloître où l'on apprenait les psaumes) sans pouvoir avancer. On dit également de S. Théodore Sicote qu'il eut toutes les peines du monde à apprendre les seize premiers psaumes du psautier et que, sans un miracle, il en fut demeuré au 17°. » P. 40.

(1) P. 50 et 51.

(2) P. 52.

les Dimanches, tout le matin était employé à l'église, comme on le voit par le Traité sur la Messe et la Communion, qu'on attribue à Mabillon lui-même (1). » Enfin, « je consens, dit dom de Vert, que l'auteur accorde ces jours-là autant d'heures de lecture qu'il lui plaira, cela ne fait rien au fond : car peut-on seulement imaginer que du temps de Saint Benoît les Moines s'exerçassent les Fêtes et les Dimanches à l'étude des sciences et des lettres ; et qu'en des jours aussi saints, ils pussent se permettre d'autres lectures que des lectures toutes saintes et toutes spirituelles (2)? »

5° *Comme Saint Benoît*, a dit l'auteur des Reflexions, *ne marque pas précisément l'heure pour le coucher, après le temps de Matines et de Laudes, qui devrait tout au plus trois heures, on pouvait prendre au moins deux heures sur le reste de la nuit.*

Dom de Vert établit d'abord que la règle de Saint Benoît permet de supputer l'heure du coucher en hiver et en été ; ensuite que Mabillon aurait dû dire que le temps de Matines et Laudes devrait *tout au moins* trois heures, et non pas *tout au plus* (3). Quant à déterminer ce qu'est ce *reste de nuit* qu'on peut consacrer à l'étude, cela n'est pas si aisé, dit dom de Vert. « Ce n'est pas après Matines, car, en été, ce temps n'est rien, et ne consiste qu'en quelques moments que l'on donne aux nécessités de la nature, *parvissimo intervallo quo fratres ad necessaria naturæ exeunt custodito.* » En hiver, l'intervalle est plus long, mais, comme on a pu le voir, la règle le destine à d'autres occupations. Dira-t-on que ce reste de nuit est après Laudes ? Non, car « 1° souvent cet office

(1) *Ibid.*

(2) P. 55 et 56.

(3) P. 60 et 61.

était immédiatement suivi de Primes, particulièrement en hiver ; 2° en tout temps l'intervalle étoit très court. Aussi les Moines ne l'employoient guère qu'à se peigner, à se laver le visage et les mains, à se chauffer et même à s'habiller tout-à-fait de jour, à remettre leur couteau à leur ceinture, enfin à s'asseoir et à se reposer en quelque endroit, par exemple dans le cloître, comme à Cîteaux, où pendant cet intervalle il n'étoit pas même permis de lire. *Interim fratres sedeant in claustro, sed non legant.* ... Supposé que cet intervalle fût plus long, on l'employoit, suivant la conjecture de l'auteur même des *Réflexions*, dans le *Traité* qu'on lui attribue *de la Messe et de la Communion*, à faire la prière mentale dont parle la Règle, chap. 20. ... Il n'est point aisé, en effet, de placer ailleurs cette méditation ; le reste de la journée, tout est employé, tous les vides sont remplis, tous les moments sont occupés. On dira peut-être que ces deux heures se prenoient sur le temps de la nuit qui précède Matines, mais cela ne se peut. 1° Il y auroit donc eu neuf heures depuis le coucher qui suivoit précisément Complies, jusqu'au lever des Frères ; sept que laisse l'auteur pour le repos, et deux qu'il donne ici à l'étude. Or, il a été démontré qu'à se régler sur les jours de l'Equinoxe, il n'y en avoit que sept au plus, peut-être un peu plus vers le mois de novembre, et huit au fort de l'hiver. 2° Conçoit-on comment des Moines qui étoient tous couchés dans un même lieu, sans autre séparation que celle des lits, sans cloison, sans rideaux, comme sont encore partout les enfants de chœur, et comme l'on voit à Paris les Enfants-bleus ou les Enfants-trouvés, pussent en cette situation se donner la liberté de se lever la nuit, et d'aller quérir de la lumière pour étudier pendant le sommeil de leurs

Frères ? Le moindre bruit n'étoit-il pas capable de troubler tout le dortoir ? En falloit-il davantage que la lueur de leurs lampes pour donner dans les yeux de ceux qui étoient plus proche d'eux, et les réveiller ? 3<sup>o</sup> C'est s'écarter de la Règle que de prendre le temps destiné au repos, pour lire et pour s'appliquer. Le sommeil de la nuit est un exercice régulier qui assujettit tout le monde (1). »

Voici maintenant la conclusion claire et nette de dom de Vert, que l'abbé de Rancé appelait un *coupe-gorge* (2) :

« Il s'agit d'accorder et d'allier l'étude dans un moine avec environ six heures de Chœur, autant de travail manuel, sept heures de sommeil, une heure de réfectoire, environ une demi-heure (du moins un gros quart d'heure) d'oraison mentale ; une autre demi-heure (ne mettons qu'un quart d'heure) pour les nécessités indispensables, les temps perdus ; une heure ou une heure et demie (peut-être deux) pour l'étude du Psautier, des leçons, et de tout ce qui se dit et se chante à l'église ; enfin une autre heure et demie, en Carême deux et demie de lecture de choses saintes et spirituelles...

» Jugez après cela s'il est possible qu'un Moine ait le loisir de s'appliquer à l'étude des sciences et des lettres sans rien déranger dans ses exercices, sans s'exempter et sans se séparer des observances communes, sans donner atteinte et sans préjudicier aux pratiques de sa Règle. L'assiduité aux divins Offices ou au travail, du moins l'un ou l'autre, est capable seul de le détourner de cette occupation. Il n'y a donc

(1) P. 62-66.

(2) Meaupou, t. II, p. 86.

rien à attendre du côté de la Règle, et il faut nécessairement en revenir à l'exception, et avoir recours aux dispenses. Sans quoi, ni Saint Benoît même n'aurait pu s'appliquer à la conversion des idolâtres qui étaient dans le voisinage du Mont Cassin, ni le vénérable Bède composer tant de volumes sur toutes sortes de matières, ni Saint Boniface établir des Académies, ni Saint Bernard tant écrire et tant parler. Sans cela et sans cette ressource, ni nous n'aurions aujourd'hui les belles et savantes éditions du nouveau Saint Augustin, du Saint Ambroise, ni le supplément de la nouvelle Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques de Monsieur du Pin, donné par les Pères de Saint-Vannes ; ni l'Auteur lui-même n'aurait pu trouver les moments de faire d'aussi doctes Réflexions sur la Réponse à son Traité des Etudes monastiques ; ni moi enfin, Monsieur, ceux de vous écrire une aussi longue et aussi ennuyeuse lettre.

» Au monastère de M..., le 15 avril 1693 (1).

Mais alors allait entrer en lutte un homme « qui ne cherchait qu'une occasion de publier un pamphlet contre un prêtre ou un moine (1) » : nous avons nommé le curé Thiers.

Jean-Baptiste Thiers était né à Chartres, le 11 Novembre 1636. Fils d'un cabaretier, il obtint une bourse au collège de sa ville natale, et fut destiné à l'Église. Il entra ensuite au collège du Plessis à Paris, où ses qualités brillantes lui valurent une chaire d'humanités. Il prit ses grades en Sorbonne, reçut le bonnet de docteur en théologie, et fut nommé en 1666, curé de Champront-en-Gastine, au diocèse de Chartres.

(1) P. 67-69.

(2) *L'abbé de Rancé et Jean-Baptiste Thiers*, par dom Paul Piolin (1888).

Esprit inquiet, avide de bruit, il saisissait toutes les occasions de faire parler de lui (1). Il voyait partout matière à réforme, et il n'hésitait pas à les indiquer par des allusions, quand il n'osait pas les produire ouvertement et d'une manière formelle (2).

Son habitude de se mêler à tout, sa confiance extrême en lui-même et le désir d'imposer ses vues lui valurent deux affaires, l'une relative au droit des curés de porter l'étole dans leurs églises, en présence des archidiaques, lorsque ceux-ci y faisaient leur visite (3), l'autre sur la permission de vendre des objets de piété sous le porche des églises. Il y a de la verve, de l'esprit et de l'érudition dans les libelles qu'il publia, mais il exposa ses libraires à des poursuites, et lui-même, ayant refusé de comparaître devant l'official du diocèse, fut décrété de prise de corps. « L'huissier, chargé du décret, alla chez lui escorté de la maréchaussée, c'est-à-dire de deux archers. Thiers

(1) En 1668, sous le titre de *Festorum dierum imminutione*, il écrivit un pamphlet contre la multiplicité des fêtes. Était-ce le curé ou le docteur qui parlait? C'était en tout cas une critique peu orthodoxe, car le livre fut mis à l'*Index*. Il ne se rendit pas, ou du moins sa soumission ne fut qu'apparente, car il défendit sa thèse dans un ouvrage anonyme intitulé : *Consultation faite par un avocat du diocèse de Saintes à son curé* (1670).

(2) Il écrivit en 1670 une *Histoire des perruques où l'on fait voir leur origine, leur forme, l'abus et l'irrégularité de celles des ecclésiastiques*. Croyait-il à la nécessité de modifier quelque chose dans un ornement fort en usage, et dont les ecclésiastiques usaient comme toutes les personnes d'une certaine situation? Il voulait amuser et attirer l'attention.

(3) C'est à cette occasion qu'il publia une dissertation de *stola in archidiaconorum visitationibus gestanda a parochis*; ensuite contre l'archidiacre Robert, dont il voulait se venger, trois libelles intitulés : *la Sausse Robert ou avis salutaire à Messire J. Robert, grand archidiacre de Chartres*; *la Sausse Robert*, 2<sup>e</sup> partie, et *la Sausse Robert justifiée*.

reçut fort bien cette singulière compagnie, la combla d'honnêtetés, la retint même à dîner, et mettant le temps à profit, il ordonna secrètement que l'on ferrât sa jument à glace. Le dîner fini, il part avec l'escorte ; un étang glacé se présente sur la route, le curé alerte le traverse au galop et s'échappe sans que les archers osent le poursuivre. Le tour était plaisant (1), » mais le séjour de sa cure devint impossible : grâce à l'amitié de Rancé, il put permuter avec le curé de Vibraye, au diocèse du Mans. C'est là qu'il alla porter l'humeur querelleuse, l'amour des nouveautés, la soif de popularité qui avaient dirigé sa conduite, et inspiré le plus grand nombre de ses ouvrages. Il y suscita des divisions, et l'intempérance de son langage (2) le fit souvent sortir de ce rôle de pasteur des âmes, dont la bonté et la mansuétude font la grandeur et la fécondité.

Cet ecclésiastique, si passionné pour l'étude (3), n'attachait guère, singulier contraste, les bénédictins, les représentants de la science. Ceux-ci, il est

(1) Dom Piolin, *op. cit.*, p. 21.

(2) « La sévérité de la morale qu'il prêchait n'était pas du goût de bien des gens, qui sortaient de l'église quand il montait en chaire. Un jour, expliquant la parabole du bon grain et de l'ivraie, il en fit l'application à ceux qui refusaient ses instructions. « Que le bon grain reste, ajouta-t-il, que l'ivraie soit liée en bottes et jetée au feu ! Qu'on ouvre les portes, et que ceux qui refusent de m'écouter se retirent. » Idem, p. 22.

(3) Le curé Thiers n'a pas laissé moins de 29 ouvrages, qui composent ensemble 34 volumes in-12. On peut en voir la liste dans un rare opuscule, intitulé : *Dissertation sur la Sainte Larme de Vendôme, par J.-B. Thiers, docteur en Théologie et curé de Vibraye, avec la réponse à la lettre du P. Mabillon sur la prétendue Sainte Larme*. Amsterdam, 1751. — Dom Liron, dans sa Bibliothèque chartraine, p. 303, tout en reconnaissant la profonde science de Thiers, remarque qu'il se plaisait à étudier des matières singulières, et que ses ouvrages dénotent plus de lecture que de jugement.



vrai, le lui rendaient bien, et ces petites animosités expliquent peut-être l'ardeur avec laquelle Thiers se jeta dans le parti de l'abbé de Rancé, qui, dans ses lettres, parle toujours de lui avec une grande affection.

Lors de l'apparition des *Quatre Lettres*, le curé Thiers brûlait du désir de réfuter toutes les calomnies qu'elles renfermaient contre le supérieur de la Trappe.

Il accéda cependant à la volonté de ce dernier, qui l'avait prié de garder le silence (1).

Mais lorsque l'auteur du *Recueil de quelques pièces* l'eût provoqué directement (2), il se mit à composer, dit dom le Nain, « une réponse mordicante et en même tems foudroyante et la fit imprimer à Lion (3). »

Sachant bien que l'abbé de Rancé n'approuverait jamais son entreprise, le curé Thiers lui écrivit par une main étrangère, une lettre anonyme, dans laquelle il lui exposait les raisons qui l'avaient déterminé à répondre au Père de Sainte-Marthe.

L'abbé de Rancé n'eut pas de peine à reconnaître l'auteur de cette lettre. Il écrivit au curé Thiers « avec beaucoup d'instance pour le prier de supprimer son ouvrage, et de ne point le publier (4). » Celui-ci se contenta de l'assurer qu'il lui obéirait pour le mo-

(1) « Il sait bien, écrivait l'abbé de Rancé, en parlant du curé Thiers, que ce ne serait pas me faire plaisir que d'écrire en cette occasion, et qu'il vaut mieux laisser aller le torrent que de prétendre en arrêter le cours. » Lettre à l'abbé Nicaise, 6 Mars 1693. Gonod, p. 229.

(2) Voir au chap. précédent.

(3) Dom Pierre le Nain, t. II, liv. IV, p. 332. — « Les Pères de la Congrégation de N..., ajoute l'auteur, en eurent avis. Ils en furent allarmez, et ne manquèrent pas d'imputer cette réponse à l'abbé de la Trappe. Le Révérend Père ayant sçû le bruit qui s'en répandoit en fût fâché..... »

(4) Lettre à l'abbé Nicaise, 11 Février 1694. Gonod, p. 241.

ment, mais qu'il espérait bien que sa réponse paraîtrait un jour (1).

Il continua donc à faire imprimer clandestinement sa réponse, chez Plaignard, un des libraires de Lyon.

Ses ennemis ne tardèrent pas à découvrir l'imprimeur : ils le dénoncèrent à M. le Chancelier qui fit immédiatement enlever tous les exemplaires.

S'il fallait en croire dom le Nain, ce serait à la prière même du supérieur de la Trappe que M. le Chancelier aurait écrit à l'intendant de Lyon, pour faire arrêter l'impression du livre de M. Thiers (2).

Mais rien dans la correspondance de l'abbé de Rancé avec son ami Nicaise ne nous dit qu'il faille le rendre responsable de cette mesure, malgré le vif désir qu'il avait de ne point voir paraître la réponse du curé Thiers.

Voici, en quels termes, l'abbé de Rancé raconte lui-même cette aventure :

(1) « Je ne saurois vous dissimuler, lui écrivait-il en parlant en tierce personne, que le morceau ne me soit bien dur à digérer, pour la part que je prends à tout ce qui vous regarde... Mais puisque vous voulez que votre sacrifice soit entier, je ne saurois moins faire que de souhaiter que le mien soit aussi ; ce ne sera pourtant que pour un tems : car il y aura bien du malheur si la production que l'on a voulu étouffer, ne reprend une nouvelle vie : on lui donnera quelques agrémens qu'elle n'auroit peut-être pas, et c'est ce qui fera qu'elle sera regardée de meilleur œil, et qu'elle plaira davantage. » Dom Pierre le Nain, éd. 1715, t. II, liv. IV, p. 337.

(2) « Le Révérend Père voyant le dessein de cet ecclésiastique, et résolu d'empêcher à quelque prix que ce fût l'impression, ou au moins le débit de cette réponse, s'adressa à Monsieur le Chancelier, lui représenta les raisons qu'il avait de ne vouloir pas que cet ouvrage parût, le supplia d'en faire arrêter l'impression, et saisir les feuilles imprimées. Monsieur le Chancelier agréa sa prière, et écrivit aussitôt à l'Intendant de Lion d'arrêter cet ouvrage, et de saisir tout ce qui en était déjà imprimé. Tout ceci fut exécuté, sans que l'Auteur pût savoir de quelle sorte Monsieur le Chancelier avoit eu la pensée de donner cet ordre. » Idem, *ibid.*, p. 338 et 339.

« On avait su que M. Thiers faisoit un livre pour ma défense, on me l'avoit mandé de quantité d'endroits, et mes amis n'étoient pas d'avis qu'on le donnât au public. Je n'avois, Monsieur, non plus de part que vous à cet ouvrage; je lui écrivis avec beaucoup d'instance pour le prier de le supprimer et de ne point le publier. Le pauvre homme, qui est plein d'amitié et de zèle pour tout ce qui me regarde, ne put se laisser persuader à ce que je lui demandois, m'alléguant toutes les raisons qu'on pouvoit imaginer dans une telle occasion. Ceux qui n'avoient pas envie qu'il vît le jour firent des diligences pour savoir en quel lieu le livre s'imprimoit; on a découvert enfin que c'étoit à Lyon, et on a enlevé tous les exemplaires par ordre de M. le Chancelier. Vous jugez bien la peine qu'en a eue l'auteur. Mon souhait a été accompli, en ce que le livre ne paroîtra point, mais je suis fâché du déplaisir qu'en a M. Thiers, et il ne se peut pas que je ne le ressente vivement, y étant obligé par justice et à titre de reconnaissance (1). »

Ce contre-temps ne rebuta pas M. Thiers: il agit avec tant de précautions que son ouvrage parut quelque temps après, sans indication d'auteur, ni d'imprimeur, avec le simple titre: *Apologie de M. l'Abbé de la Trappe* (2).

Dans la préface de ce volume, le curé Thiers dit que la réputation, si justement acquise, de vertu et de sainteté de l'abbé de Rancé, le dédain qu'il professe lui-

(1) Lettre à l'abbé Nicaise, 11 Février 1694. Gonod, p. 241.

(2) « On n'est pas d'accord sur l'année de son impression. Dreux de Rodier, dans ses éloges historiques des hommes illustres du Thymerais, page 52, la fixe vers 1699. L'abbé Goujet, dans le second supplément au dictionnaire de Moreri, la fixe au contraire à 1697, et c'est l'opinion probable. » Chardon de la Rochette, *Mélanges de critique et de Philologie*, t. III, p. 283.

même pour les deux libelles diffamatoires du Père de Sainte-Marthe, l'*horreur* qu'ils inspirent à toutes les personnes éclairées et non prévenues, enfin, la punition infligée par ses propres supérieurs à l'adversaire de l'abbé de la Trappe, l'ont fait longtemps hésiter s'il lui répondrait.

Il a jugé néanmoins à propos de le faire, 1° pour réfréner l'audace des ennemis de l'abbé de Rancé, qui grandit en raison même de sa modération et de son silence; 2° pour donner satisfaction aux amis du supérieur de la Trappe, qui craignent que sa réputation ne finisse par être altérée aux yeux mêmes de ses religieux; 3° pour empêcher le monde d'ajouter jamais foi aux mensonges du père de Sainte-Marthe; 4° pour convaincre ce dernier de ses égarements, « afin qu'il puisse dire plus véritablement que saint Bernard, que ce lui est un grand bien que l'on sache ses impertinences et ses folies, et que ceux qui les sçavent lui en fassent de la confusion, puisque souvent il en a été loué sans le mériter, de ceux qui ne le connoissoient pas. »

Le curé Thiers déclare ensuite qu'ayant trouvé les lettres du père de Sainte-Marthe *sans suite et presque sans liaison*, il les a réfutées de même.

Toutefois, *dans le désir qu'il a de faire bonne guerre* à son adversaire, il a réuni ses idées en trois faisceaux.

Il s'attache d'abord à prouver que le père de Sainte-Marthe est l'auteur des deux libelles; puis, entrant dans le fond du débat, il fait ressortir les avantages que le travail manuel procure aux moines, et les inconvénients que, selon lui, amènent les études littéraires; enfin, il défend l'abbé de la Trappe contre les insinuations et les calomnies dont il a été l'objet.

La fin de la préface était une diatribe sanglante contre l'origine du père de Sainte-Marthe :

« Quelque soin, disait Thiers, que l'Auteur ait pris de s'instruire de la vérité des faits qu'il rapporte dans l'Apologie, on l'a assuré depuis peu qu'il s'était trompé en supposant dans le premier Chapitre, que le Père de Sainte-Marthe était de la famille de Messieurs de Sainte-Marthe, qui se sont rendus si célèbres dans la République des Lettres par leurs écrits et par leur savoir. Il l'a supposé sur la foi du P. de Sainte-Marthe. Ce Moine bouffi d'orgueil a affecté dans son dernier Libelle de se dire de cette famille..... Il est cependant si peu de la famille des bons Sainte-Marthe, que les bons Sainte-Marthe le désavoient pour leur parent, et que quelques-uns d'eux ont écrit depuis deux mois à la Trappe, qu'il ne l'étoit en aucune manière ; mais qu'il étoit fils d'un Sainte-Marthe, Bailli de Loudun, qui est depuis dix-huit ans prisonnier au Château de Saumur, à la Requête de Messieurs le Camus de Beau-lieu, ses Beaux-Frères ; et que ce Bailli de Loudun est fils d'un Médecin de la même ville, et d'une autre famille que ceux des bons Sainte-Marthe..... »

Le curé Thiers, on le voit, ne ménageait guère son adversaire dans sa préface ; il devait le faire encore moins dans le courant de son ouvrage. On en jugera par le début :

« Je sçai, mon Père, disait-il, qu'on ne fait pas plaisir à ceux qui vont en masque de les nommer par leur nom ; et qu'au rapport de Tacite, il en coûta la vie à Julius Montanus, de l'ordre des Sénateurs, pour avoir témoigné à l'Empereur Néron, qui couroit les rues de Rome la nuit déguisé en valet, qu'il l'avoit reconnu.

» Mais comme je n'ay pas dessein de vous faire la

guerre en renard, et que je ne veux pas combattre un phantôme, vous me pardonneriez si malgré le soin que vous avez pris de vous cacher, je vous dis nettement et sans façon, que vous êtes l'Auteur des deux Libelles diffamatoires qui ont paru depuis dix-huit mois contre Mr. l'Abé de la Trappe.

» On me l'assûra fort positivement un peu après qu'ils eurent vû le jour. Mais je n'en voulûs rien croire, et il ne fût pas possible de me persuader que de si effroyables écrits eussent pu partir de la tête et de la main d'un Moine d'une Congrégation aussi réformée et aussi sainte qu'est celle de S. Maur, à moins qu'il ne fît profession d'un cinquième Evangile entièrement opposé aux quatre que le S. Esprit nous a laissés pour nôtre instruction, ou qu'il n'eût abjuré tout sentiment d'honneur et de Religion, pour devenir le plus abandonné calomniateur qui fut jamais.

» Les écailles néanmoins me sont enfin tombées des yeux, et je sai présentement d'une manière à n'en pas douter, que ces deux ouvrages de ténèbres et d'iniquité, sont le fruit de vos méditations et de vos études. Dittes, écrivez à toute la terre que vous n'y avez point de part. Désavoüez-les tant qu'il vous plaira, on n'en croira ni plus, ni moins, et on n'aura nul égard à vôtre désaveû, quelque publicet solennel qu'il puisse être.

» Si petit homme que vous soyez, on vous y voit tout de vôtre long ; on vous y reconnoît tout entier ; on y remarque le caractère de votre esprit inquiet, ardent, intrigant, vain, ambitieux, emporté, médisant. On y trouve le même genre, les mêmes mots favoris, les mêmes phrases choisies, les mêmes tours d'expression, que dans vos autres ouvrages ; et sur tous ces rapports on conclut en votre faveur :

*Sic oculos, sic ille manus, sic ora ferebat* (1).

Après ce début, où le curé Thiers donnait libre cours à sa verve sarcastique, il cherchait à prouver que le père de Sainte-Marthe avait réellement composé les *Quatre Lettres* et le *Recueil*, et que ces deux livres avaient été publiés à Tours et non à Amsterdam et à Cologne.

D'après lui, c'était le *Recueil* qui aurait déterminé les supérieurs du père de Sainte-Marthe, déjà fort scandalisés des *Quatre Lettres*, à le déposer de sa charge de prieur du monastère de Tours. Il terminait son premier chapitre par les aménités suivantes :

« Après cela, mon Père, ne faut-il pas que vous ayez un front d'airain, ou, pour le dire en termes sacrés, un front de femme débauchée, *frons mulieris meretricis* (2), pour avoir osé écrire, comme vous avez fait par deux fois, à Mr de la Trappe, que vous n'êtes point l'Auteur des Quatre-Lettres, et que vous n'y avez aucune part. Vous avez marqué par là l'estime qu'on en doit faire, puisqu'elles vous ont fait confusion à vous-même, et que vous avez été contraint de les désavouer, comme indignes d'une personne de votre profession et de votre caractère. Mais pensez-vous, quoique Mr de la Trappe ait répondu avec beaucoup d'honnêteté à la première de ces deux lettres, qu'il vous en croye sur votre parole ? Il a trop de preuves du contraire, je vous assure ; Mais je vous assure aussi qu'il vous pardonne de tout son cœur le mal que vous avez voulu lui faire (3). »

Dans le second et le troisième chapitre de son apologie, le curé Thiers reproche, avec aigreur, au père

(1) *Apologie de M. l'abé de la Trappe*, p. 2 et 3.

(2) Jérémie, III, 3.

(3) *Apologie de M. l'abé de la Trappe*, p. 15.



de Sainte-Marthe d'avoir donné au premier de ses libelles la forme de lettres et de dialogues, quoiqu'il ignore absolument le caractère et le genre de style qui conviennent à ces sortes de compositions (1); il lui en veut surtout d'avoir insulté, de la manière la plus violente, le supérieur de la Trappe, dont il n'a reçu que des bienfaits (2).

D'ailleurs quelle nécessité y avait-il pour le P. de Sainte-Marthe d'intervenir dans la querelle des études monastiques? Pourquoi ne consentait-il pas d'être le spectateur du combat sans vouloir en être? « Vous avez, lui disait le curé Thiers, non une simple démangeaison, mais une vraie rage d'écrire, et vous vous êtes imaginé que vous ne pouviez mieux la satisfaire qu'en écrivant contre M. de la Trappe, que par là vous vous feriez un mérite auprès de vos supérieurs et de vos confrères dans votre Congrégation, que vous vous distingueriez dans le monde. Mais si vous avez satisfait votre rage en écrivant contre M. de la Trappe, vos supérieurs ont bien fait voir en vous déposant honteusement, qu'ils n'étoient pas satisfaits de vous, et je serais mauvais Prophète si après vous avoir réduit *ad ordinem*, au rang de simple Moine, ils ne vous

(1) P. 19-25

(2) « Si vous ne savez, dit-il, ni le caractère des Lettres, ni celui des Dialogues, vous savez merveilleusement bien dire des injures, et vous avez un grand talent pour les impostures et les calomnies. Je ne sache pas de moine qui y soit plus expert que vous. Plus je lis vos deux libelles, plus il me paroît que vous avez été païé pour cela..... Cependant quel sujet vous a donné M. de la Trappe de le traiter si indignement?... Il est certain que ce fut lui qui fit donner la Théologale et la Pénitencieri de S. Gatien de Tours à feu M. le Camus Abé de la Magdeleine, vôtre oncle maternel. Est-ce ainsi que vous êtes sensible envers ceux qui vous ont foit plaisir? Est-ce ainsi que vous avez l'âme reconnaissante? » P. 25 et 26.

relèguent pas enfin dans quelque Monastère obscur et ne vous coulent à fond (1). »

Pour combattre l'opinion du père de Sainte-Marthe au sujet de l'étude dans les cloîtres, le curé Thiers reprenait les arguments du supérieur de la Trappe.

Il invoquait contre le travail intellectuel des moines le silence des conciles des treize premiers siècles, celui des règles monastiques, celui des premiers réformateurs de l'ordre de saint Benoît (2).

Il cherchait à établir également que l'élévation des moines au sacerdoce ne pouvait jamais être une preuve en faveur des études monastiques : car, d'abord cette élévation elle-même était contre *l'état naturel, contre la première institution des religieux* (3) ; en second lieu, s'il fut une époque, où l'église manquait de prêtres zélés et instruits et se trouvait dans la nécessité de recourir au ministère des religieux, le clergé, élevé maintenant dans d'excellents séminaires et nourri de

(1) P. 27.

(2) Ch. IV, *passim*.

(3) P. 48. « Bien que les Moines, dit le curé Thiers, eussent chez eux des Oratoires, où ils s'assembloient pour la prière, ils ont été long-temps sans y avoir de Prêtres. Il n'y en avoit point dans la Laure de S. Sabas, laquelle étoit de 70 solitaires. Il croyaient que c'étoit une espèce de dégradation pour eux que d'être promus au Sacerdos ou à l'Episcopat.... Dans le temps que les Moines n'avoient point de Prêtres chés eux qui leur pussent dire la Messe, ils l'alloient entendre le samedi et le dimanche dans les paroisses voisines, selon ce qui est rapporté par Cassien, par Théodoret et par Nicéphore. Ils eurent ensuite des Prêtres dans la plupart des Monastères, mais en fort petit nombre. Il y avoit sur le Mont Nitrie en Egypte 5000 Moines dans une seule Eglise qui étoit desservie par huit Prêtres ; mais il n'y avoit que le plus âgé de ces Prêtres qui célébrait les Mystères sacrés et qui prêchait la parole de Dieu : les sept autres ne fesoient aucune fonction de leurs ordres pendant sa vie, ils l'assistoient seulement et gardoient le silence. » *Apologie de M. l'abé de la Trappe*, p. 49 et 50.

fortes études théologiques, était entièrement à la hauteur de sa mission (1).

Le curé Thiers interdisait donc la prédication aux moines, exercice, disait-il, auquel ils ne peuvent « se livrer sans sortir de leur sphère, s'éloigner de l'esprit des S. S. Fondateurs de leurs règles (2), » et quelquefois terminer malheureusement, comme le fit le moine Arnaud ou Arnou, abbé de Morimont, qui « mourut si misérablement, » après avoir fait le voyage de Jérusalem contre la volonté de Saint Bernard.

« A ce funeste exemple, ajoutait l'apologiste de l'abbé de Rancé, ne trouvez pas mauvais, mon Père, si je joins le vôtre, puisque vous vous mêlez quelquefois de prêcher. Vous vous souvenez fort bien, car la chose est assez mémorable, que prêchant une Octave du S. Sacrement, il y a quelque douze années, dans l'Eglise Cathédrale de S. Julien du Mans, vous demeurâtes court en chaire, et vous fûtes obligé d'en descendre avec beaucoup de confusion, après néanmoins avoir dit publiquement à l'assemblée, *Que Dieu punissoit votre orgueil, et vous vous en fussiez trop fait à croire si vous eussiez bien réussi dans votre octave.* Il y a au Mans cent personnes qui n'ont pas perdu la mémoire de cette aventure, et je la say d'un Ecclésiastique et d'un Magistrat, qui en ont été eux-mêmes les témoins (3). »

Outre la prédication, le curé Thiers interdisait encore aux religieux l'enseignement, qui, d'après lui, ne repose sur aucun fondement, et a été défendu par les

(1) P. 51-53.

(2) P. 54.

(3) P. 55. Qui ne voit que le curé Thiers tombait dans le défaut même qu'il reprochait au père de Sainte-Marthe, c'est-à-dire, dans les personnalités ?

capitulaires des rois et par l'art. 27 des réglemens des assemblées générales du clergé de France en 1625, en 1635, en 1645, en 1655, et en 1670.

« Je sai, disait-il, qu'on ne voit guères sortir d'habiles gens de leur Collège, et que souvent les Ecoliers y perdent le tems à apprendre et à réciter tantôt de mauvaise prose, tantôt de mauvais vers, à faire de froides déclamations et de fades tragédies, que l'on accompagne ordinairement de farces qui n'ont ni sel, ni invention, ni esprit ; qui sont tout-à-fait indigne des Moines qui les composent, et de ceux qui les écoutent, aussi-bien que de la sainteté des lieux où on les joue ; qui sont insupportables à tous les spectateurs de bon goût ; et qui ne servent qu'à divertir les sots et les piés-plats des bourgs et des villages voisins, sans considérer que, dans la pensée de Cicéron, ce n'est pas un grand talent que celui de faire rire les autres : *Leve est totum hoc, risum movere* (L. 2. de *Orat.*) (1). »

Un des arguments sur lequel le curé Thiers s'appuie le plus pour bannir le travail intellectuel des monastères, c'est la bulle *Altissimi dispositione*, donnée par Clément VIII, le 23 septembre 1603, aux moines réformés de saint Basile, de la congrégation d'Espagne, « qui sont, dit le défenseur du supérieur de la Trappe, des cénobites, comme les bénédictins de la congrégation de saint Maur, engagés comme eux dans les exercices de la vie commune (2). »

Cette bulle a pour but de pourvoir à l'état, à la paix et à la tranquillité des moines d'Espagne, et annule toutes les autres constitutions de ces religieux, même émanant du saint siège.

(1) P. 56 et 57.

(2) P. 64.

Or, voici le passage de la bulle interdisant les grandes études.

« Comme l'Institut de saint Basile est monastique, nous défendons très expressément à ceux qui en font profession tout ce qui peut empêcher le repos et troubler la paix, comme de faire des quêtes, d'entendre les confessions des séculiers, de prêcher la parole de Dieu au peuple, d'avoir des collèges pour apprendre la Philosophie, la Théologie et les autres sciences, et d'envoyer des Religieux dans les Universités pour étudier, de crainte que s'appliquant à ces emplois, ils n'abandonnent le louable exercice du travail des mains (1). »

Dans son langage pittoresque, le curé Thiers dit que cette bulle est une éponge, qui efface entièrement le système du Père Mabillon concernant les études monastiques.

Ce dernier, en effet, avait avancé que les réglemens des conciles en faveur du travail intellectuel dans les cloîtres n'ayant pas été révoqués, *les moines sont en droit et dans une espèce d'obligation de continuer et de maintenir les études, et qu'on ne peut sans manquer au respect que l'on doit aux décisions de l'église, blâmer ni condamner cette pratique, quand il seroit vray que les règles ne l'auroient pas autorisée, et même qu'elles l'auroient défenduë.*

Or, la bulle de Clément VIII interdisant, malgré toutes les autres décisions précédentes du saint siège, les études aux moines réformés d'Espagne, « on peut fort bien, dit le curé Thiers, sans manquer au respect que l'on doit aux décisions de l'Eglise, blâmer et condamner les Etudes monastiques, puis qu'un aussi

(1) P. 66.

grand Pape que Clément VIII les a blâmées et condamnées (1). »

Une dernière preuve que le curé Thiers développait, avec une visible satisfaction, contre le travail intellectuel dans les cloîtres, c'était les inconvénients et les désordres que, d'après lui, il avait amené parmi les confrères mêmes de Mabillon.

« Je soutiens, disait-il, que depuis l'établissement de votre Congrégation jusqu'à cette heure, ceux de ses Moines qui en ont plus troublé le repos, qui lui ont fait plus de peine, et qui l'ont plus déshonorée, sont des studieux ou des savans, des Régens d'humanité et de rhétorique, des Professeurs en Philosophie et en Théologie, des Prédicateurs, des Confesseurs, des Ecrivains ou des Auteurs. Je diray ce que j'en sai, mai ce que j'en dirai ne sera peut-être pas la centième partie de ce que j'en pourrois dire, si j'étois entré dans le secret de votre Congrégation, où l'on a grand soin de dérober à la connoissance du public les plaintes des mécontents et les histoires scandaleuses (2). »

A l'appui de ces paroles, le curé Thiers citait quelques noms de moines érudits qui, d'après lui, avaient causé les plus grands embarras à la congrégation de saint Maur, et il terminait son énumération par le tableau suivant : « Vos Professeurs en Philosophie et en Théologie et vos jeunes Religieux qui y étudient, pensez-vous qu'ils soient de grande édification lors qu'ils disputent aux Thèses qui se soutiennent dans les lieux de leurs résidences ? Semblables aux Docteurs de la Loi et aux Phariséens, ils aiment les premières places et les premières chaires, ils les recherchent avec empresse-

(1) P. 73.

(2) P. 75 et 76.

ment. Ils veulent avoir le premier argument après l'ouverture de la dispute. Ils affectent de ne point disputer si l'assemblée n'est belle et nombreuse. Ils ne veulent céder ni aux Curés, ni aux Chanoines des Eglises Cathédrales, ni aux autres Ecclésiastiques, quelque mérite qu'ils puissent avoir, et moins encore aux autres Moines qu'ils regardent beaucoup au dessous d'eux... On les a vus souvent (c'est toujours de vos Confrères dont je parle) imposer silence à des Curés même, et à des Ecclésiastiques plus âgés et plus habiles qu'eux ; et souvent de petits Moineaux, qui n'ont encore que du poil follet au menton, et qui par leur état ne sont pas du clergé, mais entre le peuple et le clergé, et qui ne devroient regarder l'autel qu'à travers la balustrade, ne rougissent point sous un habit d'humilité et de pénitence, de disputer le pas à des personnes considérables dans le Clergé et d'occuper les places qui leur sont destinées (1). »

Dans son ardeur de médire des inconvénients que l'étude occasionne aux religieux, le curé Thiers ne craignait pas de s'en prendre à Mabillon lui-même : il lui reprochait ses voyages littéraires, si formellement en opposition avec les règles de saint Basile et de saint Benoît, et surtout les relations qu'il en avait données et que « la modestie lui devait faire supprimer et ensevelir dans un éternel oubli (2). Que font, disait-il, toutes ces particularités, ou pour mieux dire, toutes ces pauvretés, au sujet et à la fin du voyage d'Italie du P. Mabillon. Est-ce là cette modération, cette modestie, cette humilité dont vous dites qu'il a si bonne provision ? Il ne m'en paroît rien dans cette conduite.

(1) P. 85 et 86.

(2) P. 90.



Il me paroît au contraire, que le saint Apôtre a eu grande raison de dire que la science enfle, *scientia inflat*, et j'appréhende fort pour ce Père si modéré, si modeste et si humble, qu'il n'ait part à la malédiction de saint Jérôme : *Væ miseris ad quos Pharisæorum vitia transierunt*. Malheur à ceux à qui les vices des Pharisiens ont été transmis. (1) »

Sévère, injuste, à l'égard de Mabillon, le curé Thiers justifiait entièrement le supérieur de la Trappe de tous les griefs dont l'avait si libéralement chargé l'auteur des *Quatre Lettres* et du *Recueil*. D'après cet auteur, on avait souvent renouvelé contre l'abbé de Rancé l'accusation de n'avoir quitté le monde que parce qu'il n'avait pas obtenu l'archevêché de Tours, à la mort de son oncle : or, plusieurs personnes de créance ont affirmé au curé Thiers « qu'il refusa généreusement cette dignité pour se retirer dans la solitude et y pratiquer les austérités de la pénitence (2). » Loin d'avoir fait son noviciat dans une bonne infirmerie, comme le prétendent ses adversaires, « il étoit le plus fervent de tous les novices, le premier à tous les exercices, le plus assidu aux observances les plus humiliantes, le plus appliqué au travail des mains, d'où on le voyait souvent revenir les mains sanglantes et le corps souillé de sueur (3). Si, quoique novice, il est resté abbé commendataire, c'est qu'il a agi comme la plupart des bénéficiers qui ne quittent leurs bénéfices que quelques jours avant leur profession, et s'il a fait profession tout en conservant son abbaye, c'est que le souverain pontife et le roi lui en ont donné l'autorisation préalable (4).

(1) P. 92.

(2) P. 271.

(3) P. 257.

(4) P. 363.

Dans le gouvernement de son abbaye, il agit avec la plus grande charité, la plus admirable humilité à l'égard de ses religieux : « il en use avec eux comme un Père plein d'affection et de tendresse en use avec ses enfants (1). Il est avec eux dans toutes les régularités communes, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes, Il embrasse les occupations les plus ravalées ; il garde la même austérité dans la nourriture, la même simplicité dans les vêtements. Rien ne le distingue que les actions qui peuvent être propres et attachées à son ministère (2). »

Sa correspondance n'a pas de loin l'étendue qu'on a voulu lui donner, et il n'écrit à ses correspondantes et elles ne lui écrivent « que quand les sujets le méritent (3). » Il n'a prêté également son concours à des affaires litigieuses que dans des cas très rares, et « dans des occasions légitimes et pressantes (4) » : *les Réformés de Saint-Maur*, au contraire, ont des procès à l'infini, tandis qu'il leur serait si facile d'en diminuer considérablement le nombre, si la Congrégation « rognait les ongles de plus près aux Procu-

(1) P. 170. — Dans l'édition des règlements de la Trappe, qui s'est faite à Paris, chez Michalet, en 1690, on lit, il est vrai, ces paroles : *Quand le Père Abbé vient au Chaufoir, on en sort, tous le saluënt.* « Mais cet *on*, dit Thiers, est une faute d'impression qu'il vous eût été aisé de corriger si vous aviez voulu, pour substituer *ou* à sa place. Aussi y a-t-il *ou* dans l'original de ces Règlements, que j'ay vû moy-même sur une tablette qui est dans le chapitre de la Trappe. Une légère faute d'impression, une *n* pour un *u*, devoit-elle vous faire juger si désavantageusement de la conduite de M. de la Trappe à l'égard de ses frères et lui reprocher qu'il ne veut pas souffrir qu'ils se chauffent avec lui ? Mais c'est votre ordinaire, de faire grand bruit pour peu de chose. » P. 173.

(2) P. 169.

(3) P. 252.

(4) P. 219.

reurs de ses Monastères (1) », et veillait davantage sur leurs départements. Aussi quelle peinture affreuse ne fait-on point partout de ces procureurs !

On reproche à l'abbé de Rancé de s'être élevé, avec une violence excessive, contre les désordres des moines, de les avoir fait connaître au monde sans nécessité. Mais est-ce que les vrais réformateurs n'ont pas toujours signalé, avec une liberté tout évangélique, les défauts et les vices de ceux qu'ils désiraient convertir ? Que n'a point dit, par exemple, saint Bernard contre les clunistes, l'abbé Juste contre les cisterciens, saint Bonaventure contre les cordeliers ? Quels tableaux n'a point tracés de certains couvents le savant Trithème (2) ?

On n'a fait grâce de rien à l'abbé de Rancé : on a critiqué son style, on a dit que s'il paraît quelque érudition dans sa *Réponse*, c'est au P. Mabillon qu'il l'emprunte. Mais qui admire davantage le style de l'abbé de Rancé que M. Nicole, et plusieurs autres érudits ? Qui ne voit que la « différence entre l'érudition de la *Réponse* et celle du *Traité*, c'est que celle de la *Réponse* est toute de M. de la Trappe, au lieu que celle du *Traité* est à toute la Congrégation de Saint-Maur. Car, il y a peu de Moines dans cette Congrégation qui n'aient contribué de quelques matériaux à la construction de ce grand édifice. Je dis la même chose des *Réflexions*. C'est un ouvrage de marquetterie et pièces rapportées, comme le *Traité*. Le P. Mabillon a eu la conduite de ces deux livres, il en a été l'entrepreneur et le principal Architecte ; mais tout ce qu'il y a de Confrères qui se piquent d'Etude et de Science,

(1) P. 235.

(2) P. 142.

ont été autant d'ouvriers qui y ont travaillé sous lui, et qui lui ont fourni une partie des pierres, du bois, de la chaux et du sable dont ils sont composés. Chacun y a apporté quelque chose du sien : Lors et Milors, chacun, grands et petits, moines et moineaux, se sont fait un mérite de donner un coup de bec à M. de la Trappe. On leur a fait entendre que cette affaire étoit importante, qu'elle étoit capitale, que l'honneur de la Congrégation y étoit intéressé, qu'il ne s'y agissoit pas moins que du salut de la Congrégation que M. de la Trappe avoit attaquée par un des endroits les plus sensibles, je veux dire, du côté des grandes Etudes qui y sont autorisées par un long usage et ordonnées par les Déclarations qu'elle a faites sur le chapitre 48 de la Règle de saint Benoît dans le chapitre général de l'an 1663. De sorte que si le Traité et les Réflexions du P. Mabillon pouvoient parler, et qu'on leur demandât le vrai nom de leurs Autheurs, ils pourroient répondre chacun en particulier aussi juste que fit le Démon de l'Évangile, *Legio mihi nomen est, quia multi sumus* (Marc 5, 9), je m'appelle Légion, parce que nous sommes plusieurs, je suis sorti de la tête et de la main de 6,666 Moines ; aussi trouve-t-on assés souvent dans l'un et dans l'autre de ces ouvrages, tantôt un lambeau qui sent le sermon, tantôt un autre qui a l'air de critique, là un point d'histoire foncé sans que besoin en soit, ici un passage mal cousu, là quelques périodes du haut stile suivies de quelques autres de différents caractères, en un mot beaucoup de diversité.

Par cette raison, il y a peut-être moins d'érudition dans la Réponse de M. de la Trappe. Mais il y en a autant qu'il en faut, et ceux qui voudront s'en instruire par eux-mêmes n'ont qu'à examiner soigneusement ce qu'il y dit en divers endroits de la lecture de

l'Écriture Sainte, de la science des anciens Solitaires, des services qu'ils ont rendus à l'Église, des maux que les Moines savants ont causés, de la décadence des Monastères, du travail des mains, des Règles monastiques, de l'histoire tant Ecclésiastique que profane ; enfin ils n'ont qu'à lire le catalogue qu'il a fait des Moines illustres par leur doctrine dans le huitième, le neuvième et le dixième siècle. Il y a quelques bévues dans ce Catalogue, je l'avoüe ; mais elles s'y sont glissées par la faute du Copiste du manuscrit de M. de la Trappe... Car les fautes des Copistes aussi bien que celles des Imprimeurs, ne font nulle conséquence pour les Auteurs, et ne diminuënt en rien le mérite qu'ils se sont acquis d'ailleurs par la bonté et la solidité de leurs ouvrages (1). »

Le lecteur connaît maintenant le style et l'érudition du curé Thiers. Il nous pardonnera cependant de lui emprunter une dernière citation, qui achèvera de mettre dans tout son jour le caractère violent du fougueux écrivain, parce qu'elle nous le montrera plaidant pour sa propre cause.

Voici, en effet, dans quels termes il reproche au père de Sainte-Marthe de l'avoir accusé d'être l'auteur des *Quatre Lettres* :

« ...N'étoit-ce pas assés, n'étoit-ce pas trop pour vous, mon Père, d'avoir menti deux fois à M. de la Trappe, en lui disant que vous n'étiez pas l'auteur des Quatre-Lettres ? Falloit-il ajouter une supposition et une calomnie à un double mensonge, en les attribuant à M. Thiers, pour le rendre odieux à M. de la Trappe et à tous les gens de bien qui ne regardent qu'avec horreur cet exécrationnable libelle ? Un démon in-

(1) P. 400-402.

carné seroit-il capable d'une plus noire méchanceté ? Elle est pourtant une des productions de vôtre esprit, mon Père, et elle me donne occasion de vous dire avec saint Jérôme : *Hæc tua est illa sancta verecundia* ? Est-ce là cette sainte pudeur dont vous faites profession ? *Hæc ædificatio Christiana* ? Est-ce là l'édification chrétienne que vous devez à vos frères ? *Sic modestus* ? *sic prudens* ? Est-ce ainsi que vous êtes modeste ? Que vous êtes sage ?... *Idcirco te existimas innocentem, si quidquid tuum est in alios transferas* ? Pensez-vous être innocent et passer dans le monde pour tel, en supposant à d'autres vos libelles diffamatoires et en rejetant vos crimes sur eux ?

» Mais vôtre méchanceté ne vous réüssira pas ; elle est trop mal concertée, et vous en serez très assurément la dupe. Car quoi que vous écriviez, on ne croira jamais que M. Thiers soit l'Authéur d'un si mauvais ouvrage, on ne l'en soupçonnera jamais. Les raisons que vous alléguez pour le prouver, prouvent le contraire. On n'y remarque ni son stile, ni son érudition, ni son esprit. Sa manière d'écrire est ferme et serrée ; et ces Quatre-Lettres sont écrites d'un style flottant et diffus. Il y a beaucoup d'érudition dans ses livres ; et il n'y en a point dans ces Quatre-Lettres. Son Caractère est de dire des bonnes vérités, de les bien prouver et de bien circonstancier les faits qu'il met en avant ; et ces Quatre-Lettres sont pleines de mensonges, d'impostures, de calomnies, de faits faux et éloignés de la vraie semblance. Il écrit en homme qui sait ce qu'il dit ; et l'Authéur de ces Quatre-Lettres écrit en étourdi. Il s'exprime en termes purs, propres, clairs et précis ; et il y a beaucoup de mots impropres et vicieux, beaucoup de mauvaises phrases, beaucoup de galimathias, beaucoup de verbiage dans ces Quatre-

Lettres. Il n'a jamais fait de Libelles diffamatoires contre personne, et la S. R. qu'on lui impute n'en fut jamais un ; mais ces Quatre-Lettres en sont un et des plus méchants qu'il y eut jamais. S'il parle quelquefois contre les vices publics qui déshonorent l'Eglise, il épargne les personnes vicieuses, et il peut dire avec Martial,

Hunc servare modum nostri novere libelli,  
Parcere personis, dicere de vitiis ;

mais l'auteur des Quatre-Lettres ne garde ni mesure, ni modération ; il nomme par leurs noms tous ceux qu'il outrage ou qu'il calomnie, et il se déchaîne impitoyablement contre M. de la Trappe, contre ses Religieux, contre ses amis....

» S. Jérôme rapporte, sur le témoignage de Tertulien. qu'un Prêtre de l'Asie, trop zélé pour la gloire de saint Paul, fut convaincu par saint Jean l'Évangéliste d'avoir supposé à cet Apôtre des Nations un livre de voyage et toute la fable du Batême de Léon, et qu'il fut dégradé pour cela : *Confessum se hoc Pauli amore fecisse, et ob id exidisse*. C'est ainsi, mon Père, que vous devriez être traité et encore plus rigoureusement, pour avoir par une malice particulière supposé vos Quatre-Lettres à M. Thiers (1). »

En dépit toutefois de ceux qui, comme le curé Thiers et le P. de Sainte-Marthe, avaient cherché, par des personnalités aussi peu chrétiennes qu'inutiles, à envenimer une question que Mabillon et l'abbé de Rancé étaient seuls capables de maintenir à sa hauteur, nous allons voir cette dispute d'abord si vive, bien que d'ailleurs toujours courtoise entre les deux principaux champions, se terminer à l'honneur de l'un et de l'autre, et mettre davantage en relief leurs vertus.

(1) *Ibid.*, p. 466-471.



## CHAPITRE VIII.

### LA RÉCONCILIATION.

Entrevue de Mabillon et de l'abbé de Rancé. — On prétend qu'elle avait manqué de sincérité. — Le supérieur de la Trappe proteste contre cette insinuation. — Il renonce à publier sa *Réponse aux Réflexions* de Mabillon. — Analyse de son manuscrit. — Incidents que provoque l'ouvrage de la *Connaissance de soi-même* de dom Lamy. — L'abbé de Rancé parle avec aigreur des études dans la *Conduite chrétienne*.

Parmi les spectacles que peut offrir le monde des intelligences, il n'en est pas de plus beau peut-être que celui de deux nobles esprits qui, après avoir été aux prises sur quelque grande question, finissent par reconnaître, la poussière du combat une fois tombée, qu'il y a toujours, à une certaine hauteur, un point où les adversaires généreux peuvent se rencontrer et s'embrasser dans la large et pacifiante vérité de l'amour.

C'est le spectacle que donnèrent Mabillon et l'abbé de Rancé.

Sur les instances de Madame la duchesse de Guise, Mabillon après avoir assisté au chapitre général de sa congrégation, à Tours, dans lequel dom Denys de Sainte-Marthe avait été déposé de sa charge, se rendit chez le supérieur de la Trappe.

Ce fut le 24 mai (1693) qu'eut lieu entre les deux religieux cette touchante entrevue, dans laquelle ils se donnèrent le baiser de paix, et se pardonnèrent généreusement les torts réciproques qui avaient pu leur échapper dans le feu de cette discussion.

Madame de Guise, qui était arrivée le même jour au couvent de la Trappe, eut enfin la satisfaction de voir la réunion des deux polémistes, à laquelle nous l'avons vue contribuer si puissamment.

Tous les deux ont raconté, presque à la même date, à leurs correspondants leur réconciliation : nous leur cèderons la parole.

Voici ce qu'écrivait, le 4 juin, huit jours après l'entrevue, le supérieur de la Trappe à son ami Nicaise :

« ... Le Père Mabillon est venu ici depuis sept ou huit jours seulement ; tout ce que je puis vous dire, c'est que l'entrevue s'est passée comme elle devoit, je veux dire avec tous les témoignages possibles d'amitié et de charité, et cela de tous les côtés. Le principal est que la sincérité a eu dans cette occasion toute la part qu'on pouvait souhaiter. Il faut convenir qu'il est malaisé de trouver tout ensemble plus d'humilité et plus d'érudition qu'il y en a dans ce bon père (1). »

(1) Gonod, p. 231. Le 20 juin de la même année, le supérieur de la Trappe écrivait au même abbé Nicaise : «..... Le P. Mabillon m'est venu voir seul avec un religieux de son ordre, et véritablement la chose s'est passée avec tant de cordialité de tous les côtés, qu'il n'a pas été moins satisfait de la manière dont j'en ai usé à son égard, que je l'ai été des dispositions que je lui ai vues pour moi. Il est certain qu'on ne le peut trop estimer, voyant comme quoi il joint ensemble une humilité profonde avec une grande érudition. Il m'a écrit depuis, et m'a fait espérer qu'il nous viendrait revoir. Vous ne doutez point, Monsieur, que je n'aie sur cela tous les sentiments que je dois avoir, et que je ne renchérisse sur ceux qu'il me témoigne, autant qu'il est en mon pouvoir. » — *Ibid.*, p. 232.

Dans une lettre, que nous avons [eue nous-mêmes entre les mains (1) et que nous donnons ici textuellement, Mabillon rendait compte de son entrevue avec le supérieur de la Trappe à dom Claude Estiennot de la Serre, un des religieux de Saint-Maur :

« Le 15 juin 93. Il me semble qu'il y a un siècle que je n'aye eu l'honneur de vous écrire, M. R. P., et de vous remercier de la continuation de votre souvenir et des mémoires que vous avez eu la bonté de m'envoyer, surtout des derniers que Mgr de Reims m'a fait mettre entre les mains.

« Vous avez su, mon révérend Père, que j'ai été au Chapitre général comme passe-volant, et qu'en revenant j'ai passé par la Trappe où j'ai séjourné le jour du Saint-Sacrement avec le Révérend Père prieur de Compiègne. Nous y avons reçu toutes les marques possibles de cordialité et d'amitié du Révérend Père abbé et de la communauté que l'on ne peut voir sans être édifié. Nous assistâmes à Matines qui durèrent quatre heures. Les pauses de cet office durent pendant un *Ave* et un *Sancta* entier. Aux autres heures de l'office, les pauses sont moins longues que les nôtres et le chant assez rond, à la réserve du *Salve Regina* de Complies qui dure un quart d'heure. On ne peut rien entendre de mieux chanté. Il y a de très bonnes voix entre les quatre-vingts religieux de chœur qui composent cette communauté, dont il y en a douze novices, Augustins, Cordeliers, Pères de l'Oratoire, Curez, enfin de plusieurs Ordres, et ils gardent avec l'habit de novice la tonsure qu'ils portoient dans leur premier état.

(1) A la bibliothèque nationale (F. R. 19.649. Rés. Saint-Germain, p. 139.)

« Je parlois quatre fois à M. l'abbé : la première fois, sans dire un seul mot de notre contestation ; la seconde, M. l'abbé commença par dire qu'il ne savoit pas si nous n'aurions pas été fâché de ce qu'il avoit écrit contre moi : à ces mots, je l'embrassois, et lui, moi, tous deux à genoux, et je répondis que son écrit n'avoit donné aucune atteinte au respect et à la vénération que j'avois pour lui. Il m'ajouta que lorsqu'on étoit pénétré d'une certaine vérité, on disoit quelquefois les choses d'une manière un peu vive ; mais qu'il me prioit d'être persuadé qu'il avoit pour notre congrégation, et pour moi en particulier, tous les sentiments d'estime et de cordialité qu'on pouvoit avoir, et qu'il étoit bien aise de faire cette déclaration en présence du Père avec qui j'étois. Comme je lui répliquois on nous vint interrompre et il ne fut plus parlé de cela dans les deux autres entretiens que nous eûmes avec lui. Nous en dûmes davantage avec un des trois religieux à qui nous parlâmes : et le tout se passa avec toute la modération et la cordialité possible. Ce religieux me dit que j'avois fait un plaisir indicible à leur communauté d'avoir fait cette démarche.

« Mme de Guise se trouva à la Trappe le même jour ; mais je n'ai pas eu le temps d'avoir un long entretien avec elle. Elle s'attendoit sans doute que je devois rester le lendemain qu'elle y devoit revenir avec Mgr l'évêque de Chartres pour y passer trois jours ; mais nous en partîmes le vendredi matin, quelque instance qu'on nous fît d'y demeurer. Voilà en deux mots ce qui s'est passé dans cette entrevue dont M. l'abbé a témoigné être extrêmement satisfait comme on l'a su non seulement par la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, mais aussi par quelque autre... »

Citons encore la lettre de l'abbé de Rancé à Mabillon, à laquelle ce dernier vient de faire allusion : »

« Mon Révérend Père, on ne peut pas être plus touché que je l'ai été de toutes les marques que vous m'avez données de votre amitié, dans le voyage que vous avez fait à la Trappe. Quelque sentiment que vous puissiez avoir de ma reconnaissance, vous voulez bien que je vous dise qu'il seroit beaucoup au-dessus de ce que vous l'avez, si vous aviez pu pénétrer dans les dispositions de mon cœur ; au reste, je regarde tout ce que vous me dites de notre maison comme un pur effet de votre charité, et j'en aurois meilleure opinion que je ne l'ai eue jusqu'à présent, si je la croyois digne de celle que vous mandez que vous en avez. Je souhaite, M. R. P., que rien ne vous empêche d'exécuter le dessein où vous êtes de nous venir voir avec plus de temps et plus de loisir. C'est une grâce que j'attendrai avec beaucoup d'impatience et comme un moyen de vous témoigner, avec plus d'étendue que je n'ai pas fait, qu'on ne sauroit honorer plus que je le fais, ni être, avec une estime plus cordiale et plus sincère que j'y suis. Je vous supplie de vous souvenir de nous devant N. S. et nous ne manquerons point de notre côté de lui recommander votre personne et tout ce qui vous regarde (1). »

Quelques méchantes langues, toujours disposées à envenimer les questions et à faire traîner les querelles, avaient prétendu que l'entrevue avec Mabillon et l'abbé de Rancé n'avait été que dans les formes, mais que la sincérité n'y avait eu aucune part.

Le supérieur de la Trappe protesta vivement contre

(1) 7 juin 1693. Bibliothèque nationale, F. R. 49.649. Rés. Saint-Germain, p. 221.)

cette allégation, comme nous pouvons le voir dans deux de ses lettres.

La première est adressée à l'abbé Nicaise, en date du 25 juillet 1673 ; il y parle du docteur Gerbais, qui avait été un des approbateurs de la *Réplique* de Mabillon : « ....Je ne doute point, écrit-il, que le P. Mabillon ne vous fasse réponse. Ceux qui disent que je l'ai reçu indifféremment, ne disent pas vrai ; il n'y eut jamais d'entrevue plus cordiale, comme je vous l'ai déjà mandé. Il le publie de son côté, et je l'ai dit à tous ceux qui m'en ont parlé. Cela est tellement répandu en tous ces pays-ci qu'on ne voudroit pas écouter ceux qui diroient le contraire. J'ai eu ici une visite de M. Gerbais ; je l'ai trouvé un parfaitement honnête homme ; il m'a témoigné toute l'amitié possible ; vous jugez bien que je ne suis pas demeuré en reste, et que j'ai répondu à cela comme il pouvoit le désirer (1). »

Voici la lettre qu'il écrivait quelques jours après la précédente (2), à Mlle de Courcelles :

« .....Il est vrai que le P. Mabillon s'est donné la

(1) Gonod, p. 235.

(2) Le 2 Août 1693. *Ibid.*, p. 396. — Dans une lettre inédite, que nous avons trouvée à la bibliothèque nationale (F. R. 12.804, suppl. fr. 1526) l'abbé de Rancé, tout en protestant de son estime pour Mabillon, prouve à son correspondant combien il persistera dans son opinion : « ...Vous me demandez, écrit-il, s'il est vrai, que j'eusse averty tous mes religieux que le P. M. vengit à la Trappe, lorsqu'il y est venu : je l'avois dit à 2 ou 3 et rien d'avantage, mais dans la suite, je le dis publiquement, pour l'édification de nos frères, pour leur apprendre que les gents qui font profession d'estre à Dieu doivent conserver entre eux, nonobstant la diversité des sentiments, une charité sincère. Il est vray que ce Père a parlé de ma maison comme on vous l'a dit ; de mon côté, je vous assure que je lui rend toute la justice qu'il mérite, et j'ay de son érudition et de son humilité toute l'opinion qu'on en peut

peine de nous venir voir, et ce que je puis vous dire, c'est que ce n'a pas été une simple cérémonie ni de sa part ni de la mienne, mais une entrevue toute sincère et toute cordiale ; et la vérité est qu'il n'est pas possible d'y être plus sensible que je l'ay été. J'en ai marqué mes sentiments toutes les fois que j'ay eu l'occasion de le faire, et ce que vous me mandez des dispositions du P. Mabillon à mon égard m'a été confirmé par quantité d'endroits. C'est un religieux qui a beaucoup de mérite, non-seulement du côté de son érudition qui est grande, mais encore de sa piété et de sa vertu qui ne lui est pas inférieure..... »

Avant même de recevoir le P. Mabillon à la Trappe, l'abbé de Rancé était décidé à ne point livrer au public la réponse qu'il avait faite aux *Réflexions*, et à la réserver uniquement pour ses religieux.

La visite, si pleine de bonté et d'affectueuse prévenance, que lui fit l'aimable bénédictin, le confirma dans sa résolution, comme il s'en explique lui-même dans l'*Avertissement*, qui se trouve en tête de sa réponse (1) :

« Quand le R. P. Mabillon eut la charité de me venir voir après la publication de son livre des réflexions,

avoir. Cependant, je vous l'avoue, je conserve tous mes sentiments pour les études, j'y suis plus confirmé que jamais, la mesme postérité qui verra ses pensées verra aussi les miennes, et pour lors on jugera avec équité et sans prévention. »

(1) Nous avons dit déjà que le manuscrit original de l'abbé de Rancé se trouve entre les mains de M. Léon de la Sicotière, et, qu'à la bibliothèque communale de Grenoble, il en existe une copie : nous nous sommes fait transcrire cette copie, afin de pouvoir l'examiner à notre aise.

Le manuscrit de Grenoble est un in-folio relié de 712 pages, d'une écriture un peu pâle, mais très nette et très lisible. Il a dû appartenir à la bibliothèque de l'évêque ou de l'évêché de Séez, et porte, sous les armes épiscopales, la date de 1718.



j'avois déjà répondu à ce dernier ouvrage par un autre à qui j'ay donné le nom d'éclaircissements sur ces réflexions. Et quoique ma réponse fust convainquante, et qu'elle contentast tous ceux qui l'avoient lûe avec plus de soin et d'application, je m'estois résolu de ne la point mettre au jour, dans cette persuasion, que ce que j'avois répondu au Traité des Etudes du R. P. M... subsistoit dans son entier, et que toutes les raisons dont je m'estois servi contre ce traité estoient demeurées dans leur vigueur et dans leur force, et particulièrement pour ce qui regarde l'antiquité.

« Depuis la visite du R. P. M. je me suis toujours confirmé dans la même pensée. Sa douceur, son honnêteté me gagnèrent tellement le cœur, que je n'eusse pas voulu dire une seule parole sur nulle matière, qui eust esté capable de luy déplaire. Comme il me parut tout à fait sincère dans les assurances qu'il me donna de son amitié, j'y répondis par des dispositions toutes semblables. Il se peut dire que la conversation que nous eûmes ensemble fut toute de cœur. Il en a parlé de la sorte, et je n'ay perdu aucune occasion de mon costé de m'expliquer de la même manière.

« Cependant plusieurs personnes de vertu et d'éru-  
dition à qui j'avois fait voir la réplique que j'avois foite, crurent que je ne pouvois avec conscience réduire un écrit de cette nature en cendre et en poussière : et d'autant plus qu'on prenoit un grand soin de répandre dans le monde que la question estoit tellement finie par le dernier ouvrage du P. Mab., et qu'il y avoit employé des preuves si fortes et si claires qu'il estoit demeuré sans réplique. Je me suis laissé persuader par ces raisons, j'ai conservé cette réponse, elle subsiste dans son entier. S'il arrive dans la suite des

temps qu'elle devienne publique, je suis bien aise que l'on sçache qu'en cas qu'il s'y rencontre quelques expressions moins douces et moins dignes de la considération et de l'estime que j'ay pour le R. P. M., je les désavoüe et les change en d'autres qui marquent des dispositions toutes contraires. Dans le fond j'ay toujours eü du respect et de la charité pour luy, mes sentiments se sont augmentés dans les rencontres, et je les conserveray jusqu'à la mort (1). »

Après ces explications, l'abbé de Rancé commence son travail par la préface suivante, qu'il adresse à ses religieux :

« Je m'étois imaginé, M. F., que ce que j'avais dit sur le Traité des Etudes Monastiques du R. P. M. satisfaisoit aux raisons dont il s'étoit servi pour en établir la nécessité, et même que j'avois tellement prévenu par ma réponse toutes les difficultés qu'il y pouvoit former, qu'elle demeureroit sans réplique. Cependant comme il luy est venu de nouvelles réflexions par le moyen desquelles il prétend soutenir les opinions qu'il avoit avancées, et qu'il les expose d'une manière si spécieuse et si apparente, qu'il est mal aisé qu'il ne se rencontre des personnes qui entrent dans ses pensées et qui ne s'y laissent surprendre, j'ay cru, M. F., qu'il étoit à propos de prendre quelque conduite, afin que vous ne fussiez pas de ce nombre ; je vous avoüe que ce seroit une chose bien fâcheuse, et pour vous, et pour moy, si vous ayant élevés dans la connaissance de votre état, et si ayant étably sur des principes constants tout ce que je vous ay dit de la vérité et de la dignité de votre profession, il arrivoit jamais que vous

(1) Manuscrit de Grenoble.

prissiez des sentiments contraires à ceux que vous devez avoir, c'est-à-dire que vous quittassiez le party de la vérité pour embrasser celui de l'erreur. J'espère que Dieu vous préservera de cet inconvénient, et qu'il ne permettra pas que l'œuvre qu'il a commencé en vous donnant de l'amour pour la sainteté de notre état, et vous formant selon les maximes que nos Pères nous ont enseignées, se détruise et se dissipe par la facilité que vous auriez à écouter des pensées nouvelles, et à suivre des voyes qu'ils ne nous auraient point tracées.

« Mais afin que je fasse de mon côté tout ce que je dois pour vous mettre dans une sûreté toute entière, et vous rendre capables de ne recevoir aucunes impressions de ce dernier Livre qui porte pour titre *Réflexions sur la Réponse au Traité des Études monastiques*, il m'a paru nécessaire d'examiner avec soin cet ouvrage, et de reprendre avec exactitude tout ce qui me semblera digne de l'être. Je le feroy avec le plus de simplicité et de netteté qu'il me sera possible (1). »

Ce travail, que l'abbé de Rancé acheva en trois mois (2), est une œuvre considérable sous le rapport de l'érudition et des recherches historiques, mais le style en est peut-être moins soigné que celui des autres ouvrages de l'auteur.

« Ce qu'il y a de plus étonnant dans cet écrit, dit l'abbé Dubois, c'est l'érudition. On se demande comment l'abbé de Rancé, traitant le même sujet pour la troi-

(1) Pages 1-3 du manuscrit de Grenoble.

(2) Le 7 février 1693 il parle encore de ne pas répondre aux *Réflexions* de Mabillon, et, en recevant la visite de Mabillon le 24 mai de la même année, sa réponse était déjà achevée.

sième fois, a pu trouver encore tant à dire sans se répéter ? Semblable à un heureux chercheur d'or qui rencontre de nouveaux filons à mesure qu'il creuse, plus il pénètre dans l'ancien monde monastique, plus il y fait de découvertes nouvelles. Il plane par dessus comme l'aigle ; rien n'échappe à son regard perçant : les hommes, les institutions, les choses, les dates lui apparaissent en même temps, sans confusion ; il les distingue, il les démêle, et leur assigne leur place particulière. Ce n'est point un glaneur, mais un moissonneur qui coupe à pleine faucille dans le champ de l'histoire, et fait la plus abondante récolte, où il semblait qu'il n'y eût plus que quelques rares épis à ramasser. On ne peut s'empêcher de se demander ce que serait devenu cet homme si heureusement doué, s'il se fût exclusivement livré à l'étude (1) ? »

Ajoutons néanmoins que ce qui manque à cet ouvrage, c'est le plan, la composition, le supérieur de la Trappe se contentant d'énoncer une proposition de Mabillon (il y en a 410), qui lui semble inexacte, et la faisant suivre immédiatement d'une réponse.

Assurément le lecteur n'attend pas de nous que nous examinions une à une ces réponses : ce travail offrirait trop peu d'intérêt, et nous exposerait fatalement à des redites, l'auteur répétant souvent ce qu'il a déjà avancé dans ses autres ouvrages. Toutes les réponses du supérieur de la Trappe peuvent d'ailleurs se résumer dans cette seule proposition : ni les règles monastiques, ni la tradition des couvents, ni le changement de discipline n'autorisent les études dans les cloîtres, telles que les entend Mabillon.

En montrant comment l'abbé de la Trappe établit les

(1) *Vie de l'abbé de Rancé*, t. II, p. 379.

trois points de cette proposition, nous aurons donné une idée suffisante de son ouvrage.

La question des règles monastiques est traitée à fond par l'auteur, et nous n'hésitons pas à dire qu'il rectifie victorieusement quelques opinions de Mabillon à leur endroit.

Il est surpris d'abord que son adversaire commence les règles anciennes par saint Basile ; c'est abandonner dit-il, « tout d'un coup les premières règles orientales, celles de St-Sérapion, des deux Macaires, de Paphnuce, les deux règles des SS-Pères, celle de St-Pachome, de St-Arsène, la règle orientale. C'est un grand desaveu, un grand retranchement, car il n'y a guères de preuve sur laquelle il ait fait plus de fond pour appuyer son traité des Etudes que celle qu'il prétendoit tirer des règles orientales (1). »

Il s'étonne, en second lieu, de ce que Mabillon lui ait reproché de ne *compter pour rien* l'autorité de saint Basile ; n'en a-t-il pas parlé dans la *Réponse* ? D'ailleurs Mabillon a tort d'invoquer le témoignage de saint Basile, de saint Jean Chrysostome et de saint Jérôme, au sujet des règles monastiques. Car, les deux premiers ne parlent pas des études des religieux, mais de l'instruction que les enfants recevaient dans les monastères, et la lettre du saint ermite de Bethléem à Rustique ne renferme que des conseils privés, donnés à un moine, et ne peut pas être appelée une règle monastique.

Nous sommes d'accord avec l'abbé de Rancé sur ce dernier point : mais nous faisons des réserves pour la règle de saint Basile et pour celle de saint Jean Chrysostome, qui, en parlant de l'instruction, que les enfants

(1) P. 66.

recevaient dans les monastères, demandent indirectement la culture intellectuelle des religieux.

Les explications que le supérieur de la Trappe donne sur les règles monastiques de l'Occident nous paraissent mieux fondées, et nous ne croyons pas hors de propos de les citer littéralement :

« Le P. Mabillon, dit-il, passe enfin aux Règles de l'Occident, et il commence par dire qu'il ne sait pourquoy j'ay dissimulé le témoignage de la Règle du Maître qui s'explique assez clairement en faveur des Etudes, ch. 50.

» Je ne puis, M. F., vous celer mon étonnement sur ce qu'il en témoigne luy-même, de ce que j'ay dissimulé, à ce qu'il dit, le témoignage de la règle du maître. Il ordonne que les jeunes Religieux seront instruits par un maître habile, *ab uno litteras meditentur*. Il ajoute que je répondray peut-être que cela veut dire qu'ils apprennent à lire comme j'ay déjà expliqué cet endroit de la Règle de St-Aurélien : *Litteras omnes discant*. Le P. Mabillon n'auroit pas été surpris de ma Réponse s'il s'étoit donné la peine de lire dans cette Règle même l'explication que je lui ay donnée. Voicy les termes : *Nam in alphabeto majores usque ad quinquagenariam ætatem litteras meditari hortamur*. Pour moy je n'ay point douté qu'on ne dût donner le même sens à ces paroles de St-Aurélien : *Litteras omnes discant*. Cette expression : *Litteras omnes discant* ne doit point avoir d'autre sens, sinon que tous apprendront à lire. Ce qui fait voir que cette explication est naturelle et véritable, c'est qu'il ordonne la même chose pour des Religieuses, et dans les mêmes termes, *Litteras omnes discant*, et qu'il n'y a nulle apparence qu'il ait imposé aux Religieuses l'obligation d'apprendre le latin comme une loy indispensable ;

mais pour le lire il y a bien de la difficulté, car comme elles étoient obligées à la récitation de l'office, c'étoit un devoir qu'il falloit qu'elles acquittassent avec édification. C'est le véritable sens comme on peut voir dans le *Glossaire* de M. Du Cange, où il soutient que cela veut dire apprendre à lire ou assembler des lettres : *Litteratus* ou *Litterator*, celui qui apprend à lire. De plus le P. Mabillon n'a pas rapporté le passage entier; car ce saint après avoir dit que tous apprennent à lire et le Pseautier, ajoute que les gardiens de troupeaux et de bestiaux y seront obligés, ce qui prouve invinciblement que le terme de *Litteras* ne s'entend point des Etudes . . . . . , . . . . .

» L'autorité de la Règle de *Crimlaicus* n'est pas considérable. Je n'ay rien que je puisse ajouter à ce que j'en ay dit dans la Réponse p. 64, sinon que c'est un compilateur d'une capacité médiocre, qui peut s'être méconté en plusieurs choses, et qui ne s'attire pas beaucoup de créance.

» Le mot de *percurrere canones* ne méritoit pas le soin qu'on s'est donné d'en chercher le véritable sens : quelque diligence qu'on fasse pour le trouver, il sera toujours incertain. Il y en a qui l'ont entendu comme j'ay fait ; mais quand celui qu'y donne le P. M. seroit le meilleur, c'est un St-Prêtre qui écrit dans des tems relâchés, et par rapport aux dispositions auxquelles se trouvoient les monastères ; ainsi ce qu'il dit ne fait point de conséquence. Cependant, M. F., je ne puis m'empêcher de vous dire que la particule *per* augmente la force du terme auquel elle est jointe, par exemple, *pertinax* dit plus que *tenax*, *permanere* plus que *manere*, *perficere* plus que *facere* ; *pertransire* plus que *transire*, *pernegare* plus que *negare* ; *pertimesco*, plus que *timeo* : ainsi *percurrere*, courir



très vite, lire avec beaucoup de promptitude plus que *currere*, et l'explication que je luy ai donnée est juste, c'est sans fondement qu'on la conteste. St-Bernard l'a pris dans ce sens lorsqu'il a dit dans son sermon 33 sur le cant. des cant.: *Ecce quam brevius possum percurro* (1). »

Dans l'examen de la règle de saint Benoît qui méritait une attention toute spéciale, l'abbé de Rancé nous paraît également avoir établi plusieurs points, d'une manière victorieuse, contre son adversaire.

« 1° On a dit que le silence de cette règle à l'endroit du travail intellectuel ne prouve rien contre les études monastiques, vu qu'elle ne parle pas non plus de la messe, de l'oraison, des conférences. Or, cette dernière assertion est inexacte, parce qu'il est question de la messe conventuelle au ch. 37<sup>e</sup> et au chap. 38<sup>e</sup> (2); il est fait mention de l'oraison au ch. 20<sup>e</sup> (3); et « pour ce qui est des conférences, il ne faut point s'étonner si saint Benoist n'en a rien dit, parce qu'il ne les a point établies comme des exercices réguliers, qui dussent entrer dans la journée de ses disciples (4). »

« 2° Ce n'était pas une raison pour obliger saint Benoist d'ordonner les études dans sa règle que de les

(1) P. 68-72.

(2) « Le P. M., dit l'abbé de Rancé, trouvera bon que je lui dise qu'il se méconte étrangement dans cet endroit et dans beaucoup d'autres. Il n'est point vrai que St-Benoist n'ait rien dit de la Messe. Il en parle, comme je l'ay remarqué dans l'explication sur la règle aux chap. 37 et 38, et s'il ne l'a pas dit d'une manière plus précise et plus étendue, c'est que personne n'ignorait que ce ne fût un précepte pour tous les chrétiens de l'entendre les dimanches, et les festes, et que ce devoir était connu de tous les enfans de l'Eglise. » — P. 75.

(3) P. 75.

(4) P. 76.

avoir trouvées établies dans son tems dans les observances monastiques, de la même manière qu'il n'a pas laissé de prescrire un silence rigoureux, et une stabilité constante, quoy qu'il ait trouvé les moines de son tems dans une grande liberté pour parler et pour ne pas observer une résidence exacte dans les monastères (1). »

3° Quoique saint Benoît ne refuse à ses disciples la lecture d'aucun des pères de l'Eglise, « il s'explique cependant luy mesme clairement et détermine les ouvrages des Pères aux expositions sur l'Ecriture et aux traittés qui peuvent servir à former leurs mœurs, et à régler la conduite de leur vie (2). »

4° Il est impossible de trouver, dans la règle de saint Benoît, en dehors des exercices prescrits par cette règle, six heures pour le travail intellectuel. Pour prouver ce point si important de la discussion, l'abbé de Rancé — comme l'avait déjà fait dom de Vert — entre dans un examen minutieux de toutes les occupations dont se compose la vie d'un bénédictin ; il s'appuie surtout sur l'autorité de dom Martène pour montrer que le temps qui s'écoulait entre les matines et les laudes, et, en hiver, entre le repas et les vêpres, devait être employé à préparer l'office divin, et que, par conséquent, il ne restait pas aux religieux un temps suffisant pour des études longues et suivies (3).

Sans s'arrêter aussi longtemps à l'examen des constitutions des chanoines réguliers de Saint-Victor et de la règle de saint Augustin qu'à l'examen de la règle de saint Benoît, l'abbé de Rancé consacre cependant

(1) P. 73.

(2) P. 80.

(3) P. 83-100.

plusieurs pages de son travail à prouver que si les premières parlent de l'étude, c'est qu'elles ont admis des modifications et des adoucissements à leur institution primitive, et que, dans la seconde, il n'est question que de l'étude de l'Écriture sainte, de même que dans un autre passage de l'évêque d'Hippone il ne s'agit également que des conférences monastiques, qui roulaient sur les livres sacrés : on n'est donc pas en droit de tirer ni des constitutions de l'abbaye de Saint-Victor, ni de la règle de saint Augustin, un argument favorable aux études monastiques, telles que les entendait Mabillon.

En terminant sa longue dissertation sur les règles monastiques, l'abbé de Rancé ne ménage guère son adversaire : « Il est impossible, dit-il, que vous n'ayez vû évidemment que le P. M. n'a pas dit quatre paroles qui prouvent ce qu'il veut établir ; et la précision de nos réponses montre quelle a été l'inutilité et la faiblesse de ses réflexions. . . . . »

» Il se figure avoir donné de nouvelles décisions sur les règles anciennes, quoy qu'il n'ait rien dit que ce que l'on voit dans son *Traité des Etudes* à quoy on a déjà répondu. Il ajoute que celle de saint Benoist ne luy est pas moins favorable. Jugez, M. F..., si dans tout ce qui précède, il a dit un seul mot qui prouve ce qu'il a avancé ; pour écrire de ce stile avec une telle confiance, il faudroit être certain qu'on ne trouvera personne en son chemin qui se donne la peine de répondre (1). »

Le second point que le supérieur de la Trappe examine avec soin, et auquel se rattachent bien des ques-

(1) P. 117 et 118.

tions subsidiaires, est celui de la tradition monastique concernant les études.

Toutefois, malgré l'érudition qu'il déploie et les nombreux témoignages qu'il invoque, la plupart de ses arguments ne sont que la reproduction, sous une autre forme, de ceux qu'il a déjà employés dans sa *Réponse*.

Pour établir la tradition des études monastiques, Mabillon, dans ses deux ouvrages, s'était beaucoup appuyé sur l'existence des bibliothèques dans les cloîtres, bibliothèques que les supérieurs avaient souvent amassées à grands frais, afin que les religieux pussent s'appliquer plus facilement à l'étude ; sur l'habitude que les moines avaient eue, de tout temps, et surtout ceux de saint Martin, de copier des livres *pour leur usage, et non point par trafic* ; enfin sur le grand nombre de moines érudits qui avaient existé à travers les âges.

L'abbé de Rancé n'admet aucune de ces preuves.

« Il peut aisément, dit-il, entrer dans l'esprit d'un supérieur, et particulièrement s'il a de l'érudition, d'amasser beaucoup de livres, non pas pour les mettre communément entre les mains de ses religieux, mais parce qu'il peut arriver quelques rencontres, où l'on auroit besoin de s'en servir. 2° Comme il n'y a rien que d'honnête dans le désir d'assembler des livres, et de former des bibliothèques, c'est une envie à laquelle un supérieur peut se laisser aller sans s'en appercevoir et sans faire attention qu'elle ne convient point tout à fait à son état, et il regardera en cela des besoins éloignés, qui peut-être ne se présenteront jamais comme des raisons légitimes. Lorsque Cassiodore a dit : *Magnæ verecundiæ pondus est habere quod legas, et ignorare quod doceas*, son dessein n'a point été d'étendre cette maxime sur toutes sortes de lectures, et

je n'ay garde de m'imaginer qu'il ait voulu qu'on enseignast la médecine dans son Monastère. Il avoit pourtant des livres qui traitaient de cette science (1). »

Voici l'opinion de l'abbé de Rancé sur l'habitude qu'avaient les moines de copier des livres :

« Saint Martin, dit-il, étoit un grand évêque appliqué aux besoins des peuples, et à la conduite d'un grand diocèse, et qui employoit ses religieux à transcrire des livres pour les répandre et les mettre entre les mains de ceux auxquels la lecture en pouvoit être utile ou nécessaire, soit séculiers, soit ecclésiastiques ; il n'y a rien en cela qui ne fut digne de sa charité, de sa sagesse et de sa sollicitude pour son Eglise; mais cela n'empesche pas que les moines qui vivoient du travail de leurs mains ne se soient occupés à copier des livres pour leur propre subsistance, et il n'y a point d'apparence que les lois et les ordonnances qui les ont obligés à s'appliquer à cet employ, ayent voulu qu'ils donnassent gratuitement au public leurs livres, qui leur avoient couté beaucoup de tems et de peine à transcrire.

» Je n'ay point dit, M. F., que des moines doctes et habiles ne pussent ou ne dussent pas s'adonner à cette occupation. Je n'ay point eu non plus dessein, comme on me l'impute, de mépriser un travail dont le monde a tiré de si grands avantages, mais seulement de montrer que c'est une mauvaise raison, pour prouver que des moines étoient savans, que de dire qu'ils s'appliquoient à transcrire des livres (2). »

Ne pouvant pas nier que, de tout temps, il y a eu des moines qui se sont livrés aux travaux de l'esprit,

(1) P. 462 et 463.

(2) P. 263 et 264.

l'abbé de Rancé représente les uns comme des hommes extraordinaires, auxquels la providence ou leurs supérieurs ont imposé la tâche d'étudier; les autres, comme des exceptions, qui ne prouvent rien contre l'immense multitude de ceux qui ont passé leur vie dans l'obscurité de leurs cloîtres; les autres, comme des hommes qui, dès l'origine du monachisme, n'ont pas craint de rompre en visière à leurs institutions primitives et abandonné le travail manuel, alors que les règles monastiques le prescrivent d'une manière si formelle. Aussi la bénédiction du ciel s'est-elle éloignée des abbayes qui ont transgressé ainsi les règlements de leurs fondateurs, les abus se sont multipliés, le mal est arrivé à son comble. Voyez le VIII<sup>e</sup>, le IX<sup>e</sup>, le X<sup>e</sup> siècle : ils ont compté bien des moines savants, et cependant quelle dissipation dans les monastères, quels honteux dérèglements ! L'auteur des *Réflexions* a voulu diminuer, il est vrai, pour chacun de ces siècles, le nombre des religieux qu'on a cités comme ayant cultivé la science ; il a prétendu que les désordres, dans les couvents, n'étaient pas si graves ; il a reproché à la *Réponse* de les avoir dépeints avec un texte de Trithème qui ne se rapporte qu'à l'époque où vivait ce moine ; il a dit que les abbayes de Fulde, de Saint-Gall, de Ferrières et d'Hirsauge vivaient dans l'observance de leur règle. Or, les recherches les plus précises permettent, non seulement de maintenir pour chacun des siècles mentionnés plus haut le nom des moines qui ont été cités dans la *Réponse*, mais d'en ajouter 35 autres pour le VIII<sup>e</sup> siècle, 38 pour le IX<sup>e</sup>, 93 pour le X<sup>e</sup>.

Voici ces noms, que nous avons extraits du manuscrit de Rancé :

AU VIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Eginardus, Caroli Magni Cancellarius.  
Albinus Alcuinus.  
Usuardus.  
Tumherus, vel Tunherus.  
Sanctus Boisilius.  
Sanctus Benedictus Biscopius.  
Ostforus, vel Osfertus.  
Sanctus Hedda, vel Heddius, alias Heada.  
Alfredus Nothus.  
Sanctus Wilfridus Ripponensis.  
Sanctus Egvinus Wiccus.  
Heddius Stephanus.  
Sanctus Joannes Benestacius.  
Geolfridus Bernicius.  
Tobias.  
Inas Rex.  
Egbertus Monachus.  
Wibbertus, Winbertus, vel Wicebertus  
Felix Cronlandensis.  
Cimbertus, vel Cinbertus.  
Sanctus Brithwaldus, vel Berthwaldus.  
Taturius.  
Sanctus Willibrordus.  
Sanctus Acca, vel Accas.  
Nothelmus.  
Sanctus Lebuinus.  
Cuthbertus Gervicius.  
Iglacus.  
Ethelwolfus, sive Lupus.  
Sanctus Bonifacius.  
Egbertus, vel Eadbertus.  
SS. Rictruda et Gisea.  
Sanctus Lullus, vel Julius.



Sigwolfus.

Sanctus Burchardus (1).

AU IX<sup>e</sup> SIÈCLE.

Arnulphus, Monachus Sancti Medardi Suession. et Archiep. Bituricens.

Gerungus, Reverendissimus Abbas Hirsaugiensis.

Heribaldus, Monac. Sancti Germani, et Ep. Altissiodorensis.

Abbo, frater ejus et successor.

Egil, Abbas Brumiensis.

Hugbertus, abbas Sancti Ricarii.

Ruthardus, mon. Fuldensis et Hirsaug.

S. Probus, monac. S. Albani prope Moguntiam.

Ansbaldus, Abb. Brumiensis.

Egil, Monac. et Archiep. Senonensis.

Urenbertus, Monac. Sancti Galli.

Richbodo, Monac. Hirsaugiensis.

Hartmondus, Monac. Sancti Galli.

Bertolfus, qui et Bertoldus, A. Mediolacensis et Archiep. Trevirens.

Bernurardus, Monac. Fuldensis.

Walo, Monac., Episcop. Altissiodorensis.

Sigehardus, A. Fuldensis.

Milo, Hucbaldus, et Humbaldus, Monac. S. Amandi.

Herfridus, monac. Hirsaug.

Almanus monac. Cœnobii Altvillarensis.

Regenbodo, A. Hirsaug.

Ratbodo, A. Mediolacens. et Archiep. Trevirens.

Florbertus, monac. S. Mathiæ prope Trevir.

Eberhardus, ejusdem cœnobii monac.

Sanctus Rembertus, monac. Corbeiens. et Archiep. Bremensis.

Rudolphus, monac. Hirsaug.

Sanctus Vonderoldus, monac. Fuld. et Archiep. Moguntinus.

Adelgarius, monac. Corbeiensis et Archiep. Bremensis.

(1) P. 424 et 425.

Harderadus, A. Hirsaug.  
 Amalricus, monac. Wissenburgens. et Ep. Spirensis.  
 Bernhardus, monac., ejus successor.  
 Sebulo, Ab. S. Dionisii Parisiensis.  
 Berno, I<sup>us</sup> A. Gigniacensis.  
 Willelmus comes Alvernîæ fundator Cluniaci.  
 Sigismundus, monac. Hirsaug. et Ep. Halberstatens.  
 Cunzigo, A. Monasterii Regalis S. Nazarii.  
 Herdericus, monac. Hirsaug.  
 Adrenvaldus, monac. Floriacensis (1).

AU X<sup>o</sup> SIÈCLE.

Fulco, A. S. Bertini, et Archiep. Remensis.  
 Bado, A. S. Bertini.  
 Eberhardus, monac. S. Mathiæ prope Trevirim.  
 Richardus, ejusdem cœnobii monac.  
 Sanctus Wymo, monac. Corbeiensis et Archiep. Bremens.  
 Sigebertus, monac. Corbeiensis.  
 Adelbero, A. S. Ferrucii in Blidenstat.  
 Dracolfus, monac. Novæ Civitatis prope Rotenfels, Episcop.  
 Herbipol.  
 Betto, præposit. S. Columbæ in Gallia, Ep. Antissiodo.  
 Ratbodus, monac. et Archiep. Remensis.  
 Aywardus, monac. et Episc. Noviomens.  
 Walbertus, monac. Corbeiensis, ejus successor.  
 Richarius, Abbas Brumensis, Ep. Leodiensis.  
 Eckardus, A. L....  
 Ratherus, monac. Lobiensis, Episcop. Veronensis.  
 Luthelmus, monac. Hirsaug.  
 Herbordus, monac. Hirsaug.  
 Lietardus, monac. Hirsaug.  
 Galdericus, monac, et episcop. Antissiodorensis.  
 Burckardus, monac. Magdeburgens. et Ep. Misnens.

(1) P. 430-432.

- Joannes, monac. S. Albani prope Moguntiam.  
Diethmarus, Abb. Hirsaug.  
Hildebertus, A. Fuldens., et Archiep. Moguntinus.  
Diethardus, A. Hirsfeldens. et E. Hidelsheimen.  
Burckardus, A. Hirsfeldens. et E. Herbipolensis.  
Megengus, ejus in Abbatia successor.  
Diethelmus, monac. S. Mathiæ apud Treviros.  
Reinhardus, monac. S. Burckardi juxta Herbipolim.  
Helmfridus, A. Fuldensis.  
Herbordus, monac. Hirsaug.  
Hademarus, 2<sup>us</sup> Abbas Cluniacensis.  
Anno, 1<sup>us</sup> A. S. Joannis Magdeburgensis.  
Herdingus, qui et Adelbertus, monac. 1<sup>us</sup> Archiep. Magdeburg.  
Helporicus, monac. S. Galli.  
Arigandus, Abb. S. Petri in Gallia.  
Gerlandus, monac. Altissiodor. et Archiep. Senonen.  
Hiedmanus, monac. S. Dionisii, ejus successor.  
Borathus, monac. Corbeiens. et 1<sup>us</sup> Ep. Schleswisens.  
Siebdaus, monac. Fulden. et 1<sup>us</sup> Ep. Ripensis.  
Meginradus, monac. Hirsaug.  
Heribertus, monac. S. Willebrordi Epternacens.  
Sigerus, Abb. Hirsaug.  
Adelbertus, monac. S. Mathiæ apud Treviros.  
Adelbertus, monac. S. Vincentii Metensis.  
Gotfridus, monac. et Ep. Nemetens. sive Spirens.  
Adelbertus, monac. Corbeiens. et Ep. Ruthenorum.  
Sanctus Libacius, monac. ejus successor.  
Christianus, 1<sup>us</sup> A. S. Pantaleonis Coloniensis.  
Reginhardus, monac. Hirsaug.  
Egwardus, monac. et Episcop. Schleswicensis.  
Wernherus, A. S. Albani prope Moguntiam.  
Bernolfus, A. S. Ferrucii in Blidenstat.  
Otgerus, monac. et Ep. Spirensis.  
Wernherus, A. Fuldensis.  
Hedericus, monac. Wissenburgensis.  
Rudgerus, monac. S. Willebrordi Epternacensis.  
Abbo, qui et Ebbo, A. Floriacensis.

- Poppo, monac. Fuldensis.  
 Sanctus Wolfgangus, monac. et Ep. Ratisponens.  
 Adelbertus, monac. S. Luthuvini Mediolacensis.  
 Adelmanus, monac. Cœnobii Stabulensis.  
 Werembaldus, monac. Hirsaug.  
 Adelbodus, A. et Ep.. Wintoniensis.  
 Buvardus, monac. et Archiep. Eboracensis.  
 Revigerus, A. Lobiensis.  
 Adelbertus, A. Gemblacensis.  
 Theodericus, monac. S. Mathiæ prope Trevirim.  
 Remigius, Abb. S. Luthuvini Mediolacensis.  
 Lupoldus, Abb. Hirsaug.  
 Erhardus, monac. Cœnobii S. Michaelis in Cuneburg.  
 Arnoldus, Abb. S. Burchardi, prope Wirzeburg.  
 Othuvinus, monac. et Ep. Hildesheimensis.  
 Bruno, monac. Corbeiens. et Ep. Verdensis.  
 Lubentius, monac. et Archiep. Bremensis.  
 Ostbertus, monac. Glasconiensis.  
 Osthacus, monac. et Ep. Hildesheimensis.  
 Theodoricus, monac. S. Albani prope Moguntiam.  
 Bruno, monac. S. Viti.  
 Hatto, A. Fuldensis.  
 Hartfridus, A. Hirsaug.  
 Engelbertus, monac. S. Mathiæ prope Trevirim.  
 Engelbertus, A. Cœnobii Admontensis.  
 Bernwardus, monac. et Ep. Herbipolensis.  
 Theodericus, monac. Floriacensis.  
 Adelharrius, A. S. Willebrordi Epternacensis.  
 Brantho, A. Fuldensis.  
 Gerbertus, monac. Floriacens. et Archiep. Rhemens.  
 Constancius, A. S. Maximi Aurelianensis.  
 Sanctus Bernwardus, monac. et Ep. Hildesheimens.  
 Evherhardus, qui et Gebehardus, A. et Ep. Augustens.  
 Theodorus, monac. S. Mathiæ prope Trevirim.  
 Marinus, monac. S. Maximi prope Trevirim.  
 Rathbodo, monac. ejusdem Cœnobii (1).

(1) P. 433-436.

Ce nombre considérable de moines savants n'a-t-il pas son éloquence et ne prouve-t-il pas que la science sans la piété est incapable de couper court aux abus des couvents ? En second lieu, les plaintes que l'Église a poussées aux conciles de Troisly et de Vernon sur *l'état lamentable* où se trouvait la profession religieuse ne disent-elles pas bien haut combien les désordres des religieux étaient considérables ? En admettant même que les quatre abbayes, dont on a cité le nom, aient fait exception aux dérèglements des autres, « c'est une raison qui ne mérite pas d'être écoutée. Si on nous disoit : la contagion s'est répandue dans toute l'Europe et y a causé un ravage presque infini, auroit-on le moindre égard, et la moindre attention à celui qui pour prouver le contraire diroit hardiment que les habitants dans quatre villages ou dans quatre bourgades se porteroient bien et jouiroient d'une santé parfaite ; et ne croiroit-on pas que celui qui se serviroit d'une preuve si faible, ne penseroit pas à ce qu'il diroit (1) ? » Enfin, si pour prouver la décadence de l'ordre monastique aux VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, l'auteur de la Réponse a cité un texte de Trithème qui ne se rapporte pas à ces siècles ; d'autres témoignages de ce savant religieux prouvent qu'à cette époque des désordres de toute nature s'étaient introduits dans les couvents.

» Quand on n'auroit pas ces témoignages, ajoute l'abbé de Rancé, l'autorité des Conciles de Vernon et de Troisly est plus que suffisante pour faire voir combien la corruption étoit grande dans l'ordre monastique, et pour montrer que quand Trithème a parlé de

(1) P. 440.

cette désolation si universelle dans tout l'ordre de St-Benoist, il l'a entendu, non pas du tems dans lequel il écrivoit l'histoire ; et véritablement on ne s'est servi de l'autorité de Trithème que par surérogation, celle des deux Conciles que nous avons cités nous donnant tout ce qui est nécessaire pour appuyer notre sentiment (1). »

Le changement de discipline est, avec les règles monastiques et la tradition non interrompue des études dans les couvents, une des preuves sur lesquelles Mabillon avait le plus insisté pour justifier la légitimité du travail intellectuel dans les cloîtres.

L'abbé de Rancé est d'avis que l'ordre monastique peut changer de discipline, puisqu'il en a changé en effet (2) : mais il se demande, avec une légère pointe d'ironie, si ce changement n'est pas précisément contraire à ce que le père Mabillon a essayé de prouver dans son traité des études, « puisqu'il a fait, dit-il, tous ses efforts, qu'il n'a rien oublié pour établir l'étude des sciences par les Règles des premiers solitaires de l'Orient, comme par celle de St-Benoist, et qu'il a employé toute la connaissance qu'il peut avoir de l'antiquité pour faire comme une chaîne, et une tradition constante des Études monastiques ? Y a-t-il contradiction plus évidente ? car si les études ont été établies parce que la discipline a changé, il est certain qu'elles n'ont pas été instituées dans l'origine des Règles, et que ce sont des occupations que les Pères n'ont point connues.... Le P. M. s'est donc méconté : et l'Étude des sciences ne trouve rien moins dans l'antiquité que l'autorité qu'il a prétendu lui donner.

(1) P. 446 et 447.

(2) P. 141.

» Il est vray que l'Eglise a ordonné les Etudes aux moines, et aux solitaires, mais il est vray aussy qu'elle y a été obligée par l'état où elle les a vûs, et par la décadence où les observances monastiques se sont trouvées. Si les moines avoient persévéré dans l'amour de leur profession, dans une pratique exacte de leurs devoirs, dans les régularités qui leur avoient été prescrites; qu'ils se fussent rendus de fidèles observateurs des Loix saintes qui leur avoient été données dans leur institution; qu'ils eussent continué de marcher dans la voye de leurs Pères, et de goûter, comme eux, les biens que Dieu a attachés au silence, à la solitude, à la fuite des hommes, aux veilles, aux jeûnes, à la prière, à la mortification des sens, au travail des mains, cette occupation à présent si vile, et si méprisée, quoy qu'elle ait autrefois sanctifié tous les moines; enfin qu'ils ne se fussent point lassés de se tenir devant Dieu, et de s'offrir incessamment à Luy dans la simplicité de leur cœur comme des victimes pures et innocentes, soit pour leur propre sanctification, soit pour celle du monde, l'Eglise n'auroit jamais pensé à les tirer de cet état de bénédiction pour les engager dans l'Etude des sciences, et cela pour plusieurs raisons. L'une, c'est qu'elle n'auroit pas voulu troubler cette paix, cette tranquillité profonde de laquelle ils jouissaient, et les obliger de quitter ce repos sacré de Marie pour les exposer dans les inquiétudes et dans les soins qui accompagnent toujours les emplois de Marthe quelque saints qu'ils puissent être: *Martha turbaris erga plurima*; elle n'auroit point manqué d'entrer dans l'esprit, dans le sentiment de celui qui disoit: *Ne suscitatis neque evigilare faciatis dilectam donec ipsa velit*, prenez garde de l'éveiller, et d'interrompre son sommeil, jusqu'à ce qu'elle le veuille elle-même.



» La seconde, le respect qu'elle auroit eu pour l'ouvrage de Dieu, s'il eût conservé toute la pureté, toute la beauté qu'il avoit lorsqu'il est parti de ses mains, l'eût empêchée d'y toucher, d'y causer le moindre dérangement, elle auroit fait scrupule d'y changer les moindres traits.

» Enfin elle n'eût pas voulu se priver elle-même des avantages, des assistances qu'elle a toujours reçues de la sainteté des solitaires, soit que se tenant dans la présence de Dieu comme ses anges devant son trosne, ils sollicitassent sa miséricorde pour ses besoins, par l'ardeur et par l'assiduité de leurs prières, soit qu'elle les appelast à son secours dans les nécessités pressantes et qu'elle les fit descendre du sommet des montagnes, ou qu'elle les tirast du fond de leurs cavernes pour s'opposer par la grandeur de leur religion, de leur foy, à l'impiété des idolâtres, et à la fureur des hérétiques.

» Véritablement lorsqu'ils sont sortis de cet ordre établi par leurs Pères, qu'ils ont abandonné cette situation bienheureuse, qu'ils sont venus à déchoir de cet état si saint et si glorieux tout ensemble où la main de Dieu les avoit placés par le ministère de leurs instituteurs ; qu'ils se sont lassés d'être ce qu'il vouloit qu'ils fussent, et ce qu'ils devoient être : l'Eglise ne pouvant plus les faire remonter à leur origine, et ne voyant pas en eux les dispositions nécessaires pour reprendre les pratiques primitives qu'ils avaient abandonnées, comme une mère pleine de charité et de sagesse elle a cru qu'elle ne pouvoit rien faire de mieux pour des enfants qui luy étoient si chers, que de les préserver du plus dangereux de tous les maux, je veux dire de l'oisiveté et de la paresse, et dans cette vue là elle a voulu qu'ils s'appliquassent à l'Etude pour rem-

plir leurs vuides d'occupations, leurs esprits et leurs cœurs d'instruction qui pussent leur estre utile, *ab initio autem non fuit sic.* (Matth. 19, v. 8) (1). »

Passant ensuite en revue les canons des conciles de Cologne, de Vienne, d'Augsbourg, de Paris, de Bude, de Rouen, il prouve que ces conciles prescrivent, il est vrai, l'étude des choses saintes, « et cela pour relever les moines, pour les soutenir, pour les empêcher de tomber encore plus bas qu'ils n'étoient, et pour les éclairer sur les devoirs de leur profession, dont ils n'avoient plus ny vue, ny sentiment, ny connaissance, et c'est ce qui ne fait que prouver que les Etudes n'ont été ordonnées qu'à cause des dérèglemens (2). »

Avec de pareilles dispositions d'esprit, on conçoit facilement que l'abbé de Rancé n'admette en aucune façon la division des études, telles que Mabillon les entendait. « Il distinguera, dit-il, les Etudes en tant de classes qu'il luy plaira. C'est une différence qui est purement de son fond, et de son invention ; nous n'en avons ny traces, ny marques, ny vestiges dans la Règle de St-Benoist. Ainsy quand il tire des conséquences et des inductions de ses principes, c'est débiter ses propres imaginations et rien davantage (3). »

La révision des saints Pères, la copie et la confrontation des manuscrits, ces études, si chères à Mabillon et à ses collègues, ne trouvent pas grâce devant l'austère abbé de la Trappe : « Il faut, dit-il, que le P. M. ne se souvienne pas, ou qu'il ne fasse pas attention que la Règle ordonne un silence et une solitude perpétuelle, et que comme ces sortes d'Études et de

(1) P. 141-144.

(2) P. 154.

(3) P. 486

dispositions ne se peuvent faire sans beaucoup de communications, et de commerces, soit avec les gens du dehors, soit avec ceux du dedans, on peut dire sans se tromper que ces occupations sont contraires à la lettre et à l'esprit de la Règle, que St-Benoist ne les a point connues et qu'elles ne sont point du nombre de celles qu'il a prescrites à ses disciples : si quelqu'un doute de ce que j'avance, il n'a qu'à s'informer de ce qui se passe dans les Monastères, où se font de telles études ; on y parle, on y communique, on y dispute, on va, on vient, on fait des visites, et on en reçoit ; tout y est dans le mouvement. Qu'y a-t-il qui soit plus capable de remplir d'agitation ces demeures saintes, où doit régner une paix et une tranquillité constante (1) ? »

Pour justifier la révision et la copie des manuscrits, Mabillon s'était appuyé sur l'exemple de saint Jérôme, de saint Anselme et du bienheureux Lanfranc. Voici comment l'abbé de Rancé lui répond :

« Je souhaite et je prie Dieu que luy et tous ses frères imitent le grand Docteur (saint Jérôme) non seulement dans son application à corriger les livres des saints, mais encore dans l'austérité de sa vie, dans sa pénitence, dans sa mortification, dans sa componction, dans ses gémissements ; enfin, dans ce soin qu'il a eu de conserver la crainte des jugemens de Dieu qui luy faisoit répandre ces larmes si abondantes et si amères qui le garantissoient de tous ces inconvéniens, de tous ces maux, de toutes ces tentations différentes, auxquelles succombent ceux qui s'occupent comme luy, et qui ne sont pas dans ces dispositions. Il faut remarquer, M. F., que St Jérôme étoit un Père, un docteur

(1) P. 523 et 524.

de l'Église distingué, et appliqué par une vocation spéciale à l'intelligence, à l'éclaircissement et à la correction des divines Écritures; et c'est ce qui ne se trouve pas de la même manière dans ceux qui sont aujourd'hui chargés de ces sortes d'emplois.

» L'exemple de saint Anselme est considérable, et fait voir que cette occupation a été autorisée et s'est rendue recommandable et *sainte* par la conduite de ceux qui s'en sont meslés; mais je ne puis m'empêcher de dire que comme on veut les imiter dans leur religion, dans leur zèle qui étoit si grand qu'ils ne diminuoient rien de leur application au service de Dieu, ny de leurs autres occupations, comme le R. P. M. le dit luy même, c'est-à-dire qu'il faudroit s'acquitter de cet exercice extraordinaire sans se servir pour ses autres devoirs, ny d'exemptions, ny de dispenses. Ce seroit le moyen d'édifier ses frères par l'exemple, et d'attirer des bénédictions d'en haut sur les ouvrages et sur les personnes. C'est ce qui n'est plus en usage, et le R. P. M. avoue luy-même dans son traité des Études qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de travailler à des ouvrages longs et pénibles sans quelques dispenses (1). »

Nous devons faire connaître maintenant à nos lecteurs comment l'abbé de Rancé réfute quelques faits particuliers, sur lesquels Mabillon s'étoit appuyé pour prouver l'existence et la nécessité de l'étude dans les cloîtres.

D'après le supérieur de la Trappe, c'est une erreur de s'imaginer qu'il eût été facile à Benoît d'Aniane « de remettre le bon ordre dans les monastères déréglés, sans y rétablir les études, ou de ne pas les

(1) P. 525-527.

établir dans les nouveaux monastères (1). Il n'y avoit, dit l'abbé de Rancé, rien de si difficile, parce que l'ignorance avoit tout ravagé; il falloit s'opposer à l'inconvénient le plus important, au mal le plus pressant, et à celui qui paroissoit la cause de tous les autres; et quoyque les études ne fussent pas selon l'esprit des premiers Pères, et des instituteurs, il étoit mal aisé par les circonstances où Benoist d'Aniane se trouvoit de s'en passer. Ainsy il se vit comme obligé d'en établir l'usage. Que s'il est si facile qu'on le prétend de remettre le bon ordre dans les monastères dérégés, sans les Etudes, pourquoy ne le fait-on pas?... Pourquoy tant de détours et de retours, plutôt que de convenir d'une vérité constante, et de ne pas reconnoître que les anciens solitaires ont sanctifié le monde par la sainteté de leur vie, par l'intelligence, et par la méditation des divines Ecritures? Que leur gloire principale a été d'instruire, et d'édifier toute la terre par l'ardeur de leur foy, par la grandeur de leur religion, par la sainteté de leurs mœurs, par cette humilité profonde, dont ils faisoient une profession toute publique, et souvent par la vertu des miracles? Pourquoy, dis-je, ne pas demeurer d'accord, et ne pas avouer sincèrement que c'est la faiblesse de nos tems qui est cause qu'il est si difficile de se passer des Etudes, et que c'est un secours qui paroist si nécessaire? Il est rare de trouver des âmes qui soient dégagées de toutes prétentions sur les choses d'icy-bas et assez abandonnées dans la main de Dieu pour ne désirer ny d'autre place, ny d'autre partage dans sa mai-

(1) Mabillon, *Réflexions sur la réponse de Monsieur l'abbé de la Trappe au Traité des Etudes monastiques*, t. I, p. 162.

son, que celui d'y vivre dans l'abjection et dans l'humilité (1). »

C'est une erreur de croire que Guigues, le cinquième général des Chartreux, se soit livré aux grandes études et les ait établies dans son monastère, parce qu'il a voulu que la critique, qu'il avait faite des lettres de saint Jérôme, fût mise à la tête de ces lettres dans tous les manuscrits des religieux. « Ce fut sa charité toute seule qui le porta à faire une discussion exacte des lettres de S. Jérôme, et distinguer celles qui étoient de luy, de celles qui n'en étoient pas ; rien n'étoit plus conforme à son état, cela ne luy causoit aucun dérangement, et il délivroit par là ses frères d'une recherche qui leur auroit coûté beaucoup de peines, et dont on peut croire que plusieurs d'entre eux n'étoient pas capables. Quelle conséquence peut-on tirer de cela ? Y a-t-il rien qui marque que le bienheureux Guigues se soit addonné aux grandes sciences, luy qui avoit beaucoup d'Erudition avant qu'il se retirast dans la solitude (2). »

C'est une erreur de vouloir prouver que l'étude a leur servi, dans les débuts, au monastère de Cluny, par la raison que Bernon, qui en fut le fondateur, et qui avait cultivé les lettres à Baume a dû en transporter le culte à Cluny. C'est également une erreur de vouloir prouver que les religieux de cette abbaye se sont livrés à l'étude du temps d'Udalric, par la raison que Guigues, le cinquième général des Chartreux, pria Pierre-le-Vénérable de lui donner en communication quelques traités des Saints Pères, et que les Pères du concile de Constance demandèrent aux religieux de

(1) P. 208 et 209.

(2) P. 517.



Cluny quelques ouvrages. En effet, ces religieux, « au commencement de leur institution, et même un tems considérable après leur origine, étoient tellement occupés des offices du chœur et dans les cérémonies de l'Eglise qu'il ne leur restoit que quelques moments de libres (1) ». D'ailleurs, dans son testament que nous possédons encore, Bernon « ne recommande à ses frères que le travail des mains, la psalmodie et la prière. Vous jugez bien, dit l'abbé de Rancé, que si les Etudes avoient été au nombre des exercices et des régularités auxquelles les religieux eussent dû s'appliquer, c'étoit le moment, la conjoncture, où il falloit les avertir, et les exhorter d'y donner leur tems, leurs soins et leurs assiduités, et d'y joindre la piété sans laquelle elles nuisent beaucoup plus qu'elles ne servent (2). »

En second lieu, « on ne sauroit, dit l'abbé de Rancé trop s'étonner de ce que le R. P. M. ne fait point de scrupule de se servir de ce qui se faisoit dans le Monastère de Cluny du tems de Pierre-le-Vénéral, pour affaiblir ce que j'ay dit qui s'y faisoit du tems d'Udalric qui est près de 200 ans auparavant.

» La discipline pour lors y étoit dans toute sa vigueur et on y vivoit dans un grand relâchement sous Pierre-le-Vénéral. Ainsy il ne faut pas être surpris s'il avoit quantité de biens, s'il y avoit une Bibliothèque nombreuse, l'Etude et la Science ayant été mises en place du travail et d'autres régularités qu'on avoit abandonnées. Ainsy qui ne voit pas, M. F., que c'est une conséquence pitoyable de dire que l'on étudioit dans Cluny du tems d'Udalric parce qu'on y étudioit sous Pierre-le-Vénéral (3)? » Enfin, « le Concile

(1) P. 467.

(2) P. 198.

(3) P. 468 et 469.



Constance (1) s'est tenu vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire plus de 500 ans après Udalric. Quelle apparence de juger de ce qu'a été la communauté de Cluny dans la ferveur de son institution, par ce qu'elle étoit au tems du Concile de Constance? C'est vouloir prouver qu'il n'y avoit point de travail il y a 500 ans dans l'ordre de Cîteaux, parce qu'il n'y en a point aujourd'huy. (2) »

C'est une erreur de prouver que les religieux de Cîteaux se sont livrés à l'étude, parce qu'il y a dans leur règle un statut *de pueris litteras discentibus*, ou parce que le cardinal de Vitry les loue d'être recommandables dans l'intelligence de l'Écriture et dans la grâce de la prédication. Car, ce statut « ne regarde que les jeunes religieux auxquels on devoit apprendre ce qui leur étoit nécessaire pour lire, pour chanter, et pour s'acquitter avec édification de tous les devoirs, et de toutes les fonctions auxquelles un religieux de chœur peut être obligé. Cette étude n'alloit pas plus loin et n'avoit pas plus d'étendue. La sainteté des religieux de Cîteaux a banni de leurs monastères la vanité des sciences, elle luy en a fermé les portes, et la licence lès luy a ouvertes (3). »

De plus, au dire de l'abbé de Rancé, Mabillon s'est efforcé « inutilement de faire voir qu'il y a eu des Études dans l'ordre de Cîteaux dans un tems ou il n'y en avoit pas; on y apprenoit les Elémens de la langue latine, et rien davantage..... La chose du monde dont

(1) « Il eût été plus juste de dire, les Pères du Concile de Basle, puisque c'est le titre, et l'inscription de la lettre, et qu'elle est datée du Concile de Basle, et non pas de celui de Constance qui estoit fini depuis bien des années. » P. 469.

(2) P. 487.

(3) P. 487.

on s'est le moins occupé dans l'ordre de Cîteaux pendant que le bon ordre y a régné, c'est la science. La piété tenoit lieu de tout. S. Bernard qui avoit plus de part que personne à l'institution de cette Congrégation si célèbre n'avoit pas moins travaillé à détruire dans le cœur de ses disciples l'amour de la science, qu'à y allumer le désir de la sainteté. Sur ce que dit le Cardinal de Vitry qui loue les religieux de Cîteaux de ce qu'ils étoient recommandables dans l'intelligence de l'Écriture, et dans la grâce de la prédication, il faut remarquer trois choses. L'une que ce grand ordre étoit déjà déchu de son premier éclat, et ne conservoit plus sa pureté originaire. L'autre que l'intelligence et la méditation des divines Écritures devoit suffire pour former un prédicateur apostolique. La troisième, que ceux que l'on appliquoit à la prédication y étoient engagés malgré eux, et qu'on les arrachoit par une espèce de violence du fond de leurs cloîtres, pour les charger de ces sortes de fonctions » (1).

C'est une erreur de prouver que saint Etienne s'adonnait à la critique des Livres saints, parce qu'il avait employé des rabbins juifs pour corriger les manuscrits de la Bible. « Voicy, dit l'abbé de Rancé, le fait. Ce saint abbé voulant laisser à ses frères (dont la lecture la plus habituelle étoit celle des Livres sacrés) une Bible qui fût correcte, ce qui étoit rare en ces tems-là, appliqua quelques-uns d'entre eux à transcrire l'Écriture Sainte, et dans ce dessein il en ramassa de divers endroits plusieurs exemplaires afin que les confrontant les uns avec les autres il pût choisir ceux qui seroient

(1) P. 500 et 501.

les plus fidèles, et les plus exacts. Cependant ayant reconnu que celui qu'il croyoit l'être davantage, et sur lequel il avoit fait transcrire un manuscrit étoit le plus défectueux, il consulta quelques juifs à ce sujet, qui ayant en sa présence examiné les livres et vû le texte hébraïque et chaldaïque sur la diversité et la différence de quelques passages, il régla la Bible qu'il laissa à ses frères, par l'avis et le sentiment de ces juifs. Il les écouta. Il est expressément marqué qu'ils luy parlèrent en latin, et que le saint Abbé se servit de la même langue. Je ne vois pas, M. F., comment on peut induire de cette rencontre particulière que saint Etienne se soit appliqué à la science de la critique. Il s'adresse à des Juifs qui savoient les langues orientales, et sur leur foy, sur leur rapport, sur la confiance qu'il eut en eux, il réforma la Bible qu'il avoit, et en fit écrire une toute nouvelle. N'est-ce pas donner un tour et une face à cette histoire qu'elle n'a point en effet; n'est-ce pas en tirer des conséquences forcées? (1) »

C'est une erreur de croire que l'exemple du jeune Othon, auquel les religieux de Cîteaux permirent de faire ses études soit une autorité pour prouver l'existence du travail intellectuel dans cet ordre. En effet, ce prince n'obtint cette autorisation qu'à cause de la considération qu'on avoit pour son père Léopold et

(1) P. 376 et 377. — Dans un autre passage, forcé par son adversaire de revenir sur ce même fait, l'abbé de Rancé s'exprime ainsi : « S. Etienne auroit eu peu de piété, peu de religion, peu de zèle pour la parole de Dieu, et n'eût pas été saint comme il l'étoit, s'il n'eût pas pris soin de s'éclaircir sur des difficultés aussi importantes que celles qui luy pouvoient naître sur des copies qu'il avoit de la Sainte Ecriture, qui n'étoient ny pures ny correctes. » P. 509.

pour la maison d'Autriche. « Dieu n'empesche point, et souvent même il veut qu'on ait des égards pour les grans du monde, quand ce n'est point par des vües et des considérations basses et humaines ; et il ne faut point douter que parmy celles qui obligèrent les Religieux de Cîteaux de consentir qu'Othon s'appliqueroit aux Etudes, il n'y allast d'un bien et d'un intérêt, qui regardoit purement l'édification de l'Eglise et le service de Dieu, car des personnes comme eux d'une piété et d'une religion consommée n'agissent jamais dans les occasions importantes, que par des motifs et des raisons supérieures. Ainsy ce n'est point par une faible crainte qu'ils eussent des puissances de la terre, qu'ils accordèrent quelque chose aux instances qu'on leur fit, mais parce qu'ils appréhendèrent que leur résistance ne portast préjudice à la gloire de Dieu (1). »

C'est une erreur de croire que Saint Bernard approuvait le travail intellectuel dans les moines, parce que, dans un de ses sermons, il dit qu'il ne désapprouve pas l'étude des sciences humaines, et que, dans ses instructions, il parle à ses religieux des erreurs de Gilbert de la Porrée et d'autres hérétiques. Le premier sermon auquel le père Mabillon fait allusion n'était adressé, d'après l'abbé de Rancé, qu'à des laïques, et quoiqu'il put tomber entre les mains des religieux de saint Bernard, ceux-ci « étoient trop instruits de ses sentimens, il avoit trop soin de mettre dans leur cœur les vérités qui y devoient être, pour qu'ils eussent besoin d'aucune explication sur cette matière ; il leur avoit témoigné en tant de rencontres le peu de cas qu'ils devoient faire des sciences humaines, qu'ils ne pouvoient pas douter en cela de

(1) P. 509 et 510.

ses pensées, et luy en attribuer qu'il n'avoit pas (1).»

En outre, si saint Bernard a réfuté, dans ses sermons, les erreurs de quelques hérétiques de son temps, ce n'était pas assurément pour donner à ses religieux le goût des controverses ou de l'étude des dogmes, mais uniquement parce qu'à cette époque « on ne parloit d'autre chose dans le monde que de ces erreurs et de ces hérétiques. Dieu s'étoit servi de saint Bernard pour les combattre ; c'étoit une des affaires principales dont la Providence l'avoit chargé ; pouvoit-il se dispenser d'en parler à ses frères ? et d'autant plus que c'étoit une raison qui le tiroit de son cloître, et l'obligeoit malgré luy d'abandonner la solitude. Mais ce qui est plus digne de remarque, c'est que ce saint n'a parlé de cette matière à ses religieux, comme il le dit luy-même, qu'afin que si par hasard quelqu'un d'entre eux s'étoit laissé surprendre par ces opinions erronées, l'éclaircissement qu'il s'estoit cru obligé de leur donner luy servist comme d'un antidote pour le préserver des impressions malignes qu'il en auroit pû recevoir. *Ut si qui forte ex aquis furtivis, quæ dulciores videntur, aliquando aliquid biberint, sumpto antidoto, evomant illud.* (Saint Bernard. *Sermo* 80) (2). »

C'est une erreur de vouloir justifier saint Anselme d'avoir mis Virgile entre les mains d'un jeune religieux qui donnait de grandes espérances. « Est-ce qu'il ne pouvait savoir la langue latine, et se rendre capable d'entendre les diverses Ecritures et les écrits des Saints Pères, s'il n'avoit pas la connaissance des fables que ce payen a débitées ? Quelle liaison toutes ces aventures qu'il a écrites d'une manière si fine, si

(1) P. 511.

(2) P. 511 et 512.

délicate et si dangereuse toute ensemble, ont-elles avec la science des Saints ! Quel rapport entre ces poésies que l'on peut regarder comme un ouvrage de ténèbres, et ces productions lumineuses que nous avons reçues du Saint-Esprit par la bouche et par l'entremise des Saints Pères. *Quid paleis ad triticum ?* Mais qui s'étonnera qu'un religieux qui fait profession d'une pénitence et d'une mortification exacte prenne un party aussy extraordinaire que celui de deffendre et de justifier la lecture d'un livre que les gens du monde, pour peu qu'ils ayent de piété, ne voudroient pas approuver dans une personne qui n'en est plus et qui s'est consacrée tout entière à Jésus-Christ (1) ? »

Les pages que nous allons transcrire achèveront de nous faire connaître l'esprit qui anime l'abbé de Rancé dans sa réponse, et résumeront toute sa pensée sur les études monastiques.

Nous les donnerons avec les réflexions qu'il emprunte à Mabillon.

#### « 219° RÉFLEXION

» Le R. P. M. m'accuse, M. F., d'un crime dont je ne seray jamais capable, qui est de rabbaïsser ma profession, et de luy ôter les avantages qui luy sont dûs.

#### » RÉPONSE

» Je n'ay pas pu donner des marques plus évidentes de l'estime que j'en fais qu'en l'embrassant, et la préférant à toutes les autres professions du monde. Véritablement c'est à quoi je n'aurois jamais pensé si je

(1) P. 229 et 230.



ne l'avois considérée que dans les usages, dans les pratiques, et dans l'état présent où elle se trouve. J'ay remonté aux origines, aux institutions primitives ; je l'ay vue dans sa beauté, dans son éclat, c'est-à-dire dans sa vérité ; c'est ce qui m'a donné de l'amour pour elle ; c'est ce qui m'a persuadé après beaucoup de réflexion, que le monde tout grand et tout riche qu'il est n'avoit rien qui luy fût comparable, et qu'on luy dût sacrifier. J'ai toujours conservé ce sentiment, et c'est ce qui fait encore aujourd'hui que je ne puis souffrir qu'on altère sa pureté, qu'on affaiblisse sa splendeur naturelle sous prétexte de lui donner des ornemens nouveaux et étrangers, qui l'avilissent au lieu de la relever, et je puis dire que l'attachement que j'ay à soutenir son honneur, sa gloire, et sa dignité, soulève contre moy cette multitude de personnes, qui sous ce prétexte spécieux de prendre sa défense ne travaillent en effet qu'à leur intérêt, à leur propre gloire, et à satisfaire leurs passions. *Quæ sua sunt quæerunt, non quæ sunt Jesu Christi.* Je n'ay point douté que l'on écrivît contre moi. Je n'ai point douté que ceux qui y seroient employés ne trempassent leurs plumes dans le fiel et dans l'absynthe. J'ay bien crû que l'on violeroit dans cette occasion toutes les loys de la vérité et de la justice ; je me suis même attendu qu'on verroit voler par le monde libelles sur libelles : mais toutes ces considérations n'ont pu m'empêcher de rendre à ma profession ce que je lui devois, et j'ay mieux aimé pour ainsi dire livrer ma réputation et ma personne à l'envie de ceux qui ne pouvoient souffrir l'éclat de la lumière, que de trahir lâchement ma conscience, et de manquer à ce que Dieu demandoit de moy : *Non facio animam meam pretiosioreme quam me.*

» C'est le sort, M. F., de tous ceux qui parlent des vérités



qui sont prescrites par des usages et des coutumes contraires, que de trouver de l'opposition de la part de ceux qui sont attachés aux pratiques nouvelles, et de s'en attirer l'indignation et la censure... C'est ce qui arriva à S. Bernard lors qu'il reprit si vivement les abus qui s'étoient introduits dans la Congrégation de Cluny, comme le R. P. M. l'a remarqué luy-même dans l'avertissement qu'il a fait sur son apologie, et on peut appliquer ce qu'il a dit pour la justification de ce grand Saint à ce qui se passe aujourd'huy sur mon sujet: *ea enim erat per id tempus ipsorum existimatio, ut orbis quasi censuram aggredi videretur, qui illos arguere tentaret; ea propagatio et multitudo, ut is agmen adversariorum in se concitaret* (Admon. in opusculum 5.). Il y a cette différence que S. Bernard attaquoit un grand ordre en particulier, et moy j'ai parlé en général, et je n'ai attaqué personne. Je mériterois plustost des actions de graces, M. F., pour avoir retiré l'état monastique du mépris et de l'avilissement où il étoit tombé, et pour avoir fait connoître au monde quelle avait été sa gloire, sa noblesse, et le rang qu'il avoit tenu autrefois dans l'Église.

» 220° RÉFLEXION.

» Le R. P. M. continue, et dit que j'oste à l'ordre de S. Benoist les avantages que jamais personne ne luy a disputés, qui est d'avoir rendu de signalés services à l'Église, et aux États, et d'avoir conservé les lettres et la doctrine pendant plusieurs siècles.

» RÉPONSE.

» J'ay cru, M. F., que je n'avais pas besoin d'emprunter des couleurs étrangères pour représenter au na-

turel ce qu'étoit l'ordre monastique dans son origine, c'est à dire dans sa vérité, et qu'il ne falloit que 3 ou 4 traits de pinceau pour en faire une peinture exacte et fidèle. Et je n'ay point douté que je ne fisse en cela ce que je devois en disant que les premiers moines et les premiers solitaires avoient été l'ornement du monde, l'édification de l'Eglise, par la fermeté de leur foy, par l'innocence de leurs mœurs, par la pureté de leurs vies, par le mépris qu'ils avoient fait de toutes les choses passagères, par l'ardeur de leurs prières, par l'union étroite qu'ils avoient eue avec Dieu, par la grandeur de leur humilité, par l'amour des travaux, de la mortification, de la pénitence, et par le don des miracles qui les avoient rendus célèbres dans tout l'univers. Je ne crois pas que l'on puisse donner une plus grande idée de cette profession angélique, et que l'on puisse avec fondement et avec justice reprocher à celuy qui en fait ce portrait de l'avoir rabaissée, et de l'avoir dépouillée des ornemens qui lui sont dûs.

» Il est vray, M. F., que je n'ay point mis la science au nombre des avantages, des qualités et des positions, qui avoient fait sa recommandation principale, parce que je ne l'ay point trouvée, comme je l'ay dit, dans les règles des saints qui l'ont instituée, et que j'ay regardé les fruits de l'Etude, comme des biens qui ne lui étoient point naturels. J'ay parlé en cela le langage des Saints, je n'ay fait que suivre la voye qu'ils m'avoient marquée. Je sais, je le répète encore, qu'il y a eu des moines doctes, mais je sais aussy que leurs fondateurs et leurs Pères ne leur ont point ordonné d'acquérir des sciences, si ce n'est celle de J. C. qui ne s'apprend que dans la prière, dans la lecture des livres sacrés et dans la méditation de sa parole.

» En vérité, M. F., il faut que je le dise, le R. P. M. est

étrangement opposé à luy-même, et rien ne marque davantage quel est le caractère de l'esprit humain, quand il est possédé de quelque envie violente : elle l'aveugle, elle lie sa raison, elle lui ôte la mémoire, elle lui donne des pensées qui se combattent, et souvent elle lui fait dire sur le même sujet, le blanc et le noir. Il dit icy que je rabbaïsse ma profession, et que je luy ôte les avantages qui lui sont dus, et dans la page 346 il dit que je regarde l'état religieux comme un état métaphysique, et chaque solitaire comme autant de véritables anges dont toutes les applications, tous les mouvements, toutes les affections doivent être uniformes, invariables et continües vers le même objet, sans aucun partage, même le plus innocent, vers les autres choses qui ne sont pas Dieu. Qu'y a-t-il de plus contraire que le témoignage qu'il rend de mes sentimens, et le reproche qu'il me fait ?

» Dans ce qui est de l'ordre de S. Benoist en particulier, je n'ay jamais dit qu'il n'eût rendu des services à l'Eglise ; et je n'ai garde de disconvenir qu'elle n'ait tiré de l'utilité et de l'avantage de la doctrine et de l'érudition de ceux qui ont vécu sous cet institut. Il est vray que j'ay dit : 1° que ceux qui s'étoient addonnés aux sciences s'étoient fait une occupation à laquelle ils n'étoient point obligés par leur règle.

» 2° Que l'étude ne s'étoit introduite que lorsque ce grand ordre avoit commencé à déchoir de sa simplicité primitive.

» 3° Que cet exercice n'avoit été accordé et même ordonné aux moines que pour les tirer de l'oisiveté, et pour remplir les vides qu'avoit causé dans leur vie la cessation du travail des mains.

» 4° Que les moines en général avoient produit plus de mal et de dommage à l'Eglise par l'abus qu'ils avoient

fait de la science, qu'ils ne luy avoient procuré d'avantages et de bien par le bon usage.

» Ce sont des vérités que j'ai crues constantes: je les ay dites comme elles m'ont paru, et comme elles sont en effet. Ce n'est pas à dire que les moines n'ont fait aucun bien à l'Eglise; mais seulement qu'ils n'en ont pas tant fait qu'on se l'imagine, et qu'on veut le persuader. Je n'ay jamais estimé que ce fût de la science que l'ordre monastique dût tirer de la gloire, mais de la sainteté comme je l'ay fait voir par des preuves évidentes; en un mot c'est par les dispositions du cœur qu'il faut juger de cet état, non pas par quelque talent, et quelques qualités de l'esprit (1). »

Voici la fin de l'ouvrage de l'abbé de Rancé: elle est digne d'un religieux, qui a pu se tromper dans ses appréciations, mais qui n'avait en vue, en écrivant, que la gloire de Dieu et le salut de ses religieux.

« Quoy que, dit-il, je sois persuadé, M. E, que je n'ay rien avancé dans cet examen des Réflexions du R. P. M, qui ne soit appuyé sur des principes constans, et que le seul intérêt de la vérité m'ait obligé à exprimer ce que je pensois, cependant, s'il arrivoit que l'Eglise y trouvast quelque chose de repréhensible, je n'auray, dans cette occasion, non plus que dans toute autre, qu'une volonté sincère de suivre les siennes. Je les ay toujours regardées et les regarderay jusqu'au dernier soupir comme des lois inviolables. Je vous ay dit, M. F., que le seul interest de la vérité m'avoist obligé de parler; et je vous avoüe que ce sentiment de S. Jean Chrysostome m'a étonné quand il dit que nous sommes les dépositaires des vérités que Dieu

(1) P. 339 395.

nous a apprises, et que non seulement celui-là trahit la vérité, qui substitue le mensonge à sa place, mais même celui qui la supprime lorsqu'il est obligé de la dire, ou qui ne la défend pas avec liberté, lorsque son devoir l'oblige d'en prendre la défense.

» Au reste, je me sens obligé de vous témoigner que la différence qui se rencontre entre les sentimens du R. P. M. et les miens n'empesche pas que je considère sa personne autant qu'il le mérite, et que je n'aye pour sa vertu et pour son érudition toute l'estime qui luy est due. Je le distingueray toujours d'un grand nombre de gens de sa profession qui ne luy ressemblent pas, et qui ne sont point marqués à son caractère ny pour la douceur, ny pour l'humilité; et si l'amour de la vérité ne me permet pas de rien rabattre, ny de rien changer dans mes sentimens, l'amour de la charité veut bien que j'efface, ou que je désavoüe tout ce qui pourroit paroître de trop vif et de trop animé dans les termes et dans les expressions dont je me suis servy. C'est une manière d'excès ou tombent aisément ceux qui parlent du mouvement de leur conscience et de la conviction de leur cœur.

» J'espère que Dieu donnera sa bénédiction à cet ouvrage, auquel on ne s'est appliqué que pour empescher qu'on ne transférast à la nature une gloire qui n'est due qu'à luy seul, contre cette déclaration si expresse qu'il nous a laissée par ces paroles de son prophète: *Gloriam meam alteri non dabo*, (Isaïe, 42, 8,) en attribuant cette odeur de vie que les anciens solitaires ont répandüe dans l'Eglise de Jésus-Christ, cette édification dont ils l'ont remplie, cette réputation sainte qu'ils s'y sont acquise, à la doctrine, à la science, à l'étude, ce qui n'est qu'une recherche, une industrie purement humaine, au lieu de considérer cette mer-

veille comme des effets de sa miséricorde, des dons de son Esprit, à qui seul il appartient de faire des choses et des opérations miraculeuses, *qui facit magna solus*. Ps. 71, v. 19 (1). »

Un incident, qui survint quelque temps après que l'abbé de Rancé eut terminé ce travail, prouva, d'une manière éclatante, combien il était désireux de ne plus recommencer la lutte.

Dom Lamy, celui-là même qui avait eu, en présence de la duchesse de Guise, une entrevue avec le supérieur de la Trappe, avait composé un ouvrage *de la Connaissance de soi-même*, dans lequel il parlait du travail intellectuel des moines.

D'après lui, « la première et la principale étude d'un moine doit être de s'instruire de sa religion et d'apprendre tout ce qui regarde Jésus-Christ, l'établissement de son Eglise, et ce qui le figure dans l'ancien Testament, et l'exprime dans le nouveau. Il prétend que dans une communauté de solitaires il doit toujours se trouver des personnes d'une capacité non commune, qui puissent donner aux jeunes gens une idée des dogmes, et les rendre capables de les puiser dans les sources. Il ne croit pas qu'il soit à propos que les moines s'engagent dans l'étude de la philosophie scolastique... Il traite du travail des mains, et montre combien il est avantageux aux solitaires pour les conduire à la fin de leur état, pour expier leurs péchés, et pour éviter l'oisiveté. Comparant ensuite l'étude avec ce travail, il cherche à prouver combien elle lui est supérieure dans la vie solitaire : elle abat plus le corps, elle humilie plus l'esprit; amortit mieux les passions,

(1). P. 719-721.



détourne plus efficacement les tentations, et bannit mieux l'oisiveté (1). »

Craignant que cet ouvrage ne renfermât quelques maximes en opposition avec les opinions de l'abbé de Rancé, le chancelier refusa de donner le privilège avant que ce dernier ne l'eût examiné, et « le lui fit envoyer par M. de Blampignon, afin qu'il en retranchât tout ce qu'il jugerait à propos (2). »

Dom Lamy ne tarda pas à l'apprendre, et écrivit au supérieur de la Trappe pour l'assurer de la droiture de ses intentions, et lui dire « qu'il comptait tellement sur ses lumières et sur son équité qu'il ne voulait point d'autre juge que lui-même (3). »

Cette confiance de Dom Lamy édifia fort l'abbé de Rancé.

« Quoiqu'il y ait, écrivit-il au savant bénédictin, bien des choses dans votre livre touchant l'étude, le silence, le travail des mains, la manière des conférences, et d'autres points de la Règle, qui sont éloignées de mes sentiments ; cependant je n'ai pas la pensée de faire un crime à ceux qui ne s'y assujettiront pas. J'avoue que vous avez apporté beaucoup de tempérament à ce qu'on avoit écrit sur ces matières ; je souhaiterois que vous eussiez été plus loin, mais je crois bien que vous avez eu des raisons pour ne le pas faire (4). »

Il renvoya donc l'ouvrage à M. Blampignon, en lui écrivant : « ... Le Père Lamy propose ses opinions, mais les raisons dont il se sert ne sçauroient donner la moindre atteinte aux véritez que j'ai écrites ; elles y

(1) Dom Tassin, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 358.

(2) Dom le Nain, t. II, p. 349. Édit. 1715.

(3) Idem, *ibid.*

(4) Idem, p. 351.



subsisteront quelque peine qu'elles fassent à ceux qui ne les pourront goûter; s'il s'y étoit un peu plus resserré qu'il n'a fait sur la science et sur l'étude des Dogmes, et qu'il ne l'eût pas étendue jusqu'à la lecture de l'histoire Ecclésiastique et des Conciles, nous eussions pu nous approcher (1). »

M. Blampignon ayant été empêché, par une maladie, d'examiner le manuscrit, le supérieur de la Trappe écrivit lui-même au chancelier pour lui dire qu'il ne s'opposait, en aucune façon, à ce que le livre de dom Lamy fût imprimé.

Toutefois, malgré toute la bienveillance dont l'abbé de la Trappe donna une si belle preuve à dom Lamy, une lettre de l'abbé Nicaise au génevois Turretini nous prouve qu'on l'accusa d'avoir voulu entraver la publication de l'ouvrage : « ... Ce qu'on vous a mandé, écrivait le grand ami de l'abbé de Rancé, touchant le livre du P. Lamy bénédictin, *de la Connaissance de soi-même* et touchant ce qu'il contient des Études monastiques est tout-à-fait contraire à ce qui s'est passé sur ce chapitre. Ceux qui vous ont escript sur ce sujet n'en sont pas bien informés : c'est M. l'Abbé de La Trappe qui a levé lui-même la difficulté à la publication de l'ouvrage. Madame de Guise ne s'en est point meslée. M. le Chancelier consentit sur le témoignage que cet Abbé lui en rendit et sur ce qu'il luy en écrivit. Le P. Lamy l'en a remercié. En vérité ces gens sont bien peu informés des choses. Le P. Lamy leur a escript trois lettres sur ce sujet-là, et tout ce qu'on vous a mandé est une pure imagination quoiqu'il vînt d'un des plus habiles que je connoisse, qu'on avoit mal instruit : et voilà comme quoi toutes les choses se traitent!

(1) Idem, p. 352.

Il n'y avoit de vrai que ce qu'il vous manda des RR. PP. Bénédictins, qu'ils appréhendèrent que ce que le P. Lamy avoit escript des Études ne donnast lieu de répondre au Sieur Abbé, et qu'ils firent sur cela l'opposition dont on vous a escript (1). »

Dom Lamy ayant obtenu l'approbation du chancelier, fit présent de son ouvrage à l'abbé de Rancé, et lui écrivit le billet suivant : « Trouvez bon que j'aye l'honneur de vous présenter ce Livre que vous avez traité avec tant d'indulgence. Je le crois fort indigne de vous, et de trouver place dans votre sainte Maison. Mais cependant, Monsieur, il me semble qu'il est juste qu'il y soit, quand ce ne seroit qu'à titre de reconnaissance (2). »

Trois ans après cet incident, l'abbé de la Trappe publia la première édition de son ouvrage intitulé : *Conduite chrétienne adressée à son Altesse royale, Madame de Guise.*

C'était un recueil de maximes et d'instructions qu'il avait données à la duchesse pour la diriger dans les voies du salut, et lui apprendre à détacher son cœur des folles vanités du siècle.

(1) Lettre de l'abbé Nicaise à Turretini, 19 août 1694, publiée par E. de Budé, t. II, p. 343-344. Le savant correspondant du Supérieur de la Trappe, ajoute : « Voici ce que cet Abbé a escript depuis peu sur ce sujet qui doit être d'une grande édification aux moines : l'ouvrage du P. Lamy est une pure métaphysique, il est suivy, on voit bien qu'il part de la main et de la teste d'un homme qui a de la capacité. Quoiqu'on fasse, Monsieur, on aura peine à persuader aux hommes de se réduire aux connoissances qui sont utiles. L'envie de scavoir ne reçoit pas de bornes si étroites, elle s'étend à tout, elle embrasse tout, et l'avis que nous donne le Saint-Esprit par la bouche du Sage n'est point suffisant pour modérer l'ardeur des sçavants ; cependant il n'y a à proprement parler qu'une Etude nécessaire, qui est celle de connaître et d'apprendre Jésus-Christ. »

(2) P. 355 et 356.

Nous n'en reproduirons qu'une réflexion *sur l'abus des sciences* (1), qui semble comme un écho lointain des paroles si sévères qu'il avait lancées jadis contre les études monastiques, dont il restait l'irréconciliable adversaire :

« Il n'y a rien, Seigneur, de plus à plaindre que de voir ces gens de lettres qui se donnent entièrement aux Sciences Saintes et Ecclésiastiques, quand ce n'est pas votre esprit qui les y porte. Ils font leur capital de mettre lumières sur lumières, connoissances sur connoissances ; découvertes sur découvertes ; et ne pensant qu'à parer et à enrichir leurs esprits, ils négligent sans scrupule le soin qu'ils sont obligez de prendre de leurs cœurs. Ils sont secs, froids, durs, stériles, indifférens pour leur salut, insensibles pour les choses qui regardent le nom de Dieu, et la gloire de sa maison. Ainsi se trouvant dépourvûs des vertus principales, cette étude qui les a distinguez du reste des hommes, et qui leur a procuré des avantages, des biens, des utilitez passagères, les avilit, et les rabbaïsse aux yeux de Dieu ; et le peu d'usage qu'ils ont fait des connoissances qu'ils ont acquises, leur attirera ces punitions sévères desquelles vous menacez ceux qui ont été instruits des vérités et qui ne les ont pas pratiquées (2) »

Il nous reste maintenant à résumer la discussion et, après avoir conclu, à dire à quelle question beaucoup plus générale se rattachait ou confinait cette querelle particulière.

(1) Elle a en tête ces paroles de saint Luc (ch. 11, 52) : *Malheur à vous, Docteurs de la loi, qui vous êtes saisis de la clef de la science, et qui n'y étant point entrés vous-mêmes, l'avez encore fermée à ceux qui y voulaient entrer.*

(2) P. 352 et 353.

## CONCLUSION

---

Opinion de Bossuet et de Leibnitz sur les ordres monastiques. — Les moines ont été les auxiliaires dévoués de l'Eglise. — Témoignage de Mgr Freppel. — L'abbé de Rancé n'avait en vue, dans le monachisme, que la pénitence. — Qu'on imagine tout ce qui manquerait à l'Eglise si l'on supprimait, par la pensée, les travaux des bénédictins. — L'érudition allemande a pris son point de départ aux monastères français. — Les bénédictins ont imprimé le plus vif essor aux grandes études ; sans eux le monde savant se serait trouvé arrêté au début de ses travaux historiques. — Décadence des bénédictins dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle. — Dom Cajot et l'Histoire des *Coqueluchons*. — Vingt-huit religieux de Saint-Germain-des-Prés demandent au gouvernement un nouveau plan de législation. — Protestation du supérieur général et de ses collègues. — Dom Grappin. — Dom Deforis. — Ce n'est pas l'étude, mais l'oubli des règles monastiques qui a perdu la congrégation de Saint-Maur. — Excès de zèle de Mabillon en défendant les études monastiques. — Clément XI envoie des médailles aux bénédictins les plus méritants de Saint-Maur. — Dernières conclusions.

Qui, de l'abbé de Rancé ou de Mabillon, avait raison ou tort, dans la querelle des études monastiques ?

Laissons, un instant, la parole à Bossuet et à Leibnitz : moins intéressés à la lutte que les deux illustres adversaires qui la soutinrent avec tant d'ardeur, ils nous

aideront, du haut de leur bon sens, à éclaircir le point précis de la difficulté.

En rendant compte de l'entrevue, qu'il avait eue avec l'archevêque de Paris, au sujet de l'ouvrage *de la Sainteté et des Devoirs de la Vie monastique*, Bossuet écrivait au supérieur de la Trappe : «... Je lui ajoutai que vous parliez avec toute la force possible de votre état retiré et solitaire, mais avec toutes les précautions nécessaires pour les mitigations autorisées par l'Eglise, et pour les ordres qu'elle destinoit à d'autres emplois (1). »

De son côté, Leibnitz exprimait son opinion, de la manière suivante, dans une lettre à Tentzelius.

« Le P. Mabillon a répondu à l'abbé de la Trappe, qui avait attaqué son traité des Etudes monastiques : Je crois que l'un et l'autre ont raison. L'abbé de la Trappe paroît ne parler que des religieux qui veulent vivre à la manière des anachorètes et des solitaires, ainsi que l'indique l'étymologie du mot *moine* ; et le P. Mabillon parle des religieux qui vivent sous l'institut des ordres modernes, institut qui leur permet, en servant Dieu, de chercher aussi à être utile aux hommes, surtout à la faveur de la science (2). »

(1) Lettre CII, 6 février 1683.

(2) Cf. tome V, page 400, *Epist. ad Tentzelium*. cité par M. Emery, *Pensées de Leibnitz*, tome III, p. 425, 2<sup>e</sup> édition. — Dans une lettre au savant Magliabecchi, Leibnitz montre moins de condescendance pour Rancé : « L'abbé de la Trappe, dont on vante le savoir et la piété, vient de soutenir un grand paradoxe contre le P. Mabillon, comme si les moines devoient être totalement ignorans, et que les sciences fussent incompatibles avec le soin du salut et les exercices de la piété. Si ce sentiment avoit prévalu autrefois, aujourd'hui nous n'aurions aucun livre. Car il est constant que les ouvrages des anciens, et les lettres en général, nous ont été conservés par les moines. Et où prendroit-on les abbés réguliers,

« Sans les monastères, écrivait encore Leibnitz à l'abbé Nicaise, presque tous les manuscrits des anciens seraient perdus, et les sciences avec eux. Je considère la science comme un puissant instrument pour exalter la gloire de Dieu. Cependant je reconnais qu'il y a bien de la différence entre ceux qu'on appelle moines aujourd'hui et les solitaires ou les anachorètes, qui font profession de renoncer à tout ce qui n'est pas absolument nécessaire, ou par pénitence..., ou par une force d'esprit extraordinaire. Il est bon qu'il y ait toutes sortes d'états dans l'Eglise ; cette variété est belle et utile. Il est bon que M. de la Trappe nous ressuscite les grands exemples des solitaires dont il semble qu'on commençait à manquer. Mais il ne serait nullement bon que tous les autres qu'on appelle moines leur ressemblassent.... Ainsi j'estime que M. de la Trappe et le Révérend Père D. Mabillon ont raison tous deux de les exhorter tant à la solide dévotion qu'à la véritable science. Aussi semble-t-il que la science fournit des aliments solides à la dévotion sans laquelle les méditatifs sont sujets à tomber dans des visions et à prendre de fausses idées. Quand les solitaires manqueraient de science et de lumière, l'exemple de M. de la Trappe fait voir qu'il est bon que leurs directeurs en aient (1). »

La distinction que Bossuet et Leibnitz font entre les solitaires et les religieux destinés par l'Eglise à d'autres fonctions, ne semble-t-elle pas préciser l'état

sinon dans les monastères ; à moins qu'on ne veuille que des abbés commanditaires achèvent de dévorer toutes les abbayes ? Le plus souvent, autrefois, on tirait de l'ordre de Saint Benoît, ou des congrégations de chanoines réguliers, les évêques, les cardinaux et les papes. » *Idem, ibid.*, p. 423 et 424.

(1) Cousin, *Fragments philosophiques*, t. IV, p. 82 (1866).

de la question des études monastiques et lui assurer une solution satisfaisante ?

Assurément les moines des bords du Nil et de la Thébaïde, qui sont les seuls modèles de l'abbé de Rancé, n'avaient pas quitté le monde pour devenir des flambeaux de science, mais uniquement pour faire régner le Christ, d'une manière complète et sans partage, dans leurs âmes. En fondant ses monastères, saint Benoît avait également moins en vue d'en faire des écoles d'érudits et des académies de savants, que d'assurer à ses moines un port dans la tempête des passions humaines, et d'offrir au vieux monde, qui périssait sous le poids de ses débauches, de ses richesses et de son orgueil, *l'antithèse parfaite* d'hommes tenus, par un engagement sacré et irrévocable, à pratiquer, dans toute leur perfection, la chasteté, la pauvreté et l'obéissance.

Toutefois, comme toutes les œuvres des hommes, le monachisme avait payé son tribut à l'humaine faiblesse : tout en conservant l'esprit de pénitence, qui avait été le principe même de son institution, il avait admis des adoucissements à ses austérités primitives, adoucissements qu'exigeaient d'ailleurs souvent le tempérament des moines et le climat qu'ils habitaient. Sulpice Sévère n'avait-il pas déjà, au IV<sup>e</sup> siècle, fait la remarque que les demi-pains d'orge et les quelques poignées d'herbes, dont se contentaient les solitaires de la Thébaïde, révoltaient l'estomac rebelle des religieux de la Gaule (1) ? Il y a plus : auxiliaire dévoué de l'Eglise, le monachisme avait dû, en Occident surtout, se transformer, selon les besoins des temps et des pays où il exerçait son influence salutaire. Sans oublier que « la

(1) Sulpice Sévère, *Dial.* I, ch. III.



paresse est l'ennemie des âmes (1) », il avait, lorsque les terres furent défrichées, quitté le hoyau pour ne plus cultiver que le terrain de l'intelligence, et ce changement fut sinon prescrit, du moins toléré et, le plus souvent même, encouragé par l'Eglise (2).

Voici, dans quels magnifiques termes, Mgr Freppel exprime cette pensée, dans une de ses plus belles oraisons funèbres, prononcée dans l'église abbatiale de Solesmes, en l'honneur même de son illustre ami, dom Guéranger, qui avait ressuscité, en France, la congrégation de Saint-Maur (3).

« Si la règle de saint Benoît, dit Sa Grandeur, ne vise pas à faire des érudits, des docteurs, des missionnaires, des hommes de lois et de gouvernement, d'où vient que ses disciples sont devenus tout cela, et à un degré suréminent ? Par quel prodige les conquêtes les plus éclatantes de la foi, les monuments les plus vastes du savoir humain, et les progrès même de la civilisation, ont-ils pu sortir de ces humbles pages où il est à peine dit un mot du travail scientifique, des œuvres extérieures du zèle et de l'apostolat ? Y a-t-il ici quelque proportion entre la cause et l'effet, entre les moyens et la fin ? Comment des hommes cherchant l'*unum necessarium* au fond d'un cloître ont-ils pu

(1) *S. P. Benedicti Regula*, c. XLVIII.

(2) Thomassin, *Disciplina eccles.* part., IV.

(3) L'abbé de Solesmes écrivait, en tête des constitutions des bénédictins de la congrégation de France, ces paroles : « Finis hujus congregationis est... scientiæ ecclesiasticæ antiquitatis perfectum aliquatenus promovere, sanas pontificii juris et sacræ liturgiæ traditiones labescentes confovere, Sedis Apostolicæ jura inviolabili constantia adversus quoscumque novatores asserere, denique animarum saluti et sanctæ Ecclesiæ servitio pro modulo suo vires omnes impendere. » — *Constitutiones Congregationis Gallicæ Ordinis sancti Benedicti*, art. I.

déployer sur la scène du monde une activité infatigable, et se trouver aptes à remplir des rôles dont l'histoire atteste la hauteur et la fécondité ?

» C'est là précisément la grande merveille de l'ordre monastique ; et, pour la comprendre, il faut se placer au cœur de cette sublime institution. Oui, sans doute, saint Benoît n'a en vue que l'établissement du règne définitif et complet de Jésus-Christ dans l'âme de son disciple ; ce qu'il veut fonder avant tout et par dessus tout, c'est une école de perfection, en dehors de toute œuvre et de toute fin particulières. Mais quelle meilleure préparation aux travaux de la vie active, aux vastes entreprises et aux grandes missions ? Par cela même que le moine a compris ce mot qui l'appelle à la vie parfaite, *sequere me*, suis-moi, il se détache du monde et de lui-même pour s'attacher à l'Eglise ; car suivre Jésus-Christ, c'est s'attacher à l'Eglise, qui est son épouse, son corps mystique, la chair de sa chair. Dès lors il n'a plus d'esprit propre, mais l'esprit de l'Eglise ; c'est de sa pensée qu'il s'inspire, c'est à sa vie qu'il enchaîne la sienne. Les intérêts et les besoins de l'Eglise, voilà ses besoins et ses intérêts : le moine n'en connaît pas d'autres. L'Eglise est le lieu unique de ses opérations ; il est au milieu d'elle toujours prêt à faire ce qu'elle désire, ce qu'elle demande. C'est pour la servir qu'il prie, qu'il étudie, qu'il travaille ; et comme il s'affranchit de tout bien terrestre, comme il s'élève par la sainteté au-dessus de toute passion vulgaire, il mettra au service de l'Eglise plus de clairvoyance dans le jugement, plus d'énergie dans l'action, plus d'ardeur dans le sacrifice (1). »

(1) *Discours sur l'ordre monastique*, prononcé dans l'église abbatiale de Solesmes, à l'anniversaire des obsèques de dom Guéranger, le 16 mars 1876.

Extrême dans le bien, comme il l'avait été dans le mal, entraîné par l'esprit de mortification qui l'animait, l'abbé de Rancé n'hésita pas, dans sa réforme, à remonter non seulement à l'étroite observance de Cîteaux (1), mais aux rigueurs du monachisme primitif, et à ne considérer dans la vie monastique qu'une seule chose, la pénitence. Redoutant jusqu'à l'ombre des dangers que présente le monde qui avait été, pour lui, l'occasion de tant de fautes, il ne voulut pas que ses moines eussent le moindre rapport avec la société, et qu'ils exerçassent sur elle une autre influence que celle de la prière et de leurs lointains exemples (2).

Mais cette réforme, qui portait surtout le cachet du caractère personnel du supérieur de la Trappe, et qui, si l'on nous permet cette expression, ne tenait aucun

(1) L'abbé de Rancé se trompait d'ailleurs en croyant que l'étude des lettres et des sciences ne s'accorde pas avec les constitutions de Cîteaux. « Le nombre des notices historiques et biographiques que Charles de Visch, prieur de Notre-Dame-des-Dunes, consacre aux écrivains de l'ordre de Cîteaux, ne s'élève pas à moins de 773. (*Bibliotheca scriptorum sacri ordinis Cisterciensis*, Cologne, 1656). Nous ne reproduirons pas sa nomenclature. Elle commencerait par saint Bernard, et en poussant plus loin que le prieur des Dunes, elle s'achèverait par M. de Rancé lui-même, qui, par une singulière contradiction, se trouve être l'un des moines de la famille cistercienne qui ont le plus écrit. » L'abbé F. Martin, *les Moines et leur influence sociale dans le passé et l'avenir*, t. II, p. 23.

(2) « Le moine tel que le conçoit l'abbé de Rancé, tel qu'il s'applique à le façonner, est exclusivement voué à trois choses : la prière, la mortification et le travail des mains, c'est-à-dire, en définitive, à une seule chose, la pénitence. Il ne peut se livrer à aucune œuvre de zèle ; l'étude même, l'étude, cette indéfectible lumière du cloître lui est interdite;.. au fond, il n'est moine que pour lui seul. Il se trouve ainsi à côté de toutes les traditions monastiques de l'Occident... Les Pères du désert, voilà ses seuls modèles. C'est par là qu'il est conduit à retrancher de la vie monastique, comme une imperfection, tout ce qu'elle a de directement utile et bienfaisant pour les hommes. » *Ibid.*, p. 20.

compte de l'évolution du monachisme à travers les âges, ne pouvait assurément, ne devait pas être générale.

Car, pour ne considérer que la question de l'étude qui fait l'objet spécial de ce travail, quels services immenses n'ont pas rendus à l'histoire, aux lettres, ces milliers de religieux, qui, retirés du monde, trouvaient dans le calme du cloître, dans l'accomplissement même de leur règle qui les obligeait à vouer à l'étude le temps qu'ils ne donnaient pas aux exercices de piété, dans les secours que leur prêtaient leurs confrères, le moyen et le secret de composer les plus belles œuvres du savoir humain ? « Des entreprises littéraires, dit avec une haute raison Châteaubriand, qui doivent durer des siècles, demandaient une société d'hommes consacrés à la solitude, dégagés des embarras matériels de l'existence, nourrissant au milieu d'eux les jeunes élèves héritiers de leur robe et de leur savoir. Ces doctes générations, enchaînées au pied des autels, abdiquaient à ces autels les passions du monde, renfermaient avec candeur toute leur vie dans leurs études, semblables à ces ouvriers ensevelis au fond des mines d'or, qui envoient à la terre des richesses dont ils ne jouiront pas (1). » De quels secours, en particulier, n'ont pas été à l'Église, dans les luttes qu'elle a soutenues contre l'incrédulité et la fausse science, ces moines érudits qui, depuis saint Ephrem et saint Jérôme

(1) *Études ou discours historiques*, préface. — L'auteur ajoute : « Gloire à ces Mabillon, à ces Montfaucon, à ces Martène, à ces Ruinart, à ces Bouquet, à ces d'Achery, à ces Vaissette, à ces Lobineau, à ces Calmet, à ces Ceillier, à ces Labat, à ces Clémencet et à leurs révérends confrères, dont les œuvres sont encore l'intarissable fontaine où nous puisons tous tant que nous sommes, nous qui affectons de les dédaigner ! »

jusqu'à dom Guéranger et dom Pitra, ont défendu nos dogmes, justifié notre morale, traduit et commenté nos livres saints, expliqué le sens de notre liturgie, et fouillé en tous sens le vaste champ de l'histoire ? Qu'est-ce qui, je le demande, ne manquerait pas à l'autorité doctrinale de l'Église, si l'on supprimait par la pensée ces travaux de la science monastique, véritable arsenal où les athlètes chrétiens chercheront toujours les armes les mieux trempées pour combattre les ennemis de la foi ? Quel lustre pour notre sainte religion d'avoir pour elle non seulement les cœurs les plus purs, les plus nobles, mais encore les intelligences les plus élevées, les plus sublimes (1), et, on nous permettra bien de l'ajouter, quelle gloire surtout pour l'Église de France, que ces œuvres immortelles, éditées par les pères de la congrégation de Saint-Maur ! Car, il faut le dire, et le dire bien haut : l'érudition allemande, si dédaigneuse aujourd'hui de la science française, n'est-elle pas la fille ingrate de nos grands érudits du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle ? La diplomatique (2), la critique des textes, la chronologie

(1) Mabillon, entre autres, excita une si vive admiration en Italie et en Allemagne, que, dans cette dernière contrée, il obtint des savants le titre de *grand* : « *Illud (Magni cognomen) Joannes Mabillonius, quem tanquam aquilam in nubibus, rei litterariæ benedictinæ imperatorem ac eruditionis principem jure suspicimus ac deveneramur, a viris doctissimis consecutus est.* » *Hist. litt. ord. S. Bened.*, t. III, p. 436.

(2) « Mabillon, dit M. Giry, travailla obscurément pendant six années et en 1681, aux applaudissements de toute l'Europe savante, il fit paraître un ouvrage magistral : *de Re diplomatica libri VI*, où était formulée la véritable doctrine. Le génie de Mabillon avait créé de toutes pièces la science de la diplomatique et son premier essai avait été un chef-d'œuvre ;.. après plus de deux siècles pendant lesquels l'étude et la mise en œuvre d'innombrables documents ont fait subir à la doctrine de Mabillon une épreuve

fondée sur le déchiffrement et l'étude des monuments authentiques, l'archéologie elle-même avec Montfaucon, ont eu leur point de départ à Saint-Germain-des-Prés, aux Blancs-Manteaux, à Saint-Vincent du Mans; et lorsque Pez écrivait, en 1716, la première histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur, dans le couvent de Moëlk, sur les bords du Danube, il appelait l'attention de tous les monastères bénédictins de l'Allemagne et de la Suisse sur les immenses travaux accomplis, depuis un demi-siècle seulement, par les bénédictins français (1).

Le cardinal Passionei, alors nonce en Suisse, et plus tard, bibliothécaire au Vatican, suivait ces glorieux travaux avec un intérêt passionné, et, de plusieurs monastères allemands et suisses, sur les conseils et souvent par l'intervention directe et personnelle de cet homme éminent, on envoya des jeunes Bénédictins bien doués pour l'étude, soit à Saint-Germain-des-

décisive, on peut répéter ce que disaient au XVIII<sup>e</sup> siècle ses continuateurs : son système est le vrai... quiconque voudra bâtir sur d'autres fondements bâtira sur le sable. » *Histoire de la Diplomatie*, dans la *Revue historique*, t. XLIII, p. 238-239.

(1) Voir le chap. VI<sup>e</sup> de la dissertation qui précède l'histoire littéraire proprement dite, et dont le titre sommaire est : *Quinam præfuerint congregationis superiores generales? Litterarum studia hic florentissima a Gregorio Tarisse instituta. Incredibilis plausus, quo edita a Patribus San-Maurianis opera in tota Europa semper excepta sunt.* » Ce chapitre VI<sup>e</sup> et dernier de la dissertation finit par un hommage rendu à dom de l'Hostellerie, alors supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, et voici comment il se termine : « Hunc igitur immortalem virum ac præsulem, Tu Deus, quam diutissime incolumem ac salvum velis, precamur. Instrue illius successorumque religiosissimum pectus cœlestium auxiliorum copia, ut congregationem tuam, quam ab initio elapsi sæculi usque ad hanc ætatem inter tot fluctus et tempestates possedisti, quamque ut vineam de Ægypto translata, inter Lilia plantasti, tibi gloriæ, nobis exemplo, semper florentem, semper sanctimoniæ ac Eruitionis laude fragrantem conservent. »

Prés, soit aux Blancs-Manteaux, pour s'y former aux méthodes de la grande érudition française, et s'y familiariser avec les règles de la critique historique, la plus rigoureusement scientifique. C'est ainsi, comme on peut s'en convaincre en parcourant l'histoire littéraire de l'abbaye de Saint-Blaise, que dom Hergott, le premier, est venu passer quelques années à Saint-Germain-des-Prés, et a travaillé dans ce monastère, sous la direction de Montfaucon, de Martène et de Vincent Thuillier ; c'est à Paris qu'il a publié son premier ouvrage sur les règles monastiques (1). Or, Hergott est assurément une des gloires de l'école bénédictine allemande, et il n'a été dépassé que par Gerbert qui, lui aussi, est venu deux fois à Paris pour s'y initier aux méthodes de travail et aux fortes études de nos bénédictins, à la science et au travail desquels il a rendu le plus beau témoignage (2). Il n'est pas jusqu'à

(1) Voici ses propres paroles : « Præmissis Mabillonius hujusmodi collectioni observationes, quæ pretium operi addidissent, immo quæ opus ipsæ fuissent collectione longe præstantius. *Nihil ego magis velim quam illum imitari.* Verum quis sum ego, ut *tam eruditum, tam elegantem, tam accuratum scriptorem imitari audeam?* Tentabo tamen et eandem insistam viam. Si verbis et rebus ut summus ille vir non placeo, rebus tamen spero fore ut non omnino displiceam. » *Vetus disciplina Monastica, opera et studio Presbyteri et Monachi Benedictini e Congregatione S. Blasii in Sylva Nigra.* Parisiis 1726. Præfatio, p. X.

(2) « In adminiculum quoddam Historiæ Patriæ Germanicæ sacræ præprimis, operis nimirum dudum desideratissimi adornandam suscepi hanc Nigræ Sylvæ Historiam, *animatus etiam exemplo sodalium Benedictinorum e Congregatione S. Mauri in Gallia.* Hi enim quod jam in Itinere Gallico Anni 1759 notavi multum hodieque desudant, operasque suas hinc inde per Galliarum regnum sparsi partiuntur in condenda singularum vastissimæ hujus monarchiæ provinciarum Historia particulari. » *Historia Sylvæ Nigræ Ordinis S. Benedicti Colonæ opera et studio Martini Gerberti monasterii S. Blasii in Sylva Nigra abbatis.* Typis ejusdem monasterii 1783. Præfatio, p. I. — Gerbert a fait un intéressant récit de son séjour à



la petite abbaye de Moury, en Suisse, qui n'ait envoyé un de ses jeunes profès à Saint-Germain-des-Prés, sur l'indication et à la prière formelle du cardinal Passionei (1).

La révolution a bientôt arrêté les beaux commencements de la science bénédictine allemande, fille, nous le répétons, de la nôtre, et cependant leurs grands travaux, à peine commencés au moment de la suppression de leur ordre, les ont immortalisés. Sans rappeler les nombreux ouvrages publiés et imprimés à Saint-Blaise et à Saint-Gall, tels, par exemple, que la chronique d'Hirsauge, composée par Trithème, « chronique que Mabillon lui-même avait découverte à Saint-Gall, et dont il avait fait ressortir toute la valeur, en engageant les religieux à la publier sans retard avec les

Saint-Germain-des-Prés, à Saint Denis et aux Blancs-Manteaux, dans son *Iter Gallicum*, anno MDCCLIX, publié dans le recueil de ses voyages littéraires, imprimé sous le titre de *Martini Gerberti iter Alemannicum, accedit italicum et gallicum*. Typis San-Blasianis, 1773, in-8.

(1) C'est un alsacien, Léger ou Léodgar Mayer, natif de la petite ville de Soultz, qui a eu l'honneur d'être choisi pour cette mission littéraire. Il est revenu de Paris avec un traité complet de liturgie, qu'il a composé en partie et fait imprimer à Zug, sous le titre : *Explicatio compendiosa, litteralis, historica cærenoniarum ecclesiarum earum præcipue quæ ad S. Liturgiam spectant*. Zugii, 1737. Dans son *Admonitio ad Lectorem* Dom Mayer dit formellement qu'il a travaillé à Saint-Germain-des-Prés, sous la direction de dom Thuillier, de dom Le Seur, et de dom Hervin, et il raconte que c'est à la demande de Passionei, alors nonce en Suisse, que l'abbé de Moury l'envoya à Paris. Plus tard, c'est le même religieux qui a été chargé d'accompagner l'illustre dom Calmet, lors de son voyage en Suisse, circonstance que dom Fangé rappelle en ces termes, à la page 114 de l'histoire de son glorieux et vénérable oncle : « L'abbé de Moury nous donna pour guide le R. P. Léger Mayer, prieur ou doyen de sa maison. C'était un religieux sage, pieux, très éclairé et savant, surtout dans les rites ecclésiastiques, dont il a donné un traité curieux. »

presses de l'abbaye (1), » on peut citer encore la belle édition d'Alcuin, dont nous sommes redevables à Froben, abbé de Saint-Émeran de Ratisbonne (2), aidé et secondé par dom Devaisnes, religieux de Saint-Germain-des-Prés.

Nos bénédictins français ont donc imprimé partout le plus grand essor aux nobles et grandes études, et ce qui le prouve, outre les témoignages déjà cités, ce sont les deux traductions latines et la traduction italienne du *Traité des études monastiques*, et surtout l'immense correspondance littéraire de nos moines savants, que l'on consultait de toutes parts. Oui, ils ont communiqué un grand lustre à la France, et si nous avons régné aux XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles sur l'Europe civilisée par la perfection et l'ascendant de notre littérature, nous ne l'avons pas moins dominée et dirigée dans le domaine de l'érudition. Les deux grands monastères des bénédictins de Paris étaient le centre où les savants séculiers, et même laïcs comme Baluze et Ducange, venaient puiser et conseils et encou-

(1) Dantier, *Rapports sur la correspondance inédite des bénédictins de Saint-Maur*, p. 36. L'auteur ajoute : « La chronique d'Hirsauge, qui traite d'événements relatifs à l'histoire de France et d'Allemagne, depuis l'année 830 jusqu'à l'année 1513, a été imprimée à l'abbaye de Saint-Gall, en 2 vol. in-f°, 1690. » Mabillon en réclama cinquante exemplaires pour les monastères de France.

(2) C'est à l'abbaye de Saint-Emeran, qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, on fit venir un religieux de Saint-Germain-des-Prés, dom Jean-Charles Lancelot, pour y enseigner les langues orientales. Pendant son séjour à cette abbaye, il publia une édition grecque, française et allemande du traité du sublime de Longin, qui est devenue très rare en France. Elle est signée : *Cura R. P. Caroli Lancelot Monachi Benedictini, Congregationis S. Mauri ex regali Abbatia S. Germani a Pratis, Lutetiæ Parisiorum, nunc p. t. professoris L. L. O. O. ad sanctum Emmeranum Ratisbonæ. Typis Englertii Aulici et Episcopalis Typographi. MDCCLXXV, in-8°.*

ragements. Leurs travaux n'intéressent pas seulement la France, mais ils sont les instruments de travail les plus indispensables à quiconque s'occupe d'érudition dans n'importe quel pays. Leurs *Spicilegia*, leur *Thesaurus*, leur *Amplissima collectio* ont, comme le *Glossaire* de Ducange, un caractère d'universalité, qui fait que le savant Allemand, Italien, Anglais ou même Espagnol, ne peut étudier l'histoire de son propre pays, sans avoir sans cesse sous les yeux cette immense collection de documents qui embrassent l'histoire de tout le monde chrétien.

A ce point de vue, on nous permettra de conclure que l'étude de la querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé n'est pas un simple sujet de curiosité littéraire, mais qu'elle a une portée beaucoup plus haute, puisque, selon l'issue qu'elle aurait eue, la France en particulier, et tout le monde savant se seraient arrêtés au début même des magnifiques travaux qui devaient devenir plus tard l'*Histoire littéraire de la France*, la *Collection de dom Bouquet*, l'*Art de vérifier les dates*, les *Historiens des Croisades*, les *Diplomata et Chartæ*, tous ces ouvrages, en un mot, dont l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a recueilli pieusement l'héritage, et qu'elle continue depuis près de 80 ans, avec une lenteur qui est une preuve de plus que nos bénédictins ne reculaient devant aucune difficulté, quand il s'agissait, comme ils le disaient eux-mêmes, de l'utilité de l'Église et de l'État.

Servir l'Église et l'État ! c'est bien l'idée fixe de ces grands érudits, et il y a peu de lettres écrites par eux, ou peu de préfaces de leurs magnifiques ouvrages où ce double amour de l'Église, leur mère, et de la France, leur patrie terrestre, ne soit exprimé. « Si cet ouvrage, dit dom Tassin dans la dernière phrase de

l'avertissement du tome VI<sup>e</sup> et dernier de la *Nouvelle Diplomatique*, si cet ouvrage paraît utile à l'Église et à l'État, s'il produit d'heureux effets, que toute la gloire et l'honneur en soient rendus à Jésus-Christ la vérité éternelle qui éclaire tout homme venant en ce monde, et dans lequel tous les trésors de la sagesse et de la science sont renfermés. » Dans une lettre de dom Poucet, en date du 16 Décembre 1749, nous lisons : « Ç'a toujours été la gloire des bénédictins de servir l'Église et l'État gratuitement. » Dans son apologie de l'*Histoire littéraire de la France*, dom Ildephonse Cathelinot dit également : « Dans nos travaux, l'utilité de l'Église et de l'État, c'est le devoir d'un chrétien et d'un bon citoyen ! »

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (1) survint, il est vrai, un événement qui sembla justifier les craintes de l'abbé de Rancé à l'égard des études monastiques.

L'esprit d'indépendance, qui agitait successivement toutes les parties de la France, avait pénétré dans ces pieuses retraites, diminué la ferveur et relâché les liens de la discipline monastique. (2)

(1) Dès l'année 1715, dom Martène arrivant à l'abbaye de Lure, écrivait : « Nous y passâmes le Dimanche, et nous assistâmes à leur grand'messe, qu'ils chantèrent en musique. Le chœur ne chanta point le *Gloria in excelsis*, il ne chanta même que la moitié du *Credo*, jusqu'à *Et homo factus est*. Comme cela nous surprit nous leur en demandâmes la raison, et ils nous répondirent que c'était pour ne pas prolonger les offices. » *Voyage littéraire de deux bénédictins*, par Dom Martène et Dom Durand. Paris 1717, Partie I, p. 170.

(2) « Déjà le goût des études diminue, déjà nos savans moins modestes et moins appliqués, redoutent les recherches lentes et pénibles ; leur ardeur se refroidit ; la voix des supérieurs peut à peine les ranimer : on craint de ne travailler que pour la réputation de ses successeurs ; on se livre à ses caprices ; on préfère les fleurs de la littérature à la profonde et laborieuse érudition. » *Requête*

Un certain nombre de bénédictins, qui étaient moins des savants illustres que d'excellents ouvriers ou collaborateurs, avaient oublié qu'ils étaient moines avant tout, et soutenaient que comme littérateurs, historiens, érudits, ils devaient être dispensés de l'observance régulière des constitutions monastiques.

C'est un bénédictin de Saint-Vannes, dom Cajot, qui commença cette guerre contre l'observance, qu'il trouvait puérile pour des savants. Son premier ouvrage, intitulé *Histoire critique des Coqueluchons*, est une violente satire contre le costume bénédictin, qui lui paraissait ridicule.

Vingt-huit religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ne craignirent même pas d'adresser une requête au roi, demandant, non la suppression de quelques pratiques introduites depuis la réforme, *mais une refonte presque totale et un nouveau plan de législation*. « On sollicitait la permission de changer d'habit, on voulait anéantir le devoir de l'abstinence, on voulait s'affranchir du vœu de pauvreté, *en demandant un pécule sous le nom de VESTIAIRE*. » (1)

Les grands hommes de l'ordre bénédictin, tels que dom Clémencet, dom Tassin, dom Clément, dom Deforis, dom Labat, résistèrent vigoureusement à cette aberration, et prouvèrent, par leur exemple et leurs écrits, que pour eux la piété et l'observation fidèle de la règle étaient le tout d'un religieux, et le principal fondement

*présentée au Roy par le supérieur général, le régime, et la plus nombreuse partie de la Congrégation de Saint-Maur contre l'entreprise de vingt-huit religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.* 23 juillet 1765. P. 27. Paris, 1765. — La requête est de dom Delrue, général de la Congrégation de S. Maur.

(1) *Ibid*, p. 15

sur lequel la vraie science bénédictine elle-même pût solidement s'asseoir. « La congrégation de Saint-Maur, écrivaient-ils dans une requête qu'ils adressèrent eux aussi au roi, est particulièrement consacrée à l'étude et aux recherches de l'antiquité. Elle a rendu les plus grands services à l'histoire et aux lettres soit ecclésiastiques, soit profanes. Elle étudie, elle conserve les monumens; ses travaux lui ont depuis cent ans acquis la réputation la plus distinguée, et ce corps que l'on feint de regarder comme avili aux yeux du monde, est peut-être de toutes les Sociétés religieuses celle pour qui le monde ait encore et plus d'estime et plus d'égards.

» Il est important, et pour l'Eglise et pour l'Etat, d'y conserver l'esprit qui l'anime, et qui a jusqu'ici dirigé à l'utilité publique tous les mouvemens de ce grand corps.

» Or, les travaux dont elle s'occupe exigent : 1° l'action d'un ressort unique qui puisse communiquer à tous les membres de ce vaste corps, le mouvement qui leur est nécessaire, et les faire tous concourir au même plan; 2° l'union et la correspondance de tous ces membres destinés à s'entr'aider et à se communiquer mutuellement leurs lumières; 3° enfin le goût de la retraite et l'impossibilité des distractions toujours nuisibles aux études difficiles et épineuses. (1) »

Trois ans après cette magnifique protestation, dom Grappin qui malheureusement ne resta pas non plus fidèle à tous ses engagements monastiques (2), publia

(1) *Ibid.* p. 25 et 26.

(2) « Dom Grappin, religieux bénédictin de l'abbaye St-Vincent de Besançon, mourut presque centenaire. « Quel âge avez-vous donc, lui écrivait en 1786 un de ses confrères: Y a-t-il un siècle que vous étudiez? Savez-vous que si j'avais des prétentions à savoir

un volume in-8°, intitulé : *Lettre à l'auteur de l'Examen philosophique de la Règle de S. Benoît* ou *Examen Religieux de l'Examen philosophique*, dans lequel nous lisons le passage suivant : « On prolonge, dites-vous à la page 101, le service divin à 5 heures d'assiduité journalières pour chaque matinée, tandis qu'on accorde une heure à peine aux occupations studieuses de l'homme lettré. Je calcule autrement : les Bénédictins n'emploient pas à l'office 4 heures de la matinée : il en reste donc deux et davantage pour les occupations littéraires. Les louanges de Dieu sont le devoir essentiel du Bénédictin : l'étude n'est qu'accessoire. Je blâmerais cependant l'homme lettré qui passerait dans une coupable inaction des moments utiles à l'Eglise et à la gloire de son corps. L'office divin n'avait pas une extension plus bornée quand les Mabillon et les Calmet rendaient leurs noms célèbres par l'érudition et l'immensité de leurs écrits. Ces hommes studieux qui savaient allier les lettres avec leur primitive occupation, traçaient la route édifiante que tiennent encore de nos jours les Ursin Durand, les Clémencet et les Clément. (1) »

quelque chose, vous me décourageriez en vous voyant si instruit. » Dantier, *op. cit.* p. 184. « Jeté au milieu de l'orage révolutionnaire, il le traversa sans peur, mais n'en sortit pas sans reproche ; du moins eut-il encore l'honneur, à la fin de sa carrière, de renouer la tradition interrompue et de contribuer plus que personne à la restauration des lettres, au réveil de l'esprit littéraire. Devenu le chanoine Grappin, il fut un vivant démenti aux préjugés courant sur sa nouvelle profession ; il travailla d'une tête parfaitement libre et d'une main infatigable, jusqu'à la dernière minute de sa vie. » Pingaud, *L'Ecole historique bénédictine en Franche-Comté*, discours prononcé à la séance de rentrée des Facultés de Besançon, le 18 novembre 1877, p. 9.

(1) Dom Cajot a été vigoureusement réfuté aussi par Dom Lambelinot (Nicolas) religieux de St-Germain-des-Prés, dans son livre



N'oublions pas de mentionner ici que dom Deforis, le plus vigoureux adversaire du relâchement de la discipline, a été un des glorieux martyrs de la révolution et a péri, sur l'échafaud, en 1794, victime de sa fidélité à sa foi et à son ordre.

En conséquence, si des religieux de Saint-Germain-des-Prés ont sollicité de l'autorité civile leur sécularisation, et demandé à n'être plus religieux, mais simplement hommes de lettres ; si, au jour de l'épreuve qui ébranla hélas ! jusque dans ses fondements l'Église de France, un trop grand nombre de bénédictins ont fini assez tristement, « cela ne vient point de ce qu'ils ont étudié les belles-lettres et les sciences, mais bien de ce qu'ils ont oublié les règles si sages qui leur avaient été données pour sanctifier leurs études et se sanctifier eux-mêmes (1). » Avec quelle grande sollicitude, en effet, les fondateurs de la congrégation de Saint-Maur n'avaient-ils pas veillé à ce que la piété fût comme l'âme et l'inspiratrice de leur institution ! Avec quel zèle ardent n'avaient-ils pas recommandé à leurs religieux de lire les saintes Écritures le jour, de les lire la nuit, afin de se pénétrer de leur divin esprit (2) !

intitulé : *Examen critique des recherches historiques sur l'esprit primitif et sur les anciens collèges de l'ordre de Saint-Benoit*. Paris, 1778, in 8°.

(1) Dubois, *Vie de l'abbé de Rancé*, t. II, p. 339. L'auteur, qui est un grand panégyriste de Rancé, ajoute : « Si Mabillon et plusieurs de ses confrères, dont la piété égalait l'érudition, se fussent trouvés dans la tourmente révolutionnaire, ils se seraient montrés ce qu'ils étaient, des enfants dociles de l'Église : ils auraient gardé leur foi et leur froc. »

(2) « *Scripturas sacras nocturna diurna manu volvunt omnes quamdiu vixerint, in quocumque gradu constituti. Iis divinatorum eloquiorum meditationem, instar quotidianæ exercitationis, esse volumus.* » *Regula S. P. Benedictini, et constitutiones congregationis sancti Mauri*. Pars prima, sectio prima, c. XVII, de studiis eorum

Avec quelle prudente discrétion n'avaient-ils pas empêché que l'étude ne prît le dessus sur les exercices de piété! « Nous défendons absolument, disaient les statuts, cette séduction de l'étude qui tournerait au détriment de la règle: que personne, sous prétexte d'étudier, ne se prétende exempt des exercices communs et de l'office divin. Il restera à chacun assez de temps, pourvu que, ami de la solitude, il évite l'oisiveté et les réunions mondaines, qu'il marche sur les traces de nos pères qui, en supportant avec joie les obligations régulières, ont illustré la compagnie par leur science éminente et leurs grands travaux (1). »

Il n'est donc pas étonnant que Mabillon, pour qui l'étude, loin d'être un obstacle, avait au contraire été un moyen d'avancer dans le chemin de la perfection, ait repoussé, de toute son énergie, l'anathème lancé par le supérieur de la Trappe contre le travail intellectuel dans les cloîtres, et qu'il ait mis tout son esprit et tout son cœur à prouver à son contradicteur qu'on peut être un disciple de saint Benoît, dans la meilleure acception du mot, sans pour cela être obligé de défricher la terre.

Est-ce à dire qu'entraîné par son ardeur à démontrer les avantages des études monastiques, Mabillon ne se soit pas fait illusion sur la valeur de quelques-

qui theologiæ cursum absolverint, p. 169. Parisiis, typis Guillelmi Desprez, 1770.

(1) « Ea autem omnino prohibemus incitamenta studiorum, quæ in detrimentum regularis observantiæ verterent: nemo, sub eo prætextu, se ab exercitiis communibus et Officio divino immunem prætendat. Satis cuique temporis supererit; dummodo, solitudinis amicus, otium et sæcularium consortia devitet, vestigiisque inhæreat Majorum nostrorum, qui, dum vitæ regularis onera alacriter subibant, eminenti eruditione arduisque laboribus Congregationem illustrarunt. » *Ibid.*

uns de ses arguments, et qu'il n'ait pas essayé de leur donner une importance, qu'un examen plus froid et plus impartial ne saurait leur accorder ?

Se montrer surpris de cet excès de zèle de l'illustre bénédictin, ou lui en faire un crime, ce serait oublier que les intelligences les plus élevées sont sujettes à l'erreur, et que, dans une œuvre de l'esprit, on n'est pas en droit d'être choqué de quelques taches légères, lorsque d'ailleurs cette œuvre brille de beautés du premier ordre :

... Ubi plura nitent..., non ego paucis  
Offendar maculis, quas aut incuria fudit,  
Aut humana parum cavit natura (1).

Non, nous ne ferons aucune difficulté d'avouer, par exemple, que Mabillon a eu tort de vouloir chercher un argument en faveur des études monastiques dans les règles du Maître, de saint Aurélien, de saint Ferréol, puisque ces règles n'obligent pas les religieux à s'appliquer à l'étude des belles-lettres, mais simplement à apprendre à lire, afin qu'ils soient à même de réciter plus convenablement l'office divin et de faire les lectures spirituelles.

Nous reconnaissons encore avec l'abbé de Rancé, qu'aux VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles le nombre des religieux qui se sont appliqués à l'étude a été assez considérable sans que, pour cela, il y ait eu moins de désordres dans les monastères.

Enfin, avec dom de Vert et le supérieur de la Trappe, nous sommes d'accord qu'en dehors du temps de l'office divin et du travail des mains, il est matériellement

(1) Horace, *Art poét.*, 279-281.

impossible de trouver dans la règle de saint Benoit cinq ou six heures pour l'étude.

Ces concessions, il nous en coûte d'autant moins de les faire, que l'opinion qui soutient l'utilité du travail intellectuel dans les cloîtres n'en est nullement infirmée.

Le litige qui avait divisé l'abbé de Rancé et Mabillon, n'avait pas été porté à la cour de Rome. Peut-on douter néanmoins de la décision qu'eût donnée le Saint Siège, en pareil cas, puisque, la sixième année qui suivit la réconciliation des deux célèbres antagonistes, Clément XI, pour remercier dom Sainte-Marthe et dom Bessin de l'envoi des œuvres de saint Grégoire-le-Grand, fit remettre au procureur général des bénédictins de Saint-Maur à Rome « une boîte contenant vingt-quatre médailles d'or ; deux, plus grandes, avec le portrait du Pape, étaient destinées au supérieur général, l'humble père Bougis, et à Sainte-Marthe. Il y en avait aussi d'argent du même module que les précédentes pour Mabillon et Montfaucon, qui reçurent en outre une médaille d'or (1). »

(1) Valéry, *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, t. III, p. 72. « La médaille envoyée à Sainte-Marthe eut un sort peut-être unique : ce bénédictin dont la charité égalait la science, pressé un jour par un pauvre et n'ayant plus d'argent, lui donna sa médaille. » *Ibid.* Citons encore la belle lettre que le cardinal Paulucci écrivit, le 17 août 1706, au nom de Clément XI, à dom Félibien, qui avait envoyé à sa Sainteté *l'Histoire de l'abbaye de St-Denys* : « Mon très révérend père, votre Procureur général vient de remettre au Très Saint Père, votre lettre vraiment remplie du respect le plus filial, avec un exemplaire de votre Histoire de la célèbre abbaye de S. Denys. Sa Sainteté l'a reçue avec cette bonté ordinaire que vous lui connaissez pour votre illustre congrégation, et avec cette tendre affection qu'elle a pour les études et les ouvrages de ses dignes enfants. Sa Sainteté ne pouvait que recevoir avec plaisir ce premier fruit de votre esprit, et nous avons été té-

Cette distinction si flatteuse n'était-elle pas une éclatante approbation que Clément XI donnait aux études monastiques, et comme une consécration indirecte de la doctrine soutenue par Mabillon, dans sa lutte avec l'abbé de Rancé (1) ?

moins de sa satisfaction en voyant tous ces beaux monuments dont vous enrichissez l'histoire ecclésiastique. En cela vous suivez l'exemple de tant d'habiles religieux de votre congrégation, qui par leurs travaux immortels ont rendu et rendent encore de si grands services à la littérature, et surtout à la vraie religion. Vous éprouverez à la première occasion qui se présentera combien le Saint Père estime votre vertu et votre piété.... » Idem, *ibid.*, p. 152.

(1) Toutefois, malgré l'élan donné aux travaux de l'esprit dans les monastères bénédictins de la congrégation de St-Maur, malgré les efforts de Mabillon pour défendre leur cause, on rencontrait encore dans plus d'un monastère des religieux qui, sous prétexte de mépris du monde et de la gloire terrestre, haïssaient, parfois même persécutaient les moines instruits et laborieux, et semblaient élever l'ignorance à la hauteur d'une vertu. C'est ainsi que nous voyons, par la *Correspondance historique des bénédictins bretons* (publiée avec notes et introduction par Arthur de la Borderie, Paris, 1880, in-8°), qu'un religieux, dom Lobineau, ami de l'étude, eut beaucoup à souffrir de son prieur qui détestait les savants, et fut sur le point d'imiter l'exemple de son collègue, dom Mathurin Veysière qui déserta tristement la cause religieuse, comme nous le voyons par la lettre écrite par lui à M. de Gaignière, le 13 mai 1896 : « J'espérois, lui disoit il, que le pauvre D. M. (dom Mathurin Veysière) reviendrait. *Il n'a pas tenu à notre petit bonhomme, que je n'en aie fait autant que lui.* L'aversion qu'il a pour tout ce qui s'appelle lettres et érudition est inconcevable ; il triomphait quand il apprit les nouvelles de la défection de D. M. « Voilà nos Savants, disoit-il, il leur faut des livres, des belles-lettres, du commerce avec les gens d'esprit : voilà l'honneur qu'ils nous font. » Le pauvre homme ne considérait pas que ce ne sont que les mauvais traitements de ses semblables qui ont mis ce pauvre D. M. dans l'état où il est. Je vous écris un peu plus librement que je ne ferois s'il étoit encore ici ; mais il est à la diète et ira bientôt au chapitre général à Tours ; il pourra partir le 21 ou le 22 de ce mois. Quand il ne sera plus ici, j'aurai plus de liberté de voir les honnêtes gens que je n'ai eu. Bien loin de m'en procu-

Quel est d'ailleurs le souverain pontife qui n'ait pas appuyé cette doctrine ? Pour ne parler que de l'époque contemporaine, est-ce que Pie IX n'a pas voulu honorer la science et l'érudition de dom Pitra, en lui conférant la pourpre romaine ? Est-ce que Léon XIII, dans sa mémorable Encyclique *Immortale Dei* n'encourage pas l'étude de tout l'élan de sa grande âme ?

Résumons. Le travail intellectuel dans les cloîtres sortit victorieux de la polémique qui s'était élevée entre le supérieur de la Trappe et Mabillon, comme jadis l'étude des auteurs profanes triompha des scrupules des chrétiens des premiers siècles, des attaques du père Possevin et de ses partisans modernes qui, par un zèle trop ardent et trop exclusif, auraient voulu bannir des institutions catholiques tous les représentants du paganisme.

Quoique les moines d'Orient se soient livrés spécialement à la culture de la terre, et que la règle de saint Benoît prescrive sept heures de travail manuel, les études monastiques nécessaires pour la direction des écoles abbatiales et pour la bonne tenue des couvents n'ont cessé, sauf de rares intervalles, de fleurir dans les cloîtres. Défendues déjà par Rupert de Deutz, Pierre le Vénérable, saint Thomas, Gerson et Trithème contre les Prémontrés, les Cisterciens, Guillaume de Saint-Amour et tous les moines peu soucieux de la culture intellectuelle, elles avaient pris, au XVII<sup>e</sup> siècle, un développement considérable dans la plupart des

rer la connoissance, il a tâché de me décrier dans l'esprit de ceux dont j'étois connu. Un des plus grands crimes qu'il m'a reproché, c'est que j'avois habitude avec ce fripon de Saint-Germain (ce sont ses termes) et avec M. l'abbé de la Couture. Je lui pardonne de bon cœur. Mais quand je le verray partir, je chanterai d'aussi bon cœur le psaume : *Eripe me, Domine, ab homine malo.* » P. 72 et 73.

congrégations religieuses, notamment dans celle des bénédictins de Saint-Maur.

Vivement attaquées par l'abbé de Rancé, dont l'austérité contrastait singulièrement avec la vie mondaine qu'il avait menée jusqu'alors, les études monastiques furent défendues d'abord par dom Mège, qui, dans son commentaire sur la règle de Saint Benoît, critiqua, à son tour, quelques-unes des doctrines du supérieur de la Trappe, critiques que dom Martène atténua dans un nouveau commentaire plus modéré et plus conciliant.

La question du travail intellectuel dans les cloîtres fut traitée ensuite à fond par Mabillon et l'abbé de Rancé, qui fut tout force, vigueur et sévérité, tandis que son adversaire fut tout insinuation, douceur et modestie.

Elle fut envenimée, comme il arrive presque toujours, par l'intervention d'amis indiscrets, le père de Sainte-Marthe et le curé Thiers, dont le premier montra beaucoup d'esprit et de causticité, le second une érudition prodigieuse et une franchise qui se donna pleine carrière, mais qui eurent le tort, tous les deux, de se lancer dans des personnalités, la plupart étrangères au débat. Le savant dom de Vert garda, au contraire, toute la dignité que doit avoir un polémiste chrétien.

Enfin, après des éclats déplacés, la querelle ne tarda pas à tomber, grâce à l'intervention de la duchesse de Guise qui joua le rôle de conciliatrice, et par le baiser de paix que se donnèrent les deux adversaires.

Telles sont les idées fondamentales qui forment le cadre de notre étude, dont nous croyons pouvoir tirer les déductions suivantes :

1° La règle de saint Benoît prescrit formellement le travail manuel.



2° Elle ne commande pas l'étude, mais elle ne l'interdit pas non plus.

3° Le travail intellectuel fut toujours en honneur dans les monastères bénédictins, et les besoins du temps n'ont fait que le développer davantage.

4° En rétablissant intégralement le travail manuel dans les cloîtres, l'abbé de Rancé restait fidèle à la lettre de la règle de saint Benoît.

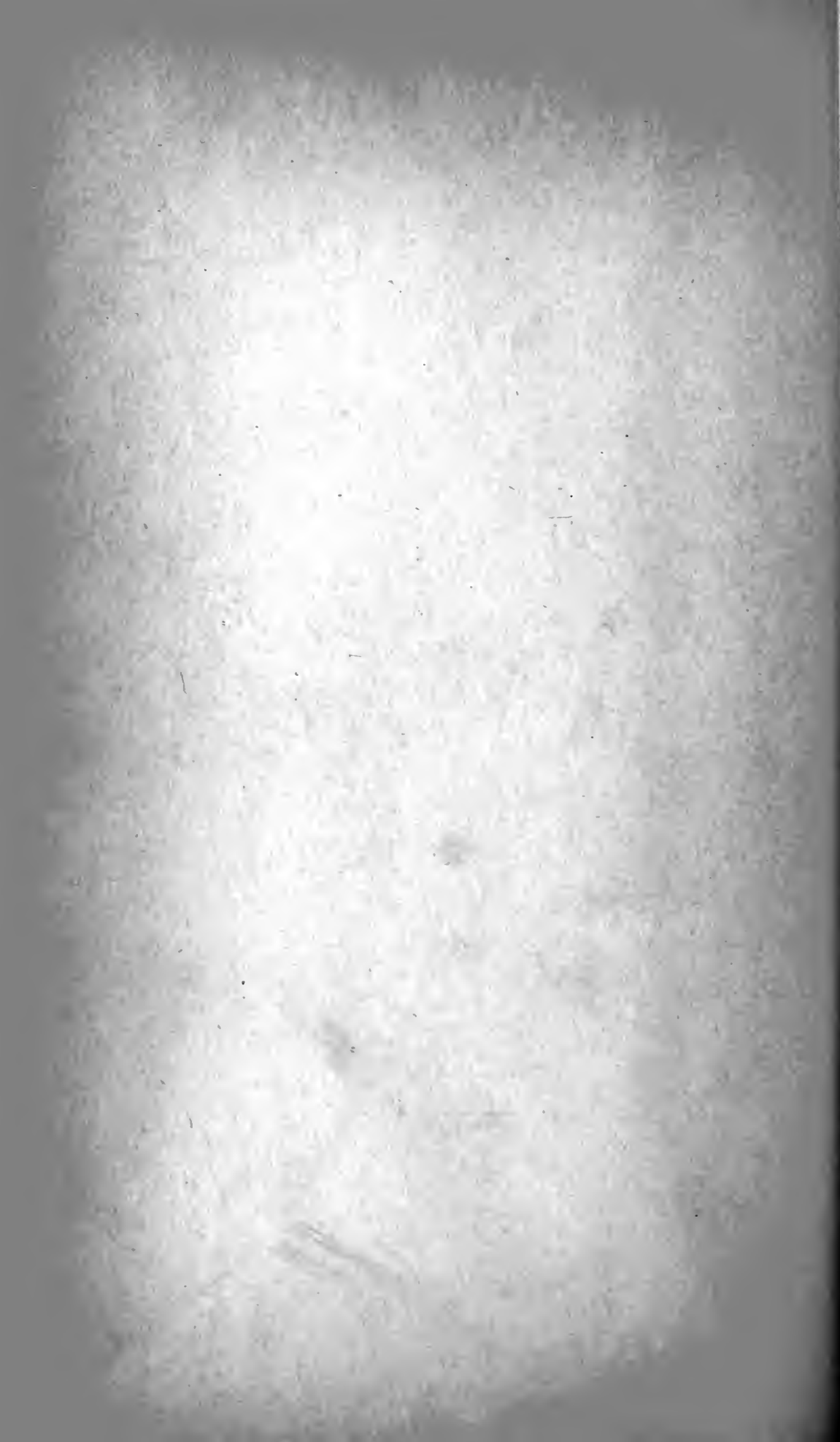
5° Mabillon, en défendant les études monastiques, s'inspirait de la tradition séculaire de l'ordre bénédictin, et des avantages que la science procure à l'Eglise et à la société.

6° Rancé, dans la querelle des études monastiques, s'est montré un grand maître de la vie spirituelle et un écrivain supérieur ; Mabillon, un prodige d'érudition unie à autant de charité que de modestie. Avec d'autres qualités de style, il a quelque chose de plus tempéré, précisément parce qu'il a raison, et qu'il n'a pas besoin d'enfler la voix ; il n'est pas inférieur à Rancé, si même il ne le dépasse par le merveilleux équilibre qu'il sait imprimer à la structure de sa phrase.

*Sua dextera cuique,*

*Et Deus omnipotens !*

---



# APPENDICE

1910

# APPENDICE



## I

### CHAPITRE XLVIII DE LA RÈGLE DE SAINT-BENOIT.

#### DU TRAVAIL DES MAINS.

L'oisiveté est l'ennemie des âmes : c'est ce qui fait que les Frères doivent donner de certains temps au travail des mains, et d'autres à la lecture des choses saintes. Ainsi nous croyons qu'il est à propos de régler ces deux temps en la manière suivante.

Depuis la Fête de Paques jusqu'aux Calendes d'Octobre, (1), les Frères sortant le matin (2) travailleront aux choses qui se trouveront nécessaires, depuis la première heure du jour (3), jusques vers (4) la quatrième (5) ; et depuis la quatrième, ils s'occuperont à la lecture à peu près (6) jusques la sixième (7) après laquelle ayant diné (8), ils iront se re-

(1) 1<sup>er</sup> Octobre.

(2) Apparemment après l'office de Prime.

(3) Quatre heures du matin vers le solstice.

(4) Six, vers les Equinoxes ; et ainsi à proportion en sorte qu'il y ait un petit espace de temps depuis la fin du travail jusqu'à la quatrième heure pour réciter Tierce.

(5) Un peu plus de neuf heures dans le solstice ; dix aux Equinoxes.

(6) Prenant dans cette intervalle le temps nécessaire pour dire Sexte.

(7) Midy.

(8) Ou, s'il est jeûne, immédiatement après Sexte.

poser sur leur couche dans un profond silence. Que s'il y en a quelqu'un qui ait envie de lire en particulier, il le pourra faire, pourvu que ce soit sans incommoder personne. On dira Nones plutôt (1) qu'à l'ordinaire, dans la huitième heure (2) ; et on travaillera ensuite jusqu'au soir (3) ; que si les Frères se trouvent obligés par la disposition du lieu, ou par la pauvreté du Monastère, de s'employer à faire la moisson, cela ne les doit point affliger, puisque ce sera pour lors qu'il seront véritablement Moines, quand ils vivront du travail de leurs mains selon l'exemple des Apôtres et de nos pères. Il faut néanmoins que toutes choses se fassent avec modération pour le soulagement des faibles.

Depuis les calendes d'Octobre jusqu'au commencement du Carême, les Frères liront jusqu'à la seconde heure toute pleine (4) ; alors on dira Tierce, et puis chacun s'appliquera jusqu'à la neuvième heure (5), au travail qui luy aura été marqué (6). Au moment qu'ils entendront le premier coup de Nones, ils quitteront tous leur travail pour se tenir prêts au second coup : et après qu'ils se seront levé de table (7) ; ils s'occuperont (8) à leurs lectures, ou à apprendre les Psalmes.

(1) Que les Fêtes et Dimanches.

(2) C'est-à-dire à la septième et demie, qui revient, selon nous, à une heure et demie aux Equinoxes.

(3) Environ cinq heures et demie, ou doivent commencer vêpres, ou souper vers six heures et un quart, faire la lecture de devant Complies à la demie, dire Complies à sept heures et se coucher à sept et demie.

(4) Huit heures du matin vers l'Equinoxe ; près de neuf heures et demie au fort de l'hiver.

(5) Environ deux heures après midi.

(6) Prenant néanmoins sur ce temps-là celui de dire Sexte à midy.

(7) Où l'on se mettait précisément après Nones.

(8) Jusqu'à Vêpres, qui se doivent dire sur les quatre heures et un quart, pour faire la lecture vers cinq heures et demie (car ces jours là entre Vêpres et la lecture il doit y avoir un petit intervalle, V. C. 42) dire Complies à six heures et se coucher à six et demie.

Durant tout le Carême ils liront le matin jusqu'à la troisième heure complète (1); (2) et ils travailleront ensuite jusqu'à la fin (3) de la dixième (4).

Au commencement du Carême on donnera à chacun des Frères un livre tiré de la Bibliothèque, qu'il lira de suite et tout entier : et surtout on ne manquera pas de commettre un ou deux Frères des plus anciens, pour aller dans tous les endroits du Monastère, au temps de la lecture, afin de prendre garde qu'il n'y ait quelqu'un qui ait assez de paresse pour passer son temps ou à badiner, ou à ne rien faire, au lieu de l'employer comme il le doit, à la lecture, et qui non seulement se nuise à lui même, mais encore qui tire les autres de leur devoir. Et si par hazard il s'en trouvait quelqu'un qui se fut laissé aller à cette négligence (ce que Dieu empêche) on l'en reprendra jusqu'à deux fois ; et s'il manque à s'en corriger, on le chatiera d'une punition régulière, et avec une rigueur qui puisse donner de la crainte au reste de ses frères.

Un frère ne se trouvera jamais avec un autre aux heures indues. Ils passeront le Dimanche dans la lecture, à l'exception de ceux qui auront des offices et des occupations particulières. Que s'il se rencontrait quelqu'un dont la paresse et la lacheté fût si grande, qu'il ne voulût ou ne pût ni s'appliquer, ni lire, on l'emploiera à quelque autre travail afin qu'il ne demeure pas dans l'oisiveté. Pour ce qui regarde les personnes infirmes ou délicates, on leur donnera des occupations et des travaux proportionnez à leur faiblesse, afin de les tirer de l'inutilité, sans toutefois les accabler et sans leur

(1) Neuf heures à l'Equinoxe.

(2) Alors on dira Tierce.

(3) En sorte néanmoins qu'on récite Sexte et Nones à l'heure ordinaire.

(4) Environ nos quatre heures du soir, pour dire Vêpres ensuite, et souper sur les cinq heures, de sorte qu'on n'ait pas besoin pour manger, d'autre clarté que de celle du jour ; faire la lecture sur les six heures, dire Complies à la demie et se coucher à sept.



donner sujet d'abandonner leur entreprise. Ce sera l'Abbé qui jugera de leur disposition (1).

---

II

PIÈCES INÉDITES CITÉES AU COURS DE L'ÉTUDE SUR  
LA QUERELLE DE MABILLON ET DE L'ABBÉ DE RANCÉ

§ I

RÉFLEXIONS DE DOM JEAN MABILLON SUR LES DEVOIRS MONASTIQUES AVEC LES RÉPONSES DE L'AUTEUR DE CE LIVRE (2).

*Réflexions générales.*

1

*Il me semble que l'on pousse trop loin les exemples de quelques saints Moines orientaux qui estoient sans doute plus robustes que les occidentaux comme Cassien même le témoigne au commencement de ses instituts.*

On n'a pas rapporté les actions extraordinaires des saints moines de l'Orient, particulièrement dans la nourriture et dans les autres mortifications extérieures, comme des exemples que l'on peut et que l'on doit imiter, mais pour faire confu-

(1) La règle de Saint Benoist, traduction nouvelle, avec un avertissement de Dom Claude de Vert, Trésorier de l'abbaye de Cluny. — Paris, chez François Muguet, 1689.

(2) Bibliothèque nationale, F. R. 23497 (Corbie) Portefeuille n° 44.

sion aux religieux qui vivent dans le relâchement, et pour empêcher que ceux qui se sont retirés des dérèglements grossiers et qui vivent plus conformément aux règles, ne s'élèvent de leur observance et ne s'imaginent point qu'ils en font trop puisqu'ils ne se plaignent et ne murmurent que quand on ne leur accorde pas ce que leur convoitise et leur cupidité leur fait désirer, lorsqu'ils verront leur vie si différente de ceux qui les ont précédés.

## 2

*Que l'on fait passer ce qui n'est qu'exhortation dans les écrits des saints pères pour de véritables préceptes.*

On ne trouvera point qu'en ce cas là on fasse passer les exhortations pour des préceptes, Il ne faut que lire les citations pour en convenir.

## 3

*Que l'on prétend que tous les religieux sont obligés à la pratique de tous les conseils évangéliques outre ceux auxquels ils se sont obligés par leur profession.*

Il n'est point vrai qu'on prétende que les Moines soient obligés à tous les conseils, mais bien à ceux qui concernent leur profession pourvu qu'ils soient mis dans toute leur étendue : on croit même qu'un religieux n'est pas tenu de faire des actions qui demandent une vertu consommée, quoiqu'il soit incessamment obligé d'y tendre, parce qu'il n'est pas dans l'état d'une perfection acquise.

## 4

*Que pour éviter les inconvéniens auxquels sont tombés les anciens Moines on porte les remèdes dans des excès qui peuvent aussi avoir des inconvéniens.*

Il n'y a rien qui n'ait des inconvéniens. Il s'en trouve dans les lois les plus saintes, cependant l'utilité générale doit l'emporter par dessus les inconvéniens particuliers. St-Benoist (par exemple) avoit saintement établi que la table de l'abbé seroit celle des hostes, toutefois l'abus qu'on a fait d'une loy qui estoy sainte peut et même doit obliger à en établir une contraire. Il a été utile autrefois aux solitaires de se consoler en se visitant, cette liberté ayant causé d'extrêmes inconvéniens il a été à propos d'établir un rigoureux silence, et quoyqu'en quelque occasion il put être utile au religieux d'être consolé par son frère, ce bien particulier a produit et produit encore de si grands maux qu'on ne sauroit faire une profession trop exacte de se taire.

## 3

*Que la rigueur en quelques endroits ne paroît pas assez mêlée avec la juste condescendance.*

On condamne partout les excès et on a réduit autant qu'on a pu les choses à une condescendance pleine de sagesse, de lumière et de charité tout ensemble.

*Réflexions particulières.*

## 1

*Il semble que la sincérité qui doit être surtout dans un supérieur ne permet pas qu'il humilie les religieux, s'yl n'a au moins un doute ou un soupçon raisonnable que son religieux est tombé dans quelque défaut, et que l'on trouve assez d'occasions réelles d'ailleurs pour exercer cette pratique si utile aux religieux sans avoir recours à des suppositions que l'on croit assez n'être pas véritables.*

La question des humiliations répond par elle même à toutes les difficultés et l'on y verra comme quoy St-Grégoire

dit qu'il est permis au supérieur de former des soupçons, et qu'il paroisse encolère lorsqu'il n'y en a pas. On concède qu'il ne faut user ny de mensonges, ny de suppositions, et on le marque si précisément qu'on ne peut pas douter de l'intention de l'auteur. Mais il croit que c'est une conduite très-fausse et très-contraire au bien et à l'avancement des religieux dans la piété, que de ne pas chercher avec application les occasions de les humilier, que c'est une piété molle, capable de jeter ceux qui auront le plus de vertu et le plus de piété dans un relâchement de cœur et d'esprit plus misérable et plus mortel que ne le sont pas les vices et les dérèglements les plus grossiers. On n'a jamais prétendu qu'on reprit une action irrépréhensible, mais bien une action de vertu en la regardant avec application, et en y remarquant quelques circonstances défectueuses.

## 2

*Que l'on porte le silence plus loin que St-Benoist et St-Bernard. St-Benoist dit nullus frater ad fratrem jungatur horis incompetentibus. Il y a donc pendant la journée des tems accordés aux frères pour se joindre ensemble, et pour le temps d'après Complies, nulla sit licentia denuo cuiquam loqui aliquid, il estoit donc permis avant ce tems là de se parler quelquefois. St-Bernard dans un de ses sermons de diversis fait mention des excès que commettoient les religieux dans les tems accordés pour parler. Il y a plusieurs exemples de ces entretiens dans les auteurs de l'ordre de Cisteaux de son temps.*

Quand St-Benoist dit *nullus frater ad fratrem jungatur horis incompetentibus*, sa pensée a été de défendre premièrement qu'aucun de ses frères ne se joignit et ne se trouvât avec un autre aux heures indues ; c'est à dire dans les tems de l'office divin, de la méridienne, entre Matines et primes et après Complies pour se rendre de ces offices et de ces assis-

tances qu'ils eussent pu se rendre les uns aux autres dans les autres tems et particulièrement quand ils étaient employés à des exercices et à des travaux communs desquels ils s'acquittaient toujours avec un extrême silence. Cela sera facilement entendu de ceux qui savent que les anciens moines avaient des signes pour s'exprimer dans les choses nécessaires que l'on conserve encore aujourd'hui. Ceux desquels se sont servis des religieux de Cîteaux et quelques convers qui travaillaient nécessairement ensemble et qui en mil rencontres avaient des sujets et des besoins de se parler ne rompaient jamais le silence. -- D'interdire aux religieux qui par la raison de leurs charges auraient droit de parler comme le supérieur, le maître des novices, le Celerier, d'user dans ces mêmes tems de leurs pouvoirs, et de les obliger comme les autres à garder le silence. Cette explication est si naturelle qu'on ne comprend pas qu'on en puisse imaginer une autre et de donner un autre sens à ces paroles de St-Benoist. Si le mot de *jungere* voulait dire *parler* et que les frères ne fussent jamais ensemble qu'ils ne parlassent on aurait raison. On ne pense pas qu'il y ait un seul homme informé de la conversation des moines qui ont gardé exactement la règle de St-Benoist qui puisse avoir un tel sentiment, et on ne peut rien enlever de leur droit où St-Benoist dit *exeuntes a completorio nulla sit licentia denuo cuiquam loqui aliquid* etc, sinon que c'est qu'il ordonne le silence dans tous les temps, *omni tempore silentio debent studere Monachi*, etc. et l'ordonne d'une manière si expresse après Complies qu'on ne peut le rompre sans commettre un crime, hors les cas exprimés par la règle ce qu'il marque par ces paroles, *graviori vindictæ subjaceat*. La raison de cette différence est que les entretiens et les communications nocturnes entre les moines sont toujours scandaleuses, non seulement par elles-mêmes, mais à cause des conséquences et des suites.

Pour ce qui est de St-Bernard c'est sans fondement qu'on prétend qu'il n'a pas été si rigoureux dans le sentiment qu'il a été touchant l'observation du silence dans le sermon 29 sur les cantiques. Il exhorte les frères à conserver entre eux

une charité si parfaite qu'elle ne soit jamais blessée par aucune action, par aucune parole ny par aucun signe.

Il dit que les hommes se portent beaucoup d'avantage à soupçonner le mal qu'à croire le bien, et particulièrement dans les lieux ou la loy du silence est telle qu'elle ne permet pas à celuy qui a pu offenser son frère, de s'excuser, ny à celuy qui a conçu le soupçon de le déclarer, cependant, dit-il, ce frère qui se croit offensé est comme poussé par l'excès de la douleur, il renferme dans son cœur une blessure mortelle ; il gémit au dedans de luy même, il est tout plein de colère et d'agitation et il ne peut penser à autre chose dans son silence, sinon à l'injure qu'il a reçue ; il ne saurait ny prier, ny lire, ny méditer, ainsi comme cet esprit qui luy donne la vie n'ayant plus d'action, il faut que cette ame pour laquelle J.-C. est mort se trouvant destituée des alimens qui lui sont nécessaires, périsse. Celuy qui a été assez malheureux pour l'offenser n'est pas en meilleur état par le trouble intérieur qu'il ressent, et par le remords de sa conscience. Si jamais il y a eu raison de permettre à un religieux de rompre le silence, ça été celle de se retirer d'une disposition aussi fâcheuse qu'est celle dans laquelle St-Bernard exprime qu'il se rencontre, puisque par une parole il peut se délivrer d'un état qui luy cause la mort, et donner lieu à son frère de sortir d'un autre qui n'est guère meilleur en réparant par une excuse ou par une satisfaction, le mal qu'il luy a fait. Cependant St-Bernard dans cette occasion toute pressante qu'elle est ne relâche rien de la rigueur du silence. Il y a quantité d'autres preuves semblables qu'on n'a point le tems de rapporter. On lit un autre endroit de St-Bernard dans le 3<sup>e</sup> sermon de l'Advent qui n'est ny moins exprès ny moins décisif ; nous sommes obligés, dit-il, de secourir nos frères par le droit de la société, et de la fraternité, *consiliis*, et *auxiliis*, afin que leurs conseils remédient à l'ignorance, et que les assistances qu'ils nous rendront, soutiennent notre faiblesse. Mais peut-être, dit ce saint, que quelqu'un de vous autres me réplique en luy-même : comment est-ce que je donneray conseil à mon frère puisqu'il ne m'est pas permis de luy dire

un seul mot sans une permission expresse, quelle assistance luy rendrais-je, puisqu'il ne m'est pas permis de rien faire qui ne mesoit ordonné? Je réponds à cela, adjoute St-Bernard, que vous ne manquerez pas de moiens pour vous acquitter de cette obligation pourvu que vous conserviez la charité que vous devez à vos frères.

Si St-Bernard en était demeuré là on ne manquerait pas de dire qu'on accordait aux frères la permission de parler en ces cas là et que c'étaient les moyens dont on se servait, mais je montre bien que cela n'était pas ainsi et qu'on ne sçavait ce que c'était de donner cette permission par ces paroles qui suivent. Je ne trouve point que vous puissiez donner de meilleur conseil à vos frères que de leur faire connaître par vôtre exemple ce qu'ils doivent éviter et ce qu'ils doivent faire les exhortant toujours à ce qui est de meilleur et les conseillant non pas par la parole, ny par l'usage de la langue mais par vos œuvres et par l'exactitude de votre conduite *nullum ego consilium melius arbitror quam si exemplo tuo fratrem docere studeas quæ non oportet fieri, provocans eum ad meliora et consulens ei non verbo neque lingua sed opere et veritate*, et pour ce qui est de l'assistance, il n'y en a point de plus utile ny de plus efficace, que celle de prier pour luy avec piété: *nullum autem utilius aut efficacius auxilium aliquod quam ut ores devote pro eo*. Ne faites point de difficultés de l'accuser et de le proclamer de ses fautes, en sorte que vous ne luy soyez point une occasion de chute, et soyez autant soigneux qu'il vous sera possible d'être comme un ange de paix et d'ôter du Royaume de Dieu jusques aux moindres occasions de scandale. Si vous rendez à votre frère ces sortes de secours vous vous acquitterez de tout ce que vous lui devez. C'est la véritable explication de ces paroles, *non dissimules, argue culpas ejus*, elles marquent les proclamations qui se faisaient dans le chapitre et que St-Bernard a recommandé avec tant de soin, lorsqu'il a dit que celui qui manque de proclamer son frère, se rend coupable de la faute qu'il a commise, c'est de ces endroits là qu'il faut juger de la pensée de St-Bernard.



Quand St-Bernard condamna des excès dans quelques-uns de ses sermons, il les condamna comme des excès, ou parce que l'on rompait le silence contre l'ordre, ou, parce que quand l'on appelait les Religieux à des conférences régulières, ils ne se contenaient pas dans les bornes et dans la modération. Ces paroles, *quando quidem necesse est interesse colloctioni*, du sermon *de diversis*, marquent la vérité de ce sentiment. Les auteurs auxquels on peut ajouter quelque foi marquent que le silence estait très profond entre les Religieux de Cisteaux. Il n'en faut pas croire Cæsarius qui a rapporté quantité d'histoires fabuleuses.

## 3

*Que le refus que l'on fait aux Religieux de se consoler quelquefois les uns les autres page 165 et ailleurs dans le 2 tome va plus loin que la règle ne le prescrit puisqu'elle ordonne à des excommuniés ce secours : Immittat occulto seniores sapientes qui consolentur infirmum fratrem, pourquoy ne pas accorder la même grâce à un religieux abattu qui peut n'avoir pas toute la confiance à son supérieur, d'autant plus que l'on voit que tous les supérieurs n'ont pas tous les dons qui seraient nécessaires pour se bien acquitter de ces devoirs.*

Il n'y a rien de moins juste que de vouloir inférer que les frères avaient la liberté de parler parce que l'on envoyait un Religieux sage pour en consoler un autre qui estait dans l'excommunication. Il faudrait dire par cette raison que l'on romprait le silence toutes les fois que l'on se confesserait, on n'a jamais prétendu dire qu'un supérieur quand il le juge nécessaire ne puisse envoyer un de ses Religieux pour relever l'esprit d'un de ses frères qui serait abattu par la tristesse ou par la violence de quelque tentation, mais cela est extraordinaire et ne fait point de règle. Un abbé pourrait envoyer le prieur, le sous-prieur ou quelqu'autre, comme il dispense

des jeunes et de beaucoup d'autres parties de la Règle quand il y a une cause légitime. Il pourrait aussi en dispenser dans cette occasion, mais cela est bien différent de dire et de vouloir que les Religieux se parlent sous prétexte d'édifier. Si on interrogeait ceux qui ont connaissance de ce qui ce passe dans les cloîtres, ils avoueraient que les religieux ne parlent presque jamais sans se nuire les uns aux autres.

## 4

*Que l'on permet quelquefois à un procureur de sortir pour les affaires de son monastère, pourquoy ne pas accorder la même chose dans la nécessité d'un père. Il semble que la comparaison du mariage ne conclut pas tout à fait. Un mari ne peut pas quitter pour quelque tems sa femme pour le même sujet ! Cette séparation qui n'est que pour quelques petits intervalles ne rompt point le lien du mariage.*

On a répondu suffisamment à cette difficulté lorsqu'on a dit que le procureur sort au nom du monastère comme un officier de la communauté dans une action régulière, autorisée par toutes les règles et de laquelle on ne peut inférer nulle mauvaise conséquence. Il n'en est pas de même de la liberté qu'on donnerait aux enfants de sortir de leurs cloîtres pour le secours de leurs parents, et puis on suit en cela le sentiments des saints. On n'a pas allégué la comparaison du mariage pour la faire cadrer dans toutes les circonstances, mais seulement pour montrer que comme une femme peut sans blesser sa conscience, ou plutôt par une règle de conscience demeurer auprès de son mary quoique son père soit dans l'extrême nécessité, sans manquer à la charité qu'elle luy doit à cause de l'engagement qu'elle a avec son mary, ainsi un fils religieux peut demeurer dans le cloître et conserver pour son père toute la charité qu'il luy doit, et particulièrement le monastère estant obligé de rendre à ce père les secours et les assistances dont il aura de besoin.

## 5

*Qu'il paroît certain que les disciples de St-Colomban mangeaient des volailles, comme on le voit dans la vie de St-Bertulphe, abbé de Bobio : divisit itaque anatem 30 fratribus, quoyque je sois au fond du sentiment du p. ab. Socrate dit que les crestiens mangeaient des volailles en Carême.*

La règle de St-Colomban est plus digne de foy que l'exemple de St-Bertulphe. Il n'a pas en cela observé la règle, non plus que le B. Pierre de Clugny, selon l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, lorsqu'il a mangé de la viande en certains jours de l'année, d'ailleurs l'ordre estoit déjà relâché. La règle de St-Benoist est si précise sur cela que l'on ne peut alléguer que des imaginations *contre l'abstinence des volailles*. Cette difficulté est si expressement éclaircie dans le livre qu'il faut n'y vouloir point faire attention pour demeurer dans l'opinion contraire. Ce que dit Socrate n'est d'aucune autorité c'est une pratique ou plutôt un abus qui a été rejeté par l'église, et on fera voir facilement par le témoignage des SS. PP. que les crestiens se sont abstenus de toute viande pendant le Carême.

## 6

*Que le retranchement des études est contre l'esprit des anciens et de l'église puisque le concile de Trente l'ordonne dans les monastères; que de tout tems on en a eu l'usage dans l'ordre de St-Benoist, que les écoles extérieures n'estaient que pour les séculiers, mais que les intérieures étaient pour les religieux et pour les enfants, que sans ce secours les enfants seraient demeurés sans savoir lire, puisqu'ils étaient reçus à l'état monastique dès l'enfance; que le mot de studio dans le Concile de Verneuil pag 294 du 2 tome ne doit pas*

*s'entendre de l'étude mais de l'inclination et du penchant aux désordres; que les conciles de ces tems là portent les moines à l'étude, que l'esprit d'oraison et du travail a besoin de ce secours, surtout lorsque la première ferveur est passée, et que l'exactitude extérieure ne peut subsister sans cet esprit, comme il s'est vu à l'égard des jeûnes chez nos anciens moines.*

La pensée que l'on a sur les études est entièrement selon la règle de St-Benoît, puisque l'on a remarqué que dans la distribution des tems, ce saint ne donne pas un moment pour l'étude. Il est pourtant vray que comme on recevait pour lors des enfants dans les monastères, il leur fallait donner des instructions, mais elles n'étaient pas assez profondes pour leur donner le nom d'étude, on n'est pas présentement en ces cas là, car on n'y reçoit plus personne qui n'ayt quelque littérature. On ne prétend point défendre toute instruction puisqu'on a raporté le sentiment de St-Basile qui en permet, mais à la vérité bien différentes de celles qui sont aujourd'huy en usage: on ne voit pas comment on peut donner un autre sens au mot de *studium* dans le concile de Verneuil que celui d'étude, et on ne peut pas s'imaginer comment on le peut entendre autrement. Il a bien fallu qu'en certains tems l'église ait porté les moines à l'étude, les ayant vu dans une inutilité et oisiveté profonde, sans travail et sans occupation. Et pour ce qui est de conserver l'esprit d'oraison, rien ne peut contribuer davantage que les lettres saintes soit de l'écriture soit des Saints PP. et rien n'est plus capable de le dissiper que les lectures théologiques. Les premières suffisent à un religieux pour remplir le tems qu'il aura de reste après s'être acquitté de tous les exercices réguliers, et pour tout ce qui peut être nécessaire pour la sanctification. Que si l'on oste le travail et que l'on mette l'étude en la place dans les communautés où on ne chante point tout l'office qui excèdent infiniment les autres en nombre, il faut demeurer d'accord que les religieux qui remplissent plus de sept heures et demie de leur tems d'étude et de lecture, ce qui

ne se fait point, et ne se fera jamais, et par conséquent les religieux qui n'ont point de travail, vivront dans la paresse et dans le relâchement. On ne disconvient pourtant pas qu'il n'y ait des religieux qui puissent saintement pour eux et utilement pour l'église s'employer à l'étude, mais on a seulement avancé qu'on ne peut en faire un exercice régulier, ny une règle générale. Personne ne s'est avisé depuis long-tems de contester aux moines la liberté d'étudier. Je voudrois bien demander s'ils en sont plus saints et plus amateurs de leur règle. Ce n'est point assez de remplir son esprit de lumières et de science, si l'on ne remplit son cœur de piété et d'humilité, ce qui n'est pas ordinairement le fruit de l'étude. *O si tantam adhiberent diligentiam ad extirpanda vitia et virtutes inserendas, sicut ad movendas questiones, non fierent tantâ mala et scandala in populo, nec tanta dissolutio in Cœnobiis!*

## 7

*Que les preuves que l'on apporte contre les coutumes ne sont que contre celles qui sont opposées au droit naturel et divin.*

On est persuadé que les coutumes non seulement celles qui sont opposées au droit naturel, ou au droit divin, mais encore aux règles qui sont instituées par les saints, aux pratiques de sanctification qu'ils ont établies, quand elles portent au relâchement et à la licence, et qu'elles affoiblissent la piété, ne sont que des corruptions et qui ne sauroient prescrire contre la loy.

## 8

*Que la mort de plusieurs religieux peut obliger un Supérieur de modérer les austérités selon les règles* *Imitetur discretionem Sti-Jacobi et ailleurs: Sic omnia temperet atque disponat qualiter et animæ salventur, et quod faciunt fratres absque innovatione faciant.*

Les saints ont eu égard à la faiblesse et à l'infirmité des particuliers selon leurs besoins et leur nécessité, mais on ne croit point, qu'ils aient relâché des communautés ou des observances entières pour éviter des maladies et pour prolonger les jours de leurs frères, et quand St-Benoît dit, *Imitetur discretionem Sti-Jacobi*, il n'a condamné que les excès, et n'a voulu parler que du soin et de la discrétion qu'on devait avoir pour les personnes et pour ceux qui ne pouvaient pas marcher d'un pas égal avec le reste de leurs frères. Si on manque d'expliquer cet endroit dans son véritable sens, il n'y a point de relâchement que l'on ne puisse appuyer de l'autorité de St-Benoist.

Un supérieur est bien malheureux quand pour maintenir une régularité sainte et pour soutenir une pénitence qui n'a rien d'excessif, il jette ses frères dans le murmure, et on a peine à comprendre qu'il y eut des supérieurs qui voulussent l'être à ce prix-là. On renvoie sur ce point au sentiment de St-Bernard dans la lettre du bienheureux Fastrede et dans celle qu'il a écrite à l'abbé des Trois Fontaines. Dans le fond un homme qui s'engage dans le monastère n'a guère les vuës qu'il doit avoir syl a autre chose devant les yeux que de finir saintement une vie que l'on peut toujours regarder comme remplie de misères.

## 9

*Que l'Abbé a plus de pouvoir sur l'observance puisqu'il peut selon la règle avancer les heures du repas, et adjouter quelque chose pour le repas, syl le juge à propos pour toute la communauté.*

Quand l'Abbé suivant la règle avance l'heure du repas, ou qu'il y adjoute quelque chose, dans quelques rencontres et par quelque raison légitime, ce qui est une dispense et non pas une destruction de la règle.

## 10

*Que les premiers instituteurs des réformes un peu plus modérées, n'ont pas eu dessein de ne s'attacher qu'à une observance extérieure, au contraire qu'ils en ont eu une toute opposée, et qu'ils ont eu un grand soin d'établir l'intérieur, mais qu'il leur est arrivé dans la suite ce qui est inévitable à toutes les sociétés Religieuses que l'on a dégénéré, et que l'on ne dégénère que trop souvent de cette application si nécessaire en réduisant enfin toutes les choses dans une police qui n'est presque plus qu'extérieure.*

## 11

*Que les austérités que l'on rapporte de St-Bernard pag. 541 du 2 tome se doivent entendre de ceux qui ont fait profession dans une congrégation qui gardait la règle à la lettre (s'en eussent voulu départir) et non pas des Congrégations lesquelles dès leur origine auraient adouci quelque points de la règle.*

## 10 11

On n'a jamais prétendu dire que les réformateurs de l'austérité de l'Eglise et dans lesquelles les règles primitives sont exactement observées, ne contiennent pas des exercices, des pratiques, et des moiens par lesquels on peut se sanctifier, mais on a voulu seulement blâmer quantité de conduites qui sont contraires à la pureté et à la piété, à laquelle les religieux sont obligés de tendre et de s'élever incessamment, particulièrement ceux qui font profession de la règle de St-Benoist. Ce que St-Bernard qualifie du nom de trahison, n'est autre chose qu'affaiblir la discipline dans une obser-



vance qui est sainte, diminuer la ferveur, troubler la paix, et blesser la charité : ne pourrait-on point parler de la sorte puisqu'il n'en faut pas davantage pour peupler les enfers. St-Bernard ne dira pas qu'une Congrégation ne puisse estre sainte, et qu'on n'y puisse vivre saintement quoique faisant profession de la règle de St-Benoist elle ne la garde point dans toute son étendue pourvu qu'on y vive *pie, juste et sobrie*, mais il dira et tout le monde le doit dire avec luy que qui-conque en affaiblira la discipline et diminuera la ferveur, en troublera la paix, en blessera la charité, *proditorem esse noverit* qu'il sera jugé de Dieu comme un traître et comme un perfide, bien que St-Bernard parle en cet endroit de la Congrégation de Clairvaux, on ne saurait nier qu'il ne l'entende de toutes les autres dans lesquelles on tombe dans ces sortes de dérèglement, on a marqué ces lieux là de St-Bernard parce qu'on scait que ces dérèglemens sont très ordinaires dans les cloîtres et que l'on les compte pour peu de chose.

## 12

*Enfin que l'on a représenté d'une manière un peu trop vive certaines choses du premier Institut des Chartreux, desquelles on peut prendre occasion de leur faire tort pour le temporel.*

On n'a eu aucun dessein de blesser l'observance des Chartreux, on en parle même avantageusement dans quelques endroits du livre, mais on a écrit qu'il n'y avait que de l'édification a rapporter des monumens illustres de leur désintéressement et de leur pénitence. Si l'on n'osoit parler des choses parce qu'elles ne sont pas pratiquées, il faudroit passer sous silence et effacer la mémoire de tout ce qui s'est fait de plus édifiant dans l'Eglise. Il faudroit mettre au feu toutes les annales, les chroniques des ordres parce qu'il n'y en a pas eu qui nait beaucoup déchu de la première Institution.

*Pag. 15, 2 tome. Il ne leur est plus permis de sortir du monastère, ce sens ne paraît pas être celui de St-Benoist qui veut ce semble dire seulement qu'il n'est plus permis de le quitter absolument.*

*Toutes ces réflexions sont plutôt des doutes que l'on propose que de véritables difficultés que l'on oppose à un livre excellent et utile, et celui qui les a réduits par écrit, proteste qu'il est tout plein d'estime pour le livre et pour son auteur aussy bien que pour toute la sainte communauté et qu'il prie Dieu souvent qu'il la veuille conserver aussy bien que ce grand serviteur de Dieu.*

On n'a rien dit en cet article qui ne fut conforme au sentiment de St-Benoist, et son Institution a été qu'un religieux ne sortit jamais de son monastère que par un commandement juste de son supérieur, qui n'ait rien de contraire aux règles ny aux devoirs de sa profession. Si cela n'était pas ainsy, on n'aurait pas de raison pour opposer à l'inconstance et à l'instabilité des religieux. Il faudrait leur ouvrir les portes du monastère toutes les fois qu'il leur plairait.

Voilà ce qu'on a pû répondre à la haste, celui qui a demandé ces éclaircissemens est plus capable que personne de les trouver, et de les donner aux autres, si son humilité ne luy fermait les yeux, et ne l'empêchait de voir de luy-même, ce qui y paraît à tous ceux qui le connaissent ; il y a peu de difficultés dont on ne trouve les éclaircissemens dans ce livre, pourvu qu'on se donne la peine de le lire avec quelque attention. Il y a encore un endroit dans le Chap. 6 de la Règle dont on pourrait tirer quelque mauvaise induction contre le silence *nec præsumat quisquam referre quæcumque foris monasterium viderit aut audierit quia plurima destructio est*, mais il ne reçoit point de difficultés si on l'entend comme il doit être entendu. C'est à dire que ou le Celerier ou quelqu'autre qui sera sorty du monastère pour quelques nécessités

ne raporte rien de ce qu'il aura appris à ceux auxquels il peut parler comme au prier, au souprier, aux doyens, aux présidens, s'il y en a dans le monastère et même dans les conférences régulières, posé le cas qu'il y en eût en ce secret là, comme il y a grande apparence.

---

§ II

DOUBLE PROJET DE LA PRÉFACE QUE MABILLON DESTINAIT AUX RÉFLEXIONS SUR LA RÉPONSE DE M. L'ABBÉ DE LA TRAPPE AU TRAITÉ DES ÉTUDES MONASTIQUES.

I

Je ne saurois croire, mon très révérend Père, que vous puissiez désapprouver la liberté que je prens de vous adresser ces réflexions que j'ay faites, et que plusieurs autres gens désintéressez ont faites aussi bien que moi, sur votre dernier ouvrage. J'oze encore me flatter que vous ne serez pas choqué du titre de *Réflexions*... qui est le plus simple et le plus modéré que j'aye pû trouver, et par conséquent le plus propre pour vous marquer les égards que l'on a toujours pour une personne de votre caractère, malgré les duretés dont vous avez usé à l'égard d'un ordre et de ces congrégations, dont la réputation ne vous devoit estre gueres moins chère qu'a moi-même.

Car enfin sans entrer dans le détail des devoirs que la charité commune vous a dû inspirer, cet ordre dont vous faites une si pitoyable peinture a donné la naissance au vôtre : et ces congrégations, que vous ménagez si peu, ont toujours conservé tout le respect possible pour vous et pour votre communauté, et même pour vos ouvrages, dont on a conseillé

(1) Bibliothèque nationale, F. R. 17700. Résid. St-Germain, p. 140. N° 6 B. D. Mabillon, papiers V, p. 62.

la lecture dans ces congrégations, nonobstant certains endroits ou elles ne sont pas traitées assurément d'une manière fort obligeante. (J'aurois un regret mortel si j'avois donné quelque occasion à ces manières que l'on voit répandues dans votre Réponse : mais j'espère que le public me fera justice sur ces chapitres, et je puis assurer que si j'ay témoigné avoir beaucoup d'estime pour vous et pour vos religieux, ma langue et ma plume en cela ont esté parfaitement d'accord avec mon cœur (1).

On me pardonnera, comme je l'espère, si je me suis jetté d'abord sur ces matières incidentes. Il est difficile que l'on soit insensible à ces endroits de votre livre (2) et peut estre qu'il seroit demeuré sans réplique, si vous vous estiez renfermé dans les bornes des Etudes monastiques. Mais enfin puisque vous avez jugé a propos d'en user autrement, je suis obligé de vous suivre, et après avoir satisfait à ce que vous avez apporté de nouveau contre la pratique constante des Etudes dans nos monastères, je tacheray de satisfaire le public sur les chefs dont vous chargez notre Ordre et nos congrégations.

## II

C'est (3) assurément un grand honneur pour moy de ce que le R. P. Abbé de la T. a bien voulu prendre la peine de répondre au Traité des Etudes monastiques : mais je puis dire aussi que sa Réponse est une des plus fortes preuves que je puisse avoir pour montrer la nécessité des Etudes dans les monastères. Ceci paroitra peut-être d'abord un paradoxe, mais il me semble qu'il n'est pas difficile d'en faire voir la vérité.

(1) Le passage qui se trouve entre parenthèses est intercalé dans le manuscrit.

(2) L'auteur avait d'abord écrit : j'avoue que ces endroits me sont sensibles.

(3) *Ibid.* p. 67.

Il faut bien que le P. A. ait été bien convaincu de la nécessité qu'il y avoit à réfuter le Traité des Etudes pour se croire obligé d'interrompre cette profonde application qu'il a à Dieu en entreprenant ce travail.

(Une affaire de peu de conséquence n'auroit pu emporter cela sur son esprit. Il aura du moins fallu un longtems pour l'y déterminer : mais la prompte résolution qu'il a prise fait assez voir qu'il a esté pénétré d'abord de l'importance de cette entreprise (1).

Cela fait voir qu'il y a de certaines occasions où les solitaires sont obligés de défendre certaines vérités auxquelles les gens du monde ne prennent pas grand intérêt, et qu'il est nécessaire qu'en ce cas il se trouve dans les communautés monastiques des personnes capables de soutenir ces vérités, qui sans cela demeureroient affoiblies, ou entièrement anéanties.

C'est par cette raison que le R. P. A. s'est cru obligé à soutenir contre moy que les Etudes estoient dangereuses dans les monastères et qu'il ne falloit pas en permettre l'exercice. Mais on peut dire sans blesser le respect qu'on lui doit, qu'il luy est arrivé en cette rencontre la même chose qu'aux sceptiques, qui voulant prouver qu'il n'y avoit point de science, faisaient voir par leur propre persuasion qu'il en fallait admettre, puisque s'ils étoient si persuadés de ce qu'ils soutenoient, ils estoient obligés d'avouer en même temps qu'ils sçavoient de science certaine qu'il n'y a point de science. Voilà a peu près ce qui est arrivé au P. Abbé. Il est persuadé qu'il faut bannir les études des monastères et il fait un excellent ouvrage pour soutenir son sentiment contre le mien. Il employe tout ce que l'esprit (2) et l'art lui pouvaient suggérer pour appuyer ce qu'il avance. Toute l'antiquité vient à son secours, et les faits avec les raisons sont établies si à propos, qu'il est bien malaisé de se défendre de souscrire à un senti-

(1) Le passage qui se trouve entre parenthèses est intercalé dans le manuscrit.

(2) Entre parenthèses, *le plus élevé.*

ment que l'on a de la peine d'ailleurs à croire véritable. On a beau dire, une réponse de cette force, faite et imprimée en moins de six mois, est plus convaincante que toutes les raisons pour prouver que M. l'Abbé a eu besoin d'étude pour composer une si excellente pièce, et que quelque science qu'il ait apportée du monde, elle n'auroit pas été suffisante pour ce dessein sans le secours de celle qu'il a acquise dans le cloître par son propre travail.

On croira d'abord que ceci est un jeu, mais que l'on y fasse réflexion et ce raisonnement paroitra sans doute plus solide que l'on ne s'est imaginé.

Je ne m'étonne pas que le P. A. ne soit pas persuadé de la nécessité des Etudes monastiques. Quand on est aussi plein qu'il est on ne sent pas le besoin de la science. On se persuade même que l'on se pourroit passer de lectures et en effet il y a bien des personnes scavantes qui s'en pourroient passer sans sentir pour cela le besoin qu'ont les autres de lecture et de l'étude, semblables à ces personnes qui ayant toutes choses chez eux avec abondance ne se peuvent imaginer ou ne conçoivent jamais assez les besoins des pauvres (1).

(1) *Ibid*, p. 67.





# TABLE DES MATIÈRES

---

LETTRE DE MONSIEUR BAUNARD. . . . .	V
PRÉFACE . . . . .	IX
INTRODUCTION. . . . .	1

## CHAPITRE I<sup>er</sup>. — L'ÉTUDE DANS LES CLOITRES. . . . . 13

Le monachisme. — Saint Benoît et sa règle. — Le travail manuel. — L'étude. — Les écoles et les bibliothèques monastiques. — Réclamations en faveur du travail manuel. — Robert, abbé de Saint-Michel, à Tonnerre. — Les Cisterciens et les Clunistes. — Saint Bernard et Pierre le Vénérable. — Les Prémontrés et Rupert de Deutz. — Les Dominicains. — Leurs luttes avec l'Université de Paris. — Guillaume de Saint-Amour et saint Thomas d'Aquin. — Gerson. — Trithème. — Les Jésuites et leurs collègues. — La Congrégation de Saint-Maur.

## CHAPITRE II. — L'ABBÉ DE RANCÉ ET LE TRAITÉ DE LA SAINTETÉ ET DES DEVOIRS DE LA VIE MONASTIQUE. . . . . 73

Naissance de Rancé. — Son éducation. — Sa vie dissipée dans le monde. — Sa conversion. — Son entrée dans l'abbaye de la Trappe. — Comment l'abbé de Rancé fut amené à composer le *Traité de la Sainteté et des devoirs de la vie monastique*. — Histoire des cahiers manuscrits, arrachés aux flammes. — Part que Bossuet a prise à la publication de l'ouvrage de l'abbé de Rancé. — Du plan et du style de cet ouvrage.

## CHAPITRE III. — POLÉMIQUE SOULEVÉE PAR L'OUVRAGE DE M. L'ABBÉ DE RANCÉ. . . . . 118

Réclamations de diverses congrégations religieuses. — Opuscule du protestant Daniel Larroque. — Observations de Mabillon. — Réponse de l'abbé de Rancé. — Ses *Eclaircissemens*. — L'abbé Nicaise. — On accuse les bénédictins de vouloir faire censurer, à

Rome, l'ouvrage de l'abbé de Rancé. — Commentaire de dom Mège sur la règle de Saint-Benoît. — Intervention de Bossuet, qui obtient que ce commentaire soit retiré. — Explication de la règle de Saint-Benoît par l'abbé de Rancé. — Dom Martène. — Querelle des chanoines réguliers avec les bénédictins sur la préséance aux Etats de Bourgogne.

CHAPITRE IV. — MABILLON ET LE TRAITÉ DES ÉTUDES MONASTIQUES. . . . . 163

Jeunesse et éducation de Mabillon. — Il entre à l'abbaye de Saint-Remy. — Il est envoyé à Saint-Germain-des-Prés — Vertus de Mabillon. — Sentiments que dut lui inspirer le traité *de la Sainteté et des Devoirs de la Vie monastique*. — Mabillon est chargé de faire à l'abbé de Rancé quelques observations. — Le *Traité des Etudes monastiques*. — Division et analyse de cet ouvrage. — Mabillon est un des grands écrivains du xvii<sup>e</sup> siècle. — Accueil fait, en France et à l'étranger, au *Traité des Etudes monastiques*.

CHAPITRE V. — RÉPONSE DE L'ABBÉ DE RANCÉ AU TRAITÉ DES ÉTUDES MONASTIQUES. . . . . 199

Impression que fait sur le supérieur de la Trappe l'ouvrage de Mabillon. — La duchesse de Guise. — Elle conseille à l'abbé de Rancé de ne pas répondre à Mabillon. — Le parti de la guerre l'emporte. — Analyse de la réponse de l'abbé de Rancé. — Approbation que reçoit cet ouvrage. — Les ennemis du supérieur de la Trappe font une satire mordante contre lui. — Il explique à ses amis les motifs qui l'ont déterminé à réfuter Mabillon.

CHAPITRE VI. — RÉPLIQUE DE MABILLON A LA RÉPONSE DE L'ABBÉ DE RANCÉ. . . . . 236

Mabillon se propose de répondre à l'abbé de Rancé. — Sa visite à la duchesse de Guise. — Le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas et le comte de Charmel. — Mabillon refuse d'aller à la Trappe. — La duchesse de Guise décide le P. Lamy à s'y rendre. — Elle préside l'entrevue de l'abbé de Rancé et du P. Lamy. — Intervention de l'archevêque de Paris. — Mabillon obtient le privilège et publie les *Réflexions*. — Analyse de l'ouvrage. — Conclusion. — Mabillon adresse la réplique à la duchesse de Guise. — Réponse de la princesse.

CHAPITRE VII. — PARTISANS ET ADVERSAIRES DES ÉTUDES MONASTIQUES . . . . . 291

Le père Denys de Sainte-Marthe. — Analyse du pamphlet des *Quatre Lettres*. — Conduite admirable de l'abbé de Rancé. — Madame de Guise cherche à découvrir l'auteur du pamphlet. — Santeuil. — L'auteur des *Quatre-Lettres* écrit à Santeuil — Un laïque les réfute. — Lettre anonyme du père de Sainte-Marthe à l'abbé de Rancé. — Une cinquième lettre. — Ennui qu'occasionne au père de Sainte-Marthe son pamphlet. — Sa déposition. — Intervention de dom Claude de Vert sous le pseudonyme de frère Coloman. — Analyse de sa dissertation. — Le curé Thiers. — Son origine. — Histoire de son apologie de l'abbé de la Trappe. — Analyse de cette apologie.

CHAPITRE VIII. — LA RÉCONCILIATION. . . . . 356

Entrevue de Mabillon et de l'abbé de Rancé. — On prétend qu'elle avait manqué de sincérité. — Le supérieur de la Trappe proteste contre cette insinuation. — Il renonce à publier sa *Réponse aux Réflexions* de Mabillon. — Analyse de son manuscrit. — Incidents que provoque l'ouvrage de la *Connaissance de soi-même* de dom Lamy. — L'abbé de Rancé parle avec aigreur des études dans la *Conduite chrétienne*.

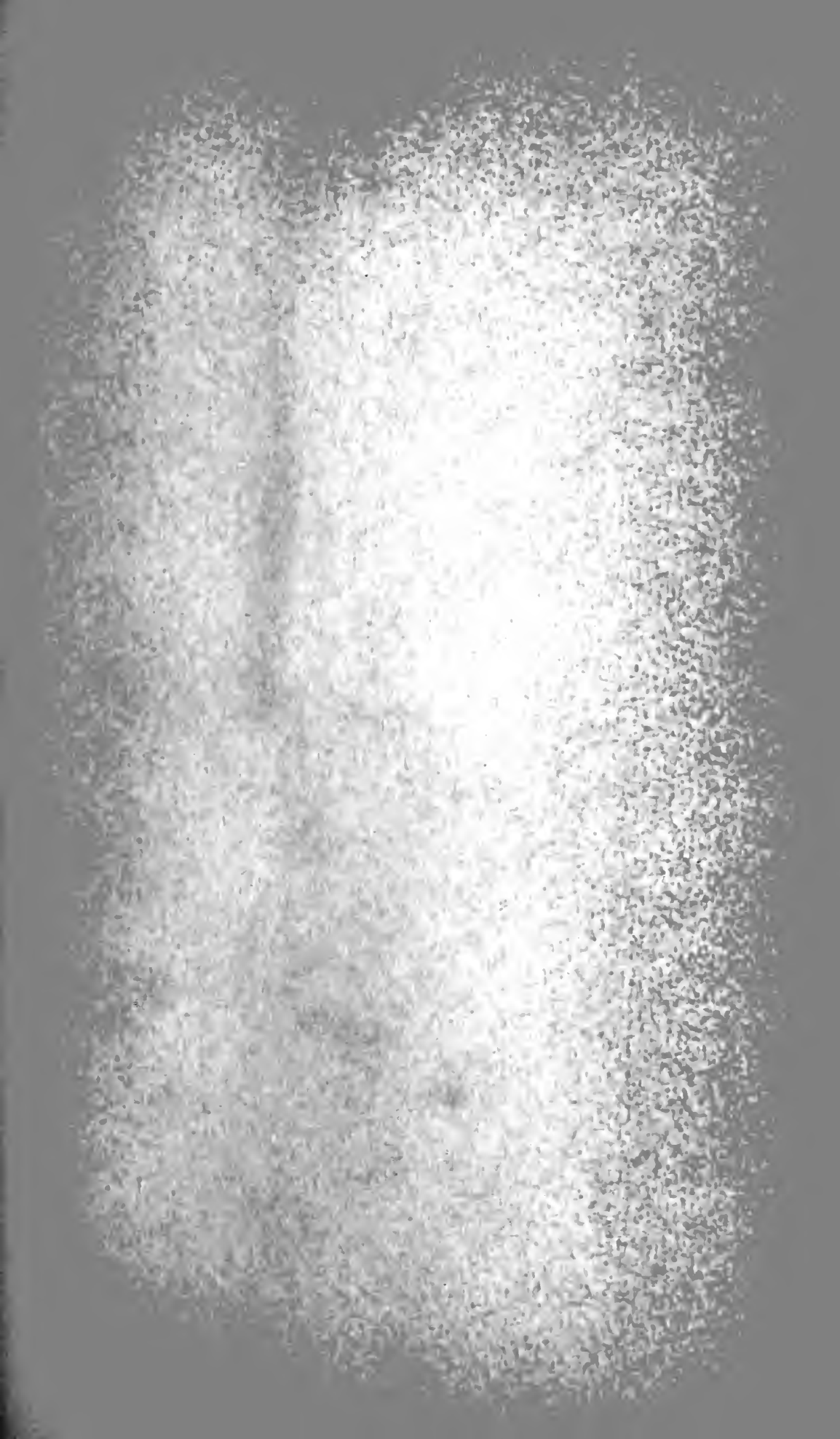
CONCLUSION. . . . . 408

Opinion de Bossuet et de Leibnitz sur les ordres monastiques. — Les moines ont été les auxiliaires dévoués de l'Eglise. — Témoignage de Mgr Freppel. — L'abbé de Rancé n'avait en vue, dans le monachisme, que la pénitence. — Qu'on imagine tout ce qui manquerait à l'Eglise si l'on supprimait, par la pensée, les traîtres des bénédictins. — L'érudition allemande a pris son point de départ aux monastères français. — Les bénédictins ont imprimé le plus vif essor aux grandes études; sans eux le monde savant se serait trouvé arrêté au début de ses travaux historiques. — Décadence des bénédictins dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle. — Dom Cajot et l'Histoire des *Coqueluchons*. — Vingt-huit religieux de Saint-Germain-des-Prés demandent au gouvernement un nouveau plan de législation. — Protestation du supérieur général et de ses collègues. — Dom Grappin. — Dom Deforis. — Ce

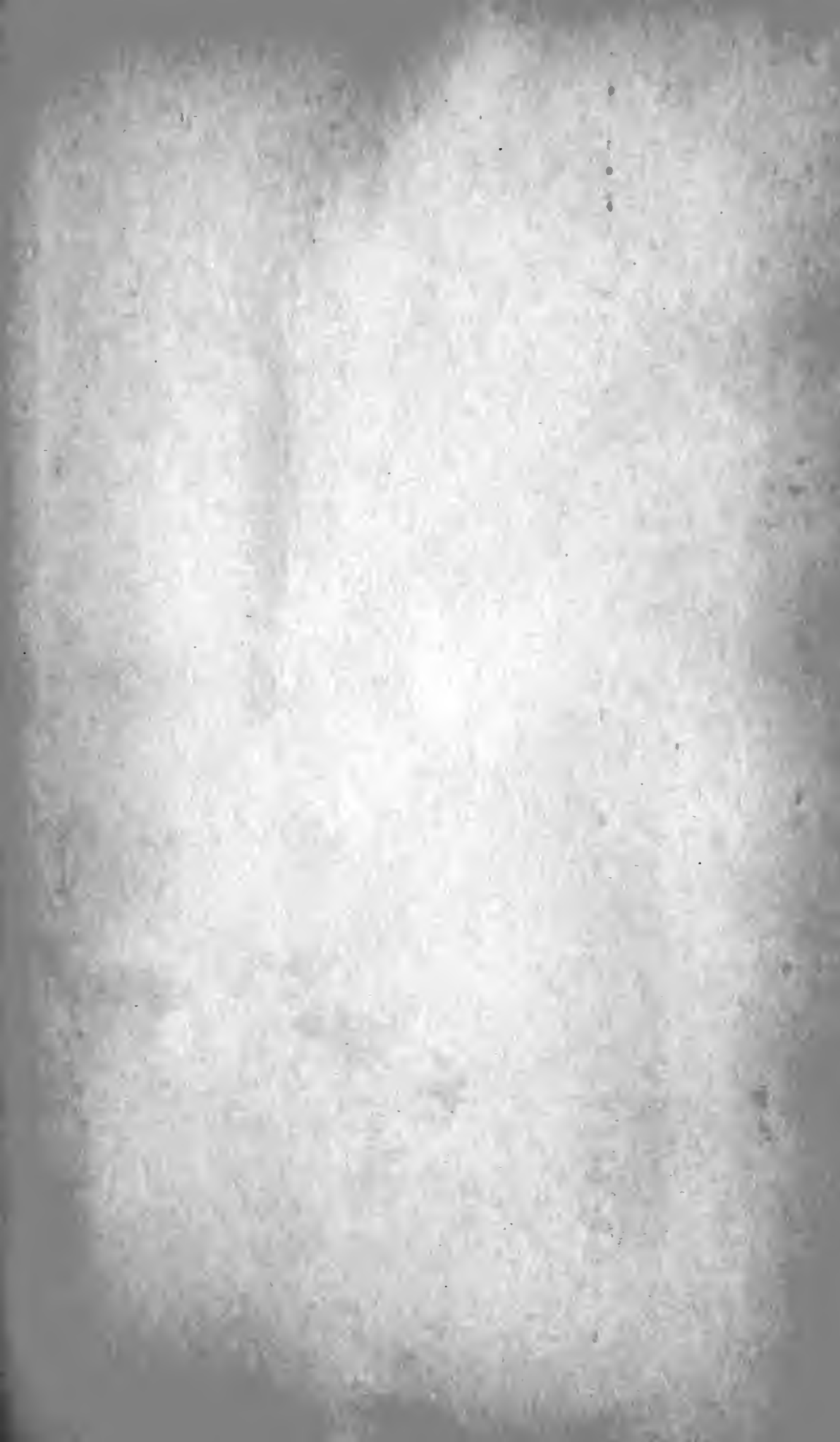
n'est pas l'étude, mais l'oubli des règles monastiques qui a perdu la congrégation de Saint-Maur. — Excès de zèle de Mabillon en défendant les études monastiques. — Clément XI envoie des médailles aux bénédictins les plus méritants de Saint Maur. — Dernières conclusions.

APPENDICE. . . . . 435













BINDING SECT. MAR 25 1963

BX  
2431  
D5

Didio, Henri  
La querelle de Mabillon  
et de l'abbé de Rancé

**PLEASE DO NOT REMOVE  
SLIPS FROM THIS POCKET**

---

**UNIVERSITY OF TORONTO  
LIBRARY**

UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C  
39 16 13 14 13 010 0